Paroisse B. N.

A l'usage du maître des Cérémonies

MANUEL

DES CÉRÉMONIES

SELON

LE RITE DE L'ÉGLISE DE PARIS.



ON VEND SÉPARÉMENT :

MANUEL DES CÉRÉMONIES DE LA MESSE BASSE, 104-VIII pag. in-8°. 1 fr.

NOTICE HISTORIQUE SUR LES RITES DE L'ÉGLISE DE PARIS, in-8°. 1 fr. 50 c.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

MANUEL

DES

CÉRÉMONIES

SELON LE RITE

DE L'ÉGLISE DE PARIS.

PAR UN PRÊTRE DU DIOCÈSE.



PARIS.
LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS DE N. S. PÈRE LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.
1846.

DENIS-AUGUSTE AFFRE,

Par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Paris,

Au Clergé de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Vous avez souvent désiré, nos chers Coopérateurs, de voir cesser les innovations introduites depuis cinquante ans dans diverses églises de Paris. Elles y ont fait prévaloir des coutumes et des cérémonies empruntées la plupart à d'autres Diocèses, ou à d'anciens monastères. Outre l'inconvénient de leur diversité, elles ont celui d'être contraires aux rites et Statuts de ce Diocèse. Cet abus, qui avait attiré l'attention de notre vénérable Prédécesseur, a dû exciter aussi notre sollicitude. Nous avons donc encouragé un Prêtre fort exact, et très-instruit dans cette matière, à continuer le travail que M. de Quelen lui avait confié. Il a reproduit en français l'ancien Cérémonial, sauf de légères modifications, principalement exigées par la suppression des collégiales et d'un certain nombre d'établissements ecclésiastiques. Avant d'en autoriser la publication, nous avons voulu que ce livre fût examiné par quelques membres du Chapitre, et par d'au-

tres Ecclésiastiques. Il résulte de cet examen, que le nouveau *Manuel* contient les rites de l'Eglise de Paris, tels qu'ils ont été observés depuis deux siècles environ, époque à laquelle on a publié les premiers Cérémoniaux.

Ce *Manuel des Cérémonies* est donc très-propre à faire cesser une variété de rites non moins préjudiciables à l'ordre qu'à la piété. En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

A dater du Mercredi des Cendres, 17 février de l'an prochain, MM. les Curés, Supérieurs, Aumôniers et Chapelains des diverses Communautés Ecclésiastiques du Diocèse feront observer exactement les rites et cérémonies décrites dans le présent *Manuel*, que nous autorisons à cet effet; et nous voulons que personne ne s'en écarte sous aucun prétexte.

Donné à Paris, sous notre seing, notre sceau, et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le 2 juillet 1846.

† DENIS, *Archevêque de Paris.*

Par Mandement de Monseigneur l'Archevêque,

PECQUET, *Chan. Secrét.*

PRÉFACE.

Le culte divin a été, dans tous les temps, et chez tous les peuples, accompagné de rites ou cérémonies, qui avaient pour but de manifester par des actes extérieurs les sentiments intérieurs dont étaient animés ceux qui rendaient leurs hommages à la divinité. En créant l'homme, Dieu lui avait sans doute révélé la manière dont il voulait être honoré. Aussi voyons-nous, dès l'origine du monde, des autels et des sacrifices. Caïn, agriculteur, offre des fruits de la terre; Abel, pasteur, immole les prémices de ses troupeaux. Après le déluge, Noé, qui en avait été sauvé, bâtit un autel sur lequel il sacrifie au Seigneur des animaux conservés avec lui. Les saints Patriarches Abraham et ses descendants, fidèles imitateurs de Noé, offraient des sacrifices dans tous les lieux où ils dressaient leurs tentes, et où ils avaient reçu de la bonté divine quelque grâce signalée. Enfin, depuis l'alliance contractée avec les enfants d'Israël, après leur sortie de l'Egypte, Dieu se réserve une des douze tribus pour lui confier exclusivement le soin de son sanctuaire; et il prescrit lui-même, par l'organe de Moïse, les diverses sortes de sacrifices qui lui seront offerts, et les rites sacrés qui doivent les accompagner.

Dans la nouvelle alliance, les Apôtres, instruits par Jésus-Christ même, n'ont jamais célébré le sacrifice eucharistique, dont il les avait faits ministres, sans y joindre des prières et des actes extérieurs, comme le témoignent et les Liturgies qui leur sont attribuées, et les *Constitutions Apostoliques,* monuments de la plus haute antiquité. L'Apôtre saint Paul trace aux Corinthiens l'ordre de la consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur (1), de qui il l'avait appris. Il parle ailleurs de l'au-

(1) I Cor. xi, 23 et seq.

tel (1), et son fidèle historien fait mention du luminaire qui accompagnait la célébration des divins mystères (2). Le même Apôtre recommande à ses disciples (3) d'établir des Prêtres; il leur fait connaître les qualités nécessaires aux divers ministres des églises qu'ils fondaient; et certes, une de leurs principales fonctions était d'offrir le sacrifice.

Parmi les plus anciens Pères, saint Clément, contemporain des Apôtres, parle du temps auquel on doit faire les oblations (4), et des Prêtres établis pour ce ministère. Saint Justin martyr expose l'ordre de la liturgie (5), tel à peu près qu'il s'observe encore aujourd'hui. Il serait aisé d'étendre la liste de ces témoignages.

Mais si, durant les persécutions, qui obligeaient les ministres et les fidèles à se refugier dans les sablières et les catacombes pour la célébration des saints mystères, l'Eglise montrait déjà tant de sollicitude pour régler le culte divin, que ne fit-elle pas quand elle jouit d'une entière liberté? Alors le nombre des Evèques et des autres ministres croissant en proportion de celui des chrétiens, il fallut pour les contenir bâtir des édifices spacieux; et bientôt, sur les débris des temples païens, on vit s'élever de toutes parts des sanctuaires magnifiques en l'honneur du Dieu vivant. Attirés par la splendeur des édifices, charmés par la pompe et la majesté des cérémonies, les infidèles y venaient en foule mêlés aux chrétiens; et la grâce agissant sur les cœurs, ils abandonnaient leurs superstitions, pour embrasser la foi de Jésus-Christ. La piété des Pasteurs catholiques touchait quelquefois les hérétiques mêmes; et l'on en a une preuve dans l'éloge que saint Grégoire de Nazianze nous a laissé de saint Basile, son ami. Il y raconte que Valens, empereur Arien, ayant voulu, le jour de l'Epiphanie, assister au service divin dans l'église de Césarée, fut tellement ému en voyant le recueillement du pontife, le maintien angélique de ceux qui l'entouraient, le bel ordre et la modestie d'une foule immense de peuple, dont les chants résonnaient comme un tonnerre, qu'en allant porter son offrande, il fut sur le point de tomber en défaillance, et qu'il

(1) Hebr. XIII, 10. — (2) Act. XX, 7, 8. — (3) I Tim. II. Tit. I, 3 et seq. — (4) Epist. I, § 4. — (5) Apolog. I. n. 67.

fallut qu'un des ministres sacrés lui tendît la main pour le soutenir (1).

En même temps que l'Eglise parlait aux sens par le bel ordre des rites sacrés, et par le chant des saints cantiques qui les accompagnait, elle touchait les cœurs par des prières pleines d'une onction céleste, que la piété dictait à ses premiers pasteurs. Nous possédons les *Sacramentaires* dressés par des Papes aussi illustres par leur science que par leur sainteté, Léon le Grand, Gélase I[er], Grégoire le Grand. Les Collectes, les Préfaces, les formules de prières et de bénédictions qu'ils ont composées, se sont transmises d'âge en âge, et se récitent encore dans la liturgie de l'Eglise latine. Saint Grégoire surtout s'occupa à revoir et à compléter les livres laissés par ses prédécesseurs; il publia un *Antiphonaire* et un *Responsorial*, et réforma le chant ecclésiastique, qu'on appelle encore, de son nom, *Grégorien*. Il établit à cet effet une école de chantres, qui subsista à Rome, après lui, pendant plus de trois siècles; et tout accablé qu'il était par la charge du pontificat, il se plaisait à donner des leçons de chant aux jeunes Clercs, en les accompagnant et les animant de sa voix, qu'il avait très-juste et très-belle. Jean Diacre rapporte qu'on conserva long-temps la baguette dont il se servait pour rappeler à l'ordre ceux qui s'en écartaient (2).

On pourrait produire ici les anciens *Ordres Romains*, les actes de divers Conciles, les instructions adressées par les Évêques à leur Clergé, citer une foule de monuments qu'on trouve mentionnés dans l'Histoire ecclésiastique depuis le cinquième

(1) Postquam intus fuit, atque ipsius aures Psalmorum cantu, non secus ac tonitruo quodam personuerunt, plebisque pelagus vidit, omnemque ordinem et concinnitatem, quæ tam in sacrario quàm prope sacrarium erat, angelicam potiùs quàm humanam; atque ipsum quidem (Basilium) ante populum recto corpore stantem;... nec corpore, nec oculis, nec animo, perinde ac si nihil novi contigisset, ullam in partem se moventem, sed in cippi modum, ut ita dicam, Deo et altari affixum; eos autem, a quibus cingēbatur, cum timore ac reverentia stantes : hæc, inquam, simul atque perspexit, (nec enim quidquam unquam viderat) humanum quiddam passus est, ejusque oculi et anima vertigine ac tenebris præ timore replentur... Verùm cùm dona... divinæ mensæ offerenda essent, nec quisquam, ut mos ferebat, simul ea caperet, ut pote incertum an ea Basilius accepturus esset, tunc manifestè se affectus prodidit. Ita enim titubare cœpit, ut nisi quispiam ex sacrarii ministris vacillantem suppositâ manu retinuisset; miserè utique et luctuosè prolapsus fuerit. S. Greg. Naz. *Or.* XLIII, n. 52.

(2) Joan. Diac. *Vita S. Gregor.* lib. II, n. 6. Op. S. Greg. tom. IV.

siècle. On y verrait combien les premiers pasteurs ont eu à cœur, dans tous les temps, de maintenir la splendeur du culte divin, d'encourager l'étude et la pratique du chant ecclésiastique, de régler l'ordre et la pompe des cérémonies. Mais ce détail, quelque utile et intéressant qu'il fût par lui-même, dépasserait les limites d'une préface. Il suffit, pour remplir le but de ce *Manuel,* d'énoncer ici que les Evêques de Paris se sont constamment appliqués à instruire leur Clergé touchant le service de l'autel et les divins Offices. Les Statuts qu'ils ont laissés en rendent témoignage. Ceux d'Eudes de Sully, mort en 1208 (1); d'Étienne de Poncher et d'Eustache du Bellay, dans le seizième siècle ; de Henri de Gondy en 1618 et 1620, sont dans le *Synodicon* (2); et on a inséré dans le dernier Rituel ceux de François de Harlay et des Archevêques ses successeurs, jusqu'à nos jours (3). Depuis le milieu du douzième siècle, que l'Évêque Maurice de Sully jeta les fondements de la cathédrale actuelle, les Prélats qui vinrent après en ont, pendant deux cents ans, continué les travaux jusqu'à l'entier achèvement ; les autres l'ont ornée et embellie (4). Tous ont maintenu et augmenté le Clergé attaché à cette église (5); tous l'ont enrichie de vases et d'ornements précieux, afin que la splendeur des cérémonies du culte répondît à la magnificence du temple, et à la majesté du

(1) Parmi les œuvres que le zèle fit entreprendre à ce saint Prélat, on peut citer l'abolition de la *fête des fous,* à laquelle il travailla de tout son pouvoir. Voyez l'*Hist. de l'Eglise Gallicane,* liv. XXVIII, an 1198; tom. x.

(2) *Synod. Eccles. Paris,* pag. 5, 10 et seq. 99 et seq. 199 et seq. 235 et seq. C'est par erreur qu'on a mis aux premiers Statuts de Henri de Gondy la date de 1608. Ils n'ont été faits qu'après la publication du Missel en 1615, et du Bréviaire en 1617; ils sont donc de 1618. D'ailleurs Sonnet, qui les cite dans son Cérémonial, leur assigne cette date.

(3) *Ritual. Paris.* pag. 743-760.

(4) On peut consulter le livre intitulé : *Description des curiosités de l'Eglise de Paris*; 1763, un vol. in-12. Pour l'état actuel de cette église, voyez la *Descript. hist. de la Basilique métrop. de Paris,* par Gilbert; 1821, in-8°.

(5) Le Chapitre était composé, en 1788, de huit dignitaires, de trente-huit chanoines Prêtres, deux Diacres, deux Sous-Diacres, et deux Minorés. Le Cardinal de La Luzerne avait été, dans sa jeunesse, Chanoine de Paris *in minoribus.* Les Chanoines des petites églises dépendantes de Notre-Dame, les Vicaires, Trésorier, Sacristains et autres Bénéficiers étaient plus de cinquante, sans compter les Chantres, Enfants de chœur, et les officiers laïques. Il y avait cent trente-une chapelles fondées.

Dieu qu'on y adore. L'établissement de nouvelles paroisses, la construction de nouveaux édifices, la fondation de communautés en bien des lieux du diocèse, et surtout dans la capitale, à mesure que le peuple devenait plus nombreux, sont autant de monuments de leur zèle; monuments dont un grand nombre subsiste encore (1).

Rien ne porte à croire que les Evêques de Paris aient publié aucun livre spécial touchant les cérémonies, avant le commencement du dix-septième siècle. Jusque-là les Prêtres se transmettaient de main en main les rites observés dans la célébration du saint sacrifice, d'après ce qu'on en lisait dans les Missels (2). Mais, en 1615, le Cardinal Henri de Gondy ayant en grande partie changé les anciens rites de Paris, dans le Missel qui parut cette année-là, il devint nécessaire de donner une règle écrite, afin que les Prêtres, accoutumés aux usages antiques, pussent se façonner à ceux que le Prélat avait introduits. Il publia donc, en 1619, un *Avertissement pour bien pratiquer les cérémonies requises à la célébration de la sainte Messe*. Ce livret ne concernant que la Messe basse, les Prêtres devaient recourir au Missel, pour apprendre les rites de la grand'Messe.

Jean-François de Gondy, premier Archevêque de Paris, avait engagé Martin Sonnet, Prêtre du diocèse, et depuis Bénéficier de Notre-Dame, à rédiger un Cérémonial. Celui-ci fit paraître, en 1656, le *Directorium chori;* mais ce qui regarde les cérémonies y était traité trop succinctement, pour que ce livre pût être d'une utilité générale. C'est pourquoi l'auteur, encouragé par les Curés de Paris, entreprit bientôt après la composition d'un Cérémonial complet, qui parut en 1662, muni de nombreuses approbations. Il fut rendu obligatoire pour toutes les églises, par un Mandement des Vicaires généraux du Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, en date du 11 janvier 1662.

Enfin le Cardinal de Noailles établit une commission composée d'hommes habiles, qui joignaient à l'expérience la science des

(1) Voyez à la tête du Rituel, *Series histor. Episc. et Archiep. Parisiensium*, et, *Pastorale Paris.* 1786, in-4°, tom. I.

(2) Cette Préface devait renfermer une Notice sur les anciens rites de l'Eglise de Paris; mais la matière s'étant beaucoup trop étendue, il a paru convenable de publier à part cet écrit, de telle sorte néanmoins qu'il puisse être joint à ce *Manuel*.

rites ecclésiastiques, et les chargea de revoir l'ouvrage de Sonnet, de le compléter, d'y mettre plus d'ordre. Ils tinrent pour cela plus de mille séances. Le travail étant achevé, le Cardinal publia le Cérémonial, et mit à la tête un court Mandement, du 4 août 1703, pour en prescrire l'exacte observation dans le diocèse.

Outre beaucoup de points omis ou peu développés par Sonnet, ce dernier Cérémonial contient non-seulement les rites qui doivent être observés dans les églises collégiales, paroissiales et autres, mais on y trouve encore à la suite de chaque chapitre ce qui est propre à l'église métropolitaine: non pas que cette église eût des rites différents des autres; mais comme le nombre des bénéficiers qui la desservaient était considérable, on désigne les ministres pour chaque office, les fonctions qu'ils ont à remplir, l'ordre qu'ils tiennent au chœur, les places qu'ils occupent, tant les jours ordinaires, que les fêtes solennelles où l'Office est fait ou par M. l'Archevêque, ou par un dignitaire du Chapitre : ainsi chacun pouvait prévoir d'avance ce qu'il avait à faire. D'autres cérémonies propres à cette seule église, telles que la Bénédiction des saintes Huiles le Jeudi-saint, les Processions que le Chapitre faisait à d'autres églises, où il allait chanter la Messe à certaines fêtes; surtout la Procession de la châsse de sainte Geneviève qu'on portait en grande pompe à Notre-Dame dans les calamités publiques, y sont exposées en détail : de sorte que ce livre est un monument précieux qu'il faut consulter pour connaître à fond l'ancien état de l'église de Paris.

L'ouvrage était devenu assez rare vers la fin du dernier siècle. Au lieu de le réimprimer, on songea à le traduire en français. La traduction, commencée en 1788, était terminée en 1790; l'auteur la mettait au net, pressé par l'imprimeur de l'archevêché, qui devait la publier; mais les progrès de la révolution épouvantèrent bientôt celui-ci, et par une lettre du 15 avril 1791 il annonça au traducteur que les circonstances l'empêchaient de penser à cette entreprise (1). Au reste, cette traduction n'a point

(1) La correspondance du traducteur avec l'imprimeur nous fournit ces détails. L'auteur de la traduction est Louis-Thierry Drouard : né à Paris, il fut enfant de chœur à Saint-Sulpice jusqu'en 1749. Comme il annonçait des dispositions pour les lettres et pour la piété, M. de Molony, Prêtre de la communauté de cette paroisse, le mit alors en pension; et après la mort de cet

péri ; l'auteur de ce *Manuel* l'a eue entre les mains, et elle lui a été utile. Le traducteur y a supprimé tout ce qui regarde Notre-Dame ; il se proposait de le mettre à la fin, en forme d'appendice. On concevra néanmoins que l'on n'a pas dû s'astreindre à reproduire son travail à la lettre, quand on aura lu l'exposé suivant.

Avant 1791, le Cérémonial était observé ponctuellement ; il y avait uniformité entre toutes les églises, et plusieurs Prêtres attachés à la personne de M. l'Archevêque, ou au Chapitre (1), ou même à des paroisses, nous ont parlé souvent du bel ordre et de l'exactitude avec lesquels se célébraient les divins Offices. A Notre-Dame, le grand nombre des Chanoines et des Bénéficiers y contribuait sans doute ; mais l'attachement du Chapitre aux usages traditionnels rendait difficiles les changements qu'on aurait voulu introduire. Quand un nouveau Chanoine ou Bénéficier était admis dans le corps du Clergé, il devait de toute nécessité se façonner entièrement aux fonctions qui lui étaient dévolues. Il en était de même dans les paroisses. Les Curés tenaient à cœur de garder intactes les traditions qu'ils avaient reçues de leurs prédécesseurs. L'usage constant qu'ils conservaient de célébrer, les dimanches et fêtes, une des deux Messes que l'on chantait dans chaque église, rendait plus attentifs ceux qui les servaient à l'autel. Leur Clergé

ecclésiastique, le Curé, M. Dulau, lui fit achever ses études. Ayant été ordonné Prêtre, il fut attaché au secrétariat de l'archevêché sous M. de Beaumont. Il quitta cet emploi vers 1785, et M. de Juigné le pourvut d'un canonicat de Saint-Martin de Champeaux, collégiale du diocèse de Paris, enclavée dans celui de Sens. Après la dispersion de son Chapitre, l'abbé Drouard se retira à Verneuil, village près de Melun, dont il desservit l'église jusqu'à sa mort, arrivée le 27 janvier 1806; il avait soixante-neuf ans. Cet ecclésiastique s'était appliqué particulièrement à l'étude de la liturgie; et il avait dessein de publier une assez longue lettre sur les livres à l'usage du diocèse de Paris, et sur les corrections qu'y firent sous M. de Beaumont, les abbés Symon, et autres. Cette pièce est restée manuscrite, ainsi que des Remarques fort judicieuses sur le nouveau Missel de Sens, un Martyrologe et un Nécrologe de Champeaux. Il avait noté les fautes d'impression qui se rencontrent dans le Bréviaire in-8° de 1745; et on les a corrigées dans l'édition de 1836.

(1) De ce nombre était Pierre-Louis Buée, mort Chanoine de Paris en 1827, à quatre-vingt-deux ans. Il avait été secrétaire du Chapitre de la métropole, charge qu'il céda à son frère aîné, Adrien-Quentin, en 1786, ayant été alors nommé Sous-Pénitencier. Ils avaient un autre frère qui était supérieur du séminaire de Saint-Marcel.

d'ailleurs, qui se recrutait parmi les élèves des séminaires de la capitale, était formé d'avance aux cérémonies; et on se faisait gloire de les exécuter, sinon avec cette bonne grâce que la nature ne donne pas à tous, du moins avec cette décence et cette régularité que demande le service de Dieu. De plus, un Ecclésiastique, selon le vœu du Cérémonial, était chargé, dans les principales paroisses, de former et de diriger les Clercs qui s'attachaient au service de l'Eglise.

Mais après le bouleversement qu'éprouva l'Eglise de France à la fin du dix-huitième siècle, tous ses pieux établissements furent anéantis. Les cathédrales, les collégiales, les paroisses mêmes, dans lesquelles le Clergé se réunissait pour chanter sept fois chaque jour les louanges du Seigneur, virent leurs ministres bannis ou dévoués au supplice; bientôt elles tombèrent sous la hache et le marteau. Si quelques édifices restèrent debout, les portes en demeurèrent fermées, et les pieux fidèles se virent réduits à honorer Dieu dans leurs cœurs, ou tout au plus à lui offrir leurs prières en commun dans le secret de leurs maisons. Les Prêtres qui étaient restés en France, condamnés à vivre dans la plus profonde retraite, n'exerçaient guère leur ministère que la nuit, et au moyen d'un travestissement complet; si parfois ils étaient découverts, la mort ou au moins la déportation était le prix ordinaire de leur dévouement au salut de leurs frères.

Cet état violent ne pouvait être de longue durée. Il se prolongea néanmoins assez long-temps pour faire un grand nombre de martyrs. Mais bientôt les persécuteurs se détruisirent les uns les autres, et Dieu donna quelque relâche à son peuple. Plusieurs anciens Curés, et des membres du Clergé des paroisses, qui avaient échappé comme par miracle à la hache des bourreaux, ou qui étaient revenus de leur exil, s'attachèrent à réunir les troupeaux dispersés. Ceux des ministres que la peur ou la faiblesse, plutôt que la malice, avait entraînés dans le schisme, revinrent en foule à l'unité, et furent réconciliés à l'Eglise. Alors le culte divin commença à se montrer dans sa majesté, autant que le permettait la pauvreté des temples qui avaient été rendus aux catholiques; mais peu à peu la générosité de ces chrétiens fidèles procura les moyens de les pourvoir d'ornements, sinon comparables aux anciens pour la magnificence, du moins assez décents pour relever la pompe des cérémonies; et le peuple, at-

tiré par un spectacle en quelque sorte nouveau pour lui, se plut à fréquenter les saints Offices.

Une nouvelle persécution, moins cruelle en apparence, mais plus astucieuse et plus oppressive, allait interrompre, et peut-être ruiner le bien que commençaient à faire ces Prêtres zélés, si la Providence, qui veille sur son Eglise, n'eût suscité un homme dont le bras de fer renversa les oppresseurs de la France, et dont la volonté ferme rétablit l'ordre et la tranquillité dans l'Etat. Un concordat fut conclu avec le souverain Pontife; les diocèses furent pourvus d'Evêques, qui donnèrent des pasteurs aux paroisses; et l'Eglise de France recouvra quelque chose de sa forme antique. Mais que les temps étaient changés! Cette Eglise, dépouillée de son patrimoine, ne pouvait plus fournir à la subsistance de ses ministres. Les Evêques, les Chanoines et les Curés reçurent de l'Etat un modique honoraire; et les oblations volontaires des fidèles servirent à l'entretien des autres Prêtres. Il fallut donc reduire le personnel de chaque église; et au lieu du Clergé nombreux qui se partageait autrefois entre les divers ministères, tant du chœur et de l'autel, que de la chaire sacrée et du saint tribunal, les mêmes Prêtres durent, pour ainsi dire, se multiplier, afin de pouvoir remplir les fonctions du culte divin, vaquer à l'instruction du peuple, et se consacrer à l'administration des sacrements. Les Cathédrales mêmes, dont le Chapitre ne se composait plus que de huit ou dix Chanoines, souvent avancés en âge, avec quelques Vicaires pour faire le service de la paroisse qu'on y érigea, furent, la plupart, privées des moyens de chanter chaque jour l'Office canonial. En 1790, et depuis encore, la grand'Messe était célébrée pendant la semaine dans un grand nombre de paroisses de la campagne, même les jours de férie. Les Samedis et veilles des fêtes on y chantait les I Vêpres, et dans plusieurs les Matines mêmes, aux fêtes Doubles et au-dessus (1). Mais depuis, dans les pa-

(1) Un vénérable Prêtre de Paris, Claude Gaidechen, qui avait été Curé de Montreuil près Vincennes, puis d'Argenteuil, paroisses considérables du diocèse, m'a dit plus d'une fois, qu'avant 1791 on chantait les Matines tous les Dimanches, et qu'on faisait tous les Offices de la Semaine-sainte, dans ces églises. Quoique bien occupés alors par les confessions, les Prêtres y assistaient. Les Chantres et autres laïques qui servaient à l'autel savaient parfaitement leurs cérémonies, et si on oubliait une mémoire ils s'en apercevaient. Ce

roisses de la ville, on dut se borner au chant des Offices du Dimanche et des fêtes conservées, auxquels les fidèles assistent; et durant la semaine, le silence n'est maintenant interrompu que par le chant des Services funèbres, ou quelquefois par la Messe et le Salut du très-saint sacrement. Les Matines ne s'y chantent guère qu'à Pâque et à Noël; peut-être à la Commémoration des Défunts; et à l'église métropolitaine, où chaque jour l'Office se chante depuis Tierce jusqu'à Complies, on ne chante les Matines qu'à quelques grandes fêtes.

La diminution du nombre des Prêtres obligea en même temps de prendre des laïques, non-seulement pour le chant, comme on le faisait déjà, mais même pour le service de l'autel. C'est là une des causes qui ont amené le désordre et la confusion dans les églises; mais ce n'est pas la seule. Il faut, pour le bien comprendre, remonter à la source du mal. Tant que vécurent les anciens Curés, et les Prêtres élevés dans le diocèse qui leur succédèrent, ils s'efforcèrent de maintenir dans leur entier les rites de Paris; et j'ai été témoin au commencement de ce siècle, du zèle qu'ils mettaient à les faire observer. Mais bien des Prêtres, que la persécution avait forcés de s'expatrier, étant venus chercher un asile à Paris, ne purent se résoudre à quitter cette ville lorsque le calme fut rétabli; et on les employa dans le saint ministère. La plupart d'entre eux conservaient les rites de leur diocèse, d'anciens Religieux ceux de leur ordre; et ils avaient peine à se former aux cérémonies de Paris. Devenus Curés, quelques-uns tâchaient de faire prévaloir leurs usages sur ceux du diocèse; d'autres voulaient ressusciter des coutumes d'anciennes abbayes ou de couvents dont ils possédaient le territoire; un nouveau supérieur changeait ce qu'avait établi son prédécesseur, et en prétendant mieux faire, il ruinait tout. De là, dans plusieurs églises, un mélange confus de rites disparates, qui faisait gémir les Prêtres instruits, et choquait les fidèles mêmes. Comme les exemplaires du Cérémonial étaient devenus assez rares, on affirmait, pour justifier les innovations, qu'il n'y avait pas de règle

digne Prêtre fut rappelé à Paris en 1821, par le Cardinal de Périgord, qui le nomma Curé de l'Abbaye-aux-Bois. Il y mourut en 1837, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avait sauvé, dans la révolution, sa bibliothèque, composée de livres ecclésiastiques bien choisis; et il la légua à M. de Quelen, qui avait perdu la sienne au sac de l'Archevêché.

écrite ; et dans le même temps on faisait grand bruit de certains usages qu'on disait propres à la paroisse, mais qui, au fond, n'étaient que des abus ; puisqu'ils pouvaient tout au plus remonter à la date récente de 1802, pour les églises érigées en paroisse depuis cette époque. Le chapitre préliminaire du Cérémonial a bien prévu ces abus et ces altérations, et il ordonne de les retrancher (1). Ceux qui souhaiteraient qu'on multipliât les solennités ecclésiastiques pour attirer un plus grand concours de fidèles, devraient se souvenir que l'Eglise n'en juge pas ainsi : car, dans sa sagesse, elle a distribué les solennités de l'année ecclésiastique de telle sorte, qu'après les fêtes où elle rappelle le souvenir des grands mystères de Notre-Seigneur, des vertus de Marie, et des Saints tutélaires de chaque église, l'ame chrétienne puisse se reposer dans l'uniformité et la simplicité de l'Office dominical.

L'auteur s'est appliqué à reproduire, dans ce *Manuel*, le Cérémonial de 1703, puisqu'il a constamment fait loi dans le diocèse. Il lui a fallu seulement le modifier dans quelques points auxquels le Missel de 1738 a dérogé ; puis donner un peu plus d'étendue à ce qui concerne l'exposition du très-saint sacrement, d'après les Rubriques des Missels de 1777 et de 1830 ; enfin réparer certaines omissions notées depuis long-temps. S'il a corrigé quelques articles, c'est qu'une coutume constamment suivie l'y a obligé, et il en a averti ordinairement. Au reste, il ne l'a fait qu'après en avoir reconnu la nécessité par une expérience de plus de trente années, et de l'avis de personnes graves. Les plus notables additions qu'il ait faites sont : 1° Les *Cérémonies de la Messe basse*, parce qu'elles sont le fondement essentiel de la Messe haute. Un Prêtre, en effet, ne saura jamais bien célébrer celle-ci, s'il ne s'est rompu, par un long exercice, aux cérémonies de la première. Aussi les a-t-on insérées dans tous les Cérémoniaux publiés depuis trente ans. 2° L'Office pontifical, qui est l'objet d'un Appendice.

La division de ce livre est fort simple. Il comporte quatre parties : la première, partagée en cinq chapitres, traite de la Messe basse. On a réuni dans le Ier des *notions générales sur les préparatifs de la Messe, et sur diverses choses qui s'y rapportent.* Le IIe traite de quelques *cérémonies générales communes à toutes les*

(1) Voyez ci-après, pag. XXIX, un extrait de ce chapitre.

Messes; le III[e] de ce qui concerne *la préparation du Prêtre.* Le IV[e] expose les *Rites de la Messe,* dans le même ordre qu'ils sont dans la deuxième partie des Rubriques, mais avec plus de détails. On a mis à la fin des observations pratiques, tant sur quelques incidents particuliers à certaines Messes, que sur le binage et sur les Messes votives. Il a paru utile de placer à la suite un *Sommaire des principales cérémonies,* et une liste des *fautes qui se commettent le plus fréquemment en célébrant.* Ce sont comme deux miroirs, à l'aide desquels chacun, après avoir appris ce qu'il faut faire et ce qu'il doit éviter, découvrira aisément les méchantes routines qu'il pourrait avoir contractées, souvent sans s'en apercevoir, et les abandonnera sans peine (1). Les *fonctions du Servant* ont fourni la matière du dernier chapitre. Les enfants qu'on emploie assez ordinairement à ce ministère, se copient les uns les autres. Tout au plus leur apprend-on ce qu'ils doivent répondre au Prêtre, et la manière de présenter les burettes; mais, comme on ne leur parle guère de la piété et de la décence extérieure qui doit accompagner leurs fonctions, très-souvent, au lieu d'édifier les assistants, ils les choquent par leur légèreté et leur dissipations (2). Les enfants sont la plupart doués de bonne volonté. Il sera aisé aux Prêtres, qui voudront se former de bons servants, de leur faire pratiquer les règles tracées dans ce chapitre. Quoique faites pour des Clercs, toute autre personne peut facilement s'y conformer dans les points qui ne regardent pas spécialement les Ecclésiastiques. On ne dit rien des dispositions intérieures qui doi-

(1) N'est-ce pas surtout pour les fautes commises en offrant le saint sacrifice, que l'Eglise, au moment de l'oblation, nous met dans la bouche cette prière si propre à exciter la componction dans notre cœur? « Suscipe, sancte Pater... » hanc immaculatam hostiam, quam ego indignus famulus tuus offero tibi Deo » meo vivo et vero, pro INNUMERABILIBUS peccatis et offensionibus, et NEGLIGENTIIS » MEIS. »

(2) L'abbé Martial, Vicaire-général de Louisville en Amérique, écrivait à un de ses amis : « J'ai voulu visiter les populations sauvages des Iroquois et des Algonkins, au Lac des deux Montagnes. Je ne puis vous exprimer les sentiments » que j'ai éprouvés en les voyant si bons et si chrétiens. Durant huit jours que » j'ai habité parmi eux, quatre jeunes sauvages m'ont servi la Messe le Dimanche, et deux dans le cours de la semaine. L'exactitude dans les cérémonies, et la précision en articulant les mots latins, m'ont singulièrement frappé; » leur modestie m'a ravi. Quelles comparaisons pourrait-on faire! que de réflexions! » *Memor. di Relig. Modena,* 1829; tom. XVI, pag. 489.

vent accompagner la célébration de la Messe; cela s'éloignerait du but de cet ouvrage. D'ailleurs les Prêtres ont lu le traité ascétique du cardinal Bona (1); ils connaissent les opuscules de saint Alphonse de Liguori, et bien d'autres ouvrages faits sur cette matière (2); ils peuvent y recourir.

La deuxième partie contient, en trois chapitres, ce qui concerne l'*Office public du Chœur*. Le I[er] traite *des Cérémonies générales;* le II[e] *des Rites de la Grand'Messe*, selon l'ordre suivi dans le dernier Missel, en commençant par la Messe du rite Double, comme étant celle qu'on célèbre le plus souvent; puis, dans des articles séparés, de la Messe du rite Simple, de la Messe Solennelle; de celles qui se disent sans ministres sacrés, devant le très-saint sacrement, et en présence de M. l'Archevêque. Dans le chapitre III, il est parlé *des Vêpres et des autres Offices du jour et de la nuit.*

La troisième partie est consacrée aux *Rites particuliers des Offices des différents temps de l'année.* Elle se divise en trois sections, dont la première comprend les Offices du *Propre du temps,* depuis l'Avent jusqu'à la Fête-Dieu inclusivement. La deuxième traite de certains Offices du *Propre des Saints,* auxquels se rattachent des cérémonies particulières. La troisième section contient les *Cérémonies et Offices qui sont hors de l'ordre canonial;* tels que l'exposition et les saluts du très-saint sacrement hors de l'Octave de la Fête-Dieu, les Grand'Messes votives, la première Messe d'un nouveau Prêtre, les Processions, l'Office des Défunts, et les obsèques tant des adultes que des enfants.

La quatrième partie a pour objet les fonctions *des divers Ministres* qui servent à l'autel et dans le chœur, depuis le Célébrant jusqu'aux Enfants de chœur. Elle comprend quinze chapitres, dont le dernier traite de l'Office du Maître des cérémonies.

Le dernier Cérémonial dit à peine quelques mots de l'*Office Pontifical*, par lequel se termine ce *Manuel.* Il était nécessaire de décrire non-seulement ce qui est propre au Pontife célébrant, mais

(1) Il se trouve en partie dans le *Manuale Ordinandorum.*

(2) Il suffit d'indiquer les suivants : *Entretiens du Prêtre avec Jésus-Christ avant et après la Messe,* dont M. l'Evêque de Belley a donné une édition améliorée. Lyon, 1846, 3 vol. in-12. — *Méditations sur les principales qualités de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, pour chaque jour du mois;* par le P. Cloyseault, in-12. — *Preces ante et post Missam,* à la fin du *Memoriale vitæ Sacerdotalis,* par Arvisenet, et publiées aussi séparément.—*Mensis Eucharisticus,* auct. Xav. Lercari, S. J.

aussi les fonctions des Prêtres qui l'assistent, et des Clercs qui portent ses insignes. Un Cérémonial manuscrit à l'usage des Archevêques de Paris, et ce que l'auteur a vu pratiquer à l'église métropolitaine lui ont servi de guides.

Quant à certains usages propres à cette dernière église, il n'a pas dû s'en occuper. La plupart se rapportent à l'ancien Chapitre et à un ordre de choses qui ne subsiste plus; il aurait fallu un long travail de discussion pour démêler ce qui s'exécute encore et ce qui est aboli. Il suffit aux personnes qui ordonnent les cérémonies de consulter l'ancien Cérémonial. Tout au plus, aurait-il pu décrire la Bénédiction des saintes Huiles le Jeudi-saint; mais en 1831, lors du pillage de la sacristie de Notre-Dame, les livres faits à la main, qui servaient pour cette bénédiction, ayant été mis en pièces, M. de Quelen fit imprimer ces livres pour l'autel, en 1832; et en même temps, on tira à part, en petit format, des exemplaires qui contiennent l'ordre de cette cérémonie avec les prières qu'on y récite, pour mettre entre les mains des Prêtres et des Clercs qui y sont employés (1).

Lorsque dans la composition de ce livre, il est survenu des doutes, l'auteur a consulté, pour les résoudre, les Prêtres les plus capables parmi ceux qui ont étudié la matière. Diverses personnes, à qui il l'a communiqué avant et pendant l'impression, ont fait plusieurs observations qui lui ont été fort utiles, et il leur en témoigne ici toute sa reconnaissance.

Mais n'y a-t-il pas un genre de personnes qui regarderont ce livre comme peu nécessaire? Pourvu qu'on s'attache à l'essentiel des Rubriques, diront-elles, le reste est à peu près abandonné à la prudence de chacun. Peut-être même ajoutera-t-on, que tout ce qui n'est pas défendu est permis. Mais ce sont-là de fausses maximes. Le vrai principe, en matière de Rubriques, c'est que tout ce qui n'est pas prescrit est censé défendu. L'Eglise, dans sa sollicitude, ayant déterminé avec le plus grand détail le nombre des ministres, les ornements, les prières, le chant, qui convien-

(1) L'édition in-fol. sous ce titre : *Missa Feriæ V in Cœna Domini; cum benedictione olei Infirmorum et Catechumenorum, ac consecratione Chrismatis intertextis, secundùm antiquissimum Parisiensis Ecclesiæ ritum*, forme un volume de 41 pages ; on n'en a tiré que quarante exemplaires. L'édition in-8°, en 25 pages, ne contient pas la Messe.

nent à chaque Office, tout doit être observé avec une rigoureuse exactitude. Vouloir mieux faire qu'il n'est commandé, sous prétexte d'accroître la solennité, inventer de nouvelles combinaisons d'Offices, c'est en réalité troubler l'harmonie, et altérer la sage combinaison des rites sacrés par des inventions particulières, qui sont souvent mal accueillies, et ordinairement exécutées plus mal encore.

La négligence à s'instruire des règles des cérémonies, ou à les observer quand on les sait, parce qu'elles gênent notre paresse ou dérangent nos habitudes, est justement blâmable. D'ailleurs elle est condamnée par l'autorité de l'Eglise et par les enseignements de ses docteurs ; et de plus, les exemples et les maximes de Saints ou de pieux personnages de ces derniers temps, détruisent tous les prétextes allégués par ceux qui se dispensent d'obéir à ces règles.

En premier lieu, le saint Concile de Trente, après avoir énoncé, que « la nature de l'homme étant telle, qu'il ne peut aisément, et » sans quelques secours extérieurs, s'élever à la méditation des » choses divines, l'Eglise, comme une bonne mère, a établi cer- » tains rites, par exemple, de prononcer à la Messe des choses à » voix basse, d'autres d'un ton plus haut ; et qu'elle a introduit, » suivant la discipline et la tradition des Apôtres, des cérémonies, » comme les bénédictions mystiques, les lumières, les encense- » ments, les ornements, et plusieurs autres choses semblables, » pour rendre par-là plus recommandable la majesté d'un si grand » sacrifice, et pour exciter les esprits des fidèles, par ces signes » sensibles de piété et de religion, à la contemplation des grandes » choses qui sont cachées dans ce sacrifice; » ordonne ensuite aux Evêques « d'enjoindre aux Prêtres, par des mandements ex- » près, et sous des peines qu'ils jugeront efficaces, de ne dire la » Messe qu'aux heures convenables, et de n'admettre, dans la cé- » lébration des Messes, ni pratiques, ni cérémonies, ni prières, au- » tres que celles qui ont été approuvées par l'Eglise, et reçues » par un usage louable et fréquent (1). »

Aussi le saint Pape Pie V a-t-il commandé, en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun de ceux qui se servent du Missel Romain, « de dire et de chanter la Messe selon le rite, la manière

(1) Sess. XXII, cap. V; et *Decr. de observ. et evit. in celebr. Missæ.*

» et la règle contenus dans ce Missel, sans y ajouter d'autres cé-
» rémonies ni prières (1). »

Les Evêques de France, qui ont publié des Missels et Bréviaires, ont fait la même injonction. Les Evêques et Archevêques de Paris, en particulier, dans les Mandements qu'ils ont mis à la tête des Missels, depuis 1585 jusqu'à nos jours, ordonnent d'observer exactement les rites qui y sont prescrits; et par des statuts ou ordonnances publiés à part, ils ont aussi réglé, comme on l'a vu (2), différents points concernant la Messe et les divins Offices.

Il serait trop long de rapporter tout ce que les autres Papes ont fait, depuis le Concile de Trente, pour engager les Evêques à faire observer les rubriques et les cérémonies prescrites. Qu'il me suffise de citer ici Clément XI et Benoît XIV. Le premier, dans sa lettre à tous les Evêques du 16 mars 1703, leur recommande non-seulement d'employer toute leur sollicitude « pour faire que tous
» les Prêtres célèbrent le divin sacrifice, avec la pureté requise en
» ceux qui tous les jours offrent au Père éternel son divin Fils en
» holocauste; mais encore de veiller à ce qu'ils observent avec
» exactitude et piété les saintes cérémonies prescrites dans les Ru-
» briques. Et cela, ajoute-t-il, est si nécessaire, que le Prêtre, placé
» entre les hommes et Dieu pour apaiser sa colère, l'irrite davan-
» tage s'il s'acquitte de ses fonctions avec négligence et immodes-
» tie (3) ».

Benoît XIV, étant archevêque de Bologne, publia un Mandement fort étendu sur la célébration de la Messe. Il y parle de la piété qu'il faut avoir en la disant, règle le temps qu'on doit y mettre, et condamne divers abus et pratiques mauvaises qui tendaient à s'introduire. C'est la XXXIV[e] de ses *Institutions*. Il en a inséré quelque chose dans son traité *du Sacrifice de la Messe;* et il y ajoute, sur l'obligation d'observer les Rubriques, ces paroles si concluantes : « Quartus, in Quæstionibus procemialibus (4), osten-
» dit vehementer eos falli, qui Rubricas putant esse meras instru-
» ctiones et consilia..... Et ipsa COMMUNIS SENTENTIA docet, Rubri-
» cas esse leges præceptivas, quæ obligant sub mortali *ex genere*

(1) Bulle *Quod a nobis*, de 1568.
(2) Ci-dessus, pag. x.
(3) Voyez Benoît XIV, *Instit.* XXXIV, n. 2.
(4) Quarti, *Rubr. Miss. Rom. Comment. illustr.* Quæst. procem. sect. II, pag. 4; edit. *Venet.* 1727, in-fol.

» *suo*, ut loquuntur theologi : ita tamen ut immunis sit a mor» tali, qui eas non servet per invincibilem omnimodam imprudentiam, et aliquando etiam propter parvitatem materiæ (1). » Ce sage et savant Pape, qui a consulté les théologiens dans lesquels cette matière est traitée, les résume dans ce peu de mots ; et en citant Quarti, il approuve les raisons de ce savant rubriciste.

La seconde source d'autorités, ce sont les exemples et les maximes des Saints. Un petit nombre de citations suffira pour faire voir comment ils entendaient et pratiquaient les obligations qu'imposent les Rubriques.

L'exemple de Benoit XIV, comme pieux Pontife, n'est pas moins concluant que son autorité comme savant théologien. Dans son extrême vieillesse, réduit par ses infirmités à s'abstenir de toutes fonctions pontificales, et même de la célébration de la Messe, parce qu'il ne pouvait plus se tenir debout, il ne voulut pas se permettre de célébrer étant assis, quoiqu'il sût bien que deux de ses prédécesseurs avaient accordé cette permission à des Evêques. Il se borna à exposer les raisons et les autorités qu'on peut produire à ce sujet, dans une Lettre qu'il adressa au Maître des Cérémonies pontificales (2).

De nos jours, le Pape Pie VI, de sainte mémoire, a refusé d'autoriser cette pratique par son exemple. Dans son exil de Rome en France, dit un de ses historiens, « comme on lui suggérait d'imiter » quelqu'un de ses prédécesseurs, qui, ne pouvant se tenir sur ses » pieds, célébrait la Messe étant assis, il répondit qu'il ne voulait » pas s'accorder à lui-même ce qu'il avait cru devoir refuser à un » illustre Evêque d'Allemagne ; ajoutant que si on venait à savoir » qu'il célébrait assis, une foule de suppliques lui seraient adres» sées, pour obtenir ce privilége, non-seulement par des Evêques » qui en auraient un besoin réel et habituel, mais encore par » ceux-là même qui supportent de mauvaise grâce la plus légère » incommodité (3) ».

On connaît le zèle qu'a déployé saint Charles Borromée pour rétablir dans son diocèse de Milan la discipline ecclésiastique pres-

(1) *De Sacrif. Missæ*, lib. III, cap. XIII, n. 2.

(2) *Epist. ad Ign. Reali; in Append. altera ad tom. IV Bullarii.*

(3) Baldassari, *Hist. de la captiv. de Pie VI*, 2e part. chap. 1er ; Paris, 1839, in-8° pag. 277.

que entièrement déchue, et pour rendre au culte divin son antique splendeur. Il n'épargna pour cela ni travaux, ni soins, ni dépenses. En même temps qu'il enrichissait sa cathédrale de vases et d'ornements précieux, il y établissait deux Maîtres des Cérémonies, avec plein pouvoir de régler les saints Offices, et de veiller à l'exécution de ce qu'il avait prescrit (1). Il était le premier à donner l'exemple de la ponctualité à observer les moindres cérémonies ; si bien qu'un jour il refusa de bénir un cimetière, parce qu'il n'avait pas sa mitre dont il devait se servir pour cette bénédiction. Un autre historien du saint (2) rapporte qu'il « observait fort exac- » tement toutes les cérémonies du Missel, de manière qu'il avait » fort peu besoin d'aide pour lui assister. Une chose m'étonnait » grandement, ajoute-t-il, c'était que ce Cardinal disait d'ordinaire » à Milan la Messe à l'Ambrosienne, laquelle est fort différente de » la Romaine, en plusieurs cérémonies et Oraisons : et avec tout » ceci, quand il allait hors de Milan aux églises esquelles on offi- » ciait à la Romaine, sans mettre autre étude précédente, disait si » promptement la Messe à la Romaine, comme si jamais il ne l'eût » dite à l'Ambrosienne ; ce que celui qui ne l'a point expérimenté » ne peut croire ; et pourtant je n'aperçus jamais que ce Seigneur, » auquel j'ai assisté souvent, fît jamais la moindre faute. »

Saint François de Sales ne fut pas moins zélé. N'étant encore que Prêtre, après qu'il eut converti le Chablais, il établit à Thonon une communauté, dite *la sainte Maison* (3), pour continuer et affermir le bien qui s'était opéré dans cette province. Dans les réglements qu'il fit pour les Prêtres de cette maison, il entre dans les plus petits détails des cérémonies du chœur ; par où l'on voit qu'il les connaissait à fond. « Nous n'avons point vu de notre » temps, dit un de ses biographes, témoin oculaire (4), aucun » Ecclésiastique à l'autel, avec plus de majesté, de révérence, de » modestie et de recueillement, que cet incomparable Prélat. A » peine mettait-il le pied sur le premier degré, que son extérieur

(1) Giussano, *Vie de S. Ch.* liv. II, ch. IX et X.

(2) J. B. Possevin, Prêtre et Docteur en théologie, qui était de sa maison. *Vie*, chap. XIII. Voyez *lib. de Ritibus*, pag. 550.

(3) Voyez son *Histoire*, par Ch. Aug. de Sales, neveu du Saint; liv. IV, pag. 235 et suiv. *Lyon*, 1634, in-4°.

(4) *Vie de S. Franç. de Sales*, par le P. Louis de La Rivière, Minime ; liv. II, ch. II, pag. 117; liv. IV, ch. XIII, pag. 412 ; ch. LIII, pag. 621. *Rouen*, 1631, in-8.

» aussi bien que son intérieur prenait un maintien tout angé-
» lique. Sitôt qu'il commençait à vêtir les ornements sacerdotaux,
» il congédiait absolument les affaires temporelles, afin de ne pen-
» ser qu'aux seuls mystères divins..... Il assistait ordinairement
» aux Heures canoniales de l'église, et n'avait garde de s'en absen-
» ter n'étant pas d'ailleurs occupé légitimement. Il était là dans
» sa forme (stalle) ainsi qu'une statue dans sa niche, sans se re-
» muer, sans s'inquiéter, sans s'empresser, sans regarder ni çà
» ni là. Il n'était point sujet aux distractions ; car par une grâce
» spéciale, il faisait ce qu'il voulait de son esprit, et s'appliquant
» à la prière, il ne pensait qu'à la bien faire. Ainsi, ayant pris sa
» place au chœur, et l'Office commençant et continuant, il trans-
» portait tout bellement son cœur de verset en verset avec une
» sérieuse attention, goûtant et savourant tout à son aise le miel
» des plus délicates suavités que le Saint-Esprit y a distillé. Or il
» avait la voix assez forte, et chantait les louanges du Créateur
» d'un air médiocrement haut et mélodieux. Je lui ai ouï pousser,
» d'une vigueur et ferveur non pareille, un Jeudi-saint à Ténè-
» bres (il était Evêque), ce verset du Psaume LXX : *Potentiam tuam*
» *et justitiam tuam, Deus, narrabo, usque in altissima quæ fecisti*
» *magnalia : Deus, quis similis tibi?* Mais il toucha ce verset d'un
» ton si haut, qu'il m'est avis qu'il laissa bien loin après soi les
» voix de ceux qui soutenaient le chœur de son côté : dont je fus
» vivement excité en mon intérieur ; et depuis m'en étant res-
» souvenu possible plus de cent fois, ç'a toujours été avec des sen-
» timents particuliers.... Surtout il y avait du contentement à le
» voir officier pontificalement aux fêtes solennelles. Car alors
» vous l'eussiez contemplé, non comme un homme terrestre, mais
» comme un ange du ciel. Il allait, il venait, il s'asseyait, il se le-
» vait, il se tenait debout en cet appareil, avec une humilité re-
» haussée de grande majesté ; et quoiqu'il fût totalement ramassé
» en soi-même, et attentif à soi-même, à cause du souverain
» respect qu'il rendait aux mystères sacrés, il ne faisait pourtant
» aucun manquement ni aucune confusion ; tant il était présent à
» son intérieur et extérieur. » Sainte Jeanne de Chantal, dans sa
déposition devant les juges délégués, pour la béatification du
saint Evêque, s'exprime ainsi : « Ce bienheureux honorait
» toutes les cérémonies et ordonnances de la sainte Eglise, et s'y
» assujettissait. Parlant une fois à l'Aumônier d'un grand Prélat,

» afin qu'il l'avertît de quelque petite cérémonie qu'il omettait » en disant la Messe, il ajoutait : Il faut nous assujettir et obéir » à ce qui nous est ordonné (1). » Et P. Camus, Evêque de Belley, auteur de *l'Esprit de saint François de Sales,* rapporte « que non-» seulement aux Offices divins, à l'autel et au chœur, il observait » ponctuellement et fidèlement les moindres cérémonies, mais » encore quand il récitait ses Heures en particulier (2). »

Saint Alphonse de Liguori, mort en 1787, a composé divers opuscules liturgiques qu'on a réunis sous le titre de *Manuel pour les Prêtres.* Ce livre contient entre autres, 1° *Les Cérémonies de la Messe* expliquées en détail ; 2° *La Messe maltraitée* (*strapazzata*), où il décrit la manière de se bien préparer, de célébrer dignement, et de faire pieusement l'action de grâces ; il y a joint des prières et des considérations affectives pour faciliter l'un et l'autre exercice (3). Deux chapitres de sa *Selva* (4), qui est une suite d'instructions pour les retraites, sont consacrés à traiter de la Messe. L'auteur de la *Vie* du saint Evêque (5) raconte qu'il voulut « s'assurer » par lui-même de la fidélité de tous les Prêtres de son diocèse à » se conformer aux Rubriques de la Messe. Il les fit tous exercer » devant lui, sans aucune distinction d'âge ni de rang ; et il in-» terdit, jusqu'à ce qu'ils s'en fussent rendus capables, tous ceux » qui ne savaient pas bien les cérémonies. Un grand nombre » restèrent plusieurs mois sans monter à l'autel. Un vieillard de » grande famille, qui ne voulut pas se soumettre à l'examen, » resta interdit pendant dix ans qu'il vécut encore. Un directeur » du séminaire, trouvé en défaut, fut obligé de s'abstenir de » célébrer pendant quelque temps. Il porta encore l'interdit en-» couru par le seul fait, contre tout Prêtre qui resterait moins » d'un quart d'heure à l'autel, quand même ce serait à une » Messe de *Requiem.* »

(1) *Déposition,* art. 28, § 2, pag. 66 ; art. 33, pag. 118 ; et art. 38, pag. 140. *Suppl. aux OEuvr. de S. Fr. de Sales,* par l'abbé de Baudry ; *Lyon,* 1836, in-8°.

(2) *Espr. de S. Fr. de Sales,* abr. par Collot, part. V, ch. VII ; édit. de 1841, III[e] part. ch. I, § 10. On peut voir, dans le même livre, la manière agréable dont le Saint s'y prit pour engager un jeune Prêtre à célébrer tous les jours. Part. II, ch. XX ; édit. de 1841, III[e] part. ch. VIII, § 1.

(3) La III[e] partie traite *de l'honoraire des Messes ;* la IV[e], de *l'Office maltraité :* ce peut être un sujet d'examen pour plusieurs Prêtres. — (4) I[re] part. ch. VII ; II[e] part. ch. I. — (5) Jeancard, *Vie,* IV[e] part. ch. VII ; 2[e] édit. *Lyon,* 1834, pag. 288, 290.

Parmi les simples Prêtres, il suffit de nommer saint Vincent de Paul. « Je recommande les cérémonies, disait-il dans une » conférence à ses Prêtres, et je prie la Compagnie d'éviter les » fautes qu'on y peut faire. Les cérémonies ne sont, à la vérité, » que l'ombre ; mais c'est l'ombre des plus grandes choses, qui » requièrent qu'on les fasse avec toute l'attention possible,... » avec une grande modestie et gravité,... qu'on chante posément » avec modération, qu'on psalmodie avec un air de dévotion. » Hélas ! que répondrons-nous à Dieu, quand il nous fera rendre » compte de ces choses, si elles sont mal faites (1)? La dévotion » de Vincent, dit Abelly, était toute singulière en la célébration » de la Messe. On a vu des personnes qui ne le connaissant point, » et ayant assisté à sa messe, disaient entre elles, comme par » admiration : Mon Dieu, que voilà un Prêtre qui dit bien la » Messe ! il faut que ce soit un saint homme. D'autres ont dit » qu'il leur semblait voir un ange à l'autel. Il ne se contentait » pas de célébrer tous les jours ; il avait encore la dévotion de » servir quelquefois les autres Prêtres au saint autel. C'est ce » qu'on lui a vu faire en tout temps, quoiqu'il fût accablé d'af- » faires, même en sa vieillesse, âgé de plus de soixante-quinze ans, » avec un respect et une dévotion qui édifiaient grandement les » assistants (2). »

Le dernier exemple sera celui d'un contemporain, que la plupart des Prêtres de Paris ont pu connaître. C'est M. Jalabert, Vicaire-général du diocèse pendant plus de vingt-cinq ans (3). Ce pieux Ecclésiastique avait la coutume d'aller chaque année, durant l'Octave de sainte Geneviève, célébrer la Messe à Saint-Etienne-du-Mont. Dans les derniers temps de sa vie, il était ordinairement assisté par le premier Vicaire de la paroisse ; et celui-ci a remarqué avec édification, que le vénérable vieillard, attentif à toutes les cérémonies, n'omettait aucune inclination, élévation des yeux, etc. On s'apercevait des efforts qu'il faisait, dans les génuflexions, pour toucher la terre du genou, nonobstant sa faiblesse qui quelquefois l'en empêchait.

(1) Abelly, *Vie de S. Vinc. de Paul*, liv. II, ch. II, sect. IV, pag. 226; édit. in-4°.

(2) *Ibid.*, liv. III, chap. VIII, pag. 72 et suiv.

(3) Il mourut en 1835, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

EXTRAIT DU CHAPITRE PRÉLIMINAIRE
DU CÉRÉMONIAL DE PARIS MDCCIII.

Le Cérémonial Parisien traite des cérémonies ou rites que l'Eglise de Paris a coutume d'observer dans ce qui concerne les choses sacrées, et le culte divin.

Or, le culte embrassant divers objets, comme l'administration des sacrements, la récitation solennelle des Heures canoniales, la célébration du saint sacrifice, les supplications publiques, etc. chacune de ces parties du culte a ses cérémonies particulières.

On peut encore considérer les cérémonies par rapport aux divers ministres qui les exécutent, soit d'abord les Evêques et les Prêtres, soit ensuite les Diacres, les Sous-Diacres, et les autres Clercs inférieurs appelés à les seconder.

De là est venu le *Pontifical*, livre propre des Evêques pour les cérémonies qu'ils doivent observer dans les Ordinations et autres fonctions qui leur sont réservées. Nous n'en parlons point ici.

De là le *Sacerdôtal*, ainsi nommé autrefois, mais plus communément *Rituel* ou *Manuel;* c'est-à-dire, le livre qui contient les rites que doivent suivre les Prêtres dans l'administration des Sacrements. Il n'en est pas ici question.

De là le *Processionnal*, ou livre des *Supplications*, parce qu'on donnait anciennement aux Processions le nom de Supplications ou de Litanies.

De là enfin le livre spécial des Cérémonies qu'on doit observer dans la célébration solennelle de la Messe, et dans le chant de toutes les Heures de l'Office canonial, soit du jour, soit de la nuit. C'est l'objet propre de ce livre, appelé *Cérémonial*.

Quelques observations préalables serviront d'introduction.

I. Les cérémonies doivent se faire d'un air modeste, et dans le maintien le plus respectueux de tout le corps. Il faut y joindre la propreté dans les habits, la gravité dans les mouvements, l'accord

des voix, sans anticiper les uns sur les autres; l'esprit d'humilité, et le cœur élevé à Dieu par l'ardeur de la charité.

II. Les explications pieuses et mystiques des cérémonies, quoique très-utiles pour nourrir la piété tendre des personnes religieuses, n'entrent pas dans le dessein de cet ouvrage.

III. Il faut rechercher, antant qu'on le peut, les origines des cérémonies, pour les expliquer d'une manière précise en peu de mots, et fuir tout esprit de contention et de dispute.

IV. Ce qui rend le plus souvent les cérémonies difficiles à expliquer, c'est que des changements dans les paroles ou dans les actions ayant fait disparaître la raison de leur établissement ou de leur conservation, l'Eglise catholique, qui est ennemie de tout ce qui a l'apparence de nouveauté, a jugé à propos de les conserver entièrement pour la décence et la majesté du culte.

V. Pour découvrir l'esprit et l'intention de l'Eglise dans les rites sacrés, il faut toujours appliquer les cérémonies à leur place, et non ailleurs; par conséquent il faut bannir, autant qu'il se peut, surtout à la Messe, toute espèce d'anticipation; autrement, ce ne sera plus qu'épaisses ténèbres.

VI. L'ordre précis de faire chaque chose en sa place, se voit surtout dans la Messe basse ou sans chant: on doit s'y conformer, le plus qu'il est possible, dans la Messe haute ou solennelle; et tout ce qui se fait de contraire à cette règle, doit être attribué ordinairement à la négligence ou à l'ennui des ministres de la Messe haute, à moins qu'on ne voie d'ailleurs la cause certaine du changement.

VII. Par une suite de cet abus, on a quelquefois, dans les rites ecclésiastiques, anticipé, abrégé ou omis certaines choses; par la raison que les fêtes ou les Offices s'étant trop multipliés, ou étant célébrés avec une solennité hors de règle, en vertu de fondations ou d'une piété inconsidérée, quand la piété s'est refroidie il n'a plus été possible de les célébrer. C'est pour cela que les ministres, accablés par le nombre de ces Offices, ont bouleversé sans choix beaucoup de choses pour alléger leur fardeau; ces

changements affermis par le temps, ont ensuite passé en usages, jusqu'à ce que l'autorité des supérieurs ait cherché à remédier à ces abus par des moyens convenables à la dignité des cérémonies.

Il suit de là : 1° qu'à l'avenir les Supérieurs des églises, Curés et autres, qui sont dans le cas d'accepter des fondations, doivent bien prendre garde qu'on n'introduise quelque nouveauté dans la Messe ou dans l'Office; et si quelque chose de ce genre a été introduit sous un prétexte quelconque, ils doivent le supprimer, avec prudence néanmoins, et sans offenser personne.

2° On ne regardera point comme une violation de cette règle l'usage d'annoncer à la Messe de l'Epiphanie le jour auquel tombe Pâque (1); d'expliquer l'Evangile en langue vulgaire après que le Diacre l'a chanté, en y joignant le Prône avec les annonces accoutumées; de faire chanter des Psaumes choisis pendant l'offrande ou la communion des Clercs et des laïques; ou de réciter les mêmes Psaumes choisis pendant les Messes de communauté qui se célèbrent sans chant; ou de chanter après la communion les prières pour le Roi. Hors de ces cas, la règle posée ci-dessus doit être observée à la rigueur.

VIII. Il ne faut pas que les ministres de l'Eglise soient tellement attachés à leurs rites sacrés, qu'ils aillent jusqu'à condamner ou à mépriser les cérémonies anciennes des autres Eglises : se souvenant de l'avis que donna saint Grégoire le Grand à saint Augustin son disciple, et que celui-ci, comme il est juste de le penser, ne manqua point de suivre religieusement, soit en rétablissant la religion chrétienne chez les Bretons anciens habitants de l'Angleterre, soit en la fondant chez les Anglo-Saxons conquérants de cette île. Cet avis lui recommandait de ne point pousser l'attachement qu'il avait pour les cérémonies de l'Eglise Romaine, jusqu'à prendre en aversion les Eglises des Gaules qui usaient de rites différents, rites qu'il pourrait même avec raison emprunter de ces

(1) Le chant de cette annonce est noté dans le Missel de 1685; mais il paraît que l'usage en avait été interrompu. L'Abbé Chastelain fait mention de son rétablissement, dans le *Journal* manuscrit qu'il a laissé.

Eglises. On doit aussi se rappeler que le Concile de Trente, en ordonnant d'abolir les rites nouveaux dans les Offices ecclésiastiques, a déclaré qu'il fallait conserver ceux qui étaient anciens. Il est permis par conséquent de supprimer des cérémonies nouvelles, vu que très-souvent elles ne s'accordent point avec les anciennes.

IX. L'église métropolitaine étant la mère et la maîtresse de toutes les églises de la ville et du diocèse, c'est elle qui conserve la forme et la règle de tous les rites que les autres églises du diocèse doivent remettre en usage, autant qu'il se peut ; et elles ne se distingueront par la pompe du culte divin, qu'autant qu'elles se rapprocheront du rite de l'église métropolitaine.

X. Les églises tant de la ville que du diocèse peuvent se diviser en trois classes : 1° celles qui ont un Clergé nombreux, comme les collégiales, les grandes paroisses, et les séminaires ; 2° celles qui ne peuvent avoir au chœur que quatre ou cinq Ecclésiastiques, comme sont les petites paroisses ; 3° celles qui sont réduites à une ou deux personnes pour tenir le chœur, comme sont la plupart des églises de la campagne.

La première classe doit observer tant à la Messe qu'au reste de l'Office toutes les cérémonies de l'église métropolitaine, à l'exception de celles qui concernent spécialement M. l'Archevêque ou les dignités de cette église.

La seconde classe doit prendre du présent Cérémonial toutes les cérémonies qui peuvent convenir au nombre de ses ministres ou à l'état de son église. Il y aurait une très-grande difficulté à décrire ici ces cérémonies (1).

La troisième classe doit régler et proportionner ses cérémonies sur le présent Cérémonial, le suivre de loin autant qu'il sera possible, sans emprunter aucun rite d'ailleurs. C'est à quoi doivent surtout prendre garde ceux qui ont passé tard d'un autre diocèse dans celui-ci.

(1) Quelques remarques placées à propos dans le cours du présent *Manuel*, indiquent ce qu'il faut faire dans certains cas plus difficiles, tant pour la deuxième que pour la troisième classe.

MANUEL
DES CÉRÉMONIES.



PREMIÈRE PARTIE.
DE LA MESSE BASSE.

CHAPITRE PREMIER.

Notions générales sur les préparatifs de la Messe, et sur diverses choses qui s'y rapportent.

Avant d'exposer en détail ce qui concerne la célébration du saint sacrifice, il est à propos de parler brièvement du lieu, de l'autel, des vases, linges et ornements sacrés, et autres choses qui servent au culte divin.

ARTICLE PREMIER.

Du lieu propre à la célébration de la Messe.

1. Il n'est permis d'offrir le très-saint sacrifice de l'Eucharistie que dans un lieu sacré, c'est-à-dire dans une église consacrée selon le rite prescrit par le Pontifical, ou au moins bénite, ou dans une chapelle simplement bénite. Or, c'est à l'Evêque seul qu'il appartient de consacrer et de bénir les édifices destinés au culte divin. Un Prêtre néanmoins, délégué par l'Ordinaire, peut en faire la bénédiction, mais non la consécration.

2. Comme l'église paroissiale est le lieu qui sert principale-

ment à rassembler les Chrétiens pour le culte de Dieu, il s'ensuit que les chapelles domestiques doivent être très-rares, et qu'on n'y peut célébrer la Messe sans une permission expresse de M. l'Archevêque; laquelle permission doit être exposée en lieu patent dans la chapelle, et renouvelée au terme prescrit (1).

3. Les lois ecclésiastiques défendent aussi de célébrer la Messe dans un lieu interdit, jusqu'à ce que l'interdit ait été révoqué; ou dans une église polluée, à moins qu'elle n'ait été auparavant réconciliée. La même règle s'applique aux chapelles domestiques. Les causes pour lesquelles une église est polluée, sont détaillées dans le Rituel (2).

ARTICLE II.

De l'Autel, et de sa préparation.

4. Dans les premiers siècles, les autels étaient quelquefois d'or ou d'argent, et même de bois; mais depuis long-temps les saints Canons ont prescrit de ne célébrer la Messe, que sur un autel de pierre, consacré par un Evêque, et dans lequel sont renfermées des reliques de saints Martyrs. On distingue deux sortes d'autels : l'autel *fixe* et l'autel *portatif*. Dans le fixe, qui retient le simple nom d'autel, la partie supérieure ou la table est d'une seule pierre adhérente entièrement à la base sur laquelle elle repose. L'autel portatif s'appelle *pierre d'autel* ou *pierre sacrée :* cette pierre est ordinairement enfermée au milieu d'une table de bois, avec laquelle elle est tout-à-fait de niveau; et elle doit être assez étendue pour qu'on puisse placer dessus l'hostie et le calice, et même un ciboire, s'il y a un tabernacle adjacent où l'on conserve le très-saint sacrement. Il faut recourir au Rituel (3) pour savoir quand un autel est pollué, ou exécré de manière à ce qu'on ne puisse plus offrir dessus le saint sacrifice.

5. Pendant le temps de la Messe, l'autel doit être couvert de trois nappes, faites de toile de lin ou de chanvre, jamais de toile de coton, et bénites par un Evêque, ou par un Prêtre muni d'un pouvoir spécial. Il faut que celle de dessus soit assez longue

(1) Ordonn. du 24 avril 1709; et Ritual. *De Sacrif. Miss.* App. n. 106 et seq. pag. 431, 740, 757, etc. — (2) *De Sacrif. Missæ*, n. 18 et seq. pag. 407 et seq. — (3) Ibid.

pour couvrir entièrement l'autel, et même qu'elle pende un peu de chaque côté. Les deux autres, à la place desquelles une seule pliée en deux suffit, peuvent être plus courtes; mais celles qu'on met sur une pierre sacrée doivent néanmoins la dépasser de chaque côté, et celle de dessus couvrir toute la table de bois.

6. Lorsque le devant d'autel n'est point en marbre, ou orné de dorure et de peinture, il doit y avoir à la place un parement de la couleur de l'Office du jour, les Dimanches et fêtes Doubles et au-dessus; pour les fêtes d'un degré inférieur on garde la couleur du Dimanche.

7. Hors le temps de la Messe, la nappe de l'autel doit être entièrement couverte d'un tapis très-propre. On l'ôte pendant la Messe, et quand le très-saint sacrement est exposé; ou bien on le roule vers le fond de l'autel, en sorte que la nappe soit presque tout-à-fait découverte.

8. Sur l'autel où l'on réserve l'Eucharistie, il faut un tabernacle dont la magnificence et la décoration répondent à l'édifice dans lequel il est placé. Si le tabernacle est en bois, il doit être doré extérieurement, ou peint avec goût; et l'intérieur revêtu de tous côtés d'étoffe de soie ou autre plus précieuse. On aura soin de nettoyer assidûment la poussière tant au dedans qu'au dehors, afin de le tenir dans une grande netteté, et d'y étendre, pour recevoir les vases sacrés, un corporal très-propre, qu'il faut changer de temps à autre. Le tabernacle n'étant destiné qu'à la sainte Eucharistie, on n'y serrera jamais le ciboire ni l'ostensoir vides, ni le calice, ni les saintes huiles, ni aucune relique, pas même de la vraie croix; et on le tiendra toujours fermé à clef (1).

9. On place au milieu de l'autel, sur le tabernacle, ou à défaut sur le gradin, en face du Prêtre, une croix avec un crucifix en relief, qui doit être bénite, et de chaque côté de la croix des chandeliers garnis de cierges qui doivent brûler durant la Messe: savoir, dans les Simples deux, quatre dans les Semidoubles, six dans les Doubles, dix dans les Solennels-mineurs, douze dans les Solennels-majeurs, et plus de douze dans les Annuels. Mais dans les petites églises, on n'exige que six cierges dans les Annuels et les Solennels,

(1) Ordonn. du card. Henri de Gondy, Ev. de Paris, de l'an 1620. Ritual. Paris. *De Sacr. Euchar.* n. 21, pag. 120.

quatre dans les Doubles, et deux les autres jours. Aux Messes basses, deux cierges suffisent, quelque jour que ce soit. Si néanmoins la Messe basse tient lieu de grand'Messe, on peut en augmenter le nombre.

Lorsque le très-saint sacrement est exposé, on ôte la croix, et on doit allumer aux moins six cierges pendant la Messe (*a*).

10. Au pied de la croix se place le carton appelé *Canon*; et à chaque bout on met deux cartons plus petits, l'un contenant le Psaume *Lavabo*, et l'autre l'Evangile de saint Jean.

11. Le Missel se pose sur un pupitre, au coin de l'épître : si ce pupitre est couvert d'un voile, il doit être de la couleur des ornements. Les coussins dont parle la Rubrique ne sont plus d'usage.

12. On doit encore préparer, pour la Messe haute, le livre des Epîtres et celui des Evangiles, à moins que des Induts ne doivent les apporter : ils se placent de chaque côté, les tranches se regardant. Dans les Doubles et au-dessous, on met du côté de l'épître les instruments de paix.

13. Mais on ne doit poser sur l'autel rien autre chose que ce qui est nécessaire pour le saint sacrifice, ou ce qui sert à l'ornement.

14. Dans les églises où l'Epître et l'Evangile se chantent à un pupitre préparé dans le chœur, il faut sur ce pupitre un voile de la couleur convenable à l'Office.

15. Les autres objets, nécessaires pour toutes les Messes, sont deux burettes de verre ou de cristal, ou bien en métal

(*a*) Les cierges qui brûlent sur l'autel doivent être faits de cire d'abeilles, selon l'ancienne pratique de l'Eglise. En 1839, des ciriers de Marseille s'adressèrent à la Congrégation des Rites, pour faire prohiber l'usage des nouvelles bougies dont la matière est toute autre, et qu'on paraissait vouloir introduire. La requête fut renvoyée à l'Evêque de Marseille, pour donner son avis. Ce Prélat, auquel se joignit le Vicaire général de l'Archevêque de Colocza, ayant répondu, la sacrée Congrégation commit deux Cérémoniaires pontificaux pour examiner l'affaire. Tous deux s'accordèrent à montrer, que dès la plus haute antiquité l'Eglise ayant prescrit l'usage de la cire d'abeilles, on ne peut y substituer une autre matière; qu'on doit maintenir cette pratique, fondée sur les plus graves autorités, et les motifs les plus solides; qu'il faut défendre tout usage contraire, comme le pape Pie VII, d'éternelle mémoire, défendit en 1819, d'employer des tissus de coton pour tous les linges qui servent au saint sacrifice. (*Voy.* ci-après n. 32.) Après une ample discussion, les Cardinaux réunis dans la congrégation du 16 septembre 1843, répondirent à la requête : *Consulant Rubricas.* (Voyez *Annali delle Scienze religiose;* tom. XVII, pag. 250 et seq. *Roma,* 1843.)

propre, un bassin pour les déposer et pour le *Lavabo,* avec un vase près de l'autel pour recevoir l'eau; un manuterge, une sonnette, enfin une nappe de communion; c'est un abus de se servir du voile du calice.

16. Dans les Solennels-mineurs et au-dessus, et quand le très-saint sacrement est exposé, on prépare du côté de l'épître, pour la Grand'Messe, une crédence couverte d'une nappe propre sur laquelle on place le calice garni de tout ce qui est nécessaire; le ciboire avec de petites hosties, si l'on doit donner la communion, et qu'il n'y ait pas, dans le tabernacle, d'hosties consacrées; les burettes avec le bassin et le manuterge, la sonnette, les instruments de paix, et la nappe de communion. Les Céroféraires ou Acolytes y déposent aussi leurs chandeliers au commencement de la Messe. Les Dimanches, les fêtes Doubles et au-dessous, on place le calice sur l'autel avant la Messe.

17. Les siéges du Célébrant et de ses ministres se mettent dans le sanctuaire, du côté de l'épître, sur le pavé sans estrade; savoir : un siége distinct pour le Célébrant, deux moindres pour le Diacre et le Sous-Diacre : un autre, à la Messe solennelle, pour le Prêtre assistant; et des banquettes pour les Induts, s'il y en a pour servir à l'autel. Les Acolytes, quand ils restent dans le sanctuaire, s'asseyent sur des tabourets.

18. Comme les soins et la propreté contribuent beaucoup à la conservation des objets, il faut épousseter et essuyer souvent l'autel et ses ornements, les burettes, les chandeliers, en un mot, tout ce qui sert au culte divin. On changera aussi les nappes fréquemment pour les faire laver. Enfin, ce qui doit être serré dans les armoires, y sera renfermé aussitôt après les Offices.

ARTICLE III.

Des Vases et Linges sacrés.

19. Les vases qui servent au saint sacrifice sont le calice et la patène; ils doivent être d'or ou d'argent, et non d'autre métal. Le pied du calice néanmoins peut n'être qu'en cuivre; mais la coupe doit toujours être d'argent, et dorée intérieurement aussi bien que la patène. L'un et l'autre ne peuvent servir, qu'ils n'aient été auparavant con-

sacrés par M. l'Archevêque ou par un autre Evêque; et quand ils ont perdu leur dorure, il est nécessaire de les faire dorer et consacrer de nouveau. Les Clercs engagés dans les ordres sacrés ont seuls le droit de toucher ces vases; toute autre personne ne peut les toucher sans une permission de M. l'Archevêque. Il en est de même du ciboire, de l'ostensoir, et des linges sacrés qui n'ont point encore été blanchis après avoir servi.

20. Le ciboire, dans lequel on conserve l'Eucharistie, doit être d'argent, bien fermé avec un couvercle, et autant qu'il se peut, doré intérieurement. S'il est de cuivre, il faut mettre dans la coupe un corporal, et poser dessus les hosties. Si M. l'Archevêque permet, par crainte des voleurs, ou pour quelque nécessité, de garder le très-saint sacrement dans une boîte de carton ou de bois; elle doit être revêtue de soie en dedans et en dehors, et il faut placer dans l'intérieur un corporal sans couture, que l'on puisse purifier et laver de temps à autre.

21. Ceux à qui est confié le soin des vases sacrés et des objets destinés au saint sacrifice, les tiendront toujours dans une très-grande propreté, comme le demande le respect dû au corps adorable de Notre-Seigneur, qui veut bien y reposer.

22. Les linges sacrés sont le corporal et la pale, faits l'un et l'autre d'une toile fine de lin ou de chanvre d'un tissu serré, qu'on empèse légèrement.

Le corporal a environ cinquante-cinq centimètres de dimension en tous sens. Il doit être sans trous ni reprises du côté où on met l'hostie, et sans aucune broderie si ce n'est une petite croix en fil bleu ou rouge, sur le bord, du même côté.

23. La pale, d'environ seize centimètres, en carré, ne doit avoir aucune broderie; on l'attache à un carton pour la soutenir (*a*). Ces linges, sur lesquels on place le corps de Notre-

(*a*) La pale, dans l'origine, était le corporal même qu'on repliait sur le calice. Les Chartreux ont conservé cet usage. Il est donc contraire aux règles, de broder une croix rouge ou bleue, au milieu des pales, comme on le fait souvent. Un autre usage, qui ne paraît pas remonter à une grande antiquité, est de couvrir le carton destiné à soutenir la pale, au lieu de linge, d'une étoffe d'or, d'argent ou de soie, avec des broderies plus ou moins riches, quand elle doit être jointe à un ornement précieux. Mais par suite de cette coutume, les fabricants d'ornements d'église se sont imaginé, qu'une pale couverte d'étoffe pareille au reste, était, dans les ornements communs,

Seigneur, doivent être tenus très-propres; et bénits par un Evêque, ou par un Prêtre ayant ce pouvoir.

24. Le purificatoire peut être d'une toile moins fine que le corporal, mais toujours de lin ou de chanvre; long de quarante-cinq centimètres au moins, et assez large pour qu'on le plie en trois dans toute sa longueur. Quoiqu'il n'ait pas besoin de bénédiction, il est pourtant compté entre les linges sacrés.

25. Avant de donner ces linges à blanchir, un Clerc dans les ordres sacrés, ou une autre personne ayant la permission de les toucher, les lavera dans trois eaux, qu'on jetera ensuite dans la piscine (1).

26. Les Prêtres et les autres Ministres seront attentifs, comme l'Eglise le leur recommande (2), à ne toucher les vases sacrés qu'avec une grande révérence, et après s'être lavé les mains. Le respect qu'ils montreront en ceci servira d'exemple aux Laïques attachés au service de l'Eglise, qui, par une faveur particulière, obtiennent la permission de les toucher.

ARTICLE IV.

Des Vêtements et Ornements sacrés.

Il y a par rapport à ces vêtements deux choses à considérer : quels sont ceux dont on se sert dans l'exercice du culte divin, et la couleur prescrite pour chaque Office.

§ 1. *De la qualité des Ornements.*

27. Les lois canoniques défendent à tout Prêtre de célé-

un accessoire obligé ; et vous n'en trouverez pas un aujourd'hui, qui ne fournisse, avec l'ornement, une pale de cette façon. C'est un véritable abus, qu'ont laissé introduire des Ecclésiastiques qui n'en savaient pas plus long. En Italie, les pales se composent d'un double linge bien empesé, sans aucune broderie. En 1805, lorsque le Pape Pie VII était à Paris, un amateur, qui avait un talent particulier pour exécuter à la plume des dessins d'un fini achevé, offrit au Pontife, pour servir à une pale, un très-beau dessin de ce genre, qui représentait les attributs du saint sacrifice. Le Saint-Père accueillit l'artiste avec bénignité, et lui fit remettre un chapelet de prix ; mais il dit en même temps : Voilà un bel ornement de cabinet.

Les Prêtres qui font faire des ornements devraient bien aussi en surveiller la coupe et la forme ; car on en trouve qui sont tellement étriqués, que la chasuble couvre à peine les épaules et le dos.

(1) Voyez, sur la piscine, le Rituel, *De Sacrif. Missæ*, n. 39 ; pag. 412. — (2) Ibid. n. 32 ; p. 411.

brer la Messe sans être revêtu des ornements propres à cette sainte action, qu'il met par-dessus son vêtement ordinaire. Or le vêtement ordinaire du Prêtre, dans ses fonctions, selon les mêmes lois, doit descendre des épaules jusqu'aux talons, et avoir des manches; c'est la soutane. Et même les Statuts synodaux décernent la peine de suspense encourue par le seul fait, contre tout Prêtre, qui, même en voyage, oserait dire la Messe sans soutane (1).

28. Les vêtements sacrés, nécessaires pour la célébration du saint sacrifice, sont l'amict, l'aube, la ceinture, le manipule, l'étole, et la chasuble; et un Prêtre ne peut dire la Messe sans en être revêtu.

29. L'Evêque, pour la Messe basse, a les mêmes ornements; mais quand il célèbre solennellement, il met par-dessus l'étole, la tunicelle, la dalmatique et la chasuble, sur lesquelles M. l'Archevêque porte le pallium.

30. Les mêmes vêtements servent aux Diacres et aux Ministres inférieurs, à l'exception de l'étole et de la chasuble. Le Diacre porte à la vérité l'étole, mais pendant transversalement de l'épaule gauche sous le bras droit; et au lieu de la chasuble il a la dalmatique. L'ornement du Sous-Diacre est la tunique; les Induts la portent aussi à la Messe solennelle, mais ils n'ont pas le manipule. Les chapes servent au Porte-croix et aux Choristes. Tous ces vêtements et ornements doivent être dans la propreté et la décence convenables; et ils sont plus ou moins précieux suivant les solennités, et selon les moyens de chaque église (*a*).

(1) Stat. syn. de 1697; Ordonn. du 23 décembre 1783; Ritual. Paris. *De Sacrif. Missæ*, n. 33. Voy. pag. 411, 746 et 747. — Ordonn. du 25 oct. 1844.

(*a*) On fabrique, depuis très-peu de temps, des étoffes de verre, et on commence à les employer pour des ornements d'église. En attendant que le saint-siége et les Evêques décident si l'on peut s'en servir, plusieurs personnes doutent que la prudence permette d'en faire usage, à raison des graves accidents qui peuvent s'ensuivre. Il se détache, en grande quantité, de ces étoffes, surtout lorsqu'elles vieillissent, des fragments plus ou moins perceptibles, qui depuis l'Offertoire jusqu'à la Communion tombent sur le corporal, sont ensuite recueillis avec les parcelles de l'hostie, mis dans le calice, et avalés par le Prêtre. Sans toucher ce qu'il y a d'inconvenant dans ce mélange d'une substance étrangère avec les saintes espèces, n'est-il pas à craindre que ces fragments s'attachant aux membranes de l'estomac, n'y causent à la longue des ulcères incurables, dont les médecins ne soupçonneront pas la cause? Ce point mérite de fixer d'autant plus l'attention de l'autorité ecclésiastique, que l'éclat de ces ornements, joint à leur prix assez modique, engage les fabriciens des églises pauvres à s'en pourvoir. Mais, s'ils croient joindre l'économie avec l'apparence, ils se

31. Les aubes garnies de dentelles peuvent servir au Prêtre, au Diacre, au Sous-Diacre, et aux Induts, principalement dans les Messes solennelles (*a*); mais on ne s'en sert point aux Messes dans lesquelles on ne porte pas la dalmatique et la tunique, ni dans le temps de la Passion, ni aux Messes des Défunts. Les Acolytes et les Thuriféraires, portent des aubes simples.

Au reste, ce qui concerne l'habillement des Ministres de la grand'Messe sera exposé plus convenablement dans la deuxième partie, qui traite *de l'Office public du Chœur*.

32. Les linges sacrés, et les nappes d'autel, comme on l'a déjà vu, (n. 5, 22, 23, 24) ainsi que les amicts et les aubes, ne peuvent être faits d'autre matière que de toile de lin ou de chanvre, et jamais de toile de coton, même la plus fine (1). Les mêmes linges, et les ornements que revêtent les ministres de l'autel, comme la ceinture, le manipule, l'étole, la chasuble, la dalmatique et la tunique, ne doivent point servir qu'ils n'aient été bénits auparavant par un Évêque, ou par un Prêtre qui en ait reçu le pouvoir.

33. Les surplis, les chapes, les parements d'autel, n'ont besoin d'aucune bénédiction; néanmoins, quand une fois ils ont servi au culte divin, il n'est plus permis de les employer à des usages profanes.

§ 2. *De la couleur des Ornements.*

34. Les ornements de l'autel, du Célébrant et de ses Ministres doivent être, à l'Office et à la Messe de chaque jour, conformes pour la couleur aux usages de l'Église de Paris, qui se sert des couleurs suivantes :

BLANC : les samedis de l'Avent, à la Messe de la sainte

trompent fort; car ces étoffes ayant peu de solidité, il faut renouveler très-souvent les ornements dont elles forment la matière.

(*a*) On ne voit plus aujourd'hui de garnitures de dentelles, qu'à d'anciennes aubes, faites dans le siècle dernier; et ces garnitures ne montent pas jusqu'à la ceinture. Aux aubes dont se sert le Pape, la dentelle s'élève tout au plus aux genoux. Mais depuis que le tule et le filet ont été substitués à la dentelle, à cause de la modicité de leur prix, le corps de l'aube a presque disparu pour faire place à une garniture qui monte jusqu'à la poitrine. A l'inconvenance de cette mode, d'où il résulte que l'accessoire devient le principal, se joint aussi une violation de la loi, selon laquelle l'aube doit être en fil, et non en coton, qui est la matière ordinaire de ces sortes de garnitures. Si les fabricants et les ouvriers l'ignorent, c'est aux Prêtres à le savoir, et à le leur apprendre.

(1) Décret de N. S. P. le Pape Pie VII, publié par Ordonnance du 1er février 1834 : *Ritual.* pag. 759.

Vierge seulement; le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent, à la Messe seulement : depuis la Vigile de Noël jusqu'à la Présentation de Notre-Seigneur inclusivement, à tout l'Office du temps, avant la Septuagésime; le Samedi-saint aux Litanies, à la Bénédiction du cierge pascal et des fonts, et à la Messe; et depuis ce jour jusqu'à la Vigile de la Pentecôte, à tout l'Office du temps, excepté le Lundi des Rogations : à la Transfiguration, et à toutes les fêtes et Messes de Notre-Seigneur, pour lesquelles n'est pas marquée la couleur rouge : à la Dédicace d'une église et à son Anniversaire, et à la Consécration d'un autel : à la Vigile de l'Assomption, et à tout Office de la sainte Vierge, même de la Compassion : aux fêtes des Anges; à la Nativité de saint Jean-Baptiste; à la fête de saint Jean Apôtre : à la Conversion de saint Paul : aux fêtes de saint Joseph, de sainte Marie-Madeleine, des saints Joachim et Anne; des saints Lazare, Marie et Marthe : aux fêtes des saints Docteurs non Pontifes, des Prêtres, des Abbés et Moines, des Justes, des saintes Vierges non Martyres, des saintes Femmes et Veuves : à la Consécration d'un Évêque, pour l'Élu seulement : à la Messe du Mariage, à moins qu'on ne dise celle du jour : à l'enterrement des Enfants.

35. Rouge : à l'Office des cinq Plaies de Notre-Seigneur; le Jeudi-saint, à l'Absolution, à la Messe, et au Lavement des autels et des pieds seulement : la Vigile de la Pentecôte, à la Bénédiction des fonts et à la Messe seulement; à la fête de la Pentecôte et pendant toute l'Octave : à la fête de la sainte Trinité : à celle du très-saint Sacrement et pendant l'Octave; à la fête du sacré Cœur de Jésus : à tout l'Office du temps depuis la Présentation jusqu'à la Septuagésime, et de la Trinité à l'Avent, excepté les Dimanches qui se rencontrent dans une Octave pour laquelle on se sert d'une autre couleur : aux Fêtes de la sainte Croix, et de la sainte Couronne d'épines : à la Vigile et la fête de la Toussaint, et durant toute l'Octave : à la Décollation de saint Jean-Baptiste : aux fêtes des saints Pierre et Paul, et des autres Apôtres et Évangélistes, et pendant leurs Octaves, (et même à leurs Vigiles, si elles sont Doubles), excepté saint Jean Apôtre : aux fêtes de saint Jean devant la Porte Latine, de saint Barnabé, de la Commémoration de saint Paul, de saint Pierre aux liens, des saints Innocents, et de tous les Martyrs quels qu'ils soient, même des Vierges : au *Te Deum* chanté en actions de grâces.

aux Messes du Saint-Esprit : aux Messes et aux Processions du très-saint sacrement, même pour la réparation des injures : aux Messes de la Passion et de la Croix, excepté au temps de la Passion : à la Messe d'actions de grâces, et à celle pour l'élection d'un Prélat.

36. Vert : aux fêtes des Pontifes : à celle de la Chaire de saint Pierre : à la Consécration d'un Évêque, mais pour le Consécrateur et les Évêques assistants seulement, pourvu que l'on dise la Messe propre à cette Consécration, autrement on prend la couleur de la Messe du jour ; de même au jour anniversaire de la Consécration des Évêques.

37. Violet : pendant l'Avent, excepté à la Messe du Mercredi des Quatre-Temps : depuis la Septuagésime jusqu'à la Messe du samedi avant la Passion : le Samedi-saint, et la Vigile de la Pentecôte, aux Prophéties seulement : le Lundi des Rogations : à la Messe de la Station de la Procession de saint Marc, et des trois jours des Rogations : aux Quatre-Temps de septembre : aux Vigiles auxquelles les Prières se disent à genoux : aux fêtes de sainte Marie Egyptienne et des Pénitents.

Ceux qui ont des ornements cendrés s'en servent depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à la Messe du samedi avant le Dimanche de la Passion, inclusivement.

38. Noir : *depuis les Vépres du Samedi avant le Dimanche de la Passion jusqu'à None du Samedi saint*, (excepté le jour de la Compassion de la sainte Vierge, et le Jeudi-saint à la Messe) *même aux Messes votives de la Croix* que l'on pourrait dire en ce temps : *à la récitation des sept Psaumes le Mercredi des Cendres* ; à la bénédiction et à l'imposition des Cendres le même jour : à tous les Offices et Messes des Défunts adultes.

Ceux qui ont des ornements bruns ou noirs avec orfrois rouges, s'en servent aux Offices et aux Messes désignés ci-dessus en caractères italiques.

39. Les églises qui sont pourvues d'ornements brodés ou tissus en or, ou autres semblables précieux et magnifiques, peuvent en faire usage dans les fêtes les plus solennelles auxquelles on se servirait du blanc, du rouge, ou du vert (*a*).

(*a*) Les ornements dits *de toute couleur*, ne sont proprement d'aucune couleur. On peut les tolérer dans de très-pauvres églises.

40. Quand l'Office d'une fête l'emporte sur celui du Dimanche, si l'on chante deux grand'Messes, à la moins solennelle, qui est du Dimanche, on prend les ornements de la couleur propre à la fête : mais cette règle n'a lieu que pour les Dimanches depuis la Présentation de Notre-Seigneur jusqu'à la Septuagésime, et depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.

41. Afin qu'il n'y ait à l'extérieur, dans la même église, aucune diversité dans la couleur des ornements, un Prêtre qui dit en son particulier une Messe votive, ou autre quelconque (excepté celle des Défunts) doit se servir d'ornements de la couleur du jour. Il y est même strictement obligé, et il doit, en conséquence, s'abstenir de dire la Messe des Défunts, s'il célèbre dans une église où l'on fait l'Office d'une fête Double et au-dessus. C'est pour cette raison qu'en marquant ci-devant les couleurs, on a omis celles de la plupart des Messes votives.

42. Il faut de plus observer, qu'à la Messe d'une fête quelconque célébrée devant le très-saint sacrement exposé, on prend toujours la couleur propre à cette fête, et non pas le rouge, à moins que ce ne soit la couleur du jour.

43. Toutefois la règle tracée ci-dessus ne s'applique pas aux grand'Messes votives, ni même aux Messes basses célébrées pour une cause grave, avec concours des fidèles, à cause de leur importance : par exemple, aux mariages et à l'enterrement des enfants; en observant néanmoins que si le mariage ou l'enterrement se fait un jour auquel il soit défendu de dire d'autre Messe que celle du jour, on s'y conforme aussi pour la couleur, quoiqu'on ait pris une étole blanche pour la célébration du mariage, ou pour la levée du corps.

ARTICLE V.

De l'heure du saint sacrifice.

44. Suivant la discipline actuelle de l'Eglise, on ne peut offrir le saint sacrifice que dans la matinée, excepté pourtant la nuit de Noël. Les Messes basses se disent depuis l'aurore jusqu'à midi; la Messe solennelle se célèbre ordinairement vers neuf ou dix heures, selon qu'il est plus avantageux aux fidèles. Cependant les églises où l'usage s'est introduit de dire, pendant l'hiver, une Messe avant le jour en faveur des ouvriers, des domestiques, et des personnes occupées, doivent

retenir cette louable coutume. Mais les Archevêques de Paris ont très-souvent défendu, sous peine d'interdit, de célébrer la Messe dans les églises, et dans les chapelles publiques ou domestiques, avant quatre heures du matin, ou de la commencer après midi (1). Cette règle, fondée sur les décrets des Conciles et sur les Rubriques du Missel (2); doit être exactement observée; et il n'est permis à personne de s'en écarter, que pour un mariage ou un enterrement, ou pour la Messe basse qui se dit ordinairement, les Dimanches et fêtes, après la Messe solennelle : mais, dans tous les cas, cette Messe ne doit jamais commencer après une heure sonnée.

45. Dans les grandes églises, les Curés doivent veiller à ce que les Messes ne se disent pas toutes aux mêmes heures, et à la volonté de chaque Prêtre; ils établiront un ordre pour les célébrer, et assigneront à chacun son heure, pour la plus grande utilité des fidèles.

46. Quoiqu'il ait été permis autrefois aux Prêtres de dire plusieurs Messes en un même jour, cette permission a été, depuis plusieurs siècles, restreinte au seul jour de Noël, auquel chaque Prêtre peut célébrer trois Messes; mais il n'en peut dire qu'une seule les autres jours. Toutefois, quand la nécessité l'exige, un Prêtre autorisé ou délégué par M. l'Archevêque, peut célébrer le même jour dans deux différentes églises, mais seulement les Dimanches et fêtes; en se conformant du reste à ce que prescrivent les Rubriques du Missel, dont les dispositions sont rapportées ci-après, ch. IV, art. V, § 4.

CHAPITRE II.

De quelques cérémonies générales.

Ces diverses cérémonies considérées par rapport au Prêtre qui les fait, sont 1° les inclinations du corps; 2° la position des mains, et celle des pieds; 3° la direction des yeux; enfin les inflexions de la voix.

(1) Ordonn. citées dans le Rituel, pag. 413, et 740. — (2) Conc. de Trente, et Conc. de Milan, cités dans le Rituel, pag. 413. *Rubr. Miss.* part. I, cap. IV.

ARTICLE PREMIER.

Des Inclinations du corps.

1. Il y a trois sortes d'inclinations : l'inclination simple, la médiocre, la profonde, auxquelles on ajoute la génuflexion.

L'inclination simple ou de tête, se fait en baissant la tête gravement; et même, pour qu'il n'y paraisse pas de raideur, il faut l'accompagner d'un léger mouvement des épaules, qui soit un peu plus marqué au saint nom de Jésus.

2. Dans l'inclination médiocre, on baisse, avec un mouvement plus prononcé, la tête et les épaules. Cette inclination tient le milieu entre les deux autres.

3. L'inclination profonde se fait en baissant la partie supérieure du corps, de telle sorte que le Prêtre, s'il avait les bras pendants, pût toucher ses genoux avec les mains. Pour la faire sans paraître gêné, il faut auparavant reculer un peu le pied droit, surtout lorsqu'on doit baiser l'autel.

4. La génuflexion se fait d'un seul genou, et il faut entendre en ce sens la Rubrique quand elle la prescrit. On la fait en pliant jusqu'à terre le genou droit, qui vient naturellement se poser à côté du talon gauche; et on tient en même temps le corps droit, et la tête légèrement inclinée. Si le Prêtre est à l'autel, il retire un peu le pied gauche, et pose sur l'autel les mains étendues, avant de fléchir le genou.

ARTICLE II.

De la position des mains et des pieds.

5. On distingue jusqu'à sept différentes positions des mains durant la Messe.

Dans la première, le Prêtre tient les mains jointes devant lui, un peu au dessous de la poitrine, sans qu'elles touchent la chasuble ni qu'elles s'en éloignent trop. Le pouce droit est croisé sur le gauche (excepté depuis la consécration jusqu'à l'ablution); les autres doigts sont étendus et unis ensemble, le bout un peu élevé vers le visage, et les coudes s'appuient légèrement au-dessus des hanches.

6. C'est ici le lieu de faire observer que quand le Prêtre, ayant les mains jointes, fait une inclination quelconque, en inclinant le corps il n'abaisse point les mains, mais

qu'il les tient toujours près de la poitrine, comme s'il était droit.

7. Dans la deuxième position, il appuie sur l'autel les mains jointes, comme il est dit n. 5; et alors le bout des petits doigts unis ensemble touche le bord de la table, (même après la consécration) tandis que l'extrémité des autres doigts est posée dessus.

8. Dans la troisième, il étend les mains à la largeur du corps, pour les rejoindre aussitôt. En les séparant, il faut les tenir droites sans courber le poignet, ni les baisser en aucune manière; et quand elles sont séparées, les élever au niveau des épaules en les rejoignant devant la poitrine.

9. Dans la quatrième, il les tient étendues à la hauteur des épaules sans dépasser la largeur du corps. Pour prendre cette position, le Prêtre étend d'abord les mains, comme il est dit n. 8; puis, au lieu de les rejoindre, il les tient en l'air, les paumes tournées l'une vers l'autre, de telle sorte que chaque main forme une ligne droite avec le bras depuis le coude, qui reste toujours proche de la hanche; les doigts sont joints ensemble dans leur longueur, excepté qu'après la consécration le pouce et l'index se séparent des autres pour s'unir par l'extrémité.

10. Dans la cinquième, il tient sur l'autel les mains étendues jusqu'au poignet: avant la consécration la paume repose sur la nappe, et sur le corporal depuis la consécration jusqu'après la communion.

11. Dans la sixième, il les étend sur l'hostie et le calice: les paumes regardent l'autel, le pouce droit est croisé sur le gauche en dessus des mains, et les deux index, unis aux autres doigts, se joignent par l'extrémité. Ceci ne se rencontre qu'une fois, et pendant le Canon, à la prière *Hanc igitur oblationem*.

12. La septième position a lieu quand une des mains est occupée à faire un signe de croix, ou à tourner les feuillets du livre, ou bien à quelque autre action.

Si le Prêtre fait le signe de la croix sur lui-même ou sur les assistants, il pose la main gauche au-dessous de la poitrine; puis étendant tout-à-fait la droite, il tire de son front à sa poitrine une ligne perpendiculaire sans dépasser sa main gauche; il remonte ensuite la droite pour couper la première ligne par une ligne transversale de l'épaule gauche à la

droite; après quoi il rejoint les mains. Lorsqu'il fait le signe de la croix sur lui-même, la paume de sa main regarde son visage : quand il le fait sur les assistants, ou qu'il bénit quelque chose, le petit doigt de sa main droite est tourné vers les personnes ou les objets qu'il bénit.

Si le Prêtre fait quelque bénédiction sur l'autel, ou s'il tourne les feuillets du Missel, il pose sur l'autel la main non occupée, si ce n'est qu'elle doive en même temps tenir le pied du calice, ou autre chose; mais elle ne doit jamais rester suspendue en l'air. Quand les signes de croix se font sur le livre, la main gauche est posée sur le bord du Missel.

13. Pour former les signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, le Prêtre, ayant posé la main gauche sur l'autel, tire avec la droite, depuis le milieu de la pale jusqu'au-dessus de l'hostie, une ligne horizontale d'environ six pouces, sans incliner en aucune manière la main vers l'hostie, et ayant le petit doigt tourné vers la pale, comme il est dit n. 12. Il remonte ensuite dans la même direction, jusqu'à ce que le petit doigt soit au-dessus du bord antérieur de la pale, et alors il coupe la première ligne par une ligne transversale de gauche à droite, sans dépasser la largeur de la pale : puis, s'il ne doit pas alors étendre les mains, il ramène vers sa poitrine la main droite; à laquelle la gauche vient aussitôt se réunir. Le signe de la croix se fait de la même manière sur la burette, sur l'hostie, et sur le calice séparément; mais il ne doit point dépasser deux à trois pouces. Avant de commencer un signe de croix, il faut que le Prêtre rejoigne les mains, s'il les a étendues ou séparées.

14. Quant à la position des pieds, le Prêtre, étant debout et en place, les tient rapprochés l'un de l'autre. Lorsqu'il faut monter à l'autel, il recule d'abord le pied gauche, et pose le droit sur le degré en élevant le genou; il évite ainsi le péril de marcher sur l'aube et de la déchirer. Quand il va et vient le long de l'autel, il marche directement et sans obliquité, ayant toujours le visage tourné vers le côté opposé. Pour mettre plus de facilité dans sa démarche, il avance le pied droit le premier, s'il va du milieu au coin de l'épître; et s'il revient du coin de l'épître au milieu, ou s'il va du milieu au coin de l'évangile, c'est le gauche qu'il meut d'abord. Par ce moyen il se rend aisément d'un coin au milieu, ou du milieu à l'un des coins, en trois

ou quatre pas, qu'il alonge plus ou moins selon la longueur de l'autel.

ARTICLE III.

De la direction des yeux, et des inflexions de la voix.

15. Pour lever les yeux quand la Rubrique le prescrit, il n'est pas du tout nécessaire de renverser la tête en arrière ; il suffit de la lever un peu en levant les yeux. Lorsque la Rubrique marque au Prêtre de tenir les yeux arrêtés sur le très-saint sacrement, il ne doit pas pour cela incliner la tête, à moins que la Rubrique ne le prescrive dans cette action.

Toutes les fois que le Prêtre se tourne vers les assistants, il est convenable qu'il tienne les yeux baissés, comme il doit le faire, selon la Rubrique, (part. II. n. 12.) en allant à l'autel.

16. La Rubrique indique trois inflexions de la voix, haute, moyenne, et basse. Le Prêtre doit éviter, dans ce qu'il dit à voix haute, de prononcer d'un ton si élevé, qu'il trouble ceux qui célèbrent en même temps que lui dans la même église, ou d'un ton si bas que les assistants ne puissent l'entendre : mais sa voix doit être grave ; en sorte que les assistants comprennent ce qu'il lit, et soient par là excités à la dévotion.

17. Ce qu'il faut dire tout bas, le Prêtre le prononce de manière à s'entendre lui-même, et à n'être point entendu des assistants. Pour les quelques paroles qu'il dit à voix moyenne, *paulùm elatâ,* il prend un ton qui tienne le milieu entre la voix haute et la basse. Mais il doit proférer tous les mots distinctement et exactement ; sans précipitation, pour faire attention à ce qu'il dit ; et néanmoins sans lenteur, afin de ne point ennuyer les assistants.

Qu'il suffise d'avoir donné ces notions, en commençant, pour n'y plus revenir quand il sera question des diverses cérémonies auxquelles elles se rapportent.

CHAPITRE III.

De la préparation du Prêtre.

1. Le Prêtre qui doit célébrer la Messe, après s'être confessé, s'il le juge nécessaire, et avoir dit Matines, et même Laudes si le soleil est levé, s'applique quelque temps à la prière, en récitant les Psaumes et Oraisons marqués dans le Missel, ou d'autres prières, selon que le temps le lui permet. Quand même il se serait préparé chez lui, il est néanmoins convenable qu'il fasse quelque préparation dans l'église ou à la sacristie, pour l'édification des fidèles, dont plusieurs seraient choqués de le voir monter à l'autel sans s'être recueilli un certain temps dans le lieu où il doit célébrer.

2. Il commence à la sacristie par chercher dans le Missel la Messe qu'il faut dire, la marque avec un signet, cherche et marque de même toutes les Oraisons qu'il devra réciter, sans laisser dehors aucun signet inutile, afin de n'être point embarrassé durant le saint sacrifice, et donne le livre au Servant pour le transporter à l'autel.

3. Ensuite il se lave les mains, en disant à voix basse : *Da, Domine, virtutem, etc.* comme dans le Missel. Alors il prépare lui-même le calice, à moins qu'un autre ne le fasse. Pour cela, il place sur la coupe 1° un purificatoire propre, en le dépliant de manière qu'il pende également de chaque côté ; 2° la patène, sur laquelle il met une hostie entière et sans défaut, passant le pouce et l'index tout autour pour en faire tomber les parcelles, et traçant par-dessous une raie avec la patène, afin de la rompre ensuite plus facilement ; et s'il y a de petites hosties à consacrer, il les met sous la grande (*voyez* chap. IV, n. 4) ; 3° la pale ; 4° le voile, qui est en soie de la couleur des ornements, et assez grand pour couvrir entièrement le pied du calice par devant, sans être replié aucunement par derrière ; 5° la bourse, dans laquelle est renfermé un corporal propre, sans trous, ni reprises à l'aiguille du côté où doit reposer l'hostie, de peur que des parcelles n'y restent attachées. L'ouverture de la

bourse est tournée vers le Célébrant, à moins que la manière dont la croix y est figurée n'exige le contraire.

4. Tout étant ainsi préparé, le Prêtre s'approche des ornements, qui ne doivent être ni sales ni déchirés, mais propres et décents, plus ou moins riches et précieux, selon le degré des fêtes. Là, revêtu de la soutane, les pieds chaussés (et non en pantoufles), il se revêt des ornements convenables, gardant le rochet, s'il est Prélat séculier, ou le surplis s'il est Prélat régulier ou simple Prêtre séculier, à moins qu'il n'en soit embarrassé; et en prenant les ornements, il dit à chacun les Oraisons marquées dans le Missel.

5. Il fait d'abord le signe de la croix, (quoique la Rubrique ne le prescrive pas) selon l'usage de tout bon chrétien : ensuite prenant l'amict par les cordons, il baise la croix qui est au milieu, le pose sur sa tête; et l'ayant aussitôt abaissé sur les épaules, il l'accommode autour du cou, en sorte que le rabat et la soutane ne paraissent point : après avoir croisé les cordons sur la poitrine, celui du côté droit par-dessus l'autre, il les passe derrière le dos, les ramène par devant, et les noue par un nœud très-lâche. En hiver, c'est-à-dire depuis le lendemain de l'Octave de saint Denis jusqu'à Pâque exclusivement, il est permis de se couvrir la tête avec l'amict, mais point avec la calotte.

6. Il prend l'aube, qu'il ne baise pas; et ayant tout-à-fait passé la tête, il passe successivement les bras dans chaque manche, en commençant par la droite, l'ajuste proprement autour du cou, et l'attache avec les cordons ou les agrafes. Les manches doivent couvrir entièrement la soutane : si elles sont trop longues, il les relève, et les attache avec des épingles, afin qu'elles ne le gênent pas pendant la Messe. Prenant ensuite la ceinture ou cordon, ou la recevant des mains du Servant, il se ceint autour des reins (1), et non au-dessous des bras; et en même temps il ajuste l'aube de manière que les plis soient distribués également de tous les côtés, et qu'étant relevée un peu au-dessus des pieds, elle ne puisse l'embarrasser dans sa marche.

7. En prenant le manipule, il en baise la croix du milieu, le met au bras gauche, et l'attache près du coude, en sorte qu'il ne puisse glisser. Il prend ensuite l'étole avec

(1) Benedict. XIV, *De Sacrif. Missæ*, lib. I. cap. VII. n. 8.

les deux mains, et ayant baisé la croix qui est au haut, il la met autour du cou, en l'ajustant devant la poitrine de manière qu'elle pende également des deux côtés : puis il croise les deux bouts de l'étole, en faisant d'abord passer vers la droite celui qui pend de l'épaule gauche, et mettant par-dessus celui qui pend de l'épaule droite ; il arrête enfin l'étole avec les deux bouts de la ceinture qu'il replie sous les bras, de chaque côté, et non par derrière.

8. Si le Célébrant est évêque, il ne croise pas l'étole ; mais il la laisse pendre de chaque côté. Il ne prend aussi le manipule (excepté aux Messes des défunts), qu'au bas de l'autel, après qu'il a dit *Indulgentiam*, et il le baise auparavant.

9. Enfin, le Prêtre prend la chasuble, qu'il ne baise pas, et il l'attache avec les cordons, après l'avoir un peu tirée par devant, de sorte qu'elle monte près du cou, afin de couvrir, s'il se peut, le haut de l'étole. Il peut alors attacher par-dessous la chasuble un mouchoir, mais qui soit propre, et qui ne paraisse en aucune manière au dehors.

CHAPITRE IV.

Des Cérémonies de la Messe basse.

Outre les cérémonies communes à toutes les Messes, quelques-unes sont particulières à certaines Messes, selon qu'on les célèbre en présence du très-saint sacrement, ou devant M. l'Archevêque, ou pour les Défunts. Il convient de traiter séparément de chacune de ces Messes.

ARTICLE PREMIER.

Cérémonies communes à toutes les Messes.

§ 1. *De l'entrée du Prêtre à l'autel.*

1. Le Prêtre, ainsi revêtu de tous les ornements, prend de la main gauche le calice, tourne le voile en dehors, pose la main droite sur la bourse, en observant de ne mettre dessus ni mouchoir, ni lunettes, ou choses semblables ; et après

avoir fait une inclination profonde à la croix qui est dans la sacristie, il est dans l'ordre qu'il salue d'une inclination médiocre un autre Prêtre, qui se préparerait à dire la Messe ou qui reviendrait de l'autel, et ensuite le Clerc qui doit le servir. Il s'avance alors vers l'autel, en tenant le calice à la hauteur de la poitrine, et marchant le corps droit, les yeux baissés, avec gravité et modestie, précédé du Servant qui porte le Missel et tout ce qui est nécessaire, à moins que tout n'ait été préparé à l'autel auparavant. S'il ne porte pas le calice, il marche ayant les mains jointes. Il est convenable qu'il prenne de l'eau bénite en sortant de la sacristie, et qu'il fasse le signe de la croix. S'il passe devant le grand autel, il s'incline profondément. S'il vient à passer devant un autel où l'on fait l'élévation, il se met à genoux, adore le très-saint sacrement, tête nue, et ne se relève qu'après que le calice a été remis sur le corporal. Quand il passe devant un autel où le très-saint sacrement est exposé, ou bien lorsqu'on y donne la communion, il fait seulement une génuflexion, et poursuit son chemin. S'il rencontre sur son passage un Evêque, il lui fait une inclination médiocre. Il salue de même un Prêtre revêtu des ornements, qui revient de l'autel, et lui cède le pas dans un passage étroit. S'il marche la tête couverte, il se découvre pour faire ces inclinations, à moins qu'il ne porte le calice.

2. Etant arrivé à l'autel, le Prêtre, debout au bas des degrés, s'incline profondément vers la croix; mais si le très-saint sacrement est dans le tabernacle, il se met à genoux sur le plus bas degré pour faire cette inclination profonde. Quand il porte le bonnet, il se découvre et le donne au Servant, avant de saluer. Il doit de même ôter la calotte, s'il l'a portée en allant à l'autel. Aussitôt après, il monte à l'autel, et fait au milieu une simple inclination à la croix.

3. Après avoir posé le calice du côté de l'évangile, le voile étant tourné vers lui et non vers le fond de l'autel, il prend des deux mains la bourse qu'il met à plat au milieu vers le fond, en tire le corporal avec la main droite, le dépose en avant de la bourse, et dresse celle-ci de la même main contre le gradin du côté de l'évangile, tenant la main gauche sur l'autel. Il veille à ce que la bourse ne soit pas immédiatement sous le cierge, et que la croix qui s'y trouve ne soit pas tournée sens dessus dessous; puis il étend avec les deux mains

le corporal au milieu de l'autel, laissant la partie antérieure repliée ; et aussitôt prenant de la main gauche le calice couvert du voile, en mettant la main droite par-dessus, il le place sur le corporal, tout proche du gradin, de telle sorte qu'il ne touche pas le voile avec sa tête en baisant l'autel.

4. S'il doit consacrer des hosties en tel nombre que la patène ne puisse les contenir, il les place sur le corporal du côté de l'évangile, un peu au-dessous du calice, ou sur une patène, ou bien dans un ciboire ou autre vase bénit, qu'il couvre et place près du calice, ou par derrière, selon qu'il lui est plus commode ; mais toujours sur la pierre sacrée.

5. Alors il salue la croix, et va, les mains jointes, au coin de l'épître, ouvre le Missel à l'Introït de la Messe qu'il doit dire, et place les signets aux endroits nécessaires, s'il ne l'a fait auparavant. Etant revenu au milieu, il salue de nouveau la croix ; puis, sans s'arrêter, il se tourne par la droite en se retirant un peu du côté de l'évangile, pour ne pas tourner le dos à la croix, et descend au bas des degrés.

6. Il est à propos d'avertir ici, que le Prêtre, chaque fois qu'il quitte le milieu de l'autel, doit saluer la croix d'une inclination de tête, à moins qu'il ne vienne de faire une autre inclination ou de baiser l'autel. Il salue de même la croix toutes les fois qu'il arrive au milieu, pourvu qu'il ne doive pas aussitôt baiser l'autel, ou s'incliner plus profondément.

§ 2. *Du commencement de la Messe jusqu'après la Confession.*

7. Dès que le Prêtre est descendu au-dessous du plus bas degré, il se tourne par sa gauche vers l'autel, ayant les mains jointes devant la poitrine, et fait debout une inclination profonde à la croix ; si le très-saint sacrement est dans le tabernacle, il se met à genoux pour faire cette inclination. S'étant redressé, il commence de suite la Messe, en faisant sur lui-même le signe de la croix ; et pour cela il pose d'abord la main gauche au-dessous de la poitrine, porte la droite au front en disant à voix haute, *In nomine Patris ;* la descend au-dessus de la gauche, et se touche la poitrine en disant, *et Filii ;* il dit, *et Spiritûs sancti* en allant d'une épaule à l'autre, et *Amen* en rejoignant les mains.

Après ce signe de croix, le Prêtre ne fait plus aucune at-



tention à ce qui se passe aux autres autels, quand même on y ferait actuellement l'élévation; mais il continue la Messe jusqu'à la fin sans s'occuper d'autre chose.

8. Il dit à haute voix l'Antienne *Introibo ad altare Dei*, et le Psaume *Judica*, ayant l'attention de ne pas commencer un autre verset, que le Servant n'ait achevé de réciter le précédent. Au *Gloria Patri* il incline la tête; puis il répète l'Antienne *Introibo*; ou, si on ne dit pas le Psaume, (comme au temps de la Passion) aussitôt après l'Antienne, en disant *Adjutorium nostrum*, etc. il fait sur lui le signe de la croix, qu'il termine avec le mot *Domini*.

9. En commençant le *Confiteor*, il s'incline profondément, ayant les mains jointes devant la poitrine, sans les baisser aucunement. A ces mots, *vobis, fratres... vos, fratres*, il ne se tourne pas vers le Servant. Avant de dire *meâ culpâ*, etc. il pose la main gauche au-dessous de la poitrine, et en prononçant ces mots, il se frappe trois fois légèrement la poitrine avec la main droite, du bout des doigts qui doivent être joints ensemble, sans étendre la main hors de la largeur du corps. Après *meâ maximâ culpâ*, il reste incliné pendant que le Servant récite *Misereatur tuî*, etc. et quand il lui a répondu *Amen*, il se redresse. Lorsque le Servant a dit le *Confiteor*, le Prêtre reprend *Misereatur vestrî*, etc. sans s'incliner ni se tourner aucunement. Il se signe en disant : *Indulgentiam*, et à ce mot il se touche le front; la poitrine à *absolutionem*, l'épaule gauche à *et remissionem*, à *peccatorum nostrorum* l'épaule droite, et achève la prière les mains jointes.

10. Il s'incline ensuite médiocrement pour dire *Deus, tu conversus*, etc. et demeure dans la même position jusqu'à *Oremus*, qu'il prononce à voix haute en étendant les mains, (ch. II, n. 8.) et les rejoignant aussitôt; puis il se redresse.

§ 3, *De l'Introït, du* Kyrie, eleison, *et du* Gloria in excelsis.

11. Le Prêtre, en disant tout bas *Aufer à nobis*, etc. monte au milieu de l'autel, sur le bord duquel ayant posé les mains jointes, il commence à voix basse *Oramus te*, etc. A ces mots, *quorum reliquiæ hìc sunt*, il baise l'autel au milieu, et pour cela il sépare les mains qu'il pose étendues de chaque côté sur la nappe: ce qu'il fait aussi dans le reste de la

Messe, lorsqu'il faut baiser l'autel, excepté que depuis la consécration jusqu'à la communion il étend les mains sur le corporal. S'il n'y a pour autel qu'une pierre sacrée, c'est elle, et non le bois qui l'entoure, qu'il doit baiser : ainsi il tâchera de connaître par le tact la position et l'étendue de cette pierre, sur laquelle d'ailleurs l'hostie, le calice, et même le ciboire devront être placés.

12. C'est ici le lieu de faire observer, 1° que, quand le Prêtre doit baiser l'autel, le livre ou autre objet, il ne fait sur ces objets aucun signe de croix ni avec le pouce, ni avec la main; 2° que toutes les fois qu'après s'être incliné, ou avoir baisé l'autel, il faut changer de place ou se tourner vers le peuple, le Prêtre se redresse tout-à-fait avant de se mettre en mouvement.

13. Aussitôt que le Prêtre s'est redressé, il va au coin de l'épître, en achevant l'Oraison. Là, tourné vers le Missel, il lit à voix haute l'Introït, faisant au commencement un signe de croix sur lui-même, et il l'achève les mains jointes; au *Gloria Patri,* il incline la tête vers la croix; après *Spiritui sancto,* s'étant redressé, il dit *Sicut erat,* tourné vers le livre, et répète l'Introït, mais sans se signer. Si le nom de Jésus se trouve dans l'Introït, le Prêtre, en le prononçant, incline la tête vers la croix; au nom de Marie ou du Saint dont il dit la Messe, il s'incline de même, mais vers le livre. Ayant achevé l'Introït, il va au milieu de l'autel, où après une simple inclination à la croix, il récite du même ton de voix le *Kyrie eleison*, alternativement avec le Servant.

14. Après le dernier *Kyrie,* le Prêtre étend les mains, les élève à la hauteur des épaules, sans lever les yeux, et dit en même temps à voix haute, si on doit le dire ce jour-là, *Gloria in excelsis;* en disant *Deo,* il rejoint les mains, et incline la tête vers la croix. Il continue l'hymne, les mains jointes, en faisant une simple inclination vers la croix à ces mots : *Adoramus te... Gratias agimus tibi,* etc... *Jesu Christe... suscipe deprecationem nostram... Jesu Christe* pour la seconde fois. A *cum sancto Spiritu*, etc. il se signe, et rejoint les mains en disant *Amen.*

§ 4. *De la Collecte, et des Prophéties.*

15. Le *Gloria in excelsis* étant achevé, ou, si on ne l'a

point dit, après le dernier *Kyrie*, le Prêtre pose les mains étendues à droite et à gauche sur l'autel, qu'il baise au milieu : il rejoint aussitôt les mains, et se tourne par la droite sans quitter le milieu de l'autel; étant entièrement tourné, il étend les mains qu'il rejoint de suite en les élevant un peu, et dit en même temps *Dominus vobiscum*; auquel le Servant répond, *Et cum spiritu tuo*. Lorsque le Prêtre se tourne, il doit être attentif à s'éloigner un peu de l'autel, pour ne pas froisser les ornements. (Si l'autel est placé au milieu entre le Prêtre et le peuple, le Prêtre ne se tourne pas : ce qu'il observe aussi à *Orate, fratres... Ite Missa est*, et en donnant la bénédiction à la fin de la Messe.)

L'Evêque dit *Pax vobis*, et non *Dominus vobiscum*, dans les Messes où l'on récite le *Gloria in excelsis*; dans celles où on l'omet, l'Evêque dit *Dominus vobiscum*.

16. Alors le Prêtre revient au livre, les mains jointes : là il se tourne un peu vers la croix, étend encore les mains, et les rejoint aussitôt, en disant à voix haute *Oremus*, et inclinant en même temps la tête : après une légère pause, il étend de nouveau les mains, et tourné vers le livre, il lit du même ton de voix l'Oraison, qu'on nomme aussi Collecte. A ces mots *Per Dominum*, ou *Qui vivis*, etc. il se tourne vers la croix; et il joint les mains en disant *in unitate*. Il observe le même rite pour les autres Collectes, s'il y en a plusieurs.

17. Toutes les fois qu'il prononce le nom de Jésus, le Prêtre incline la tête vers la croix. Il fait la même inclination, mais vers le livre, en prononçant le nom de Marie ou des Saints dont il dit la Messe, ou dont il fait mémoire, même à une Messe votive; ou bien encore au nom du Pape, quand il dit l'Oraison marquée pour lui dans le Missel. Il observe cette règle dans le cours de la Messe, excepté au nom de Jésus pendant l'Evangile, comme il est dit ci-après, n. 39.

18. La Collecte se termine toujours par la grande conclusion, qui est ainsi conçue, si l'Oraison est adressée au Père : *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia secula seculorum*. ℟. *Amen*. Si au commencement ou dans la suite de l'Oraison il est fait mention du Fils, on dit : *Per eumdem Dominum*, et le reste comme ci-dessus.

Si la mention du Fils se trouve à la fin, on dit : *Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus,* etc.

Si l'Oraison s'adresse au Fils, on la conclut ainsi : *Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate*, etc. S'il y est fait mention du Père, on dit, *cum eodem Deo Patre,* etc.

A toute Oraison dans laquelle le Saint-Esprit est mentionné, on dit, en la terminant, *in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus.* Toutefois, les mots *eumdem, eodem, ejusdem,* s'omettent quand l'Oraison dans laquelle ils se trouvent, étant jointe à d'autres sous une même conclusion, ne se dit pas la dernière.

19. Lorsque après la Collecte suit une ou plusieurs autres Oraisons, la première étant terminée, le Prêtre dit de nouveau *Oremus*, et il ne fait de conclusion qu'à la dernière de toutes; et c'est toujours la grande conclusion marquée ci-dessus.

20. Dans les Solennels-mineurs et au-dessus, s'il n'y a que deux Oraisons, on les met sous une même conclusion : s'il y en a plus de deux, on fait une conclusion à la première Oraison, et une à la dernière. On dit encore sous une seule et même conclusion les Oraisons pour un Evêque élu, à la Messe de sa consécration : celle pour les Ordinands, à la Messe de l'ordination, même quand elle se fait *extra tempora :* enfin les Oraisons de la Messe du Mariage, ou des Défunts, quand on peut en faire mémoire, un jour où les autres commémoraisons sont défendues. (*Rubric.* part. I. n. 72.)

21. Les Oraisons à la Messe doivent s'accorder, pour l'ordre et pour le nombre, avec celles qu'on a dites à Laudes, sans néanmoins y comprendre les Suffrages pour lesquels on ne dit que la seule Oraison *A cunctis*.

22. Dans cette Oraison, si l'église ou la chapelle est sous le titre de la B. V. MARIE, on n'ajoute aucun nom à la lettre *N.* après ceux des saints Apôtres Pierre et Paul. Si le Patron est saint Michel, ou un autre Ange, ou saint Jean-Baptiste, ou saint Joseph, on place leur nom avant ceux des saints Apôtres.

23. Il est à remarquer que, dans l'Oraison *A cunctis*, c'est toujours le titulaire du lieu où l'on célèbre que l'on nomme, et non pas le patron de l'église paroissiale, quand la chapelle où l'on dit la Messe est entièrement séparée de cette église.

24. Dans les églises dédiées sous le titre de la très-sainte

Trinité, ou du Saint-Esprit, ou de quelque mystère de Notre-Seigneur, on substitue à l'Oraison *A cunctis* celle dudit mystère; mais dans le temps Pascal on dit toujours l'Oraison de la Croix. (*Rubr.* n. 49.)

25. Quand M. l'Archevêque prescrit une Oraison, on la dit immédiatement après celles de précepte marquées dans le Missel; mais, à moins que le Mandement ne prescrive le contraire, cette Oraison s'omet aux fêtes du rite Solennel-mineur et au-dessus, et aux jours auxquels on ne doit faire aucune mémoire, savoir, la Vigile de Noël, le Dimanche des Rameaux, le Jeudi et le Samedi-saint, les jours dans l'Octave de Pâque, la Vigile de la Pentecôte et les jours suivants jusqu'au Jeudi exclusivement. L'Oraison de la Messe de Mariage, ou bien celle pour un Défunt le corps présent, peuvent se joindre à l'Oraison du jour, comme il a été dit ci-dessus n. 20, excepté aux fêtes Annuelles, et le Jeudi et le Samedi-saint.

26. Dans les Doubles et au-dessous, le Prêtre peut, après les Oraisons prescrites, en ajouter une ou plusieurs autres votives; savoir, trois au plus aux Messes basses, et une seule aux grand'Messes. Les Oraisons pour les Défunts se disent toujours en dernier lieu. Pour les autres, on suit l'ordre des Messes votives ou des *Oraisons diverses*. Il est facile de trouver celles que l'on veut réciter, en consultant la table qui est à la fin du Missel.

27. Aux Quatre-Temps et autres jours où il faut dire une ou plusieurs Oraisons avec des Prophéties, le Prêtre ne baise pas l'autel après le *Kyrie, eleison,* et ne dit pas *Dominus vobiscum;* mais ayant fait une inclination à la croix, il revient au coin de l'épître, où il dit *Oremus* comme ci-dessus, puis *Flectamus genua,* s'il est marqué, en faisant en même temps une génuflexion, les mains étendues sur l'autel. Après une petite pause, s'étant relevé, il dit *Levate,* et ensuite l'Oraison.

28. Pendant qu'il lit les Prophéties, il tient les mains sur l'autel ou sur la tranche du livre, comme il est dit ci-après pour l'Épître. A la fin, le Servant répond, *Deo gratias,* s'il n'est marqué autrement.

29. Après la dernière Prophétie, le Prêtre va au milieu, baise l'autel, et dit *Dominus vobiscum :* puis il lit la dernière Collecte, et fait les mémoires, s'il y en a.

30. Lorsqu'il faut faire mémoire d'une férie qui a une ou plusieurs Prophéties, on dit toujours la première Oraison, qui

a été employée à l'Office, et non celle qui suit *Dominus vobiscum*.

31. Les autres mémoires qui se rencontrent dans ces mêmes féries, ne se font point après la première Oraison du jour, mais immédiatement avant l'Épître.

§ 5. *De l'Épître, du Graduel, et de ce qui suit jusqu'à l'Offertoire.*

32. Les Oraisons étant achevées, le Prêtre lit à voix haute l'Epître avec son titre, ayant les mains sur le bord du livre, ou posées sur l'autel. En lisant, il fait les inclinations, selon la règle tracée n. 17; mais à la Messe d'un Apôtre, si son nom se trouve dans le titre de l'Épître, il ne fait aucune inclination en le prononçant. Il dit d'un ton plus bas les derniers mots de l'Épître, pour avertir le Servant de répondre, *Deo gratias*. Ensuite il lit à haute voix, et dans la même posture, le Graduel, le Trait ou l'*Alleluia*, et la Prose, selon ce qui est prescrit.

33. Durant l'année on dit le Graduel avec son verset. Dans le temps Pascal, au lieu du Graduel, on dit deux *Alleluia*, puis un verset. Dans les Messes votives qui retiennent le rite du Carême, et aux Messes des Défunts, on dit en tout temps le Graduel.

34. L'*Alleluia*, qui suit le Graduel, se compose de ce mot répété deux fois, d'un verset, et d'un dernier *Alleluia*.

On le dit, depuis le Samedi-saint jusqu'à la Septuagésime, tous les Dimanches et les fêtes même Simples, et dans les féries où l'on reprend la Messe d'un Dimanche dans lequel on a dit le *Gloria in excelsis*. Ainsi on l'omet aux féries de l'Avent.

35. Le Trait remplace l'*Alleluia* dans les fêtes depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque.

Il se dit après l'*Alleluia*, aux Vigiles de Pâque et de la Pentecôte;

Après le Graduel, aux Dimanches depuis la Septuagésime jusqu'à celui des Rameaux; et pendant le Carême les Lundis, Mercredis et Vendredis jusqu'au Lundi-saint inclusivement; mais on ne le dit pas dans les autres féries.

On le dit aussi dans les Messes votives qui ont le rite Quadragésimal :

Enfin le Mercredi des Quatre-Temps du Carême, le Mer-

credi-saint, et les Samedis des Quatre-Temps de l'Avent, du Carême, et du mois de Septembre.

36. La Prose, ou *Séquence,* se dit dans les Annuels et Solennels-majeurs, et dans toutes les Messes, même votives, qui sont célébrées du rite Annuel ou Solennel-majeur, depuis Pâque jusqu'à la Septuagésime; dans les Octaves de ces mêmes fêtes quand on en dit la Messe. On la dit aussi aux Dimanches entre les Octaves des fêtes de Notre-Seigneur, le jour de la Circoncision, et à la Messe pour l'enterrement des Enfants. Mais on n'en dit point le Dimanche après l'Octave de Pâque, ni le premier Dimanche après la Pentecôte, parce que l'Octave de ces deux fêtes finit le Samedi avant ces Dimanches.

Comme les Proses remplacent la neume du dernier *Alleluia,* lorsqu'on dit un Trait, on ne dit point de Prose, excepté à quelques Messes des Défunts.

37. Le Prêtre ayant récité le Graduel et ce qui le suit, joint les mains, et va au milieu de l'autel : là il lève les yeux et les abaisse aussitôt; puis il s'incline profondément, sans poser les mains sur l'autel, et dit tout bas : *Munda cor meum*... et, *Dominus sit in corde meo,* comme dans l'Ordinaire de la Messe. La prière achevée, il va droit au livre, que le Servant a dû transporter à l'autre coin. S'il est obligé de le transporter lui-même, il s'incline vers la croix en traversant l'autel, place le pupitre obliquement, de manière que le dos du livre regarde l'angle du gradin, et revient au milieu pour dire *Munda cor meum,* etc.

38. Il se tourne vers l'angle de l'autel et du gradin, et non vers le fond, pour lire l'Évangile; et ayant dit tout haut, les mains jointes, *Dominus vobiscum,* il pose la gauche étendue sur le bord du livre; puis, en même temps qu'il dit *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii,* il fait un signe de croix sur le commencement de l'Évangile avec le pouce de la main droite, en le séparant des autres doigts, qu'il tient étendus et joints ensemble. Posant ensuite la main gauche au-dessous de la poitrine, il fait avec son pouce droit le signe de la croix successivement sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine, en observant de ne rien dire pendant qu'il se signe sur la bouche.

39. Après cela, il rejoint les mains, et lit à haute voix l'Évangile, à la fin duquel il baisse un peu la voix pour avertir le Servant de répondre *Laus tibi, Christe,* pendant que lui-

même baise le commencement du texte, en disant tout bas : *Per Evangelica dicta deleantur nostra delicta.* Si pendant l'Évangile il prononce le nom de Jésus, ou quelque autre qui exige une inclination, il la fait vers le livre ; s'il faut faire une génuflexion, il la fait aussi vers le Missel, les mains étendues sur l'autel ; mais il ne s'incline pas au nom des Évangélistes, quand il se trouve dans le titre *Sequentia,* etc. le jour de leur fête.

40. Le Prêtre, ayant baisé le livre, le prend des deux mains avec le pupitre ; et sans le traîner il l'approche du corporal, de telle sorte qu'il puisse lire commodément tout ce qui doit être dit au milieu de l'autel. Lorsqu'il est arrivé au milieu, tourné vers la croix, il élève et étend les mains sans s'incliner, et dit en même temps *Credo,* si on doit le dire ; à ces mots, *in unum Deum,* il rejoint les mains et incline la tête ; puis il continue les mains jointes, et fait une inclination à *Jesum Christum.* En disant, *Et incarnatus est,* il pose les mains étendues sur l'autel, fait lentement la génuflexion, et ne se relève qu'après avoir dit *et Homo factus est.* Il joint ensuite les mains pour continuer le Symbole, et incline la tête à *simul adoratur.* A la fin, il se signe, en disant *Et vitam venturi seculi,* et rejoint les mains à *Amen.*

41. Le Symbole de Nicée, *Credo,* se dit :

Tous les Dimanches, même à la Messe d'une fête occurrente dans laquelle on l'omettrait, tombant un autre jour : à toutes les fêtes de Notre-Seigneur, et de la sainte Vierge ; à la fête de la Toussaint ; à celles des Anges, des Apôtres, des Évangélistes, des Docteurs, et des Martyrs qui sont Docteurs, comme saint Irénée et saint Cyprien ; à la fête de sainte Marie-Madeleine ; à celles des Patrons, même secondaires, et du titulaire de chaque église ; aux fêtes de saint Denis, même de l'Invention de son corps ; à celles de saint Marcel, et de sainte Geneviève ; au jour de la Consécration d'une église ou d'un autel ; à l'anniversaire de la Dédicace ;

A toutes les fêtes, et aux Messes même votives, célébrées du rite Annuel ou Solennel-majeur ; aux fêtes des Saints dont on a des reliques insignes ; et pendant les Octaves de toutes les fêtes, même aux Messes des Saints qui tombent dans le cours d'une Octave, excepté en Avent ;

Aux Messes votives de la sainte Trinité, de notre Seigneur Jésus-Christ, et du Saint-Esprit. Pour les autres Messes vo-

tives, le Missel indique, après l'Evangile, celles où l'on doit dire le Symbole;

Enfin à toutes les Messes célébrées en présence du très-saint sacrement exposé.

42. On ne le dit point aux fêtes de saint Jean-Baptiste, ni à celle de saint Joseph, ni dans les autres fêtes non désignées ci-dessus, si ce n'est dans les églises où elles sont patronales, ou bien lorsqu'elles tombent le Dimanche, ou dans une Octave, hors de l'Avent. On l'omet aussi aux Messes votives de la sainte Vierge et des Saints, à moins qu'on ne les célèbre pendant une Octave dans laquelle on doive dire le *Credo*.

§ 6. *De l'Offertoire, et de ce qui le suit, jusqu'au Canon exclusivement.*

43. Après le Symbole, ou bien si on ne le dit pas ce jour-là, après l'Evangile, le Prêtre baise l'autel au milieu; et ayant rejoint les mains, il se tourne par la droite vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum,* en étendant et rejoignant les mains, à l'ordinaire. Il se retourne vers l'autel par le même côté, puis étendant de nouveau les mains qu'il rejoint aussitôt, il incline la tête vers la croix en disant à haute voix : *Oremus;* et se tournant vers le livre, il lit tout haut l'Offertoire, tenant les mains jointes.

44. L'ayant achevé, il prend des deux mains le voile par le bord, du côté qui est au-dessus du calice, le plie en trois, de manière que la doublure ne paraisse point du tout, et le place près du gradin du côté de l'épître : ou bien il le donne au Servant, s'il est en surplis ou en aube, pour le plier et le mettre en place. Si le voile est brodé en or ou en argent, il ne le plie pas, de peur de briser la broderie; mais il le laisse étendu, et le remet au Servant qui le place en lieu convenable. Alors le Prêtre mettant la main gauche sur l'autel hors du corporal, prend de la droite le calice par le nœud, le place du côté de l'épître à quelque distance du corporal, qu'il achève ensuite de déplier avec les deux mains, et qu'il approche en même temps à un pouce au plus du bord de l'autel. Ensuite remettant sa main gauche à côté du corporal, de la droite il prend la pale sur le calice, la pose droite sur le corporal, autant qu'il se peut, et l'appuie contre le gradin. Puis, prenant la patène avec l'hostie entre

le pouce et l'index de la main droite, il la porte à la hauteur de sa poitrine, au-dessus du corporal et au milieu ; là, les deux mêmes doigts de la main gauche viennent aussi tenir la patène, tandis que les autres doigts étendus et unis par le bout se placent dessous : alors il lève les yeux qu'il baisse aussitôt en disant à voix basse : *Suscipe, sancte Pater,* etc.

45. S'il y a sur l'autel des hosties à consacrer, dans un ciboire, il le découvre avec la main droite, avant de prendre la patène. Si on lui présente à ce moment des hosties pour les offrir, il les met sur la patène (*voyez* n. 4), et après qu'il les a offertes, il les dépose sur le corporal, à quelque distance de la grande hostie, du côté de l'évangile.

46. Après avoir dit *Amen* à la fin de la prière *Suscipe*, le Prêtre, tenant toujours la patène à la même hauteur, fait avec elle un signe de croix, de cette manière : Il trace une ligne droite d'environ quatre pouces au-dessus du corporal, depuis le milieu jusque vers sa poitrine, et remontant au milieu, il coupe cette ligne droite par une ligne transversale de même dimension, qu'il décrit de gauche à droite : puis il abaisse la patène sur le corporal à l'endroit où il veut placer l'hostie, vers la partie antérieure, au milieu, et toujours sur la pierre sacrée : ensuite il retire la patène de dessous l'hostie, pose la main gauche hors du corporal, et en même temps avec la droite il met la patène à moitié sous le corporal du côté de l'épître, à peu près vis-à-vis de l'hostie, de manière à placer sa main sur l'autel, sans toucher la patène, dans la suite de la Messe. Enfin, s'il y a un ciboire avec des hosties, il le couvre.

47. Le Prêtre alors joint les mains, salue la croix, et va au coin de l'épître. En passant, il prend de la main gauche le calice par le nœud ou par la coupe, met la droite sur sa poitrine, où elle reste jusqu'à ce qu'il soit au coin de l'autel. Là, tenant le calice par le bas de la coupe, sans le poser sur l'autel, il enfonce avec les doigts le purificatoire dans la coupe, ayant en dehors le pouce par-dessus, et le fait passer légèrement tout autour de la coupe pour la purifier. Puis, ayant appuyé le calice sur l'autel, il arrête d'abord le bout du purificatoire entre son pouce gauche et la coupe, et prend de la droite l'autre bout du purificatoire qu'il étend sur la nappe de l'autel, afin qu'elle ne soit pas mouillée,

s'il tombe quelque goutte. Après cela, ayant reçu du Servant la burette du vin, il penche un peu le calice et verse dedans assez de vin pour couvrir au moins le fond; versant sans précipitation, sur le côté qui est penché, afin d'éviter de faire jaillir des gouttes. Il rend la burette, et fait de la main droite étendue un signe de croix sur celle de l'eau, en disant tout bas : *Deus, qui humanæ substantiæ*, etc. Ayant pris la burette, il verse dans le calice quelques gouttes d'eau, en même temps qu'il dit : *da nobis*, *per hujus aquæ et vini mysterium*. Lorsqu'il a rendu la burette, tenant le calice droit et appuyé sur l'autel, il essuie avec le purificatoire, qu'il tient plié par le milieu entre le pouce et les deux premiers doigts de la main droite, les gouttes de vin qui pourraient s'être attachées au dedans de la coupe, veillant toutefois à ce que le purificatoire ne touche pas le vin, et n'en soit pas mouillé. Il place ensuite le calice assez près du corporal pour le prendre commodément quand il sera de retour au milieu; et ayant rejoint les mains, le purificatoire entre deux, il incline la tête vers la croix, en disant *Jesus Christus;* enfin, il revient au milieu en achevant la prière, fait une simple inclination à la croix, et dépose le purificatoire plié en deux sur la partie de la patène qui est hors du corporal, à moins qu'il ne l'y ait mis en passant.

48. Après l'inclination, le Prêtre ayant posé la main gauche hors du corporal, prend de la droite le calice par le nœud, le porte au-dessus du corporal par-delà l'hostie, et avance la main gauche sous le pied; alors le tenant élevé, en sorte que la coupe ne dépasse point les yeux, et ne descende pas plus bas que la bouche, il lève les yeux en même temps qu'il récite la prière *Offerimus tibi, Domine, calicem*, et les tient ainsi élevés jusqu'à la fin. Quand il a dit *Amen*, il fait avec le calice toujours élevé un signe de croix de la dimension marquée ci-dessus, n. 46, observant de faire ce signe entre le tabernacle et l'hostie, et non au-dessus de l'hostie. Puis il dépose le calice au milieu du corporal, au-delà et à environ deux pouces de l'hostie, si l'étendue de la pierre sacrée le permet, et le couvre de la pale avec la main droite, appuyant fortement le bout des doigs de la gauche sur le pied près de la tige, de peur d'effusion.

49. Ayant alors joint les mains, il les pose sur le bord de l'autel, s'incline médiocrement, et dit tout bas : *In spiritu*

humilitatis, etc. La prière achevée, il se redresse, étend les mains en les élevant à la hauteur des épaules, et les rejoignant aussitôt, lève les yeux qu'il abaisse de suite, disant en même temps tout bas : *Veni, sanctificator,* etc. Au mot *benedic,* il pose la main gauche hors du corporal, fait de la droite un signe de croix conjointement sur le calice et l'hostie, et rejoint les mains.

50. Alors le Prêtre, ayant salué la croix, et tenant les mains jointes, va tout au bout de l'autel, du côté de l'épître, où tourné entièrement vers le Servant, il lave le pouce et l'index de chaque main unis ensemble, avec l'eau que le Servant verse dessus; il tient pendant ce temps-là les autres doigts élevés, et récite tout bas le Psaume *Lavabo,* etc. qu'il continue en essuyant ses doigts. Ayant remis le manuterge au Servant, auquel il rend le salut par une légère inclination, il se tourne vers l'autel les mains jointes, fait au *Gloria Patri* une inclination de tête vers la croix, et après *Spiritui sancto,* il s'avance vers le milieu en disant : *Sicut erat,* etc. Y étant arrivé, il lève les yeux vers la croix, et les baisse aussitôt : puis appuyant les mains jointes sur le bord de l'autel, il s'incline médiocrement pour réciter l'Oraison *Suscipe, sancta Trinitas,* après laquelle il étend les mains hors du corporal, et baise l'autel au milieu.

51. S'étant redressé, il joint les mains, se tourne par la droite vers les assistants, et dit d'une voix moyenne : *Orate, fratres*, en étendant et élevant un peu les mains qu'il rejoint aussitôt comme lorsqu'il dit *Oremus :* puis il continue *ut meum ac vestrum,* etc. du même ton de voix. Quand la prière est terminée, et non auparavant, il se retourne vers l'autel par le côté de l'évangile, en achevant le tour entier, pendant que le Servant répond *Suscipiat,* etc.

52. Après le mot *sanctæ,* il répond tout bas : *Amen,* étend ensuite les mains, et se tourne un peu vers le Missel pour lire la Secrète, qu'il récite à voix basse, sans dire *Oremus* auparavant. Lorsque le Prêtre, étant au milieu de l'autel, doit lire dans le Missel, il observe de se tourner de manière à pouvoir y lire entre ses deux mains étendues sans paraître gêné, et de tenir sa main droite autant qu'il le peut en dehors du calice, et non pas au-dessus, tournant seulement le buste vers le livre, sans avancer les pieds. A ces mots *in unitate,* il joint les mains; et quand il y a plusieurs

Secrètes, il dit lui-même *Amen* en concluant la première, à moins qu'on n'en doive mettre deux sous la même conclusion, comme il a été dit ci-dessus n. 20. Du reste, il suit pour l'ordre et le nombre des Secrètes, ce qui a été marqué pour les Collectes, au lieu cité n. 21. En hiver, s'il a la tête couverte, il abaisse son amict avant de commencer la Secrète. Il cherche ensuite la Préface.

53. A la conclusion de la dernière Secrète, le Prêtre dit à voix haute : *Per omnia secula seculorum*, ayant les deux mains étendues sur l'autel, hors du corporal : à *Sursum corda*, il élève les mains à la hauteur de la poitrine, les paumes se regardant; à *Gratias agamus*, il les élève jusqu'aux épaules, et les rejoint aussitôt; lève les yeux en disant *Domino Deo*, les baisse à *nostro*, et fait une inclination de tête vers la croix, ne se redressant qu'après que le Servant a répondu, *Dignum et justum est*. Alors, ayant les mains élevées et étendues, il se tourne vers le livre pour lire à haute voix la Préface, et fait une inclination à *Jesum*, si le nom s'y trouve.

54. La Préface achevée, il joint les mains, et sans les appuyer sur l'autel, il récite, du même ton que la Préface, *Sanctus, sanctus*, etc. étant incliné médiocrement jusqu'à *in excelsis*. En disant *Benedictus*, il se redresse, pose la main gauche au-dessous de la poitrine, et se signe : au dernier *hosanna*, il rejoint les mains.

§ 7. *Du Canon de la Messe, jusqu'après la Consécration.*

55. Le Prêtre alors étend les mains en les élevant un peu, lève en même temps les yeux qu'il abaisse aussitôt, et ayant aussi rejoint les mains, il les pose sur le bord de l'autel en s'inclinant profondément : après quoi il dit à voix basse, *Te igitur*, etc. Avant de dire, *utì accepta habeas*, sans se redresser, il étend les mains hors du corporal, baise l'autel au milieu, se redresse ensuite, et joint les mains : puis ayant posé la gauche hors du corporal, il fait avec la droite trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, en disant au premier, *hæc* + *dona*, au deuxième, *hæc* + *munera*, au troisième, *hæc sancta* + *sacrificia illibata*. Ensuite étendant les mains, qu'il tient élevées jusqu'aux épaules, il continue le Canon.

56. A ces mots *famulo tuo Papa nostro N.* il nomme le

Pape régnant, et incline la tête vers le Missel en le proférant : mais si le saint-siége est vacant, il omet ces mots.

Après *Antistite nostro N*, il ajoute le nom de M. l'Archevêque, qu'il omet aussi pendant la vacance du siége. Dans un autre diocèse, c'est toujours l'Evêque diocésain qu'il faut nommer.

En disant *et Rege nostro N*, il ajoute le nom du Roi.

57. Il dit tout bas *Memento*, etc. et en même temps, sans lever les yeux, il rejoint lentement les mains, qu'il tient ensuite élevées jusqu'au menton, sans néanmoins le toucher, et incline légèrement la tête, pendant qu'il fait la mémoire des vivants. Après cette mémoire, étendant les mains, il poursuit à voix basse, *et omnium circumstantium*, etc.

58. Le Prêtre lit de même le *Communicantes*, et incline la tête vers le livre à *Mariæ*, et vers la croix à *Jesu Christi*. Pour les Saints qui sont nommés dans cette prière et dans le reste du Canon, il fait une simple inclination vers le livre, quand il prononce leur nom le jour de leur fête, ou dans une Messe votive, ou s'il en fait mémoire. A la conclusion *Per eumdem*, etc. il rejoint les mains.

59. Les principales fêtes de Notre-Seigneur, savoir, Noël, l'Epiphanie, Pâque, l'Ascension, et la Pentecôte, ont un *Communicantes* qui leur est propre. On le dit pendant leurs Octaves, même aux fêtes occurrentes, et aux Messes du Mariage et de l'enterrement des Enfants, quand on en célèbre. La même règle s'applique à la prière *Hanc igitur*, propre aux semaines de Pâque et de la Pentecôte.

60. En commençant la prière *Hanc igitur oblationem*, il étend les mains sur l'hostie et le calice conjointement, de manière que les paumes regardent l'hostie et le calice sans néanmoins toucher la pale, et que le pouce droit soit croisé sur le gauche par-dessus les mains. Il tient ainsi les mains jusqu'à la fin de la prière; à ces mots *Per Christum*, il les rejoint, et continue *Quam oblationem tu, Deus, in omnibus*; en disant *quæsumus*, il pose la main gauche hors du corporal, et fait trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, le premier à *bene-* + *dictam*, le deuxième à *ascri-* + *ptam*, le troisième à *ra-* + *tam*; puis il joint, s'il le veut, les mains, pour ne pas se précipiter en disant *rationabilem, acceptabilemque*, etc.

61. A ces mots, *ut nobis cor-+ pus*, il fait un signe de croix sur l'hostie seule, en abaissant un peu la main vers elle, et un autre sur le calice seul à *et san-+ guis*. Élevant ensuite les mains qu'il rejoint aussitôt, il poursuit, *fiat delectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi*, et incline la tête vers la croix à ces derniers mots. S'il y a des hosties à consacrer dans un ciboire (*voy*. n. 4, pag. 22), il le découvre, et l'approche de la grande hostie; mais il ne touche point à celles qui seraient sur le corporal.

62. En disant *Qui pridie quàm pateretur*, etc. le Prêtre essuie le pouce et l'index de chaque main sur les côtés du corporal; et à ces mots, *accepit panem*, etc. pour prendre facilement l'hostie, il appuie légèrement l'index de la main gauche sur l'extrémité qui est près du calice; en même temps il la prend par le bas avec le pouce et l'index de la droite, y rejoint tout de suite les mêmes doigts de la gauche, ayant les autres doigts étendus et joints ensemble derrière l'hostie, qu'il tient droite à la hauteur de la pale: alors il élève les yeux en disant, *et elevatis oculis*, les baisse à *omnipotentem*, et incline la tête vers la croix, à ces mots *tibi gratias agens*; puis tenant l'hostie à la même hauteur, entre le pouce et l'index de la main gauche, il fait avec toute la main droite étendue un signe de croix sur l'hostie, non pas horizontalement, mais en ligne à peu près perpendiculaire, de manière que le petit doigt regarde l'hostie; et en même temps il dit *bene-+ dixit*, etc. Il rejoint aussitôt les doigts, et continue *fregit*, etc.

63. Quand il a dit *manducate ex hoc omnes*, il éloigne un peu les pieds de l'autel, sans néanmoins les séparer, appuie les coudes sur le bord et hors du corporal autant qu'il le peut, en tenant toujours l'hostie de la même manière; et incliné médiocrement, il prononce tout bas, distinctement, avec révérence, et sans interruption ni aspiration affectée, les paroles de la consécration *Hoc est enim corpus meum*, sur l'hostie qu'il tient, et sur celles qu'il a offertes, ou dans un ciboire, ou sur le corporal; il observe en même temps de n'approcher pas trop sa bouche de l'hostie, de peur que son souffle ne la rende humide.

64. Aussitôt après, il se redresse, et tenant toujours l'hostie de la même manière, il pose les mains jointes sur le corporal jusqu'au poignet; puis il fléchit lentement le genou

droit jusqu'à terre, adorant en même temps le très-saint sacrement par une légère inclination de tête. Après la génuflexion, il élève respectueusement l'hostie en ligne droite au-dessus du corporal, un peu plus haut que sa tête afin que les assistants puissent l'adorer, en la suivant toujours des yeux; l'ayant tenue un moment élevée, il la baisse lentement, et la dépose sur le corporal. Pour bien faire cette action, le Prêtre quitte d'abord l'hostie de la main gauche, lorsqu'elle est au niveau de la pale, pose cette main sur le corporal; puis, fermant les trois derniers doigts de la droite, il met l'hostie à sa première place : enfin il fait une génuflexion, ayant les mains sur le corporal, le pouce et l'index unis ensemble; et s'il a consacré des hosties dans un ciboire, il le couvre après la génuflexion, et le remet à sa place.

65. Le pouce et l'index des deux mains doivent rester joints ensemble depuis ce moment jusqu'à l'ablution des doigts, excepté lorsqu'il faut prendre l'hostie. Durant ce même temps, le Prêtre en baisant l'autel, ou en faisant la génuflexion, tient les paumes des mains étendues sur le corporal, sans séparer le pouce de l'index.

66. Le Prêtre s'étant relevé, découvre le calice en prenant la pale entre l'index et le doigt du milieu de la main droite, et mettant la gauche sur le corporal; puis il frotte légèrement le pouce et l'index de chaque main au-dessus de la coupe, pour y faire tomber les parcelles qui seraient attachées à ces doigts, disant en même temps, *Simili modo,* etc. A ces mots, *accipiens et hunc præclarum calicem,* il prend avec les deux mains le calice par le nœud, mettant l'index et le pouce unis, et le petit doigt par devant, et les deux autres doigts par derrière, l'élève un peu au-dessus du corporal, et l'y repose aussitôt sans le quitter : en disant *tibi gratias agens,* il incline la tête; puis tenant le calice de la même manière avec la main gauche, il fait de la droite un signe de croix au-dessus de la coupe à *bene-✠ dixit;* continue *deditque discipulis... ex eo omnes;* et alors prenant de la main droite le calice par le nœud, il met la gauche au pied pour le soutenir, ayant le pouce et l'index par-dessus, et les trois autres doigts par-dessous. Ensuite il s'incline médiocrement, et appuyant les coudes sur l'autel, il tient le calice droit, un peu élevé au-dessus du corporal, ayant les yeux seulement et non la bouche sur la coupe, profère dis-

tinctement, avec attention et révérence, et tout bas, les paroles de la consécration du sang, *Hic est enim calix*, etc. sans mettre d'autre interruption entre les mots, que celle qui serait nécessaire pour reprendre haleine aux virgules.

67. Aussitôt après, il remet le calice sur le corporal, en continuant tout bas, *Hæc quotiescumque feceritis*, etc. et il adore le sang précieux par une génuflexion. Il se relève, et prenant de nouveau le calice avec la main droite par le nœud, et avec la gauche par le pied, il fait l'élévation lentement en ligne perpendiculaire, suivant des yeux le calice, et le portant assez haut pour que la coupe dépasse sa tête. Après l'avoir tenu élevé un moment, il le descend posément, tenant toujours les yeux dessus, et veillant à ce que le manipule ne touche pas l'hostie; il le dépose ensuite sur le corporal à sa première place, et avec la main droite il le couvre de la pale, mettant en même temps la gauche au bas de la tige : ce qu'il observe chaque fois qu'il le couvre, jusqu'après la communion; enfin il fait la génuflexion.

§ 8. *De la suite du Canon, après la Consécration, jusqu'à l'Oraison Dominicale.*

68. Le Prêtre, ayant adoré le très-saint sacrement, se relève, étend les mains comme aux Oraisons, et dit à voix basse, *Unde et memores*, etc. en se tournant un peu vers le Missel. Lorsqu'il dit *de tuis donis ac datis*, il joint les mains, et ayant posé la gauche sur le corporal, il fait de la droite trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, à ces mots *hostiam ✠ puram, hostiam ✠ sanctam, hostiam ✠ immaculatam*; puis un autre sur l'hostie seule en disant *panem sanctum ✠ vitæ æternæ*; et de même un sur le calice à ces mots, *et calicem ✠ salutis perpetuæ*. Ensuite il étend les mains, et continue, *Supra quæ propitio*, etc.

69. En disant *Supplices te rogamus*, il pose les mains jointes sur le bord de l'autel, et s'incline profondément. Ayant les mains étendues sur le corporal, il baise l'autel à ces mots, *ex hac altaris participatione* : à ceux-ci, *sacrosanctum Filii tui*, il se redresse et joint les mains; puis mettant la gauche sur le corporal, il fait avec la droite un signe de croix sur l'hostie seule en disant *cor ✠ pus*, et un sur le calice à *et sanguinem ✠ sumpserimus* : ensuite posant la main gauche au-dessous de sa poitrine, sans toucher la chasuble avec

les deux doigts unis, il se signe, en se touchant le front à *omni benedictione,* la poitrine à *cœlesti,* l'épaule gauche à *et gratiâ,* l'épaule droite à *repleamur;* et en disant *Per eumdem,* il joint les mains.

70. Il dit tout bas *Memento etiam, Domine,* etc. et en même temps, sans lever les yeux, il étend les mains, qu'il rejoint lentement, en sorte qu'elles ne se réunissent qu'à *in somno pacis;* alors il les élève jusqu'au menton, sans néanmoins le toucher, incline la tête, et ayant les yeux arrêtés sur l'hostie, il recommande à Dieu les défunts pour lesquels il a intention de prier. Après cette mémoire, il relève la tête, étend les mains comme auparavant, et poursuit : *Ipsis, Domine,* etc. A la fin, en disant *Per eumdem*, il joint les mains, et incline la tête.

71. Ensuite, s'étant redressé, le Prêtre pose la main gauche sur le corporal, et se frappe la poitrine avec les trois derniers doigts de la main droite, en disant d'une voix moyenne : *Nobis quoque peccatoribus,* sans se tourner en aucune manière; puis il continue tout bas, ayant les mains étendues, *famulis tuis,* etc. et si le nom du Saint dont il dit la Messe, ou dont il fait mémoire, se trouve dans cette Oraison, il incline la tête vers le livre, en le proférant. Il joint les mains pour dire, *Per Christum Dominum nostrum; per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas;* après ces mots, posant la main gauche sur le corporal, il fait de la droite, sur le calice et l'hostie conjointement, trois signes de croix, en disant, *sancti-✠ficas, vivi-✠ficas, bene-✠dicis, et præstas nobis.*

72. En prononçant ces dernières paroles, il découvre le calice, pose la pale contre le gradin, et fait la génuflexion. Dès qu'il s'est relevé, appuyant légèrement l'index de la main gauche sur le bord de l'hostie près du calice, il la prend un peu au-dessous du milieu avec le pouce et l'index de la droite; après cela, portant la main gauche au nœud du calice pour l'assurer, il porte en même temps l'hostie au-dessus de la coupe, et la tenant droite, il fait avec elle, sans toucher les bords du calice, trois signes de croix en dedans de la coupe, à ces mots, *Per✠ipsum, et cum✠ipso, et in✠ipso :* puis il fait deux autres petits signes de croix, avec l'hostie, entre le calice et son corps, en disant, *est tibi Deo Patri✠omnipotenti, in unitate Spiritûs✠sancti;* mais il doit observer, en les faisant, de tenir l'hostie au niveau du calice, de ne point sortir

des limites du corporal, et de courber un peu le poignet de la main gauche, afin que l'hostie ne passe point au-dessus.

73. Après les signes de croix, il porte l'hostie au-dessus de la coupe, sur laquelle il appuie le pouce et l'index; et tenant toujours le calice de la main gauche, il l'élève un peu au-dessus du corporal, en même temps qu'il dit tout bas, *omnis honor et gloria.* Enfin il pose sur le corporal, à leur première place, le calice et l'hostie, frotte légèrement au-dessus de la coupe les doigts avec lesquels il a touché l'hostie, couvre le calice, et fait la génuflexion.

§ 9. *De l'Oraison Dominicale, et de ce qui la suit jusqu'après la Communion du Prêtre.*

74. Le Prêtre, ayant adoré le très-saint sacrement, se relève; et tenant toujours les mains étendues sur le corporal, il dit à voix haute : *Per omnia secula seculorum.* Après que le Servant a répondu *Amen,* le Prêtre joint les mains, et incline la tête, en disant *Oremus;* il continue, les mains jointes, *Præceptis salutaribus,* etc. En commençant *Pater noster,* il étend les mains, et tient les yeux arrêtés sur le très-saint sacrement jusqu'à la fin de la prière. Alors il pose les mains sur le corporal, et quand le Servant a répondu, *Sed libera nos à malo,* le Prêtre dit tout bas *Amen.*

75. Aussitôt, mettant la main gauche sur le corporal, il prend le purificatoire entre l'index toujours uni au pouce, et le doigt du milieu de la main droite, attire la patène hors du corporal, et l'essuie avec le purificatoire qu'il place ensuite un peu au-delà de la patène. Prenant de suite la patène entre les mêmes doigts avec lesquels il tenait le purificatoire, il la dresse hors du corporal, et l'appuie sur l'autel, le dedans étant tourné vers l'hostie, et la main surmontant la patène; il dit alors à voix basse : *Libera nos,* etc. et incline la tête vers le livre à *Mariæ.* A ces mots, *Petro et Paulo,* il pose la main gauche au-dessous de la poitrine, et se signe de la droite avec la patène, en se touchant le front à *Petro,* la poitrine à *et Paulo,* l'épaule gauche à *atque Andrea,* l'épaule droite à *et omnibus Sanctis :* puis il baise la patène, près des doigts qui la tiennent, en disant, *da propitius pacem :* et de suite plaçant la patène au bas du corporal tout proche de l'hostie, il fait avancer l'hostie jusqu'au milieu de la patène avec l'index de la main gauche.

76. Il pose ensuite la main gauche sur le corporal, découvre le calice, et fait la génuflexion. S'étant relevé, il pousse, par le bas, avec l'index de la main gauche, l'hostie un peu hors de la patène du côté du calice; et la prenant aussitôt par le haut, entre le pouce et l'index de la main droite, il la porte sur le calice, où pour la rompre viennent se joindre les mêmes doigts de l'autre main. Il opère cette fraction en pliant à demi et doucement l'hostie, à plusieurs reprises s'il est nécessaire, d'abord par le haut, puis au milieu, enfin tout en bas, remontant ensuite au milieu pour achever de la rompre en la pliant dans le sens opposé. En la rompant il dit tout bas : *Per eumdem Dominum nostrum Jesum;* à ce mot, il incline la tête, et continue *Christum Filium tuum.* Il pose sur la patène la moitié de l'hostie qu'il a dans la main droite, de manière qu'elle sorte un peu de la patène par le haut, pour la prendre ensuite plus facilement; puis ayant passé légèrement le pouce et l'index de la même main sur l'autre moitié de l'hostie à l'endroit de la fraction, en commençant par le haut, pour en détacher et faire tomber dans le calice les parcelles qui pourraient se perdre inaperçues, il rompt une particule au bas de cette moitié, en disant, *qui tecum vivit et regnat;* et retenant au-dessus de la coupe la particule détachée, il joint sur la patène la moitié de l'hostie qu'il tient, à celle qui y est déjà, en sorte que l'hostie conserve sa forme ronde, et dit en même temps, *in unitate Spiritûs sancti Deus.* Alors, prenant de la main gauche le nœud du calice, sans toutefois désunir les doigts joints, et tenant toujours la particule au-dessus de la coupe, il dit à voix haute : *Per omnia secula seculorum.*

77. Après que le Servant a répondu *Amen,* le Prêtre fait avec la particule trois signes de croix au dedans de la coupe, en disant à voix haute ces paroles ainsi divisées : *Pax+Domini... sit+semper... vobis-+cum,* et auxquelles le Servant répond *Amen.* Le Prêtre aussitôt laisse tomber la particule dans le calice, en disant tout bas, *Hæc commixtio,* etc. et inclinant la tête à *Jesu Christi;* puis il frotte au-dessus de la coupe les pouces et les index, et les ayant rejoint, il appuie la main gauche sur le pied du calice en le couvrant, et fait une génuflexion.

78. Le Prêtre s'étant relevé joint les mains devant sa poitrine, sans les poser sur l'autel, et la tête inclinée vers le

très-saint sacrement, il dit à voix haute, *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi;* à ces derniers mots, il pose la main gauche sur le corporal, se frappe la poitrine avec la droite, tenant le pouce et l'index un peu élevés, et dit *miserere nobis;* ensuite, sans rejoindre les mains, il retire lentement la droite, pour se frapper derechef la poitrine au second *miserere nobis,* enfin une troisième fois à *dona nobis pacem.*

79. Alors le Prêtre rejoint les mains, qu'il appuie sur le bord de l'autel, s'incline médiocrement, et dit tout bas : *Domine Jesu Christe, qui dixisti,* etc. en tenant les yeux sur la sainte hostie, à moins qu'il n'ait besoin de lire cette Oraison et les deux suivantes.

80. S'il doit donner la paix, après la première Oraison il baise d'abord l'autel au milieu, et ensuite l'instrument de paix, que le Servant, à genoux à sa droite, lui présente; il dit au Servant, à voix moyenne : *Pax tibi, frater, et Ecclesiæ sanctæ Dei;* celui-ci répond : *Et cum spiritu tuo.*

81. Ayant dit tout bas les deux autres Oraisons, *Domine Jesu Christe Fili Dei vivi,* et, *Perceptio corporis tui,* etc. il fait la génuflexion; et en se relevant il dit aussi tout bas : *Panem cœlestem,* etc. Puis, avec le pouce et l'index de la main droite, prenant la moitié de l'hostie dont il a rompu une particule, il la pose quelque peu sur l'autre moitié; et de suite avec les mêmes doigts il prend par le haut les deux parties ainsi rejointes, qu'il transporte entre le pouce et l'index de la gauche, en tâchant de conserver à l'hostie sa forme ronde : enfin il met la patène entre l'index et le doigt du milieu de la main gauche, par-dessous l'hostie; et s'inclinant médiocrement, sans néanmoins s'appuyer sur l'autel, ni se tourner en aucune manière, ayant les pieds unis l'un contre l'autre, il se frappe trois fois légèrement la poitrine avec les trois derniers doigts de la main droite, et dit en même temps à voix moyenne : *Domine, non sum dignus;* il continue tout bas, *ut intres,* etc. et à chaque fois il retire lentement la main, ou bien, après qu'il s'est frappé, il la pose sur le corporal.

82. Ensuite le Prêtre se redresse; et prenant par le haut avec le pouce et l'index de la main droite la moitié de l'hostie dont il a rompu une particule, il la met entièrement sur l'autre moitié, évitant toutefois de les frotter ensemble; et aussitôt il prend avec les deux mêmes doigts, par le bas, les deux parties de l'hostie ainsi superposées, en retenant dans sa main

gauche la patène élevée à quelque distance du corporal, et faisant au-dessus, avec l'hostie, un signe de croix en cette manière : il élève l'hostie jusque vers les yeux, et l'abaisse de suite en ligne droite vers la patène, en disant *Corpus Domini nostri Jesu Christi,* et inclinant la tête à ces derniers mots; puis il remonte un peu l'hostie pour couper la première ligne au milieu par une ligne transversale de gauche à droite, sans toutefois, en la traçant, déborder la patène; et il dit en même temps, *custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.* Alors il s'incline médiocrement, met les coudes sur le bord de l'autel, et tient la patène au-dessous de l'hostie. Pour communier, il fait avancer l'hostie sous la langue, en la poussant des doigts, et l'attirant avec la langue à mesure qu'elle s'humecte, enfin la roulant de telle sorte qu'elle ne présente plus de surface qui puisse la faire attacher au palais. Quand elle est assez amollie, il la fait passer sur la langue, et l'avale aisément. Si quelquefois elle s'attache au palais, c'est avec la langue qu'il faut la détacher, sans se servir des doigts. Ayant pris la sainte hostie, le Prêtre pose la patène au milieu du corporal, mais vers le bord antérieur, évitant de la placer où était l'hostie; et s'étant redressé, il frotte légèrement au-dessus de la patène les doigts qui ont touché l'hostie, il rejoint ensuite les mains qu'il tient élevées vers le menton, sans le toucher, incline la tête, et s'applique quelques moments à méditer sur le très-saint sacrement.

83. Après cette méditation, il dit tout bas : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* en même temps, posant la main gauche sur le corporal, il découvre le calice, et fait la génuflexion. S'étant relevé, il prend le calice par le nœud, et le porte un peu plus loin sur le corporal vers le fond de l'autel. Puis, prenant la patène entre l'index et le doigt du milieu de la main droite, et soulevant un peu le corporal avec les mêmes doigts de la gauche, il fait passer légèrement la patène à l'endroit où était placée l'hostie, pour enlever les parcelles qui pourraient y être restées. A cet effet, il promène la patène, comme s'il décrivait des lignes obliques, du haut en bas du corporal, en commençant un peu au-delà de la place où était l'hostie, et conduisant la patène du côté de l'épître à celui de l'évangile; il la ramène ensuite de la même manière au côté de l'épître, en croisant les premières lignes en sens inverse, changeant même de main, s'il le veut,

et soulevant toujours le corporal par le bord. Pendant cette opération, il élève un peu, en courbant le poignet, la main dont il tient la patène, afin que la manche de l'aube ne frôle pas le corporal. Alors le Prêtre, sans poser la patène, prend de la main droite le calice par le nœud, le met à sa portée sur la partie antérieure du corporal, et porte la patène au-dessus de la coupe, dans laquelle il fait tomber les parcelles qu'il a recueillies. Pour cela, ayant tourné la paume de la main vers la coupe, il avance sur le bord l'index qui y reste immobile, et tenant le pouce relevé, il amène la patène sous l'index, et la fait passer sous ce doigt, depuis le bord seulement jusqu'à la partie concave, autant de fois qu'il en est besoin pour enlever les parcelles, et les faire tomber dans la coupe par le vide qu'il a dû ménager entre le bord de la patène et celui du calice. Il dresse ensuite la patène au milieu de la coupe, pour purifier la partie concave avec l'index ou le pouce, à sa volonté; et il frotte de temps en temps ces doigts l'un contre l'autre, pour détacher les parcelles qui y seraient restées.

84. Quand il y a sur le corporal des hosties consacrées, et qu'il faut réserver, si le Prêtre a un ciboire ou autre vase à sa portée, il les y met; et ayant ramassé avec la patène les parcelles qui pourraient être sur le corporal, il les fait tomber dans le calice, comme on vient de le dire : sinon, il attend, pour ramasser les parcelles, qu'il ait pris le précieux sang, selon ce qui est dit ci-après, n. 92, en parlant de la communion des fidèles.

85. Le Prêtre, après avoir purifié la patène, la retient dans la main gauche qu'il pose sur le corporal, et en même temps il prend de la droite le calice au-dessous du nœud, entre l'index et le pouce toujours unis et les autres doigts, en disant : *Calicem salutaris accipiam*, etc. puis il fait le signe de la croix, en traçant avec le calice, sans l'élever au-delà des yeux, une ligne perpendiculaire de haut en bas, et disant à voix basse : *Sanguis Domini nostri Jesu Christi*, avec l'inclination ordinaire à ces derniers mots; alors, remontant un peu le calice, il coupe la première ligne au milieu, par une ligne transversale de gauche à droite, en achevant la prière, *custodiat animam meam*, etc. Il porte ensuite la patène sous son menton, sans néanmoins qu'elle le touche, et prend le précieux sang avec la particule, ou d'un seul trait lentement,

ou en trois fois au plus, mais sans retirer le calice de la bouche. S'il arrive que la particule s'attache à la coupe, il n'y faut pas porter les doigts; il est plus décent de la prendre avec le vin qu'on met dans le calice pour la purification.

86. Alors le Prêtre disant tout bas, *Quod ore sumpsimus*, etc. et posant sur le corporal la main gauche dans laquelle il tient la patène, présente de la droite au Servant le calice au-dessus de l'autel, sans néanmoins l'y poser; celui-ci ayant versé du vin dans la coupe en quantité suffisante, le Prêtre prend ce vin par le même endroit du calice qu'il a pris le précieux sang, en tenant la patène sous son menton, comme il a été dit ci-dessus. Il faut mettre autant de vin qu'on en a mis à l'Offertoire, ou, si l'on en met moins, on fait passer lentement le vin tout autour de la coupe, en remuant le poignet de la main avec laquelle on tient le calice.

87. Ensuite il pose la patène sur le corporal, du côté de l'évangile, et le calice au milieu; et aussitôt prenant le dessous de la coupe avec les trois doigts libres de chaque main, il met dessus les pouces et les index toujours unis, fait une inclination de tête, porte ainsi le calice au coin de l'épître, et le tient posé sur l'autel, à moins que le Servant n'y puisse atteindre, tandis que celui-ci verse sur ses doigts du vin et de l'eau; en même temps il dit tout bas : *Corpus tuum Domine*, etc. et c'est lui qui détermine, en levant les doigts ou le calice afin que le Servant cesse de verser, la quantité de vin et d'eau qu'il veut pour l'ablution des doigts. En achevant la prière il frotte l'un contre l'autre le pouce de chaque main successivement contre l'index opposé, en dedans, jusqu'à la naissance des doigts, pour purifier tout ce qui a pu toucher l'hostie; puis, sans retirer ses doigts de dessus la coupe, il va poser le calice entre le corporal et le purificatoire, tout auprès de celui-ci. Là, tenant toujours le pouce et l'index de la main gauche sur la coupe, il prend entre le pouce et l'index de la droite le purificatoire par le milieu, le porte sur le calice, et s'en essuie les quatre doigts, veillant à ce qu'aucune goutte ne tombe sur le pied du calice ou sur la nappe. Il se rend alors au milieu de l'autel, les mains jointes, tenant le purificatoire entre deux, et en y arrivant il incline la tête vers la croix; puis mettant le purificatoire plié en deux sur les trois doigts du milieu de la main gauche, et retenant chaque bout avec le pouce et le petit doigt, il pose

cette main sur l'autel hors du corporal, et prend de la droite le calice par le nœud. Portant aussitôt le purificatoire au-dessous du menton, comme il a fait auparavant la patène, il prend l'ablution, pose le calice au milieu du corporal, et s'essuie les lèvres avec le purificatoire qu'il ouvre un peu à cet effet.

88. Après cela, le Prêtre met dans la coupe le purificatoire plié en deux, en le faisant sortir un peu du côté par lequel il a pris le sang précieux ; et prenant de la main gauche le calice par le bas de la coupe ou par le nœud, il pousse avec deux ou trois doigts le purificatoire jusqu'au fond de la coupe, et le fait passer sans efforts tout autour en dedans et en dehors avec le pouce et l'index de la droite : puis, ayant toujours le calice en main, il retourne le purificatoire sans le déplier, et le promène encore dans la coupe pour en ôter toute l'humidité.

89. Il place ensuite le calice hors du corporal, du côté de l'évangile s'il est libre, sinon du côté de l'épître, et déplie le purificatoire, qu'il met sur la coupe comme il était avant l'Offertoire, pose par-dessus la patène et la pale, plie le corporal, en commençant par la partie antérieure, et le remettant dans ses autres plis ; prend de la main droite la bourse, et la tenant ouverte à plat au milieu de l'autel y renferme le corporal. Il couvre alors le calice de son voile, qui doit cacher entièrement le pied, met la bourse par-dessus, de manière que l'ouverture soit de son côté quand il le portera, et le place au milieu de l'autel, comme il était avant l'Offertoire. En hiver, s'il a baissé son amict avant de dire la Secrète, il s'en couvre la tête à ce moment.

90. Il est à propos de faire observer ici, qu'en pliant le corporal le Prêtre doit être attentif à relever d'abord la partie antérieure, et à ramener l'autre partie par-dessus. De cette manière, un autre Prêtre qui s'en servira après, n'aura qu'à déplier, avant de poser le calice, la partie qu'il trouvera en dessus, et à l'Offertoire l'hostie sera toujours mise à la même place.

§ 10. *De la Communion des Fidèles.*

91. Comme l'ordre exige que l'on donne la communion aux fidèles pendant la Messe, et qu'elle suive immédiatement la communion du Prêtre, celui-ci ne doit pas, sans nécessité, diffé-

rer après la Messe, pour communier ceux qui s'y sont préparés.

92. Si les hosties sont sur le corporal, le Prêtre après avoir pris le corps de Notre-Seigneur ne recueille point les parcelles qui pourraient y être; il se borne à faire tomber dans le calice celles qu'il aperçoit sur la patène. Quand il a pris le précieux sang, il pose le calice sur le corporal à sa première place, et le couvre de la pale : puis ayant fait la génuflexion, il met les hosties sur la patène. Si les hosties ont été consacrées à la Messe dans un ciboire, le Prêtre pose le calice du côté de l'évangile, et toujours sur le corporal, fait la génuflexion, met le ciboire au milieu, et le découvre en posant aussi sur le corporal son couvercle, dont la partie concave doit être tournée en dessus. Pendant ce temps-là, le Servant donne la nappe aux communiants, et récite à haute voix le *Confiteor*.

93. Alors le Prêtre fait une seconde génuflexion, et se tournant par la droite vers les communiants, il se place du côté de l'évangile, ayant le visage tourné obliquement vers les assistants. Là, tenant les mains jointes devant la poitrine, il dit à voix haute : *Misereatur vestri,* quand même il n'y aurait qu'une seule personne à communier; puis posant la main gauche au-dessous de la poitrine, il dit *Indulgentiam,* etc. et fait en même temps de la droite un signe de croix sur les communiants.

94. S'il n'a point consacré d'hosties à la Messe, et qu'il faille donner la communion, le Prêtre ayant mis le calice du côté de l'évangile, comme il est dit n. 92, et l'ayant couvert de la pale, ôte, s'il en est besoin, le canon qui est au milieu de l'autel, ouvre la porte du tabernacle, et fait la génuflexion; ensuite il tire le ciboire, qu'il met au milieu du corporal, le découvre après avoir fermé le tabernacle, et fait une nouvelle génuflexion. Il dit alors *Misereatur,* etc. tourné comme il est dit ci-dessus.

95. Après qu'il a dit *Indulgentiam,* etc. il revient au milieu de l'autel, et fait la génuflexion. Si les hosties sont sur la patène, il la prend avec l'index et les autres doigts de la main gauche; si elles sont dans un ciboire, il le prend par le nœud, avec les mêmes doigts : puis avec le pouce et l'index de la droite il tire une hostie, qu'il tient un peu élevée au-dessus de la patène ou du ciboire; et restant au milieu, quand même le très-saint sacrement serait exposé, il se tourne, par

sa droite, en face des communiants, et dit à voix haute, ayant les yeux arrêtés sur l'hostie : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi;* ensuite, trois fois : *Domine, non sum dignus,* etc. sans rien changer à cette formule, même lorsqu'il donne la communion à une femme seulement.

96. Ayant répété ces paroles pour la troisième fois, le Prêtre s'avance vers les communiants par le côté de l'épître ; et avant de leur donner l'hostie, il fait avec elle, chaque fois, un signe de croix au-dessus de la patène ou du ciboire, sans dépasser les bords de l'une ou de l'autre, prononçant en même temps à haute voix ces paroles : *Corpus Domini nostri Jesu Christi;* celui qui communie répond, *Amen;* et le Prêtre, en lui mettant l'hostie dans la bouche, continue *custodiat animam tuam in vitam æternam.* (*Voyez* ci-après n. 109.)

97. Pour donner la communion avec plus de facilité, il faut prendre l'hostie par l'extrémité, et au moment de la mettre dans la bouche du communiant, tourner le poignet de manière que la paume de la main soit en dessus, fermer alors les trois derniers doigts, et en posant l'hostie sur la langue, sans la toucher pourtant, la faire avancer avec le pouce en retirant l'index.

98. Si le nombre des hosties ne suffit pas pour en donner une à chaque personne, le Prêtre revient à l'autel, partage en trois parties au plus celles qui restent, pour en communier les assistants, et en réserve au moins une entière, si l'église où il célèbre a le droit ou le privilége de garder le très-saint sacrement. Mais, lorsqu'il n'y a pas de petites hosties, il ne doit pas rompre une parcelle de la grande qu'il a consacrée, sinon pour communier une personne en danger de mort, ou pour quelque autre cause grave.

99. Lorsqu'il y a plusieurs rangs de communiants, le Prêtre recommence à chaque rang par le côté de l'épître, et ne la donne jamais en rétrogradant. Quand le très-saint sacrement est exposé, il ne fait pas de génuflexion en passant au milieu de l'autel.

100. Enfin, le Prêtre doit prendre garde, en donnant la communion, que quelque hostie ne tombe du ciboire ou de sa main sur la nappe ou à terre. Si néanmoins le cas arrive, il met la patène sous l'hostie, pour la ramasser avec précaution ; puis il purifie la nappe ou l'endroit où est tombée l'hostie, comme il est prescrit dans les Rubriques, part. III,

n. 50. Et comme le plus léger souffle peut occasionner ce malheur, il ne faut se servir de la patène pour donner la communion, que lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre de personnes à communier, et qu'on ne s'éloigne pas de l'autel : alors même le Prêtre doit mettre le pouce sur les hosties, ou les tenir entre le pouce et l'index de la main gauche. Si néanmoins il y avait un grand nombre d'hosties, et qu'on n'eût pas de ciboire, il n'en faudrait mettre qu'une dizaine à la fois sur la patène, et retourner à l'autel en prendre d'autres quand celles-ci seraient distribuées. On doit aussi éviter d'approcher le ciboire de la bouche des communiants, de peur que les hosties n'en contractent quelque humidité.

101. Quand tous ont communié, le Prêtre retourne à l'autel, sans rien dire, tenant le pouce et l'index de la main droite joints au-dessus du ciboire ou de la patène, et il ne donne point la bénédiction aux communiants. S'il reste des hosties qui ne doivent pas être réservées, il fait une génuflexion en arrivant à l'autel, et les consomme avant de prendre la purification.

102. Si les hosties étaient sur le corporal, le Prêtre recueille avec la patène les parcelles qui pourraient y être restées, et les fait tomber dans le calice, comme il est dit ci-après n. 103. S'il a tiré le ciboire du tabernacle, il le pose sur le corporal en arrivant à l'autel, fait la génuflexion, couvre le ciboire, ouvre le tabernacle dans lequel il le dépose, fait une autre génuflexion, et ferme à clef la porte du tabernacle : puis, s'il a dérangé le carton du Canon, il le replace au milieu.

103. Alors il présente le calice au Servant, en disant tout bas, *Quod ore sumpsimus*, reçoit du vin pour la purification, et purifie la patène en faisant tomber dans le calice les parcelles qu'il y aperçoit, en la manière décrite ci-dessus, n. 83. Il prend ensuite le vin, et fait tout ce qui est dit plus haut n. 87.

104. Il est marqué dans le Missel, que, selon la coutume des lieux, le Servant présente de la main droite un vase avec du vin et de l'eau à ceux qui ont communié, et de la gauche un linge pour s'essuyer la bouche. Cette cérémonie s'observait autrefois dans l'église métropolitaine, à la Messe solennelle, lorsqu'il y avait communion générale. Maintenant elle ne se pratique plus qu'à la Messe de l'Ordination.

105. Quand le ciboire, avec des hosties consacrées, de-

meure sur l'autel jusqu'à la fin de la Messe, le Prêtre se conduit comme il est dit à la Messe devant le très-saint sacrement, ci-après n. 130 et suiv.

106. S'il arrive que, pour une vraie nécessité, il faille donner la communion avant ou après la Messe, le Prêtre est revêtu des ornements qu'il a pris pour célébrer, pourvu qu'ils ne soient pas noirs.

S'il la donne avant la Messe, quand il a étendu le corporal (*voyez* n. 3), il laisse le calice du côté de l'évangile jusqu'à ce qu'il ait remis le ciboire dans le tabernacle. Si c'est immédiatement après la Messe, le Prêtre, ayant dit le dernier Evangile, revient au milieu, place le calice à sa gauche, hors du corporal qu'il a dû laisser étendu, ou bien il l'étend de nouveau. Lorsqu'il a célébré avec des ornements noirs, il les dépose au coin de l'évangile, et prend une étole rouge qu'il croise sur la poitrine par-dessus l'aube, et tire alors le ciboire du tabernacle.

Si c'est dans un autre temps, il prend un surplis avec une étole rouge, ou de la couleur du jour, porte à l'autel une bourse de la même couleur, avec un corporal et la clef du tabernacle, à moins que ces objets n'y aient été préparés d'avance; après une courte prière au bas de l'autel, il y monte, et déplie le corporal, pendant que le Servant allume au moins un cierge.

107. Dès que le ciboire est sur l'autel, ceux qui doivent communier, ou le Servant, ayant récité le *Confiteor*, le Prêtre dit *Misereatur* et *Indulgentiam*, et observe du reste tout ce qui est marqué ci-dessus. Après la communion, il se frotte les doigts au-dessus du ciboire, de peur qu'il n'y reste quelque parcelle, les lave ensuite dans un vase préparé à cet effet, et les essuie avec un purificatoire. L'eau qui est dans le vase doit être jetée dans la piscine. Quand il n'y a pas de vase, le Prêtre peut humecter le coin d'un purificatoire, y frotter ses doigts, puis les essuyer avec la partie sèche.

108. Après qu'il a serré le ciboire, il fait une inclination à la croix, et se tournant vers ceux qui ont communié, il leur donne la bénédiction, en cette manière : D'abord il pose la main gauche au-dessous de la poitrine, et tenant le bras droit et la main étendus sur eux, il dit à voix haute : *Benedictio Dei omnipotentis*; à ces mots *Patris, et Filii, et Spiritûs sancti,* il fait vers eux un signe de croix; et rejoint les mains, en achevant,

descendat super vos, et maneat semper. Le Servant répond *Amen,* éteint les cierges si c'est après la Messe, et plie la nappe. Le Prêtre, en même temps, replie le corporal, le met dans la bourse, qu'il pose sur le calice si c'est après la Messe, ou qu'il emporte avec la clef du tabernacle si c'est dans un autre temps. Avant la Messe, il replie la partie antérieure du corporal, place le calice au milieu, et descend au bas de l'autel pour commencer l'antienne *Introibo*.

109. Quand il est nécessaire de purifier le ciboire, le Prêtre doit le faire toujours pendant la Messe, après qu'il a pris le précieux sang (1). Ayant tiré le ciboire du tabernacle, comme il est marqué ci-dessus n. 94, s'il y a quelques personnes à communier, il donne d'abord une des hosties qu'il aurait consacrées à la Messe, afin qu'au moins un des assistants participe avec lui à son sacrifice; après quoi il distribue les hosties plus anciennement consacrées. Si personne ne communie, il prend ces hosties avant l'ablution; mais si elles doivent être conservées, il les tire du ciboire avec le pouce et l'index de la main droite, et les dépose sur la patène. Puis, après avoir reçu du vin dans le calice, il prend le ciboire par le nœud, le porte au-dessus de la coupe, et fait passer tout autour l'index, autant qu'il est besoin, pour faire tomber dans le calice toutes les parcelles qu'il peut apercevoir. Ensuite il met dans le ciboire les hosties consacrées à la Messe, et place par-dessus celles qui y étaient auparavant; enfin il renferme le ciboire dans le tabernacle, et purifie la patène, s'il y découvre quelques parcelles.

Que si le ciboire est très-grand, et qu'il semble difficile d'atteindre toutes les parcelles avec le doigt, le Prêtre peut y faire mettre du vin, qu'il verse ensuite dans le calice après l'avoir promené lentement autour du ciboire pour en détacher les parcelles. Mais il ne faut employer ce moyen, que quand le ciboire doit être emporté à la sacristie, parce que, quelque soin qu'on ait pris de le bien essuyer avec un purificatoire, il y reste toujours de l'humidité. Il est donc à propos de le tenir ouvert un certain temps, pour le sécher, avant d'y remettre des hosties.

110. La grande hostie réservée pour l'exposition du très-saint sacrement doit aussi être consommée par le Prêtre après

(1) Ritual. Paris. *De Sacr. Euchar.* n. 23, 24; p. 120.

qu'il a pris le précieux sang, il ne faut pas la diviser pour la distribuer aux fidèles; et le Prêtre aura soin de purifier le croissant ou le cercle qui la renfermait. Si, dans une chapelle où le très-saint sacrement n'est pas conservé, il arrive au Prêtre (ce qu'il doit soigneusement éviter) de consacrer plus d'hosties qu'il n'en faut pour les assistants, il consomme avant l'ablution celles qui resteraient après leur avoir donné la communion.

§ 11. *De l'Antienne dite Communion, et des Oraisons qui la suivent.*

111. Pendant que le Prêtre, ayant pris l'ablution, arrange le calice sur l'autel, le Servant transporte le Missel au coin de l'épître; et le Prêtre y va, les mains jointes, pour lire l'Antienne appelée Communion.

112. Puis il revient au milieu de l'autel, le baise, et se tournant par la droite vers le peuple, il étend et joint les mains en disant : *Dominus vobiscum;* et aussitôt, revenant au livre par le même côté, il dit à voix haute l'Oraison qu'on appelle Postcommunion, une ou plusieurs, en même nombre et dans le même ordre qu'il a dit les Collectes.

113. Ayant achevé entièrement la dernière, il ferme le livre de la main droite, de manière que la tranche regarde le calice, et le pose doucement au milieu du pupitre, sans le traîner dessus. S'il doit lire à la fin un Evangile propre, il laisse le Missel ouvert, pour avertir le Servant de le transporter au coin de l'évangile. Alors, joignant les mains devant la poitrine, il revient au milieu de l'autel, le baise, se tourne par la droite vers le peuple, et dit : *Dominus vobiscum.* Après que le Servant a répondu, le Prêtre, qui a dû rester tourné vers les assistants, dit tout haut, les mains jointes : *Ite, Missa est,* s'il a dit *Gloria in excelsis* au commencement de la Messe, et se tourne vers l'autel.

S'il n'a pas dit *Gloria in excelsis* au commencement, aussitôt après le *Dominus vobiscum* il se retourne vers l'autel, et dit à voix haute, ayant les mains jointes : *Benedicamus Domino.*

114. Aux Messes des féries du Carême, après qu'il a récité les Postcommunions, avec leurs conclusions ordinaires, et que le Servant a répondu à la dernière, le Prêtre, avant de dire *Dominus vobiscum,* restant à la même place près du li-

vre, étend et rejoint les mains, en disant à haute voix : *Oremus. Humiliate capita vestra Deo*; en même temps il incline la tête vers la croix; puis, tourné vers le livre, il étend les mains à l'ordinaire, pour lire l'Oraison sur le Peuple, après laquelle il baise l'autel, se tourne vers les assistants, et dit tout haut : *Dominus vobiscum*, et le reste, comme ci-dessus n. 113.

§ 12. *De la Bénédiction à la fin de la Messe, et de l'Évangile de saint Jean.*

115. Le Prêtre, au milieu de l'autel, ayant dit *Ite, Missa est,* ou *Benedicamus,* s'incline médiocrement, posant les mains jointes sur le bord, et récite tout bas : *Placeat tibi, sancta Trinitas,* etc.

116. Ensuite il pose les mains étendues sur l'autel, le baise au milieu; et s'étant redressé, restant dans la même posture, il lève les yeux, élevant aussi les mains qu'il rejoint aussitôt devant la poitrine, dit à haute voix : *Benedicat vos omnipotens Deus*, et incline la tête vers la croix. Alors, tenant les mains jointes et les yeux baissés, il se tourne par la droite vers le peuple, et le bénit par un seul signe de croix, en disant, *Pater, et Filius, et Spiritus sanctus.* Un Evêque fait trois signes de croix. Pour donner avec aisance cette bénédiction, le Prêtre mettant la main gauche au-dessous de la poitrine, étend la main droite, ayant tous les doigts joints ensemble et le petit doigt tourné vers les assistants : puis, tirant sans précipitation une ligne perpendiculaire de ses yeux à sa poitrine, il dit *Pater, et Filius,* remonte ensuite directement sa main au niveau des épaules, et coupe la première ligne par une ligne transversale de gauche à droite, en disant *et Spiritus sanctus*; enfin il rejoint les mains.

117. Alors le Prêtre, achevant le cercle, va par sa droite au coin de l'évangile, où en arrivant il dit, les mains jointes, et tourné obliquement comme au premier Evangile : *Dominus vobiscum*; ensuite, posant la main gauche étendue sur l'autel, il sépare des autres doigts qui demeurent étendus et joints ensemble, le pouce de la droite, avec lequel il fait un signe de croix, ou sur le carton de l'Evangile, ou sur l'autel : aussitôt, mettant la main gauche au-dessous de sa poitrine, il se signe, avec le pouce droit, le front, la bouche et la poi-

trine, et dit en même temps, *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, etc. S'il récite un Evangile propre au jour, il pose la main gauche sur le bord du livre, et signe le texte, comme il est marqué ci-dessus n. 38. Pendant la récitation de l'Evangile, il est tourné un peu vers le coin de l'autel.

118. A ces mots, *Et Verbum caro factum est*, restant tourné obliquement, il fait la génuflexion ayant les mains étendues sur l'autel. Il se relève en disant, *et habitavit in nobis*, et achève l'Evangile à la même place. S'il a lu un Evangile propre, il ferme le livre de la main droite, comme il est dit n. 113, et alors la tranche regarde le coin de l'autel, et non le calice. Le Servant répond, *Deo gratias*; et c'est à ce moment, et non auparavant, qu'il éteint les cierges. Quant au Prêtre, il revient, les mains jointes, au milieu de l'autel, où ayant fait une inclination de tête vers la croix, il prend de la main gauche le calice par le nœud, pose la droite sur la bourse, et faisant un demi-tour par sa droite, du côté de l'évangile, pour ne pas tourner le dos à la croix, il descend au bas des degrés. Là il fait la même inclination qu'avant la Messe, (ci-dessus n. 2.) et retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu à l'autel, en récitant le cantique *Te Deum*, selon la coutume établie. Il fait en y arrivant, les mêmes saluts qu'il a faits avant d'en sortir.

119. Il dépose ensuite les ornements en ordre inverse de celui dans lequel il les a pris, et baise en les quittant ceux qu'il a baisés en les prenant; enfin il va faire l'action de grâces. S'il a pris les ornements sur l'autel, il les y dépose de même, et au coin de l'évangile, aussitôt qu'il a dit l'Evangile de saint Jean, sans revenir au milieu de l'autel.

120. Le Prêtre, en quittant les ornements, doit les ranger et les plier proprement et avec ordre, surtout si personne n'est chargé de le faire, comme il arrive dans les églises de la campagne. Il est encore à propos qu'il remette dans ses plis l'aube qui lui a servi, et qu'il serre le tout dans une armoire. Cela contribue autant à la propreté des ornements qu'à leur conservation.

ARTICLE II.

Rites de la Messe basse devant le très-saint sacrement exposé.

121. On ne doit jamais célébrer la Messe des défunts à un autel lorsque le très-saint sacrement y est exposé à la vénération

des fidèles. Six cierges au moins doivent brûler sur l'autel pendant cette Messe. Le Prêtre prend toujours les ornements à la sacristie, et jamais sur l'autel.

122. En arrivant à l'autel, il se met à genoux sur le plus bas degré, et fait une inclination profonde.

123. Il monte, pose le calice du côté de l'évangile, et fait la génuflexion. Quand il a placé le calice sur le corporal, il fait de nouveau la génuflexion, va ouvrir le Missel, et disposer les signets. De retour au milieu, après une génuflexion, il se retire un peu du côté de l'évangile pour descendre au bas des degrés, où s'étant mis à genoux, il s'incline profondément, puis se relève et commence la Messe.

124. Étant remonté à l'autel, il fait la génuflexion avant et après *Oramus te, Domine,* etc. et avant de dire *Kyrie, eleison.*

125. Toutes les fois qu'il se tourne vers le peuple, s'il est déjà au milieu de l'autel, il le baise d'abord et fait la génuflexion : mais, s'il arrive au milieu, il commence par la génuflexion, et baise ensuite l'autel; alors se retirant un peu du côté de l'évangile, il se tourne à demi vers les assistants, dit *Dominus vobiscum*, et étant revenu au milieu, il fait encore la génuflexion avant d'aller au livre.

126. Il fait vers le très-saint sacrement toutes les inclinations qui sont prescrites vers la croix; s'il y a une génuflexion marquée dans l'Épître ou dans l'Évangile, il la fait aussi vers le très-saint sacrement; mais il fait vers le livre les inclinations prescrites pendant l'Évangile.

127. Dans les féries auxquelles on reprend la Messe du Dimanche précédent, il dit l'*Alleluia* et son verset, ou bien le Trait, quand même on devrait l'omettre à cette Messe.

128. Il fait encore la génuflexion, avant et après le *Munda cor meum*;

Avant le *Credo,* qui se dit toujours, même à la Messe de quelque férie que ce soit;

Après l'oblation de l'hostie, avant d'aller au coin de l'épître mettre le vin et l'eau dans le calice;

Etant de retour au milieu, avant l'oblation du calice;

Avant d'aller se laver les mains, et après qu'il les a lavées; et pour cette cérémonie, il se place hors de l'autel au coin de l'épître tourné en face du peuple, de telle sorte qu'en allant et

en revenant il ne tourne point le dos au très-saint sacrement ;

Avant l'*Orate fratres,* que le Prêtre dit de la même manière et à la même place que le *Dominus vobiscum;* puis, sans achever le tour entier, il revient au milieu par le même côté, et fait une nouvelle génuflexion.

129. S'il donne la communion aux fidèles, il ne change rien à ce qui est prescrit ci-dessus n. 91 et suiv.

130. Lorsqu'il a pris la purification après la communion, il fait la génuflexion, et va au coin de l'épître, en tenant des deux mains le calice, qu'il pose sur l'autel à l'ordinaire pour recevoir l'ablution des doigts, sans quitter l'autel ni se tourner aucunement : après qu'il a mis le calice près du corporal, et essuyé ses doigts, il revient au milieu, fait la génuflexion, et prend l'ablution. Il arrange ensuite le calice, le couvre, et fait encore la génuflexion, avant de quitter le milieu pour aller lire l'Antienne de la Communion.

131. Ayant lu cette Antienne, il revient au milieu, fait la génuflexion, puis baise l'autel, et dit *Dominus vobiscum.* Après une nouvelle génuflexion, il va au coin de l'épître dire la Postcommunion.

132. De retour au milieu, il fait la génuflexion avant de baiser l'autel, se tourne à demi pour dire *Dominus vobiscum,* et de suite *Ite, Missa est,* après lequel il fait encore la génuflexion.

Mais s'il faut dire *Benedicamus Domino,* il la fait après le *Dominus vobiscum.*

133. Pour donner la bénédiction, il baise l'autel, et ayant dit *Benedicat vos omnipotens Deus,* il fait la génuflexion ; puis, s'étant retiré un peu du côté de l'évangile, il se tourne à demi par sa droite, et donne la bénédiction, après laquelle il ne revient pas au milieu ; mais sans achever de se tourner, et sans génuflexion, il va par sa gauche au coin de l'évangile, pour y lire l'Évangile selon saint Jean, ou un autre s'il y a lieu. En disant *Initium* ou *Sequentia,* etc. il ne fait pas le signe de la croix sur l'autel, mais il le fait sur le carton que le Servant lui présente, ou sur le livre. A ces mots, *Et Verbum caro factum est,* il fait la génuflexion en se tournant un peu vers le très-saint sacrement.

134. Étant revenu au milieu, il fait la génuflexion avant de prendre le calice, et se retire un peu du côté de l'évangile pour descendre au bas des degrés : il se met à genoux sur le



dernier, s'incline profondément, et retourne à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Messe.

ARTICLE III.

Rites de la Messe basse célébrée en présence de M. l'Archevêque revêtu de l'habit de chœur.

Tout se pratique comme dans la Messe ordinaire, à l'exception de ce qui suit :

135. Le Prêtre, en allant à l'autel, fait une inclination profonde au Pontife, s'il passe devant lui ; s'il n'y passe point, il la fait en arrivant au bas de l'autel.

136. Lorsqu'il a arrangé le calice, et ouvert le Missel, il descend au bas des degrés, où se tournant vers le Prélat, il renouvelle la même inclination ; puis, tourné vers l'autel, après le salut ordinaire il commence la Messe.

En récitant le *Confiteor,* au lieu de *vobis fratres,* et *vos fratres*, il dit *tibi Pater,* et *te Pater,* profondément incliné vers le Pontife.

137. Quand le Prêtre a lu l'Evangile, le Servant, qui doit être en surplis, porte le livre au Prélat afin qu'il le baise, et le Prêtre le baise après lui.

138. Après l'Oraison *Placeat,* le Prêtre dit *Benedicat vos omnipotens Deus ;* puis, ayant fait une inclination au Pontife, il se tourne un peu du côté opposé, et continue, *Pater, et Filius, et Spiritus sanctus.*

139. Lorsque, après le dernier Evangile, il est descendu au bas des degrés, avant de quitter l'autel, il fait au Prélat une dernière inclination.

140. Si la Messe se célèbre devant le très-saint sacrement exposé, le Prêtre ne fait d'inclination à M. l'Archevêque, qu'au *Confiteor* au commencement de la Messe, et avant de donner la bénédiction à la fin. Le reste comme ci-dessus.

141. Les mêmes cérémonies s'observent partout devant un cardinal, et en présence de tout Evêque qui assiste à la Messe, revêtu du rochet et de la mozette, dans un lieu de sa juridiction. Pour tout autre Evêque, le Prêtre se borne à le saluer en arrivant à l'autel, et avant de se retirer.

ARTICLE IV.

Rites à observer dans la Messe basse pour les Défunts.

142. Un Evêque qui célèbre cette Messe prend le mani-

pule avec les autres ornements, c'est-à-dire avant la croix pectorale.

143. Avant la confession, au commencement, on omet le Psaume *Judica me Deus;* et le Prêtre, après l'Antienne *Introibo,* etc. à laquelle le Servant répond : *Ad Deum,* etc. dit de suite : *Adjutorium nostrum*, en faisant le signe de la croix; puis il récite le *Confiteor* et ce qui le suit, comme aux autres Messes.

144. En commençant l'Introït, le Prêtre ne se signe pas; mais, étendant la main droite, il fait un signe de croix au-dessus du livre, comme pour le bénir, et pendant ce temps-là il pose la main gauche sur le bord du Missel. Au lieu du *Gloria Patri* après le Psaume, il dit *Requiem æternam,* sans faire d'inclination.

145. On ne fait aucune mémoire à cette Messe, si ce n'est des Défunts.

146. A la Messe du jour de la mort et de l'inhumation, et au premier anniversaire, on dit une seule Oraison. Au deuxième anniversaire et aux suivants, et à la Messe quotidienne, on ajoute les Oraisons pour les bienfaiteurs, et pour tous les fidèles défunts.

147. A la Messe de l'anniversaire (excepté le premier anniversaire d'un Pontife ou d'un Prêtre) et à la Messe quotidenne, il y a une Epître propre, et un Evangile, pour chaque jour de la semaine.

148. La Prose *Dies iræ* se dit toujours après le Trait, le jour de la Commémoration des Fidèles trépassés, à la Messe du jour de l'enterrement, et à celle du premier anniversaire. Elle s'omet au second anniversaire et aux suivants, ainsi qu'à la Messe quotidienne.

149. Avant l'Evangile, après avoir dit *Munda cor,* etc. le Prêtre omet *Dominus sit,* etc. Il ne baise pas le livre à la fin, et ne dit point, *Per Evangelica dicta,* etc.

150. En disant l'Oraison *Deus, qui humanæ substantiæ,* etc. il omet le signe de croix sur l'eau qu'il va verser dans le calice. Lorsqu'il se lave les mains, il récite à l'Ordinaire *Lavabo,* mais sans *Gloria Patri;* et il n'ajoute absolument rien à la fin.

151. On dit toujours à cette Messe la Préface des Défunts; mais jamais le *Communicantes* propre à certaines fêtes, ni les paroles insérées dans la prière *Hanc igitur*, pour les semaines de Pâque et de la Pentecôte.

152. A l'*Agnus Dei,* au lieu de *miserere nobis,* et *dona nobis pacem,* le Prêtre, ayant les mains jointes, dit la première et la seconde fois : *dona eis requiem;* à la troisième il dit: *dona eis requiem sempiternam,* sans se frapper la poitrine ni appuyer les mains sur l'autel.

153. Il omet la première Oraison avant la communion, *Domine Jesu Christe, qui dixisti,* etc.; et on ne donne point la paix.

154. On donne la communion pendant la Messe, à l'ordinaire, aux fidèles qui la demandent.

155. A la fin, au lieu d'*Ite, Missa est,* le Prêtre dit, tourné vers l'autel, *Requiescant in pace,* toujours au pluriel, et le Servant répond *Amen.* Après avoir récité l'Oraison *Placeat,* le Prêtre baise l'autel et ne donne pas la bénédiction; mais il va aussitôt au coin de l'évangile, où il récite l'Evangile *In principio*, et jamais d'autre à la place.

156. Si le Prêtre doit donner la communion après la Messe, il quitte les ornements noirs, et observe tout ce qui est marqué ci-dessus n. 106.

157. Il est à propos de faire observer que la Messe *In die obitûs* se dit pendant le mois qui suit l'inhumation, et qu'il y a dans le Missel des Oraisons propres pour le troisième, le septième et le trentième jour. Après un mois on dit la Messe *quotidienne.*

ARTICLE V.

De divers incidents particuliers à quelques Messes.

Il s'agit, dans cet article, 1° de la purification du calice aux Messes de la fête de Noël; 2° de la manière de donner les cendres le premier jour de Carême; 3° des Messes de la Semaine sainte auxquelles on lit la Passion; 4° du Binage.

§ 1. *Des Messes de la Fête de Noël.*

158. Le Prêtre qui doit célébrer de suite les trois Messes porte trois hosties à l'autel; une sur la patène, et les deux autres dans la bourse.

159. A quelque heure qu'il célèbre, il ne change rien dans le *Communicantes* propre à cette fête : ainsi, à la première Messe, il dit, *noctem sacratissimam,* et aux deux autres, *diem sacratissimum,* même avant le jour.

160. A la première et à la deuxième Messe, le Prêtre ayant pris avec un très-grand soin tout le sang précieux, couvre le calice de la patène (sans y mettre le purificatoire) et le laisse sur le corporal; puis il va au coin de l'épître, où le Servant lui verse sur les doigts du vin et de l'eau, au-dessus d'un vase destiné à ce seul usage, et préparé d'avance. En même temps il dit de suite les deux prières *Quod ore* et *Corpus tuum,* essuie ses doigts avec le purificatoire, qu'il pose ensuite, plié en deux, près du corporal, couvre d'un autre purificatoire le vase sur lequel il a lavé ses doigts, et le place sur le gradin ou tout auprès. Cela fait, il met une hostie sur la patène, pose la pale dessus, relève la partie antérieure du corporal sous le pied du calice, qu'il couvre alors du voile, et achève la Messe à l'ordinaire.

161. Lorsqu'il a dit la Postcommunion aux deux premières Messes, il ne ferme pas le Missel, mais il le laisse ouvert à l'Introït de la Messe qui doit suivre.

162. Si le Prêtre, faute d'attention, a reçu du vin dans le calice après la communion, et qu'il ait pris ce vin, il achève la Messe commencée, et n'en dit point d'autre, puisqu'il a rompu le jeûne eucharistique. Mais si, ayant seulement reçu, par inadvertance, du vin dans le calice, il ne l'a point pris, il peut alors verser ce vin dans un vase, et essuyer le calice, (et même il faut le faire s'il doit s'écouler un long intervalle entre cette Messe et la suivante) ou bien, ce qui paraît plus convenable, il laisse ce vin dans le calice, pour s'en servir à la seconde Messe, en y ajoutant d'autre vin s'il n'y en a point assez pour la consécration, et y mêlant, selon la Rubrique, quelques gouttes d'eau avant l'oblation.

163. Après avoir récité le dernier Evangile à la première et à la deuxième Messe, le Prêtre revient au milieu de l'autel, s'incline vers la croix, et descend au bas des degrés, où avant de commencer la Messe il fait le salut ordinaire.

164. A la seconde et à la troisième Messe, lorsqu'il a lu l'Offertoire, il laisse le calice sur le corporal, pendant l'oblation de l'hostie. Pour verser ensuite le vin et l'eau, il demeure au milieu, tenant le calice sur le corporal sans essuyer en aucune manière le dedans de la coupe avec le purificatoire.

165. A la troisième Messe, quand il a pris le sang précieux, il reçoit du vin dans le calice en disant *Quod ore,* et le prend; puis du vin et de l'eau sur ses doigts, aussi dans le

calice, en disant *Corpus tuum,* etc. à l'ordinaire: mais avant de prendre cette ablution, ayant essuyé ses doigts, il verse dans le calice les ablutions des deux premières Messes, et essuie le vase qui les contenait. Quand il a pris ces ablutions, il achève la Messe, laissant le Missel ouvert après la Postcommunion, parce qu'il doit dire, à la fin, un Evangile propre.

166. Le Prêtre, en quittant le milieu de l'autel, ou en y revenant, à la fin de la première Messe et pendant les deux autres, ne fait pas la génuflexion, quoiqu'il doive rester du précieux sang au fond du calice; il se borne à faire l'inclination ordinaire.

167. Celui qui ne doit célébrer qu'une Messe, dit celle de Minuit, s'il célèbre la nuit; celle de l'Aurore, s'il célèbre vers l'aurore; et celle du Jour, s'il célèbre après l'aurore. Celui qui en célèbre deux, dit la Messe de Minuit et celle de l'Aurore, s'il célèbre la nuit; et si c'est après l'aurore, il dit la Messe de l'Aurore et celle du Jour.

168. Lorsqu'il y a quelque intervalle entre les Messes, si le calice doit rester sur l'autel, le Prêtre, après la communion, pose dessus la patène, la pale et le voile, en le laissant sur le corporal. S'il faut emporter le calice, il le couvre de la même manière, et après que la Messe est entièrement achevée, il plie le corporal, qu'il met dans la bourse avec le purificatoire. De retour à la Sacristie, il place le calice sur un corporal, dans un lieu décent; mais il ne le renferme jamais dans le tabernacle, non plus que le vase des ablutions.

§ 2. *De l'imposition des Cendres, le premier Mercredi du Carême.*

169. Le Prêtre qui doit donner les cendres prend une étole noire par-dessus son habit de chœur, s'il les donne hors de la Messe. S'il les doit donner immédiatement avant la Messe, il fait porter sur l'autel, au coin de l'évangile, la chasuble, l'étole et le manipule de couleur cendrée ou violette; et ayant pris l'amict, l'aube et le cordon, il met par-dessus une étole noire qu'il croise devant la poitrine. En allant à l'autel, il porte le calice, à moins qu'il n'y soit déjà, et le Servant porte le plat qui contient les cendres bénites. Quand il a arrangé le calice, il descend au bas de l'autel et donne les cendres, comme il est marqué ci-après; puis s'étant lavé

les mains, il les essuie avec un linge que le Servant lui présente, quitte l'étole noire, la donne au Servant, et remonte à l'autel pour prendre les ornements de la Messe.

170. S'il donne les cendres aussitôt après la Messe, dès qu'il a récité le dernier Évangile, il dépose sur l'autel, au coin de l'évangile, la chasuble, l'étole et le manipule, prend une étole noire qu'il croise sur la poitrine, va au milieu saluer la croix, et descend au bas des degrés.

171. Là, ayant à sa droite le Servant qui porte le plat des cendres, il en prend une pincée, et met les cendres en forme de croix, sur la tonsure aux ecclésiastiques, et aux laïques sur le front, en disant à chacun : *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris*, sans rien changer à ces paroles en donnant les cendres aux femmes.

172. Pour faire cette fonction avec ordre, le Prêtre commence par les fidèles qui sont au coin de l'épître, et s'il y a plusieurs rangs, il ne donne pas les cendres en rétrogradant; mais il revient à chaque fois au coin de l'épître pour recommencer; de cette manière les assistants ont le temps de se placer sans trouble ni confusion.

173. Lorsque tous ont reçu les cendres, le Prêtre se lave les mains, et ayant pris le calice, il revient à la sacristie, précédé du Servant qui rapporte les ornements, à moins qu'un autre Prêtre ne doive célébrer de suite au même autel.

§ 3. *Des Messes auxquelles on lit la Passion pendant la Semaine sainte.*

174. Le Prêtre dit *Munda cor meum*, à l'ordinaire; il omet *Dominus vobiscum* avant la Passion; en la commençant, il ne fait aucun signe de croix ni sur le livre ni sur lui-même.

175. A ces mots, *emisit spiritum*, ou autres qui expriment la mort de Notre-Seigneur, il va au milieu de l'autel, où il fait une inclination vers la croix; puis ayant descendu un degré, il se met à genoux, étend sa chasuble sur le marchepied, se prosterne, et baise la terre, pendant l'espace de temps nécessaire pour réciter ces paroles : *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis*; et, *Qui passus es pro nobis, miserere nobis*. Il se relève ensuite, salue de nouveau la croix, et va achever la Passion, après laquelle il baise le livre, sur ces mots *Alterâ autem die*, ou autres vers la fin, en disant à l'ordinaire *Per Evangelica dicta*.

176. S'il a la tête couverte, il abaisse son amict avant de se prosterner, et il le relève après qu'il a baisé la terre.

177. Le Dimanche des Rameaux, à la fin de la Messe, il lit l'Evangile *Cùm appropinquassent.*

§ 4. *Du Binage.*

178. Un Prêtre ne peut biner que les jours de Dimanche ou de fête, et avec la permission de M. l'Archevêque ou d'un Vicaire-général, mais non pas dans la même église. A la première Messe, après la communion du sang précieux, il reçoit, à l'ordinaire, du vin dans le calice pour le purifier; mais il verse aussitôt ce vin dans un vase propre, sur lequel il reçoit ensuite l'ablution des doigts, en disant les deux prières *Quod ore* et *Corpus tuum;* après avoir essuyé ses doigts, il essuie le calice avec le purificatoire. Il couvre soigneusement ce vase, et la Messe finie il le dépose dans un lieu décent, mais non dans le tabernacle; et il devra prendre cette ablution avec celle de la Messe qu'il dira le lendemain : si cependant il ne doit pas célébrer le jour suivant dans la même église, il verse l'ablution dans la piscine.

ARTICLE VI.

Des Messes votives.

179. On appelle *votives* les Messes qu'un Prêtre célèbre, hors du cours ordinaire de l'Office divin, pour satisfaire sa piété ou pour répondre aux vœux des fidèles, et même celles qui sont quelquefois prescrites pour une nécessité publique. Ces Messes se trouvent dans le Missel à la suite des Messes de la sainte Vierge pour le samedi. On range parmi les Messes votives celles des Défunts, qui en effet sont hors du cours de l'Office.

180. Les Messes votives, soit haute, soit basse, sont défendues les Dimanches, les fêtes Doubles et au-dessus, les Vigiles des fêtes Annuelles et pendant leurs Octaves, le Mercredi des Cendres, et durant toute la Semaine sainte.

Les exceptions pour la grand'Messe du très-saint sacrement et du sacré Cœur, pour la Messe du Mariage, et pour celles des Défunts, sont détaillées dans les *Rubriques géné-*

rales, chap. Ier, art. IV; et on les insère chaque année dans le Bref. Mais tout Prêtre doit savoir qu'une Messe basse est plus strictement défendue qu'une Messe haute, dans les jours privilégiés.

181. Les Messes votives, autres que celles des Défunts, sont divisées en deux classes.

La première comprend les Messes des Mystères et des Saints, celles pour l'Église ou pour les ordres de l'Église, la Messe d'actions de grâces et celle du Mariage, celles pour les fruits de la terre, et pour les voyageurs. Le rite de ces Messes est au moins Semidouble; à moins qu'on n'en marque un plus élevé: par exemple, à la Messe du très-saint Sacrement, et aux Messes hautes, célébrées à un autel où il est exposé, ou chantées solennellement en d'autres circonstances.

182. En général, on dit à ces Messes le *Gloria in excelsis,* sauf quelques exceptions notées à leur place dans le Missel. On y fait mémoire de la Messe qu'on aurait dite ce jour-là, même celle d'une simple férie, et les autres mémoires de l'Office du jour, s'il y en a: mais on omet l'Oraison *A cunctis,* ou autre semblable, qui se dit aux Simples et aux féries. On dit le *Credo* aux Messes de la Trinité, de notre Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit; mais non pas à celles de la sainte Vierge et des Saints: dans les autres Messes, il est marqué à chacune, quand on doit le dire. Lorsqu'on n'indique point de Préface propre, on dit celle qu'on aurait dite à la Messe du jour.

183. Les Messes votives des Saints se prennent au *Propre des Saints*, à leurs fêtes, lorsqu'elles ont une Messe propre, en substituant au mot *natalitii,* ou *festivitatis*, ou *solemnitatis*, celui de *memoriæ*, ou *commemorationis*. Pendant les Octaves des fêtes de la sainte Vierge, au lieu d'une Messe votive *de Beata,* on dit la Messe de l'Octave courante.

184. La deuxième classe se compose des Messes qui ont rapport à quelque nécessité ou calamité, soit publique, soit particulière. Ces Messes se célèbrent toujours selon le rite propre aux féries du Carême, et on n'y dit pas le *Gloria in excelsis* ni l'*Alleluia,* même au temps Pascal; mais on y dit le Trait en tout temps. Pour les mémoires et la Préface, on suit la règle tracée n. 182.

185. Mais quoique l'on puisse dire des Messes votives dans les Semidoubles, les Simples, et les féries, il est plus

conforme à l'esprit de l'Eglise de faire concorder la Messe avec l'Office, et on ne doit pas s'écarter de cette règle sans juste cause. Ainsi, la Rubrique ne veut pas qu'on omette les Messes des fêtes, ni même celles des féries quand elles sont propres, comme dans le Carême, les Quatre-Temps et les Vigiles, pour y substituer la Messe des Défunts. (*Part.* 1, *n.* 27.) Il est toutefois permis de croire qu'on peut, sans aller contre l'esprit de la Rubrique, dire cette dernière Messe, pendant le mois qui suit l'inhumation, et pour l'anniversaire d'un défunt, et même pour gagner une Indulgence plénière.

ARTICLE VII.

Sommaire des principales Cérémonies de la Messe basse.

§ 1. *Des diverses sortes d'inclinations.*

186. Le Prêtre fait une inclination de tête vers la croix :

Lorsqu'il est monté à l'autel, avant de poser le calice, et après qu'il l'a arrangé sur l'autel, avant d'aller au livre.

De retour au milieu, après avoir ouvert le Missel, et préparé les signets nécessaires.

Au *Gloria Patri* du Psaume *Judica*, et de l'Introït.

En récitant le *Gloria in excelsis*, à ces mots : *Deo... Adoramus te... Gratias agimus tibi... Jesu Christe... suscipe deprecationem nostram...* et *Jesu Christe* pour la seconde fois.

A *Oremus*, chaque fois qu'il le dit.

Au Symbole, en disant *in unum Deum... Jesum Christum... simul adoratur*.

Au *Gloria Patri* à la fin du Psaume *Lavabo*.

A la Préface, après *Gratias agamus*, en disant *Deo nostro;* et il demeure incliné pendant que le Servant répond, *Dignum et justum est*.

Aux deux *Memento*, pendant qu'il prie pour les vivants, et ensuite pour les défunts.

Au *Communicantes*, en disant *Jesu Christi*.

A ces mots *tibi gratias agens*, avant l'une et l'autre consécration.

En disant *Per eumdem Christum*, à la fin du *Memento* des défunts.

Avant de se tourner pour donner la bénédiction, à *omnipotens Deus*.

Après le dernier Evangile, lorsqu'il va prendre le calice, au moment de quitter l'autel.

Au saint nom de Jésus, chaque fois qu'il le prononce, excepté pendant l'Evangile, car il fait alors l'inclination vers le livre.

Toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel, ou qu'il en part, ou qu'il passe devant, à moins qu'il ne vienne de faire une autre inclination, ou qu'il n'en doive faire quelqu'une immédiatement, ou bien baiser l'autel.

187. Il fait cette inclination vers le livre :

Au saint nom de Jésus, lorsqu'il le prononce dans l'Evangile, même en présence du très-saint sacrement exposé.

Au saint nom de Marie.

Au nom des Saints dont il dit la Messe, ou dont il fait mémoire, chaque fois qu'il le prononce, excepté dans le titre de l'Epître ou de l'Evangile, s'il s'y rencontre; il omet aussi cette inclination pendant le Canon, s'il dit une Messe de *Requiem* le jour de leur fête.

Au nom du Pape, dans les Oraisons, et au commencement du Canon.

188. Il fait une inclination médiocre :

Etant au bas de l'autel, quand il dit, *Deus, tu conversus,* et il se tient incliné jusqu'à ce qu'il ait dit *Oremus* avant l'oraison *Aufer à nobis.*

Quand il est monté à l'autel, en disant la prière *Oramus te,* etc.

A ces mots, *In spiritu humilitatis,* etc. après l'oblation du calice.

Pendant la prière, *Suscipe, sancta Trinitas,* etc.

En récitant le *Sanctus;* et il reste incliné jusqu'à *Benedictus qui venit,* etc. exclusivement.

Pendant la consécration tant de l'hostie que du calice.

En récitant l'*Agnus Dei,* et les trois Oraisons avant la Communion.

Au *Domine, non sum dignus,* etc.

Pendant la communion de l'hostie.

En récitant la prière *Placeat tibi, sancta Trinitas.*

189. Il fait une inclination profonde :

A la croix dans la sacristie, avant d'en sortir pour aller à l'autel.

En arrivant au bas des degrés; et encore avant de commencer la Messe, s'il célèbre à un autel où ne repose pas le très-saint sacrement.

Pendant la récitation du *Confiteor;* et il reste incliné jusqu'à ce que le Servant ait récité *Misereatur tuî*, et qu'il lui ait répondu *Amen.*

Pendant la prière *Munda cor meum*, tout entière.

En commençant le Canon, depuis *Te igitur* jusqu'à *petimus* inclusivement.

A la prière *Supplices te rogamus*, etc. jusqu'à *altaris participatione.*

A la fin de la Messe, au bas des degrés, si le très-saint sacrement n'est point à l'autel.

190. Il se met à genoux et s'incline profondément :

En arrivant à l'autel au bas des degrés, et aussi avant de commencer la Messe, lorsque le très-saint sacrement repose dans le tabernacle; et de même, la Messe achevée, avant de quitter l'autel.

Lorsqu'il passe devant un autel au moment de l'élévation; et il demeure dans la même posture jusqu'à ce que le calice soit remis sur l'autel, et couvert.

191. Il fait la simple génuflexion :

Toutes les fois que dans l'Epître, l'*Alleluia*, la Prose, le Trait, et l'Evangile, le Missel prescrit une génuflexion.

En récitant cet article du Symbole, *Et incarnatus est*... jusqu'à *Homo factus est.*

Depuis l'élévation, chaque fois qu'il doit toucher l'hostie ou découvrir le calice, il fait une génuflexion avant et après.

A la fin de l'Evangile de saint Jean, à ces mots : *Et Verbum caro factum est.*

Lorsqu'il passe devant un autel quand le très-saint sacrement y est exposé, et quand on y donne la communion.

En disant *Flectamus genua*, avant les Oraisons des Quatre-Temps, à la Messe basse; (et même à la Messe haute, s'il n'y a point de Diacre pour le chanter.)

A la Messe en présence du très-saint sacrement, chaque fois qu'il arrive au milieu de l'autel, et qu'il le quitte; de même avant de se tourner vers le peuple, et après qu'il s'est retourné.

§ 2. *Des différentes positions des mains, et du baisement de l'autel.*

192. Le Prêtre tient les mains jointes devant la poitrine:

Au commencement de la Messe, pendant qu'il récite les prières au bas de l'autel, et en y montant.

Au *Kyrie eleison*, et au *Gloria in excelsis*.
Lorsqu'il se tourne pour dire *Dominus vobiscum*.
Pendant la prière *Munda cor meum*, etc.
Pendant l'Evangile, le *Credo*, et l'Offertoire.
Au *Sanctus*, jusqu'à *Benedictus qui venit* exclusivement.
Aux deux *Memento*.
Depuis *Præceptis salutaribus*, etc. jusqu'à *Pater noster* exclusivement.
En commençant l'*Agnus Dei*; excepté néanmoins aux Messes des Défunts, où les mains doivent être jointes tout le temps.
Durant la méditation qui suit la communion.
Au dernier Evangile.
A la conclusion des Oraisons, en disant *in unitate*.
Toutes les fois qu'il va du milieu de l'autel à un des coins, et qu'il en revient, à moins que l'une des mains ne soit occupée.

193. Il pose les mains jointes sur le bord de l'autel:

En commençant l'Oraison *Oramus te*, et jusqu'à ces mots, *Sanctorum tuorum* inclusivement.
A la prière *In spiritu humilitatis*.
A *Suscipe, sancta Trinitas*.
Au commencement du Canon, depuis *Te igitur* jusqu'à *petimus* inclusivement.
Après la consécration de l'hostie, en faisant la génuflexion; mais alors les mains doivent reposer sur le bord du corporal.
Pendant la prière *Supplices te rogamus*, jusqu'au moment où il baise l'autel.
Aux trois Oraisons avant la communion.
En récitant l'Oraison *Placeat tibi, sancta Trinitas*.

194. Il étend les mains, et les rejoint aussitôt, en les élevant quelque peu :

Toutes les fois qu'il dit *Oremus*.
En disant *Gloria in excelsis*, et elles doivent être jointes à *Deo*.
Au *Dominus vobiscum*, lorsqu'il le dit tourné vers le peuple.
En disant *Credo*, et il les joint à *in unum*.
A ces deux mots *Orate, fratres*.
A la prière *Veni, sanctificator*, etc.
En disant *Gratias agamus*, à la Préface.
Au commencement du Canon, avant de dire *Te igitur*.
Aux deux *Memento*.
A ces mots *fiat dilectissimi*, etc. avant la consécration de l'hostie.

En disant *Benedicat vos omnipotens Deus,* à la fin de la Messe, avant de se tourner pour bénir le peuple.

195. Il tient les mains séparées et étendues devant lui, et élevées jusqu'aux épaules :

En récitant les Oraisons, c'est-à-dire, les Collectes, les Secrètes et les Postcommunions, jusqu'à ces mots *in unitate,* de la conclusion.

A ces mots *Sursum corda;* et depuis *Verè dignum,* etc. jusqu'à la fin de la Préface.

Au Canon, depuis les signes de croix jusqu'au *Memento,* pendant qu'il prie pour les vivants; au *Communicantes;* et après la consécration, excepté à la conclusion de chaque prière, aux signes de croix, à *Supplices te rogamus,* et au *Memento* des défunts, jusqu'à *Ipsis Domine.*

Pendant le *Pater noster.*

196. Il pose sur l'autel les mains séparées et étendues :

Chaque fois qu'il faut baiser l'autel, ou faire la génuflexion.

Pendant l'Epître, à moins qu'il ne les tienne sur le pupitre ou sur le bord du livre.

A ces mots, *Per omnia secula,* et *Dominus vobiscum* avant la Préface.

En disant *Per omnia secula,* avant le *Pater.*

197. Il pose sur l'autel la seule main droite :

Toutes les fois que l'autre main est occupée à tourner les feuillets du Missel.

Après qu'il a frappé sa poitrine au *Domine, non sum dignus,* s'il n'aime mieux retirer la main lentement, sans la poser.

198. Il pose la main gauche sur l'autel :

Toutes les fois qu'il fait un signe de croix sur le calice et l'hostie conjointement ou séparément, à moins qu'il ne doive en même temps tenir l'un ou l'autre.

A ces mots, *Nobis quoque peccatoribus.*

En commençant *Libera nos,* jusqu'à *Petro.*

Depuis *miserere nobis* du premier *Agnus Dei,* jusqu'à la fin du dernier, excepté à la Messe des Défunts.

En tenant la patène lorsqu'il fait un signe de croix avec le calice avant la communion; et encore pendant que le Servant verse du vin dans le calice pour la purification.

199. Il tient la main gauche au-dessous de la poitrine :

Au *Confiteor*, pendant qu'il se frappe la poitrine, en disant *meâ culpâ*.
Quand il fait le signe de la croix sur lui-même.
Lorsqu'il bénit les assistants.

200. Il fait le signe de la croix sur lui-même :

En commençant la Messe, à *In nomine Patris*, etc.
A ces mots, *Adjutorium nostrum*, etc.
En disant *Indulgentiam*, etc.
En commençant l'Introït, excepté aux Messes des défunts.
A la fin du *Gloria in excelsis*.
Aux deux Evangiles, il le fait avec le pouce droit, sur son front, sa bouche et sa poitrine.
A la fin du *Credo*.
En terminant le *Sanctus*, à ces mots, *Benedictus qui venit*, etc.
A ces paroles du Canon, *omni benedictione cœlesti*, etc.
Pendant le *Libera nos*, à ces mots : *Petro et Paulo*, etc.
Avec l'hostie, en disant *Corpus Domini*, etc.
Avec le calice, en disant : *Sanguis Domini*, etc.

201. Il baise l'autel :

Après qu'il y est monté, à ces mots, *quorum reliquiæ hic sunt*.
Avant de se tourner pour dire, *Dominus vobiscum*.
Avant *Orate, fratres*.
Avant *uti accepta habeas*, au commencement du Canon.
Dans l'Oraison *Supplices te rogamus*, à ces mots, *ex hac altaris participatione*.
Après qu'il a achevé la prière *Placeat tibi*, etc. à la fin de la Messe.

§ 3. *De l'élévation des yeux, et des inflexions de la voix.*

202. Le Prêtre lève les yeux :

Avant de réciter le *Munda cor meum*, etc.
En commençant la prière *Suscipe, sancte Pater*, à l'oblation de l'hostie.
Pendant toute l'oblation du calice, en disant, *Offerimus*, etc.
Avant de commencer *Suscipe, sancta Trinitas*.
A ces mots *Deo nostro*, après *Gratias agamus*, au commencement de la Préface.
Avant de commencer *Te igitur*, au Canon.
En disant, *et elevatis oculis*, et il les baisse à *omnipotentem*, avant la consécration de l'hostie.

Pendant les deux élévations, il suit des yeux l'hostie et le calice.

En disant *Benedicat vos*, à la fin de la Messe.

203. Il dit à voix haute :

Les prières qui se récitent au bas de l'autel, depuis *In nomine Patris*, jusqu'à *Oremus* inclusivement avant d'y monter.

L'Introït, le *Kyrie, eleison*, et le *Gloria in excelsis*.

Dominus vobiscum, avant la Collecte, et toutes les fois qu'il le dit.

Les Collectes, l'Epître, le Graduel, l'*Alleluia* et son verset, ou le Trait, et la Prose.

L'Evangile, le *Credo*, l'Offertoire.

La Préface, et le *Sanctus* tout entier.

Per omnia secula, après la petite élévation, et ce qui suit jusqu'à la fin du *Pater*.

Per omnia secula, etc. et *Pax Domini*, etc. après la fraction de l'hostie.

L'*Agnus Dei*, l'Antienne dite Communion, et les Postcommunions.

204. Il dit à voix moyenne :

La prière *Orate, fratres* tout entière.

Ces trois mots : *Nobis quoque peccatoribus*.

Ces quatre autres, et chaque fois qu'il les répète : *Domine, non sum dignus*.

205. Il prononce à voix basse tout ce qui n'est pas marqué devoir être dit à voix haute ou moyenne.

206. Il est nécessaire que le Prêtre sache par cœur :

Les prières qu'il faut dire en se lavant les mains, et en prenant les ornements.

Le Psaume *Judica me*, et le reste jusqu'à l'Introït.

Munda cor meum, etc. qui se dit avant l'Evangile, et *Per Evangelica dicta*, en baisant le texte.

Les prières pour la bénédiction de l'encens, et pour l'encensement aux Messes solennelles.

Les prières qu'il faut dire ayant les yeux élevés, comme *Offerimus*, etc.

Le Psaume *Lavabo*.

L'*Orate, fratres*, etc.

Le *Sanctus* entier.

La prière *Qui pridie* et ce qui la suit jusqu'après la consécration du calice.

Le *Libera nos*, au moins depuis le signe de croix jusqu'à la fin.
Agnus Dei, et *Domine, non sum dignus.*
Corpus Domini nostri... Quid retribuam... Sanguis Domini nostri, etc.
Quod ore sumpsimus, etc. et *Corpus tuum*, etc.
Benedicat vos omnipotens Deus, etc.

CHAPITRE V.

Des fautes dans lesquelles on tombe plus fréquemment en célébrant la Messe.

Pour célébrer la Messe avec les dispositions qu'exige une si sainte et si redoutable action, et pour se préserver des fautes qui s'y commettent fréquemment, le Prêtre doit souvent relire et surtout méditer ces sages et précieux enseignements du saint Concile de Trente (1) : « Chacun peut facilement juger quel grand soin il faut apporter pour célébrer » le très-saint sacrifice de la Messe avec tout le respect et » toute la vénération dont on doit user dans les choses de religion, quand il se rappelle que celui qui fait l'œuvre de » Dieu négligemment est appelé MAUDIT dans les saintes » Écritures. Car si nous sommes obligés d'avouer que les » fidèles ne peuvent exercer aucune œuvre si sainte ni si » divine, que l'est ce redoutable mystère, dans lequel cette » hostie vivifiante par laquelle nous avons été réconciliés » avec Dieu le Père, est tous les jours immolée sur l'autel par » les Prêtres; il paraît assez qu'il faut mettre tout son soin et » toute son application pour faire cette action avec la plus » grande netteté et pureté de cœur, et avec la plus grande » piété et dévotion extérieure qu'il est possible. »

Le Prêtre doit principalement éviter deux excès : la lenteur qui fatigue les assistants, et la précipitation qui les scandalise (2). Le savant Pape Benoît XIV, dans son traité *Du Sa-*

(1) Sess. 22. *Decr. de observandis et evitandis in celebratione Missæ.*
(2) Diligentiùs et magis sollicitè ibi servanda est disciplina, ubi neglecta ge-

crifice de la Messe, décide qu'il faut au moins vingt minutes pour la célébrer dignement, et qu'on ne doit pas y dépasser une demi-heure (1).

Que le Prêtre s'applique donc à prononcer distinctement, comme le veut la Rubrique, (*Voy*. ci-dessus, chap. II, n. 17.) sans manger la moitié des mots, surtout dans les prières que l'on récite de mémoire. Qu'il soit attentif à joindre les cérémonies aux paroles qui leur sont relatives, à n'en point intervertir l'ordre, à y apporter, spécialement en faisant les signes de croix, l'exactitude et la dignité que demande cette fonction toute divine. Par là il édifiera les fidèles, et accroîtra en eux le respect et la dévotion pour les saints mystères.

Il serait facile d'enfler la liste des fautes qui se commettent en disant la Messe ; voici les plus ordinaires.

ARTICLE PREMIER.

Fautes dans la préparation.

1. Omettre la préparation, ou n'y pas donner le temps convenable.

2. Célébrer avec une soutane sans manches : cela est défendu sous peine de suspense *ipso facto*. (*Voyez*, ci-dessus chap. I, n. 27.)

3. Se servir de linges, comme amicts, aubes, etc. qui seraient d'étoffe de coton, (*Rubr. du Missel ;* et *Rituel*, p. 759) ou bien sales ou déchirés.

4. Faire allumer plus de deux cierges à une Messe basse, à moins qu'elle ne tienne lieu de grand'Messe. Les Evêques seuls peuvent en avoir quatre.

5. Prendre du tabac immédiatement avant la Messe, et

nerat scandalum, vel custodita bonæ imitationis exemplum. S. BONAV. *Spec. discipl.* part. I. cap. VII.

(1) Si spatium temporis interius (quod in recta integraque verborum pronuntiatione, in precibus, cæterisque rebus quæ a sacris ritibus præscribuntur, atque attentè decenterque absolvendis collocatur) sedulò perpendatur ; non ita brevi tempore, ut multi existimant, sacrum expediri potest, sed ex UNANIMI scriptorum opinione, ad tertiam horæ partem saltem debet pertingere, neque horæ dimidium excedere. *De Sacrif.* lib. III, cap. XXIV, n. 3.—Voyez aussi, *Theol. moral.* S. Alphons. de Ligorio ; *De Euchar. ut Sacrif.* n. 400.

s'exposer ainsi à salir le corporal, sur lequel doit reposer le corps de Notre-Seigneur.

6. Ne point se laver les mains, ou en se les lavant omettre la prière prescrite.

7. En prenant les ornements : 1° se signer après avoir baisé l'amict; il faut se signer avant de le prendre; 2° ne pas croiser entièrement l'amict, pour que le rabat ou la soutane ne paraissent aucunement : on évitera ce défaut, en commençant par enfoncer l'amict tout autour du cou, puis on noue lâchement les cordons, afin qu'ils ne le tirent point; 3° baiser l'aube et la chasuble; on doit baiser seulement la croix qui est sur l'amict, l'étole et le manipule.

8. Laisser pendre au-dessous de la chasuble un mouchoir attaché à la ceinture. Ce mouchoir doit d'ailleurs être très-propre, et arrangé de manière qu'il ne paraisse d'aucun côté.

ARTICLE II.

Fautes dans les inclinations, dans la position des mains, et la direction des yeux.

9. Confondre les diverses sortes d'inclinations : ainsi, au *Munda cor,* au *Supplices te rogamus*, etc. ne faire qu'une inclination médiocre au lieu d'une profonde; et dans d'autres endroits s'incliner profondément quand on doit ne l'être que médiocrement.

10. Lorsque le très-saint sacrement réside dans le tabernacle, se contenter, en arrivant au bas des degrés, de faire une inclination ou une simple génuflexion ; il faut se mettre à genoux et s'incliner profondément, sans faire d'autre salut après qu'on s'est relevé; et de même au moment de quitter l'autel, à la fin.

11. Ne pas croiser les pouces, ou mettre le gauche sur le droit, quand on a les mains jointes.

12. Dépasser la hauteur ou la largeur des épaules avec les mains, en les étendant pour les rejoindre de suite; ou bien courber les poignets, en sorte que les paumes regardent le ciel, au lieu d'être tournées l'une vers l'autre. (*Rubr.* part. II, n. 33.)

13. Faire la même chose lorsqu'on tient les mains étendues; ne pas avoir alors les coudes près des hanches, mais élever les bras et les étendre au-delà de la largeur du corps;

et aussi séparer les uns des autres les doigts, qui doivent tous être joints ensemble.

14. Ne pas poser les mains étendues jusqu'au poignet sur l'autel, en le baisant et en faisant la génuflexion, mais se contenter d'y appuyer le bout des doigts.

15. Tenir les mains jointes pendant l'Epître, au lieu de les poser sur le pupître, ou sur l'autel, ou sur le bord du livre.

16. Poser les mains sur l'autel en récitant le *Munda cor meum*, au lieu de s'en écarter.

17. Ne point tenir la main gauche sur le bord du Missel, quand on fait le signe de la croix sur le texte de l'Evangile; ensuite ne pas mettre cette même main sur soi, en se signant le front, la bouche et la poitrine; enfin ne pas tenir les mains jointes pendant qu'on lit l'Evangile.

18. Avoir les mains étendues en lisant l'Offertoire; elles doivent être jointes ensemble.

19. Tenir en l'air une main non occupée, au lieu de la poser sur l'autel, pendant que l'on cherche dans le Missel, les Oraisons, la Préface, etc. Et au Canon prendre les feuillets avec les doigts, et non avec les rubans mis exprès pour les tourner: d'où il arrive qu'on salit ces feuillets.

20. Ne pas joindre les mains, selon la Rubrique, avant de faire les signes de croix sur le calice et l'hostie.

21. A la prière *Hanc oblationem,* tenir les pouces croisés en dessous des mains, au lieu de les croiser par-dessus.

22. Ne pas poser les mains sur le corporal au *Per omnia secula*, avant le *Pater ;* ou bien ne pas les tenir jointes en disant, *Præceptis salutaribus*, *etc.*

23. Porter les yeux çà et là, et regarder de côté et d'autre, en allant à l'autel, et en se tournant vers le peuple, au lieu de les tenir baissés, comme le prescrit la Rubrique. (Part. II, n. 12 et 31.)

24. Ne point lever les yeux avant le *Munda cor meum,* ou avant les prières *Suscipe, sancte Pater,* et *Suscipe, sancta Trinitas,* ou après *Gratias agamus* à la Préface: et ne pas les tenir élevés pendant toute l'oblation du calice.

25. Omettre encore l'élévation des yeux en levant les mains et disant *Benedicat vos,* à la fin de la Messe.

26. Au contraire, lever les yeux aux deux *Memento,* en commençant ces prières: il faut les baisser au *Memento* des vivants, et les arrêter sur l'hostie à celui des défunts.

ARTICLE III.

Fautes dans la récitation des prières, et dans les inflexions de la voix.

27. En récitant le Psaume *Judica,* commencer un verset avant que le Servant n'ait achevé le précédent.

28. Ne pas répondre *Amen* au *Misereatur* récité par le Servant; ou bien dire *Amen* après le *Confiteor.*

29. Commencer la prière *Oramus te* en montant à l'autel, au lieu qu'il faut la dire quand on a posé sur le bord les mains jointes.

30. Commencer le *Kyrie, eleison* avant d'être arrivé au milieu de l'autel et d'avoir salué la croix; ou le dire avec une telle précipitation, qu'on ne donne pas au Servant le temps de répondre.

31. Ne pas dire soi-même *Levate,* lorsqu'on a dit *Flectamus genua* avant une Oraison, mais le laisser dire au Servant.

32. Commencer la Secrète avant d'avoir dit *Amen,* lorsque le Servant a fini de répondre *Suscipiat,* etc. ou bien dire *Oremus,* qui s'omet toujours avant les Secrètes; ou encore ne pas dire *Amen* après la première, quand il y en a plusieurs.

33. Commencer *Te igitur* en levant les yeux, tandis qu'on ne doit le faire que lorsqu'on a posé sur le bord de l'autel les mains jointes, et qu'on est profondément incliné.

34. Omettre l'*Amen* à la fin des Oraisons du Canon, lorsqu'il est marqué.

35. Réciter des prières ou des actes de foi, de contrition, etc. avant la consécration : on ne doit pas mêler ses propres conceptions aux prières prescrites.

36. Dire les paroles *Hæc quotiescumque* en élevant le calice : il faut les dire en le posant sur le corporal de suite après la consécration.

37. Réciter à voix haute, ou même de manière à être entendu des assistants, le Canon, contre le précepte de la Rubrique, (Part. II, n. 21, 56, etc.) notamment le commencement des deux *Memento.*

38. Dire à voix moyenne le *Sanctus,* qu'il faut dire du même ton que la Préface; ou à voix haute ce qui doit être dit à voix moyenne, comme l'*Orate, fratres* tout entier; et ces mots, *Nobis quoque peccatoribus,* et *Domine, non sum dignus.*

ARTICLE IV.

Fautes dans les actions ou cérémonies.

39. Marcher avec précipitation en allant à l'autel; la Rubrique dit : *incessu gravi.* (Part. II. n. 12.)

40. Poser la calotte sur l'autel, si on ne l'a pas quittée à la sacristie. On n'y doit poser que ce qui sert au saint sacrifice, ou à l'ornement de l'autel même. (*Rubr.* part. I, cap. VI, n. 145.)

41. Déplier entièrement le corporal avant de mettre le calice dessus, ou bien relever sur le pied du calice la partie antérieure, à laquelle peuvent s'être attachées des parcelles, qui se perdent ensuite.

42. Tourner le dos à la croix en descendant de l'autel : pour éviter cette faute, on doit, en se tournant, se retirer un peu du côté de l'évangile.

43. Se tourner vers le Servant, à la Messe basse, quand on dit *vobis fratres,* et, *vos fratres.*

44. Baiser l'autel par le côté, et non au milieu, comme le veut la Rubrique : ou bien, quand ce n'est qu'une pierre sacrée, ne pas tâter pour en connaître les dimensions, afin de baiser la nappe au-dessus, et de placer ensuite l'hostie et le calice dans ses limites.

45. Ne pas s'écarter un peu de l'autel, ou s'appuyer contre, en disant *Dominus vobiscum, Orate, fratres,* etc. ce qui expose à friper la chasuble.

46. Ne pas baiser le commencement de l'Evangile, mais quelque autre endroit du texte.

47. Faire le signe de la croix avec la patène, puis avec le calice, avant d'avoir dit *Amen* à la prière de chaque oblation.

48. Laisser le Servant s'avancer trop près pour verser l'eau au *Lavabo :* le Prêtre doit avoir les mains hors de l'autel dans cette action.

49. Prononcer avec effort et affectation les paroles de la consécration, en remuant la tête à chaque mot; tenir en même temps le pied droit levé et appuyé du bout sur le marchepied.

50. Ne pas poser, dans cette action, les coudes sur le bord de l'autel, selon la Rubrique : ou bien laisser traîner les manches de l'aube sur le corporal, sans songer qu'il peut y être resté quelque parcelle.

51. En consacrant le vin, prononcer les paroles dans la coupe, et s'exposer à y faire jaillir de la salive.

52. Ne point élever en ligne perpendiculaire, au-dessus du corporal, l'hostie et le calice, après la consécration ; et ne pas les suivre des yeux durant cette action.

53. Incliner la tête, ou se tourner vers le Servant, en disant *Nobis quoque peccatoribus :* il faut rester droit, et ne remuer que la main pour se frapper la poitrine.

54. Tracer avec la patène une raie sur l'hostie avant la fraction, sans penser que l'on commet en cela une grande irrévérence : on doit faire la raie en préparant le calice, comme il est dit ci-dessus, ch. III, n. 3.

55. Rompre l'hostie d'une manière brusque, et s'exposer par là à faire voler hors du calice des parcelles qui se perdent.

56. Appuyer le bras gauche sur l'autel pendant le *Domine, non sum dignus,* ou se tourner à demi vers les assistants, contrairement à la Rubrique : ou bien étendre le bras tout entier pour se frapper la poitrine ; on ne doit remuer que l'avant-bras, et se frapper sans effort.

57. Presser l'hostie entre les lèvres quand on communie, en sorte que des parcelles s'y attachent, et se collent ensuite au calice, puis au purificatoire : irrévérence qu'on peut prévoir et éviter.

58. En prenant le précieux sang, sucer le calice à diverses reprises, avec bruit des lèvres et affectation.

59. Au moment de donner la communion aux fidèles, lorsque les hosties sont sur le corporal, ne pas faire une génuflexion avant de les mettre sur la patène, ou avant de découvrir le ciboire dans lequel on les aurait consacrées à la Messe même : ou bien encore, quand elles sont sur la patène, ne pas les tenir entre les doigts, ou en tenir un trop grand nombre : ou lorsqu'il faut en partager quelqu'une, la rompre en plus de trois particules, toutes choses prévues dans les Rubriques : ou enfin descendre de l'autel avant d'avoir achevé le dernier *Domine, non sum dignus.*

60. En donnant la communion, ne pas s'arrêter un moment pour laisser au communiant le temps de répondre *Amen* après *Jesu Christi,* ou dire soi-même cet *Amen* à la fin : ou bien, s'il faut revenir au coin de l'épître pour commencer un second tour, ne pas avoir une hostie entre les doigts en s'y rendant : ou encore ne pas tenir le pouce et l'index joints au-

dessus du ciboire en remontant à l'autel : ou enfin, quand on donne la communion durant la Messe, réciter en ce moment-là quelque prière vocale, comme *O sacrum convivium,* ou *Nunc dimittis,* etc.

61. Ne pas poser le calice sur l'autel pour l'ablution des doigts, lorsque le Servant est assez grand pour y atteindre : ou bien, à la Messe devant le très-saint sacrement exposé, se mettre hors de l'autel, comme au *Lavabo,* quoique la Rubrique dise, *more solito, non secedens ab altari :* ou enfin ne se purifier que le bout des doigts, sans songer que souvent l'hostie a touché jusqu'à leur naissance.

62. Essuyer négligemment le calice, sans enfoncer le purificatoire au fond de la coupe, et le faire passer deux fois au moins tout autour : il est même à propos de s'assurer par ses yeux, qu'il n'y reste aucune humidité, puisqu'il est arrivé à des Prêtres d'y laisser la parcelle consacrée, et de la trouver ensuite collée au purificatoire.

63. Fermer le Missel avant d'avoir achevé la Postcommunion, et réciter la conclusion en revenant au milieu de l'autel ; on ne doit rien dire en marchant.

64. Pour le dernier Evangile, dire le *Dominus vobiscum* en allant au coin de l'autel : ne pas faire la génuflexion à ces mots, *Et Verbum caro factum est,* mais attendre à la fin de l'Evangile : ou bien se tourner vers la croix ; tandis que la Rubrique prescrit au Prêtre de faire cette génuflexion étant tourné vers l'angle du gradin de l'autel, excepté en présence du très-saint sacrement exposé, vers lequel il faut la faire.

65. Ne pas s'appliquer, pendant un temps convenable, à l'action de grâces ; et perdre par cette négligence presque tous les fruits qui sont attachés à l'oblation du saint sacrifice.

66. Une dernière et importante remarque, c'est que l'Église qui a établi les cérémonies de la sainte Messe, et qui commande de les observer, défend aussi d'en introduire de nouvelles (1). Comment donc justifier ces Prêtres, qui, à la Messe basse, se font servir par deux Chapelains, comme les évêques, ou par un Diacre et un Sous-Diacre en dalmatique et tunique, ou par un Prêtre en étole ? ou bien ceux qui, hors de la Messe, quand ils donnent l'eau bénite, ou font un mariage, etc. ne croisent pas l'étole par-dessus l'aube, mais la

(1) Conc. Trid. Sess. 22. *Decr. de observ. et evitandis in celebr. Missæ.*

laissent pendre des deux côtés; ce qui est propre aux évêques? ou encore, ceux qui, à la grand'Messe, sont assistés par deux Prêtres en chapes, ou qui font placer leur siége sur une estrade; ou enfin qui prennent la chasuble au lieu de la chape, au salut du très-saint sacrement? Il faut gémir sur ces désordres, si on n'a pas qualité pour les corriger; en priant Dieu d'inspirer à ceux qui les voient, la ferme résolution de n'imiter point de tels exemples.

CHAPITRE VI.

Du Servant de la Messe basse.

ARTICLE 1er.

Fonctions du Servant, communes à toutes les Messes.

§ 1. *Observations générales sur ces fonctions.*

1. Le Clerc désigné pour servir la Messe, doit pendant cette sainte action être revêtu d'un surplis propre, et avoir la soutane tout-à-fait abaissée. En hiver, il met le camail par-dessus le surplis; mais en tout temps il a la tête entièrement nue, et sans calotte. Le laïque doit être revêtu d'un habit décent; et tous deux auront le visage, et les mains surtout, dans la propreté convenable. Le Servant n'a point ordinairement de livre dans les mains, à moins qu'il n'en ait besoin pour répondre au Prêtre; mais il tâche de s'entretenir de pieuses pensées qui aient rapport au saint sacrifice, ou bien il récite quelques prières vocales, sans néanmoins y appliquer tellement son esprit, qu'il perde de vue ses diverses fonctions.

2. Hors les moments où il faut transporter le livre, donner les burettes, et choses semblables, il se tient à genoux du côté opposé au Missel, sur le plus bas degré de l'autel, s'il y en a plusieurs; et sur le pavé, s'il n'y a que le marchepied. Toute sa contenance doit être grave et modeste. Il évite, autant qu'il peut, de faire du bruit, soit en marchant, soit en se mouchant, soit en crachant, soit même en priant; et quand il en a besoin, il crache dans son mouchoir, et non point à terre. Il tient le corps droit ainsi que la tête, les yeux baissés, et les bras croisés devant la poitrine, par-dessus le surplis, s'il en est revêtu.

3. Quand une des mains est occupée à quelque fonction, il pose l'autre étendue au-dessous de la poitrine. Au *Confiteor,* à l'*Agnus Dei*, etc. il se frappe la poitrine, non avec la main étendue, mais du bout des doigts qui sont joints ensemble et un peu courbés. Comme il doit aussi faire sur lui tous les signes de croix que le Prêtre fait sur lui-même tant avec la main qu'avec la patène, il faut qu'il ait les yeux attentifs sur les mouvements du Prêtre. Pour faire régulièrement le signe de la croix, il pose d'abord sa main gauche au-dessous de la poitrine; puis tournant vers son visage la paume de la droite, il porte au front le bout des doigts quand le Prêtre dit *In nomine Patris;* à ces mots *et Filii,* il se touche la poitrine au-dessus de la main gauche; en disant *et Spiritûs sancti,* il va de l'épaule gauche à la droite; enfin il croise les bras à *Amen.*

4. Il y a, durant la Messe, deux espèces de salut, l'inclination et la génuflexion. L'inclination est ou simple, ou médiocre, ou profonde. L'inclination simple, ou de tête, se fait en baissant la tête posément, avec un léger mouvement des épaules. Dans la médiocre, le mouvement de la tête et des épaules est plus prononcé; cette inclination tient le milieu entre les deux autres. L'inclination profonde se fait en baissant la moitié du corps, de manière que, si l'on étend les bras, les mains puissent toucher les genoux. Pour faire convenablement la génuflexion, il faut, en tenant le corps droit, plier jusqu'à terre le genou droit, en sorte qu'il vienne se placer à côté du talon gauche, et en même temps incliner légèrement la tête.

5. Le Servant fait les mêmes saluts que le Prêtre, tant à la sacristie avant et après la Messe, qu'à l'autel en y arrivant et avant de le quitter. Toutes les fois qu'il traverse l'autel au milieu, il fait une inclination profonde. Avant de quitter sa place pour aller à la crédence, et quand il y est revenu, il s'incline profondément vers la croix : il fait la génuflexion, si c'est depuis la consécration jusqu'après la communion. Il fait encore l'inclination profonde vers la croix, au haut de l'autel à côté du Prêtre, quand il y monte; et lorsqu'il présente au Prêtre, ou qu'il reçoit de lui quelque chose, il lui fait une inclination médiocre. Il doit aussi faire avec le Prêtre l'inclination de tête vers la croix, au nom de Jésus, au *Gloria Patri,* et chaque fois que l'on dit *Oremus :* il fait cette même inclination devant lui, et sans se tourner en aucune

manière, aux noms de MARIE, des Saints dont on dit la Messe ou dont on fait mémoire, et à celui du Pape, quand le Prêtre les prononce d'une voix intelligible; et pendant le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, etc. comme il est marqué ci-après, n. 17 et 19.

6. Lorsque le Servant doit transporter le Missel, il le laisse ouvert, et prend des deux mains le pupitre, appuyant les pouces sur le bord qui retient le livre, et le tenant par-dessous avec les autres doigts, en évitant de mettre les pouces sur le Missel, pour n'en point salir les feuillets. Après avoir pris le Missel, il se tourne toujours vers le milieu de l'autel, afin de ne pas tourner le dos à la croix; ce qu'il doit éviter en toute occasion.

7. En mettant le vin et l'eau dans les burettes, et aussi en les présentant au Prêtre, il prend garde de les confondre, surtout si elles sont de métal; il ne les emplit pas tout-à-fait jusqu'au bord, pour éviter que le manuterge ne soit mouillé lorsqu'il le posera par-dessus; et il essuie le pied, s'il est humide. Quand il faut les présenter au Prêtre, il tourne l'anse en dehors, les tenant par le bas, parce que sa main doit toujours être au-dessous de celle du Prêtre; et jamais il ne les pose sur l'autel, de peur que le pied ne salisse la nappe. Avant de les mettre dans la main du Célébrant, et après qu'il les a reprises, il les approche de ses lèvres, comme s'il voulait les baiser : ce qu'il omet quand il verse lui-même du vin ou de l'eau; et alors il les prend par les anses, mettant le pouce sur le couvercle, si elles en ont un. Après la Messe, si aucune autre ne doit suivre, il verse de l'eau dans la burette du vin, l'agite un peu pour la rincer, jette l'eau comme il est dit ci-après, n. 22, et laisse ensuite égoutter les deux burettes, afin qu'il n'y reste point d'humidité.

8. Il répond aux prières distinctement et sans précipitation, articulant chaque mot, et attendant que le Prêtre ait achevé les paroles auxquelles il doit répondre, sans parler ni trop haut ni trop bas, mais prenant, autant qu'il lui est possible, le même ton de voix que lui.

9. Le Servant, quand il faut sonner, prend la sonnette de la main droite, et évite surtout de l'agiter violemment et avec fracas; mais il la tinte posément, plutôt par coups distincts que d'une manière continue, si ce n'est après chaque élévation, qu'il presse un peu les coups pour avertir les assistants de ne plus rester inclinés. Si la Messe se dit pendant un Of-

fice public, ou pendant le Prône, ou bien dans une chapelle particulière où il n'y ait que peu d'assistants, on ne sonne point ordinairement.

§ 2. *Ce que le Servant doit faire à la sacristie, et en allant à l'autel.*

10. Il est à propos que le Servant commence par faire une courte prière, dans le lieu où doit se dire la Messe, pour demander à Dieu la grâce de bien remplir ses fonctions, et pour unir son intention à celle de l'Eglise et du Prêtre. Ensuite il se lave les mains, à moins qu'il ne l'ait fait peu de temps auparavant; et s'il est clerc, il se revêt du surplis, en disant: *Indue me, Domine, novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitia, et sanctitate veritatis;* après quoi il prépare tout ce qui est nécessaire, en commençant par les ornements, s'ils ne sont déjà préparés, et si ce soin le regarde.

11. Les ornements doivent être ainsi disposés sur une table de la sacristie, ou bien, en cas de nécessité, sur l'autel au coin de l'évangile, et jamais au milieu, à moins que ce ne soit pour un Évêque : 1° la chasuble, que le Servant étend d'abord tout entière, et dont il laisse pendre la partie antérieure, puis il replie à moitié la partie postérieure; mais si c'est une chasuble précieuse, dont l'étoffe ou la broderie pourrait être brisée en la pliant, il ne la plie point du tout, et a soin de la mettre bien avant sur la table, de peur que son poids ne la fasse glisser à terre; 2° l'étole, dont il pose les deux bouts de chaque côté de la chasuble, et arrange le haut en travers au milieu; 3° le manipule, qu'il met en long par-dessus, de manière qu'il forme une croix avec le haut de l'étole; 4° il dispose la ceinture ou cordon en guirlande, ou mieux encore en la forme d'un *M;* 5° l'aube, dont il croise les manches par-dessous, et relève à moitié la partie postérieure; 6° enfin l'amict, qu'il étend entièrement, mettant l'ourlet en dessous, et les cordons en festons par-dessus.

12. S'il a la permission de préparer le calice, il place dessus, 1° un purificatoire propre, en le dépliant de manière qu'il pende également de chaque côté; 2° la patène, sur laquelle il met une grande hostie, passant tout autour le pouce et l'index pour en faire tomber les parcelles, et traçant en dessous une raie avec la patène, afin que le Prêtre puisse la rompre plus facilement; 3° la pale, mettant en dessus la bro-

derie s'il y en a; 4° le voile, qui doit pendre par devant, et couvrir entièrement le pied du calice; 5° enfin la bourse, dans laquelle doit être un corporal plié. Il cherche ensuite dans le Missel la Messe du jour, et amène sur la tranche les signets nécessaires, à moins que le Prêtre ne veuille la chercher lui-même : en ce cas, le Servant tient le Missel devant lui, s'il en est besoin.

13. C'est alors qu'ayant rempli les burettes, comme il est dit n. 7, il les porte sur la crédence, ne les couvrant du manuterge qu'après les y avoir posées. Il place sur la même crédence, et jamais sur l'autel, la boîte des hosties, quand il n'y a point de tabernacle, et la nappe de communion. Si l'autel n'est pas découvert, il en ôte le tapis qu'il roule ou plie proprement, dresse au milieu et à chaque coin les cartons appelés *Canons*; et place au coin de l'épître, le pupitre, sur lequel il pose le Missel, à moins qu'il ne doive l'apporter en venant avec le Prêtre. Pour allumer les cierges, il commence par celui qui est du côté de l'épître, prenant de la lumière, autant qu'il se peut, à la lampe qui brûle devant le très-saint sacrement, et non à un autel où l'on dit la Messe. Si le Prêtre a besoin de lumière pour lire, le Servant place à côté du livre, sur un chandelier, une bougie allumée.

14. Après cela, le Servant retourne à la sacristie, pour aider le Prêtre à se revêtir des ornements, s'il ne les a pas encore pris. Il le salue d'abord, et se place à sa gauche. Quand le Prêtre ajuste l'amict, s'il ne couvre pas entièrement le rabat et la soutane, le Servant l'en avertit respectueusement, sans s'ingérer de l'enfoncer lui-même; ensuite il l'aide à revêtir l'aube, et en élève les manches, d'abord la droite, puis la gauche. Il se retire derrière lui pour donner le cordon, lui mettant le côté des glands dans la main droite; après quoi, il arrange les plis de l'aube également de chaque côté, et si elle est trop longue, il la relève afin qu'elle ne traîne point, et qu'elle soit élevée au niveau de la soutane. Puis il lui offre le manipule un peu ouvert, avec une épingle pour l'attacher, ou bien il en noue les rubans autour du bras, au-dessus du coude, sans les serrer trop. Pour présenter l'étole, le Servant la tient des deux mains vers le haut, en tournant de son côté la garniture de linge ou de dentelle qui s'y trouve ordinairement. Enfin il soulève un peu le derrière de la chasuble, quand le Prêtre l'a prise, afin

de lui donner la facilité d'en nouer les cordons, et il veille à ce qu'elle ne soit pas repliée vers les épaules.

15. Tout étant ainsi disposé, le Servant passe à la droite du Prêtre, lui présente le bonnet s'il doit le porter; et si le Missel n'est déjà sur l'autel, il le prend des deux mains par le bas, ayant la tranche dans la main gauche, et le haut appuyé contre sa poitrine. Il fait à côté du Prêtre, et un peu derrière lui, une inclination profonde à la croix de la sacristie, et une médiocre au Prêtre; puis marche devant lui avec gravité et modestie, ayant la tête entièrement nue, les yeux baissés, et le précédant de deux ou trois pas. En sortant de la sacristie, il lui présente de l'eau bénite. S'il passe par quelque porte qu'il faille refermer ensuite, le Servant s'arrête tout auprès pour la fermer; et si le Prêtre doit passer devant lui en arrivant à l'autel, il se tient un peu éloigné des degrés, et le salue à son passage. Quand le Servant porte le Missel, il se place du côté de l'épître au bas des degrés de l'autel, se met à genoux, et s'incline profondément si le très-saint sacrement est dans le tabernacle, sinon il reste debout pour faire cette inclination. Étant monté à l'autel en suivant le Prêtre plutôt que le précédant, il pose sur le pupitre le Missel fermé, la tranche tournée vers sa gauche. Il descend ensuite, prend la sonnette, s'il doit s'en servir au commencement, et passe aussitôt du côté de l'évangile, où il s'agenouille sur le pavé, et non sur le degré, un peu derrière le Prêtre. Si celui-ci est venu la tête couverte, le Servant reçoit son bonnet dès qu'il arrive, et le place en lieu convenable, mais non sur la crédence.

§ 3. *Fonctions du Servant depuis le commencement de la Messe jusqu'au* Sanctus.

16. Quand le Prêtre, avant de commencer la Messe, salue l'autel, le Servant, agenouillé sur le pavé, tinte légèrement la clochette; puis s'incline profondément, et fait le signe de la croix. Il récite, alternativement avec le Prêtre, le Psaume *Judica*, s'incline vers la croix au *Gloria Patri;* et à ces mots *Adjutorium nostrum*, etc. il fait un nouveau signe de croix. Le Prêtre ayant achevé le *Confiteor,* le Servant, sans rien répondre, se tourne vers lui, et s'incline médiocrement pour dire *Misereatur tui*, etc. Après que le Prêtre a

répondu *Amen*, le Servant, tourné vers l'autel et profondément incliné, récite le *Confiteor :* en disant *tibi Pater*, et, *te Pater,* il se tourne un peu du côté du Prêtre, et se frappe trois fois la poitrine en disant *meâ culpâ*. Le Servant reste incliné pendant que le Prêtre dit *Misereatur vestri,* etc. auquel il répond *Amen;* puis, s'étant redressé, il fait le signe de la croix à *Indulgentiam,* etc. répond *Amen* à la fin, et s'incline encore médiocrement à ces mots *Deus, tu conversus*, pour ne se redresser que quand le Prêtre a dit *Oremus*.

17. Alors, s'il y a plusieurs degrés, le Servant se lève pour aider le Prêtre à monter à l'autel, en relevant un peu son aube par-devant; et sans faire aucun salut, il va se mettre à genoux au coin de l'autel sur le plus bas degré. S'il n'y a que le marchepied, il relève l'aube en demeurant à genoux sur le pavé, comme il est dit n. 2. Il fait le signe de la croix au commencement de l'Introït, et incline la tête vers la croix au *Gloria Patri*. Ensuite il dit, alternativement avec le Prêtre, une fois *Kyrie eleison*, deux fois *Christe eleison*, et encore une fois *Kyrie eleison*. Pendant le *Gloria in excelsis*, il fait six inclinations de tête, à ces mots, *Deo ;... Adoramus te ;... Gratias agimus tibi,* etc... *Jesu Christe ;... suscipe deprecationem nostram..,* et au dernier *Jesu Christe ;* enfin il se signe à *cum sancto Spiritu*, etc.

18. Le Prêtre ayant dit *Dominus vobiscum,* le Servant répond *Et cum spiritu tuo;* et durant les Oraisons il incline la tête, selon ce qui est marqué ci-dessus n. 5. En Carême et aux Quatre-Temps, lorsque le Prêtre dit *Flectamus genua*, le Servant s'incline sans rien répondre : mais il répond *Deo gratias* à la fin de chaque Leçon ou Prophétie, excepté à la fin de la cinquième Leçon tirée de Daniel, qui se lit le Samedi des Quatre-Temps; et il reste à genoux pendant tout ce temps-là. Il ne se lève, pour transporter le livre, que quand le Prêtre est près d'achever l'Epître, à laquelle il répond *Deo gratias*. Auparavant il fait au milieu de l'autel le salut convenable, monte directement à la droite du Prêtre; et si celui-ci fait une génuflexion à quelque verset, il la fait en même temps. S'il y a une Prose, ou un Trait qui soit fort long, le Servant ne se lève que vers la fin de l'une ou de l'autre, pour se rendre au coin de l'épître. Là il attend debout, un peu derrière le Prêtre, que celui-ci ait quitté le livre; et alors il le transporte avec le pupitre à l'autre coin,

en faisant au milieu de l'autel l'inclination profonde, ou sur le pavé, s'il n'y a que le marchepied, ou sur un des degrés, s'il y en a plusieurs.

19. En arrivant au coin de l'évangile, le Servant dépose le livre sur l'autel, et le place obliquement, de manière que le dos soit tourné vers l'angle du gradin; puis il descend une marche, ou s'écarte un peu à la gauche du Prêtre, et lui répond *Et cum spiritu tuo* après *Dominus vobiscum*. Quand le Prêtre dit *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, le Servant, ayant la main étendue, trace avec le pouce droit un signe de croix sur son front, un sur sa bouche, et un sur sa poitrine; et répond *Gloria tibi, Domine*, sans faire d'inclination. Après que le Prêtre a lu quelques lignes de l'Evangile, le Servant se rend au coin de l'épître, sans omettre, en traversant, l'inclination profonde au milieu de l'autel. Il s'y tient debout, tourné vers le Célébrant, et fait les inclinations marquées n. 5, et même la génuflexion, si le Célébrant la fait. A la fin, ayant répondu *Laus tibi, Christe*, il se remet à genoux; et si le Prêtre récite le *Credo*, il incline la tête, comme lui, à ces mots : *Deum;..... Jesum Christum;..... simul adoratur :* au verset *Et incarnatus est*, etc. il s'incline profondément; et se signe à la fin, quand il dit : *Et vitam venturi seculi*.

20. Lorsqu'il n'y a point, sur l'autel, de tabernacle renfermant un ciboire avec des hosties, le Servant, pendant l'Evangile, prend sur la crédence la boîte des hosties, et se tourne vers les assistants, pour avertir ceux qui désirent communier de se faire connaître, afin qu'il puisse préparer un nombre suffisant d'hosties. Avant l'oblation du pain, il les présente au Prêtre pour qu'il les offre avec l'hostie qui est déjà sur la patène. Si les communiants avertissaient avant la Messe, le Servant préparerait les hosties, et les mettrait sur le corporal ou sur la patène, si c'est lui qui prépare le calice.

21. Dès que le Prêtre a dit *Oremus*, pendant qu'il lit l'Offertoire, le Servant se lève; et s'il est en surplis, il monte à l'autel, où il fait vers la croix l'inclination profonde : puis il reçoit le voile, en passant sa main gauche sous la droite du Prêtre, et prenant de la droite l'extrémité du voile qui est de son côté, le plie en trois de manière que la doublure ne paraisse point, et le place au fond près du gradin entre les deux cartons. Ayant fait alors un salut commun au Prêtre et à l'autel,

il descend à la crédence pour y prendre les burettes. Si le voile est brodé en or ou en argent, le Servant ne le plie pas, mais il le pose étendu sur la crédence, ou en une autre place convenable. Si le Servant n'est point en surplis, il va directement aux burettes dès qu'il s'est levé, prend de la main droite celle du vin, de la gauche celle de l'eau, comme il est dit n. 7, et revient tout de suite au coin de l'autel, où il fait une inclination profonde, et une médiocre au Prêtre quand il arrive. Il lui présente alors la burette du vin, et aussitôt faisant passer celle de l'eau dans sa main droite, il la présente de la même main, tandis qu'il reçoit dans la gauche celle du vin. Ayant repris la burette de l'eau, il salue d'une même inclination profonde l'autel et le Prêtre, et revient à la crédence.

22. Il y dépose la burette du vin, met celle de l'eau dans le bassin; et ayant pris dans sa main gauche le manuterge, de manière qu'un des bouts entièrement plié soit entre les deux derniers doigts, et que laissant l'autre bout se déplier, il en retienne l'extrémité supérieure entre l'index et le doigt du milieu, il prend le bassin avec le pouce et l'index de la même main, et de la main droite la burette de l'eau. Alors il retourne à l'autel, où il se place près et en dehors du coin de l'épître, en sorte que le Prêtre puisse avoir les mains tout-à-fait hors de l'autel en se lavant les doigts. Il lui fait, quand il arrive, l'inclination ordinaire; et tenant le bassin à une hauteur convenable, afin que le Prêtre n'ait point à se baisser, il lui verse posément de l'eau sur les doigts sans promener la burette de côté et d'autre. Dès que le Prêtre fait signe de cesser, le Servant, appuyant la burette sur le bord du bassin, élève un peu les mains pour donner au Prêtre la facilité de prendre le manuterge, qu'il laisse pendre alors tout-à-fait. En même temps, il évite de pencher le bassin d'aucun côté; et aussitôt que le Prêtre a essuyé ses doigts, il le salue ainsi que l'autel d'une seule et même inclination, et se retire à la crédence. Là il verse toute l'eau du bassin dans un vase destiné à cet usage, ou bien, à défaut de vase, la jette dans quelque lieu écarté sur le pavé, et jamais contre la muraille; remet les burettes dans le bassin, plie le manuterge, et le pose comme auparavant sur les burettes. Ensuite il prend doucement la sonnette qu'il a dû rapporter, et s'étant mis à genoux, il la place sur le marchepied; mais il la laisse sur la cré-

dence dans les cas marqués n. 9, quand il ne doit pas s'en servir.

23. Après que le Prêtre a achevé l'*Orate fratres*, le Servant répond : *Suscipiat Dominus sacrificium*, sans ajouter *hoc* qui n'est pas dans le Missel. S'il n'est pas encore de retour à sa place, il se met à genoux, pour répondre, au lieu où il se trouve. Au *Sanctus*, il s'incline médiocrement, prend la sonnette dans sa main droite, la tinte trois fois distinctement, en donnant deux coups chaque fois, et à la troisième il presse un peu plus les coups, mais toujours sans fracas. S'étant redressé, il remet la sonnette sur le marchepied, et fait le signe de la croix, en même temps que le Prêtre, à ces mots, *Benedictus qui venit*, etc.

§ 4. *Ses fonctions depuis le commencement du Canon jusqu'à la fin de la Messe.*

24. Lorsque, après les signes de croix sur l'hostie et le calice, le Prêtre prend dans ses mains l'hostie pour la consécration, le Servant tinte afin d'avertir les fidèles; puis ayant fait au milieu de l'autel l'inclination profonde, il s'agenouille sur le marchepied derrière le Prêtre, un peu vers la droite, de peur de le gêner dans ses génuflexions. Tandis que le Prêtre, après la consécration de l'hostie, fait la première génuflexion, le Servant tenant de la main gauche le bord de la chasuble, qu'il soulève un peu, s'incline profondément pour adorer l'hostie; et durant l'élévation, ayant le corps droit et la tête seule inclinée, il élève davantage la chasuble; puis s'incline encore profondément pendant la deuxième génuflexion. Il fait la même chose à la consécration et à l'élévation du calice; et durant les deux élévations, il tinte quelques coups posément, mais pourtant d'une manière continue, en pressant un peu plus les coups à la fin. Après l'élévation du calice, il fait une inclination profonde, se relève, retourne droit à sa place, s'y met à genoux, et pose la sonnette sur le marchepied. Bientôt il se signe avec le Prêtre, quand celui-ci dit *omni benedictione*, etc. et se frappe une fois la poitrine à *Nobis quoque peccatoribus*. Pendant la petite élévation, il tinte encore trois fois distinctement, en pressant davantage les coups à la dernière. Il répond ensuite *Amen;* puis, *Sed libera nos à malo*, à la fin du *Pater*. Quand le Prêtre fait le signe de la croix avec la patène, le Servant le fait aussi, répond

encore *Amen*, et enfin *Et cum spiritu tuo*, après *Pax Domini*.

25. Pendant les trois *Agnus Dei*, le Servant s'incline médiocrement, et se frappe la poitrine au moment où le Prêtre dit *miserere nobis*, et *dona nobis pacem*. Il fait la même chose aux trois *Domine, non sum dignus*; et dans les églises où l'on sonne en ce moment pour avertir les fidèles, il tinte trois coups; puis demeure incliné jusqu'à ce que le Prêtre fasse la génuflexion après qu'il a consommé la sainte hostie. Alors, si quelqu'un se présente pour communier, le Servant se lève, fait à sa place une génuflexion, prend la sonnette, la pose sur la crédence, y prend la nappe de communion, et va se mettre à genoux sur le pavé du côté de l'épître. Là, tenant la nappe pliée, dès que le Prêtre fait le signe de la croix avec le calice, il s'incline profondément, et récite à haute voix le *Confiteor*, comme il est dit n. 16. Restant dans la même posture, tandis que le Prêtre dit *Misereatur* et *Indulgentiam*, il répond *Amen* à chacune de ces prières. Ensuite il étend la nappe devant les communiants, la tenant d'un bout par les extrémités; et s'il doit lui-même communier, il se place le premier de tous sur le degré de l'autel, à moins qu'un Prêtre en étole ne se présentât à la sainte table. Si la nappe est attachée à la balustrade de l'autel, il la relève avant de réciter le *Confiteor*; et en ce cas, s'il veut communier, il se met à genoux presque au milieu de l'autel sur le bord du plus haut degré, un peu du côté de l'épître, et il se place de même lorsqu'il est seul à communier; mais il prend une petite nappe destinée à cet usage, parce qu'il est tout-à-fait contraire aux règles de se servir du voile du calice. Quand le Prêtre, en lui présentant la sainte hostie, a dit *Corpus Domini nostri Jesu Christi*, le servant répond *Amen*; puis il la reçoit en tenant la tête droite, les yeux baissés, et avançant le bout de la langue sur le bord de la lèvre inférieure, sans faire aucun mouvement de tête. Après qu'il a communié, il fait la génuflexion, et va se remettre à genoux à sa place. Si la communion se donne à la balustrade, il se tourne vers le milieu de l'autel, et s'incline profondément chaque fois que le Prêtre passe près de lui, à moins qu'il ne doive lui éclairer. En ce cas, il se place à sa gauche, tenant la bougie élevée au-dessus du ciboire, et la baissant, s'il est nécessaire, quand le Prêtre met la sainte hostie dans la bouche des communiants. Après que tous ont communié, le Servant fait retomber la nappe du côté de l'au-

tel, si elle est à la balustrade; sinon, il la reprend, et la plie s'il en a le temps, pendant que le Prêtre renferme le ciboire dans le tabernacle; ou bien il la pose sur la crédence ou en un autre endroit convenable pour la plier plus tard, quand il aura transporté le Missel.

26. Si personne ne communie, le Servant se lève au moment où le Prêtre met dans le calice les parcelles qui sont sur la patène; il emporte la sonnette, et fait une génuflexion, comme il a été dit n. 25. Ayant posé la sonnette sur la crédence, il prend les burettes, et monte à la droite du Prêtre, sur le marchepied de l'autel, où, en arrivant, il fait une génuflexion, puis s'incline profondément pendant que le Prêtre prend le précieux sang : s'il l'a déjà pris, le Servant se borne, quand il arrive, à faire une inclination profonde. Lorsque le Célébrant présente le calice, il y verse du vin avec la burette qu'il tient au-dessus de la coupe, en évitant de la toucher. Dès que le Prêtre lui fait signe de cesser en élevant le calice, il redresse la burette avant de la retirer, et ayant fait une inclination profonde, il va au coin de l'épître attendre que le Prêtre y vienne pour se purifier les doigts. Il lui fait, quand il arrive, une inclination médiocre, et verse d'abord du vin sur ses doigts, posément, tenant la burette un peu élevée sans la promener çà et là; puis, s'il le peut commodément, changeant de main les burettes, il prend celle de l'eau dans la main droite, et en verse de la même manière sur les doigts du Prêtre, jusqu'à ce qu'il fasse signe de cesser en élevant les doigts ou le calice. Alors, ayant salué d'une même inclination profonde l'autel et le Prêtre, le Servant reporte les burettes sur la crédence, et les dépose dans le bassin, comme elles étaient auparavant, en les couvrant du manuterge.

27. Aussitôt il monte pour prendre le Missel, qu'il rapporte au côté de l'épître, où il le place droit, comme il était au commencement de la Messe. S'il sait trouver la Messe du jour, il ouvre le Missel à l'Antienne de la Communion; puis, s'il est en surplis, il prend le voile du calice, le présente au Prêtre, fait une inclination profonde, et va se mettre à genoux au coin de l'évangile. Lorsque le Servant ne donne pas le voile, il descend dès qu'il a transporté le livre, fait au milieu de l'autel l'inclination profonde, qu'il a dû faire pareillement chaque fois qu'il l'a traversé, et se met à genoux ainsi qu'il a été dit. Il répond aux dernières Oraisons comme il a fait aux

Collectes, n. 18; ensuite il répond *Deo gratias,* à *Ite Missa est,* ou à *Benedicamus Domino.*

28. A la bénédiction, le Servant s'incline médiocrement, et fait le signe de la croix. Il se lève aussitôt après, et ayant répondu, de sa place, au dernier Évangile comme il a fait au premier, en faisant les mêmes signes de croix, n. 19, il passe à l'autre coin de l'autel, et s'y tient debout sur le pavé, tourné vers le Prêtre : à ces mots, *Et Verbum caro factum est,* il fait une génuflexion, et répond à la fin : *Deo gratias.* Si le Prêtre désire avoir le carton à sa portée pour lire l'Évangile, le Servant monte au coin de l'autel aussitôt après la bénédiction, prend le carton, le tient élevé devant le Prêtre, et le remet à sa place après qu'il a répondu *Deo gratias :* du reste il fait les signes de croix, etc. comme on vient de le dire.

29. Si, après les dernières Oraisons, le Prêtre laisse le Missel ouvert, parce qu'il faut réciter un Évangile propre, le Servant se lève aussitôt qu'il a répondu *Deo gratias* avant la bénédiction, va prendre le livre, et le transporte à l'autre coin, en observant ce qui est marqué pour le premier Évangile, n. 19. Après l'avoir déposé sur l'autel, il se met à genoux au lieu où il se trouve, pour recevoir la bénédiction; ou bien il s'y met en tenant le livre, s'il n'a pas eu le temps de le déposer auparavant; puis répond, et se place comme il est dit n. 28.

30. Lorsqu'il a répondu au dernier Évangile, et non auparavant, le Servant, s'il en a le temps, éteint les cierges, en commençant par celui qui est du côté de l'évangile; puis ayant repris le Missel, s'il ne doit pas rester sur l'autel, il descend à la droite du Prêtre, lui donne son bonnet s'il l'a pris pour venir, fait en même temps que lui le salut convenable à l'autel, et le précède en retournant à la sacristie, comme il a fait avant la Messe. Lorsqu'il y est entré, il attend le Prêtre, se place à sa gauche, si le local le permet, fait une inclination profonde à la croix, une médiocre au Prêtre; et après qu'il a déposé le Missel, il l'aide à quitter les ornements, qu'il range à leur place, à moins qu'une autre Messe ne doive suivre, ou qu'il n'y ait quelqu'un chargé de ce soin; enfin il va éteindre les cierges, rapporte les burettes et la nappe de communion, s'il ne l'a fait auparavant.

31. Quand il faut donner la communion après la Messe, le Servant n'éteint pas les cierges; ou bien, si c'est tout-à-fait

hors de la Messe, il en allume deux, étend la nappe devant les communiants, récite le *Confiteor*, et le reste comme ci-dessus, n. 25. Après que le Prêtre a donné la bénédiction à ceux qui ont communié, le Servant répond *Amen*.

ARTICLE II.

Ce que le Servant doit faire à la Messe célébrée devant le très-saint sacrement exposé; en présence de M. l'Archevêque, s'il est en habit de chœur; et à la Messe des Défunts.

32. Les ornements ne doivent jamais être préparés sur l'autel où le très-saint sacrement est exposé. Le Servant se met à genoux sur le pavé, dès qu'il arrive au bas des degrés, et s'incline profondément. Il fait toujours la génuflexion vers le très-saint sacrement quand il traverse l'autel au milieu, et toutes les fois qu'aux autres Messes il doit faire l'inclination profonde vers la croix. En présentant les burettes, il ne les porte point à ses lèvres, mais il fait au Prêtre les saluts accoutumés. Pour donner à laver, il attend au bas des degrés que le Prêtre soit hors de l'autel et tourné vers le peuple; alors il s'approche de lui, et verse de l'eau sur ses doigts. Après la Messe, il n'éteint pas les cierges, et il se met à genoux sur le pavé avant de quitter l'autel pour saluer le très-saint sacrement. Si le Prêtre a porté le bonnet, le Servant, qui a dû le recevoir avant la Messe, dès qu'il a été à la vue du très-saint sacrement, le rend au même lieu où il l'a reçu.

33. A la Messe qui se dit en présence de M. l'Archevêque, le Servant lui fait en même temps que le Prêtre une inclination profonde en arrivant à l'autel, et une semblable chaque fois qu'il passe devant lui, quoiqu'il doive, autant qu'il se pourra, éviter d'y passer. Au commencement de la Messe, il se met à genoux du côté opposé à celui où se trouve le Prélat. En disant *Misereatur* et *Confiteor*, il se tourne à l'ordinaire vers le Prêtre, et non vers le Pontife. Après l'Epître, lorsqu'il a transporté le livre au coin de l'évangile, il demeure du même côté, se tenant debout au bas des degrés. L'Evangile achevé, il prend le Missel, et présente à baiser au Prélat l'Evangile du jour, sans le saluer en aucune manière auparavant; mais après, il lui fait une inclination profonde; puis remet sur le pupitre le Missel ouvert au même endroit, et passe au côté de l'épître, en faisant,

dans le trajet, les saluts prescrits. Néanmoins si le Prélat a près de lui un Chapelain en surplis, c'est celui-ci qui présente le livre, que le Servant lui remet et qu'il reporte ensuite sur le pupitre. Après la Messe, il fait au Prélat le même salut qu'au commencement.

On rend les mêmes honneurs à un Cardinal dans tous les lieux, à un Evêque dans son diocèse, et à un Archevêque dans sa province, lorsqu'ils sont en habit de chœur ; mais on se borne à saluer tout autre Prélat, sans lui faire baiser le livre, quand il n'est pas dans un lieu de sa juridiction.

34. Aux Messes des Défunts, le Servant ne fait pas le signe de la croix au commencement de l'Introït. Si le Prêtre lit la Prose *Dies iræ*, le Servant ne se lève, pour transporter le livre, qu'après la strophe *Oro supplex et acclinis*. Il ne porte pas les burettes à ses lèvres, en les présentant au Prêtre, mais il lui fait les inclinations ordinaires. Aux *Agnus Dei*, il ne se frappe point la poitrine; et après *Requiescant in pace*, il répond *Amen*.

ARTICLE III.

Fonctions particulières à certaines Messes.

Les Messes dont il s'agit ici sont celles de Noël, du Mercredi des Cendres, et celles des jours de la Semaine sainte, auxquelles on lit la Passion.

35. Pour les Messes de Noël, le Servant doit savoir que le Prêtre, à la première et à la deuxième, après avoir pris le précieux sang, ne reçoit pas de vin dans le calice, mais qu'il se purifie les doigts sur un vase préparé d'avance, et placé sur le gradin, ou tout auprès, du côté de l'épître. Le Servant doit prendre ce vase et le mettre à la portée du Prêtre, sur les doigts duquel il verse ensuite du vin et de l'eau en petite quantité. Si le Prêtre ne remet pas ce vase à sa place, le Servant l'y remet avant d'aller prendre le Missel.

A la fin de la première et de la deuxième Messe, le Servant ne doit point toucher au livre, que le Prêtre laisse ouvert pour la Messe suivante.

A la troisième Messe, le Prêtre, après qu'il a pris le précieux sang, reçoit à l'ordinaire du vin dans le calice, puis du vin et de l'eau que le Servant lui verse sur les doigts pour les purifier.

A l'Offertoire de la seconde et de la troisième Messe, comme le Prêtre reste au milieu de l'autel pour mettre le vin et l'eau dans le calice, le Servant vient près de lui pour présenter les burettes.

Quand, à la fin de la première Messe, et dans le cours des deux autres, le Servant s'approche du milieu de l'autel, il ne fait pas de génuflexion, quoiqu'il puisse rester du précieux sang dans le calice; il ne fait que l'inclination accoutumée.

A la fin de la dernière Messe, on dit un Evangile propre, au lieu de celui de saint Jean; et le Servant transporte à cet effet le Missel au coin de l'évangile.

36. Le Mercredi des Cendres, si le Prêtre doit donner les cendres avant la Messe, le Servant porte d'avance sur l'autel la chasuble, l'étole et le manipule, et les place au coin de l'évangile. Quand les cendres sont distribuées, il donne à laver au Prêtre dans un bassin qui a dû être préparé pour cela, et lui présente la serviette pour s'essuyer les mains. Il reçoit ensuite l'étole noire dont le Prêtre s'est servi pour donner les cendres, et la dépose sur la crédence, ou en lieu convenable. Pendant l'imposition des cendres, le Servant, placé à la droite du Prêtre, tient le plat de la main droite, et pose la gauche sur sa poitrine. Il les reçoit le premier, sur la tonsure s'il est clerc, sur le front s'il est laïque.

Durant la Messe, après qu'il a répondu aux dernières Oraisons, il incline la tête pendant que le Prêtre dit : *Humiliate capita vestra Deo*, avant l'Oraison sur le peuple; et il reste incliné jusqu'à la fin de cette Oraison, à laquelle il répond *Amen :* ce qu'il doit observer à toutes les Messes de la férie pendant le Carême, jusqu'au Mercredi-saint inclusivement.

Si le Prêtre doit donner les cendres après la Messe, le Servant ayant répondu au dernier Evangile, l'aide à quitter les ornements, et les place au coin de l'évangile; il lui présente ensuite l'étole noire qu'il a dû apporter avant la Messe, et fait tout ce qui est marqué ci-dessus. Puis, le Prêtre ayant lavé et essuyé ses mains, à moins qu'il n'aime mieux les laver à la sacristie, le Servant prend les ornements déposés sur l'autel, et précède le Prêtre à son retour.

37. Le Dimanche des Rameaux, le Mardi et le Mercredi de la Semaine sainte, après *Passio Domini nostri,* etc. le Servant ne dit pas *Gloria tibi, Domine.* Lorsque, vers la fin de

la Passion, le Prêtre se met à genoux pour baiser la terre, le Servant s'y met lui-même sur le pavé, se prosterne, et baise la terre pendant l'espace de temps suffisant pour dire ces paroles : *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis*; et, *Qui passus es pro nobis, miserere nobis*. Il se relève en même temps que le Prêtre; et à la fin il dit à l'ordinaire : *Laus tibi, Christe*.

ARTICLE IV.

Fonctions des Servants de la Messe basse célébrée par un Evêque.

38. Selon le Cérémonial des Évêques, la Messe d'un Évêque doit être servie par deux Chapelains revêtus d'un surplis propre, sans camail en hiver. Il est convenable qu'ils soient dans les ordres sacrés; mais s'il arrive qu'un Clerc inférieur soit désigné pour cette fonction, il demande au Prélat la permission de toucher les vases sacrés, s'il ne l'a pas d'ailleurs.

39. Si les Chapelains sont Prêtres, ils ne prennent pas d'étole, à moins qu'il ne faille ouvrir le tabernacle pour en tirer le ciboire; alors le premier prend l'étole pour le moment de la communion seulement, et la quitte aussitôt après.

40. Il doit y avoir une crédence préparée, et couverte d'une nappe blanche, sur laquelle on place le calice, les burettes, une aiguière pleine d'eau avec son bassin et une serviette propre. C'est le domestique du Prélat qui prépare l'aiguière et la serviette, et qui allume les cierges de l'autel, savoir quatre dans les fêtes solennelles, deux dans les autres fêtes et dans les féries. Il est aussi chargé du carreau, qu'il pose et qu'il retire quand il en est besoin.

41. Le premier Chapelain prépare le calice, sur lequel il met un purificatoire blanc, la patène avec une hostie qu'il raye par-dessous, la pale, le voile, et la bourse garnie d'un corporal, le tout très-propre; puis il porte le calice sur la crédence. Quand la Messe se dit dans une petite chapelle où il n'y a pas de crédence, il le pose sur l'autel du côté de l'évangile; et après avoir donné la chasuble il le met au milieu. Il cherche ensuite dans le Missel la Messe du jour, place les signets aux endroits nécessaires pour les mémoires, la Préface, etc.

42. Le deuxième Chapelain dispose les ornements sur l'autel, et au milieu : savoir, la chasuble, l'étole, la croix pectorale à reliques (à moins que le Prélat ne l'ait sur lui), la ceinture ou cordon, l'aube, et l'amict déplié avec les cordons arrangés en festons. Le manipule se met à part du côté de l'évangile, excepté aux Messes des défunts, qu'on le pose par-dessus la croix pectorale.

43. Tout étant préparé, le Prélat vient au bas des degrés où il se lave les mains : c'est ordinairement le domestique qui verse l'eau et qui présente la serviette. Le premier Chapelain reçoit l'anneau, qu'il tient pendant ce temps-là, et il le baise avant de le remettre au doigt du Prélat, dont il baise ensuite la main. Le deuxième Chapelain va prendre en même temps l'amict sur l'autel, en fait baiser la croix à l'Evêque, et le lui met sur la tête, puis sur le cou, à moins que le Prélat n'aime mieux le prendre des mains du Chapelain, et se l'ajuster lui-même. Le premier lui donne l'aube, et l'aide à passer les manches; le second, la ceinture ou le cordon; le premier présente la croix pectorale qu'il fait baiser au Prélat; le second, l'étole dont il lui fait baiser la croix; le premier lui passe la chasuble, et tire le cordon de la croix pectorale qui doit pendre par-dessus, devant et derrière; enfin le second prend le manipule, qu'il garde entre ses mains jusqu'après *Indulgentiam*. Aux Messes des Défunts, le manipule se donne avant la croix pectorale, sans baisement.

44. S'il y a un Clerc servant, il va recevoir à l'autel les ornements des mains du premier Chapelain, et le deuxième seul aide le Pontife à s'en revêtir. Ce Clerc se tient à genoux du côté de l'épître; c'est lui qui est chargé de changer le livre quand on doit le porter à l'autre côté, de donner les burettes aux Chapelains, et de sonner quand il le faut.

45. Lorsque le Prélat est revêtu des ornements, les deux Chapelains viennent à ses côtés, et font debout avec lui une inclination profonde à l'autel; mais, si le très-saint sacrement est dans le tabernacle, ils se mettent à genoux pour faire cette inclination. Puis, se tenant debout, ils répondent au Psaume *Judica* et aux autres prières. Après avoir dit *Amen* à *Indulgentiam*, le deuxième Chapelain, ayant baisé le bord du manipule, le présente au Prélat qui en baise la croix, et il le lui

attache ensuite au bras gauche près du coude. Quand le Prélat monte à l'autel, les Chapelains relèvent un peu son aube, et vont avec lui au milieu faire l'inclination, après laquelle ils l'accompagnent au coin de l'épître; le premier le précédant pour se trouver à sa droite, et le second le suivant reste à sa gauche. Alors le premier lui indique l'Introït avec la main droite étendue, la paume en dehors : ce qu'ils observent l'un et l'autre chaque fois qu'il faut indiquer quelque chose dans le Missel, comme les Oraisons, l'Epître, l'Evangile, etc.

46. Étant retournés au milieu, le deuxième Chapelain précédant le Prélat, ils saluent la croix avec lui, et se tiennent constamment à ses côtés durant la Messe, excepté à quelques endroits marqués ci-après. Là ils répondent au *Kyrie eleison,* et à tout le reste, comme on fait aux Messes basses. Le Prélat dit, *Pax vobis*, avant la Collecte, et ils répondent, *Et cum spiritu tuo;* mais à toutes les Messes auxquelles on omet le *Gloria in excelsis*, il dit *Dominus vobiscum*.

47. Après la lecture de l'Epître, du Graduel et de ce qui le suit, le premier Chapelain prend le Missel avec le pupitre, et va au milieu derrière le Prélat, où il le remet à son confrère. Ayant fait tous deux ensemble une inclination à l'autel, le premier revient à la droite du Prélat, et le deuxième porte au coin de l'évangile le livre, qu'il place sur l'autel de manière que le dos soit tourné vers l'angle du gradin, et il indique au Prélat le commencement de l'Evangile. Lorsqu'il a commencé à le lire, le premier Chapelain se rend à la crédence, prend le calice, et le dépose du côté de l'épître. Alors prenant la bourse, il en tire le corporal qu'il déploie tout entier au milieu de l'autel, place la bourse contre le gradin, du côté de l'évangile, et se remet à la droite du Prélat. L'Évangile fini, le deuxième Chapelain transporte près du corporal le livre avec le pupitre; et si on dit le *Credo* ils font tous deux, avec le Prélat, la génuflexion à ces mots, *Et incarnatus est,* en mettant une main sous son coude, et appuyant l'autre contre la poitrine : ce qu'ils observent dans la suite chaque fois qu'ils font avec lui la génuflexion. Le Prélat ayant dit *Dominus vobiscum,* et *Oremus,* le deuxième Chapelain lui indique l'Offertoire.

48. Pendant qu'il le lit, le premier découvre le calice, plie le voile, s'il n'est pas brodé en or ou en argent, le donne

au domestique ou le place au coin de l'épître, et pose la pale droite près du gradin. Il prend alors la patène dont il baise le bord, la présente au Prélat, et baise en même temps sa main. S'il n'y a pas de Clerc servant ou de domestique, le second Chapelain va prendre les burettes, et les donne successivement au premier, qui met seul l'eau et le vin dans le calice, comme on fait aux grand'Messes. (*Voyez* ci-après, IVe part. chap. III, n. 37.) Avant de verser l'eau, il présente la burette au Prélat, en disant : *Benedic, Pater reverendissime,* et sans attendre le signe de croix, il en verse une ou deux gouttes. Puis, appuyant le calice droit sur l'autel, il essuie avec le purificatoire les gouttes qui peuvent être restées dans la coupe à l'endroit où il a versé le vin, et pose des deux mains sur la patène le purificatoire plié en deux. Ensuite il prend de la main droite le calice au-dessous du nœud, de la gauche le pied qu'il baise, et le présente au Prélat, dont il baise en même temps la main : il veille aussi à ce que la croix du calice soit tournée du côté du Prélat. Après l'offrande du calice, l'ayant couvert de la pale, il va au coin de l'épître, reçoit l'anneau du Prélat, lui présente le carton du *Lavabo,* afin qu'il puisse lire commodément le Psaume, et baise l'anneau, puis sa main après le lui avoir remis au doigt. S'il n'y a point de domestique, le premier Chapelain prend le manuterge, le deuxième la burette de l'eau, et ils se comportent comme aux autres Messes. Lorsqu'ils ont répondu à l'*Orate fratres,* le deuxième Chapelain cherche et indique au Prélat les Secrètes, qu'il dit en même nombre et dans le même ordre que les Collectes ; et ensuite la Préface. Au *Sanctus,* le premier prend la calotte sur la tête du Prélat, et la donne au domestique, ou la pose lui-même hors de l'autel.

49. Durant le Canon, le deuxième Chapelain tourne les feuillets du Missel, qu'il prend de la main gauche et par les rubans. Au moment de la consécration, ils saluent l'autel tous deux ensemble, et se mettent à genoux sur le marchepied, pour lever la chasuble pendant l'élévation. Dès que le Prélat commence à abaisser l'hostie, ils se relèvent et font avec lui la génuflexion. Le premier ayant découvert le calice, et le deuxième ayant tourné le feuillet du Missel, ils se remettent à genoux, et lèvent la chasuble comme auparavant. Lorsqu'ils voient le Prélat abaisser le calice, ils se relèvent;

le premier Chapelain le couvre de la pale, et ils font ensuite la génuflexion. Le deuxième continue de tourner à mesure les feuillets du livre.

50. Ils se frappent la poitrine au commencement de la prière *Nobis quoque peccatoribus*. Après les trois signes de croix qui précèdent ces paroles, *et præstas nobis*, le premier Chapelain découvre le calice; et tous deux ayant fait la génuflexion avec le Prélat, se tiennent inclinés pendant les autres signes de croix et la petite élévation. Lorsque le premier a couvert le calice, ils font une nouvelle génuflexion; et pendant le *Pater*, le premier tire la patène de dessous le corporal, l'essuie avec le purificatoire, la prend ensuite avec le même purificatoire par le bord, la baise extérieurement, et s'étant mis à genoux au *Libera nos*, il la tient droite sur l'autel jusqu'à ce que le Prélat la prenne. Alors il pose le purificatoire à quelque distance du corporal, découvre le calice, et fait avec son confrère, en même temps que le Prélat, une génuflexion. Ils la réitèrent quand le Prélat a mis la parcelle dans le calice, et que le premier l'a couvert. Pendant les trois *Agnus Dei*, ils se frappent la poitrine à *miserere nobis*, et *dona nobis pacem*, excepté aux Messes des Défunts, auxquelles ils tiennent les mains jointes.

51. Au moment de la communion, ils font toutes les génuflexions que fait le Prélat, et se frappent la poitrine au *Domine, non sum dignus*. Lorsqu'après avoir pris l'hostie le Prélat ouvre les mains, le premier découvre le calice. Aussitôt, s'ils doivent communier, ils vont chacun de son côté au coin de l'autel, descendent un degré, et là debout et inclinés ils récitent le *Confiteor*, restant dans la même posture jusqu'après *Indulgentiam*; alors, ayant répondu *Amen*, ils se mettent à genoux sur le marchepied au milieu de l'autel, pour recevoir la communion. Le Prélat tire lui-même le ciboire du tabernacle, et l'y remet, à moins que le premier Chapelain, s'il est Prêtre, ne fasse cette fonction; et en ce cas il prend une étole, qu'il dépose ensuite.

52. Le premier reçoit les burettes, et verse successivement du vin pour la purification du calice, puis du vin et de l'eau pour l'ablution des doigts. Ayant rendu les burettes, il prend le voile, et va au milieu derrière le Prélat, où le deuxième, tenant le Missel, vient le joindre. Le premier pose le voile sur le Missel, qu'il prend aus-

sitôt; et le deuxième ayant pris le voile, ils font ensemble l'inclination d'usage, et reviennent à leurs places. Le premier porte le Missel au coin de l'épître, remet la calotte sur la tête du Prélat, tient son anneau tandis qu'il se lave les mains, et lui indique à propos l'Antienne de la Communion et les Oraisons qui la suivent. Le deuxième, ayant essuyé le calice avec le purificatoire, qu'il pose ensuite déplié sur la coupe, met par-dessus la patène et la pale, plie le corporal, le renferme dans la bourse, couvre le calice de son voile, met la bourse par-dessus, le porte sur la crédence, et revient se placer à la gauche du Prélat.

53. Après les dernières Oraisons, le premier Chapelain ferme le Missel avec les deux mains, et le pose doucement sur le pupitre pour ne point froisser la couverture. Pendant l'Oraison *Placeat*, les deux Chapelains descendent au-dessous du marchepied, au milieu de l'autel, pour recevoir la bénédiction, et ils s'inclinent profondément. Puis, étant remontés à côté du Prélat, le deuxième prend le carton de l'Evangile *In principio*, et le tient à sa portée. Si on doit lire un autre Evangile, le premier ne ferme pas le livre après les Oraisons, mais il le prend et va le remetre à son confrère, comme il a fait au premier Evangile: Celui-ci le porte au coin de l'autel, indique ensuite au Prélat l'Evangile qu'il faut lire, après lequel il ferme le Missel, comme il est dit ci-dessus.

54. Lorsque l'Evangile est achevé, ils accompagnent le Prélat au milieu de l'autel, font avec lui l'inclination, descendent au bas des degrés, où ils saluent de nouveau comme avant la Messe, reçoivent les ornements à mesure que le Prélat les quitte, et les placent au milieu de l'autel, en attendant qu'ils les reportent à la sacristie.

55. S'il n'y a qu'un Chapelain, il fait seul, entre les fonctions marquées ci-dessus, celles qu'il peut remplir, passant, lorsqu'il le faut, de la droite à la gauche du Prélat, et *vice versâ*, sans omettre, dans ces circonstances, les inclinations et génuflexions prescrites.

56. Quand les Chapelains ne sont pas dans les ordres sacrés, ils peuvent néanmoins faire tout ce qui est marqué ci-devant, pourvu que le Prélat leur en donne la permission.

57. Un Servant laïque se conduit comme à la Messe d'un simple Prêtre.



DEUXIÈME PARTIE.

DE L'OFFICE PUBLIC DU CHŒUR.

CHAPITRE PREMIER.

Des Cérémonies générales du Chœur.

ARTICLE PREMIER.

De l'habit de Chœur.

1. Le vêtement ordinaire des ecclésiastiques, selon les saints Canons, est la soutane, qui doit être noire, descendant jusqu'aux talons, de manière que lorsqu'on fait quelque inclination, on n'aperçoive point les jambes. Tous ceux qui assistent au chœur, pendant les divins Offices, doivent avoir par-dessus la soutane un surplis propre et plissé, dont les manches ou les ailes sont rejetées par derrière, et fait de toile de lin blanche, et non de toile de coton.

2. Depuis les Complies du Samedi-saint jusqu'aux Complies du jour de l'Octave de saint Denis inclusivement, on porte l'habit de chœur d'été, c'est-à-dire le surplis, et le bonnet appelé communément *barette,* de la forme prescrite en 1840.

3. Depuis le lendemain de l'Octave de saint Denis jusqu'aux Complies du Samedi-saint exclusivement, on revêt l'habit de chœur d'hiver, savoir le surplis comme ci-dessus n. 1, et non le rochet, qui est propre aux Evêques seulement et aux Chanoines, et par-dessus le camail court. Néanmoins, dans les églises où l'usage existe de ne prendre le camail qu'aux premières Vêpres de la Toussaint, on peut conserver cette coutume.

4. Les Enfants de chœur portent aussi une soutane, par-dessus laquelle ils mettent un amict ou un collet, et une

aube de toile de lin blanche, propre et bien plissée, avec un cordon ou une ceinture autour des reins. En été ils portent ordinairement une calotte; en hiver ils ont le camail long, et qui finit en pointe par derrière.

5. Dans l'église métropolitaine, l'habit de chœur des Chanoines, des Vicaires, des Chantres et des Enfants de chœur, est déterminé par des statuts et des réglements particuliers au Chapitre.

6. Il importe de faire observer, que l'habit de chœur se prend toujours à la sacristie, ou ailleurs avant d'entrer au chœur, et qu'on le quitte de même après être sorti du chœur. Il n'est pas permis d'avoir des gants aux mains pendant l'Office; les Évêques eux-mêmes n'en portent qu'aux Offices pontificaux.

ARTICLE II.

De l'entrée au Chœur et de la sortie.

7. En entrant au chœur chacun doit avoir la soutane baissée, la tête entièrement nue en été, et tenir le bonnet des deux mains devant la poitrine; en hiver la tête est couverte du camail. On entre ordinairement par les portes latérales; et arrivé au bas des degrés du sanctuaire, chacun fait une inclination profonde vers l'autel. Si le très-saint sacrement est exposé à la vénération des fidèles, tous font une génuflexion, tête nue, même en hiver.

8. Les Prêtres et les Diacres montent dans les stalles hautes, par les degrés qui sont vis à vis de l'aigle, ou par un autre endroit plus commode; mais, en y montant, personne ne doit entrer par l'ouverture des stalles réservées aux Archidiacres dans l'église métropolitaine, au Curé ou au Supérieur du lieu dans les autres églises. Les Sous-Diacres se placent dans les stalles basses, et les Clercs inférieurs dans les mêmes stalles, s'il y a de la place; sinon, sur des bancs placés au-dessous des stalles; le tout selon l'usage et la disposition des lieux.

9. Dans les églises où tous se rassemblent en un même lieu, pour de là se rendre au chœur, on se range de manière que les moindres Clercs soient en tête, et chacun du côté où il doit se placer. Au signal donné, on se rend au chœur en marchant sur deux files, d'un pas égal, sans précipitation et sans

lenteur. En entrant, tous font deux à deux, ou bien quatre à quatre, une inclination profonde vers l'autel, ou une génuflexion, comme il est marqué ci-dessus n. 7; puis, se tournant dos à dos, chacun se rend à sa place respective.

10. Lorsqu'on est rendu à sa place, si l'Office n'est pas commencé, on se met à genoux pour faire une courte prière; mais dès que le Célébrant ou les Choristes entrent au chœur, tous doivent se relever.

11. Celui qui vient au chœur lorsque l'Office est commencé, fait sa prière avant d'y entrer. Après avoir salué l'autel, il se rend à sa place, en évitant de passer par la partie des stalles occupée par ceux qui lui sont supérieurs. Il salue d'une simple inclination ceux devant lesquels il passe, sans néanmoins se tourner vers eux; et arrivé à sa stalle, il se conforme en tout au reste du Chœur, pour se tenir assis ou debout, et pour les cérémonies générales.

12. Personne, hors le cas d'un devoir nécessaire à remplir, ne doit entrer au chœur ou en sortir, quand le Clergé se tient debout tourné vers l'autel, ou qu'il est à genoux; ni pendant qu'on chante l'Epître et l'Evangile, et qu'on administre la sainte communion; ni pendant la bénédiction pontificale, et le chant des Leçons, des Capitules, et des Collectes.

13. L'Office étant terminé, tous sortent du chœur dans le même ordre qu'ils y sont entrés, et en faisant auparavant à l'autel l'inclination ou la génuflexion, comme il est dit n. 7.

ARTICLE III.

De la modestie qu'on doit observer dans le Chœur.

14. Pendant les divins Offices tous se tiendront le corps droit, dans une attitude modeste, ayant l'esprit attentif à la présence de la majesté divine. Ils éviteront toute posture messéante, tout geste ou mouvement peu convenable, et surtout de porter les yeux de côté et d'autre sans nécessité. Ceux qui sont revêtus de chapes ou autres ornements, demeureront à leur place, sans courir çà et là, et ne s'attacheront qu'à faire dignement ce qui regarde leur fonction.

15. Quoique personne ne doive avoir en main d'autre livre que celui de l'Office chanté par le Chœur, il peut arri-

ver néanmoins que la nécessité oblige quelqu'un de réciter en particulier une partie de l'Office divin ; mais, en ce cas, il doit prononcer de telle manière qu'il ne trouble pas ses voisins, et même fermer son livre et cesser toute lecture pendant le chant de l'Evangile. Il doit aussi s'abstenir de faire aucun signe extérieur ou cérémonie particulière, et se conformer en tout au Chœur.

16. L'ordre et la bienséance exigent que personne ne passe devant celui qui chante seul quelque chose, ni devant un Choriste qui annonce une Antienne ou chose semblable, ni entre le Thuriféraire et celui qui est encensé. Et quand les Choristes se promènent dans le chœur, il ne faut point passer entre eux et les stalles, mais on doit passer entre le Choriste et l'aigle.

17. Quand il faut marcher, s'asseoir ou se lever, on doit le faire avec retenue et sans précipitation. S'il faut lever ou baisser son siége, qu'on y mette la main pour éviter le moindre bruit. On ne doit pas se parler l'un à l'autre ; si, en cas de nécessité, on ne peut se faire comprendre par un signe de main ou de tête, on exprime en peu de mots, et tout bas, ce qu'il faut faire.

ARTICLE IV.

De l'ordre à garder pour s'asséoir, se tenir debout, et à genoux.

18. Comme la très-ancienne coutume de se tenir debout pendant une partie notable de la Messe et des divins Offices, s'observe encore aujourd'hui ; pour rendre plus facile l'observation de ce rite, on a établi, dans le chœur de chaque église, des stalles auxquelles est adaptée, en forme de siége, une petite pièce de bois, appelée vulgairement *miséricorde,* afin que les Clercs pussent s'appuyer dessus sans cesser d'être debout. C'est de cette manière que tout le Clergé se tient debout au chœur, excepté aux parties de l'Office pendant lesquelles on doit s'asseoir sur les stalles baissées, se mettre à genoux, ou se tenir debout en se tournant vers l'autel.

§ 1. *Quand faut-il s'asseoir au Chœur sur les stalles baissées?*

19. Tous s'asseyent sur les stalles baissées, durant la Messe, pendant le chant des Prophéties, de l'Epître, du Graduel et de l'*Alleluia* avec leurs versets, de la Prose, et du Trait. Mais dès que le Diacre s'avance dans le chœur, en portant solennellement le livre des Evangiles, tous se lèvent pour ne plus s'asseoir, en observant de ne pas relever les stalles, que le Diacre ne soit passé.

20. On s'assied de même aux I Vêpres des fêtes Doubles et au-dessus, pendant le verset du Répons et sa réclame, jusqu'au *Gloria Patri*, exclusivement.

A l'Office de la Nuit, pendant les Leçons, excepté aux paroles de l'Evangile qui précèdent l'Homélie; et pendant les Répons jusqu'au *Gloria Patri* des troisième, sixième et neuvième, s'il n'est marqué autrement.

A Prime, pendant la lecture du Martyrologe, du Nécrologe et du Canon.

21. De plus, le jour et toute la semaine de Pâque, on s'assied à Vêpres, après l'*Hæc dies*, depuis le commencement du verset jusqu'à la fin de la Prose; au Salut du jour de Pâque, pendant le Répons *Ego sum*, et la Prose *O filii*.

22. Dans les églises, où à défaut de stalles on a placé des bancs sans *miséricordes*, le Clergé s'assied durant la Messe pendant le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis*, après l'intonation; et depuis l'imposition de l'Offertoire, jusqu'à la Préface exclusivement. A Vêpres, on s'assied pendant les Psaumes. De même à Complies, à Matines et aux autres Heures. Le reste du temps on est debout, à moins que l'ordre de l'Office n'exige qu'on soit à genoux.

§ 2. *Quand faut-il se tenir debout, et quand doit-on avoir la face tournée vers l'autel?*

23. Tous se tiennent debout, sans s'appuyer sur les stalles, à l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, pendant qu'on asperge le côté du chœur où ils se tiennent; à la Messe, pendant que le Diacre traverse le chœur pour se rendre au lieu où il doit chanter l'Evangile; puis, le visage tourné vers le Diacre, pendant qu'il chante l'Evangile. On se tient de même, tourné vers le Lecteur, toutes les fois qu'à l'Office de la Nuit

on lit une Leçon tirée de l'Evangile, et on ne s'assied qu'après ces mots, *Et reliqua.*

24. Ceux qui, seuls ou avec d'autres personnes, imposent des Antiennes et des Psaumes, ou chantent des Leçons, des Répons, et des Versicules, se tiennent aussi debout sans s'appuyer sur les stalles. Il en est de même des Choristes, toutes les fois qu'ils annoncent quelque chose à d'autres, ou bien quand ils chantent seuls, ou à deux, ou à quatre, ou à six. Ceux à qui les Choristes annoncent une Antienne ou chose semblable, doivent de même être debout.

25. A la Messe, tout le Chœur se tient debout, la face tournée vers l'autel, pendant qu'on chante ces mots, SUSCIPE DEPRECATIONEM NOSTRAM de l'Hymne *Gloria in excelsis :* à ces mots, GLORIA TIBI, DOMINE, avant l'Evangile : aux prières du Prône : à cet article du Symbole, ET INCARNATUS EST, jusqu'à *Crucifixus* exclusivement : aux mots DIGNUM ET JUSTUM EST, avant la Préface : à la seconde élévation du très-saint sacrement avant le *Pater :* toutes les fois qu'on tire le saint ciboire du tabernacle, ou qu'on l'y renferme, et pendant que l'on donne la sainte communion.

On se tient encore dans la même posture, à ces mots, VERBUM CARO FACTUM EST, du verset qui suit l'*Alleluia,* et pendant l'Evangile quand le Diacre les prononce, à la troisième Messe du jour de Noël : à ces mots de l'Evangile, ET PROCIDENTES ADORAVERUNT EUM, à la Messe de l'Epiphanie : à ceux-ci, ET PROCIDENS ADORAVIT EUM, de l'Evangile du Mercredi de la quatrième semaine du Carême : au verset ADJUVA NOS, du Trait *Domine, non secundùm :* aux strophes SUMME PATER, et CUJUS IGNE, de la Prose de Noël : O VERITAS LATENS, et ET TU PRO MISERIS, de la Prose de l'Annonciation ; et à la Communion VERBUM CARO FACTUM EST, du même jour : au verset, VENI, SANCTE SPIRITUS, le jour de la Pentecôte et pendant l'Octave, ainsi qu'aux Messes votives du Saint-Esprit : aux strophes ECCE PANIS, et IN FIGURIS, si le très-saint sacrement est exposé ; et toujours à BONE PASTOR, et TU QUI CUNCTA, de la Prose de la Fête-Dieu : aux strophes PETRE RADIX UNITATIS, et QUOS IN FIDE, de la Prose des saints Apôtres Pierre et Paul : aux strophes, JESU QUI LUX, et QUI CANDOR ES, de la Prose du Sacré-Cœur de Jésus : aux strophes COELITES Ô VOS BEATI et suivantes de la Prose de la Toussaint : à la strophe PIE JESU, de la Prose des Défunts :

enfin, dans les autres Proses, aux strophes qui les terminent, lorsqu'elles contiennent une invocation à Dieu ou aux saints.

26. A l'Office, tous sont debout tournés vers l'autel, quand on chante le verset TE ERGO QUÆSUMUS, etc. dans le Cantique *Te Deum :* à la strophe SUSCIPE QUOS PIA PLEBS, de l'Hymne *Virgo Dei genitrix :* à la strophe O SPES SALUTIS, de l'Hymne *O Splendor :* à la strophe O CRUX AVE, de l'Hymne *Vexilla :* à la strophe O DIGNA COELI VICTIMA, de l'Hymne *Forti tegente brachio :* pendant l'Hymne VENI CREATOR SPIRITUS tout entière : à la strophe TANTUM ERGO SACRAMENTUM, de l'Hymne *Pange lingua :* à la strophe O SALUTARIS HOSTIA, de l'Hymne *Verbum :* pendant l'Hymne AVE, MARIS STELLA, tout entière : au verset ADORATE DOMINUM, du Répons *Quid quæritis*, au jour de Pâque : à ces mots, AVE MARIA GRATIA PLENA, toutes les fois qu'ils se chantent pour Antienne, ou pour verset de Répons : à l'Antienne de la sainte Vierge après Complies, pendant tout le Temps Pascal, et dans le reste de l'année depuis les Complies du Samedi jusqu'à celles du Dimanche, et aussi aux fêtes Solennelles et Annuelles, depuis les Complies de la veille jusqu'après celles qui suivent les secondes Vêpres; enfin à ces mots, O BENIGNA, de la Prose *Inviolata.*

27. Le Chœur se tourne vers M. l'Archevêque à la bénédiction solennelle qu'il donne avant l'*Agnus Dei* dans la Messe pontificale; et à la bénédiction ordinaire, toutes les fois qu'il la donne.

28. Dans les églises où un Clergé nombreux oblige de mettre au-dessous des stalles, des bancs pour les Clercs, ceux-ci se tiennent debout à la Messe, pendant l'Introït, les Collectes et le *Credo*, depuis la Préface jusqu'à l'élévation, et depuis l'élévation jusqu'à la fin de la Messe, quand il ne faut pas être à genoux. Durant l'Office, ils se tiennent debout aux versets *Domine, labia mea aperies :... Deus in adjutorium :... Converte nos :* au Verset sacerdotal, et aux Versicules : aux Absolutions et Bénédictions : aux Cantiques *Te Deum, Benedictus, Magnificat,* et *Nunc dimittis ;* aux Antiennes de ces Cantiques : aux Capitules, Hymnes et Collectes : aux Commémoraisons : aux Prières de Prime et de Complies, quand on ne les dit point à genoux ; au Psaume *De profundis*, et aux autres prières de l'Office du Chapitre. Du reste, ils suivent, pour se tourner vers l'autel, les règles marquées ci-dessus pour le reste du Chœur.

§ 3. *Quand faut-il se mettre à genoux?*

29. Tous se mettent à genoux, tournés vers l'autel, et la tête entièrement nue, à l'élévation de la sainte hostie, et y restent jusqu'à ce que le calice ait été posé sur l'autel. Aux Messes fériales du Carême, on est à genoux jusqu'à *Pax Domini* inclusivement, quand les Vêpres suivantes sont aussi de la férie.

30. On est également à genoux tourné vers l'autel, toutes les fois que l'on donne la bénédiction du très-saint sacrement : de même, mais la face tournée vers le chœur, quand on porte le très-saint sacrement dans le chœur.

31. Le Chœur se tient encore à genoux, et tourné vers l'autel, aux Prières qui se disent à genoux à toutes les Heures les féries du Carême, des Quatre-Temps et des Vigiles; et y reste jusqu'à la fin de l'Oraison du jour.

De même, les trois derniers jours de la Semaine sainte, aux versets et Prières qui terminent les Laudes, et pendant l'Antienne et l'Oraison des petites Heures.

32. Pour les Antiennes de la sainte Vierge après Complies, qui se récitent à genoux, excepté les jours marqués ci-dessus n. 28, tout le Clergé quitte les stalles, et s'agenouille sur le pavé du chœur devant l'autel.

33. Le Clergé est aussi à genoux, mais tourné en chœur, pendant la récitation des sept Psaumes de la Pénitence, le Mercredi des Cendres et le Jeudi-saint, et on ne se relève qu'à la fin de l'Absoute. De même, le Vendredi-saint, lorsqu'on porte au chœur la croix pour l'adorer, on se tient à genoux depuis le premier *Impropère* ou reproche, *Popule meus,* jusqu'à l'imposition de l'Antienne *Ecce lignum crucis*.

ARTICLE V.

Quand faut-il avoir la tête nue, ou l'avoir couverte?

34. En quelque temps que ce soit, tous se découvrent la tête quand le très-saint sacrement est exposé sur l'autel, et quand on le porte par le chœur.

35. En tout temps aussi, chacun en particulier a la tête entièrement nue, lorsqu'il chante un Verset ou quelque autre

chose, seul ou avec un autre, ou même avec plusieurs; lorsqu'il encense et est encensé; lorsqu'il fait l'aspersion de l'eau bénite et qu'il la reçoit; lorsqu'il présente à baiser le livre des Evangiles, et l'instrument de paix, et qu'il les baise; lorsqu'il reçoit les cendres, qu'il adore la croix, et reçoit la communion.

36. De même, toutes les fois qu'on est averti par un Choriste pour entonner une Antienne, ou pour dire ou faire quelque chose qui fait partie de l'Office public, il faut se découvrir dès que le Choriste s'approche pour faire cette annonce.

37. De même encore, celui qui doit quitter sa place pour aller à l'aigle, ou à l'ambon, lire une Leçon, dire une Oraison, chanter un verset, ou faire quelque chose semblable, ou bien qui doit se rendre à la sacristie pour quelque fonction de l'Office, se découvre entièrement la tête avant de sortir de sa place, et même de se lever s'il est assis sur les stalles baissées; et ensuite il ne se couvre qu'après y être retourné, avoir salué ses voisins à droite et à gauche, et s'être assis, quand les stalles sont baissées.

38. Quand on a l'habit d'hiver, le Chœur se tient la tête couverte durant la Messe, excepté à l'élévation de l'hostie et du calice, à la seconde élévation avant le *Pater*, à la communion du Clergé et du peuple; à l'Absoute qui se fait après les sept Psaumes le Mercredi des Cendres et le Jeudi-saint; excepté enfin tous les cas marqués ci-dessus n. 35.

39. En été, tous se couvrent la tête à la Messe, quand le Chœur est assis sur les stalles baissées; et de même à l'Office, excepté au *Gloria Patri* des Répons de l'Office de la Nuit, aux fêtes du rite Annuel-majeur. Et quand les stalles sont levées, on est couvert à tous les Psaumes, comme il est dit ci-après, excepté au Psaume *Venite,* au commencement de Matines. On se couvre aussi aux Cantiques non évangéliques, et au Symbole *Quicumque;* enfin aux Processions qui se font hors de l'église, si l'on n'y porte pas le très-saint sacrement.

40. Dans les Doubles et au-dessus, en été, au premier Psaume des Vêpres et des Laudes tout le Clergé se couvre la tête, dès que les Choristes ont fait les salutations tant au haut qu'au bas du chœur; aux autres Psaumes, on se couvre après le premier verset de chacun; et de même à Matines, au second verset de chaque Psaume entonné par le Choriste.

41. Dans les Semidoubles et au-dessous, on se couvre au se-

cond verset du premier Psaume, et de même aux autres Psaumes, quand ils ont chacun leur Antienne. Mais lorsqu'on dit les Psaumes sous une seule Antienne, après s'être couvert au second verset du premier Psaume, on se découvre au *Gloria Patri,* et dans les suivants on se recouvre au premier verset de chacun : ce qui s'observe aussi aux petites Heures et à Complies, même dans les fêtes Doubles et au-dessus.

42. Aux diverses parties de l'Office, on se tient la tête découverte, en été, même pendant les Psaumes, aux versets, *Sanctum et terribile nomen ejus;... Sit nomen Domini benedictum;... In manus tuas;... Non nobis, Domine;... Sed nos qui vivimus;... Deus misereatur nostri;... Benedicat nos Deus;* et aux versets *Gloria Patri* et *Sicut erat,* à la fin des Psaumes et des Cantiques; aux deux versets *Benedicamus Patrem,* et *Benedictus es,* à la fin du Cantique *Benedicite;* et toutes les fois que l'on prononce les saints noms de Jésus et de Marie, et du Saint dont on célèbre la fête.

43. Tous se découvrent encore, quand le Diacre, le Sous-Diacre, et d'autres personnes revêtues de chapes ou d'aubes, font, en allant à l'ambon ou à l'aigle, les inclinations accoutumées.

44. Tous doivent être avertis, qu'en été, lorsqu'on a la tête découverte, il faut garder le bonnet en main, et ne point le poser sur l'appui des stalles ou ailleurs.

ARTICLE VI.

Des diverses sortes d'inclinations.

45. On a marqué dans la première partie, ch. II, art. 1er, les diverses inclinations qui se font pendant la Messe basse, et la manière de les faire. On les fait aussi pendant l'Office divin; et on en compte trois, la *petite* ou *simple,* la *médiocre,* et la *profonde,* auxquelles on ajoute la *génuflexion,* et la *prostration.*

46. L'inclination simple se fait, toutes les fois que l'on prononce les noms de Jésus et de Marie, et du Saint dont on dit l'Office, ou dont on fait mémoire; mais elle est un peu plus marquée pour le saint nom de Jésus.

Dans l'Hymne *Gloria in excelsis,* à ces mots, *Adoramus*

te... Gratias agimus tibi;.. et, *suscipe deprecationem nostram.*

Dans le Symbole, aux mots, *et Homo factus est,...* et, *simul adoratur.*

Dans le Cantique *Te Deum,* au verset, *Te ergo quæsumus, famulis tuis,* etc.

Enfin toutes les fois qu'après l'Office commencé, quelqu'un entre au chœur, ou en sort, il fait en arrivant à sa stalle, ou avant de la quitter, une petite inclination à ses voisins de droite et de gauche, et ceux-ci doivent la lui rendre. De même, celui qui passe devant d'autres le long des stalles hautes et même des stalles basses, s'il y a des bancs au-dessous, marche la tête un peu inclinée.

47. On fait l'inclination médiocre :

Au Célébrant ou autre qui fait l'aspersion de l'eau bénite ;

Au Sous-Diacre, après qu'il a fait baiser le livre des Evangiles ;

A l'Acolyte, après qu'il a présenté l'instrument de paix ;

Au Thuriféraire, avant et après avoir été encensé ;

Au Choriste qui annonce le commencement de l'Office, ou une Antienne, ou chose semblable, avant et après l'annonce.

Et tous ces ministres doivent rendre l'inclination à celui qui la leur fait.

De même, le Célébrant, les Thuriféraires, Acolytes, Choristes, et autres ministres, quand ils saluent le Chœur, ou qu'ils se saluent entre eux, comme il est marqué à leur office particulier, c'est par une inclination médiocre ; mais celle que l'on fait au Célébrant doit être un peu plus marquée.

Pour le Célébrant, quand il est assis pendant la Messe, il ne fait, à ceux qui le saluent, qu'une inclination de tête sans se découvrir.

48. L'inclination profonde se fait à l'autel par ceux qui entrent au chœur ou qui en sortent, par les ministres de l'autel en y arrivant et en le quittant ; et de même par tous ceux qui viennent au chœur revêtus d'ornements pour quelque cérémonie, comme il est dit à l'article de leur office particulier.

Celui qui passe d'un côté du chœur à l'autre doit faire la même inclination au milieu, derrière les siéges des Choristes.

A Prime et à Complies, quand l'Officiant fait la confession, il s'incline seul profondément jusqu'à ce que le Chœur ait achevé le *Misereatur ;* et pareillement tous ceux du Chœur

demeurent profondément inclinés, en récitant le *Confiteor*, et pendant que l'Officiant dit le *Misereatur*.

49. Pour la génuflexion, elle se fait par les ministres de l'autel, toutes les fois qu'elle est prescrite dans le Missel; mais le Chœur, en quelques circonstances, se tourne seulement vers l'autel, comme il est dit ci-dessus n. 25.

50. Quand le Diacre chante *Flectamus genua*, avant une Oraison, tous, à l'autel et dans le chœur, excepté le seul Célébrant, font la génuflexion pendant le court intervalle qui s'écoule jusqu'à ce qu'il dise *Levate*.

51. La prostration est prescrite pendant la Semaine sainte, quand dans la Passion le Diacre prononce les mots qui expriment la mort de Notre-Seigneur. On commence par se mettre à genoux, et ensuite on se prosterne pour baiser la terre.

ARTICLE VII.

De la position des mains; du signe de la croix; et de l'action de se frapper la poitrine.

Les diverses positions des mains, et la manière de faire le signe de la croix à la Messe basse, ont été expliquées ci-dessus Ire part. ch. II, art. II, n. 5 et suiv. et chap. IV, art. VII, n. 192 et suiv. Il s'agit ici de ce qu'on doit faire à l'Office public.

52. En entrant au chœur, en marchant, et quand on est à sa place avec l'habit d'hiver, celui qui n'a rien dans les mains tient les bras croisés sur la poitrine, par dessus le surplis. Celui qui porte un livre le tient des deux mains devant la poitrine; ou s'il le tient d'une seule main, il étend l'autre sur la poitrine, sans laisser pendre le bras sur le côté : ce qui s'observe pareillement quand une des mains est occupée; par exemple, lorsqu'on fait le signe de la croix, ou qu'on se frappe la poitrine, etc. On se conduit de même, en été, quand on a la tête couverte; et quand on se découvre, si on porte un livre avec le bonnet, on met celui-ci par-dessous le livre.

53. Pour faire le signe de la croix, on pose la main gauche au-dessous de la poitrine; et avec la droite, dont tous les doigts sont étendus et joints ensemble, on tire une ligne

perpendiculaire du front à la poitrine; puis on coupe cette première ligne par une autre qui se tire de l'épaule gauche à la droite.

54. Tous font le signe de la croix au commencement de chaque Heure de l'Office, au verset *Deus, in adjutorium;* au verset *Adjutorium nostrum,* dans les Prières de Prime, et lorsque le Célébrant dit *Indulgentiam.*

55. On se signe le front, la bouche et la poitrine avec le pouce de la main droite, lorsqu'à la Messe le Diacre dit *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii.*

56. A Complies, on se signe de même la poitrine avec le pouce, quand on dit *Converte nos, Deus;* et au commencement de l'Office de la Nuit, au verset *Domine, labia mea aperies,* on se signe la bouche.

57. Quand on se frappe la poitrine, c'est avec le bout des doigts de la main droite joints ensemble et un peu courbés, en mettant la main gauche au-dessous de la poitrine, comme il a été dit ci-dessus.

58. On se frappe la poitrine, dans le *Confiteor*, aux mots *meâ culpâ,* à la Messe, et aux Prières de Prime et de Complies. De même, pendant la Messe, au mot *nobis* à la fin des trois *Agnus Dei;* et au *Domine, non sum dignus.*

ARTICLE VIII.

Des Encensements.

59. Tout ce qui concerne l'encensement, par rapport au Célébrant, aux Thuriféraires, et autres ministres, est expliqué ci-après, dans la IVe partie, qui traite des fonctions propres à chacun d'eux; et c'est là qu'ils doivent étudier ce qu'ils ont à faire, soit quand ils encensent, soit quand ils sont encensés. D'ailleurs, comme dans les chapitres suivants, en exposant les cérémonies de la grand'Messe et des autres Offices, on indique les encensements qui doivent se faire et les personnes qu'ils regardent; il serait entièrement superflu de s'étendre ici sur cette matière.

60. Il faut néanmoins faire observer, que le Célébrant, lorsqu'il encense de trois coups le très-saint sacrement, doit entre chaque coup balancer l'encensoir avant de le lancer; tandis qu'il encense la croix, l'autel, les reliques, et les per-

sonnes, de trois coups continus sans aucun intervalle entre chacun. Le Diacre et les Thuriféraires encensent de même de trois coups simples, sans intervalle ni balancement, et les personnes et les objets; mais le nombre des coups que donnent les Thuriféraires, quand ils encensent le très-saint sacrement ou le Chœur, n'est pas limité.

ARTICLE IX.

Du Chant, et des pauses qu'on doit y faire.

61. Le Chœur est destiné à chanter tout ce qui a rapport au culte divin. Ceux qui en font partie doivent donc donner toute leur application à cet exercice, et s'en acquitter avec tout le respect et la dévotion que mérite le saint nom de Dieu. Ils prononceront toutes les paroles d'une manière distincte, se gardant bien de chanter à demi-voix, de passer des mots, ou de les couper en deux; mais ils chanteront les saints cantiques d'une voix ferme, sonore et égale, avec la dignité et l'attention qui conviennent aux paroles de l'Esprit saint, sans confusion ni précipitation.

62. A la fin de chaque verset, et avant la pause qui se fait au milieu, il faut prolonger un peu la pénultième syllabe, ou l'antépénultième si la pénultième est brève, pour que la dernière ne finisse pas trop brusquement, ou ne soit pas traînée d'une manière choquante. Que tous aussi commencent et finissent en même temps les versets, sur le même ton; et que toutes les voix s'accordent si parfaitement que l'on croie n'en entendre qu'une seule. On observera les accents, et on prononcera toutes les syllabes nettement, distinctement, uniformément, et avec un sentiment de componction; en sorte que le chant des divins cantiques inspire une piété affectueuse, et à ceux qui l'exécutent, et à ceux qui l'écoutent.

63. La ponctuation, et les astérisques dans les Psaumes et les Cantiques, servent à marquer les pauses. Il y en a de trois sortes : la première, qui n'est que d'un instant, pour reprendre haleine, se fait aux virgules, à moins qu'elles ne reviennent trop fréquemment. La seconde, qui s'appelle *petite* pause, se fait à la fin des versets; et le silence doit régner pendant un court intervalle dans un côté du Chœur, avant que l'autre côté reprenne le verset suivant. La troisième,

qu'on nomme *grande* pause, et aussi *médiante*, se fait au milieu de chaque verset des Psaumes et des Cantiques, de manière qu'il y ait, durant un peu de temps, un silence absolu dans le chœur. On fait aussi la première pause dans les Hymnes à la fin de chaque vers. C'est surtout aux pauses qui se font aux points et aux astérisques, que tous doivent examiner s'ils sont d'accord, pour remédier aux discordances. Quand un seul Chœur chante, l'autre est attentif, et garde le silence.

64. Les Dimanches et les fêtes, les pauses doivent être plus longues, proportion gardée, et l'Office se chante plus posément que dans les féries. Dans les Solennels et les Annuels, et quand le très-saint sacrement est exposé, le chant doit être exécuté avec encore plus de gravité. De plus, il faut toujours chanter posément le verset *Deus, in adjutorium*; le Cantique *Te Deum*, surtout le verset TE ERGO QUÆSUMUS; et les Cantiques évangéliques *Benedictus, Magnificat*, et *Nunc dimittis*. Si l'on encense le Chœur, le *Benedictus* et le *Magnificat* avec leurs Antiennes doivent être chantés assez lentement pour que l'encensement du Chœur soit toujours terminé avant la fin de l'Antienne. On chantera aussi plus lentement, dans les Hymnes et les Proses, les strophes auxquelles on doit se tourner vers l'autel.

65. Toutes les fois que deux personnes seules chantent ensemble, qu'elles tâchent de bien s'accorder; et à cet effet le plus habile gouvernera l'autre, qui le suivra avec attention sans jamais le prévenir. S'il y a quelque pause à faire, le premier l'indiquera par un signe quelconque, de manière que les autres ne s'en aperçoivent pas. Ceux qui chantent, ou seul, ou plusieurs ensemble, quelque morceau que le Chœur doit continuer, doivent ralentir le chant sur le mot auquel ils cesseront, afin que le Chœur soit averti par là, que c'est à lui à reprendre le chant.

66. Ceux qui entonnent une pièce de chant doivent tellement régler leur voix et leur ton, que l'Office ne soit chanté ni trop haut ni trop bas, mais qu'on y garde un juste milieu.

67. Celui qui chante une Oraison, un Capitule ou une Leçon, doit en prononcer tous les mots clairement et distinctement, observer la quantité et l'accent des syllabes; en sorte que tous entendent ce qu'il dit, et en comprennent bien le

sens. Il faut s'arrêter à chaque virgule, à moins qu'elles ne soient trop rapprochées; de même, à chaque membre de phrase et aux points, faire la pause un peu plus longue.

68. Chacun aura soin de prévoir sérieusement et d'étudier ce qu'il devra chanter ou lire en public, de peur de se tromper ou d'hésiter au milieu du chant. On a noté à la fin du Bréviaire la manière de chanter les diverses parties de l'Office divin; il faut s'y conformer. Celui qui se défie de sa mémoire fera mieux d'avoir un livre dans les mains.

69. Au reste, pour éviter dans le chant toute discordance, ou pour la réparer plus facilement, s'il en survenait une, tous observeront, dans le cas où quelqu'un, faute d'attention, hésiterait ou se tromperait, de couvrir sa faute par un modeste silence, à moins que le Président du Chœur ne croie devoir l'en faire avertir. Si quelqu'un impose un Psaume pour l'autre, on ne l'interrompra point, mais le Chœur de son côté chantera le Psaume convenable, à commencer après la médiante du premier verset, ou bien l'autre Chœur reprendra le second verset du Psaume à chanter, comme si personne ne se fût trompé. Quand quelqu'un imposera une Antienne pour l'autre, on ne l'interrompra pas non plus; mais sa faute sera regardée comme non avenue. Si tout un côté du Chœur vient à se tromper, et que la faute puisse être tolérée ou dissimulée, l'autre côté du Chœur la corrigera quand il reprendra le chant, après que le premier Chœur aura fini ce qu'il chantait. Mais si l'erreur est de nature à ne pouvoir être dissimulée, celui qui préside au chant remettra dans la bonne voie celui des deux Chœurs qui se sera trompé. Enfin si, lorsque les deux Chœurs chantent ensemble, le ton se trouve trop haut ou trop bas, ou si l'on n'est plus d'accord; celui qui préside au chant, saisissant l'occasion de quelque pause, rétablira le chant dans le ton convenable, et les autres s'y conformeront.

CHAPITRE II.

Des Cérémonies de la grand'Messe.

1. L'ordre de la grand'Messe, dans tout ce que le Prêtre doit faire ou lire, est le même qu'à la Messe basse, sauf quelques modifications qui sont notées dans le cours de ce chapitre. Il est donc nécessaire que celui qui doit célébrer la grand'Messe, soit parfaitement instruit des rites qui lui sont propres et qui vont être exposés, aussi bien que des rites de la Messe basse décrits ci-dessus.

Quoique les Rubriques distinguent cinq degrés pour les Messes comme pour les Offices, néanmoins on réduit à trois classes les rites de la Messe haute, savoir, ceux de la Messe Solennelle, ceux de la Messe Double, et ceux de la Messe Simple. Car si on excepte le chant et la pompe extérieure, il n'y a presque aucune différence entre la Messe des Annuels et celle des Solennels, et la Messe des Semidoubles ressemble à celle des Doubles.

Mais outre les Cérémonies communes à toutes les grand' Messes, quelques-unes, propres à certaines Messes, doivent être expliquées. Ce sont celles des Messes célébrées ou sans ministres sacrés, ou en présence du très-saint sacrement, ou devant M. l'Archevêque, ou pour les Défunts. Les rites de chacune vont être décrits en autant d'articles.

Et comme la Messe du rite Double est celle qu'on célèbre le plus souvent, et qu'elle est le fondement des autres, il faut d'abord en exposer les cérémonies.

ARTICLE PREMIER.

De la Messe du rite Double.

2. La Messe du rite Double se célèbre les Dimanches, toutes les fêtes Doubles, et même les Semidoubles.

§ 1. *De la préparation du Célébrant et des Ministres.*

3. Les ministres du Prêtre à la grand'Messe, sont le Diacre, le Sous-Diacre, les Acolytes, les Thuriféraires, le Crucigère, et les Choristes.

4. Le Prêtre est revêtu des mêmes ornements sacrés qu'à la Messe basse.

5. Le Diacre prend l'amict, l'aube, la ceinture ou cordon, l'étole transversale qui pend de l'épaule gauche sous le bras droit, et par-dessus la dalmatique.

6. Le Sous-Diacre se revêt des mêmes ornements que le Diacre, hormis l'étole; et au lieu de la dalmatique il porte la tunique.

7. Deux Acolytes destinés à porter les cierges, et que pour cette raison on appelle aussi Céroféraires, prennent l'amict, l'aube et la ceinture, ou seulement le surplis.

8. Deux autres, vulgairement appelés Thuriféraires, parce qu'ils sont chargés de ce qui regarde l'encensement, sont vêtus comme les Céroféraires.

9. Un autre Acolyte, qui porte la croix à la Procession et à l'Evangile, et qui tient la patène pendant le Canon, reçoit une chape par-dessus l'aube ou le surplis.

10. Enfin deux Clercs, qui conduisent le Chœur, et que pour cela on appelle Choristes, sont revêtus de chapes par-dessus leur habit de chœur.

Les fonctions propres à chaque ministre sont exposées ci-après, en autant de chapitres, dans la quatrième partie.

§ 2. *De l'entrée à l'autel, et de ce qui suit jusqu'à la Collecte.*

11. Le Missel étant ouvert sur l'autel, et tout étant préparé, comme il est marqué Ire partie, ch. Ier, art. II, pendant qu'on chante au chœur l'Introït, le Prêtre et ses ministres s'inclinent profondément devant la croix de la sacristie; puis le Prêtre se tournant successivement vers le Diacre et le Sous-Diacre, les salue l'un après l'autre, et ceux-ci lui rendent le salut, mais un peu plus profond. Le Crucigère prend en même temps la croix, à moins qu'il ne l'ait gardée au retour de la Procession, et se place derrière le Célébrant, près de la porte, au milieu des deux Acolytes, le visage tourné vers la croix de la sacristie.

Ceux-ci, qui portent les chandeliers avec des cierges, ne saluent pas comme les autres : s'ils sont en surplis, ils inclinent seulement la tête; mais s'ils sont en aubes, ils font une révérence en pliant un peu les genoux : il suffit d'en avertir une fois pour toutes.

12. Les Dimanches, (dans les églises où cette coutume existe) le Diacre met entre les mains du Célébrant une petite croix dont le pied est enveloppé d'un voile, et lui fait une inclination; il la lui présente de manière que la parcelle de la vraie croix qui s'y trouve, ou le Crucifix soit tourné vers le Célébrant. Ensuite il prend le bonnet de celui-ci avec le sien; et après les saluts marqués ci-dessus, tous s'avancent vers l'autel, tête nue, et tenant leur bonnet à la main.

13. Ils vont en cet ordre : d'abord les Acolytes, côte à côte, qui précèdent un peu le Crucigère, puis le Sous-Diacre, ensuite le Diacre, enfin le Célébrant. Si celui-ci ne porte pas la croix, il va la tête couverte et les mains jointes, ainsi que le Diacre et le Sous-Diacre.

14. Arrivés au bas de l'autel, les Acolytes déposent leurs chandeliers sur la crédence, ou sur le plus bas degré de l'autel à chaque bout, ou ailleurs, selon la convenance et la disposition des lieux; puis ils se placent au bas des degrés, le premier au coin de l'épître, l'autre au coin de l'évangile, et ils font ou un salut profond, ou bien la révérence : ce qu'ils réitèrent chaque fois qu'ils quittent l'autel ou qu'ils y reviennent. Le Porte-Croix attache la croix du côté de l'épître ou de l'évangile en un endroit convenable, et après avoir salué l'autel profondément, il retourne à la sacristie pour déposer sa chape. Le Prêtre se met à genoux sur le plus bas degré, entre le Diacre et le Sous-Diacre; et tous s'inclinent profondément, si le très-saint sacrement est conservé à l'autel; sinon, ils font debout une profonde inclination à la croix. Alors les Acolytes prennent les bonnets du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre, les déposent sur leurs siéges; puis se tiennent debout à l'autel.

15. Après le salut fait au bas des degrés, si le Célébrant a apporté la petite croix, il la remet au Diacre, qui de suite va la placer au milieu de l'autel, met le voile plié du côté de l'épître, et ayant salué la croix, descend à la droite du Célébrant. Celui-ci commence aussitôt la Messe, en

disant *In nomine Patris,* etc. et les ministres lui répondent.

16. Tout ce qui se dit à haute voix dans la Messe basse, le Prêtre observe de le dire à voix moyenne, lorsqu'il lit ou récite les prières.

17. En faisant la confession, à ces mots, *vobis fratres,* et, *vos fratres,* le Célébrant, restant incliné, se tourne un peu, d'abord vers le Diacre, puis vers le Sous-Diacre.

18. Lorsqu'à ces mots, *In nomine Patris,* etc. ou *Adjutorium,* etc. le Célébrant se signe, ou qu'il s'incline à *Gloria Patri*, le Diacre et le Sous-Diacre se signent ou s'inclinent pareillement; mais ils sont droits pendant que le Prêtre dit le *Confiteor.* A ces paroles, *Misereatur tuî,* ils se tournent un peu vers le Célébrant, en s'inclinant médiocrement. Aussitôt après, se tournant vers l'autel, et profondément inclinés, ils font la confession : à ces mots, *tibi Pater,* et, *te Pater,* ils se tournent derechef un peu vers le Célébrant; et en disant *meâ culpâ,* etc. ils se frappent trois fois la poitrine. Après la confession, ils demeurent inclinés jusqu'à ce que le Célébrant commence *Indulgentiam;* alors ils se redressent, et font avec lui le signe de la croix. Quand il dit, *Deus, tu conversus,* ils s'inclinent comme lui médiocrement; mais à *Oremus* ils ne séparent point les mains.

19. Si le Célébrant a porté la petite croix, le Sous-Diacre, après *Indulgentiam,* monte à l'autel, s'incline profondément, prend la croix, et descend à la gauche du Célébrant. Celui-ci ayant dit *Aufer à nobis,* baise, avant de monter à l'autel, la croix que le Sous-Diacre lui présente, en disant tout bas : *Adoramus te, Christe,* etc. comme à l'Ordinaire de la Messe : puis il monte au milieu de l'autel, et le Diacre soulève son aube par-devant; là il dit, *Oramus te, Domine*, etc. à l'ordinaire. Pendant ce temps-là le Diacre et les Acolytes baisent la croix, en disant tout bas, *Adoramus te,* etc. Le Sous-Diacre la baise ensuite lui-même, et la remet sur l'autel.

20. Le Célébrant ayant baisé l'autel, et achevé *Oramus te*, va au coin de l'épître, où le Diacre et le Sous-Diacre se placent à sa droite, en demi-cercle; il y lit l'Introït, puis récite alternativement avec eux le *Kyrie eleison.*

21. Ensuite, s'il veut s'asseoir, il revient au milieu de l'autel; le Diacre se met derrière lui au-dessous du mar-

chepied ; le Sous-Diacre au bas des degrés, derrière le Diacre. Ils font tous les trois un salut profond à l'autel, et les ministres précédant le Célébrant, ils se rendent, par le côté de l'épître, directement à leurs siéges ; le Célébrant s'assied entre le Diacre et le Sous-Diacre, et ceux-ci relèvent sa chasuble par derrière. Alors le Célébrant se couvre de son bonnet, que le Diacre lui présente; celui-ci et le Sous-Diacre, ayant pris chacun leur bonnet, saluent le Célébrant, s'asseyent en ayant soin de relever par derrière, l'un sa dalmatique, l'autre sa tunique, à moins que les Acolytes ne leur rendent ce service ; et ils se couvrent aussi. Les Acolytes s'asseyent de chaque côté des ministres, ou ailleurs, selon la disposition des lieux. Et le Célébrant ainsi que les ministres observent ce même ordre, toutes les fois qu'il faut s'asseoir pendant la Messe. Si le Célébrant ne s'assied pas, après qu'il a récité le *Kyrie,* il demeure au coin de l'épître, et le Diacre et le Sous-Diacre sont derrière lui comme ci-dessus. Les Acolytes se tiennent à leur première place ou à la crédence.

22. Après le troisième *Christe,* lorsque le Choriste vient annoncer le *Gloria in excelsis* au Célébrant, tous se découvrent, s'ils sont assis ; et se levant aussitôt, ils se tournent vers le Choriste, et lui rendent le salut avant et après cette annonce ; puis ils se rasseyent, si le temps le permet. Au dernier *Kyrie,* tous s'étant découverts, se lèvent, et le Célébrant, précédé du Diacre et du Sous-Diacre, va par le plus long chemin au milieu de l'autel au bas des degrés, où il fait avec les ministres une inclination profonde : et ils la réitèrent toutes les fois qu'ils vont de leurs siéges à l'autel. Alors le Célébrant monte, et les ministres se tiennent derrière lui, chacun à sa place. S'ils ne sont pas assis, ils se tournent seulement vers le Choriste, sans quitter leur place au coin de l'épître, lui rendent ses saluts ; puis quand le Chœur chante le dernier *Kyrie,* le Célébrant va au milieu de l'autel, et les ministres le suivent par derrière.

23. Dès que le *Kyrie* est achevé dans le chœur, le Célébrant impose le *Gloria in excelsis ;* et aussitôt le Diacre, et le Sous-Diacre averti par le Diacre, (ce qu'il observe chaque fois que le Sous-Diacre doit venir à côté du Célébrant) montent à l'autel, le Diacre à droite, le Sous-Diacre à gauche, saluent la croix, et récitent à voix basse avec le Célébrant

l'Hymne angélique tout entier, en faisant les inclinations marquées. Après l'Hymne, tous vont à leurs siéges; ou bien, s'ils restent à l'autel, les ministres reprennent leurs places derrière le Célébrant. A ces mots, *Adoramus te :... Gratias agimus tibi, etc... suscipe deprecationem nostram :...* et, *Jesu Christe*, tous s'inclinent; s'ils sont assis, ils se découvrent. Mais ils doivent faire attention à ne pas se rendre à leurs siéges, pendant que le Chœur chante quelqu'un de ces versets.

§ 3. *De la Collecte, de l'Épître, et de ce qui la suit jusqu'à l'Offertoire.*

24. Quand le Chœur a chanté *suscipe deprecationem nostram*, ou bien, si on ne dit pas le *Gloria in excelsis*, pendant le *Kyrie*, le Sous-Diacre ayant salué le Célébrant, s'il est assis, et l'autel au bas des degrés, monte par le chemin le plus court, prend le livre des Epîtres, salue la croix, et portant le livre appuyé contre sa poitrine, la tranche dans la main gauche, il descend au milieu au bas des degrés, où il fait une nouvelle inclination à l'autel, et une au Célébrant, s'il est assis. Alors il va, par le côté droit du chœur, à l'ambon ou à l'aigle, ou à un autre endroit préparé, d'où il puisse être facilement entendu des fidèles. Mais avant d'arriver au lieu où il doit chanter l'Epître, il fait, ou au bas des degrés du sanctuaire, ou derrière les siéges des Choristes, selon la disposition des lieux, une inclination à chaque côté du Chœur, et même au peuple, comme il est marqué à l'article de son office, ci-après IVe part. chap. IV, art. III, n. 24.

S'il y a deux ambons, comme à l'église métropolitaine, l'Epître se chante dans celui qui est du côté septentrional.

25. Au moment où le Chœur chante *cum sancto Spiritu*, le Célébrant se lève, monte à l'autel, qu'il baise dès que l'Hymne est fini; puis, tourné vers le peuple, il chante *Dominus vobiscum :* pendant ce temps-là le Diacre se tient à sa place, tourné vers l'autel. Le Célébrant va ensuite au coin de l'épître, pour chanter la Collecte ou Oraison, une seule ou plusieurs, selon la Messe qu'il dit. Le Diacre, à sa droite, tourne les feuillets du Missel, et incline la tête avec le Célébrant, quand il faut le faire.

26. Le Chœur ayant répondu *Amen* à la dernière Collecte, le Sous-Diacre, tourné, autant qu'il est possible, vers l'autel,

et les mains posées de chaque côté sur le bord inférieur du livre, chante l'Epître à voix haute et distincte. En même temps le Célébrant, toujours à la même place, la lit avec ce qui suit jusqu'à l'Evangile, assisté par le Diacre, qui à la fin de l'Epître répond *Deo gratias ;* et qui ensuite, si le Sous-Diacre n'est pas revenu, transporte le livre à l'autre coin, où le Célébrant doit lire l'Evangile.

27. Après l'Epître, le Sous-Diacre revient à l'autel, en portant le livre comme auparavant, et faisant les mêmes inclinations qu'il a faites en allant. Arrivé au bas de l'autel, il salue, monte, remet le livre au coin de l'épître; et si le Diacre n'a point encore pris le Missel, il le transporte à l'autre coin.

28. Le Célébrant, dans l'intervalle, ayant dit *Munda cor meum,* lit l'Evangile, le Diacre étant à sa gauche, le Sous-Diacre à la gauche du Diacre; et tous deux se signent avec lui, répondent *Gloria tibi, Domine,* et à la fin, *Laus tibi, Christe.* La lecture finie, le Sous-Diacre, s'il est là, sinon le Diacre, approche le livre du milieu de l'autel. Le Célébrant ne baise pas le texte, et ne dit pas *Per Evangelica dicta:* mais il revient au milieu, et les ministres se mettent derrière lui; ou bien ils le précèdent s'il veut s'asseoir.

29. Avant que le Chœur ne chante l'*Alleluia* ou le Trait, le premier Thuriféraire, qui sert seul jusqu'à l'*Agnus Dei*, vient de la sacristie à l'autel, portant de la main droite l'encensoir avec du feu, et de la gauche la navette. En arrivant dans le sanctuaire, il fait une inclination ou une révérence, comme il est marqué plus haut pour les Acolytes, n. 11.

30. En même temps le Diacre, si le Célébrant est assis, se lève, lui fait une inclination, va au milieu de l'autel par le plus long chemin, salue au bas des degrés, et monte au coin de l'évangile. Là il prend le livre des deux mains, ayant la tranche dans la gauche, salue de nouveau au milieu de l'autel, sur lequel il pose le livre à plat, se met à genoux sur le bord du marchepied, et profondément incliné, dit tout bas le *Munda cor meum :* s'étant relevé, il reprend le livre, s'approche du Célébrant, auquel il demande à genoux la bénédiction, en disant à voix moyenne *Jube Domne benedicere.* Le Célébrant se lève, en gardant à la main son bonnet; puis, tourné vers le Diacre, il le bénit en disant: *Dominus sit in corde tuo,* etc. et à ces mots *In nomine Patris*,

il fait sur lui le signe de la croix. Alors le Thuriféraire, à genoux à la droite du Diacre, demande aussi la bénédiction de l'encens, en présentant au Célébrant la navette ouverte, et disant à voix moyenne : *Benedic, Pater :* le Célébrant le bénit par ces paroles : *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis. Amen.* Quand on chante une Prose, le Diacre observe ce qui est dit plus bas, n. 119. Si le Célébrant n'est point assis, il se retire un peu du côté de l'évangile, et le Diacre et le Thuriféraire, à genoux sur le marchepied de l'autel, reçoivent là la bénédiction.

31. Le Crucigère, qui a dû d'avance prendre sa chape à la sacristie, vient à l'autel avec le Thuriféraire, prend la croix de Procession, se met au bas des degrés du sanctuaire, où les Acolytes, ayant leurs chandeliers en main, viennent le joindre.

32. Après la bénédiction de l'encens, le Diacre et le Thuriféraire s'étand relevés, saluent le Célébrant. Le Diacre alors retourne au milieu, au bas des degrés, le Sous-Diacre se met derrière lui, le Thuriféraire derrière le Crucigère; et tous ayant salué l'autel, et même le Célébrant s'il est assis, vont au lieu où se chante l'Evangile, en cet ordre : En tête marche le Thuriféraire, que suivent les deux Acolytes; après vient le Crucigère, puis le Sous-Diacre, enfin le Diacre portant le livre des Evangiles, qu'il tient élevé transversalement, le dos tourné en dessous. Ils vont tous par le côté droit du chœur.

33. Le Diacre seul, avant et après la lecture de l'Evangile, fait les mêmes inclinations que le Sous-Diacre a faites avant et après l'Epître, et aux mêmes endroits.

34. En arrivant au lieu de l'Evangile, le Porte-croix se place entre les deux Acolytes, tourné vers le pupitre; le Thuriféraire, se tenant à la gauche du deuxième Acolyte, tourné aussi vers le pupitre, pose à terre la navette, et l'ouvre; le Diacre, ayant mis le livre sur le pupitre, l'ouvre, après qu'il lui a fait une inclination; le Sous-Diacre se met derrière le Diacre.

S'il y a deux ambons, l'Evangile se chante à celui qui est au côté méridional. Quand il n'y a pas d'ambon, il se chante à un pupitre préparé et couvert d'un voile, ou à l'aigle du chœur, auquel doit être adapté un pupitre mobile.

35. Quand le chant est fini dans le chœur, le Diacre, de-

bout et les mains jointes, tourné vers le septentrion, ou vers le côté gauche de l'église, chante *Dominus vobiscum*. En disant *Initium* ou *Sequentia*, il étend sa main gauche sur le bord du livre, trace ensuite avec le pouce droit un signe de croix sur le commencement du texte; et mettant au-dessous de la poitrine sa main gauche étendue, il se signe de même sur le front, sur la bouche et sur la poitrine. Pendant ce temps-là le Thuriféraire a dû mettre de l'encens dans l'encensoir; et tandis que le Chœur répond *Gloria tibi Domine*, il encense le Diacre de trois coups, en le saluant avant et après l'encensement; et aussitôt il pose l'encensoir à terre à côté de la navette. Le Diacre alors, toujours les mains jointes, chante l'Evangile lentement et distinctement, inclinant la tête ou fléchissant le genou, quand il faut le faire.

36. Tout le Chœur est debout pendant l'Évangile, et tourné vers le Diacre. Le Célébrant, s'il est assis, revient à l'autel par le plus court chemin, au moment où le chant du Chœur finit, et se tient, tourné vers le Diacre, entre le milieu de l'autel et le coin de l'épître. A ces mots *Initium* ou *Sequentia*, etc. il se signe sur le front, sur la bouche et sur la poitrine; et quand on répond *Gloria tibi, Domine*, il se tourne vers l'autel. S'il faut faire quelque inclination, il la fait vers le Diacre; mais il fait vers l'autel la génuflexion prescrite à certains jours.

37. L'Évangile fini, le Diacre remet au Sous-Diacre le livre ouvert, lui indique le commencement de l'Évangile, et ferme le livre. Tous alors retournent à l'autel, dans le même ordre et par le même chemin qu'ils sont venus. Le Thuriféraire, ayant salué au bas des degrés du sanctuaire, s'en va à la sacristie. Les Acolytes et le Crucigère déposent les chandeliers et la croix à leur première place; et celui-ci retourne à la sacristie. Le Sous-Diacre va droit au Célébrant, ouvre le livre, et lui indique, avec la main droite étendue, le commencement du texte, en lui disant : *Hæc sunt verba sancta*. Le Célébrant baise le texte, et répond : *Credo et confiteor*. Le Sous-Diacre reporte le livre au coin de l'évangile, et revient à sa place, après qu'il a fait les inclinations accoutumées. Le Diacre, en arrivant, salue l'autel, et se place derrière le Célébrant.

38. Alors on fait le Prône, ou une Instruction aux fidèles. Si on n'en doit pas faire, le Célébrant, aussitôt après l'Évangile, entonne le *Credo*, s'il faut le dire : sinon, il baise l'au-

tel, et chante *Dominus vobiscum*, comme ci-après n. 39. Le Diacre et le Sous-Diacre, quand le Célébrant n'a point encore récité le Symbole, viennent à ses côtés, et le récitent avec lui, mais à voix basse, en inclinant la tête, lorsqu'il faut le faire. A ces mots, *Et incarnatus est*, ils font seulement l'inclination, et non la génuflexion. En disant, *Et vitam*, etc. ils font le signe de la croix, et vont s'asseoir avec le Célébrant, s'il s'assied : autrement ils reprennent leurs places derrière lui.

Lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, le Célébrant, s'il est à son siége, s'incline, tête nue, ainsi que les ministres. S'il est à l'autel, il se met à genoux avec eux sur le plus bas degré. A ces mots, *simul adoratur*, ils s'inclinent tous trois, la tête découverte. Quand le Chœur chante *Et vitam*, etc. S'ils sont assis, ils retournent à l'autel par le plus long chemin.

§ 4. *De l'Offertoire, et de ce qui le suit jusqu'au Canon.*

39. Le Célébrant, ayant baisé l'autel, chante *Dominus vobiscum... Oremus*, et lit l'Offertoire. Le Diacre et le Sous-Diacre montent alors au coin de l'épître, et font une inclination profonde à la croix. Si le calice est sur l'autel, le Diacre le prend, et le met hors du corporal : s'il est sur la crédence, il le reçoit des mains du Sous-Diacre, qui va le prendre par le chemin le plus court, en le tenant de la main gauche, et mettant la droite sur le voile, afin que rien ne tombe.

40. Le Prêtre ne doit, sous aucun prétexte, anticiper l'oblation avant que le Chœur commence l'Offertoire; et s'il y a offrande du Clergé ou du peuple, il ne fera point l'oblation du pain et du vin, qu'il n'ait reçu cette offrande.

41. Ainsi, quand l'Offrande du Clergé et du peuple doit avoir lieu, le Célébrant reçoit du Diacre la patène et le purificatoire; et aussitôt, pendant que le Chœur chante l'Offertoire, ayant fait une inclination à l'autel, il présente la patène à baiser au Diacre, au Sous-Diacre et aux Acolytes. Ceux-ci apportent, s'il en est besoin, l'un l'aspersoir, l'autre un bassin ou autre vase pour recevoir les offrandes. Alors le Célébrant, debout sur le dernier degré de l'autel, ou à la balustrade du sanctuaire, entre le Diacre et le Sous-Diacre, reçoit les offrandes, et présente à ceux qui s'approchent la patène à baiser; aux Prêtres, aux Diacres et aux Sous-Diacres, il présente

la partie concave, aux autres la partie convexe, en l'essuyant chaque fois avec le purificatoire, et disant à chacun, *Pax tibi.* Ceux qui baisent la patène s'inclinent, répondent, *Et cum spiritu tuo,* et font une autre inclination après l'avoir baisée. Ensuite le Célébrant rend la patène au Diacre avec le purificatoire. S'il y a du pain à bénir, il le bénit en récitant l'Oraison marquée à l'Ordinaire de la Messe; et ayant reçu l'aspersoir du Diacre avec les baisements ordinaires, il jette trois fois de l'eau bénite sur le pain.

42. Après l'Offrande, le Célébrant revient à l'autel avec les ministres. Le Diacre découvre le calice, et donne le voile au Sous-Diacre, qui le plie, et le met au coin de l'épître sur l'autel. S'il y a un ciboire avec des hosties à consacrer, le Diacre le découvre; puis il présente la patène avec l'hostie au Célébrant, en baisant auparavant la patène et la main droite de celui-ci; et il tient le ciboire élevé un peu au-dessus du corporal, tandis que le Célébrant dit, *Suscipe, sancte Pater,* etc. Quand le Célébrant dépose l'hostie sur le corporal, le Diacre y place en même temps le ciboire, ou derrière le calice, ou un peu du côté de l'épître, et le couvre ensuite. Le Sous-Diacre de son côté essuie le calice avec le purificatoire, et remet l'un et l'autre au Diacre.

43. Pendant ce temps-là les Acolytes vont à la crédence; le premier y prend les burettes, les porte à l'autel où il les donne au Sous-Diacre; l'autre prend les instruments de paix, à moins qu'ils ne soient sur l'autel. Le Diacre, ayant reçu du Sous-Diacre la burette du vin, en verse dans le calice une quantité suffisante; en même temps le Sous-Diacre présente au Célébrant la burette de l'eau, en lui disant à voix moyenne: *Benedic, Pater reverende,* et verse une goutte ou deux d'eau dans le calice. Alors le Célébrant, un peu tourné vers le Sous-Diacre, et ayant la main gauche hors du corporal, fait avec la droite un signe de croix sur le calice lorsque l'eau y tombe; puis il joint les mains, et achève la prière *Deus, qui humanæ,* etc. qu'il a commencée en bénissant l'eau. Le Sous-Diacre ayant repris de la main du Diacre la burette du vin, les rend toutes deux à l'Acolyte; et si l'autre Acolyte a apporté de la crédence les instruments de paix, il les prend, les pose sur l'autel, et passe à la gauche du Célébrant. Le Diacre et le Sous-Diacre, quand ils arrivent à côté du Célébrant, ou qu'ils passent d'un côté à l'autre, doivent saluer de chaque

côté, et non pas au milieu derrière le Célébrant. Si, au contraire, ils passent d'un coin de l'autel à l'autre, ils saluent au milieu, et non pas au coin; mais depuis la consécration jusqu'après la communion, ils font la génuflexion.

44. Le Diacre, après avoir essuyé avec le purificatoire les gouttes éparses dans la coupe, baise le pied du calice et la main du Célébrant, auquel il présente le calice; et pendant que celui-ci fait l'oblation, le Diacre tenant la main droite sous le pied du calice, la gauche sous le bras du Célébrant, dit avec lui, *Offerimus tibi, Domine,* etc. ayant en même temps les yeux élevés au ciel; puis, quand le calice a été posé sur l'autel, le Diacre le couvre de la pale.

45. Dans cet intervalle le Thuriféraire vient de la sacristie à l'autel, s'agenouille sur le plus bas degré, et met lui-même de l'encens dans l'encensoir.

46. Le Célébrant, ayant dit *Veni, sanctificator,* etc. descend au bas des degrés, entre le Diacre et le Sous-Diacre, si toutefois le très-saint sacrement repose à l'autel, et se met à genoux avec eux sur le dernier degré. Le Diacre reçoit du Thuriféraire, qui est aussi à genoux à sa droite, l'encensoir fermé, et le donne au Célébrant, en baisant d'abord le haut des chaînes, puis la main du Célébrant. Celui-ci encense trois fois d'un double coup le très-saint sacrement et les oblations, en faisant une inclination profonde avant et après l'encensement. Les ministres s'inclinent avec lui, et élèvent un peu, pendant qu'il encense, le derrière de la chasuble. Le Célébrant, quand il a rendu l'encensoir au Diacre, monte seul à l'autel, va se placer entre le milieu et le coin de l'Évangile; et là, se tournant vers le Diacre, il est encensé par celui-ci, qui est resté à genoux sur le plus bas degré. Le Sous-Diacre debout, tourné aussi vers le Diacre, se tient à la droite du Célébrant, mais au bas des degrés; et il fait au Diacre les mêmes saluts que le Célébrant, avant et après l'encensement.

Mais si le très-saint sacrement ne repose point à l'autel, le Célébrant, debout sur le marchepied, encense de trois coups simples en même temps la croix et les oblations, en faisant avant et après l'encensement une inclination profonde; puis il est encensé par le Diacre agenouillé, comme on vient de le dire.

47. L'encensement fini, le premier Acolyte apporte le manuterge, l'autre la burette de l'eau avec le bassin. Alors

le Célébrant, ayant salué au milieu, va au coin de l'épître, où il se lave les mains, en récitant le Psaume *Lavabo,* etc. Le Sous-Diacre verse l'eau de la main droite, et tient le bassin de la gauche; le Diacre, à la droite du Sous-Diacre, présente le manuterge ; et ils font tous deux les inclinations ordinaires. Ils rendent ensuite le manuterge et la burette avec le bassin aux Acolytes, qui les reportent sur la crédence. Cependant le Célébrant revient au milieu de l'autel; le Diacre et le Sous-Diacre l'y suivent, et se mettent derrière lui.

48. Lorsque, après avoir encensé le Célébrant, le Diacre doit encenser des reliques de Saints, soit derrière l'autel, soit ailleurs, il les encense de trois coups, en les saluant avant et après; puis, se tournant vers le Thuriféraire, sans bouger de sa place, il est lui-même encensé. En ce cas, le Sous-Diacre reçoit, avec la burette, le manuterge sur le bras gauche, et donne seul à laver au Célébrant.

49. A l'*Orate, fratres,* les ministres qui sont à l'autel répondent *Suscipiat,* etc. Aussitôt le Diacre, ou le Sous-Diacre en son absence, monte à la gauche du Célébrant, et lui indique la Secrète, une ou plusieurs, puis la Préface; à ces mots, *Per omnia secula,* il revient à sa place. Pendant la Préface, le Diacre et le Sous-Diacre se tiennent derrière le Célébrant; lorsqu'il dit *Deo nostro,* ils inclinent comme lui la tête, et demeurent inclinés jusqu'à ce que le Chœur ait répondu, *Dignum et justum est.*

50. Au commencement de la Préface, les Acolytes et le Crucigère se rendent à la sacristie. Le Thuriféraire en même temps revient au chœur, et encense successivement de trois coups simples les Choristes (*a*). Ensuite il encense chaque

(*a*) Les Rubriques du dernier Missel (Part. II, cap. III, art. I, § 4, n. 52 ou 189.) portent que l'on encense les Choristes, *s'ils sont dans les ordres sacrés.* C'est une addition nouvelle, qui n'est pas dans les Missels précédents, et qui est même contraire au Cérémonial; car il y est marqué, qu'à la métropole on encense les Chanoines *in minoribus* et les Enfants de chœur à certains Offices. Dans quelques diocèses, on encense même le peuple. Depuis deux siècles, au moins, la plupart des églises, si l'on excepte les collégiales et les grandes paroisses des villes, où le Clergé était nombreux, n'avaient, pour remplir l'office de Choristes, que des laïques, ou tout au plus des tonsurés ; et on ne voit, ni dans Sonnet, ni dans le Cérémonial de 1703, aucune exception à leur égard pour l'encensement. Au reste, cet article ne fut pas discuté lorsqu'on revit le Missel ; il a été ajouté après coup. Il faudrait, ce semble une mûre délibération, pour changer la pratique ancienne. Puisqu'on revêt ces laïques d'ornements sacrés, qu'on

côté du Chœur, d'abord le droit, en marchant le long des stalles basses jusqu'à la dernière, et encensant sans interruption ; puis il encense de la même manière le côté gauche, et il fait, en traversant derrière les siéges des Choristes, une inclination profonde vers le milieu de l'autel ; il salue aussi chaque côté du Chœur avant de l'encenser. Si le Curé, ou autre supérieur du lieu, assiste à la Messe revêtu de l'étole, le Thuriféraire l'encense avant les Choristes. Après l'encensement, il se met dans le sanctuaire, du côté de l'épître, et balance l'encensoir pour que le feu ne s'éteigne pas.

51. Vers la fin de la Préface le Diacre et le Sous-Diacre montent de chaque côté du Célébrant, et médiocrement inclinés, ils récitent avec lui, mais à voix basse, le *Sanctus :* à ces mots, *Benedictus qui venit,* etc. ils se redressent, et font le signe de la croix. Alors le Diacre passe à la gauche du Célébrant, pour tourner les feuillets du livre pendant qu'il lit le Canon. Le Sous-Diacre en même temps passe à la droite pour prendre la patène, et en traversant il cède le pas au Diacre : ce qu'il observe toutes les fois qu'ils passent ensemble d'un côté de l'autel à l'autre.

52. Quand on commence le *Sanctus* dans le chœur, les Acolytes reviennent à l'autel avec des flambeaux allumés. Le Crucigère les suit, revêtu d'une chape, et tenant des deux mains devant la poitrine un plat couvert d'un voile plié, pour recevoir la patène. Les Acolytes s'arrêtent à l'avant dernier degré du sanctuaire, et s'écartent de chaque côté ; le Crucigère s'étant mis au milieu, ils saluent tous trois l'autel ; puis les Acolytes se mettent à genoux sur le bord du plus haut degré. Le Crucigère monte alors dans le sanctuaire, et se tient devant le milieu de l'autel.

§ 5. *Du Canon jusqu'à l'Oraison Dominicale.*

53. Le Sous-Diacre, au commencement du Canon, prend la patène sur l'autel, et s'approchant du Crucigère, il la lui présente à baiser du côté convexe ; l'ayant baisée lui-même du côté concave, il la cache au milieu du voile que tient le

leur fait baiser l'Evangile, et qu'on leur donne la paix avant le reste du Clergé, ce serait une inconséquence de ne pas les encenser. Rien, d'ailleurs, n'a été statué pour les Vêpres.

Crucigère, le côté concave étant tourné en dessus. Alors le Crucigère descend sur l'avant dernier degré du sanctuaire, et s'y tient debout jusqu'à l'Oraison Dominicale, excepté le temps de l'élévation de l'hostie et du calice, qu'il se met à genoux pour adorer le très-saint sacrement.

54. Un peu avant la consécration, le Thuriféraire met de l'encens dans l'encensoir; et durant l'élévation de la sainte hostie il encense continuellement, étant à genoux au coin de l'épître; il fait la même chose à l'élévation du calice, et s'incline profondément avant et après chaque encensement; puis il retourne à la sacristie.

55. Le Célébrant doit être attentif à ne pas prononcer les paroles de la consécration et à ne point faire l'élévation, que le *Sanctus* ne soit entièrement chanté dans le chœur. Lorsqu'il dit *Quam oblationem,* etc. le Diacre passe à sa droite, et s'il y a un ciboire avec des hosties à consacrer, il le découvre, et l'approche de la grande hostie; le Sous-Diacre vient à la gauche du Célébrant, et ils se mettent à genoux sur le marchepied, un peu derrière lui. Quand le Célébrant fait la génuflexion, ils s'inclinent profondément; mais pendant qu'il élève l'hostie, ils soulèvent un peu d'une main le bord de la chasuble par derrière, ayant l'autre main étendue sur la poitrine; puis, quittant la chasuble, ils se relèvent, et font la génuflexion avec le Célébrant. Alors le Diacre couvre le ciboire, s'il est sur l'autel, le remet à sa première place, et ôte la pale de dessus le calice; le Sous-Diacre tourne le feuillet du Missel, s'il en est besoin. Ensuite ils se mettent derechef à genoux sur le marchepied, s'inclinent quand le Célébrant fait la génuflexion, soulèvent encore la chasuble pendant l'élévation du calice, se relèvent comme auparavant, et après que le Diacre a couvert le calice de la pale, ils font tous deux la génuflexion avec le Célébrant; puis tandis que le Diacre retourne près du livre, où il fait une nouvelle génuflexion, le Sous-Diacre descend au bas des degrés derrière le Célébrant.

56. A la prière *Supplices te rogamus,* le Diacre ne s'incline pas; mais à ces mots, *omni benedictione,* etc. il fait le signe de la croix comme le Célébrant. Il se frappe aussi la poitrine avec lui, à ces paroles, *Nobis quoque peccatoribus*; les autres ministres font la même chose.

57. Un peu avant que le Célébrant dise, *Per quem hæc*

omnia, le Diacre, qui est à sa gauche, fait la génuflexion, et passe au côté de l'épître; le Sous-Diacre, sans faire de génuflexion, monte au côté opposé; et ils tâchent d'arriver tous deux assez à temps à côté du Célébrant, pour qu'à ces mots, *et præstas nobis,* le Diacre ôte la pale de dessus le calice, et le Sous-Diacre tourne, s'il est nécessaire, le feuillet du livre; ensuite ils font la génuflexion avec le Célébrant, et s'inclinent profondément pendant la petite élévation de l'hostie et du calice. Le Célébrant ayant posé l'hostie sur le corporal, le Diacre couvre le calice; puis celui-ci et le Sous-Diacre font une nouvelle génuflexion avec le Célébrant, derrière lequel ils vont reprendre leur première place. Les Acolytes se lèvent, et se tiennent debout en attendant le Crucigère.

§ 6. *De l'Oraison Dominicale, et de ce qui vient après jusqu'à la Communion.*

58. Aussitôt que le Célébrant commence *Præceptis salutaribus,* etc. le Crucigère s'approche du Sous-Diacre, lui présente la patène renfermée dans le voile, et reste ensuite derrière lui. Le Sous-Diacre prend la patène avec le voile, et la tient de la main droite, la partie concave étant tournée vers sa poitrine. A ces mots, *Pater noster,* il élève la patène, pour marquer que le moment de la communion approche; et il la tient élevée et découverte au niveau de ses yeux, laissant tomber le voile sur sa main pour la couvrir, et le dedans de la patène regardant le côté de l'évangile. Aux mots *Panem nostrum,* il s'approche du Diacre, et lui donne la patène, en gardant le voile, qu'il remet de suite au Crucigère; après quoi, il se tourne vers l'autel. Alors le Crucigère et les Acolytes, ayant salué profondément l'autel, retournent à la sacristie. Pour le Diacre il prend la patène entre le pouce et l'index de la main droite, et la tient élevée comme vient de faire le Sous-Diacre, jusqu'à ces mots, *Et ne nos inducas,* etc.

59. Le Diacre alors, appuyant la patène contre sa poitrine, monte à la droite du Célébrant; le Sous-Diacre monte à la gauche, et ils font tous deux la génuflexion. Après avoir essuyé avec le purificatoire la patène, dont il baise le bord extérieur, le Diacre se met à genoux, prend de la main droite la patène avec le purificatoire, la met entre l'index et

le doigt du milieu de la main droite du Célébrant, et pose ensuite le purificatoire sur l'autel à quelque distance du corporal. En même temps le Sous-Diacre tourne les feuillets du livre, autant qu'il en est besoin; et quand le Célébrant se signe avec la patène, les ministres se signent aussi. Au moment où le Célébrant met la patène sous l'hostie, le Diacre découvre le calice, et fait la génuflexion avec le Célébrant et le Sous-Diacre; quand le Célébrant a mis la parcelle dans le calice, le Diacre le couvre, et tous font ensemble une nouvelle génuflexion.

60. Le Diacre et le Sous-Diacre, inclinés vers l'hostie, disent trois fois avec le Célébrant, mais à voix basse, *Agnus Dei;* en se frappant chaque fois la poitrine de la main droite, au mot *nobis*, et posant la main gauche au-dessous de la poitrine.

61. Lorsqu'on chante au chœur l'*Agnus Dei*, les Thuriféraires, précédés des Acolytes, reviennent de la sacristie. Les Acolytes se placent côte à côte au bas des degrés de l'autel, et saluent au milieu. Les Thuriféraires se séparant vont se mettre de chaque côté dans le sanctuaire, et attendent les Acolytes.

62. Pendant que le Célébrant récite l'Oraison *Domine,... qui dixisti,* etc. le Diacre prend sur l'autel un instrument de paix. Après cette Oraison, le Célébrant, qui va donner la paix, baise l'autel, et le Diacre le baise en même temps, hors du corporal; puis, se mettant à genoux, il présente l'instrument de paix au Célébrant qui le baise, et qui en donnant la paix au Diacre, lui dit à voix moyenne : *Pax tibi frater,* etc. Le Diacre, ayant répondu *Et cum spiritu tuo,* se lève, prend de la main gauche l'autre instrument de paix, et fait, avec le Sous-Diacre, une génuflexion. Et allant aussitôt derrière le Célébrant, il se tient sur le marchepied ou sur le degré qui est au-dessous, tourné vers le Sous-Diacre auquel il présente là l'instrument de paix à baiser, en lui disant à voix moyenne : *Pax tecum;* celui-ci baise l'instrument, répond *Et cum spiritu tuo,* et ils se saluent mutuellement. Le Diacre descend alors sur le plus bas degré, et présente à baiser au premier Acolyte un instrument de paix, en lui disant de même : *Pax tecum;* celui-ci ayant répondu *Et cum spiritu tuo,* le Diacre retourne l'instrument, que l'Acolyte prend par l'anse; il présente l'autre instrument à baiser au deuxième Acolyte, et le lui remet de la même ma-

nière ; puis il baise lui-même les deux instruments, que chaque Acolyte lui présente successivement, en disant *Pax tecum ;* il répond : *Et cum spiritu tuo,* leur fait un salut commun, et passe de suite à la gauche du Célébrant, où ayant fait une génuflexion il s'occupe du livre. Quant au Sous-Diacre, dès qu'il a baisé l'instrument de paix, il passe à la droite du Célébrant, et fait la génuflexion.

63. Les Acolytes, ayant salué le Diacre, descendent dans le chœur ; après s'être salués mutuellement, les Thuriféraires les suivent. Chaque Acolyte, de son côté, présente l'instrument de paix au Choriste, puis au Clergé qui est dans le chœur, en disant à chacun : *Pax tecum,* sans faire d'inclination qu'après avoir donné la paix. Celui qui la reçoit baise l'instrument, nu tête, répond : *Et cum spiritu tuo,* et fait à l'Acolyte une inclination médiocre. Les Thuriféraires, chacun de son côté, encensent les Choristes. Après cet encensement, les Acolytes vont porter la paix au reste du Clergé, en commençant par les plus dignes. Celui des deux qui a fini le premier, se tenant debout au-dessous de la dernière stalle, tourné vers le côté opposé, attend là son confrère ; et quand il arrive, ils se font une inclination mutuelle. Etant revenus à l'autel, après l'avoir salué ils posent les instruments de paix sur la crédence, et se tiennent tout auprès. Les Thuriféraires encensent chacun un côté du chœur en marchant le long des stalles, depuis la première jusqu'à la dernière, comme à la Préface, ci-dessus n. 50. Si le Curé ou le supérieur du lieu assiste à la Messe en étole, il baise les deux instruments de paix, et est encensé avant les Choristes. L'encensement terminé, les deux Thuriféraires saluent devant le milieu de l'autel, au bas des degrés du sanctuaire, reportent les encensoirs à la sacristie, et ayant achevé par là de remplir leurs fonctions, ils reviennent au chœur.

§ 7. *De la Communion, et de ce qui la suit jusqu'à la Postcommunion.*

64. Lorsque le Célébrant a terminé les Oraisons avant la communion, le Diacre et le Sous-Diacre font avec lui la génuflexion ; puis s'inclinant, ils disent aussi avec lui, mais tout à voix basse, trois fois, *Domine, non sum dignus,* en se frappant chaque fois la poitrine de la main droite ; et ils restent inclinés jusqu'à ce que le Célébrant ait pris la sainte

hostie. Quand il abaisse les mains, en disant, *Quid retribuam,* etc. le Sous-Diacre ôte la pale de dessus le calice; et fait, ainsi que le Diacre, la génuflexion avec le Célébrant; puis ils s'inclinent tandis que celui-ci prend le précieux sang.

65. S'il faut donner la sainte communion, le Sous-Diacre, ayant mis la pale sur le calice, qu'il place un peu au-delà du milieu du corporal au côté de l'évangile, passe à la gauche du Célébrant, tandis que le Diacre vient à la droite. Celui-ci fait d'abord une génuflexion, si les hosties sont sur l'autel dans un ciboire, et une autre quand il a placé le ciboire au milieu du corporal et qu'il l'a découvert; puis il se retire au coin de l'épître. Lorsqu'il faut tirer le ciboire du tabernacle, le Célébrant et le Sous-Diacre, après que celui-ci a couvert et écarté le calice, se mettent à genoux sur le bord du marchepied, en se retirant un peu du côté de l'évangile. Le Diacre ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, tire le ciboire, le pose au milieu du corporal, et l'ouvre après qu'il a fermé la porte du tabernacle; puis, le Célébrant et le Sous-Diacre s'étant relevés, il fait avec eux la génuflexion. Alors le Diacre va au coin de l'épître, descend un degré, le Sous-Diacre fait la même chose au coin de l'évangile; et tous deux, profondément inclinés vers le Célébrant, récitent le *Confiteor,* le Diacre à haute voix, le Sous-Diacre à voix basse; et ils demeurent inclinés pendant que le Célébrant récite *Misereatur* et *Indulgentiam.* Quand ils ont répondu *Amen* après *Indulgentiam,* ils se redressent. Dans l'intervalle, les Acolytes apportent de la crédence la nappe de communion, et à genoux sur le plus bas degré, tournés face à face, ils la tiennent des deux mains par les quatre coins. Si le Diacre et le Sous-Diacre doivent communier, ils s'agenouillent sur le marchepied, et soutiennent des deux mains la nappe, tandis que le Célébrant dit une fois, *Ecce Agnus Dei,* et trois fois, *Domine non sum dignus,* etc. et qu'il les communie. Quand ils ont communié, s'il doit y avoir quelque interruption, afin de donner aux fidèles le temps de venir à la sainte table, le Célébrant se tourne vers l'autel pour quelques moments. Le Diacre monte à la gauche du Célébrant, et prend la patène; le Sous-Diacre va à la droite, et tous deux font ensemble la génuflexion. Ensuite le Célébrant et les ministres se tournent vers les communiants, et pendant que le Célébrant les communie, le Diacre à sa droite

tient la patène sous leur menton, et le Sous-Diacre à gauche s'incline quelque peu.

66. La communion se donne en cet ordre. Après le Diacre et le Sous-Diacre les Choristes s'approchent; ils sont suivis des Prêtres, si quelques-uns communient, en habit de chœur avec l'étole par-dessus; puis viennent les Acolytes qui servent à la Messe, ensuite le reste du Clergé en surplis, enfin les laïques.

Il est encore dans l'ordre, que la communion se donne aux Clercs et aux laïques à des places distinctes : ainsi les Clercs doivent se placer sur les degrés de l'autel, et les laïques à la balustrade ou sur les degrés du sanctuaire.

67. Si le Diacre et le Sous-Diacre ne communient pas, après l'*Indulgentiam* ils viennent se mettre aux deux côtés du Célébrant, et font comme il est dit ci-dessus, n. 65. Les Acolytes, s'ils ne tiennent pas la nappe, se mettent de chaque côté avec leurs chandeliers en main, quand la communion se donne aux degrés du sanctuaire.

68. La communion étant finie, le Célébrant remonte à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre, et pose le ciboire sur le corporal. S'il n'y reste aucune hostie, le Diacre, ayant mis la patène sur le corporal, approche le calice, et le découvre. Le Célébrant y fait tomber les parcelles qu'il aperçoit dans le ciboire, ou sur la patène, ou qui peuvent s'être attachées à ses doigts : après quoi, le Diacre couvre le ciboire et le place derrière le calice.

69. Mais s'il reste quelques hosties, et qu'il faille remettre le ciboire dans le tabernacle, le Célébrant, après avoir frotté ses doigts au-dessus du calice, et fait une génuflexion avec les ministres, va se mettre à genoux sur le marche-pied avec le Sous-Diacre, comme ci-dessus n. 65. Le Diacre, sans nouvelle génuflexion, pose la patène sur le corporal, couvre le ciboire, ouvre le tabernacle; et quand il y a remis le ciboire, il fait la génuflexion, et le ferme à clef. Alors le Célébrant se relevant ainsi que le Sous-Diacre, vient au milieu de l'autel; le Diacre demeure à sa gauche; le Sous-Diacre passe à la droite, approche un peu le calice et le découvre.

70. Pendant ce temps-là on chante dans le chœur l'Antienne dite Communion; et on la commence aussitôt après le dernier *Agnus Dei*, s'il n'y a aucune communion, ou s'il y a seulement communion du peuple; autrement, on

ne chante cette Antienne qu'après la communion du Clergé; et alors tout le Chœur, la tête entièrement nue, se tient debout et tourné vers l'autel, jusqu'à ce que le ciboire ait été renfermé dans le tabernacle.

71. Lorsqu'il n'y a plus personne à communier, les Acolytes se lèvent, plient la nappe, la remettent sur la crédence; et aussitôt le premier des deux prend les burettes avec le bassin, qu'il porte à l'autel pour les ablutions. Le Célébrant présente le calice au Sous-Diacre, qui reçoit de l'Acolyte la burette, et verse du vin; puis ayant pris la burette de l'eau, le Sous-Diacre verse du vin et de l'eau sur les doigts du Célébrant, rend les burettes à l'Acolyte, et celui-ci les reporte sur la crédence.

72. Après cela, le Diacre transporte le livre au coin de l'épître; le Sous-Diacre, portant le voile et la pale, passe au coin de l'évangile; et ils font l'un et l'autre l'inclination profonde au milieu de l'autel. Le Célébrant, ayant pris les ablutions, va au coin de l'épître, pour y lire l'Antienne de la Communion, que le Diacre lui indique.

73. Le Sous-Diacre en même temps essuie le calice avec le purificatoire, met dessus la patène et la pale; puis, il plie le corporal, qu'il remet dans la bourse, couvre le calice de son voile, et place la bourse par-dessus. Il pose ensuite le calice au milieu de l'autel, ou le porte sur la crédence; et quand la petite croix se trouve sur l'autel, il arrange le voile de la croix autour du pied, et la place au milieu. Après quoi, il descend au bas des degrés derrière le Diacre.

§ 8. *De la Postcommunion, et du reste de la Messe jusqu'à la fin.*

74. Le Célébrant, après avoir lu la Communion, revient au milieu de l'autel, le baise, se tourne vers le peuple, chante *Dominus vobiscum*; et de suite, revenant au coin de l'épître, il chante la Postcommunion. Le Diacre et le Sous-Diacre le suivent par derrière au milieu de l'autel, et font un salut profond en y arrivant et en le quittant. Pendant la Postcommunion, le Diacre, à la droite du Célébrant, tourne les feuillets au besoin, et ferme ensuite le livre; le Sous-Diacre se tient au bas des degrés. Pendant que le Célébrant chante le dernier *Dominus vobiscum*, et annonce au Diacre l'*Ite, Missa est*, celui-ci est à sa place au milieu de l'autel, et

répond *Deo gratias*. Après que le Chœur a répondu *Et cum spiritu tuo*, il salue l'autel, se tourne vers le peuple, chante *Ite, Missa est*, comme il est noté dans le Missel, et descend de suite au bas des degrés, où il se tient pendant la bénédiction, comme il est dit plus bas n. 76; et le Célébrant demeure tourné vers la peuple jusqu'à ce que le Chœur commence à répondre *Deo gratias*. Alors il se tourne vers l'autel, et dit à l'ordinaire l'Oraison *Placeat tibi*, etc. Aux Messes où l'on n'a pas chanté le *Gloria in excelsis*, le Diacre, tourné vers l'autel, chante *Benedicamus Domino*, au lieu d'*Ite, Missa est*.

75. Pendant la Postcommunion, les Acolytes prennent leurs chandeliers, et les posent aux deux coins de l'autel sur le plus bas degré; puis ils vont prendre les bonnets du Célébrant et des ministres, reviennent à l'autel, où ils se tiennent debout en attendant qu'ils les donnent au Diacre et au Sous-Diacre; et ils n'omettent point les saluts accoutumés. Le Crucigère vient de la sacristie à l'autel, revêtu d'une chape, prend la croix, et va se placer au bas des degrés du sanctuaire, au milieu, où bientôt les Acolytes, après qu'ils ont repris leurs chandeliers, se joignent à lui.

76. Après le *Placeat*, etc. le Célébrant baise l'autel, et donne le bénédiction, comme il est marqué dans le Missel, à l'Ordinaire de la Messe. Le Diacre, debout au bas des degrés, un peu du côté de l'épître, et le Sous-Diacre de même, du côté de l'évangile, s'inclinent médiocrement pour recevoir la bénédiction, à laquelle ils répondent *Amen*.

77. Alors le Célébrant se tourne vers l'autel, prend la petite croix, descend au bas des degrés, se met à genoux entre le Diacre et le Sous-Diacre, et fait avec eux l'inclination profonde, si le très-saint sacrement repose à l'autel; sinon, ils font debout la même inclination à la croix; puis, s'étant redressés, le Célébrant dit *Dominus vobiscum*, ensuite *Initium sancti Evangelii* (à moins qu'on ne doive lire un Evangile propre); les ministres répondent au Célébrant, et se signent avec lui. Aussitôt, sans aucune autre inclination, le Célébrant commence l'Evangile de saint Jean; et tous retournent à la sacristie, tête nue, et dans le même ordre qu'ils sont venus. Si le Célébrant n'a point apporté la petite croix, dès qu'il a donné la bénédiction, il descend directement au bas des degrés, et fait tout ce qui est marqué ci-dessus; mais

toutes les fois qu'en revenant il ne récite pas l'Evangile, lui et ses ministres se couvrent de leurs bonnets.

78. En arrivant dans la sacristie, le Crucigère se place au milieu des Acolytes, au-dessous de la croix de la sacristie, tourné vers le Célébrant. Le Diacre et le Sous-Diacre se mettent de chaque côté, pour laisser de la place au Célébrant, et se tournent face à face en attendant qu'il arrive; puis, tournés vers la croix, ils font avec lui la génuflexion, à ces mots, *Et Verbum caro factum est;* ensuite, quand l'Evangile est fini, une inclination à la croix. Après quoi le Célébrant remet la petite croix au Diacre, qui le salue ainsi que le Sous-Diacre; et se tournant vers eux alternativement, le Célébrant leur rend le salut.

Si on doit lire un Evangile propre, le Célébrant le lit à la sacristie, dans un livre qu'a préparé le Sacristain, et que le Diacre et le Sous-Diacre tiennent devant lui, tout en lui répondant. Ils font ensuite les inclinations, etc. comme on vient de le dire.

79. Les Acolytes et le Crucigère remettent alors les chandeliers et la croix au lieu où ils les ont pris. Le Célébrant et ses ministres, aidés par les Acolytes, quittent leurs ornements; et tous se retirent, après leur action de grâces.

ARTICLE II.

De la Messe du rite Simple.

80. La Messe se célèbre du rite Simple, dans les fêtes Simples et dans les féries. Tout se fait comme à la Messe Double, avec les exceptions suivantes.

81. On ne porte jamais ni la grande ni la petite croix.

82. Aux Messes des féries durant l'Avent, excepté le Mercredi des Quatre-Temps, et pendant tout le Carême jusqu'au Mercredi de la Semaine sainte inclusivement, aux Quatre-Temps de Septembre, et à la Vigile de Saint-Jean-Baptiste, le Diacre ne prend par-dessus l'aube que le manipule et l'étole; le Sous-Diacre prend seulement le manipule.

83. Dans les féries depuis la Présentation de Notre-Seigneur jusqu'au Mercredi de la Semaine sainte inclusivement, et aussi dans les féries depuis la Trinité jusqu'à l'Avent, un seul Acolyte sert à l'autel. Dans les autres féries, aux Vigiles

des Solennels-majeurs, et aux fêtes Simples, on met deux Acolytes.

84. Quand il faut faire la génuflexion avant quelque Oraison, le Célébrant chante *Oremus*; le Diacre, en fléchissant le genou, chante *Flectamus genua*, et tous font la génuflexion, excepté le Célébrant. Après un court intervalle de silence, le Diacre en se relevant chante *Levate*, et tous se relèvent.

85. Les Prophéties ou Leçons, qui se lisent quelquefois avant l'Épître, sont chantées à l'aigle du chœur, chacune par un Lecteur revêtu de l'amict et de l'aube avec la ceinture. Le Mercredi des Quatre-Temps de l'Avent, et dans l'Octave de la Pentecôte, elles se chantent à l'ambon.

86. Le Lecteur qui doit chanter la première Leçon, va à l'autel avec le Célébrant et ses ministres, à la suite des Acolytes, ayant les bras croisés devant la poitrine. Il s'arrête du côté de l'épître, et placé à la droite du Diacre, il se conduit au commencement de la Messe, pendant le *Confiteor*, etc. comme les autres ministres. Au premier *Kyrie eleison*, il monte à l'autel, prend le livre des Epîtres, salue la croix, et portant des deux mains contre sa poitrine, le livre fermé, il descend au milieu du sanctuaire, et salue l'autel de nouveau. Ensuite il s'en va à l'aigle, ou à l'ambon où se chante l'Epître, s'il y en a deux, et fait dans le chœur les inclinations marquées pour le Sous-Diacre, ci-dessus n. 24. Quand on a répondu *Amen* à la dernière Oraison, il chante la Leçon d'une voix distincte, en tenant les mains étendues de chaque côté sur le bord inférieur du livre. Après la Leçon, il revient à l'autel en faisant les mêmes inclinations qu'auparavant, salue au milieu, et remet le livre au Lecteur qui doit lire la Leçon suivante, et qui a dû venir de la sacristie; ou bien, s'il n'y a qu'une Leçon, il le donne au Sous-Diacre qui va bientôt chanter l'Epître; puis, ayant fait le salut ordinaire à l'un ou à l'autre et à l'autel, il retourne à la sacristie, et quitte son aube, etc.

87. L'Epître et l'Evangile se chantent à l'aigle; les Acolytes et le Thuriféraire précèdent le Diacre à l'Evangile, mais on n'y porte pas la croix. Il faut excepter le Mercredi des Quatre-Temps de l'Avent, où l'Evangile se chante à l'ambon, et on y porte la croix.

88. Dans les féries où un seul Acolyte sert à l'autel, un

autre Acolyte vient, pendant la Préface, le joindre à la sacristie, et tous deux portent des flambeaux à l'autel pour l'élévation. Le Thuriféraire fait tout comme dans les Doubles.

89. A l'*Agnus Dei,* les mêmes Acolytes vont porter la paix au Chœur; et le Choriste baise successivement chaque instrument; puis il est encensé par les deux Thuriféraires.

ARTICLE III.

De la Messe Solennelle.

90. La Messe se célèbre du rite Solennel, dans les Annuels et les Solennels, tant majeurs que mineurs. Si on en excepte le chant et la pompe extérieure, il n'y a, dans le rite de ces divers degrés de fêtes, presque aucune différence pour ce qui regarde l'office du Célébrant. Quant aux ministres, il se rencontre quelques légères modifications dans ce qu'ils ont à faire, et elles sont indiquées dans le cours de cet article.

L'ordre de la Messe Solennelle, sauf quelques exceptions et additions, étant le même que celui de la Messe Double, qui en est comme le fondement, il faut maintenant exposer en détail toutes ces différences.

§ 1. *De la préparation du Célébrant et des Ministres.*

91. Dans les grandes églises, au Célébrant et aux Ministres désignés ci-dessus art. I, § I, se joignent, un Prêtre assistant, qui revêtu du surplis, et par-dessus d'une chape de soie ou d'étoffe précieuse, sans étole, sert de Chapelain au Célébrant dans les Annuels et les Solennels-majeurs; en outre des Clercs ou Acolytes, qu'on nomme *Induts,* six dans les Annuels, quatre dans les Solennels, pour assister le Diacre et le Sous-Diacre; et ils prennent l'amict, l'aube, la ceinture, et la tunique par-dessus.

Dans les églises où le Clergé est peu nombreux, on met quelquefois un Prêtre assistant, mais point d'Induts. Alors le Diacre et le Sous-Diacre observent ce qui est marqué à l'article de leurs fonctions, ci-après dans la IVe partie, pour le cas où il n'y a ni Prêtre assistant ni Induts.

92. Lorsque tous ces Ministres sont revêtus de leurs orne-

ments, le Prêtre assistant se place entre le Célébrant et le Sous-Diacre. Les Induts, tenant leur bonnet des deux mains, se rangent derrière le Diacre et le Sous-Diacre, en nombre égal de chaque côté, en sorte que les derniers soient plus proche de la porte de la sacristie. Quand il y en a six, le cinquième prend le livre des Epîtres, le sixième celui des Evangiles; et ils les portent des deux mains, fermés, et appuyés contre la poitrine, ayant leur bonnet au-dessous du livre.

93. Dans les petites églises, où il n'y a ni Prêtre assistant ni Induts, le Diacre et le Sous-Diacre font tout comme dans les Messes Doubles, en y ajoutant les cérémonies propres à chacun d'eux pour la Messe Solennelle, telles qu'elles sont décrites ci-après. S'il y a un Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre omettent, en ce cas, les fonctions qui lui sont dévolues.

94. Le Célébrant porte la petite croix à l'autel. Mais avant qu'il la prenne, le Diacre reçoit du Thuriféraire la navette; et la tenant par le pied, il tourne le côté ouvert vers le Célébrant, lui présente en s'inclinant la cuillère vide, qu'il baise ainsi que la main du Célébrant, et lui dit en même temps : *Benedic, Pater reverende*. Le Célébrant prend, avec la cuillère, trois fois de l'encens dans la navette, et le met dans l'encensoir, que le Thuriféraire debout tient devant lui; il rend ensuite la cuillère au Diacre, et fait un signe de croix sur l'encens qui brûle dans l'encensoir, en disant : *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis. Amen.* Le Diacre, en reprenant la cuillère, baise d'abord la main du Célébrant, puis la cuillère, qu'il remet dans la navette, et l'ayant fermée, il la rend au Thuriféraire. Celui-ci s'incline ou fait la révérence, avant et après la bénédiction. Toutes ces cérémonies doivent être observées chaque fois que le Célébrant bénit l'encens.

§ 2. *De l'entrée à l'autel, et de ce qui suit jusqu'à la Collecte.*

95. Après la bénédiction de l'encens, le Diacre donne au Célébrant la petite croix. En même temps tous les Ministres se rangent dans la sacristie, de manière qu'après avoir fait à la croix et au Célébrant les inclinations ordinaires, ils aillent à l'autel en cet ordre.

96. Le Thuriféraire marche en tête, portant l'encensoir

de la main droite, et la navette de la gauche; ou bien un autre Thuriféraire porte la navette, et alors ils vont côte à côte : après, viennent les Acolytes avec leurs chandeliers, marchant de chaque côté et un peu en avant du Crucigère; à leur suite les Induts : s'ils sont six, le cinquième seul, en tête, porte le livre des Epîtres; le Sous-Diacre, entre le troisième et le quatrième, vient après, et il est suivi du sixième seul, portant le livre des Evangiles; puis le Diacre s'avance au milieu du premier et du deuxième; ensuite marche le Célébrant, et en dernier lieu le Prêtre assistant, qui porte le bonnet du Célébrant avec le sien : à son défaut, c'est le Diacre qui en est chargé. S'il n'y a que quatre Induts, on ne porte pas les livres, on les met d'avance sur l'autel : le Sous-Diacre marche entre le troisième et le quatrième, qui sont à ses côtés.

97. En arrivant à l'autel, le Thuriféraire se place à l'ordinaire du côté de l'épître; s'ils sont deux, l'autre se met vis-à-vis, du côté de l'évangile. Les Acolytes, ayant déposé leurs chandeliers sur la crédence, se mettent aux deux bouts de l'autel. Le Crucigère place la croix à l'endroit accoutumé, et retourne à la sacristie où il quitte la chape. Quant aux Induts, ils se rangent dans le sanctuaire sur deux lignes parallèles; le premier, le troisième et le cinquième du côté de l'épître, le deuxième, le quatrième et le sixième du côté de l'évangile, à une égale distance les uns des autres, laissant entre les deux lignes un certain intervalle, selon l'étendue du sanctuaire; et ils demeurent, ainsi que les autres ministres, tournés face à face, jusqu'à ce qu'ils aient salué le Célébrant quand il passe au milieu d'eux. Le Prêtre assistant se place derrière le Célébrant. Ils se mettent à genoux tous ensemble, chacun au lieu où il est, et s'inclinent profondément vers l'autel, à l'exception du Thuriféraire, qui fait debout cette inclination, parce qu'il agite continuellement l'encensoir, afin que le feu ne s'éteigne pas.

98. Le Célébrant, ayant remis au Diacre la croix pour la porter sur l'autel, se lève avec tous les ministres. Aussitôt l'Indut qui tient le livre des Evangiles (ou, si les livres ont été mis sur l'autel, le quatrième Indut monte, prend le livre) vient à la droite du Sous-Diacre, lui donne le livre, et ils se saluent mutuellement. Le Sous-Diacre le présente fermé au Célébrant, qui le baise sans rien dire, et

ils se font une inclination mutuelle; alors le Sous-Diacre rend le livre à l'Indut, et après s'être salués de nouveau, celui-ci monte à l'autel, et place le livre tout droit contre le gradin, du côté de l'évangile, la tranche tournée vers le tabernacle. Quand il y a six Induts, le cinquième monte en même temps du côté de l'épître, place de la même manière le livre des Epîtres; et tous deux, après une inclination profonde à la croix, s'en vont à leurs places. Ensuite le Célébrant commence la Messe, en disant, *In nomine Patris*, etc.

99. S'il n'y a pas d'Induts, le Sous-Diacre va prendre le livre sur l'autel, l'y reporte après que le Célébrant l'a baisé, et il fait toutes les inclinations prescrites.

100. Les Acolytes, dans cet intervalle, prennent les bonnets du Célébrant, du Prêtre assistant, du Diacre et du Sous-Diacre, pour les mettre sur leurs siéges. Les Induts gardent en main les leurs, jusqu'à ce qu'ils aillent s'asseoir.

101. Les Induts et les autres ministres disent le *Misereatur*, récitent le *Confiteor*, s'inclinent, se frappent la poitrine, et se signent, quand il faut le faire : ils suivent en cela le Diacre et le Sous-Diacre.

102. Lorsque M. l'Archevêque ou un autre Evêque célèbre pontificalement, le Sous-Diacre, après l'*Indulgentiam*, baise, sur le bord, le manipule du Pontife, qu'il a dû apporter entre ses mains de la sacristie; puis il le présente à baiser au Pontife, et le lui attache au bras gauche.

103. Le Prêtre assistant, ayant baisé la croix, va près du livre; le Diacre la baise ensuite, et monte à la droite du Célébrant; les Induts viennent la baiser deux à deux, saluent le Sous-Diacre, et reprennent leurs places.

104. Après que le Célébrant a dit la prière *Oramus te*, etc. et baisé l'autel, il se tourne vers le Diacre. Le Thuriféraire monte, donne la navette au Diacre, et on observe tout ce qui est dit ci-dessus n. 94.

105. Quand l'encens a été bénit, le Diacre reçoit l'encensoir du Thuriféraire, qui lui met le haut des chaines dans la main droite, et il le prend de la main gauche par le milieu. Le Célébrant, entre le Diacre et le Sous-Diacre, précédés du Thuriféraire, descend au bas des degrés, et se met à genoux sur le plus bas. Les ministres en font autant; le Prêtre assistant sur le plus bas degré au coin de l'épître, et tous les autres à la place où ils sont. Le Diacre ayant baisé le haut

des chaînes de l'encensoir, le met dans la main gauche du Célébrant; et après qu'il lui a mis dans la droite le bas des chaînes, il baise cette même main.

106. Alors le Célébrant encense le très-saint sacrement, ou la croix de l'autel s'il n'y a pas de réserve, puis l'autel lui-même, comme il est marqué à son office particulier, IVe part. chap. Ier, art. III, n. 43. Le Diacre et le Sous-Diacre, pendant cet encensement, soulèvent un peu par-derrière le haut de la chasuble; ils la quittent et joignent les mains pour saluer l'autel, chaque fois qu'il faut le faire. A la fin, le Diacre reçoit l'encensoir en baisant la main du Célébrant, puis il baise le haut des chaînes; et descendant au bas de l'autel du côté de l'évangile, il fait, en traversant, une inclination au milieu, se met à genoux sur le plus bas degré, et encense de trois coups simples le Célébrant, qu'il salue avant et après l'encensement. Celui-ci debout au coin de l'épître, ayant à sa gauche le Prêtre assistant, et le Sous-Diacre au bas à la gauche du même Prêtre, se tient tourné vers le Diacre et lui rend ses saluts; les deux ministres font la même chose.

107. Lorsque le Célébrant commence à encenser l'autel, le Prêtre assistant (ou à son défaut le Thuriféraire, qui pose pour cela la navette sur la crédence, ou sur le plus bas degré) monte à l'autel, salue la croix, prend des deux mains le Missel avec le pupitre, et descend au bas des degrés près du coin de l'épître, où il se tient la face tournée vers le côté opposé. Quand le côté de l'épître a été encensé, il reporte le livre sur l'autel, salue la croix, revient au bas, et s'y tient debout jusqu'à la fin de l'encensement. Alors le Thuriféraire, passant derrière les Induts, suit le Diacre au côté de l'évangile, et fait avec lui une inclination au milieu de l'autel. Pendant que le Diacre encense le Célébrant, le Thuriféraire est debout à sa droite, mais un peu en arrière, et salue le Célébrant avec lui; ayant ensuite repris l'encensoir, et fait les saluts ordinaires au Diacre et à l'autel, il reporte l'encensoir à la sacristie, d'où il revient au chœur ou à la crédence.

108. Tandis que le Célébrant encense le très-saint sacrement, les Induts se mettent à genoux, chacun à sa place; ils se lèvent ensuite, et lorsqu'on encense le Célébrant, ils se tournent face à face, et font les mêmes saluts que les autres ministres.

109. Le Célébrant, ayant été encensé par le Diacre, se tourne vers le Missel, et lit l'Introït que lui indique le Prêtre assistant. Le Diacre et le Sous-Diacre sont derrière lui à leurs places ordinaires, et ils font les mêmes inclinations que lui; mais, s'il n'y a point de Prêtre assistant, ils se tiennent en demi-cercle au coin de l'épître.

110. Après avoir dit le *Kyrie,* le Célébrant et les ministres vont à leurs siéges, comme ci-dessus n. 21. Le Prêtre assistant s'assied au coin de l'épître à la droite du Diacre, la face tournée vers le Chœur. Les Induts saluent l'autel avec les autres, et se rendent à leur banquette, placée ordinairement du côté de l'évangile, en face du Célébrant, ou de chaque côté par moitié, selon la disposition des lieux. Tous ayant salué le Célébrant, s'asseyent et se couvrent; et étant assis ils tiennent les mains étendues sur chaque genou, par-dessus la tunique, les doigts joints ensemble. Ils observent, dans le cours de la Messe, de ne se couvrir qu'après s'être assis, et de se découvrir toujours avant de se lever.

111. Quand le Choriste vient annoncer le *Gloria in excelsis,* le Célébrant et tous les ministres se découvrent, se lèvent, et rendent au Choriste ses saluts; après l'annonce, ils s'asseyent et se couvrent comme auparavant. Si le Célébrant est encore à l'autel à l'arrivée du Choriste, les Induts se tournent face à face.

112. Lorsqu'on chante le dernier *Kyrie,* le Célébrant et les ministres reviennent à l'autel par le plus long chemin, comme il est dit n. 22; mais le Prêtre assistant, ayant salué au bas des degrés près de son siége, monte directement, et se tenant au côté de l'épître, il cède la place au Diacre qui vient à la droite du Célébrant: ce qu'il doit observer chaque fois que le Diacre ou le Sous-Diacre viennent à côté du Célébrant pour quelque fonction. Le Sous-Diacre monte à la gauche, et récite le *Gloria* avec le Célébrant et le Diacre. En même temps les Induts, qui ont dû se lever avec les autres ministres, se rangent sur deux lignes devant l'autel, comme auparavant, et font les mêmes inclinations que le Célébrant.

113. Après la récitation de l'Hymne angélique, tous, ayant salué l'autel avec le Célébrant, reviennent à leurs siéges par la voie la plus courte, s'asseyent et se couvrent comme auparavant; mais ils ont soin de se découvrir quand on chante *Adoramus te,* et les autres versets marqués ci-dessus n. 23.

§ 3. *De la Collecte, de l'Épître, et de ce qui la suit jusqu'à l'Offertoire.*

114. Au verset *Qui sedes,* etc. le troisième Indut pose son bonnet sur son siége, va au milieu de l'autel, y monte après l'avoir salué, prend le livre des Épîtres, salue la croix, et descend au bas des degrés. Le Sous-Diacre se lève aussi, et ayant salué le Célébrant, il se trouve là pour recevoir le livre au moment où l'Indut descend. Ils se saluent mutuellement, puis font une inclination à l'autel et au Célébrant. En même temps les trois derniers Induts, ou le quatrième seul ; s'ils ne sont que quatre, ayant posé leurs bonnets surs leurs siéges, (ce qu'ils font chaque fois qu'ils les quittent pour quelque fonction) vont devant l'autel, à la place qu'ils occupent durant la Messe, et celui qui a été prendre le livre vient se joindre à eux.

115. Il faut noter, que ces trois Induts ont dû se lever en même temps que le troisième ; mais le premier et le deuxième ne se lèvent qu'au moment où se lève le Sous-Diacre, et ils se tiennent debout près de leurs siéges, jusqu'à ce que le Sous-Diacre ait quitté le sanctuaire pour aller chanter l'Épître. Au reste, cette règle doit s'observer durant la Messe par tous les ministres ; c'est-à-dire que quand l'un d'eux se lève, tous ceux qui sont au-dessous de lui doivent aussi se lever, et ne se rasseoir ensuite que quand le plus digne s'est assis.

116. Le Sous-Diacre, ayant reçu le livre, se tient à la même place pour saluer l'autel et le Célébrant ; les Induts font la même chose ; et aussitôt, à la suite des Induts marchant deux à deux, il se rend à l'ambon, par le côté droit du chœur. Tandis que le Sous-Diacre fait dans le chœur les inclinations ordinaires, les Induts, sans saluer, ralentissent un peu leur marche, quand ces saluts se font entre le sanctuaire et l'aigle. Arrivés à l'ambon, ou autre lieu où se chante l'Épître, les Induts se rangent derrière le Sous-Diacre, et inclinent la tête, ou font la génuflexion vers le livre, s'il fait l'un ou l'autre.

117. Lorsque le *Gloria in excelsis* est terminé au chœur, et que le Célébrant chante *Dominus vobiscum,* le Prêtre assistant se tient près du livre, pour indiquer au Célébrant la Collecte ; le Diacre est à sa place ordinaire derrière le Célébrant, qu'il suit au milieu de l'autel, et avec lequel il revient

au coin de l'épître. Ensuite, quand le Célébrant a lu le Graduel et ce qui vient après, le Prêtre assistant transporte le livre au coin opposé, et l'assiste pendant la lecture de l'Évangile. Le Célébrant revient alors au milieu, où ayant salué la croix avec ses ministres, il attend que le Sous-Diacre soit de retour, ou bien ils vont tous à leurs siéges. Les deux Induts qui sont restés à l'autel, et qui ont dû se lever avec le Célébrant, puis se tenir à leurs places dans le sanctuaire, font les mêmes inclinations que lui, et s'asseyent en même temps.

118. Cependant le Sous-Diacre chante l'Épître, et revient ensuite à l'autel, précédé des Induts, dans le même ordre qu'auparavant. Arrivés dans le sanctuaire, le Sous-Diacre et les Induts saluent l'autel. Si le Célébrant n'est point encore assis, le Sous-Diacre monte à sa droite, et se met à genoux, du côté de l'épître; puis il baise la main du Célébrant, que celui-ci met pour cela sur le haut du livre, et il incline la tête pour recevoir sa bénédiction. Alors le Sous-Diacre pose son livre sur l'autel, du côté de l'épître; et s'il n'y a point de Prêtre assistant, il transporte le Missel au coin de l'évangile, à moins que le Diacre ne l'ait déjà fait. Mais si le Célébrant est à son siége, le Sous-Diacre, ayant salué l'autel, vient se mettre à genoux devant lui, et reçoit là sa bénédiction. L'Indut qui lui a remis le livre pour l'Épître, le suit près du Célébrant, reprend le même livre, et après s'être salués mutuellement, ils font l'un et l'autre une inclination au Célébrant. Tandis que le Sous-Diacre va s'asseoir, l'Indut reporte le livre à l'autel, qu'il salue à l'ordinaire, et après il revient à son siége. Les autres derniers Induts, attendent près de leurs siéges que le troisième vienne les rejoindre; alors ils s'asseyent tous et se couvrent.

119. Quand on chante une Prose, à la fin de laquelle il y a une invocation adressée à Dieu ou aux Saints, le Célébrant et le Prêtre assistant, tête nue, s'inclinent, sans se lever, pendant qu'on les chante; à moins que la Rubrique ne prescrive de se mettre à genoux, comme à la Fête-Dieu. Le Diacre, en ce cas, doit s'arranger de telle manière, qu'après avoir reçu la bénédiction, (ci-après n. 120) il soit arrivé à l'ambon avant qu'on ne commence ces invocations, et qu'il ne soit jamais en marche tandis que le Chœur est debout tourné vers l'autel. Mais lorsqu'il est arrivé à l'ambon, lui et les autres ministres, excepté le Porte-croix et les Acolytes, doivent demeurer de-

bout; tournés vers l'autel, jusqu'à ce que ces invocations soient chantées.

120. Vers la fin du Graduel, ou après l'*Alleluia* si on doit chanter une Prose, le second Indut se lève, ainsi que tous ceux qui sont au-dessous de lui; et après une inclination au bas, monte à l'autel, prend le livre des Evangiles, salue la croix, et descend au bas des degrés. En même temps le Diacre s'étant levé, salue le Célébrant, vient trouver l'Indut au milieu de l'autel, et reçoit le livre; puis lui et l'Indut se saluent mutuellement, saluent ensemble l'autel, et l'Indut retourne à sa place, où il attend debout qu'il faille partir pour accompagner le Diacre. Celui-ci monte, salue la croix, et après qu'il a placé le livre au milieu de l'autel, il se met à genoux sur le marchepied, en s'inclinant profondément pour réciter le *Munda cor meum*. Bientôt, s'étant relevé, il reprend le livre, salue la croix, et va par le plus court chemin se mettre à genoux aux pieds du Célébrant, auquel il demande la bénédiction, en disant : *Jube, Domne, benedicere*. Le Célébrant debout lui dit : *Dominus sit*, etc. et après avoir fait un signe de croix sur le Diacre, il met sa main droite sur le haut du livre, et le Diacre la baise. Le Sous-Diacre, qui a dû se lever en même temps que le Diacre, reste à sa place un peu tourné vers le Célébrant, jusqu'à ce qu'il ait bénit l'encens. Le Thuriféraire se conduit en tout comme il est marqué ci-dessus n. 30. S'ils sont deux, ils se mettent à genoux de chaque côté du Diacre, et le second présente la navette. Quand le Diacre vient aux pieds du Célébrant, les Induts se rangent tous sur deux lignes dans le sanctuaire, tournés vers l'autel; et quand l'encens est bénit, le Diacre vient au milieu de l'autel, ayant le Sous-Diacre derrière lui; le Thuriféraire se place derrière le Crucigère. Alors le Diacre et tous les autres, après avoir salué l'autel et le Célébrant, se mettent en marche vers l'ambon. Les Induts, deux à deux, vont devant le Sous-Diacre, par le côté de l'épître. Dans le chœur, lorsque le Diacre fait les inclinations, le Sous-Diacre et les Induts n'en font aucune; mais ils ralentissent leur pas, si le Diacre doit saluer au bas des degrés du sanctuaire. Les Induts étant arrivés au lieu où se chante l'Evangile se placent derrière le Sous-Diacre, ou de chaque côté, selon la disposition des lieux; et ils font comme lui vers le livre les inclinations ou la génuflexion, quand il le

faut. Du reste, tout se fait comme ci-dessus n. 31 et suiv.

121. Si M. l'Archevêque ou un autre Evêque célèbre pontificalement, le Diacre, après avoir posé le livre sur l'autel, va, par le plus court chemin, se mettre à genoux devant le Pontife, ayant à ses côtés le Thuriféraire aussi à genoux; le Diacre lui présente la cuillère et la navette, avec les baisements ordinaires, en disant : *Benedic, Pater reverendissime*. Le Pontife met trois fois de l'encens dans l'encensoir, et ayant rendu la cuillère au Diacre, il fait un signe de croix sur l'encensoir en disant : *Ab illo benedicaris,* etc. Pendant tout ceci le Sous-Diacre et les Induts sont debout. Le Diacre, étant revenu à l'autel par la voie la plus longue, récite le *Munda cor meum;* puis il revient avec le livre demander au Pontife la bénédiction pour l'Evangile, retourne au pied de l'autel, et fait avec les ministres tout ce qui a été marqué n. 120.

122. Quand le chant est près de finir au chœur, le Célébrant avec le Prêtre assistant monte à l'autel par le chemin le plus court; ils se placent, le premier du côté de l'épître, l'autre du côté de l'évangile, vers le milieu entre le tabernacle et le coin de l'autel, et se tiennent tournés vers le Diacre.

123. L'Evangile chanté, le Diacre avec les ministres reviennent à l'autel dans le même ordre qu'ils sont allés; le Diacre seul fait les saluts d'usage, tandis que les autres ralentissent leur marche.

124. Lorsqu'ils arrivent à l'autel, le Thuriféraire va se placer au bas des degrés du côté de l'évangile. Le Crucigère et les Acolytes posent la croix et les chandeliers à leurs places, comme il est dit n. 37. Les Induts rangés sur deux lignes, comme auparavant, restent tournés face à face jusqu'à ce que le Diacre soit passé; puis ils se tournent vers l'autel, qu'ils saluent en même temps que lui. Le Sous-Diacre va droit au Célébrant, ouvre le livre, et lui indique le commencement de l'Evangile, en disant : *Hæc sunt verba sancta.* Le Célébrant, ayant baisé le texte, répond : *Credo et confiteor;* puis ils se saluent mutuellement. Le Sous-Diacre alors ferme le livre, et étant descendu au bas des degrés, il se tient à la gauche du Célébrant, et tourné vers le côté de l'évangile. Pour le Diacre, quand il arrive au milieu au bas des degrés, il fait une inclination; et se mettant de suite à genoux sur le bord du degré,

du côté de l'évangile, il reçoit du Thuriféraire l'encensoir, et encense le Célébrant de trois coups, comme au commencement de la Messe; puis il rend l'encensoir au Thuriféraire, et se place derrière le Célébrant, ou monte à sa droite s'il n'a point encore achevé le *Credo*. Le Sous-Diacre, en ce cas, monte à la gauche, et replace lui-même le livre des Evangiles. Si le *Credo* est achevé, étant revenu au milieu avec le Célébrant, il remet le livre au second Indut; et celui-ci le reporte sur l'autel, après avoir salué le Sous-Diacre, qui lui rend son salut; il fait ensuite l'inclination à la croix de l'autel, et retourne se placer dans le sanctuaire ou à son siége, selon que ses confrères sont à l'un ou à l'autre. Le Célébrant, après avoir récité le Symbole, va s'asseoir avec les ministres, et ils sont assis la tête couverte pendant qu'on le chante au chœur, excepté au verset *Et incarnatus est,* etc. comme il est dit n. 38. Ils se mettent néanmoins à genoux pendant ce verset aux Messes de Noël, selon qu'il est marqué ci-après III[e] part. chap. II, n. 6; et à la Messe de l'Annonciation, 25 Mars. Le Thuriféraire, ayant repris l'encensoir, retourne à la sacristie, si on doit faire le Prône, ou bien si on n'encense pas le Chœur pendant le *Credo;* sinon, il se retire au côté de l'épître dans le sanctuaire, et agite son encensoir.

125. Dès que le Chœur a chanté ces mots du Symbole, *Et homo factus est,* le premier Indut, s'il peut facilement avoir accès à la crédence, sans déranger aucun des ministres, y va prendre la bourse, et revient au bas des degrés, vers le milieu, où le Diacre vient le joindre; ayant salué le Célébrant, s'il passe devant lui, il donne la bourse au Diacre, en tournant vers celui-ci le côté qui est ouvert; puis, s'étant salués l'un l'autre, ils saluent ensemble l'autel, et l'Indut retourne à sa place. Si la disposition des lieux ne permet point à l'Indut d'aller prendre la bourse, le Diacre la reçoit du premier Acolyte, ou la prend lui-même sur la crédence; et après avoir salué le Célébrant, il va par le plus long chemin au bas des degrés et au milieu, portant la bourse ouverte, qu'il tient des deux mains, par le bout des doigts, élevée devant son visage, et comme si elle était posée à plat. Ayant fait l'inclination au bas de l'autel, il monte, salue la croix, tire le corporal, pose la bourse droite contre le gradin du côté de l'évangile, déploie le corporal au milieu, salue de nouveau la croix, et étant revenu à son siége par le plus court che-

min, il salue le Célébrant, s'assied, et se couvre. Les Induts, qui ont dû se lever avec le Diacre, restent debout jusqu'à ce qu'il se soit rassis.

126. Au même moment, mais seulement dans les Annuels et les Solennels-majeurs, le quatrième Indut monte à l'autel, prend le livre des Evangiles, salue la croix, et descend au bas des degrés. Le Sous-Diacre, de son côté, se lève, salue le Célébrant, va au milieu de l'autel, où ayant reçu le livre, lui et l'Indut se font une inclination mutuelle, puis saluent ensemble l'autel et le Célébrant. L'Indut retourne à sa place, où lui et les autres attendent pour se rasseoir, que le Sous-Diacre soit hors du sanctuaire. Le Thuriféraire, après avoir mis de l'encens dans l'encensoir, salue l'autel et le Célébrant avec le Sous-Diacre; ensuite il précède celui-ci dans le chœur, marchant par le côté droit, et s'arrête à quelque distance devant le premier Choriste, qu'il encense de trois coups, dès que le Sous-Diacre lui a fait baiser le livre fermé. L'autre Choriste baise de même le livre, puis le Thuriféraire l'encense, sans quitter sa place. Le Sous-Diacre, en présentant le livre, dit à chacun : *Hæc sunt verba sancta;* celui qui a baisé le livre répond : *Credo et confiteor;* et ils se saluent mutuellement. Ensuite le Sous-Diacre, passant derrière le siége du premier Choriste, monte dans les stalles du côté droit, et présente à tous ceux qui sont en habit de chœur le livre fermé, en disant, *Hæc sunt,* etc. comme ci-dessus; chacun d'eux l'ayant baisé, tête nue, répond : *Credo et confiteor,* et fait au Sous-Diacre une inclination médiocre que celui-ci rend. Pendant ce temps-là le Thuriféraire encense le côté droit du Chœur, en marchant sans s'arrêter le long des stalles basses depuis la première jusqu'à la dernière; après quoi, il va se placer derrière les siéges des Choristes. Alors le Sous-Diacre, se mettant à sa droite, salue l'autel avec lui; puis va faire baiser le livre au côté gauche du Chœur, comme il a fait à l'autre côté; et le Thuriféraire encense aussi le côté gauche de la même manière que le droit. Le Thuriféraire, quand il a fini, attend le Sous-Diacre devant la dernière des stalles basses, le précède au sanctuaire, et lui cède le pas à l'entrée; ensuite il salue l'autel, et retourne à la sacristie pour renouveler le feu de son encensoir. Le Sous-Diacre arrivé au bas des degrés salue l'autel, présente le livre à baiser au quatrième Indut, qui doit se trouver là pour le reprendre; puis,

s'étant salués mutuellement, ils saluent l'autel ensemble. Si le Célébrant est encore assis, le Sous-Diacre le salue avant de s'asseoir et de se couvrir. L'Indut reporte le livre sur l'autel du côté de l'évangile; et ayant salué la croix, il revient à sa place, où il s'assied ou bien se tient debout, selon que les autres sont assis ou debout.

127. Pendant que le Chœur chante *Et vitam*, etc. le Célébrant et les ministres reviennent à l'autel par le plus long chemin. Après le salut ordinaire, le Prêtre assistant se place près du livre; le Diacre et le Sous-Diacre se mettent derrière le Célébrant, et les Induts se rangent sur deux lignes, comme auparavant.

§ 4. *De l'Offertoire, et de ce qui vient après jusqu'au Canon.*

128. Lorsque l'offrande du Clergé ou du peuple doit avoir lieu, dès qu'on a salué l'autel, le premier Indut, s'il est au moins tonsuré, se rend à la crédence, prend de la main gauche le calice par le pied, en mettant sur le voile la main droite, avec laquelle il tient aussi le ciboire, s'il faut l'apporter, monte tout droit par la voie la plus courte au coin de l'épître, où il le remet au Diacre, et revient à sa place. Le Célébrant, ayant reçu du Diacre la patène avec le purificatoire, la présente à baiser d'abord au Prêtre assistant, puis au Diacre et au Sous-Diacre, l'un après l'autre; ensuite les Induts s'approchent deux à deux, et enfin les Acolytes; tous font une inclination au Célébrant avant de baiser la patène, et une après qu'ils l'ont baisée. Pendant la bénédiction du pain, les Induts se tiennent tournés face à face. A la Messe pontificale, l'Evêque célébrant s'assied, et tous viennent baiser à genoux la main ou l'anneau du Pontife, en faisant les inclinations marquées tout à l'heure; et dans ce cas, l'Indut n'apporte le calice sur l'autel, qu'après la cérémonie de l'offrande.

129. S'il n'y a pas d'offrande, le premier Indut va prendre le calice tandis que le Célébrant lit l'Offertoire, comme il est dit ci-dessus, et il met sur le voile les instruments de paix; ou, s'il a déjà pris le calice, il ne prend alors que les instruments; le troisième porte en même temps les burettes avec le bassin. Ils montent aussitôt au coin de l'épître, remettent au Sous-Diacre ce qu'ils ont dans les mains, et

bientôt après, le premier reçoit le voile, l'autre les burettes, qu'ils reportent sur la crédence, en faisant d'ailleurs tous les saluts prescrits, à l'autel et aux ministres; puis ils retournent à leurs places.

130. Pendant l'offrande, le Thuriféraire vient de la sacristie au sanctuaire, où il se tient debout du côté de l'épître jusqu'après l'oblation du calice. Alors il monte à l'autel, donne la navette au Diacre, qui présente au Célébrant la cuillère vide; et on observe tout ce qui est marqué n. 94. Le Célébrant met trois fois de l'encens dans l'encensoir, en disant à voix moyenne : *Per intercessionem,* etc. comme dans l'Ordinaire de la Messe; puis il rend la cuillère au Diacre, fait un signe de croix sur l'encensoir au mot *benedicere,* et se retourne vers l'autel. Le Diacre rend la navette au Thuriféraire, reçoit de lui l'encensoir fermé, qu'il prend de la main droite par le haut des chaînes, et de la gauche vers le milieu; et aussitôt ayant baisé le haut des chaînes, il le met dans la main gauche du Célébrant, dont il baise la main droite en lui mettant vers le bas l'encensoir dans cette même main. Le Thuriféraire, ayant salué la croix, descend au-dessous des degrés du côté de l'épître, et s'y tient debout tourné vers le côté opposé.

131. Le Célébrant, après avoir reçu l'encensoir, commence, sans faire alors de salut à la croix, l'encensement sur les oblations, en faisant avec l'encensoir trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement; puis il décrit trois cercles autour de l'un et de l'autre, deux de droite à gauche, et un de gauche à droite, tenant alors l'encensoir tout près du vase, et disant en même temps à voix moyenne : *Incensum istud,* etc. comme dans l'Ordinaire de la Messe. Pendant cet encensement, le Diacre et le Sous-Diacre soulèvent un peu le haut de la chasuble par derrière, et le Diacre appuie le bout des doigts de sa main droite sur le pied du calice vers la tige, de peur d'effusion. Après quoi, le Célébrant, ayant salué la croix, descend au bas des degrés pour encenser le très-saint sacrement, s'il repose à l'autel, sinon la croix, ensuite l'autel, comme il est marqué ci-dessus, n. 106, et à son office particulier, IVe part. n. 43 et 46. Le Diacre et le Sous-Diacre l'assistent à l'ordinaire; et il récite à voix moyenne, pendant l'encensement, la prière *Dirigatur, Domine,* etc. comme dans l'Ordinaire de la Messe,

en distribuant les mots de telle sorte qu'il n'achève la prière qu'avec l'encensement. Quand il rend l'encensoir au Diacre, il lui dit : *Accendat in nobis,* etc. Il est ensuite encensé par le Diacre à genoux du côté de l'évangile ; le Sous-Diacre est à sa gauche, comme ci-dessus n. 106; mais le Prêtre assistant reste à côté du livre.

Lorsque le Célébrant revient du côté de l'épître pour encenser celui de l'évangile, le Prêtre assistant, ou à son défaut le Thuriféraire, emporte le Missel avec le pupitre, comme il est dit n. 107. Les autres ministres observent ce qui est marqué au même endroit.

132. Tandis qu'on encense le Célébrant, le troisième et le cinquième Induts (ou le premier et le troisième, s'ils ne sont que quatre) vont prendre sur la crédence, le plus digne le manuterge, l'autre la burette de l'eau avec le bassin; et ils retournent de suite au coin de l'épître où le Célébrant doit se laver les mains. Le Diacre reçoit le manuterge, le Sous-Diacre la burette et le bassin, qu'ils remettent ensuite aux Induts, et ils leur rendent le salut, avant et après.

133. Si, après qu'il a encensé le Célébrant, le Diacre doit sortir du sanctuaire pour encenser des reliques, les quatre derniers Induts (ou le troisième et le quatrième, s'ils ne sont que quatre) le précèdent, en marchant à la suite du Thuriféraire. En ce cas, le Sous-Diacre seul reçoit le manuterge avec la burette et le bassin pour le lavement des mains du Célébrant, et c'est le premier Indut qui les lui apporte.

134. A l'*Orate, fratres,* les Induts répondent avec le Sous-Diacre, *Suscipiat,* etc.

135. Dans les Solennels-mineurs, on encense les Choristes et le Chœur à la Préface, comme il est dit n. 50; mais on ne les encense point dans les Annuels et Solennels-majeurs, parce qu'on les a encensés pendant le *Credo.*

136. Lorsqu'on commence le chant du *Sanctus,* on allume quatre flambeaux, que deux Clercs avec les Acolytes de la Messe apportent de la sacristie au sanctuaire, où ils se mettent à genoux sur le premier degré.

137. S'il y a un Prêtre assistant, le Diacre, après avoir récité le *Sanctus* avec le Célébrant, se met sur le second degré derrière celui-ci, parce que le Prêtre assistant tourne les feuillets du livre.

§ 5. *Du Canon, et de ce qui le suit jusqu'à la Communion.*

138. Un peu avant la consécration de l'hostie, le Diacre et le Sous-Diacre montent à l'autel, et se mettent à genoux; le Prêtre assistant s'y met aussi à la gauche du Sous-Diacre, les Induts s'agenouillent à leurs places; tous adorent le très-saint sacrement pendant les deux élévations, par une inclination profonde; ensuite ils se relèvent, et se tiennent debout comme auparavant.

139. Aux autres Oraisons du Canon, le Prêtre assistant fait le signe de la croix et la génuflexion, quand il le faut, avec le Célébrant et les ministres. Les Induts font aussi le signe de la croix comme les autres; mais à la petite élévation avant le *Pater,* ils font seulement une inclination profonde, sans génuflexion.

140. Lorsque M. l'Archevêque célèbre pontificalement, il donne la bénédiction solennelle après la prière *Libera nos,* avant de dire *Pax Domini;* et pour cela, quand il a rompu la parcelle de l'hostie, il la pose aussitôt sur la patène. Alors le Diacre, ayant couvert le calice, se tourne à moitié vers le peuple, et tenant la crosse des deux mains, il chante : *Humiliate vos ad benedictionem,* à quoi le Chœur répond : *Deo gratias.* Puis le Diacre tourné vers l'autel se met à genoux sur le bord du marchepied, tenant toujours la crosse des deux mains, au-dessous de la main gauche du Pontife, jusqu'à la fin de la bénédiction. En même temps, les autres ministres de l'autel pareillement à genoux, et tout le Clergé du Chœur, debout, tourné vers l'autel, et la tête entièrement nue, reçoivent la bénédiction pontificale. Tout ce que doit chanter et faire M. l'Archevêque se trouve dans le Bénédictional; et après, lorsque le Pontife fait les signes de croix avec la parcelle au-dessus du calice, il dit : *Et pax ejus sit semper vobiscum.*

141. Pendant qu'on chante au chœur l'*Agnus Dei,* les Acolytes et les Thuriféraires viennent de la sacristie, comme il est dit n. 61. Les Thuriféraires se placent de chaque côté, derrière les derniers Induts, ayant au milieu d'eux les Acolytes.

142. Le Prêtre assistant baise l'instrument de paix avant le Sous-Diacre. Après celui-ci, les Induts s'avancent deux à

deux vers le Diacre, qui leur fait baiser l'un après l'autre l'instrument de paix, en disant à l'ordinaire : *Pax tecum;* chacun répond : *Et cum spiritu tuo,* et fait ensuite une inclination médiocre au Diacre qui la rend. A la fin, viennent les Acolytes; et ceux-ci, après avoir fait baiser au Diacre les instruments, descendent dans le chœur à la suite des Thuriféraires, observant tout ce qui est marqué ci-dessus n. 63.

§ 6. *De la Communion, et de ce qui reste jusqu'à la fin de la Messe.*

143. S'il y a quelques personnes à communier, les deux derniers Induts déploient et tiennent la nappe, à la place des Acolytes. Quand le Diacre et le Sous-Diacre communient, le Prêtre assistant prend la patène sur l'autel; au *Domine, non sum dignus,* il s'incline vers l'hostie; ensuite, placé à la droite du Célébrant, il tient sous le menton du Diacre et du Sous-Diacre, la patène, qu'il donne au Diacre dès que celui-ci s'est relevé. Si les Induts ou quelques-uns d'entre eux veulent communier, ils viennent à la sainte table avant les Choristes.

144. La communion étant finie, le premier Indut prend sur la crédence le voile du calice, le troisième y prend les burettes avec le bassin; et ils portent à l'autel ces objets, en faisant les inclinations ordinaires; mais tandis que le troisième Indut reporte sur la crédence les burettes, le premier porte le voile au Sous-Diacre au coin de l'évangile, en passant derrière lui, et saluant avec lui l'autel au milieu. Le Sous-Diacre, ayant essuyé et couvert le calice, le remet à l'Indut, qui le reporte sur la crédence en passant par-derrière l'autel, si la disposition des lieux le permet. Si néanmoins le Sous-Diacre a été prendre lui-même le calice avant l'Offertoire, c'est aussi lui qui le reporte en ce moment; puis il se met à sa place au bas des degrés, derrière le Diacre.

145. Quand le Célébrant a purifié ses doigts, le Prêtre assistant transporte le livre au coin de l'épître, indique au Célébrant la Communion et la Postcommunion; et quand celle-ci est chantée, il ferme le livre.

146. A la Messe célébrée pontificalement par M. l'Archevêque, ou par un autre Evêque, le Diacre, avant l'*Ite Missa est,* s'étant tourné vers le Chœur, reçoit la crosse de celui qui la porte, et la tenant des deux mains, il chante *Ite, Missa*

est; après quoi, il rend la crosse, et descend au bas des degrés.

147. Pendant que le Célébrant dit *Placeat,* etc. le Prêtre assistant descend au bas des degrés; et là, debout entre le Diacre et le Sous-Diacre, il reçoit la bénédiction, faisant comme eux une inclination médiocre.

148. Le Célébrant et les Ministres retournent de l'autel à la sacristie dans le même ordre qu'ils sont venus. En arrivant, le Crucigère se place au-dessous de la croix de la sacristie, entre les deux Acolytes. Les autres ministres, à mesure qu'ils entrent, se mettent de chaque côté, pour faire place à ceux qui les suivent et au Célébrant; ensuite ils se tiennent tournés vers la croix, comme avant la Messe; font avec le Célébrant la génuflexion, quand il dit : *Et Verbum caro factum est;* et après l'Evangile l'inclination à la croix. Alors le Célébrant remet au Diacre la petite croix, et on fait le reste comme ci-dessus n. 78 et 79.

ARTICLE IV.

De la Messe célébrée sans Ministres sacrés.

149. Avant la Messe on place le calice au milieu de l'autel, sur le corporal, dont on replie la partie antérieure sous le pied du calice.

150. Le Célébrant observe, autant qu'il est possible, tout ce qui est prescrit ci-dessus, selon que la Messe est Double ou Solennelle.

151. Les Enfants, ou les Clercs destinés au service de l'autel, revêtus d'aubes ou de surplis, font les fonctions de Thuriféraire, de Crucigère, et d'Acolytes; et debout, de chaque côté du Célébrant, ils lui répondent au Psaume *Judica* et au *Confiteor*.

152. A la Messe du rite Double on ne fait aucun encensement.

153. A la Messe Solennelle, le Thuriféraire présente la navette au Célébrant, et tient le livre avec le pupitre tandis qu'il encense l'autel; puis, se mettant à genoux du côté de l'évangile, il encense le Célébrant en la manière accoutumée. S'il y a des Induts, on observe ce qui est marqué ci-après, IV[e] part. chap. VIII, n. 40.

154. Le Célébrant, ayant lu l'Introït, récite le *Kyrie* au

coin de l'épître; et les Enfants lui répondent, comme ils doivent le faire dans le reste de la Messe.

155. S'il faut dire *Flectamus genua,* le Célébrant le chante, fait la génuflexion; et après une courte pause, en se relevant il chante *Levate.*

156. Après la Collecte, un des Enfants chante l'Epître au lieu ordinaire, ou bien le Célébrant la chante lui-même à l'autel.

157. A la Messe Solennelle, le Célébrant, avant de dire le *Munda cor meum,* bénit l'encens au milieu de l'autel, à l'ordinaire, et ayant dit *Munda cor,* etc. il va au coin de l'évangile. En même temps un des Enfants y transporte le Missel; le Thuriféraire, les Acolytes, et le Porte-croix, s'il y en a un, viennent se mettre au bas des degrés au coin de l'évangile, et là le Thuriféraire, placé à la droite du premier Acolyte, se tourne vers le Célébrant.

158. Quand il en est temps, le Célébrant chante *Dominus vobiscum,* puis *Initium* ou *Sequentia,* et le Thuriféraire debout l'encense. Ensuite il achève l'Evangile, et lorsqu'il a baisé le livre, il demeure au même endroit, pour être encensé par le Thuriféraire, qui pour lors est à genoux.

159. Si, après l'Evangile, le Célébrant doit prêcher ou faire le Prône, il quitte sa chasuble au coin de l'épître, et la dépose sur l'autel; puis, ayant reçu son bonnet, il fait une inclination profonde à l'autel, et précédé d'un Clerc ou du Bedeau qui porte le livre, il monte en chaire. Après le sermon ou le Prône, il reprend sa chasuble et entonne le Symbole, que le Chœur continue.

160. Lorsqu'il a lu l'Offertoire, il reçoit les offrandes des fidèles, et bénit le pain; les Enfants lui présentent le livre et l'aspersoir.

161. Après l'Oraison *Veni sanctificator,* le Célébrant, à la Messe Solennelle, encense l'hostie et le calice, puis l'autel, et il est lui-même encensé par le Thuriféraire à genoux du côté de l'évangile. Pour tout le reste des cérémonies, il se conduit comme aux Messes basses.

162. Si l'on donne la communion, les deux Acolytes tiennent la nappe.

163. A la fin de la Messe, le Célébrant, tourné vers le chœur, chante *Ite, Missa est;* ou *Benedicamus Domino,* tourné vers l'autel.

164. S'il n'y a, pour servir la Messe, qu'un seul Clerc ou un Enfant de chœur en aube, celui-ci, debout à la gauche du Célébrant, lui répond au Psaume *Judica,* etc. et chante l'Epître. Aux Messes Solennelles, il fait l'office de Thuriféraire, comme ci-dessus n. 153, 157, 161.

165. Dans les Messes servies par un laïque, celui-ci se met à genoux au-dessous des degrés, à la gauche du Célébrant, qui chante lui-même l'Epître; et il n'y a aucun encensement.

ARTICLE V.

De la grand'Messe célébrée en présence du très-saint sacrement.

§ 1. *Règles pour l'exposition du très-saint sacrement.*

166. L'intention persévérante de l'Église a toujours été que le très-saint sacrement fût exposé rarement, et pour des causes graves, de peur que le respect dû à ce divin sacrement ne vînt à s'affaiblir s'il était trop souvent exposé. Néanmoins, comme on a permis dans ces derniers temps, que l'exposition en fût plus fréquente, afin d'exciter davantage la piété des fidèles, les Evêques, pour prévenir les abus, se sont avec raison réservé le droit de l'accorder ou de la refuser, selon que, pour les temps et les lieux, ils croiraient l'une ou l'autre mesure plus utile au salut des ames. C'est sur ce fondement que M. de Harlay, archevêque de Paris, a défendu expressément, par une ordonnance synodale (1), d'exposer le très-saint sacrement hors de l'Octave de la Fête-Dieu, sans une permission par écrit de l'Ordinaire.

167. La discipline actuelle en autorise aussi l'exposition à la fête du sacré Cœur de Jésus, ainsi qu'aux Prières de quarante heures, qui se font, dans beaucoup d'églises, le Dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants.

168. Il est encore permis de l'exposer aux Messes Solennelles du très-saint sacrement ou du sacré Cœur de Jésus, qui se célèbrent, un jour de chaque semaine ou de chaque mois, dans la plupart des églises, selon la coutume approuvée par les Archevêques de Paris, comme il est marqué dans les

(1) Synode de 1674, art. 7. Canon du Jeudi de l'Oct. de la Fête-Dieu, dans le Breviaire; Rituel, pag. 752.

Rubriques du Missel. Mais la même Rubrique défend l'exposition, hors de l'Octave de la Fête-Dieu, aux fêtes du rite Solennel-majeur et Annuel, et même aux Solennels-mineurs de Notre-Seigneur, qui tomberaient dans les jours auxquels on célèbre les susdites Messes. L'usage a toutefois prévalu d'exposer le très-saint sacrement le jour de la Présentation de Notre-Seigneur, quand cette fête arrive le Dimanche ou le Lundi de la Quinquagésime.

169. Hors des jours qu'on vient de marquer, l'exposition est défendue, à moins qu'il n'y ait une fondation légitimement approuvée par M. l'Archevêque. Il ne convient pas non plus de l'exposer aux fêtes des Patrons, parce que le culte de la sainte Eucharistie est tout-à-fait différent de celui qu'on rend aux Saints. De plus, il n'est pas permis d'exposer l'image de la sainte Vierge ou de quelque Saint, ni même aucunes reliques, en présence du très-saint sacrement (1).

170. Pour l'exposition, chaque église doit être pourvue d'un ostensoir fait en manière de soleil, d'une forme agréable, en argent, et garni, pour placer la sainte hostie, d'un croissant ou d'un cercle qui sera toujours en or, ou au moins en argent doré, quand même le socle ou le pied et les rayons seraient d'un autre métal : l'un et l'autre bénits par un Évêque, ou par un Prêtre qui en ait le pouvoir (2).

171. Le très-saint sacrement ne doit pas être exposé hors du grand autel (3). Pour l'exposition, on place au-dessus du tabernacle un trône, ou une *niche*, avec un pavillon ou une couronne au-dessus, orné précieusement ou doré, selon les moyens de chaque église ; et on y met un corporal sur lequel repose l'ostensoir. On arrange le tout, autant qu'il est possible, de manière qu'en exposant ou en ôtant le très-saint sacrement, le Prêtre qui fait cette fonction ne soit pas obligé de marcher sur l'autel ; et il faut avoir pour cela un escabeau dont les degrés soient bas, afin de monter facilement jusqu'à portée de la niche.

172. Durant l'Office divin, six cierges doivent toujours brûler sur l'autel. L'Office sera chanté plus solennellement et avec plus de gravité. Tous auront la tête découverte, même en hiver ; et on ne s'assiéra jamais sur les stalles baissées.

(1) Ritual. Paris. *De Sacr. Euchar.* n. 98-102 ; pag. 140.— (2) Ibid, n. 103 ; pag. 141.— (3) Rubr. Miss. part. II, cap. III, art. v, n. 306.

173. Hors de l'Office, on allumera quatre cierges; et deux Clercs en habit de chœur, ou au moins un dans les petites églises, prieront continuellement, à genoux, devant le très-saint sacrement.

174. Personne, surtout dans les grandes églises, quand le très-saint sacrement est exposé, n'entrera dans le sanctuaire qu'en habit de chœur pour allumer les cierges et les éteindre, ou pour servir la Messe.

175. Pendant le sermon, l'ostensoir sera voilé de telle sorte qu'on ne l'aperçoive pas, et on tiendra au moins deux cierges allumés. Après le sermon, on allumera les cierges, et on ôtera le voile. Si on doit faire la Procession, elle aura lieu avant l'exposition, ou bien on voilera entièrement l'ostensoir.

176. Dans les églises où l'on ne garde point habituellement d'hostie consacrée pour donner le salut, on en prépare une, dans le croissant ou le cercle, et on la consacre la veille de l'exposition, ou le jour même s'il y a une Messe qui se dise de bon matin; on la renferme ensuite dans le tabernacle.

§ 2. *Rites de l'exposition du très-saint sacrement avant ou pendant la Messe, et avant un autre Office.*

177. Lorsqu'on doit exposer le très-saint sacrement avant la Messe solennelle, le Célébrant, revêtu de ses ornements, sort de la sacristie, précédé de tous les ministres qui doivent servir à l'autel, selon le rite de la Messe, et du Prêtre-sacristain, qui porte l'ostensoir voilé, s'il se peut, avec une étole et la bourse; tous se mettent à genoux sur le plus bas degré. Alors le Prêtre-sacristain (ou à son défaut le Diacre ou un autre Prêtre) étant monté à l'autel par le côté de l'épître, fait une inclination, place l'ostensoir et la bourse du côté de l'évangile, déploie le corporal au milieu, ouvre le tabernacle, et après une génuflexion en tire la boîte où est la sainte hostie; il la place sur le corporal, l'ouvre, et fait une nouvelle génuflexion; puis, ayant posé l'ostensoir sur le corporal, il y met l'hostie, et le ferme. Lorsqu'il a remis la boîte dans le tabernacle, il le ferme aussi; et après une génuflexion, il descend du côté de l'épître, se met à genoux, et quitte l'étole.

178. Le Célébrant debout bénit l'encens, et se met à genoux pour encenser le très-saint sacrement; puis il monte à l'autel, avec le Diacre et le Sous-Diacre, et donne la béné-

diction sans chanter, comme il est marqué ci-après, IVe part. ch. I, art. IV, n. 49.

179. Pendant l'exposition, on chante au chœur, une ou plusieurs strophes de l'hymne *Adoro te,* ou *Tantum ergo Sacramentum,* ou *O salutaris hostia,* ou *Panis angelicus,* ou *Ave verum,* ou l'antienne *Adoremus et procidamus;* après quoi, l'ostensoir étant placé dans la niche, les Choristes se lèvent et imposent l'Introït de la Messe.

180. Si avant la Messe basse, ou avant quelque Office que ce soit, on doit exposer le très-saint sacrement, tout se fait comme il vient d'être dit n. 177 et suiv. avec certaines modifications. Si c'est avant la Messe, le Célébrant se revêt des ornements qu'il doit avoir en la disant; avant tout autre Office il prend l'étole et la chape par-dessus l'habit de chœur; et dans l'un et l'autre cas il n'est accompagné que des Céroféraires, des Thuriféraires, et du Prêtre-sacristain. Quand l'ostensoir est placé dans la niche, le Célébrant, ou commence la Messe, un Clerc en surplis restant pour la servir, tandis que le Prêtre-sacristain, les Céroféraires et les Thuriféraires se retirent; ou bien, debout au bas des degrés, il chante *Deus, in adjutorium,* ou les Choristes imposent quelque autre chose, selon l'Office qu'on doit faire; et après qu'il est commencé, le Célébrant revient à la sacristie avec les ministres.

181. Lorsqu'on doit exposer le très-saint sacrement sans que l'exposition soit suivie de la Messe ou de quelque Office, tout se fait comme il est marqué n. 177 et suiv. Mais après la bénédiction, quand la strophe de l'Hymne ou l'Antienne est achevée, les Enfants chantent le Versicule; puis le Célébrant, debout, dit l'Oraison *Deus, qui nobis sub Sacramento,* et revient à la sacristie.

182. Quand il faut exposer le très-saint sacrement pour les Prières de quarante Heures, s'il n'y a point d'hostie consacrée, et qu'aucun Prêtre ne puisse dire une Messe basse pour en consacrer une avant la grand'Messe votive par laquelle on commence ces Prières; pour lors à cette grand'Messe on consacre deux hosties, une pour la communion du Célébrant, et l'autre qu'il mettra lui-même dans le cercle destiné à cet usage, si elle n'y est pas déjà, après la communion du précieux sang; puis dans l'ostensoir, que le Diacre placera sur le corporal, mais de côté, et non tourné vers le peuple; il le couvrira même d'un voile, s'il y en a un qui puisse s'adapter

à l'ostensoir. Le Célébrant, ayant ensuite fait la génuflexion avec le Diacre et le Sous-Diacre, achève la Messe à l'ordinaire, en observant ce qui est propre à la Messe devant le très-saint sacrement, ci-dessus 1re part. ch. IV, n. 130 et suiv.; et le Sous-Diacre, après avoir purifié le calice, va le placer sur la crédence.

183. La Messe finie, on expose le très-saint sacrement; et pour cela, le Diacre, ou le Prêtre-sacristain, ayant placé l'ostensoir découvert au milieu du corporal, le Célébrant bénit l'encens au bas de l'autel, et fait l'encensement à genoux sur le plus bas degré. Pendant qu'il donne la bénédiction, on chante *O salutaris,* ou quelqu'une des strophes indiquées n. 179, et les Thuriféraires à genoux encensent continuellement le très-saint sacrement. Après la bénédiction, les Enfants chantent le Versicule; le Célébrant dit l'Oraison, à laquelle il joint celles qui auraient été prescrites par M. l'Archevêque; et il les termine par la grande conclusion. Enfin le Prêtre-sacristain ou le Diacre place l'ostensoir dans la niche.

§ 3. *Rites de la grand'Messe en présence du très-saint sacrement.*

184. Bien qu'à l'autel où est exposé le très-saint sacrement, on puisse, excepté la Messe des Défunts, célébrer toute autre Messe, même de la férie, mais avec le chant plus grave et plus posé; la principale néanmoins, ou même la seule, sera toujours chantée du rite au moins Double-majeur, en observant, par respect pour le très-saint sacrement, dans l'encensement de l'autel et du Célébrant, tout ce qui se pratique à la Messe Solennelle. C'est pourquoi on placera le calice sur la crédence.

185. Les Induts ne servent point à l'autel, à moins que le degré de la fête ne l'exige.

186. Le Célébrant ne bénit l'encens à la sacristie, que dans les fêtes Solennelles et au-dessus. En allant à l'autel, il ne porte jamais la petite croix.

187. S'il va à l'autel la tête couverte, il se découvre, ainsi que ses ministres, dès qu'ils aperçoivent le très-saint sacrement; et ils ne se couvrent plus de toute la Messe.

188. Lorsqu'en disant *Aufer à nobis,* le Célébrant monte à l'autel, le Diacre et le Sous-Diacre montent et font la génuflexion avec lui.

189. Toutes les fois que le Célébrant arrive au milieu de de l'autel, ou qu'il s'en retire, même pour se tourner vers le peuple, il fait la génuflexion, comme il est marqué ci-dessus à la Messe basse, Ire part. chap. IV, n. 125. Le Diacre et les autres ministres la font chaque fois qu'ils montent à l'autel, ou qu'ils en descendent. Le Diacre et le Sous-Diacre la font encore, toutes les fois qu'avec le Célébrant ils quittent le milieu de l'autel pour aller à l'un des bouts, ou qu'en revenant du bout ils arrivent au milieu. Mais quand le Célébrant fait la génuflexion avant de se tourner vers le peuple, ils demeurent immobiles.

190. Après avoir baisé l'autel, le Célébrant, sans faire d'autre génuflexion, se tourne à moitié pour bénir l'encens comme dans les Messes Solennelles ; mais le Diacre ne baise ni la cuillère, ni la main du Célébrant, ni les chaînes de l'encensoir quand il le présente. Pour l'encensement, le Célébrant s'agenouille sur le marchepied entre le Diacre et le Sous-Diacre, tous les autres ministres étant à genoux ; et après qu'il s'est relevé pour encenser l'autel, il fait la génuflexion chaque fois qu'il passe au milieu : à la fin, ayant rendu l'encensoir, il descend une marche pour être encensé par le Diacre, qui s'agenouille vers le coin de l'épître, le dos tourné au peuple, comme il est dit à son office particulier, ci-après IVe part. ch. Ier, n. 51; puis il lit l'Introït.

191. Dans les fêtes Solennelles et au-dessus, le Sous-Diacre, après l'Epître, baise la main du Célébrant, qui le bénit ensuite, selon l'usage ; de même, le Diacre, quand il a reçu la bénédiction avant l'Evangile.

192. Le Célébrant ayant baisé l'Evangile est toujours encensé, mais à la place où il est, sans descendre une marche, et le Diacre pour encenser s'agenouille au coin de l'épître, comme il est dit n. 190.

193. Si l'on doit faire le Prône, on voile le très-saint sacrement, comme il est marqué n. 175; mais le Célébrant, si c'est lui qui prêche, dépose sa chasuble sur la crédence ou sur son siége, et non sur l'autel.

194. Le *Credo* se dit toujours, même à la Messe de la férie, ou d'une fête à laquelle on l'omettrait. Et si le Célébrant est debout à ce moment, il se met à genoux sur le marchepied, entre le Diacre et le Sous-Diacre, pendant que le Chœur chante *Et incarnatus est*, etc.

195. A l'oblation, le Diacre baise la patène et le calice, ainsi que la main du Célébrant, selon l'usage.

196. Après la prière *Veni, sanctificator,* le Célébrant bénit l'encens, et encense les offrandes sans faire auparavant la génuflexion; mais il la fait avant de se mettre à genoux pour l'encensement de l'autel, dans lequel il observe ce qui est marqué n. 190.

197. Lorsqu'il a été encensé, il demeure à la même place pour se laver les mains.

198. Le Diacre, pour chanter *Ite, Missa est,* ou *Benedicamus Domino;* et le Célébrant, pour donner la bénédiction, observent ce qui est marqué ci-après à leur office propre, IVe part. ch. Ier, n. 54; et ch. III, n. 83. En revenant à la sacristie, le Célébrant et ses ministres, s'ils sont venus couverts, mettent le bonnet lorsqu'ils sont hors de la vue du très-saint sacrement.

§ 4. *De la manière de serrer le très-saint sacrement.*

199. Quand, après la grand'Messe, on doit serrer le très-saint sacrement, le Sous-Diacre laisse la bourse sur l'autel, ainsi que le corporal, dont il replie la partie antérieure. Le Célébrant, ayant dit l'Oraison *Placeat,* descend au bas des degrés, et se met à genoux sur le dernier, entre le Diacre et le Sous-Diacre. Le Prêtre-sacristain ou le Diacre dépose alors l'ostensoir au milieu du corporal, comme il est marqué ci-après, n. 201; et le Célébrant, après avoir bénit l'encens et encensé le très-saint sacrement, donne la bénédiction, en disant, à voix moyenne, *Benedicat vos,* etc. si le Chœur chante quelque strophe d'Hymne ou une Antienne; ou bien il chante *Adjutorium nostrum,* etc. comme il est dit à l'article de son office n. 55. Ensuite quand le très-saint sacrement a été renfermé dans le tabernacle, le Célébrant revient à la sacristie, en récitant, selon l'usage, l'Evangile *In principio,* etc.

200. Si c'est après la dernière Messe basse, le Prêtre ayant dit le dernier Evangile, fait la génuflexion au milieu, et descend au bas des degrés, où deux Céroféraires avec un Thuriféraire doivent s'être rendus; et il fait ce qui est marqué n. 202.

201. Si on serre le très-saint sacrement après quelque Of-

fice, le Célébrant, à la fin, va prendre une étole et une chape à la sacristie; et revient à l'autel, précédé du Thuriféraire, des Céroféraires, et du Prêtre-sacristain, qui porte une étole, avec la bourse et le corporal. Tous s'agenouillent sur le plus bas degré, et s'inclinent profondément. Le Prêtre-sacristain, ayant mis l'étole, monte à l'autel, fait une génuflexion en tournant un peu le dos au côté de l'épître, étend le corporal, prend l'ostensoir dans la niche, le dépose au milieu du corporal; et après une nouvelle génuflexion, il descend à la droite du Célébrant, où s'étant mis à genoux il quitte l'étole. S'étant relevé, il présente la navette au Célébrant, qui debout bénit l'encens, puis encense à genoux le très-saint sacrement. Pendant ce temps-là, on chante au chœur l'Hymne *Pange lingua,* ou une autre, ou quelques strophes seulement, puis le Versicule; et le Célébrant dit l'Oraison *Deus, qui nobis sub Sacramento,* etc. ensuite il donne la bénédiction en chantant *Adjutorium nostrum,* etc.

202. Après la bénédiction, le Célébrant encense encore une fois. Le Prêtre-sacristain reprend l'étole, monte à l'autel, fait la génuflexion comme ci-dessus, ouvre le tabernacle, et après une génuflexion en tire la boîte pour y mettre l'hostie; puis serre la boîte dans le tabernacle, dont il ferme la porte après une dernière génuflexion. Alors il quitte l'étole, prend l'ostensoir, qu'il couvre s'il se peut; salue l'autel, descend à la droite du Célébrant, et le précède à la sacristie. Si on doit dire ensuite quelque Office, on ne le commence pas, que le très-saint sacrement n'ait été renfermé dans le tabernacle.

ARTICLE VI.

De la grand'Messe célébrée en présence de M. l'Archevêque.

203. Le Célébrant et les ministres, s'ils passent devant le Pontife en allant à l'autel, lui font une inclination, tête nue. Ils lui en font toujours une après qu'ils ont salué l'autel; ensuite le Célébrant commence la Messe.

204. Le Sous-Diacre, quand il va chanter l'Epître, et en revenant après l'avoir chantée, ainsi que les Induts s'ils l'accompagnent, saluent le Pontife.

205. Le Diacre, avant d'aller au lieu de l'Evangile, ne demande pas la bénédiction au Célébrant, non plus que le

Thuriféraire ; mais quand le Diacre a dit *Munda cor meum*, ils vont tous deux se mettre à genoux devant M. l'Archevêque, et lui demandent, selon l'usage, la bénédiction : le Diacre en disant, *Jube, Domne, benedicere*; et le Thuriféraire, *Benedic, Pater reverendissime*.

206. L'Evangile chanté, le Sous-Diacre va droit au Pontife, lui présente à baiser le livre de l'Évangile ouvert, en lui disant : *Hæc sunt verba sancta*, et lui fait une inclination ; puis le Diacre debout l'encense de trois coups, en le saluant avant et après l'encensement. Ensuite, le Sous-Diacre va à l'ordinaire faire baiser le livre au Célébrant; mais on ne l'encense qu'à la Messe Solennelle.

207. Aux Solennels-mineurs et au-dessous, au commencement de la Préface, le Thuriféraire encense le Pontife avant d'aller aux Choristes.

208. Après que le Sous-Diacre, et les deux premiers Induts, s'il y en a à la Messe, ont baisé l'instrument de paix, le Diacre précédé des Acolytes, des Thuriféraires, (et même des autres derniers Induts) va le présenter à M. l'Archevêque, en lui disant : *Pax tecum*; le Pontife l'ayant baisé, le Diacre lui fait une inclination, et se met un peu à l'écart, tandis que les deux Thuriféraires ensemble l'encensent de trois coups.

Quand M. l'Archevêque est dans le sanctuaire, et qu'il y a des Induts, le Diacre présente l'instrument au Pontife dès que le Sous-Diacre l'a baisé; tous les Induts alors ne le baisent qu'après lui.

209. Le Diacre ensuite (ayant donné la paix aux Induts qui l'ont accompagné) fait baiser un des instruments au premier Acolyte, et le lui donne aussitôt par l'anse; en fait de même au deuxième Acolyte; et ceux-ci présentent les instruments au Diacre, qui les baise l'un après l'autre. Alors, ayant fait tous ensemble une dernière inclination au Pontife, le Diacre revient à l'autel, tandis que les Acolytes et les Thuriféraires vont dans le chœur.

210. Après l'Oraison *Placeat*, etc. le Célébrant ne dit pas *Benedicat vos*; mais lui et les ministres se tournent vers le Pontife qui donne la bénédiction.

211. Le Célébrant et les ministres saluent le Pontife, tête nue, quand ils passent devant lui en retournant à la sacristie.

212. On observe le même rite, si l'Evêque d'un autre

diocèse assiste à la Messe en rochet et mozette; excepté que la bénédiction à la fin se donne à l'ordinaire par le Célébrant.

213. Si plusieurs Evêques, revêtus du rochet et de la mozette, assistent ensemble à la Messe, le plus ancien bénit le Diacre et l'encens pour l'Evangile. On présente ensuite à chacun d'eux, selon son rang, le livre des Evangiles à baiser, de même que l'instrument de paix; et chacun d'eux aussi est encensé de trois coups.

Ce qui concerne la grand'Messe des Défunts, est traité dans le chap. V de la IIIe partie, section III.

CHAPITRE III.

Des Vêpres, et des autres Offices du jour et de la nuit.

1. Avec le Célébrant, qui préside aux divers Offices, d'autres ministres, savoir, les Choristes, les Thuriféraires, les Acolytes et le Collectaire sont destinés à y concourir. Les fonctions propres à chacun d'eux sont expliquées au long dans la IVe partie. Après ce qui a été dit ci-devant, de la manière de se conduire au chœur pendant les Offices, quelques remarques suffisent pour indiquer l'ordre qu'on doit y garder.

ARTICLE PREMIER.

Des Vêpres et des Complies.

2. Dans les Doubles et au-dessus, à Vêpres, deux Choristes en chapes dirigent le Chœur. Quand les Vêpres étant partagées, elles se disent, depuis le Capitule, d'une fête dont la couleur diffère de celle qui précède, les Choristes prennent d'abord les chapes de la couleur de l'Office qui commence au Capitule. Après le verset *Deus, in adjutorium,* chanté par le Célébrant, ils annoncent successivement les Antiennes et entonnent les Psaumes, chacun de leur côté.

3. Aux premières Vêpres des Fêtes Doubles et au-dessus,

après le Capitule, quatre Adjuteurs en chapes dans les Annuels et Solennels, deux dans les Doubles, chantent le Répons, en avant de l'aigle quand le Chœur est nombreux, sinon à l'aigle même.

4. L'Antienne du *Magnificat* est imposée par le Célébrant, ou, s'il s'est déjà rendu à la sacristie, par le plus digne du Chœur après lui.

5. Pendant le Cantique, le Célébrant et un autre Prêtre dans les grandes églises, le Célébrant seul dans les petites, vont encenser l'autel, les reliques des Saints, le Crucifix, etc. selon l'usage des lieux; puis les Choristes; et ils sont eux-mêmes encensés par les Thuriféraires. Mais quand le très-saint sacrement est exposé, on ne fait point d'encensement hors du chœur. Deux Acolytes précèdent le Célébrant pendant les encensemens. L'Adjuteur revient à la sacristie lorsqu'il a été encensé. Le Célébrant y retourne avec les Choristes, au *Benedicamus* après la dernière Oraison, à moins qu'il n'y ait station.

6. Dans l'église métropolitaine, et dans celles où l'on fait station après les Vêpres; quand on a chanté le *Benedicamus*, ou la dernière Oraison, qui se dit alors sous la petite conclusion, les Choristes imposent le Répons ou l'Antienne qu'il faut chanter; puis on se rend dans la nef, en cet ordre : 1° le Thuriféraire seul portant l'encensoir, 2° les Acolytes, 3° le Collectaire, 4° les Enfants de chœur deux à deux, 5° le Célébrant, 6° les Choristes; ensuite les Chantres et le reste du Clergé, chacun selon son ordre, les Prêtres les derniers. Mais dans les églises paroissiales, où les Chantres marchent dans les derniers rangs de la Procession, les Choristes vont après eux, et le Célébrant vient ensuite. Dans la nef tous se rangent sur deux files, en sorte que les moins dignes soient près de la grille du chœur, et on se tourne face à face. Au milieu, entre les deux files, se tiennent 1° le Thuriféraire tourné vers l'autel, 2° les deux Acolytes, 3° le Collectaire seul, 4° les Enfants de chœur deux à deux, 5° le Célébrant; enfin les Choristes, excepté dans les églises paroissiales où ceux-ci se placent à la suite des Enfants, et le Célébrant en dernier, tous à quelque distance les uns de autres, selon la disposition des lieux.

7. Lorsque le Célébrant est arrivé en face de la croix ou de l'image devant laquelle se fait la station, il s'arrête, reçoit

l'encensoir, et encense de trois coups la croix ou l'image, en s'inclinant avant et après l'encensement.

8. Vers la fin du Répons ou de l'Antienne, le premier Choriste annonce le Versicule aux Acolytes, qui le chantent aussitôt que le Répons ou l'Antienne est terminé. Ensuite le Célébrant chante, dans le livre que tient le Collectaire, l'Oraison, qu'il finit par la grande conclusion, et dit *Dominus vobiscum*.

9. Après quoi, l'orgue touche ou les Choristes chantent *Benedicamus Domino,* si c'est une fête Solennelle et au-dessus, sinon ce sont les Acolytes qui le chantent; et tous retournent au chœur dans le même ordre qu'ils sont venus. Puis, si les Complies ne suivent pas immédiatement, le Célébrant près de l'aigle, entre les deux Choristes, dit sans chant *Fidelium animæ,* et retourne à la sacristie précédé du Thuriféraire, des Acolytes, et du Collectaire.

10. Dans les moindres églises on ne porte pas le livre des Collectes au Célébrant. Le Répons des premières Vêpres se chante à l'aigle par les Choristes aidés de deux Adjuteurs en chapes, ou même par les seuls Choristes; et le Célébrant fait seul l'encensement, aux fêtes Solennelles et au-dessus. Aux Doubles, on ne fait pas d'encensement, pour l'ordinaire, dans les petites églises. Dans les grandes, on ne prend pas de chapes et il n'y a pas d'encensement, aux Semidoubles, Simples, et féries.

11. Aux Complies, on ne prend point de chapes. Après les versets *Converte nos* et *Deus, in adjutorium,* etc. le Célébrant impose l'Antienne, et un Choriste entonne le Psaume. Dans les Doubles et au dessus, le Répons bref est chanté par deux Enfants de chœur, dans les Semidoubles et au-dessous par un seul. Lorsqu'on dit les Prières à genoux, et pendant l'Antienne à la sainte Vierge, on observe ce qui est marqué ci-dessus, chap. I[er], art. IV, n. 26 et 31.

ARTICLE II.

De l'Office de la Nuit, des Laudes, et des petites Heures.

12. Les Choristes et quatre Adjuteurs en chapes chantent l'Invitatoire et le Psaume *Venite,* aux fêtes Annuelles et Solennelles.

13. Pendant l'Hymne au premier Nocturne, et après l'intonation du quatrième et du septième Psaume aux deux autres Nocturnes, le Célébrant et un autre Prêtre, avec deux Thuriféraires, sans Acolytes, encensent l'autel et les Choristes, et sont eux-mêmes encensés comme à Vêpres; puis ils retournent à la sacristie, pendant que les Thuriféraires encensent le Chœur. S'il y a dans le chœur des reliques exposées à cause de la solennité, on les encense au premier Nocturne seulement; mais on ne va faire aucun autre encensement.

14. Aux Annuels, pour chaque Leçon, celui qui doit la chanter se rend à temps à la sacristie, y prend une chape, et revient de suite au chœur; puis, ayant salué l'autel et le Chœur, il va à l'ambon, ou au pupitre préparé à cet effet et orné d'un voile. Après la Leçon, il fait les mêmes saluts qu'en entrant au chœur, et retourne à la sacristie.

15. Aux Solennels, les Leçons se chantent en habit de chœur, mais on prend des chapes pour les Répons; le dernier est chanté par quatre Adjuteurs.

16. On ne chante plus les Matines aux fêtes Doubles et au-dessous, même dans les églises cathédrales, si ce n'est le jour de la Commémoration des fidèles trépassés. (*Voyez* ci-après le chap. IX, de la IVᵉ partie, n. 56.)

17. A Laudes, les Cérémonies sont les mêmes qu'à Vêpres.

18. A Prime, on se conduit comme à Complies, pour le chant du Répons bref, et pour les Prières quand on les dit. Un Enfant de chœur ou un Clerc lit le Martyrologe (si c'est l'usage) et le Canon, pendant lesquels on est assis sur les stalles baissées.

19. A Tierce, Sexte et None, on fait comme à Prime pour le Répons bref, et les Prières quand on les dit.





TROISIÈME PARTIE.

RITES PARTICULIERS

DES OFFICES DES DIFFÉRENTS TEMPS ET FÊTES DE L'ANNÉE.

SECTION PREMIÈRE.

RITES DES OFFICES DU PROPRE DU TEMPS.

CHAPITRE PREMIER.

Du temps de l'Avent.

1. Depuis les Vêpres du Samedi veille du premier Dimanche, jusqu'à Noël, l'Hymne *Statuta* se chante solennellement et d'une mesure grave; et on chante de même les Hymnes de Matines et de Laudes. La Messe de la férie se célèbre après Sexte.

ARTICLE PREMIER.

Des Messes des Quatre-Temps.

2. Le Mercredi des Quatre-Temps, on se sert de la couleur blanche à la Messe. La Leçon, l'Epître et l'Evangile se chantent à l'ambon, comme dans les Semidoubles, ou à l'aigle, s'il n'y pas d'ambon. Pendant l'Evangile, on sonne la plus grosse cloche de l'église. Le Diacre et le Sous-Diacre servent à l'autel en dalmatique et tunique.

3. Le Lecteur qui doit lire la Prophétie prend à la sa-

cristie un amict, une aube simple avec la ceinture, en même temps que les autres ministres, et il va à l'autel à la suite des Acolytes. En arrivant, il salue le Célébrant, si celui-ci passe devant lui; se met à genoux du côté de l'épître, en même temps que le Célébrant, fait la confession, se frappe la poitrine, et se signe comme les autres. Au premier *Kyrie eleison,* il monte à l'autel, prend le livre des Epîtres, descend au bas des degrés et au milieu, où il s'incline profondément vers l'autel, va au lieu où il doit chanter la Leçon, et fait en y allant les inclinations marquées ci-dessus IIe part. ch. II, n. 24. Quand la dernière Oraison est finie, il chante, tourné vers l'autel, la Leçon sur le ton noté au commencement du Missel. La Leçon chantée, il revient dans le même ordre au bas de l'autel, donne le livre au Sous-Diacre, fait avec lui une inclination profonde à l'autel, puis retourne à la sacristie, d'où, après avoir quitté son aube, il revient au chœur. Tout ceci s'observe par ceux qui lisent les Prophéties qui précèdent l'Epître, aux Quatre-Temps, et à quelques autres féries.

4. Avant la première Oraison, le Diacre chante *Flectamus genua,* comme il est dit à l'article de ses fonctions, IVe part. ch. III, n. 57; et pendant la pause qu'il fait avant de dire *Levate,* tous les ministres, excepté le Célébrant, font la génuflexion. Le Chœur doit aussi la faire en se tournant vers l'autel. La même chose doit être observée toutes les fois qu'à la Messe le Diacre chante *Flectamus genua.*

5. Un Enfant de chœur entonne le Graduel après la Prophétie, et en chante le verset à l'aigle.

6. Le Samedi des Quatre-Temps, les cinq Leçons sont lues par des Lecteurs en aube, comme il est dit pour le Mercredi. Les Graduels qui suivent les quatre premières sont chantés chacun par un Enfant de chœur. Deux Chantres chantent le Cantique *Benedictus es.* Le Choriste chante le Trait après l'Epître.

ARTICLE II.

Des grandes Antiennes, appelées *O.*

7. Depuis le 15 Décembre inclusivement jusqu'à la Vigile de Noël, les Vêpres se chantent d'une mesure grave; on allume six cierges, et on ne dit point de Prières.

8. Vers la fin de l'Hymne, le Choriste de semaine va tête nue à son siége derrière l'aigle, et fait l'inclination à l'autel; puis quand on chante le Versicule après l'Hymne, il annonce l'Antienne à l'Officiant, fait les inclinations accoutumées, et revient à sa place. Après le Versicule l'Officiant impose l'Antienne, que le Chœur continue jusqu'à la fin, et le Choriste se promène du même côté, en faisant aux deux bouts du chœur les inclinations ordinaires; il revient ensuite à son siége.

9. L'Antienne terminée, le Choriste, tourné vers son côté du Chœur, entonne le Cantique *Magnificat*; au second verset, il se couvre, et se promène du même côté. Au verset *Sicut locutus est,* il revient à son siége; et après le verset, pendant que le Chœur répète l'Antienne, il se découvre, et se promène pour faire aux deux extrémités de la partie opposée du chœur les inclinations qu'il a faites de l'autre côté. Le Chœur chante ensuite le *Gloria Patri.*

10. Au verset *Sicut erat,* le Choriste, tête nue, annonce de nouveau l'Antienne à l'Officiant, revient à son siége, et se couvre. Le verset fini, l'Officiant impose la même Antienne, que le Chœur continue avec neume à la fin. Pendant l'Antienne le Choriste se promène du côté de l'Officiant. A la fin, il revient à son siége, fait tête nue une inclination à l'autel, et retourne à sa place. Dans les églises où le nombre des Chantres est restreint, le Choriste ne se promène pas.

11. Le Célébrant, en habit de chœur ordinaire, chante l'Oraison à l'aigle.

12. Aux Vêpres du Samedi et du Dimanche qui tombent dans le temps des *O,* l'Antienne *O* se chante du même rite, et elle est annoncée les deux fois par le Choriste qui est du côté de l'Officiant. Les Choristes se promènent dans le chœur à l'ordinaire, mais sans faire les inclinations marquées ci-dessus, parce qu'ils les ont faites au commencement de l'Office.

13. La veille et le jour de saint Thomas, le Choriste qui est du côté de l'Officiant, annonce de même l'Antienne *O,* pour la mémoire de l'Avent, et après l'imposition, tout le Chœur la continue. Le même Choriste impose ensuite *Gloria;* la partie du Chœur de ce même côté continue *Patri,* etc. et répète l'Antienne. Le côté opposé chante *Sicut erat,*

pendant lequel le Choriste annonce de nouveau l'Antienne, que tout le Chœur poursuit après que le Célébrant l'a imposée; mais on ne fait pas de neume. Vers la fin, le Choriste annonce le Versicule à un Enfant.

CHAPITRE II.

De la Fête de Noël.

1. Après les premières Vêpres, le Sacristain prépare tout ce qui est nécessaire pour les Matines et pour la Messe de minuit.

2. Il prépare aussi pour le grand autel, et pour chacun des autres où l'on doit célébrer la Messe, de petits vases très-propres, destinés uniquement à recevoir l'ablution des doigts à la première et à la seconde Messe, avec des purificatoires pour les couvrir, à moins qu'ils n'aient leurs couvercles propres.

3. A l'Office de la Nuit les quatre de l'Invitatoire chantent le troisième Répons : pour les autres on suit l'ordre des fêtes Annuelles.

4. Vers la fin du neuvième Psaume, le Prêtre qui doit lire la septième Leçon, revêtu d'une étole et d'une chape, entre au chœur précédé par deux Acolytes, avec les cierges allumés. Après les inclinations accoutumées, il va à l'ambon, ou autre lieu où il doit chanter la Leçon, et la lit, ayant à ses côtés les deux Acolytes, qui le précèdent pour retourner à la sacristie. Un autre Prêtre chante la huitième Leçon, et le Célébrant la neuvième, suivant le même rite.

5. En quelques églises, les Prêtres qui lisent ces trois Leçons prennent des chasubles avec tous les ornements comme à la Messe, et ils sont accompagnés d'un Diacre et d'un Sous-Diacre, de deux Acolytes et d'un Thuriféraire.

6. Quand le *Te Deum* est fini, on commence la grand' Messe de minuit, du rite Solennel-mineur. A cette Messe et aux deux autres, pendant le Symbole, lorsqu'on chante *Et incarnatus est,* etc. le Célébrant et ses ministres se met-

tent à genoux près de leurs siéges. Il y a communion du Clergé et du peuple.

7. A la fin de cette Messe et de la seconde, le Prêtre, ayant pris avec le plus grand soin tout le précieux sang, ne reçoit point de vin pour la purification; mais, laissant le calice sur le corporal, il va au coin de l'épître, où le Sous-Diacre lui verse sur les doigts du vin et de l'eau, au-dessus du vase préparé à cet effet; puis il dit en même temps les deux prières *Quod ore*, et *Corpus tuum*, et essuie ses doigts avec le purificatoire, qu'il pose plié en deux près du corporal. Il fait la même chose à la deuxième Messe.

8. Le Sous-Diacre, à cette Messe et à la suivante, n'essuie point le calice, mais avec décence et respect il le couvre de la patène sans purificatoire, puis de la pale et du voile, le porte ainsi sur la crédence ou autre lieu préparé, et le pose sur un corporal à cause des saintes espèces qui pourraient y être restées.

9. Lorsque la Communion est chantée, le premier Choriste impose, selon l'usage, la première Antienne de Laudes; et le Célébrant s'assied avec ses ministres. Vers la fin du cinquième Psaume le même Choriste va à l'autel, et se mettant à genoux il annonce au Célébrant l'Antienne du *Benedictus*, selon le même rite qu'à la Messe pour le *Gloria in excelsis*.

10. La cinquième Antienne étant chantée, le Célébrant se lève, impose l'Antienne du *Benedictus*, et se tient debout ainsi que les ministres pendant tout le Cantique. On n'encense pas l'autel, mais les Thuriféraires encensent les Choristes et le Chœur, à l'ordinaire.

11. Après le *Benedictus*, le Célébrant et ses ministres retournent à l'autel par la voie la plus longue, et quand l'Antienne est finie le Célébrant baise l'autel, chante *Dominus vobiscum* et la Postcommunion; puis, le Diacre ayant chanté *Ite, Missa est*, le Célébrant dit le *Placeat*, et donne la bénédiction : ainsi se terminent la Messe et les Laudes.

12. La Messe de l'Aurore se chante avant Prime, du rite Solennel-mineur. Le Diacre et le Sous-Diacre doivent prendre garde à n'essuyer pas le calice en dedans avec le purificatoire avant d'y mettre du vin et de l'eau, comme il est dit ci-après n. 14.

13. Après Tierce, on fait la Procession solennelle, et on cé-

lèbre la Messe du jour, du rite Annuel. En chantant l'Évangile, le Diacre fait la génuflexion vers le livre, à ces mots, *Et Verbum caro factum est*; ceux qui l'accompagnent la font aussi, excepté le Crucigère et les Acolytes. Le Célébrant la fait vers l'autel, en posant les mains dessus. Le Chœur s'incline seulement, tourné vers l'autel.

14. Pendant le Symbole, le Diacre reçoit à l'ordinaire la bourse des mains de l'Indut; mais celui-ci ne touche point au calice, s'il a servi aux deux premières Messes; c'est le Sous-Diacre qui va le prendre lui-même sur la crédence, à cause des saintes espèces qui peuvent y être, et il le pose de suite sur le corporal. Au moment de l'oblation, après avoir donné le voile au Sous-Diacre, le Diacre ôte la pale, et présente la patène au Célébrant; puis, retenant le calice sur le bord du corporal, il applique au bas de la coupe en dehors le purificatoire, et y verse du vin. Quand le Sous-Diacre y a versé de l'eau, le Diacre essuie le dehors de la coupe seulement, de peur que quelque goutte n'y soit restée, pose le purificatoire sur la patène, et présente le calice en la manière accoutumée. Mais si le calice n'a point servi, tout se fait à l'ordinaire.

15. Lorsque le Célébrant a pris le précieux sang et la purification, le Sous-Diacre lui ayant versé du vin et de l'eau sur les doigts à l'ordinaire, verse de suite dans le calice les ablutions des deux Messes précédentes, qui sont dans le petit vase; et il essuie ce vase après avoir purifié le calice.

16. Revenu dans la sacristie, le Célébrant y récite le dernier Évangile, *Angelus Domini*, dans un livre que tiennent devant lui le Prêtre assistant et le Diacre.

17. Tout ce qu'il faut observer aux Messes basses est décrit en détail, tant pour le Prêtre que pour le Servant, ci-dessus 1re part. ch. IV, n. 158 et suiv.

CHAPITRE III.

De la Fête de l'Épiphanie.

1. A l'Office de la Nuit, on ne dit pas *Domine labia mea*, ni *Deus in adjutorium*, ni Invitatoire et Psaume *Venite*, ni

Hymne; mais après qu'on a récité tout bas le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, on commence par l'imposition de la première Antienne et l'intonation du Psaume.

2. Au premier Nocturne, il n'y a point d'encensement; mais aux deux autres les encensements se font comme à l'ordinaire.

3. Durant la Messe, à ces mots de l'Évangile, *et procidentes adoraverunt eum*, le Diacre fait la génuflexion vers le livre, et ceux qui l'accompagnent, excepté le Crucigère et les Acolytes, la font aussi; le Célébrant la fait tourné vers l'autel. Le Chœur se tourne seulement vers l'autel en s'inclinant.

4. Après l'Évangile, le Diacre, restant à la même place où il l'a chanté, se tourne vers l'autel, qui est ordinairement situé à l'orient; et annonce le saint jour de Pâque, en chantant *Noverit caritas vestra*, comme il est noté dans le Missel. Le Sous-Diacre tient le livre ouvert devant lui pendant ce temps-là. Puis le Diacre, ayant indiqué à celui-ci le commencement de l'Évangile, ferme le livre, et retourne à l'autel, comme à l'ordinaire.

CHAPITRE IV.

Du temps de la Septuagésime.

1. Le Samedi veille du Dimanche de la Septuagésime, à la Messe, on ajoute *Alleluia* à la fin de la Communion. Aux Vêpres, si elles sont du Samedi, on termine la cinquième Antienne par *Alleluia* avec neume à la fin. Si les Vêpres sont d'une fête, on ajoute *Alleluia* à l'Antienne du *Magnificat*. Depuis ce moment jusqu'à None du Mercredi-saint inclusivement, après le *Deus in adjutorium* au commencement des Heures, au lieu d'*Alleluia*, on chante tout droit, sans inflexion de voix, *Laus tibi, Domine rex æternæ gloriæ*.

2. Depuis le Dimanche de la Septuagésime jusqu'à Pâque, les Dimanches et fêtes à la Messe, on chante après le Graduel, au lieu de l'*Alleluia*, un Trait selon ce rite. Aux Solennels et au-dessus il est chanté à l'aigle par quatre Clercs ou Chan-

tres en chapes; après qu'ils l'ont chanté, ils se retirent des deux côtés du chœur près des stalles, se tournent vers le Diacre pendant l'Évangile, excepté au *Gloria tibi, Domine*, qu'ils regardent l'autel. Après l'Évangile, ils vont au haut du chœur faire les inclinations prescrites et retournent à la sacristie. Les Dimanches, les fêtes Doubles et au-dessous, le Trait est chanté à l'aigle, par deux personnes seulement, en habit de chœur.

3. Le Dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, dans les églises où l'on fait les Prières de quarante Heures, on observe ce qui est prescrit à cet égard, ci-après sect. III, ch. Ier, art. II.

CHAPITRE V.

Du temps du Carême.

1. Le Mardi de la Quinquagésime, après l'Office du soir, on couvre toutes les images et toutes les croix, excepté celles qu'on met sur les autels, ou que l'on porte aux Processions.

ARTICLE PREMIER.

Du rite commun aux Offices de ce temps.

2. Depuis le Mercredi des Cendres, jusqu'au Mardi-saint inclusivement, les Hymnes se chantent solennellement et d'une mesure grave, à Vêpres et à Complies, ainsi qu'à Matines et à Laudes. A Complies, le Chœur se tourne vers l'autel quand on chante la strophe *O spes salutis* de l'Hymne *O Splendor*.

3. Pendant tout ce temps, à l'Office de la férie seulement, on étend entre l'autel et le chœur un grand voile de couleur cendrée, pour cacher la vue de l'autel. On le tient ouvert durant la Messe, et depuis les Vêpres du Samedi jusqu'après les Complies du Dimanche.

4. La Messe de la férie se chante après None. Le Diacre et le Sous-Diacre, servent à l'autel sans dalmatique ni tunique.

5. Un Enfant impose le Graduel, que le Chœur continue; il impose aussi le verset, et le Chœur l'achève. Le Choriste impose le Trait *Domine, non secundùm;* le Chœur du côté droit continue le premier verset; le second est chanté par le côté gauche; et les deux Chœurs ensemble chantent le troisième, *Adjuva nos*.

6. A ce verset, le Célébrant se met à genoux sur le plus bas degré de l'autel, et le Chœur se tourne vers l'autel : ce qui s'observe les Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine, jours auxquels on chante ce Trait.

7. Depuis l'élévation de la sainte hostie jusqu'au premier *Agnus Dei* exclusivement, tout le Chœur reste à genoux, excepté le Samedi et les jours où l'on doit dire les Vêpres d'une fête.

8. Avant l'*Oraison sur le peuple,* pendant que le Célébrant dit *Oremus,* le Diacre, derrière lui, se tourne par sa droite, et chante, les mains jointes, *Humiliate capita vestra Deo,* comme il est dit à l'article de son office, n. 59.

Quand la Messe se célèbre sans Diacre, le Prêtre chante lui-même *Humiliate,* mais tourné vers l'autel.

9. Les Vêpres se chantent immédiatement après la Messe, et toujours avant le repas, excepté les Dimanches.

10. Dans les églises où l'on chante deux Messes, s'il arrive une fête, la première Messe est de la fête, après Tierce, du rite convenable, sans mémoire de la férie; la seconde de la férie, après None, sans mémoire de la fête. Si l'on ne dit qu'une Messe, on peut, pour l'utilité des fidèles, chanter la Messe de la fête après None; alors on y fait mémoire de la férie, dont le Célébrant récite l'Évangile dans la sacristie; et ensuite on chante les Vêpres.

ARTICLE II.

Du Mercredi des Cendres.

11. Pour la bénédiction des cendres, le Sacristain prépare au milieu du chœur, ou dans le sanctuaire, selon la disposition des lieux, un banc oblong ou une table, qu'il couvre d'un large tapis et d'une nappe blanche. Il met dessus 1° un Missel avec son pupitre; 2° à la droite du Missel, une étole noire; 3° un plat d'argent avec des cendres faites des rameaux bénits

l'année précédente, ou d'ornements d'église usés; 4° un bénitier avec de l'eau bénite et l'aspersoir.

12. Après Sexte, le plus digne de l'église, revêtu d'une étole noire sur son habit de chœur, et accompagné de deux Clercs, se met à genoux au milieu d'eux, devant le banc, et la face tournée vers l'autel.

13. Alors un Choriste commence tout droit le Psaume *Domine, ne in furore,* et le Chœur à genoux psalmodie alternativement les sept Psaumes de la Pénitence, suivant l'ordre marqué dans le Missel.

14. Après chaque Psaume, le Célébrant se lève, et chante les Versets et les Oraisons dans le Missel que les deux Clercs soutiennent devant lui.

Quand l'Oraison *Precor Domine* est achevée, tout le monde étant à genoux, tête nue, le Célébrant se couvre; et debout, tourné vers le peuple, sur lequel il étend la main droite, il lit à haute voix l'Absolution dans le Missel.

15. L'Absolution finie, tout le monde se lève, et le Célébrant, debout à la même place, et tourné vers l'autel, joint les mains, et chante sur le ton de la bénédiction de l'eau, *Dominus vobiscum... Oremus;* puis les deux Oraisons marquées pour bénir les cendres, qu'il asperge ensuite trois fois avec de l'eau bénite.

16. Après la bénédiction des cendres, le Prêtre le plus digne du chœur, ayant mis une étole noire sur son habit de chœur, vient au lieu où s'est faite la bénédiction; et debout, tête nue, il met des cendres en forme de croix sur la tête du Célébrant, qui est aussi en étole et à genoux, en disant à voix moyenne, *Memento, homo,* etc. Ensuite il quitte l'étole, se met à genoux devant le Célébrant, et celui-ci debout à la même place lui met des cendres sur la tête. Le Célébrant les donne de même à tout le Clergé, qui vient par ordre les recevoir à genoux, en faisant une inclination avant et après. Enfin il les distribue au peuple, de la même manière.

17. Pendant l'imposition des cendres, le Chœur chante l'Antienne *Exaudi nos,* imposée par un Choriste, qui impose aussi le Psaume *Salvum me fac, Deus*. Dans les églises où la multitude des fidèles fait durer long-temps l'imposition des cendres, on répète l'Antienne *Exaudi nos;* puis on chante suivant le même rite les autres versets du même Psaume, après chacun desquels on répète l'Antienne. Quand l'impo-

sition des cendres est à sa fin, on chante le *Gloria Patri* avec *Sicut erat,* en un seul verset, et on répète encore l'Antienne *Exaudi nos.*

18. Ensuite le Célébrant, debout au même endroit où il a bénit les cendres, chante, sans autre préambule, *Oremus,* et l'Oraison *Deus, qui humilitate flecteris.*

19. Dans les églises où l'affluence des fidèles l'exige, pendant qu'on donne les cendres dans le chœur, un ou plusieurs Prêtre revêtus d'étoles noires, donnent les cendres aux laïques dans des endroits marqués pour cela, et un Clerc tient le plat à la droite de chaque Prêtre.

20. Dans les moindres églises, le Célébrant, ayant à sa droite un Clerc pour le servir, bénit les cendres; puis, s'il n'y a pas d'autre Prêtre, il s'impose lui-même les cendres sans rien dire; ensuite s'étant relevé, il les donne au Clergé et au peuple, comme ci-dessus.

21. La Procession se fait autour de l'église en dedans, et l'on y chante le Répons *Projicite,* comme au Processionnal. Le Célébrant et le Crucigère sont en habit de chœur; il n'y a point d'Acolyte, ni de Choriste en chape; un Clerc, ou un Enfant en aube, porte les cendres dans un plat derrière la croix. Lorsque la Procession est rentrée dans le chœur, tous se mettent à genoux pendant que l'on chante *Kyrie eleison* avec le *Pater,* les Versets et l'Oraison. Puis on chante None, et la Messe du rite férial, comme il est marqué ci-dessus n. 4 et suiv.

Le reste, comme aux autres féries, ci-dessus. Pour la Messe basse, *voyez* Ire part. chap. IV, pag. 62.

ARTICLE III.

Du premier Dimanche de Carême, et de quelques autres jours.

22. Le Trait, à la Messe du premier Dimanche, se chante de cette manière. Quatre Adjuteurs en chapes, s'il y en a un nombre suffisant, sinon en habit de chœur, viennent se placer au milieu des Choristes de la Messe; et tous les six chantent ensemble le premier verset. Les deux qui sont à droite chantent le second; le troisième est chanté par les deux du milieu; le quatrième, par les deux qui sont à gauche; et de même tour à tour les autres versets. Ils chantent le dernier tous ensemble. Quand le Trait est fini, les quatre Adjuteurs, s'ils sont en chapes, se retirent de chaque côté du

chœur, comme il est marqué plus haut, chap. IV, n. 2.

Dans les moindres églises les Choristes imposent le Trait, et le Chœur chante les versets alternativement.

23. Le Mercredi et le Samedi des Quatre-Temps, on suit l'ordre marqué pour l'Avent, ci-dessus, chap. I, n. 3 et suiv.

24. Le Mercredi de la quatrième semaine, la Leçon et le Graduel qui la suit se chantent dans le même ordre que le Mercredi des Quatre-Temps de l'Avent. A la fin de l'Évangile, à ces mots, *Et procidens adoravit eum*, le Diacre fait la génuflexion vers le livre; le Célébrant la fait tourné vers l'autel; et le Chœur s'incline seulement, en se tournant aussi vers l'autel.

CHAPITRE VI.

Du temps de la Passion.

1. Depuis les Vêpres du Samedi avant la Passion, jusqu'à None du Mercredi-saint, quand on fait l'Office du *temps*, même le jour de la Compassion de la sainte Vierge, à moins qu'elle ne soit patronale, on ne dit le *Gloria Patri* à aucun Répons, même bref. Celui qui a chanté le verset d'un Répons bref, après que le Chœur a dit la réclame, reprend le Répons jusqu'à l'astérisque, et le Chœur l'achève.

2. A la fin de l'Antienne *Asperges me*, on ne dit pas *Gloria Patri*; mais si le premier verset du Psaume ne suffit point, on dit le second, et même le troisième; on répète ensuite l'Antienne.

3. Aux Messes du *temps*, on ne dit point le Psaume *Judica me*; mais après l'Antienne *Introibo ad altare Dei*, le Prêtre dit aussitôt *Adjutorium nostrum*, et fait la confession.

4. Après le Psaume de l'Introït, on ne chante pas le *Gloria Patri*; mais, sans rien dire à la place de ce verset, on répète l'Introït jusqu'au Psaume.

5. A la fin du Psaume *Lavabo*, on omet le *Gloria Patri*.

6. A Vêpres, pendant l'Hymne *Vexilla*, à la strophe *O*

Crux ave, le Chœur se tient debout tourné vers l'autel.

7. Dans les églises où la fête de la Compassion de la sainte Vierge est patronale, on dit le *Gloria Patri* à tous les Répons, et le *Te Deum* à Matines. A la Messe, on dit le Psaume *Judica me,* et le *Gloria in excelsis*, avec l'*Ite, Missa est* à la fin.

CHAPITRE VII.

Du Dimanche des Rameaux; et des autres jours de la Semaine sainte jusqu'au Jeudi.

ARTICLE PREMIER.

Du Dimanche des Rameaux.

1. Avant l'Office, on prépare au coin de l'épître une table couverte d'une nappe de toile qui descende jusqu'à terre, et on place dessus des rameaux en quantité suffisante; puis on les couvre d'une autre nappe jusqu'au moment de la bénédiction.

2. Après la bénédiction de l'eau, qui se fait dans la sacristie, le Célébrant revêtu de l'aube, de l'étole et du manipule, reçoit une chape noire par-dessus; et précédé du Diacre et du Sous-Diacre en dalmatique et tunique de la même couleur, et d'un Clerc qui porte le bénitier, il va à l'autel, où il fait avec les ministres, au bas des degrés, une inclination profonde, y monte, le baise au milieu, et se rend au coin de l'épître. Là il bénit les rameaux préparés, en chantant *Dominus vobicum,* et les Oraisons marquées dans le Missel, avec le même rite et du même ton qu'à la bénédiction de l'eau. Il jette ensuite de l'eau bénite trois fois sur les rameaux, savoir au milieu, à droite et à gauche. Le Diacre, se tenant à la droite du Célébrant, lui indique les Oraisons, lui présente l'aspersoir, et soulève un peu sa chape pendant qu'il asperge les rameaux. Le Sous-Diacre se tient derrière lui, au bas des degrés.

3. Quand la bénédiction est faite, des Clercs désignés pour cette fonction distribuent les rameaux, en commençant par les

plus dignes du Chœur. Pendant ce temps-là, le Célébrant, ayant quitté sa chape, et tenant son rameau à la main, fait l'aspersion de l'eau bénite à l'ordinaire, sur l'autel, sur le Clergé et le peuple, sur les rameaux que tiennent les fidèles; et on chante *Asperges me* sans *Gloria Patri,* comme il est dit ci-dessus, chap. VI, n. 2. Ensuite il chante l'Oraison *Exaudi nos.*

4. A ce moment, le Thuriféraire, les Acolytes, et le Crucigère avec la croix viennent au chœur, et se rangent comme d'ordinaire pour la Procession. Le Célébrant ayant repris sa chape, on se met en marche, en chantant l'Antienne *Jesus ante sex dies Paschæ,* et quelques-unes des suivantes, selon la longueur du chemin, comme il est marqué au Processionnal.

5. La Procession se fait hors de l'église, tous tenant leurs rameaux à la main. A la station, qui se fait devant la croix du cimetière, ou ailleurs devant une croix préparée à cet effet, le Diacre, à genoux devant la croix, récite le *Munda cor meum,* et va ensuite demander, à genoux, au Célébrant la bénédiction pour l'Evangile. Le Thuriféraire, à la droite du Diacre, fait aussi bénir l'encens, comme à la Messe. Alors le Diacre, précédé du Thuriféraire, des Acolytes, du Crucigère, et du Sous-Diacre, se rend au pupitre préparé, et y chante, en la manière accoutumée, l'Évangile *Cùm appropinquassent,* étant encensé auparavant par le Thuriféraire.

Dans les moindres églises, où il n'y a pas de Diacre, le Célébrant dit *Munda cor meum,* et chante lui-même l'Evangile.

6. Après l'Évangile, le Sous-Diacre présente le livre au Célébrant, qui, l'ayant baisé, est encensé par le Diacre debout. Ensuite, dans les lieux où cet usage existe, on fait un sermon au peuple.

7. Le sermon ou l'Évangile étant fini, le Chœur chante l'Antienne *Ave Rex noster;* et alors le Célébrant, les ministres, le reste du Clergé par ordre, et le peuple, si c'est l'usage, se prosternent devant la croix, la baisent, et jettent à ses pieds une petite branche de leur rameau, en s'inclinant profondément avant et après. L'Antienne se répète plusieurs fois, s'il est nécessaire, pendant l'adoration de la croix.

8. En retournant à l'église, on chante les Antiennes mar-

quées dans le Processionnal, ou quelques-unes seulement, selon la longueur du chemin. Quand on est à la porte, deux Clercs ou Enfants de chœur entrent, et on la ferme aussitôt. Ils chantent alors, en dedans de l'église, la première strophe de l'Hymne *Gloria, laus,* et le Chœur la répète; les Enfants chantent de même les autres strophes, et le Chœur répète *Gloria, laus.*

9. L'Hymne étant achevée, le Célébrant frappe trois fois à la porte de l'église, avec le bâton de la croix, en chantant à chaque fois *Attollite portas,* etc. Les Enfants répondent autant de fois, *Quis est iste Rex gloriæ?* suivant le rite marqué dans le Processionnal. On ouvre ensuite la porte, et la Procession rentre en chantant l'Antienne *Cùm intrasset,* après laquelle les Enfants chantent le Versicule, et le Célébrant, à l'aigle, l'Oraison *Omnipotens,* etc.

10. Si la Procession ne peut sortir, on la fait dans l'intérieur de l'église, et la station a lieu devant une croix préparée au milieu de la nef ou ailleurs. On y chante l'Évangile et l'on adore la croix, comme ci-dessus; on frappe ensuite à la porte du chœur qu'on tient fermée. Si l'église a un vestibule assez spacieux, on y prépare la croix, et le reste se fait à la porte de l'église, comme il est dit n. 5 et suiv.

11. A la Messe, lorsque le Sous-Diacre, dans l'Épître, chante cette phrase, *ut in nomine Jesu omne genuflectatur,* etc. il fait lui-même la génuflexion vers le livre. Le Célébrant à sa place, et tous les autres à leur place la font tournés vers l'autel.

12. Les Choristes, avec quatre autres Clercs en chapes, chantent le Trait, selon le rite marqué ci-dessus au premier Dimanche de Carême.

13. Pendant le Trait, deux Diacres, désignés pour chanter la Passion, vont à la sacristie prendre leur ornements. Avant la fin du Trait, le Diacre de la Messe, ayant reçu la bénédiction, se rend à l'ambon, ou autre lieu préparé, à la suite du Thuriféraire, des Acolytes, du Crucigère, et des deux autres Diacres. Arrivé au lieu destiné, le Diacre de la Messe, qui fait la fonction d'Évangéliste, se place au milieu des deux autres; et omettant *Dominus vobiscum,* il commence de suite *Passio Domini nostri,* etc. sans faire aucun signe de croix ni sur le livre ni sur lui; mais il est encensé par le Thuriféraire. Le Sous-Diacre reste auprès du Célé-

brant, et tourne les feuillets du livre pendant qu'il lit la Passion, s'il veut la lire.

14. A ces mots, *emisit spiritum,* les trois Diacres se mettent à genoux devant leurs livres, se prosternent, et baisent la terre. Le Célébrant et le Sous-Diacre la baisent de même, étant à genoux sur le marchepied et tournés vers l'autel. (*Voyez* ci-dessus, 1[re] part. chap. I, art. v, n. 175.) Tous ceux qui sont dans le chœur font la même chose à leurs places, et aussi tournés vers l'autel. Cette action de baiser la terre doit durer le temps nécessaire pour dire ces paroles, *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis,* et *Qui passus es pro nobis, miserere nobis.* Les Diacres se lèvent ensuite, et continuent la Passion.

15. Pendant qu'on chante la Passion, le Célébrant et tous ceux qui sont dans le chœur, se tiennent tournés vers le Diacre, ayant leurs rameaux dans la main droite.

16. Dans plusieurs églises, la Passion est chantée dans le sanctuaire, par deux Diacres avec le Célébrant, qui chante les paroles de Notre-Seigneur. A défaut de ministres, c'est un seul Diacre, ou le Célébrant lui-même, qui chante la Passion.

17. Quand elle est achevée, le Diacre de la Messe porte lui-même le livre à baiser au Célébrant, en lui disant *Hæc sunt verba sancta;* et celui-ci le baise sur ces mots, *Alterâ autem die,* vers la fin. Le reste se fait à l'ordinaire. Les deux autres Diacres, après avoir salué l'autel, vont à la sacristie quitter leurs ornements.

18. Dans les églises où l'on chante deux Messes, à la moins solennelle on lit, au lieu de la Passion, l'Évangile *Cùm appropinquassent;* et à la fin de la Messe on dit l'Évangile *In principio.*

ARTICLE II.

Du Mardi et du Mercredi-saint.

19. Ces deux jours, on chante la Passion au milieu du chœur, avec le même rite qu'au Dimanche des Rameaux.

20. Le Mercredi, la Leçon et le Graduel se chantent selon le même rite qu'au Mercredi des Quatre-Temps de l'Avent. Le Choriste chante le Trait. Avant la Passion, on étend le

voile entre l'autel et le chœur; à ces mots de la Passion, *Et velum scissum est,* on le fait tomber, en lâchant ou en coupant la corde qui le tient, et on l'emporte aussitôt.

21. Ce même jour les Vêpres se chantent du rite Double.

22. Depuis cet Office jusqu'à Pâque, on ne chante plus *Deus in adjutorium... Converte nos... Gloria Patri... Dominus vobiscum... Oremus... Benedicamus Domino.* On ne dit plus ni Capitule, ni Hymne, ni Répons brefs; et on ne fait pas de neume à la fin des Antiennes jusqu'à None du Samedi de la semaine de Pâque inclusivement.

23. Les Vêpres commencent par l'imposition de la première Antienne. Au cinquième Psaume, le Célébrant se rend à la sacristie, y reçoit une chape, pour faire ensuite, à l'ordinaire, l'encensement de l'autel, etc. Après l'Antienne du dernier Psaume, on impose celle du *Magnificat,* et on chante le Cantique et l'Antienne; laquelle étant finie, le Célébrant, à l'aigle, chante l'Oraison *Respice* jusqu'à ces mots, *et crucis subire tormentum;* puis il dit tout bas la conclusion *Qui tecum vivit,* etc. sans rien ajouter; et aussitôt après il retourne à la sacristie, avec les Choristes.

24. A Complies, le Célébrant commence le Psaume *Cùm invocarem,* que le Chœur continue en psalmodiant, avec les autres Psaumes du Dimanche, et le Cantique *Nunc dimittis,* sans antienne. Le Cantique étant fini, le Célébrant, debout devant l'aigle, dit comme ci-dessus l'Oraison *Respice,* après laquelle on n'ajoute rien, pas même l'Antienne à la sainte Vierge. On observe le même rite à Complies, les deux jours suivants.

CHAPITRE VIII.

De l'Office des Ténèbres, le Mercredi-saint et les deux jours suivants.

1. Avant cet Office, on prépare derrière l'autel, ou sur un candélabre triangulaire placé dans le milieu du sanctuaire, quinze cierges de même poids et de même forme, et près du

candélabre un éteignoir. Sur l'autel on met six cierges comme aux Doubles.

2. Cet Office des Ténèbres se chante du rite Double (*a*), et d'une mesure grave. On ne doit pas le commencer avant quatre heures du soir.

3. Après avoir dit tout bas le *Pater*, l'*Ave*, et le *Credo*, le premier Choriste, en chape noire, impose la première Antienne, ou l'annonce à l'ordinaire, et ensuite lui ou un autre entonne le Psaume, selon l'usage des lieux. Les deux Choristes vont ensuite faire, tête nue, les inclinations ordinaires, et se promènent dans le chœur, pendant le reste du Psaume. Vers la fin du Psaume le second Choriste annonce la deuxième Antienne à un Enfant du côté gauche.

Pendant les Leçons, les Choristes sont assis sur leurs siéges. Du reste, ils se conduisent comme aux Matines des fêtes Doubles.

4. Les Leçons et les Répons sont chantés, dans chaque église, par des Clercs, des Prêtres ou autres, selon que le Clergé est plus ou moins nombreux. Les Choristes chantent le sixième, et même le neuvième Répons.

5. Lorsque chaque Antienne des Nocturnes et des Laudes est chantée, un Clerc député pour cette fonction va à l'autel, salue profondément au milieu, prend l'éteignoir, et éteint successivement les cierges, en cet ordre. Après la première Antienne, il éteint le cierge qui est le plus bas sur le candélabre du côté de l'Évangile; après la seconde Antienne, il éteint celui qui est le plus bas du côté de l'épître; et il éteint ainsi successivement, de chaque côté alternativement, un cierge après chacune des Antiennes; ensuite il met l'éteignoir à sa place, salue l'autel, et retourne à son siége.

6. Pendant qu'on chante le Cantique *Benedictus*, le même Clerc va au côté de l'évangile, et à la fin du verset *Ut sine timore*, et des autres qui le suivent, il éteint un des cierges de l'autel, en commençant par celui qui est le plus éloigné

(*a*) Le Cérémonial de 1703 porte, du rite *Semidouble*; mais à cette époque les Semidoubles avaient neuf Leçons, et on mettait deux Choristes. Il faut donc aujourd'hui indiquer cet Office du rite Double, puisque les Semidoubles sont réduits à trois Leçons; et on y est autorisé par le Cérémonial même, qui prescrit six cierges sur l'autel comme aux Doubles. Pour être conséquent, il faut aussi deux Choristes, puisqu'il y en a deux aux Vêpres qui précèdent, et deux à la Messe et aux Vêpres qui suivent.

du tabernacle ; quand les trois premiers sont éteints, il descend au bas des degrés, fait en passant au milieu une inclination profonde à l'autel, et va au côté de l'épître éteindre les trois autres cierges, en commençant toujours par celui qui est le plus éloigné du tabernacle. Pendant ce temps-là, le Sacristain éteint les lampes et autres luminaires par toute l'église, excepté ceux qui brûleraient hors du chœur devant le très-saint sacrement.

7. A l'Antienne du *Benedictus*, le Clerc qui a éteint les cierges, prend celui qui est resté allumé au haut du candélabre, et le cache derrière l'autel, de manière que la lumière ne paraisse point.

8. Après que l'Antienne du Cantique est chantée, deux Prêtres, à genoux derrière l'autel, chantent le *Kyrie eleison* et les versets qui suivent, auxquels le Chœur, étant aussi à genoux, répond comme il est marqué dans l'Antiphonaire. Aux Ténèbres du Vendredi, ce sont deux Diacres, et à celles du Samedi deux Sous-Diacres, qui chantent le *Kyrie*, etc. Mais s'il n'y a pas, dans ces divers ordres, assez de personnes propres à cette fonction, elle est remplie par deux autres personnes du Chœur.

9. Lorsqu'on a chanté *mortem autem crucis*, le Célébrant, à genoux, commence le Psaume *Miserere*, d'une voix moyenne ; et le Chœur le continue en psalmodiant du même ton de voix. Après le Psaume, le Célébrant, toujours à genoux, dit du même ton de voix, et sans préambule, l'Oraison *Respice* jusqu'à la conclusion, qu'il fait en disant tout bas : *Qui tecum vivit*, etc. Quand elle est achevée, il frappe sur sa stalle, en faisant quelque bruit, pour donner le signal de sortir. Alors on tire le cierge allumé du lieu où il était caché, pour le remettre au haut du candélabre ; tout le monde se retire en silence, et ensuite on rallume les lampes.

CHAPITRE IX.

Du Jeudi-saint.

ARTICLE PREMIER.

Ce qu'il faut préparer pour ce jour.

1. La veille ou le matin, on prend le temps nécessaire pour préparer une des chapelles de l'église, ou autre lieu convenable un peu éloigné du grand autel, et on l'orne de tapisseries, de rideaux, et de draperies arrangées avec élégance, en évitant d'y mettre rien de noir ou qui ressente le deuil. Sur l'autel on met six chandeliers avec leurs cierges; et on y ajoute des candélabres, des lustres, des girandoles garnis de bougies, et distribués de chaque côté avec goût, selon les moyens de chaque église, et la disposition des lieux.

2. En avant ou au-dessus du tabernacle, on place une châsse ou un coffre en forme de tombeau, garni d'un corporal pour y déposer le vase qui renferme le très-saint sacrement. A défaut, on orne le tabernacle en dehors avec des étoffes précieuses. De plus, on met en devant un autre corporal sur lequel on pose la sainte hostie avant de la renfermer dans le tombeau.

3. On prépare, tant à l'autel qu'à la sacristie, outre les ornements rouges, tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle. Sur la patène on met deux grandes hosties, et sur la crédence une boîte d'argent en forme de tombeau, ou une grande bourse ornée, pour servir, après la communion, à recevoir l'hostie réservée pour le lendemain.

4. Devant le grand autel on place un banc oblong ou une table, que l'on couvre d'un tapis qui doit traîner en avant; et par-dessus, le Missel sur son pupitre, avec une étole rouge, pour la récitation des Psaumes de la Pénitence, et l'Absoute qui suit.

5. L'après-midi on prépare dans la sacristie trois étoles rouges pour le Prêtre et les deux Diacres qui doivent laver les

autels ; des serviettes ou autres linges qu'ils mettront devant eux ; deux burettes ou vases quelconques avec du vin et de l'eau ; des rameaux de buis pour étendre le vin et l'eau sur les autels ; et des serviettes pour les essuyer.

6. Pour le lavement des pieds, il faut d'abord une dalmatique et une tunique, une étole, deux manipules de couleur rouge pour le Diacre et le Sous-Diacre ; la chape avec la croix, les chandeliers et l'encensoir, pour le Crucigère, les Acolytes et le Thuriféraire qui vont à l'Evangile avant qu'on lave les pieds ; des serviettes dont le Prêtre et le Diacre se ceindront durant cette action ; un grand bassin de cuivre ou d'étain, avec de l'eau tiède et des herbes odoriférantes ; d'autres serviettes pour essuyer les pieds ; un livre pour le Lecteur ; enfin du pain dans une corbeille, et du vin dans un vase d'argent pour la Cène.

ARTICLE II.

Des petites Heures et de l'Absoute.

7. Prime, Tierce, Sexte et None se chantent dans le chœur en cet ordre. Le Célébrant, après avoir dit tout bas le *Pater* et l'*Ave,* commence, tête nue, le premier Psaume de chaque Heure ; et le Chœur le continue en psalmodiant, ainsi que les suivants, sans *Gloria Patri*. A la fin du troisième Psaume, le Célébrant impose, à genoux, l'Antienne *Christus,* et le Chœur, aussi à genoux, l'achève : puis le Célébrant chante sans inflexion de voix l'Oraison *Respice,* qu'il conclut tout bas.

8. Après None, on psalmodie les sept Psaumes de la Pénitence, à deux chœurs, et le Choriste du côté droit les commence. L'Absoute se fait selon le rite suivant :

9. Le supérieur du lieu, ou l'Officiant revêtu d'une étole rouge, et la tête nue, se met à genoux près de la table préparée, ayant deux Clercs à ses côtés. Aussitôt qu'il est à genoux, on commence les Psaumes, qu'il récite dans le Missel avec les Clercs. L'Antienne *Intret* étant récitée, il dit à genoux le Pater, à la fin duquel il se lève, et chante *Et ne nos inducas,* avec les Versicules et les Oraisons marqués dans le Missel, que les Clercs soutiennent devant lui. Après quoi, il se couvre, se tourne vers le peuple, et tenant la main droite étendue, il

prononce l'Absolution *Dominus noster*, etc. mais d'un ton plus élevé que les Oraisons.

ARTICLE III.

De la Messe et des Vêpres.

10. Après l'Absoute, on chante la Messe, du rite Solennel-majeur. Le Célébrant ne dit pas le Psaume *Judica*, ni le *Gloria Patri* à l'Introït et au *Lavabo*.

11. Les Choristes entonnent le Graduel; mais on le chante plus lentement que d'ordinaire, pour donner au Diacre et aux ministres le temps de faire leurs fonctions sans se précipiter.

12. Le Célébrant consacre deux hosties; il en prend une, et réserve l'autre pour la communion du lendemain. Après l'oblation, il met sur le corporal, du côté de l'évangile, celle des deux hosties qu'il doit réserver; et la laisse à la même place jusqu'après la communion.

13. La Préface, le *Communicantes*, l'*Hanc igitur*, et le *Qui pridie* sont propres à ce jour, et le Diacre doit les indiquer au Célébrant dans le temps convenable. On dit *Agnus Dei*, et on donne la paix comme d'ordinaire.

14. Dans les églises où l'on conserve une grande hostie pour le Salut, le Célébrant la consomme après qu'il a pris le précieux sang (1).

15. Au commencement du *Pater*, on sonne toutes les cloches pour le dernier coup des Vêpres; et depuis ce moment on ne les sonne plus jusqu'au *Gloria in excelsis* du Samedi-saint.

16. Après que le Célébrant a pris le précieux sang, le Sous-Diacre, ayant fait une génuflexion, apporte de la crédence sur l'autel la boîte ou la bourse où l'on doit mettre la sainte hostie réservée pour le lendemain, la place près du corporal du côté de l'épître; et après une génuflexion, il passe du côté de l'évangile, où il en fait une nouvelle.

17. En même temps, le Diacre vient à la droite du Célébrant, place le calice à l'extrémité du corporal, met le ciboire au milieu s'il est sur l'autel, ou le tire du tabernacle, le dé-

(1) Ritual. *De Sacr. Euchar.* n. 24, pag. 121.

couvre, et va au-dessous du marchepied, réciter le *Confiteor* pour la communion. Il n'omet pas, dans cette fonction, les génuflexions prescrites.

18. Quand la communion est donnée, le Diacre prend de la main droite le ciboire, le renverse avec précaution, pour faire tomber sur le corporal les hosties qui restent, sans néanmoins toucher ces hosties. Le Célébrant replie le corporal, et les y enveloppe avec celle qui est réservée pour le lendemain, met le corporal dans la bourse ou dans la boîte préparée; puis il prend les ablutions, et lit la Communion à l'ordinaire.

En plusieurs églises on met la grande hostie réservée, dans un petit corporal qu'on renferme dans le corporal ordinaire avec les autres hosties, ou bien on le place à part dans la bourse ou la boîte préparée. Ensuite on laisse ouverte la porte du tabernacle.

19. Pendant ce temps-là les Thuriféraires, le Crucigère, quatre Clercs ou Enfants avec des flambeaux allumés, se rendent au chœur. Le Crucigère reste au bas des degrés du sanctuaire, où les Acolytes de la Messe avec leurs chandeliers viennent le joindre. Les Céroféraires montent, et s'agenouillent de chaque côté, sur le bord du plus haut degré; les Thuriféraires vont au milieu du sanctuaire, attendre à genoux que le Célébrant soit descendu de l'autel. S'il n'y a point d'Induts à la Messe, quatre Prêtres ou autres membres du Clergé, en chapes ou en tuniques, ou même en habit de chœur, viennent pour porter le dais, et se mettent à genoux dans le sanctuaire ou dans le chœur, selon la place qui reste, et la situation des lieux. S'il y a des Induts, ce sont eux qui portent le dais.

20. Le Célébrant, à l'autel, ayant fait la génuflexion, descend, s'agenouille entre le Diacre et le Sous-Diacre, et s'incline profondément; puis debout il met de l'encens dans les encensoirs et le bénit, le Diacre lui présentant la cuillère, etc. sans rien baiser. Il encense le très-saint sacrement de trois coups, en faisant, avant et après, les saluts ordinaires. Quand il a rendu l'encensoir, les Thuriféraires vont se mettre à genoux au milieu du sanctuaire. Le Célébrant monte à l'autel, fait la génuflexion, prend des deux mains la bourse ou la boîte qui renferme les saintes hosties, et tourné vers le chœur il donne aux fidèles, sans rien dire, la triple bé-

nédiction, pendant laquelle les Thuriféraires encensent ensemble et continuellement le très-saint sacrement.

21. Après la bénédiction, les Prêtres, ou autres dont il est parlé ci-dessus, approchent le dais des marches du sanctuaire, et se tiennent à genoux aux quatre coins jusqu'à ce que le Célébrant soit entré dessous. Si ce sont les Induts qui doivent le porter, ils restent dans le sanctuaire tournés face à face, et ne vont au dais qu'au moment où le Célébrant descend de l'autel. Celui-ci, tenant la bourse ou la boîte élevée devant son visage, est assisté par le Diacre et le Sous-Diacre, qui soulèvent un peu son aube, et lui soutiennent les bras, s'il est nécessaire, jusqu'à ce qu'il soit sous le dais.

22. Alors on va processionnellement, en silence, et par le chemin le plus long, à la chapelle où est préparé le tombeau, en cet ordre : les Acolytes en tête avec le Crucigère, suivis du Clergé sur deux files; puis les deux Thuriféraires marchant à reculons, immédiatement devant le dais, tournés vers le très-saint sacrement qu'ils encensent sans interruption, ou ensemble, ou tour à tour; enfin le Célébrant sous le dais, entre le Diacre et le Sous-Diacre. Aux quatre coins sont les Clercs ou les Enfants qui portent les flambeaux, disposés, ainsi que les Porte-dais, de manière que les plus dignes soient en devant, et plus proches du Célébrant.

23. Lorsqu'on est arrivé à la chapelle préparée, tous s'arrêtent et se rangent, soit dans la chapelle, soit dehors, selon la disposition des lieux, et se mettent à genoux. Le Célébrant, les ministres sacrés, les Thuriféraires, les Céroféraires, et même les Porte-dais, s'il y a assez de place, entrent dans la chapelle. Le Sacristain avec ses aides ôte le dais et le met en lieu convenable. Le Célébrant monte à l'autel, et tourné vers le peuple, tous étant prosternés, donne la triple bénédiction en silence, et les Thuriféraires à genoux encensent le très-saint sacrement, comme il est dit n. 20.

24. La bénédiction étant donnée, le Célébrant dépose sur l'autel la bourse ou la boîte, fait une génuflexion, descend au bas des degrés, et encense de trois coups le très-saint sacrement, comme il est marqué ci-dessus n. 20. Le Diacre, dès qu'il a rendu l'encensoir au Thuriféraire, monte à l'autel, fait la génuflexion, en s'écartant un peu du côté

de l'épître pour ne pas tourner le dos au Célébrant, met la bourse ou la boîte dans le tombeau ou dans le tabernacle, fait une seconde génuflexion, ferme le tombeau, et en ôte la clef qu'il donne au Sacristain; puis il descend à la droite du Célébrant, et fait avec lui une courte prière.

25. Ensuite tout le monde se lève, et on revient au chœur par la voie la plus courte, dans le même ordre qu'on est parti, excepté que les Thuriféraires, les Céroféraires et les Porte-dais (si ce ne sont pas les Induts) marchent à la tête, et retournent directement à la sacristie.

26. Le Célébrant, en arrivant à l'autel, fait debout au bas des degrés une inclination profonde; puis il va à son siége pour y réciter les Vêpres avec ses ministres, dans le Missel, qu'un des Acolytes tient devant lui. En même temps le premier Choriste impose l'Antienne *Occidetur,* pour les Vêpres, qui se chantent du rite Solennel-majeur. Vers la fin du dernier Psaume, le même Choriste va à l'autel, qu'il salue profondément, se met à genoux, et annonce au Célébrant qui est debout, l'Antienne du *Magnificat,* avec les saluts ordinaires avant et après l'annonce; ensuite il salue de nouveau l'autel, et revient à sa place. Quand la cinquième Antienne est chantée, le Célébrant se lève, impose l'Antienne du Cantique, et le Choriste entonne le *Magnificat.* On n'encense pas l'autel; mais les Thuriféraires encensent les Choristes et le Chœur à l'ordinaire.

27. Pendant l'Antienne du *Magnificat,* le Célébrant et ses ministres retournent à l'autel par le chemin le plus long. Le Célébrant, ayant baisé l'autel, chante *Dominus vobiscum,* et la Postcommunion; puis le Diacre tourné vers le chœur chante l'*Ite, Missa est;* le Célébrant dit l'Oraison *Placeat,* et donne la bénédiction, mais à voix basse; et c'est ainsi que se terminent la Messe et les Vêpres.

28. Après que le Célébrant et ses ministres ont quitté leurs ornements, le Sacristain, avec deux ou quatre Clercs en aube, découvre et dégarnit le grand autel, ensuite les autres autels par toute l'église, en ôtant les nappes et tout ce qui est dessus. Il fait une inclination profonde devant chaque autel, en arrivant et en se retirant.

29. Dans les églises paroissiales, où l'on conserve le très-saint sacrement à un autre autel que le grand, le Sacristain, après la Messe, prend une étole rouge, et précédé

de deux Clercs qui portent des flambeaux, se rend à cet autel, se met à genoux sur le plus bas degré, y prie pendant quelques instants, monte, ouvre le tabernacle, fait une génuflexion, prend avec révérence le ciboire, et le porte à la chapelle du tombeau, précédé par les mêmes Clercs. En y arrivant, il dépose le saint ciboire sur l'autel avec un corporal dessous, fait la génuflexion, ouvre le tombeau, y met le ciboire, et après une nouvelle génuflexion ferme le tombeau; puis, se mettant à genoux avec les Clercs sur le plus bas degré, il fait encore une courte prière, et retourne à la sacristie.

30. Le Sacristain doit veiller à ce qu'il y ait nuit et jour, autant qu'il se pourra, des Clercs ou au moins des laïques, dans la chapelle du tombeau, pour garder et pour adorer le très-saint sacrement, et même il fermera la chapelle à clef, si cela est possible.

31. Dans les moindres églises, le Célébrant, à défaut de Diacre, verse lui-même, après la communion du peuple, les hosties du ciboire sur le corporal, qu'il place ensuite dans une grande bourse; il encense le très-saint sacrement, bénit le peuple, porte les hosties au lieu préparé, marchant sous un dais porté par des laïques, et fait tout ce qui est marqué ci-dessus n. 23 et suiv.

ARTICLE IV.

Du lavement des autels.

32. Avant Complies, au signal donné avec la crécelle, ou autre instrument de bois, le Clergé s'assemble au chœur, et on fait le lavement des autels, en cette manière :

On va processionnellement en silence, sans croix et sans luminaires, à chaque autel, ou à quelques-uns seulement, selon la coutume des lieux, en commençant par le maître autel. Le Célébrant en aube, avec une étole rouge croisée sur la poitrine, et tenant de la main droite une branche de buis, va au grand autel, précédé de deux Clercs qui portent chacun une burette, l'une pleine de vin et l'autre d'eau, de deux Acolytes portant des serviettes, et de deux Diacres en aube avec l'étole transversale, ayant aussi des rameaux de buis. Arrivé à l'autel, le Célébrant, au milieu, fait

avec eux une inclination profonde, monte à l'autel, le baise; puis, recevant du premier Diacre la burette de l'eau, il en verse en forme de croix sur chacune des croix de l'autel, en cet ordre :

2		5
	1	
4		3

Ayant reçu du second Diacre la burette du vin, il en verse de la même manière sur chaque croix. Les deux Diacres étendent l'eau et le vin sur toute la surface de l'autel avec leurs rameaux, et les Acolytes l'essuient avec les serviettes; ensuite ils descendent tous au bas de l'autel.

33. Pendant ce temps-là, le Chœur chante l'Antienne du Saint sous l'invocation duquel l'autel est consacré; les Enfants chantent le Versicule, et le Célébrant dit l'Oraison, qu'il termine par la petite conclusion.

34. Le Célébrant et ses ministres ayant fait une inclination profonde à l'autel, on se rend aux autres autels, qu'on lave l'un après l'autre suivant le même rite. A la fin, le Clergé rentre au chœur; mais le Célébrant et les ministres reviennent à la sacristie, où ils quittent leurs ornements, avant de rentrer au chœur, à moins qu'ils ne doivent servir au lavement des pieds.

ARTICLE V.

Du lavement des pieds.

35. Après le lavement des autels, le Diacre prend par-dessus l'aube le manipule, l'étole et la dalmatique de couleur rouge; en même temps le Sous-Diacre prend aussi ses ornements, comme pour la Messe; le Thuriféraire portant l'encensoir et la navette, les Acolytes avec leurs chandeliers, et le Crucigère avec la croix, se tiennent prêts. Le Célébrant en habit de chœur, étant debout dans la sacristie, bénit le Diacre qui se met à genoux devant lui, puis l'encens que le Thuriféraire, aussi à genoux, lui présente, selon le rite de la Messe : à moins que cette cérémonie ne se fasse dans le chœur, comme il se pratique dans quelques églises, où le Célébrant est revêtu d'une chape, par-dessus l'aube et l'étole croisée devant la poitrine.

36. Quand l'encens est bénit, le Diacre et le Thuriféraire se relèvent; puis le Diacre va au chœur précédé des autres ministres; il salue l'autel et le Chœur, et se rend à l'aigle en portant le livre des Evangiles élevé, et faisant tout comme à la Messe. S'il n'a pas reçu la bénédiction dans la sacristie, il va, précédé du Thuriféraire, la demander au Célébrant qui la lui donne, debout, à sa place.

37. Il chante ensuite l'Evangile du jour, *Ante diem festum Paschæ*; à la fin, il remet le livre au Sous-Diacre; et celui-ci le fait baiser au Célébrant, que le Diacre encense ensuite, debout; après quoi, il retourne à la sacristie avec les ministres, et ils déposent leurs ornements.

38. Alors on fait le sermon, si c'est la coutume; puis on procède au lavement des pieds. S'il n'y a point de lieu convenable hors de l'église, on fait cette cérémonie dans le bas de la nef. Là, le Célébrant, qui doit être le chef du Clergé, ou en son absence le plus digne après lui, prend sur son habit de chœur, ou par-dessus l'aube, une large serviette qu'on attache autour de lui. Le Diacre, et ceux qui doivent servir, mettent aussi des linges autour d'eux, et tous ont la tête nue. Les enfants, ou les pauvres, au nombre de douze, sont assis sur un banc, et ont le pied droit déchaussé.

39. Tout étant prêt, un Choriste impose l'Antienne *Mandatum novum*, et les suivantes, que le Chœur continue. Alors le Célébrant, assisté de ses ministres, s'approche de l'enfant ou du pauvre qui est le premier en rang, se met à genoux, lui verse sur le pied de l'eau du vase que lui présente le Diacre à genoux à sa droite, essuie le pied avec une serviette que lui donne un des autres ministres, et le baise. Il fait successivement la même chose aux autres.

40. Le lavement des pieds étant fini, le Célébrant, aidé des ministres, se lave les mains, les essuie avec une serviette, et quitte le linge qui est autour de lui. Ensuite il se tourne vers le Chœur, et chante, tête nue, le verset *Ostende nobis Domine*, et tous ceux qui suivent, avec l'Oraison *Adesto*, dans le Missel qu'un Clerc tient devant lui.

41. Après l'Oraison, le Célébrant bénit le pain et le vin, en disant, *Benedicite*; le Chœur répond, *Dominus*. Le Célébrant poursuit : *Oculi omnium*, etc. Ensuite il dit tout bas : *Pater noster*, et à la fin il dit à haute voix : *Et ne nos indu-*

cas; puis, étendant la main sur le pain et le vin, il dit: *Benedic*, *Domine*, *dona tua*, comme dans le Missel, et fait en même temps un signe de croix en les bénissant.

42. Alors un Lecteur à genoux, dit *Jube Domne benedicere*. Le Célébrant ayant dit: *Ad cœnam perpetuæ vitæ, etc.* le Lecteur debout lit, sur le ton des leçons, une partie du chapitre XIII de l'Evangile de saint Jean, et du suivant s'il est nécessaire, à commencer par ces paroles: *Amen, amen, dico vobis: Non est servus,* etc.

43. Pendant la lecture, les Diacres ou d'autres Clercs, en habit de chœur, distribuent du pain et du vin à ceux qui sont assis. Après cette distribution, ou même, si les assistants mangent et boivent, après qu'ils ont mangé et bu, le Célébrant dit, *Tu autem,* le Lecteur achève, *Domine, miserere nostri*; et le Chœur répond, *Deo gratias*.

44. Ensuite le Clergé rentre au chœur, et l'on psalmodie les Complies, selon le même rite qu'hier.

CHAPITRE X.

Du Vendredi-saint.

ARTICLE PREMIER.

Ce qu'il faut préparer pour l'Office de ce jour.

1. L'autel est couvert d'une seule nappe blanche, qui l'enveloppe entièrement, même par-devant. La porte du tabernacle doit rester ouverte, et la croix voilée, si on la laisse sur l'autel. On place au coin de l'épître le Missel sur son pupitre nu, et près du gradin le livre des Epîtres et celui des Passions. Le marchepied doit être absolument nu. On prépare la crédence comme à l'ordinaire.

2. Au-dessous des degrés de l'autel, ou en un autre lieu commode, eu égard à la disposition de chaque église, on place une table basse ou banquette oblongue, couverte d'un tapis avec un coussin par-dessus, et au milieu du chœur trois

pupitres, sans voile dessus, pour les Diacres qui chantent la Passion.

3. Dans la sacristie on prépare deux encensoirs avec la navette, les chandeliers des Acolytes avec leurs cierges, la croix de procession, et quatre flambeaux pour les Céroféraires qui accompagnent le dais. De plus, les ornements noirs, savoir, la chasuble, la dalmatique, la tunique et le reste, pour le Célébrant et ses ministres; deux autres dalmatiques noires avec étoles et manipules pour les Diacres qui doivent chanter la Passion; des aubes pour ceux qui chantent les Leçons, et même pour les Traits, si on les chante en aube. En outre deux chapes noires pour les Prêtres qui doivent chanter les *impropères, Popule meus,* etc. deux chapes rouges pour les Prêtres qui chanteront l'*Agios;* deux aubes, avec étoles et manipules rouges, pour les Diacres destinés à porter la croix; deux aubes pour les Sous-Diacres qui chanteront *Pange lingua;* un dais, et aussi des chapes noires pour ceux qui doivent le porter, à moins qu'ils ne le portent en habit de chœur.

4. Enfin, dans la chapelle du tombeau, ou dans un autre lieu plus commode, eu égard à la forme de l'église, on prépare une croix, couverte d'un voile blanc. Dans les églises où l'on a une croix dans laquelle est enchâssée une parcelle du bois de la vraie croix de Notre-Seigneur, c'est cette croix qu'il faut préparer pour l'adoration.

ARTICLE II.

De l'Office, jusqu'à l'adoration de la croix.

5. Pendant que l'on psalmodie au chœur les petites Heures, selon le rite marqué ci-dessus, excepté qu'on récite l'Antienne *Christus,* sans la chanter, le Célébrant et les ministres prennent dans la sacristie les ornements de couleur noire; comme pour la Messe. L'Office ne se divise pas; celui qui l'a commencé doit le continuer jusqu'à Vêpres inclusivement.

6. Après None, le Célébrant se rend à l'autel, précédé du Lecteur de la première Leçon, en aube, du Sous-Diacre et du Diacre de l'Office, en tunique et en dalmatique, sans luminaire, ni croix, ni encens; et les cierges de l'autel doi-

vent être éteints. Arrivés à l'autel, le Lecteur s'arrête du côté de l'épître, salue le Célébrant s'il passe devant lui; et celui-ci étant au bas des degrés entre le Diacre et le Sous-Diacre, ils font tous une inclination profonde à l'autel: puis, s'étant mis à genoux, ils prient pendant un peu de temps profondément inclinés.

7. Cette prière finie, le Célébrant monte à l'autel, qu'il baise au milieu. Le Lecteur étant monté au coin de l'épître, prend le livre des Epîtres, descend au milieu, fait une inclination profonde au bas des degrés, et une autre au Chœur quand il est hors du sanctuaire; après quoi, il va à l'aigle, et commence de suite la première Leçon, sur le ton ordinaire des Leçons : *In diebus illis, dixit Dominus*, etc. et lorsqu'elle est finie, deux ou quatre Chantres, en aube ou en habit de chœur, chantent le Trait *Deus, laudem meam*. Pendant les Leçons et les Traits, tous sont assis, et à l'Oraison on se tient debout.

8. Vers la fin du Trait, le Célébrant va au coin de l'épître par le chemin le plus court; et dès que le Lecteur a fini, il chante *Oremus*. Le Diacre aussitôt chante à l'ordinaire *Flectamus genua*, en fléchissant le genou, et après quelque pause, il se relève en chantant *Levate*. Tous, excepté le Célébrant, fléchissent le genou en même temps que le Diacre. Le Sous-Diacre se tient au bas des degrés, derrière le Célébrant, pendant que celui-ci chante l'Oraison *Deus juste*. Le Lecteur, quand il a fini, laisse le livre sur le pupitre, et ayant salué l'autel et le Chœur, il retourne à la sacristie.

9. Un autre Lecteur, pareillement en aube, vient de la sacristie un peu avant la fin du Trait; après avoir fait à l'autel et au Chœur les inclinations ordinaires, il se rend à l'aigle, et attend que l'Oraison soit terminée, pour commencer la seconde Leçon *Quis credidit*, après laquelle deux ou quatre Chantres chantent le Trait *Eripe me*. Le Lecteur ayant fini emporte le livre à la sacristie, où il retourne après avoir fait les mêmes saluts qu'en entrant au chœur.

10. Pendant le Trait, les Diacres désignés pour chanter la Passion, prennent leurs ornements dans la sacristie. Vers la fin ils quittent leurs souliers, et le Diacre de l'Office, quand il doit chanter sa partie, quitte les siens derrière l'autel, si la disposition des lieux le permet, sinon il vient



à la sacristie, et en sort avec les deux autres. En même temps, les Enfants de chœur, deux à deux, s'approchent de l'autel, et font la révérence. Le Diacre évangéliste, ayant à l'ordinaire récité le *Munda cor meum,* ne va point demander la bénédiction; mais après avoir salué l'autel avec les deux autres, ils saluent tous trois le Célébrant, et se rendent au milieu du chœur, faisant les inclinations ordinaires, et précédés des Enfants, qui se rangent en demi cercle derrière les pupitres. Le Sous-Diacre reste avec le Célébrant.

11. Dès que le Trait est achevé, le Diacre évangéliste commence *Passio Domini nostri Jesu Christi,* et tout se fait comme il est marqué au Dimanche des Rameaux, (chap. VII, n. 13 et 14) excepté que le Diacre n'est point encensé. Le Célébrant, debout entre le milieu de l'autel et le coin de l'épître, tourné vers le Diacre, entend la Passion. S'il veut la lire, il la lit au coin de l'épître, et le Sous-Diacre, à sa droite, tourne les feuillets; quand il l'a finie, il se tourne vers les Diacres, et le Sous-Diacre, au bas des degrés, fait de même. A ces mots *tradidit spiritum,* tous se prosternent et baisent la terre, comme il est marqué plus haut.

12. Après la Passion, le Diacre reprend sa chaussure, et revient de suite à l'autel, pendant que les deux autres retournent à la sacristie. Le Célébrant ne baise pas le livre; mais aussitôt que le Diacre est de retour, il chante au coin de l'épître, les mains jointes, la première Monition : *Oremus, dilectissimi nobis;* et quand elle est finie, il dit *Oremus;* le Diacre chante *Flectamus genua,* puis *Levate,* selon le rite accoutumé; ensuite le Célébrant, étendant les mains, chante l'Oraison sur le ton de celles de la Messe, et la termine par la grande conclusion. Le Diacre chante de même *Flectamus genua* avant chaque Oraison, excepté celle qui est pour les Juifs; le Célébrant chante les Monitions les mains jointes, et il les étend pour chanter les Oraisons. Durant tout ce temps-là, les assistants sont debout, et tous, excepté le Célébrant, fléchissent le genou quand le Diacre chante *Flectamus.* On répond *Amen* à la fin de chaque Oraison. Lorsque le saint-siége est vacant, le Célébrant omet la Monition et l'Oraison pour le Pape; il omet de même la Monition et l'Oraison pour M. l'Archevêque, quand le siége de Paris est vacant.

13. Dans les moindres églises, un ou deux Clercs, s'il y en a, lisent les Leçons en habit de chœur. Les Traits sont chan-

tés par les Choristes, ou imposés par un seul Choriste et chantés par le Chœur alternativement. Le Célébrant chante la Passion, ou bien il la lit, chantant néanmoins la fin, depuis *Venerunt ergo milites*. C'est lui aussi qui chante *Flectamus genua,* en faisant une génuflexion ; puis il se relève en chantant *Levate*.

ARTICLE III.

De l'adoration de la Croix.

14. Pendant les Monitions et les Oraisons, quatre Prêtres, deux Diacres, deux Sous-Diacres, les Enfants de chœur ou autres Clercs, vont à la sacristie, et y ôtent leurs chaussures. Deux Prêtres prennent des chapes noires, les deux autres en prennent de rouges ; les Diacres revêtent l'aube, et par-dessus l'étole transversale et le manipule de couleur rouge ; les deux Sous-Diacres prennent l'aube sans manipule. Vers la fin des Oraisons, ils vont deux à deux au lieu où est la croix préparée pour l'adoration, se mettent à genoux, et prient un peu de temps, puis se relèvent. Alors les deux Diacres prennent la croix des deux mains, en soutenant le pied d'une main, et le haut avec l'autre main ; et même, si la croix est très-grande, ils l'appuient sur leurs épaules et soutiennent le pied des deux mains.

15. Quand les Oraisons sont achevées, le Célébrant ayant fait l'inclination ordinaire au milieu de l'autel, et une autre au bas des degrés, rentre avec ses ministres à la sacristie, où il quitte sa chasuble, le Diacre sa dalmatique, et le Sous-Diacre sa tunique ; puis, avant de retourner à l'autel, ils quittent aussi leurs chaussures.

16. Alors ceux qui accompagnent la croix voilée qu'on porte au chœur, se mettent en marche dans cet ordre :

Les Enfants de chœur ou les Clercs sont en tête, marchant deux à deux ; ensuite les deux Sous-Diacres en aubes, puis les deux Prêtres en chapes rouges, après eux les deux Diacres qui portent la croix, dont le Crucifix doit être tourné vers le chœur, enfin les deux Prêtres en chapes noires. Etant arrivés au milieu de l'espace qu'ils ont à parcourir pour se rendre au chœur, ils se mettent à genoux dans le même ordre, tous tournés vers la croix que portent les Diacres. Tous ceux qui sont dans l'église s'agenouillent pareillement.

17. A ce moment les deux Prêtres en chapes noires chantent le premier *impropère, Popule meus,* etc. Puis les Prêtres en chapes rouges chantent en grec, *Agios o Theos,* etc. Ensuite tous se lèvent, et pendant qu'ils s'avancent vers la porte du chœur, les Enfants ou les Clercs chantent *Sanctus Deus.* Lorsqu'ils sont arrivés à la porte du chœur, ils se mettent à genoux dans le même ordre. Les Prêtres en chapes noires chantent *Quia eduxi te,* etc. ensuite les Prêtres en chapes rouges chantent *Agios;* après lequel tous se lèvent, et s'avancent vers le milieu du chœur, pendant que les Enfants chantent *Sanctus Deus.* Au milieu du chœur, entre l'aigle et le sanctuaire, ils se mettent à genoux pour la troisième fois; les Prêtres en chapes noires chantent *Quid ultra debui;* les Prêtres en chapes rouges chantent *Agios,* et pendant qu'ils s'avancent les Enfants chantent *Sanctus Deus.*

18. Ils s'arrêtent tous au bas des degrés du sanctuaire, et s'écartent pour laisser passer les Diacres, qui vont placer la croix droite sur la table préparée. Ceux-ci font la génuflexion, puis se mettent à genoux derrière la table, où ils restent jusqu'à la fin de l'adoration. Les Prêtres, les Sous-Diacres et les Enfants se tiennent à l'écart, selon la disposition des lieux, jusqu'à ce que le Célébrant et ses ministres aient adoré la croix.

19. Si par dévotion, ou pour suivre une coutume établie, le Célébrant veut présenter de ses propres mains la croix à baiser au Clergé et aux fidèles, les Diacres après l'avoir posée sur la table, se mettent à genoux aux deux bouts, et y restent jusqu'à la fin, en cédant la place de derrière au Célébrant, au Diacre et au Sous-Diacre.

20. Pendant qu'on chante pour la troisième fois *Sanctus Deus,* le Célébrant, tête nue, et sans chaussure, sort de la sacristie, en étole et manipule de couleur noire, et les bras croisés devant la poitrine, suivi du Diacre en étole et manipule, et du Sous-Diacre en manipule, qui ont de même la tête et les pieds nus, et les bras croisés devant la poitrine. En entrant dans le chœur, le Célébrant se met à genoux et s'incline profondément, à l'endroit désigné pour la première prostration; après un court intervalle, il va faire la seconde un peu plus loin, au lieu désigné; la troisième se fait à une petite distance de la croix, et de là il se traîne sur ses genoux pour aller jusqu'à la table : puis il ôte le voile qui couvre la croix,

aidé par les deux Diacres, s'il est nécessaire, et entonne en même temps l'Antienne *Ecce,* que le Chœur continue. Alors les Diacres couchent la croix en travers sur la table, appuyant la tête du Crucifix sur le coussin; qui doit être du côté de l'évangile, et les pieds du côté de l'épître. Aussitôt le Célébrant, incliné profondément, adore la croix et la baise; ensuite il fait une nouvelle inclination, se relève, et se retire à la place qui lui est marquée, selon la disposition des lieux. Là, les bras croisés sur la poitrine, il attend que le Diacre et le Sous-Diacre aient fait l'adoration.

21. Quand le Célébrant, en allant à la croix, se met à genoux pour la deuxième fois, le Diacre s'y met à l'endroit où le Célébrant a fait la première prostration; puis, lorsque le Célébrant fait la troisième, le Diacre s'agenouille pour la seconde, à l'endroit où le Célébrant a fait la sienne : et quand le Célébrant se retire après avoir baisé la croix, le Diacre fait sa troisième prostration à l'endroit où le Célébrant a fait aussi la troisième; ensuite il baise la croix selon le même rite que le Célébrant, à la droite duquel il va se placer dès qu'il s'est relevé. Le Sous-Diacre se met à genoux trois fois, dans le même ordre et aux mêmes places, s'approche de la croix, la baise, se relève, et va se placer à la gauche du Célébrant. Là, ayant fait avec lui et le Diacre une génuflexion à la croix, ils reviennent à la sacristie, dans l'ordre inverse, c'est-à-dire, le Sous-Diacre marchant le premier, et ils reprennent leurs chaussures.

22. Dans les églises où le Célébrant présente lui-même la croix à baiser, dès qu'il a entonné l'Antienne *Ecce,* le premier Diacre, tenant la croix des deux mains, la lui présente. Le Célébrant, après l'avoir baisée, passe derrière la table, et se tenant à genoux présente la croix au Diacre de l'Office, qui, lorsqu'il l'a baisée, se met à genoux à sa droite derrière la table : de même le Sous-Diacre, quand il a baisé la croix, va s'agenouiller à la gauche du Célébrant, qui présente la croix à tous ceux qui viennent à l'adoration.

23. Après le Sous-Diacre, les Prêtres en chapes noires, puis ceux qui sont en chapes rouges vont, dans le même ordre que le Célébrant, en faisant trois prostrations, adorer la croix, deux à deux ; ils reprennent ensuite leurs places, et retournent tous les quatre ensemble à la sacristie, où ils quittent leurs chapes. Aux Prêtres succèdent les deux Sous-Diacres

en aubes, qui vont, aussitôt après, au lieu où ils doivent chanter l'Hymne *Pange lingua.*

24. A leur suite, tous ceux qui sont dans le chœur, en commençant par les plus dignes, vont successivement, ou deux à deux, selon l'usage des églises, à l'adoration; et ils font trois prostrations, en trois endroits différents. Les Enfants de chœur viennent les derniers, et après eux les fidèles.

25. Au reste, pour que les stations et les prostrations marquées ci-dessus se fassent avec ordre, il convient qu'en chaque église le Maître des Cérémonies, ayant égard à la disposition des lieux, et au concours du peuple plus ou moins nombreux, après avoir bien tout examiné, désigne d'avance :

1° La place où l'on préparera la croix qui doit être portée pour l'adoration;

2° La place de la table ou banquette sur laquelle sera posée la croix;

3° Les endroits où les Diacres qui porteront la croix, les Prêtres, et autres qui les accompagneront, feront les trois stations marquées ci-dessus;

4° Les places où, quand la croix sera posée, se retireront les quatre Prêtres en chapes, les deux Sous-Diacres en aubes, et les Enfants ou Clercs, pendant que le Célébrant et ses ministres adoreront la croix;

5° Les endroits, où le Célébrant, le Diacre, le Sous-Diacre et tous les autres feront les trois prostrations avant d'adorer la croix;

6° La place où le Célébrant et ses ministres s'arrêteront avant et après leur adoration;

7° Enfin le lieu où les Sous-Diacres se placeront pour chanter l'Hymne *Pange lingua;* et où quatre Enfants chanteront ensuite l'Hymne *Vexilla.*

26. Or, pour qu'il n'y ait pas d'intervalle ni de confusion à l'adoration de la croix, il faut observer exactement ce qui suit. Quand le premier fait la seconde prostration, le suivant fait la première en même temps et au même endroit; quand le premier fait la troisième, le suivant fait la seconde; et quand le premier se retire après avoir baisé la croix, le suivant fait la troisième prostration; et les autres ainsi de suite, de manière que ceux qui suivent remplacent sans intervalle ceux qui précèdent.

27. Pendant l'adoration de la croix, le Chœur chante

l'Antienne *Ecce lignum* qui a été imposée par le Célébrant, comme ci-dessus n. 20. Un Choriste en habit de chœur entonne le Psaume *Deus misereatur;* ensuite on chante les deux Antiennes *Tuam crucem*, et *Dignus es,* avec leurs Psaumes; puis les Hymnes *Pange lingua,* et *Vexilla,* suivant le rite marqué dans le Graduel et dans le Processional, et cela en tout ou en partie, selon que l'exige le nombre plus ou moins grand des personnes qui vont à l'adoration. Les deux Sous-Diacres, après l'Hymne *Pange lingua,* vont quitter leurs aubes à la sacristie.

28. Vers la fin de l'adoration, le Sacristain porte à l'autel la chasuble du Célébrant, la dalmatique du Diacre, et la tunique du Sous-Diacre. Le Célébrant, suivi du Diacre et du Sous-Diacre, revient de la sacristie devant la table où est posée la croix. Là, ils se mettent à genoux; les deux Diacres se relèvent, prennent la croix, et l'élèvent droite sur la table. Alors le Célébrant, à genoux entre le Diacre et le Sous-Diacre, impose l'Antienne *Super omnia,* que le Chœur continue, étant aussi à genoux. Puis les Diacres, suivis du Célébrant et des ministres, portent la croix sur l'autel; ensuite ils font une génuflexion, et les Diacres retournent à la sacristie.

29. Si la croix est trop grande pour pouvoir être placée sur l'autel, vers la fin de l'adoration, le Sacristain, revêtu d'une chape rouge, porte sur la table une croix plus petite, et retourne seul à la sacristie. Ensuite le Célébrant se met à genoux, comme ci-dessus, entre le Diacre et le Sous-Diacre, prend des deux mains la petite croix, et l'élève en imposant l'Antienne *Super omnia;* puis, accompagné du Diacre et du Sous-Diacre, qui relèvent son aube par devant, il la porte sur l'autel, et la met au milieu. Si c'est le Célébrant qui fait adorer la croix, il impose de même l'Antienne, et porte la croix sur l'autel. Dans ces deux cas, les Diacres qui ont été près de la croix pendant l'adoration, ne montent point à l'autel; mais dès que le Célébrant se lève, ils font la génuflexion, et s'en vont à la sacristie.

30. Dans les églises où il y a un grand concours de peuple, après que le Clergé et les principaux laïques ont adoré la croix dans le chœur, on la porte sur l'autel comme ci-dessus. En même temps, deux ou plusieurs Prêtres, en étole rouge, portent des croix sur des tables préparées en divers

endroits de l'église, et se tiennent debout ou assis pendant que les fidèles font l'adoration; ou bien, se tenant debout, ils présentent eux-mêmes la croix à ceux qui viennent pour la baiser.

31. Dans les moindres églises, le Célébrant seul, ou, s'il a des ministres, entre le Diacre et le Sous-Diacre, porte la croix dans le chœur, précédé des Choristes, en faisant les trois stations prescrites. Il chante les *impropères*, seul ou avec les ministres. Les Choristes chantent *Agios*, et le Chœur *Sanctus Deus*. Les Hymnes sont chantées par les Choristes.

ARTICLE IV.

De la Messe des Présanctifiés.

32. L'Antienne *Super omnia* étant finie, le Célébrant prend sa chasuble à l'autel; le Diacre y prend sa dalmatique, et le Sous-Diacre sa tunique; puis le Célébrant lave ses mains au coin de l'épître, à l'ordinaire, mais sans rien dire. Il revient au milieu de l'autel, fait l'inclination à la croix, descend au bas des degrés, s'incline profondément avec le Diacre et le Sous-Diacre, et récite le *Confiteor*. Les ministres répondent *Misereatur tui*, puis disent le *Confiteor*, après lequel le Célélébrant dit *Misereatur vestri*, et *Indulgentiam*, sans rien ajouter.

33. Ensuite le Célébrant fait une inclination profonde; et précédé du Diacre, du Sous-Diacre, et du Clergé, comme il est marqué ci-dessus ch. IX, n. 22, il va processionnellement, par le chemin le plus court, à la chapelle où est conservé le très-saint sacrement.

34. Pendant ce temps-là, les Thuriféraires, les Acolytes avec leurs cierges allumés, quatre Clercs avec des flambeaux allumés, deux ou quatre Prêtres ou autres du Clergé en chapes noires ou en habit de chœur, vont à la même chapelle, en mesurant tellement leur marche, qu'au moment où le Célébrant arrive, ils entrent et le précèdent comme s'ils étaient venus de l'autel avec lui.

35. Le Célébrant se met à genoux sur le plus bas degré entre le Diacre et le Sous-Diacre, adore le très-saint sacrement par une inclination profonde. Les Thuriféraires s'agenouillent derrière le Diacre; tous les autres se mettent aussi à

genoux, les Acolytes aux deux côtés de l'autel, les Prêtres ou autres près du dais qu'ils doivent porter; les Céroféraires avec leurs flambeaux, derrière les ministres s'il y a de la place, laissant le milieu libre pour les Thuriféraires; ou un peu en arrière, selon la disposition de lieux et le plus ou le moins d'espace qui leur reste.

36. Après une courte prière, le Diacre se lève, monte à l'autel, fait la génuflexion en tournant le dos au côté de l'épître, étend le corporal sur l'autel, ouvre le tombeau ou le tabernacle, en tire la bourse ou la boîte dans laquelle est renfermé le très-saint sacrement, et aussi le ciboire, à moins que tout n'ait été préparé d'avance par le Sacristain, ce qui paraît plus convenable; en ce cas, il tire seulement la bourse où est l'hostie réservée. Si cette hostie est dans le même corporal que les petites, il fait tomber dans le ciboire les petites hosties réservées pour les malades, replie le corporal où est la grande, le met dans la bourse, couvre le ciboire et le remet dans le tombeau, qu'il ferme ensuite. S'il lui arrive de toucher aux saintes hosties, il lave ses doigts aussitôt dans un vase destiné à cet usage, et les essuie avec un purificatoire que lui présente le Sacristain, fait une génuflexion, et descend à la droite du Célébrant, où il se met à genoux.

37. Alors les Thuriféraires présentent leurs encensoirs, le Diacre la navette et la cuillère, sans rien baiser, et le Célébrant met de l'encens dans les encensoirs sans aucune bénédiction. Puis ayant reçu l'encensoir des mains du Diacre il encense de trois coups le très-saint sacrement, en faisant une inclination profonde avant et après, et rend l'encensoir au Diacre. Il se lève ensuite, monte à l'autel, fait une génuflexion, prend des deux mains la bourse ou la boîte, et se tournant vers les assistants, il les bénit par trois fois, pendant que les Thuriféraires à genoux au milieu sur le pavé, encensent sans interruption le très-saint sacrement.

38. La bénédiction étant donnée, les Porte-dais approchent le dais de l'autel ou de la porte de la chapelle; et quand le Clergé est en marche, le Célébrant, entre le Diacre et le Sous-Diacre, se met sous le dais portant avec révérence le très-saint sacrement élevé à la hauteur du visage, La Procession revient à l'autel en silence, et par le chemin

le plus long, dans le même ordre qu'hier. Les Thuriféraires encensent continuellement, et les Clercs qui portent les flambeaux sont de chaque côté du dais.

39. Pendant ce temps-là, on allume les cierges de l'autel; on y porte le calice, qu'on met du côté de l'épître, et on place le Missel du côté de l'évangile.

40. Lorsqu'on est arrivé dans le chœur, tous se mettent à genoux à leurs places, et font une inclination profonde au très-saint sacrement, quand il passe devant eux. Le Célébrant monte à l'autel, et donne la triple bénédiction, tandis que les Thuriféraires à genoux encensent sans interruption; il pose ensuite la bourse sur l'autel, fait la génuflexion, descend au bas des degrés, se met à genoux, met de l'encens dans l'encensoir, sans bénédiction, encense de trois coups le très-saint sacrement, rend l'encensoir au Diacre, et remonte à l'autel avec celui-ci et le Sous-Diacre.

41. Dès que la bénédiction est donnée, tous se lèvent dans le chœur, et se tiennent debout et tête nue, tournés vers l'autel, jusqu'après la communion du Célébrant. Les Porte-dais mettent le dais à sa place, et s'ils sont en ornements, ils vont les quitter à la sacristie. Les Thuriféraires s'y rendent aussi, et y déposent leurs encensoirs.

42. Le Célébrant étant monté fait la génuflexion avec les ministres; puis il ouvre la bourse ou la boîte qui renferme l'hostie, en tire le corporal, qu'il développe sur l'autel, sans rien dire, et le Sous-Diacre place la bourse contre le gradin, du côté de l'évangile. Après une nouvelle génuflexion que font le Célébrant et les ministres, le Sous-Diacre vient du côté de l'épître, prend le calice, et le remet au Diacre; celui-ci ôte le voile, qu'il donne au Sous-Diacre, met la pale près du gradin, la patène sous le corporal, essuie le calice avec le purificatoire, verse dedans du vin à l'ordinaire, et le Sous-Diacre y verse de l'eau sans rien dire: c'est un Acolyte qui présente les burettes. Après quoi, le Sous-Diacre, ayant fait une génuflexion, repasse à la gauche du Célébrant, où il en fait une nouvelle.

43. Le Célébrant ne bénit pas l'eau; mais, prenant le calice que le Diacre lui présente sans rien baiser, il le place aussitôt sur le corporal, entre la sainte hostie et la croix, sans rien dire, ni faire aucun signe de croix. Alors le Diacre couvre le calice de la pale; le Sous-Diacre indique au Célébrant, dans le Missel, ce qu'il faut faire, et tourne à temps les feuillets:

puis, ayant fait l'un et l'autre la génuflexion, ils vont à leurs places derrière le Célébrant.

44. Celui-ci, les mains jointes, et d'un ton de voix moins élevé qu'à l'ordinaire, chante, *Oremus. Præceptis salutaribus,* etc. ensuite il étend les mains pour chanter le *Pater*. Le Chœur ayant répondu, *Sed libera nos à malo,* le Célébrant dit tout bas *Amen;* puis, du même ton de voix que le *Pater,* il chante sur le ton des Collectes de la Messe, *Libera nos,* etc. auquel le Chœur répond *Amen.*

45. Alors le Célébrant, ayant fait la génuflexion, met la patène sous la sainte hostie, qu'il prend de la main droite seulement; et les yeux fixés sur elle il l'élève aussitôt, de manière qu'elle puisse être vue du peuple, tenant en même temps de la main gauche la patène sur le corporal.

46. Pendant cette élévation, on n'encense pas le très-saint sacrement; le Diacre et le Sous-Diacre à genoux s'inclinent très-profondément pour l'adorer, mais ils ne lèvent pas la chasuble du Célébrant. Le Chœur s'incline profondément, sans se mettre à genoux.

47. Quand le Célébrant abaisse la sainte hostie, le Diacre se lève, vient à sa droite, et découvre le calice sans génuflexion. En même temps, le Sous-Diacre se met à la gauche du Célébrant, lui indique les actions et les prières dans le Missel, et tourne à mesure les feuillets. Alors le Célébrant, sans poser la sainte hostie, la divise à l'ordinaire, au-dessus du calice, en trois parties, met la plus petite dans le calice sans rien dire, et sans faire de signe de croix.

48. On ne dit ni le *Pax Domini,* ni l'*Agnus Dei;* il n'y a pas de baiser de paix.

49. Le Diacre ayant ensuite couvert le calice, le Célébrant fait une génuflexion avec ses ministres, et posant aussitôt les mains jointes sur l'autel, il s'incline et récite la seule Oraison *Perceptio,* comme dans le Missel. Pendant cette prière, le Diacre passe du côté du livre, et le Sous-Diacre à la droite; et après l'Oraison ils font la génuflexion avec le Célébrant.

50. Celui-ci prend la patène avec la sainte hostie, en disant tout bas : *Panem cœlestem,* etc. puis il s'incline, et se frappant la poitrine, dit trois fois, à voix moyenne, *Domine, non sum dignus,* etc. Ensuite il fait sur lui le signe de la croix avec la sainte hostie, en disant, *Corpus Domini nostri,* etc.

et la prend à l'ordinaire. Les ministres se frappent la poitrine au *Domine, non sum dignus,* et demeurent inclinés jusqu'à ce que le Célébrant ait communié.

51. Après quelque pause, quand le Célébrant sépare les mains, le Sous-Diacre découvre le calice. Le Célébrant fait une génuflexion avec ses ministres, purifie le corporal et la patène, et omettant tout ce qui se dit ordinairement avant de prendre le précieux sang, il prend le vin avec la parcelle qu'il a mise dedans. Ensuite il lave ses doigts sur le calice, à l'ordinaire, avec le vin et l'eau que verse le Sous-Diacre, les essuie, et va au milieu de l'autel prendre l'ablution; après laquelle il s'incline, et dit tout bas, les mains jointes, *Quod ore sumpsimus,* comme dans le Missel.

52. Lorsque le Célébrant a communié, les Céroféraires reportent leurs flambeaux à la sacristie. Le Diacre ayant fait une inclination porte le livre au coin de l'épître. Le Sous-Diacre passe à la gauche du Célébrant, et là il essuie le calice, plie le corporal et le remet dans la bourse; puis ayant couvert le calice, il le porte sur la crédence.

53. Le Célébrant, après avoir salué l'autel, descend au bas des degrés et au milieu, fait une profonde inclination, se rend à son siége, s'assied, et récite avec ses ministres les Vêpres, dans le Missel qu'un Acolyte tient ouvert devant lui. Alors le Clergé commence les Vêpres, que l'on psalmodie à deux chœurs alternativement. Au Cantique *Magnificat,* le Célébrant se lève, va par le plus court chemin au coin de l'épître, et là sans dire *Oremus,* il récite l'Oraison *Respice,* dont il dit tout bas la conclusion. Après quoi, ayant fait au bas de l'autel une inclination profonde, sans se mettre à genoux, il retourne à la sacristie, précédé de ses ministres.

CHAPITRE XI.

Du Samedi-saint.

ARTICLE PREMIER.

Ce qu'il faut préparer pour l'Office de ce jour.

1. Le matin, après None, on découvre les images, on orne les autels; les degrés sont couverts de tapis, selon les moyens de chaque église.

2. Pour les Litanies, on prépare six chapes blanches.

3. Pour le feu nouveau, un caillou ou une pierre à fusil; une poêle ou autre vase garni de charbons, que le Sacristain allumera avec le feu qu'il aura tiré de cette même pierre; un bénitier avec son aspersoir; un encensoir, avec des pincettes pour y mettre du feu, et aussi la navette.

4. Pour l'annonce de Pâque, on prépare devant l'autel, au-dessous des marches du sanctuaire, un grand chandelier, en forme de colonne s'il est possible, sur lequel on met un cierge pascal (de trois ou quatre livres, et plus, selon les moyens de chaque église), percé de cinq trous, pour y insérer les cinq grains d'encens, avec un escabeau, s'il est nécessaire, afin que le Diacre puisse atteindre à ces trous quand il y mettra les grains d'encens. Les trous doivent regarder le côté de l'épître. Dans les églises où le cierge est d'une grande hauteur, on prépare un autre cierge plus petit, ayant de même cinq trous; on le bénit avec le grand, et on y met cinq grains d'encens plus petits. Il est placé sur un chandelier près de l'autre, et c'est celui qu'on porte aux fonts, tandis que le grand brûle devant l'autel. Près du cierge, on prépare un pupitre couvert d'un voile blanc. Les ornements blancs pour le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre doivent aussi être préparés dans la sacristie.

5. Pour la lecture des Prophéties, le Célébrant et ses ministres sont revêtus d'ornements violets; on prépare donc pour eux la chasuble, la dalmatique et la tunique de cette

couleur, avec deux étoles et trois manipules; et de plus une aube avec une étole et un manipule pour un autre Diacre qui lit la première Leçon; trois aubes pour ceux qui lisent les Leçons suivantes; et deux chapes violettes pour les Choristes qui doivent chanter le Trait *Sicut cervus*.

6. Pour la bénédiction des fonts baptismaux, le Sacristain fait vider d'avance et mettre dans la piscine tout ce qui est resté de l'eau baptismale de l'année précédente, et a soin de faire nettoyer le dedans et le dehors des fonts. Près des fonts on place de grands vases pleins d'eau, dans laquelle on mêlera de l'eau bénite prise dans les fonts avant que l'huile sainte et le saint chrême y soient mêlés; et l'eau de ces vases servira tant pour faire l'aspersion, que pour distribuer aux fidèles qui désirent en emporter dans leurs maisons. Il faut aussi une serviette pour essuyer les mains du Célébrant quand il a touché l'eau. Enfin on prépare dans la sacristie deux vases d'argent contenant de l'huile sainte et du saint chrême, consacrés le Jeudi précédent, autant que faire se pourra, et des chapes blanches pour ceux qui doivent les porter.

7. Pour la grand'Messe, on prépare dans la sacristie les ornements blancs, pour le Célébrant et pour les ministres sacrés. Il ne faut pas d'instruments de paix.

8. Enfin le Sacristain, revêtu d'une étole par-dessus son habit de chœur, et précédé de deux Clercs portant des cierges ou des flambeaux, reporte tout au matin le saint ciboire avec les hosties consacrées, au lieu où on les conserve ordinairement.

ARTICLE II.

De la première Litanie, et de la Bénédiction du feu.

9. Il importe de faire remarquer que l'Office de ce jour ne se divise point, et que celui qui bénit le feu doit aussi officier à la bénédiction du cierge pascal, bénir les fonts, et célébrer la grand'Messe.

10. Les petites Heures se disent selon le même rite que le jour du Vendredi-saint.

11. Après None, six Choristes en chapes blanches entrent au chœur, et après les inclinations accoutumées, ils vont se

placer à l'aigle. Là, ils chantent alternativement, et avec le Chœur, la première Litanie, selon l'ordre marqué dans le Processional.

12. Pendant cette Litanie on bénit le feu nouveau dans le vestibule de l'église, ou dans la sacristie, en cet ordre:

Si la bénédiction se fait dans le vestibule, le Célébrant, en aube, avec étole et manipule de couleur blanche, précédé d'un Clerc qui porte le Missel, d'un Thuriféraire avec l'encensoir et la navette, de deux Acolytes dont l'un porte le bénitier et l'aspersoir, et l'autre dans un plat les cinq grains d'encens; puis du Sous-Diacre en aube et manipule, et du Diacre aussi en aube, étole et manipule, se rend au vestibule de l'église; et là, au milieu de ceux qui le précédaient, il se place devant la porte, vers laquelle il se tient tourné.

Si l'église n'a pas de vestibule, le Célébrant se met devant la croix de la sacristie, avec ses ministres rangés comme ci-dessus.

13. Le Thuriféraire prend avec des pincettes quelques-uns des charbons qui viennent d'être allumés, les met dans l'encensoir, se place à la droite du Diacre, et présente au Célébrant l'encensoir avec les charbons. Alors le Célébrant bénit le feu en disant dans le Missel que le Clerc tient devant lui, *Dominus vobiscum. Oremus;* puis les trois Oraisons qui sont à la suite, en faisant aux mots *sanc-✠tifica,* et *bene-✠dic,* un signe de croix sur le feu.

14. Ensuite l'Acolyte qui porte le plat où sont les grains d'encens, les présente au Célébrant, qui les bénit en disant, sans *Oremus, Veniat quæsumus,* etc. et à ces mots, *tuæ bene-✠dictionis,* il fait un signe de croix sur ces grains.

15. Après cette Oraison, le Thuriféraire, et celui qui porte le bénitier s'approchent du Célébrant. Celui-ci, servi par le Diacre et le Thuriféraire, met de l'encens dans l'encensoir, et le bénit à l'ordinaire, en disant : *Ab illo benedicaris,* etc. Il reçoit de même l'aspersoir de la main du Diacre, et jette trois fois de l'eau bénite d'abord sur les grains d'encens, puis sur le feu nouveau, en disant à voix moyenne : *Asperges me,* etc. Après quoi, ayant rendu l'aspersoir au Diacre, il reçoit de lui l'encensoir, encense trois fois les grains d'encens sans rien dire, et rend l'encensoir, que le Diacre reprend en baisant la main du Cé-

lébrant et les chaînes, comme il a dû faire en le donnant. Dans les églises où il y a deux cierges, le Célébrant bénit dix grains d'encens.

ARTICLE III.

De l'annonce de Pâque.

16. La Litanie étant terminée, le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre, revêtus d'ornements blancs comme à la Messe, se rendent à l'autel, précédés du Thuriféraire, qui porte d'une main l'encensoir, et de l'autre la navette ou le plat avec les grains d'encens bénits; des Acolytes ayant leurs cierges éteints, et du Porte-croix en chape blanche. Arrivé à l'autel, il se met à genoux sur le degré inférieur, avec ses ministres, monte à l'autel, qu'il baise au milieu, et se retire entre le milieu et le coin de l'épître.

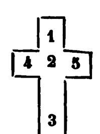
17. Le Diacre prend le livre sur l'autel, se met à genoux, et demande la bénédiction en disant : *Jube Domne benedicere*. Le Célébrant, tourné vers lui, le bénit en disant : *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis, ut dignè et competenter annunties Paschale præconium;* et il fait sur lui le signe de la croix, en disant : *In nomine Patris,* etc. sans lui donner sa main à baiser.

18. Alors le Diacre se relève, fait une inclination profonde à l'autel, et précédé du Thuriféraire, des Acolytes, du Crucigère, et du Sous-Diacre, il va au pupitre préparé au-dessous du cierge pascal. Là, le Sous-Diacre, les Acolytes, et le Porte-croix se placent comme à l'Évangile; le Thuriféraire se met à la droite du Diacre, le visage tourné vers le pupitre. Le Diacre, dès qu'il est arrivé, pose son livre, l'ouvre, et sans faire aucun signe de croix ni sur le livre ni sur lui-même, il chante, les mains jointes : *Exultet jam Angelica turba cælorum,* etc. On ne l'encense pas.

19. Pendant l'*Exultet,* le Célébrant, au coin de l'épître, et tout le monde dans le chœur, se tiennent debout tournés vers le Diacre, comme à l'Evangile.

20. Après ces mots, *et curvat imperia,* le Diacre interrompt le chant, et met au cierge les grains d'encens, que lui présente le Thuriféraire, et s'il est nécessaire, il les chauffe avant de les mettre dans les trous. S'il y a deux

cierges, le Diacre met cinq grains d'encens plus petits à l'autre cierge, et il les dispose à tous les deux en cet ordre :



21. Le Diacre continue ensuite son chant, qu'il interrompt une seconde fois après ces mots, *rutilans ignis accendit ;* alors avec une allumette, qu'il fait prendre au feu nouveau dans l'encensoir que le Thuriféraire lui présente, il allume le cierge pascal, et poursuit *Qui licèt.* Quand le Diacre, un peu plus loin, a chanté *apis mater eduxit,* on allume les cierges des Acolytes et les lampes de l'église.

22. Vers la fin de la bénédiction, le Diacre aura l'attention d'omettre les mots *Papa nostro,* si le saint-siége est vacant; et il passera aussi les mots *Antistite nostro,* si le siége de Paris est vacant.

23. Quand le Diacre a fini, il reporte son livre sur l'autel; puis, ayant fait avec le Célébrant et le Sous-Diacre un salut au milieu, ils descendent au bas des degrés, où ils réitèrent l'inclination, et retournent à la sacristie, dans le même ordre qu'ils sont venus, pour y prendre aussitôt des ornements violets.

24. Dans les églises où il n'y a pas de Diacre pour servir à la Messe, c'est le Célébrant qui chante l'*Exultet,* et qui bénit le cierge.

25. Le cierge pascal doit brûler depuis le moment où il est allumé, jusqu'à la fin de l'Office du jour de Pâque. De plus, il doit être allumé 1° pendant la Messe et les Vêpres des jours dans l'Octave, jusqu'à la Messe du Samedi inclusivement; 2° depuis les premières Vêpres de l'Ascension jusqu'après l'Office de cette même fête; 3° depuis la fin de la derniere Prophétie du Samedi veille de la Pentecôte jusqu'après les Complies de la même fête.

Dans les églises où durant le Temps Pascal on célèbre quelque fête solennelle, le cierge pascal doit brûler pendant les premières et les secondes Vêpres, et la Messe du jour de la fête.

ARTICLE IV.

Des Prophéties.

26. Le Célébrant ayant pris des ornements violets revient à l'autel, précédé des Acolytes avec leurs cierges allumés; du Diacre qui doit lire la première Prophétie, en aube, avec une étole transversale et un manipule violets; puis du Sous-Diacre et du Diacre en dalmatique et tunique violettes. Il fait au bas des degrés, avec ses ministres, une inclination profonde; et le Diacre en aube, etc. se place à la droite du Diacre de l'Office; ensuite le Célébrant monte à l'autel qu'il baise au milieu, et s'il ne lit pas la Leçon, il va à son siége. Pendant les Leçons et les Traits, tout le monde est assis; on se tient debout pendant les Oraisons.

27. En même temps, le Diacre qui doit lire la première Leçon monte à l'autel, prend le livre, descend au milieu du sanctuaire, salue l'autel, et après avoir fait dans le chœur les inclinations ordinaires, il se rend à l'aigle, et commence sur le ton ordinaire des Leçons, *In principio creavit Deus,* etc. Quand il l'a finie, il revient à l'autel dans le même ordre, fait au bas des degrés une inclination profonde, donne le livre au Lecteur qui doit lire la seconde Leçon, et après qu'ils se sont salués mutuellement, le premier retourne à la sacristie.

28. Vers la fin de la Leçon, le Célébrant remonte à l'autel par le plus court chemin, et debout au coin de l'épître il chante *Oremus.* Le Diacre chante *Flectamus genua,* avec une petite pause, pendant laquelle ceux qui sont au chœur fléchissent le genou; et ils se relèvent quand il dit *Levate.* Alors le Célébrant chante l'Oraison, et il chante les suivantes selon le même rite.

29. Les trois autres Leçons se chantent à l'aigle comme la première, et avec le même rite, par trois Lecteurs en aube. Les deux premiers Traits sont chantés par deux Choristes en aube ou en habit de chœur; le troisième par deux autres en chapes violettes.

30. Quand le Trait *Sicut cervus* est fini, le Célébrant va directement au coin de l'épître, et sans se tourner vers le peuple, il dit *Dominus vobiscum*, puis l'Oraison *Omnipotens sempiterne Deus.*

31. Dans les moindres églises, les Leçons sont chantées

par des Clercs; le Chœur chante les Traits après que les Choristes les ont imposés.

ARTICLE V.

De la seconde Litanie, de la Bénédiction des Fonts, et du Baptême.

32. Après l'Oraison *Omnipotens,* le Célébrant va au milieu de l'autel qu'il salue, descend au bas des degrés, fait avec ses ministres l'inclination profonde, et retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu. Ayant quitté les ornements violets, il prend un manipule, une étole et une chape de couleur blanche; le Diacre et le Sous-Diacre prennent aussi leurs ornements blancs. Alors le Célébrant revient au chœur, précédé des Acolytes, de deux Prêtres en chapes blanches qui portent dans des vases d'argent l'huile des catéchumènes et le saint chrême; puis du Sous-Diacre et du Diacre.

33. Pendant ce temps-là quatre Choristes en chapes blanches chantent avec le Chœur la seconde Litanie, selon l'ordre marqué dans le Processional.

34. Lorsque le Célébrant et ceux qui le précèdent arrivent au chœur, ils s'arrêtent devant l'autel, en cet ordre : 1° l'Acolyte qui porte le cierge pascal, au-dessous des marches du sanctuaire et au milieu; 2° derrière lui les deux Clercs qui portent le bénitier et le Missel; 3° les Acolytes; 4° les Enfants de chœur, deux à deux, 5° le Porte-croix en chape blanche, tout seul; 6° les deux Prêtres en chapes qui portent les saintes huiles se placent en face l'un de l'autre à la distance de quelques pas; enfin le Célébrant, entre le Diacre et le Sous-Diacre, se met dans le sanctuaire près des degrés de l'autel. Dans les églises où l'on conserve l'huile des catéchumènes et le saint chrême dans deux vases qui se tiennent, le Prêtre qui les porte se place derrière le Crucigère, la face tournée vers l'autel. Au verset *Sancte Gendulfe,* on se met en marche pour aller aux fonts; celui qui porte le cierge pascal, le tenant par le bas enveloppé d'un linge blanc, est en tête; tous les autres le suivent dans l'ordre où ils sont placés; après les Prêtres qui portent les saintes huiles, vient le reste du Clergé; enfin le Célébrant et ses ministres. Dans les moindres églises, c'est le Diacre, ou à son défaut le Célébrant, qui porte les saintes huiles.

35. En arrivant au baptistère, tous les ministres se placent en cercle autour des fonts, dans l'ordre suivant : Le Célébrant se met entre le Diacre et le Sous-Diacre, au côté méridional des fonts, le visage tourné vers le septentrion. A la droite du Diacre, se placent le Crucigère, les deux Acolytes et celui qui porte le bénitier ; à la gauche du Sous-Diacre, le Clerc qui porte le Missel, et celui qui porte le cierge pascal. Les Enfants, et les Choristes qui chantent la Litanie, se placent vis-à-vis du Célébrant et tournés vers les fonts. Les Prêtres qui portent les saintes huiles, se mettent aux deux coins de l'autel du baptistère, et posent leurs vases dessus. S'il n'y a pas d'autel, ils se mettent près des fonts en face du Célébrant. Le reste du Clergé se range de chaque côté. Mais tout cet arrangement est subordonné à l'étendue et à la disposition du lieu. Si le baptistère n'est pas assez spacieux, le Clergé se range en dehors sur deux lignes, et se tient tourné en chœur, ayant en tête le Crucigère et les Acolytes tournés vers les fonts.

36. Quand le Chœur répète le verset *Ut remissionem peccatorum*, etc. le Clerc qui porte le Missel s'approche du Célébrant, qui chante par deux fois le verset *Ut Catechumenos nostros*, etc. que le Chœur répète à chaque fois ; puis les Choristes continuent, *Ut nobis miseris*, et les versets qui suivent jusqu'à la fin. Alors deux d'entre eux retournent à la sacristie, et quittent leurs chapes ; les deux Choristes de semaine restent seuls aux fonts.

37. La Litanie étant finie, le Célébrant s'approche plus près des fonts, pour les bénir. Les mains jointes, il dit à voix moyenne : *Dominus vobiscum*, et l'Oraison *Omnipotens* ; puis il chante d'un ton plus élevé, et toujours les mains jointes : *Per omnia secula seculorum* ; le Chœur répond *Amen* ; et le Célébrant continue, sans séparer les mains, *Dominus vobiscum*, comme dans le Missel, que tient devant lui le Sous-Diacre ou le Clerc qui l'a apporté, à moins qu'on ne puisse le placer sur un pupitre.

38. Après les mots *gratiam de Spiritu sancto*, le Célébrant étend la main et divise l'eau en forme de croix, sans en jeter dehors ; et le Diacre en même temps soulève un peu sa chape, puis lui présente une serviette pour essuyer sa main : ce qu'il doit faire encore chaque fois que le Célébrant a touché l'eau. Après qu'il a dit, *non inficiendo corrumpat*, il

touche l'eau avec la paume de la main droite, qu'il essuie comme ci-dessus. Aux mots, *per Deum vivum, per Deum verum, per Deum sanctum,* il fait trois signes de croix sur l'eau des fonts, comme il est marqué dans le Missel. Après les mots *rigare præcepit,* il jette hors des fonts, avec la main droite, quelques gouttes d'eau vers les quatre parties du monde, 1° vers le nord, 2° vers le midi, 3° vers l'occident, 4° vers l'orient; et il essuie sa main. Lorsque le Célébrant a dit : *baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti,* on ne répond point *Amen;* mais il aspire trois fois sur l'eau, en forme de croix, disant une seule fois à voix moyenne : *Hæc nobis præcepta servantibus,* etc.

39. Il reprend en chantant : *Tu has simplices aquas,* jusqu'à *purificandis mentibus efficaces;* alors il reçoit le cierge pascal de la main du Clerc qui le porte, et en chantant, *Descendat in hanc plenitudinem fontis,* il plonge un peu, aidé du Clerc s'il en est besoin, le cierge dans l'eau; puis, l'ayant retiré de l'eau, il l'y replonge une seconde fois plus avant, en répétant *Descendat,* comme ci-dessus. Il le retire encore, et l'y plonge une troisième fois, jusqu'au fond, en répétant aussi *Descendat,* etc. et tenant le cierge dans l'eau il continue, *totamque hujus aquæ substantiam regenerandi fecundet effectu.* Alors il retire le cierge de l'eau, le rend au Clerc, et poursuit : *Hìc omnium peccatorum,* etc. Après les mots, *et seculum per ignem,* le Chœur répond *Amen.*

40. Ensuite, le Clerc tenant le cierge incliné, le Célébrant dit une seule fois, à voix moyenne : *Sanctificetur,* etc. et fait trois signes de croix avec le cierge ainsi penché et dégouttant dans l'eau, à ces mots, *Patris,* + *et Filii,* + *et Spiritûs* + *sancti.* On répond *Amen;* puis on retire de l'eau avec une coquille les gouttes de cire, et l'on verse dans le bénitier un peu de l'eau des fonts, pour l'aspersion qui doit se faire bientôt après. On mêle aussi de cette même eau avec celle qui est dans les vases préparés, et les fidèles en puisent pour l'emporter dans leurs maisons.

41. Quand on a tiré suffisamment de l'eau des fonts, les deux Prêtres présentent successivement au Célébrant les vases des saintes huiles. Celui-ci verse trois fois, dans l'eau des fonts, de l'huile des catéchumènes en forme de croix, disant une seule fois : *Conjunctio Olei unctionis,* etc. Ensuite il verse aussi trois fois du saint chrême de la même manière,

et dit une seule fois : *Conjunctio Chrismatis,* etc. comme dans le Missel.

42. Alors, s'il y a quelques personnes à baptiser, on leur confère le baptême, suivant le rite ordinaire. Mais le Curé aura soin que, pendant la lecture des Prophéties, le Vicaire ou un autre Prêtre interroge les Parrains et Marraines, ou ceux mêmes qui doivent être baptisés, s'ils sont adultes; qu'il fasse sur ceux qui sont présentés pour le baptême les exsufflations, les signes de croix sur le front et sur la poitrine; qu'il leur mette le sel dans la bouche; qu'il fasse les exorcismes; qu'il les introduise dans l'église; qu'il leur fasse réciter, ou en leur nom aux Parrains et Marraines, le Symbole des Apôtres et l'Oraison Dominicale; enfin que tout ce qui est prescrit dans le Rituel jusqu'à l'onction de l'huile des catéchumènes inclusivement soit fait d'avance; et que le Célébrant, après avoir versé le saint chrême dans l'eau, commence de suite le baptême par cette interrogation : *N. Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant,* etc. et qu'il continue jusqu'à ce qu'il ait donné le cierge allumé. Puis le Vicaire écrira le baptême sur les registres, et fera le reste comme il est marqué dans le Rituel.

43. Le Célébrant se lave ensuite les mains avec de l'eau commune, que l'on jette dans la piscine, et on couvre les fonts baptismaux.

44. Après cela, ou s'il n'y a pas de catéchumènes à baptiser, lorsqu'il a versé du saint chrême dans les fonts, le Célébrant, accompagné du Clerc qui porte le bénitier, va faire l'aspersion de l'autel, etc. comme elle se fait les Dimanches; puis il revient au baptistère, asperge le Clergé, et ensuite le peuple en retournant processionnellement au chœur.

45. Dans les églises qui n'ont pas de fonts baptismaux, après la quatrième Prophétie et l'Oraison *Deus, qui Ecclesiam tuam,* le Célébrant retourne avec ses ministres à la sacristie, y dépose les ornements violets, et en prend de blancs. Pendant ce temps-là, les Choristes, en omettant le Trait *Sicut cervus,* et tout ce qui suit jusqu'à la troisième Litanie, commencent cette Litanie, et le Chœur répète chaque invocation.

ARTICLE VI.

De la troisième Litanie, de la Messe, et des Vêpres.

46. Pendant que le Célébrant fait l'aspersion, les deux Choristes en chapes blanches, chantent la troisième Litanie, et le Chœur répète chaque verset. Après l'invocation *Sancte Joannes Evangelista,* la Procession retourne au chœur.

47. Au dernier *Agnus Dei,* on allume les cierges de l'autel; et le premier Choriste, pour la fin de la Litanie et le commencement de la Messe, entonne le *Kyrie eleison*, que le Chœur continue.

48. Le Célébrant, étant arrivé à l'autel, quitte sa chape dès que la Litanie est terminée, et prend la chasuble à l'aide de ses ministres. Puis il se met à genoux sur le plus bas degré, s'incline profondément, se relève, et commence la Messe à l'ordinaire; mais il omet le *Gloria Patri* au Psaume *Judica*. Après avoir baisé l'autel, restant au milieu, il récite le *Kyrie eleison* alternativement avec ses ministres.

49. Dans le chœur, le *Kyrie* se chante très-gravement, pour donner au Célébrant le temps de faire ce qui est marqué ci-dessus.

50. Quand le *Kyrie* est fini, le Célébrant impose le *Gloria in excelsis,* sur le chant que lui a annoncé le Choriste; et il continue le reste de la Messe jusqu'après l'Evangile, comme à l'ordinaire. Pendant le *Gloria* on sonne toutes les cloches.

51. Après l'Epître deux Enfants chantent très-lentement *Alleluia,* avec le verset suivant, et le Chœur l'achève. Les Enfants ayant répété *Alleluia,* le Chœur chante la neume; puis les Choristes chantent le Trait.

52. A l'Evangile, on ne porte ni croix ni luminaires; mais on porte l'encens. Le Diacre demande la bénédiction, et le reste se fait comme d'ordinaire.

53. L'Evangile fini, le Célébrant baise le livre, va au milieu de l'autel, le baise, se tourne vers le Chœur, chante *Dominus vobiscum,* et *Oremus*. Il n'y a point d'Offertoire; mais le Célébrant, ayant reçu du Diacre la patène avec l'hostie dessus, dit *Suscipe, sancte Pater,* et ce qui suit, sans *Gloria Patri* au Psaume *Lavabo*.

54. Après la fraction de l'hostie, le Célébrant dit *Pax*

Domini, etc. en faisant les signes de croix. On ne dit pas l'*Agnus Dei.* Le Célébrant récite les trois Oraisons ordinaires avant la communion; mais il n'y a point de baiser de paix. Il n'y a pas non plus d'Antienne de la Communion.

55. Le Célébrant ayant pris le précieux sang, dit, selon l'usage, les deux Oraisons *Quod ore,* et *Corpus tuum;* puis il va s'asseoir avec ses ministres, et récite les Vêpres avec eux, un Acolyte tenant le Missel.

56. Dès que le Célébrant s'est assis, on commence les Vêpres dans le chœur, par l'imposition de l'Antienne *Alleluia;* après laquelle on entonne le Psaume *Laudate Dominum, omnes gentes,* sans *Gloria Patri* à la fin. Pendant qu'on chante l'Antienne, le premier Choriste va à l'autel, se met à genoux, et annonce au Célébrant l'Antienne *Cùm transisset.*

57. Celui-ci se lève, et l'impose quand l'Antienne du Psaume est chantée. Le Choriste entonne le *Magnificat,* à la fin duquel on ne dit pas *Gloria Patri.* Pendant le Cantique, le Célébrant et ses ministres se tiennent debout; les Thuriféraires encensent les Choristes et le Chœur, mais on n'encense pas l'autel.

58. Pendant que l'on chante l'Antienne du *Magnificat,* le Célébrant revient à l'autel par le plus long chemin, le baise; puis tourné vers le peuple il chante *Dominus vobiscum,* va au coin de l'épître chanter la Postcommunion, revient au milieu, baise l'autel, et chante comme d'ordinaire *Dominus vobiscum;* ensuite le Diacre chante l'*Ite, Missa est,* noté dans le Missel.

59. Enfin le Célébrant, ayant dit le *Placeat,* donne la bénédiction, selon l'usage, et retourne à la sacristie. C'est ainsi que se terminent en même temps la Messe et les Vêpres.

ARTICLE VII.

Des Complies.

60. On ne dit pas le verset *Converte nos,* ni *Deus, in adjutorium;* mais le Célébrant, tourné vers le Chœur, commence le Psaume *Cùm invocarem,* que le Chœur continue, du 2 en *b,* et on ne dit point *Gloria Patri;* on chante de même *Qui habitat,* et *Ecce nunc,* sans *Gloria Patri,* et on termine par

l'Antienne *Alleluia*. Le Célébrant impose ensuite l'Antienne *Vespere,* et un Choriste entonne le Cantique *Nunc dimittis,* que le Chœur continue, sans *Gloria Patri*. Quand l'Antienne est chantée, le Célébrant, à l'aigle, chante l'Oraison *Visita;* mais il ne dit auparavant ni *Dominus vobiscum,* ni *Oremus;* et après la conclusion, il n'ajoute absolument rien.

61. On chante ensuite l'Antienne *Regina Cœli,* après laquelle les Enfants chantent le Versicule, et le Célébrant dit l'Oraison.

CHAPITRE XII.

Du saint jour de Pâque.

1. On ne chante point d'Hymne à l'Office de la Nuit et à Laudes; mais, après la cinquième Antienne des Laudes, les Choristes imposent *Hæc dies*, qui est continué par les deux Chœurs, avec neume à la fin, comme il est marqué dans l'Antiphonaire. Le reste se fait à l'ordinaire.

2. Aux Heures, il n'y a pas d'Hymne. Après les Psaumes le Chœur chante une fois *Alleluia;* et aussitôt le Célébrant impose *Hæc dies*, que le Chœur continue sans neume à la fin.

3. Dans les églises paroissiales, on fait au Prône l'Absoute solennelle, selon le rite prescrit dans le Rituel, pag. 486.

4. A Vêpres, les Choristes sont revêtus d'aubes parées et plissées. On n'y dit ni Capitule ni Hymne, mais après la troisième Antienne les Choristes imposent le Graduel *Hæc dies,* dont ils chantent ensuite le verset. En même temps, quatre Adjuteurs, revêtus aussi d'aubes bien plissées, entrent au chœur, et après les inclinations ordinaires, vont à l'aigle, où, quand le Graduel est achevé, ils imposent l'*Alleluia,* dont ils chantent le verset, suivant le même rite qu'à la Messe. Après la répétition de l'*Alleluia,* on chante la Prose *Victimæ,* qui est entonnée par le premier Choriste ou par l'orgue. Alors les quatre Adjuteurs se retirent de chaque côté du chœur, vis-à-vis de l'aigle, et restent là, tournés en

face les uns des autres, jusqu'à la fin de l'Oraison. Ils sont encensés chacun de trois coups, après les Choristes, par le Célébrant et son Assistant.

5. Le *Benedicamus* ayant été chanté par les Enfants, on fait la Procession, pendant laquelle il y a trois stations en cet ordre. Les Choristes imposent le Répons *Christus resurgens*, et on se met en marche vers le baptistère. Le Thuriféraire est en tête ; 2° le Clerc qui porte le cierge pascal ; 3° les Acolytes ; 4° le Collectaire ; 5° les Enfants de chœur ; 6° le Porte-croix ; 7° le Clergé à l'ordinaire, à la suite duquel sont les quatre Adjuteurs en aubes, puis les Choristes, enfin le Célébrant en chape ; à moins qu'on ne suive l'usage de l'église métropolitaine, où les Adjuteurs et les Choristes suivent le Porte-croix, et le reste du Clergé marche après le Célébrant.

6. Quand le corps du Répons est fini, le second Choriste entonne le Psaume *Laudate pueri*, que chaque côté du Chœur continue alternativement ; après le *Gloria Patri* les deux Chœurs chantent ensemble, sans imposition, le verset *Præcipitabit*, avec la réclame.

7. La Procession étant arrivée au baptistère, le Thuriféraire se place à côté de l'autel ou de la croix du baptistère, vers le coin de l'épître, le visage tourné vers l'autel ; celui qui porte le cierge pascal, les Acolytes, les Enfants de chœur et le Porte-croix se mettent entre l'autel et les fonts, tournés aussi vers l'autel ; les quatre Adjuteurs se rangent de chaque côté des fonts, tournés en chœur, les Choristes et le Célébrant au-dessous des fonts ; et le reste du Clergé de chaque côté du baptistère en deux Chœurs faisant face l'un à l'autre. Mais en tout ceci il faut avoir égard au plus ou moins d'espace libre, et à la disposition des lieux. Et même, si le baptistère est trop petit, le Célébrant seul y entre avec le Thuriféraire, et le reste du Clergé se tient à la porte, rangé comme ci-dessus.

8. Le Célébrant, en entrant, va droit à l'autel, s'incline profondément, bénit l'encens debout, encense l'autel de trois coups, monte à l'autel, le baise au milieu, descend entre les Choristes au-dessous des fonts qu'il salue d'une inclination profonde ; puis il fait le tour des fonts, en les encensant trois fois du côté de l'épître, et autant du côté de l'évangile, et saluant la croix lorsqu'il passe devant. Quand il est de retour à sa place, il rend l'encensoir au Thuriféraire, et après le

Versicule *Salvavit sibi,* chanté par les Enfants, il dit l'Oraison. Si le très-saint sacrement est à l'autel du baptistère, le Célébrant l'encense à genoux.

9. Lorsque l'Oraison est finie, les Choristes imposent le Répons *Quicumque baptizati estis,* que le Chœur continue. Ensuite le premier Choriste entonne le Psaume *In exitu,* qui est continué par le Chœur de chaque côté alternativement. Pendant que l'on chante le Répons et le Psaume, on va à la seconde station, qui se fait à quelque chapelle de l'église où est représentée la sépulture de Notre-Seigneur ou un autre mystère, ou bien à quelque autel au-dedans ou chapelle au-dehors, selon la disposition des lieux. Là le Thuriféraire se met au côté de l'épître, et les Adjuteurs se placent de chaque côté en avant des Choristes. Les Acolytes, les Enfants, le Porte-croix, et le reste du Clergé, se rangent près du lieu de la station, selon l'étendue et la disposition du lieu. Après le *Gloria Patri* du Psaume, les deux Chœurs chantent ensemble, sans imposition, le verset *Dominus scidit aquas* avec la réclame. Le Célébrant, en arrivant au lieu de la station, va droit à l'autel ou à l'image, bénit l'encens, et encense debout l'autel ou l'image, comme il a fait au baptistère : puis il se met entre les deux Choristes; et quand les Enfants ont chanté le Versicule *Auditam facite,* il chante l'Oraison.

10. Dès qu'on a répondu *Amen,* les Choristes imposent le Répons *Quid quæritis,* que le Chœur poursuit, pendant que la Procession rentre dans la nef, pour faire la station devant le Crucifix qui est ordinairement à l'entrée du chœur. S'il n'y en a point, la croix de Procession en tient lieu. Quand le Répons est fini, les quatre Adjuteurs, rangés en ligne droite au milieu des Choristes, chantent avec eux le verset *Adorate Dominum,* pendant lequel tout le Clergé se tient tourné vers le Crucifix.

11. Après ce verset, la Procession rentre au chœur en chantant la réclame *Recordamini.* Le Célébrant et les Choristes s'arrêtent à l'aigle; les quatre Adjuteurs se rendent à la sacristie, ou bien se rangent de chaque côté. Les Enfants ayant chanté le Verset *Lapidem,* qui leur est annoncé par le second Choriste, le Célébrant dit l'Oraison, qu'il termine par la grande conclusion, avec le *Dominus vobiscum;* puis le *Benedicamus* est chanté par les Choristes ou par l'orgue, à l'ordinaire, et ainsi se terminent les Vêpres.

12. Dans les églises où l'on chante aussitôt l'Antienne *Regina cœli,* on ne fait que la petite conclusion à l'Oraison précédente; et on termine l'Oraison *Deus, qui per resurrectionem,* par la grande conclusion, après laquelle on dit *Dominus vobiscum,* et *Benedicamus Domino.*

13. Dans les moindres églises deux du Chœur en aubes chantent l'*Alleluia* et son verset avec les Choristes; et dans les plus petites, les Choristes seuls chantent l'*Alleluia* etc. et le verset du Répons *Quid quæritis.*

14. Dans les églises dont on ne peut faire le tour en dedans ni en dehors, la station se fait dans la nef, devant le Crucifix, et c'est là qu'on chante tout ce qui est marqué cidessus pour la Procession. Après le Psaume *Laudate,* le Célébrant encense les fonts; après le Psaume *In exitu,* il encense l'autel de la sainte Vierge, ou un autre du côté opposé aux fonts. Pendant le troisième Répons, *Quid quæritis,* le Clergé en station dans la nef est tourné face à face, et au verset tous se tournent vers le Crucifix.

15. Dans les églises où il n'y a point de fonts baptismaux, les mêmes choses se chantent au chœur, et on ne fait pas les encensements. Les Choristes se promènent aux Psaumes, et les Adjuteurs se tiennent de chaque côté de l'aigle près des stalles, jusqu'à la fin du Répons *Quid quæritis :* alors ils viennent au milieu des Choristes chanter le verset *Adorate Dominum,* après lequel ils retournent à la sacristie, ou se rangent comme auparavant jusqu'à la fin du *Benedicamus.*

16. A Complies, après avoir dit, comme à l'ordinaire, *Converte nos* et *Deus, in adjutorium,* le Célébrant commence tout droit le Psaume *Cùm invocarem;* et après le *Gloria Patri* du dernier Psaume, le Chœur chante une seule fois *Alleluia.* Aussitôt le Célébrant impose *Hæc* pour l'Antienne de *Nunc dimittis,* et après le Cantique le Chœur chante *Hæc dies,* sans faire d'imposition, et sans neume à la fin. Le reste se fait à l'ordinaire. Le Salut suit les Complies; on y chante le Répons *Ego sum,* et la Prose *O filii,* pendant lesquels le Chœur est assis, comme il est dit plus haut, II[e] part. chap. I[er] n. 21.

17. Le rite marqué ci-dessus, pour le chant des Heures et des Vêpres, s'observe pendant toute la semaine jusqu'à None du Samedi inclusivement; excepté qu'aux Vêpres du Jeudi et du Vendredi, l'*Alleluia* n'est chanté que par deux Adjuteurs en aubes.

CHAPITRE XIII.

Des petites et des grandes Litanies, ou des Processions qui se font à la fête de saint Marc, et aux Rogations.

1. Le 25 Avril, jour de la fête de saint Marc, se fait la Procession des petites Litanies, avec abstinence de viande. On peut voir, dans le Mandement qui est en tête du Processionnal, l'origine de cette Procession et de celles des *Rogations,* et pourquoi on leur a donné ces noms.

Si la fête de saint Marc tombe dans la semaine de Pâque, la Procession est transférée au Lundi après le Dimanche de *Quasimodo,* quelque fête qui arrive ce jour là. Si la fête tombe un autre Dimanche, la Procession se remet au Lundi suivant; mais dans l'un et l'autre cas il n'y a point d'abstinence.

2. Quand le Clergé est rassemblé dans le chœur, un Clerc qui porte le bénitier, et à sa suite le Crucigère avec la croix, et un Sous-Diacre en aube portant le livre des Evangiles devant sa poitrine, viennent se placer au bas des degrés du sanctuaire, à une petite distance et à la file l'un de l'autre, le Sous-Diacre en arrière.

3. Avant de sortir du chœur, un Choriste, à l'aigle, impose l'Antienne *Exurge,* que le Chœur poursuit; et le Célébrant en étole violette chante au même endroit l'Oraison *Mentem familiæ tuæ.* Après l'Oraison, le Choriste impose l'Antienne *Venite,* et l'on se met en marche.

4. La Procession est rangée en cet ordre : En tête est la bannière de l'église, si l'on doit sortir au dehors; puis viennent, 2° le Porte-bénitier, 3° les Enfants de chœur, 4° le Crucigère, 5° le Sous-Diacre en aube; ensuite, si l'on porte des reliques de Saints, marchent les Clercs qui les portent, revêtus de chapes ou de tuniques de la couleur convenable à ces Saints, et après eux le reste du Clergé, enfin le Célébrant. Pendant la marche on chante les sept Psaumes de la Péni-

tence avec leurs Antiennes, comme dans le Processionnal.

5. Lorsque la Procession est entrée dans l'église où se fait la station, on finit le Psaume qui est commencé, avec son Antienne; puis on chante devant l'aigle l'Antienne, le Versicule, et l'Oraison du Patron titulaire de l'église. Ensuite on célèbre la Messe de la station, du rite férial; ou bien celle de saint Marc, si l'on ne doit dire qu'une seule Messe dans cette église, et alors on y ajoute les Oraisons de la Messe de la station. On observe la même chose lorsque la Procession étant transférée, elle se fait un jour de Double-majeur ou au-dessus; dans les Doubles-mineurs, on dit la Messe de la station, avec mémoire de la fête occurrente. Quand il y a plusieurs Messes, on ne fait pas de mémoire à la Messe de la station.

6. Après la Messe, on chante l'Antienne, le Versicule et l'Oraison du second Patron de la même église, si elle en a un; sinon, les Enfants ou les Chantres commencent les Litanies des Saints, et le Chœur, après chaque invocation, dit *Miserere nobis,* ou *Ora pro nobis.* Il faut chanter lentement, pour donner au Célébrant et à ses ministres le temps de quitter leurs ornements. On sort de l'église après *Sancta Trinitas unus Deus.*

7. Dans le chant de ces Litanies, on allonge ou on abrège, à proportion du chemin, l'invocation des Saints, pour avoir le temps de chanter les supplications qui commencent à *Propitius esto,* jusqu'à *Agnus Dei :* ce qu'on doit observer aux autres Processions où l'on chante les Litanies.

8. Quand la Procession est rentrée dans son église, on chante devant l'aigle l'Antienne, le Versicule et l'Oraison du Titulaire; après quoi tous se retirent.

9. Si la Procession vient à passer devant un cimetière, on finit le Psaume ou l'Antienne qui est commencée, et l'on chante pour les défunts le Psaume *De profondis,* avec les Versicules et l'Oraison *Fidelium.*

10. Les Processions des grandes Litanies, dites *Rogations,* se font les trois jours avant la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, pour demander à Dieu la rémission des péchés, et sa bénédiction sur les fruits de la terre. On y observe le même rite qu'aux petites Litanies. En allant on chante chaque jour cinq Psaumes Graduels, avec leurs Antiennes marquées dans le Processionnal; et dans l'église où se fait la station, on

chante la Messe *Exaudivit,* comme dans le Processionnal et dans le Missel.

11. S'il se rencontre, pendant ces trois jours, une fête du rite Double-majeur, on observe ce qui est marqué ci-dessus n. 5; et quand il n'y a qu'une Messe, on y dit toujours l'Oraison *pour les fruits de la terre*. Au retour on chante les Litanies marquées dans le Processionnal.

12. Quand les Processions ne peuvent sortir de l'église, la station se fait à quelque chapelle spacieuse, où l'on chante la Messe; et on retourne ensuite au chœur en chantant les Litanies.

CHAPITRE XIV.

De la Vigile de la Pentecôte.

1. Pour la lecture des Prophéties, on prépare les mêmes ornements que le Samedi-saint. Pour les Litanies et pour la Messe, on prépare les ornements en même nombre que le Samedi-saint, mais de couleur rouge, au lieu de blanc.

2. Après Sexte, les cierges n'étant point allumés, le Célébrant, en ornements violets, va à l'autel avec ses ministres; et après avoir fait la prostration d'usage, il monte, baise l'autel, et chante les Oraisons suivant le même rite que le Samedi-saint, excepté qu'on ne dit pas *Flectamus genua*. Pour les Leçons et les Traits, tout se fait de la même manière que le Samedi-saint.

3. Quand la quatrième Leçon, *Audi Israel,* est finie, on allume le cierge pascal, qui doit brûler sans interruption jusqu'après l'Office du jour de la Pentecôte.

4. Après l'Oraison *Concede,* quatre Choristes en chapes rouges chantent la Litanie qui est marquée la seconde au Samedi-saint. On fait ensuite la bénédiction des fonts, en ornements rouges. Après cette bénédiction, les deux Choristes chantent la Litanie qui est marquée la troisième au Samedi-saint; puis on célèbre la Messe, et jusqu'après l'Évangile on

observe le rite prescrit pour ce jour-là ; mais on dit le *Gloria Patri,* et depuis l'Offertoire la Messe se dit à l'ordinaire, avec le *Communicantes* et l'*Hanc igitur* propres à la Pentecôte. On ne fait aucune mémoire.

5. Dans les églises où il n'y a pas de fonts baptismaux, on omet le Trait *Sicut cervus* et ce qui suit jusqu'à la bénédiction des fonts ; et immédiatement après l'Oraison *Deus, qui nobis per Prophetarum ora,* on chante la Litanie et on dit la Messe, comme ci-dessus.

CHAPITRE XV.

De la Fête et de la Semaine de la Pentecôte.

1. A Tierce, le Célébrant revêtu d'une chape rouge, par-dessus son habit de chœur, (ou bien par-dessus l'aube, l'étole et le manipule) ayant à ses côtés deux Prêtres aussi en chapes rouges, va à l'autel, avec trois Thuriféraires portant chacun leur encensoir. Ils se mettent tous à genoux sur le plus bas degré, font une inclination profonde, et s'étant relevés, le Célébrant commence à l'ordinaire le *Deus in adjutorium.*

2. Après *Alleluia,* le Célébrant impose l'Hymne *Veni creator,* dont le Chœur chante alternativement chaque strophe, d'une mesure très-grave ; ou bien, si on touche l'orgue, le Chœur chante entièrement la première strophe, et il alterne ensuite avec l'orgue.

3. Dès que l'Hymne a été imposée, le Célébrant et les deux Prêtres se mettent à genoux, ayant chacun à leur droite un Thuriféraire aussi à genoux. Ils bénissent l'encens que les Thuriféraires ont mis dans les encensoirs ; puis encensent l'autel pendant la première strophe, en balançant deux fois lentement l'encensoir à chaque coup qu'ils donnent : ce qu'ils répètent aux strophes impaires, faisant après chaque strophe une inclination profonde. Les Thuriféraires encensent de la même manière pendant les 2e, 4e, et 6e strophes.

4. L'Hymne étant finie, le Célébrant se lève, impose l'An-

tienne *Sonus,* et le premier du Chœur ou le Choriste entonne le Psaume *Legem pone*. Alors le Célébrant et les deux Prêtres vont s'asseoir sur les siéges préparés dans le sanctuaire, du côté de l'épître, le Célébrant au milieu des deux Prêtres. Les Thuriféraires, à l'*Amen* de l'Hymne, ont dû retourner à la sacristie. Le Célébrant chante le Capitule et l'Oraison à son siége, debout et tourné vers l'autel, et les deux Prêtres sont aussi debout.

5. Après Tierce, ils reviennent à la sacristie, et le Célébrant prend l'aube, le manipule, l'étole, (à moins qu'il ne les ait pris auparavant) et la chape pour la Procession, qui se fait autour de l'église en dedans ou en dehors, selon la coutume des lieux, tout le Clergé étant en chapes, s'il se peut.

6. A la Messe, pendant le verset *Veni, sancte Spiritus,* le Célébrant et ses ministres se mettent à genoux près de leurs siéges, et le Chœur se tient tourné vers l'autel : ce qui s'observe durant toute la semaine.

7. Dans les églises où le Clergé est peu nombreux, le Célébrant en aube, manipule, étole et chape, assisté du Diacre et du Sous-Diacre revêtus de leurs ornements, commence Tierce au bas de l'autel, et encense avec le Diacre et le Sous-Diacre, pendant l'Hymne, aux strophes impaires, comme il est dit ci-dessus; les Thuriféraires encensent aux strophes paires. Il impose ensuite l'Antienne, s'assied entre le Diacre et le Sous-Diacre, et fait tout ce qui a été marqué plus haut.

Dans les petites églises, le Célébrant seul encense alternativement avec le Thuriféraire, s'assied au côté de l'épître, et dit ensuite le Capitule et l'Oraison debout devant son siége, comme ci-dessus.

8. Pendant la semaine, à Tierce, l'Hymne *Veni creator* se chante gravement, et le Chœur se tient tourné vers l'autel; mais on ne fait pas d'encensement.

9. Le Mercredi, le Vendredi et le Samedi des Quatre-Temps, le Diacre et le Sous-Diacre servent à la Messe en dalmatique et tunique. Les Leçons se lisent à l'ambon, le Mercredi et le Samedi, par des Lecteurs revêtus d'aubes parées, selon le rite marqué ci-dessus aux Quatre-Temps de l'Avent.

CHAPITRE XVI.

De la Fête et de l'Octave du très-saint Sacrement.

ARTICLE PREMIER.

Des objets à préparer pour la Procession.

1. Outre l'ostensoir, et tous les ornements nécessaires pour la Messe d'une fête Annuelle, le Sacristain prépare pour la Procession, qui se fait avec une très-grande solennité, les objets suivants, dans la sacristie ou ailleurs.

1° Un dais, sous lequel doivent se placer le Célébrant qui porte l'ostensoir, et les deux Prêtres qui l'accompagnent.

2° Quatre flambeaux au moins, pour être portés de chaque côté du dais.

3° Des aubes avec amicts et cordons, et des tuniques rouges, pour les Porte-dais s'ils sont Clercs; si ce sont des Prêtres, ils mettent par-dessus l'aube l'étole croisée sur la poitrine; si ce sont des Diacres, ils ont l'étole transversale pendante sous le bras droit. Dans les lieux où le dais est porté par des laïques choisis, on conservera cette coutume. Mais quand il est porté par des ecclésiastiques, les laïques ne tiennent pas les cordons qui y sont quelquefois attachés.

2. Tout le Clergé devant être en chapes à cette Procession, comme certaines églises pourraient n'en avoir pas un nombre suffisant pour en donner à tous, les Clercs sont revêtus de tuniques par-dessus l'aube; les Prêtres sont en chasubles. On peut faire servir les ornements de toutes les couleurs, excepté le violet et le noir, pourvu qu'ils soient dans la propreté et la décence convenable.

3. Si l'ostensoir doit reposer sur un brancard adapté au dais, on orne ce brancard d'étoffes précieuses, et on attache au milieu un corporal. Si le Célébrant porte lui-même l'ostensoir, on lui met au cou une écharpe faite pour cet usage, et sur laquelle il le pose pendant la marche.

4. Lorsque plusieurs Thuriféraires, outre ceux de la Messe, doivent encenser durant la Procession, on prépare autant d'encensoirs qu'il y a de personnes, et deux navettes garnies de bon encens, qui sont portées par des Clercs ou par des Enfants. Si aux Thuriféraires se joignent des Enfants pour jeter des fleurs, celui qui doit les conduire aura soin de les exercer long-temps d'avance, afin que leurs évolutions s'exécutant dans un ordre parfait, contribuent à relever la majesté du culte divin, et à exciter la piété des assistants. Il devra aussi se munir de pinces pour raccommoder les encensoirs, si quelque chaîne venait à se rompre.

5. Dans les lieux où la Procession se fait hors de l'église, les murs des maisons, dans les rues qu'elle parcourt, doivent être ornés de tapisseries, de tableaux et d'images de piété, ou de linges blancs ornés de feuillages et de fleurs, selon les moyens de chacun. Les rues aussi seront nettoyées et jonchées de feuillages et d'herbes odoriférantes.

6. Si la marche doit être longue, on dresse dans les rues et les places publiques, à des distances convenables, des tables en forme d'autel, qu'on appelle *reposoirs,* autant qu'il y aura de stations. Ces reposoirs seront couverts de nappes propres, et ornés de draperies et de tapisseries, avec des luminaires, des fleurs et des parfums, selon la dévotion et les facultés de chacun. Et de peur que le feu ne vienne à manquer dans les encensoirs, on prépare, à côté des reposoirs, un réchaud avec des charbons allumés et des pincettes.

7. Quand la Procession ne sort pas de l'église, on peut orner quelques autels pour y faire des stations, surtout si la Procession fait plusieurs fois le tour de l'église.

ARTICLE II.

De l'exposition et de la Procession du très-saint Sacrement.

8. L'exposition du très-saint sacrement se fait, ou après la Messe à laquelle a été consacrée l'hostie qui doit servir pendant l'Octave, ou à une autre Messe du matin, si l'hostie a été consacrée d'avance. On y observe tout ce qui est marqué ci-dessus IIe partie, ch. II. art. V.

9. La Procession se fait ordinairement avant Tierce. Tout

le Clergé étant préparé et rangé dans le chœur, chacun revêtu des ornements qui lui ont été assignés, le Célébrant se rend à l'autel, précédé des Thuriféraires, des Acolytes, du Crucigère, des Clercs portant les flambeaux, des Prêtres ou autres Clercs qui doivent porter le dais, du Diacre et du Sous-Diacre, et accompagné de deux Prêtres en chasubles. Dans les moindres églises, le Célébrant va seul sans assistants; si ce sont des laïques qui doivent porter le dais, ils se tiennent tout prêts pour le prendre au moment où le Célébrant y entrera; mais ils ne viennent pas avec lui.

10. En arrivant, les Thuriféraires se rangent de chaque côté à l'entrée du sanctuaire, les Porte-dais se mettent près du dais; les Acolytes, le Crucigère et les Céroféraires au bas des degrés du sanctuaire ou à la grande porte du chœur, pour être prêts à partir dès que la bénédiction est donnée, le Célébrant avec les deux Prêtres, le Diacre et le Sous-Diacre s'avancent près des marches de l'autel, et tous, excepté les Acolytes et le Crucigère, se mettent à genoux pour adorer le très-saint sacrement. Le Célébrant s'étant relevé met de l'encens dans les encensoirs, et le bénit à l'ordinaire, le Diacre présentant la navette sans rien baiser. Ensuite il encense le très-saint sacrement, monte à l'autel, fait la génuflexion, prend l'ostensoir des deux mains, et donne la bénédiction en la manière accoutumée, mais sans rien dire : pendant cette bénédiction tout le monde est à genoux, et les Thuriféraires encensent sans discontinuer. Le Chœur chante en même temps l'Antienne *Adoremus*, comme dans le Processionnal.

11. Après la bénédiction, le Célébrant pose l'ostensoir sur l'autel, pour le reprendre au moment du départ. Alors les Choristes imposent l'Antienne *Surge*, que le Chœur continue pendant que l'on se met en marche sur deux files, en cet ordre. La bannière de l'église est en tête; après, viennent des enfants ou des laïques, portant des flambeaux allumés; puis les Confréries de la sainte Vierge et du très-saint sacrement, si elles sont établies : le tout suivant l'usage des diverses églises; en dernier lieu, le Clergé. D'abord, après la croix, marchent ceux qui sont en aubes ou en surplis, s'il n'y a pas assez d'ornements pour en donner à tous; après eux ceux qui portent des chapes, puis ceux qui sont en tuniques, ensuite les Prêtres en chasubles; enfin les mi-

nistres de l'autel, Induts, Diacre et Sous-Diacre, celui-ci portant devant la poitrine le livre des Collectes, et le Diacre la bourse garnie d'un corporal. Devant le dais sont les Thuriféraires, et sous le dais le Célébrant au milieu des deux Prêtres assistants, soutenant des deux mains l'ostensoir sur le brancard, de peur qu'il ne vacille; les Clercs qui portent les flambeaux se tiennent de chaque côté du dais. Les fidèles suivent le dais : en premier lieu sont les membres de la fabrique, les magistrats et les personnes honorables; ensuite vient le reste du peuple.

12. Les Confrères du très-saint sacrement, et tous ceux qui portent à la main des cierges ou des flambeaux, auront l'attention de les tenir en dehors : c'est-à-dire, que ceux qui sont dans la file à droite les tiennent de la main droite, et ceux qui sont à l'opposé les tiennent de la main gauche.

13. Quand la Procession est arrivée à quelqu'un des reposoirs, on y fait station : le Diacre étend le corporal au milieu de la table, et le Célébrant, aidé des deux Prêtres, y dépose l'ostensoir; puis ayant mis de l'encens dans un encensoir, il le bénit, encense le très-saint sacrement, et donne en silence la bénédiction au peuple. Pendant ce temps-là le Chœur chante une des Antiennes marquées dans le Processionnal; les Enfants chantent le Versicule, et le Célébrant dit l'Oraison, dans le livre que les deux Prêtres soutiennent devant lui. Dans quelques églises, il donne la bénédiction avant de quitter le reposoir.

14. Après l'Oraison, la Procession s'étant remise en marche, les deux Prêtres assistants vont à la table du reposoir avec le Célébrant, qui reprend l'ostensoir et revient sous le dais. Le Diacre plie le corporal, le renferme dans la bourse, et reprend sa place. Le même rite s'observe aux autres stations, si l'on en fait plusieurs.

15. En rentrant dans l'église, les laïques qui sont à la tête de la Procession se rangent de chaque côté dans la nef, laissant entre eux un espace suffisant pour le passage du Clergé. Le Crucigère et les Acolytes déposent la croix et les chandeliers près de l'autel, à leur place ordinaire; et tous les autres, rangés comme avant la Procession, se mettent à genoux dès que le Célébrant paraît.

16. Le Célébrant étant monté à l'autel, avec les deux

Prêtres assistants, dépose l'ostensoir sur le corporal que le Diacre a dû déplier. Il descend ensuite, et quand les Enfants ont chanté le Versicule *Benedicat nos Deus,* il chante lui-même l'Oraison *Sit nobis;* puis il met de l'encens dans un encensoir, encense le très-saint sacrement, remonte à l'autel, et donne la bénédiction, après laquelle il encense de nouveau.

17. Alors le Prêtre sacristain ou le Diacre place l'ostensoir dans la niche. Dans les petites églises, où le Célébrant est seul, il l'y place lui-même dès qu'il a donné la bénédiction, et l'encense ensuite. Après quoi, le Célébrant et ses ministres retournent à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Procession. Le reste du Clergé ayant quitté les ornements, revient au chœur, et l'on chante Tierce.

18. Dans les églises où la Procession se fait après la grand' Messe, les Clercs qui doivent porter des tuniques vont se revêtir de leurs ornements après l'Oraison Dominicale, et même plus tôt s'ils sont en grand nombre. Ceux qui portent des chapes les prennent au plus tard pendant Sexte; et tous reviennent de suite au chœur où ils se rangent dans l'ordre qu'ils doivent garder à la Procession. Le Célébrant et ses ministres, qui se sont retirés à la sacristie, reviennent à l'autel après Sexte, avec les Thuriféraires, etc. et on commence la Procession comme il est marqué ci-dessus n. 10.

Si le très-saint sacrement ne doit pas demeurer exposé tout le jour, on le renferme dans le tabernacle lorsqu'il a été encensé après la bénédiction qui termine la Procession.

ARTICLE III.

De la Messe.

19. La Messe est du rite Annuel, en y ajoutant ce qui est prescrit en présence du très-saint sacrement, ci-dessus, IIe partie, ch. II, art. V, n. 184 et suiv.

20. A la Prose, on chante trois fois la strophe *Ecce Panis Angelorum;* et si le Célébrant est à l'autel, il se met à genoux avec ses ministres, sur le bord du marchepied, et y demeure jusqu'à l'*Amen* exclusivement; s'il est assis, il s'agenouille près de son siége, sur le plus bas degré de l'autel, Pendant tout ce temps-là, le Chœur se tient debout, et

tourné vers l'autel. Le Diacre, qui a dû recevoir la bénédiction assez à temps pour être rendu avant *Ecce Panis* au lieu où il doit chanter l'Evangile, se met à genoux s'il est dans le sanctuaire; s'il est dans le chœur, ou à l'ambon, il se tourne seulement vers l'autel avec ceux qui l'accompagnent, excepté le Crucigère et les Acolytes.

21. Aux Messes basses célébrées à l'autel où le très-saint sacrement est exposé, le Prêtre fait une génuflexion, tourné vers lui, en commençant *Ecce Panis*. Mais on ne la fait pas aux Messes qui se célèbrent à d'autres autels.

22. Si l'Evangile se chante au bas du chœur, derrière les Choristes, ceux-ci ne se tournent pas vers le Diacre pendant qu'il le chante; mais ils demeurent tournés face à face.

ARTICLE IV.

Des Vêpres et du Salut.

23. A Vêpres, pendant l'Hymne, le Chœur se tient debout tourné vers l'autel, à la strophe *Tantum ergo Sacramentum*. Au *Magnificat*, le Célébrant et son Adjuteur, après avoir encensé le très-saint sacrement et baisé l'autel, encensent les Choristes et sont eux-mêmes encensés; mais ils ne sortent pas du chœur pour faire d'autres encensements.

24. Au Salut, quand il ne suit pas immédiatement les Vêpres ou les Complies, on chante les cinq Psaumes des Vêpres sous la seule Antienne *Vincenti,* comme il est marqué dans l'Antiphonaire; et au lieu de l'Hymne *Pange lingua,* on chante *Adoro te supplex,* selon qu'il est prescrit dans le Bréviaire. La raison de cette répétition des Vêpres est que, dans l'origine, le salut se célébrait tout au soir, principalement pour ceux des fidèles qui n'avaient pu assister à l'Office des Vêpres.

Si le Salut suit les Complies, l'Hymne *Adoro te* se chante au commencement, ou bien après un Répons, selon la coutume de chaque église approuvée par M. l'Archevêque. Du reste, on chante au Salut les prières ordinaires, marquées ci-après, sect. III, chap. I[er], art. III, n. 17 et suiv.

25. Quand on y fait la Procession, c'est dans l'intérieur de l'église, à moins qu'on n'ait pu le matin la faire au-dehors. Le Clergé, avec des cierges à la main, précède le dais.

Le Célébrant revêtu de la chape, et jamais de la chasuble, porte le très-saint sacrement sous le dais, comme le matin, mais sans Prêtres assistants. L'usage de la chasuble serait un abus à réformer.

26. Après le Salut, on renferme le très-saint sacrement dans le tabernacle, avec les cérémonies accoutumées.

ARTICLE V.

Des jours dans l'Octave.

27. L'exposition se fait chaque jour, selon le rite décrit ci-dessus, IIe part. chap. II, art. V; mais seulement dans les églises où l'on chante la grand'Messe. On peut ensuite laisser le très-saint sacrement exposé jusqu'à la fin de la dernière Messe basse; et le Prêtre qui l'a célébrée le renferme dans le tabernacle, en observant ce qui est prescrit au même endroit, n. 199 et suiv.

28. Si l'exposition dure toute la journée, il doit y avoir, hors le temps des Messes, un Prêtre au moins, ou un autre Ecclésiastique, en surplis, qui se tienne en adoration au bas de l'autel; et de pieux fidèles ne manqueront pas de se joindre à lui.

29. Comme la fête ne se célèbre maintenant que le Dimanche qui la suit, de même, quant à la solennité extérieure, l'Octave se termine au Dimanche qui vient après. On reprend, durant la semaine, les Epîtres et les Evangiles, selon l'ordre marqué dans le *Bref*. S'il arrive quelque fête Double, on en chante la Messe avec les ornements de la couleur de cette fête, que l'on garde tout le jour, même au Salut. Le Vendredi, quand on chante la Messe de la Réparation des injures, on y dit le *Gloria in excelsis*.

30. Le Salut se donne chaque jour, vers le soir, et on y observe ce qui est marqué ci-dessus pour la fête.

31. Le Dimanche, dernier jour de l'Octave, aux stations qui se font dans la Procession on chante les Antiennes, Versicules et Oraisons qu'on n'a point chantés le Dimanche précédent. La Messe est du rite Solennel-mineur; on y dit trois fois la strophe *Ecce Panis*. On chante aussi les Vêpres de l'Octave, mais avec les Psaumes du Dimanche; et le Salut est comme au jour de la fête.

32. Quand la fête de saint Jean-Baptiste, ou celle des saints Apôtres Pierre et Paul, tombe ce jour-là, la Messe et tout l'Office sont de la fête occurrente. On fait seulement mémoire de l'Octave.

SECTION DEUXIÈME.

RITES DE QUELQUES OFFICES DU PROPRE DES SAINTS.

CHAPITRE PREMIER.

De la Fête de la Présentation de Notre-Seigneur et de la Purification de la sainte Vierge.

1. Le matin de ce jour, le Sacristain prépare dans le sanctuaire, au coin de l'épître, une table couverte d'une nappe blanche et propre, qui pende jusqu'à terre, et il met dessus des cierges de cire blanche en assez grand nombre pour suffire au Clergé. Il en ajoutera même quelques-uns de plus, qu'il mettra à part, afin de les réserver pour les malades.

2. Après Tierce, les cierges de l'autel étant allumés, le Célébrant, revêtu par-dessus l'aube d'un manipule, d'une étole, et d'une chape de couleur blanche, se rend à l'autel, précédé d'un Clerc qui porte le bénitier, des Acolytes avec leurs chandeliers, des Choristes, des Induts, s'il y en a, et du Sous-Diacre et du Diacre en tunique et dalmatique. En arrivant, il se met à genoux avec eux, sur le plus bas degré, s'incline profondément; puis, aidé des ministres, qui soulèvent ses habits et sa chape, il monte à l'autel, le baise au milieu, va au livre qui est au coin de l'épître, et là il fait la bénédiction des cierges, ayant à sa droite le Diacre, qui soulève la chape de ce côté, quand il faut faire quelque signe de

croix. Le Sous-Diacre se place derrière le Célébrant au bas des degrés ; les Induts se rangent comme pour la Messe ; les Acolytes sont aux deux coins au bas de l'autel ; et le Clerc chargé du bénitier reste au coin de l'épître. Les Choristes vont à l'aigle.

3. Le Célébrant dit *Dominus vobiscum* sans se tourner vers le peuple ; et un peu tourné vers les cierges, il chante les Oraisons sur le ton de la bénédiction de l'eau, ayant toujours les mains jointes, excepté quand il fait les signes de croix marqués ; et alors il pose la gauche sur l'autel. Vers la fin de la dernière Oraison, le Clerc qui tient le bénitier monte à la droite du Diacre, auquel il donne l'aspersoir après l'avoir trempé dans l'eau ; et le Diacre, à la fin de l'Oraison, le remet au Célébrant avec les baisements ordinaires. Celui-ci fait trois aspersions sur les cierges en forme de croix ; la première devant lui sur le haut et sur le bas des cierges, la deuxième vers sa gauche, et la troisième à sa droite : ensuite il rend l'aspersoir au Diacre qui le remet au Clerc de qui il l'a reçu.

4. Aussitôt le Célébrant descend au bas des degrés avec ses ministres ; et des Acolytes distribuent les cierges, d'abord au Célébrant et aux ministres de l'autel, aux Choristes, puis au reste du Clergé en commençant par les plus dignes ; tandis qu'un autre Prêtre fait l'aspersion dans l'église sur les cierges des fidèles.

5. Pendant que l'on distribue les cierges et qu'on les allume, les Choristes imposent l'Antienne *Lumen*, que le Chœur continue ; ensuite le Cantique *Nunc dimittis*, et après chaque verset, on répète *Lumen*. A la fin, le Célébrant, au coin de l'épître, chante le Versicule *Tu illuminas* et les suivants, avec l'Oraison.

6. On fait ensuite la Procession, à laquelle on chante le Répons *Hostiam*, et le reste comme au Processionnal. A la station qui se fait avant de rentrer au chœur, on chante l'Antienne *Sanctificati*, puis le Versicule et l'Oraison. Dans le cours de la Procession, il faut observer que ceux qui sont à droite portent leurs cierges de la main droite, et que ceux qui sont à gauche les tiennent de la main gauche. Après la Procession, on les éteint.

7. Si cette fête de la Chandeleur arrive le Dimanche, la bénédiction de l'eau se fait à l'ordinaire dans la sacristie avant

Tierce. La bénédiction et l'aspersion des cierges placés près de l'autel se fait après Tierce, comme ci-dessus. Ensuite le Célébrant, ayant quitté sa chape, fait l'aspersion de l'autel, du Clergé, du peuple, et en même temps des cierges le long de l'église, pendant qu'on chante dans le chœur l'Antienne *Asperges me*. Après l'Oraison *Exaudi nos*, le Célébrant reprend sa chape, et on chante *Lumen* et le Cantique.

8. A la Messe, un peu avant l'Evangile, on rallume les cierges du Clergé. Le Célébrant et tous les autres les tiennent allumés pendant que le Diacre chante l'Evangile; après quoi on les éteint. On les rallume encore, dans le chœur, un peu avant l'élévation; et le Clergé, excepté le Célébrant et les ministres de l'autel, les tient allumés jusqu'à la seconde élévation avant le *Pater*.

9. Quand cette fête tombe après la Septuagésime, au lieu de l'*Alleluia* et de la Prose, on chante le Trait.

CHAPITRE II.

De la Fête du sacré Cœur de notre Seigneur Jésus-Christ.

1. Cette fête, autorisée en 1765 par M. de Beaumont, Archevêque de Paris, a été célébrée du rite Solennel-majeur, mais avec des diversités, le IIIe Dimanche après la Pentecôte, dans un grand nombre d'églises du diocèse, jusqu'en 1822. Cette année-là, M. Hyacinthe-Louis de Quelen, ayant publié une nouvelle édition du Bréviaire, que le Cardinal de Périgord son prédécesseur avait fait exécuter, et dans laquelle il fit insérer l'Office du sacré Cœur de Jésus, rendit la fête obligatoire pour toutes les églises; et comme elle était assez souvent transférée à un autre Dimanche, à cause de l'occurrence des fêtes de saint Jean-Baptiste, ou des Apôtres saint Pierre et saint Paul, il la fixa au second Dimanche de Juillet, afin que désormais elle fût célébrée le même jour et avec uniformité dans tout le diocèse. Il obtint même du Pape Léon XII, en 1825, que les Indulgences attachées à cette fête,

ne pussent être gagnées par les Prêtres et les laïques, que le Dimanche susdit. Les seules communautés qui suivent le rite Romain sont exceptées de cette mesure.

2. Le très-saint sacrement doit être exposé ce jour-là pendant la Messe et tous les Offices. Si on le renferme après la grand'Messe, on chante à ce moment-là les prières marquées pour le Salut.

3. Au Salut, outre les prières ordinaires, il est prescrit de chanter le Répons *Per viscera,* avec le Versicule *Benedic, anima mea*, et l'Oraison du jour, comme dans le Processionnal. Avant la bénédiction du très-saint sacrement, on chante trois fois *Parce, Domine,* etc. et après qu'elle est donnée, trois fois aussi, *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis.*

4. Il est défendu de lire publiquement à la Messe, ou pendant les Offices, ou au Salut, aucun acte soit de consécration, soit d'amende honorable au sacré Cœur, rédigé en français. C'est pour suppléer à ces divers actes, que l'on a prescrit les supplications marquées ci-dessus.

CHAPITRE III.

De la Fête de l'Assomption de la sainte Vierge.

1. Ce jour, la Procession se fait avant la Messe, à l'ordinaire. Lorsque tout le Clergé est rentré dans le chœur, les Choristes, à l'aigle, imposent l'Antienne *Sub tuum præsidium*, après laquelle les Enfants chantent le Versicule *Deus, judicium*, et le Célébrant dit l'Oraison *Deus Regum*. Quand on a répondu *Amen,* les Choristes imposent l'Introït.

2. Après les Vêpres, on fait, hors de l'église, en vertu du vœu du Roi Louis XIII, en 1638, une Procession à laquelle on chante le Répons *Felix es,* et les Litanies de la sainte Vierge. On y porte la statue de la sainte Vierge; et son visage doit être tourné vers la tête de la Procession, comme si elle marchait. En rentrant dans l'église, on fait une station devant

l'autel ou l'image de la sainte Vierge, ou dans la nef devant la croix. Quand les Litanies sont terminées, on chante l'Antienne *Sub tuum præsidium,* avec le Versicule *Ora pro nobis,* et l'Oraison *Protege;* enfin le Psaume *Exaudiat,* et le reste comme dans le Processionnal.

CHAPITRE IV.

De la Fête de saint Michel Archange.

Cette fête se célèbre le 29 Septembre, du rite Solennel-mineur. Dans les principales églises, à la Messe, l'Offertoire se chante d'une mesure très-grave, afin que le Célébrant ait le temps d'encenser les oblations et l'autel, comme il suit. Lorsqu'il a dit la prière *Veni sanctificator,* et bénit l'encens, il fait l'encensement sur l'hostie et le calice à l'ordinaire; puis il descend au bas des degrés, se met à genoux, et le Thuriféraire se place à sa droite. A ce moment, deux Prêtres, qui sont allés d'avance prendre des chapes blanches à la sacristie, viennent se joindre à lui avec deux Thuriféraires qui ont dû auparavant mettre de l'encens dans les encensoirs. Ils s'agenouillent de chaque côté du Célébrant; et les Thuriféraires à leur droite présentent à chacun l'encensoir, sur lequel, avant de le prendre, ils font un signe de croix. Alors les deux Prêtres unis au Célébrant encensent l'autel en donnant six coups d'encensoir avec balancement entre chaque coup. Ayant salué, ils remettent les encensoirs aux Thuriféraires, qui donnent six coups de la même manière; et ainsi alternativement jusqu'à ce que le chant soit terminé. Après quoi, le Célébrant remonte à l'autel pour continuer la Messe, sans encensement ultérieur, et les deux Prêtres se retirent avec leurs Thuriféraires. Pendant cet encensement le Diacre et le Sous-Diacre se tiennent à genoux aux deux bouts de l'autel, sur le plus bas degré. L'Organiste doit aussi être averti de ne pas toucher l'orgue à l'Offertoire; mais il peut jouer un morceau dès que le Chœur cesse de chanter.

CHAPITRE V.

De la Fête de tous les Saints.

1. Après les secondes Vêpres de cette fête, quand les Enfants on chanté le *Benedicamus*, on fait une Procession aux autels ou chapelles de l'église, en chantant le Répons *Inebriabuntur*, et l'Hymne *Hymnis dum resonat*, s'il est nécessaire.

2. Dès que le Répons a été imposé par les Choristes, avant que le Clergé sorte du Chœur, le Célébrant encense le grand autel, à genoux si le très-saint sacrement y repose, puis il le baise. Pendant que la Procession fait le tour de l'église, il encense de trois coups les autres autels; mais il ne les baise pas. S'ils sont en trop grand nombre, il n'encense que celui de la sainte Vierge, et ceux où l'on conserve le très-saint sacrement, ou bien ceux où reposent des reliques insignes de Saints. Il doit y avoir sur chaque autel des cierges allumés.

3. La Procession étant rentrée dans le chœur, et le Répons ou l'Hymne étant fini, les Enfants chantent le Versicule; le Célébrant dit l'Oraison à l'aigle, puis *Dominus vobiscum*; ensuite le *Benedicamus* est chanté par les Choristes ou par l'orgue.

4. Les Choristes ayant déposé leurs chapes à la sacristie, y prennent des chapes noires, et reviennent aussitôt au Chœur, où l'on chante solennellement les Vêpres des Défunts, comme il est marqué ci-après, sect. III, ch. V, n. 2. Au *Magnificat*, le Célébrant va prendre une chape à la sacristie, et revient au chœur, où il chante à l'aigle les Versicules et l'Oraison *Fidelium*; il termine par *Requiescant in pace*, et retourne ensuite à la sacristie avec les Choristes.

5. Quand la Toussaint tombe le Samedi, on célèbre le Dimanche la fête de saint Marcel, Évêque de Paris, et la Commémoration des Trépassés est transférée au Lundi. Dans ce cas les Vêpres des Défunts se chantent après les secondes Vêpres de saint Marcel.

CHAPITRE VI.

De la Commémoration de tous les Fidèles défunts (a).

1. Cette Commémoration se célèbre le lendemain de la Toussaint, ou le Lundi suivant quand la Toussaint arrive un Samedi.

2. Aux Vigiles, on chante l'Invitatoire et le Psaume *Venite*, et on lit les titres aux Leçons du IIe et du IIIe Nocturne, quoiqu'on les retranche aux autres Offices pour les Défunts. Les Choristes sont en chapes; mais on chante les Répons en habit de chœur. Si néanmoins la sacristie est pourvue de chapes, ceux qui chantent le dernier Répons peuvent en prendre. A Laudes, au Cantique *Benedictus*, le Célébrant observe ce qui est marqué ci-dessus pour les Vêpres.

3. Avant la Messe, on fait la Procession autour du cimetière ou de l'église. Le Célébrant, en marchant, asperge d'eau bénite les tombes des défunts à droite et à gauche; et le Diacre et le Sous-Diacre soulèvent les bords de sa chape.

4. On chante à cette Procession le Répons *Libera me* avec tous ses versets. Quand la Procession est rentrée dans le chœur, on psalmodie le Psaume *De profundis*, avec les Versicules et l'Oraison, comme dans le Processionnal. Puis on chante ou on récite les Recommandations des défunts, vul-

(a) L'apôtre saint Paul, parlant des morts, les appelle *dormants*. (I Thess. IV, 12.) « L'Eglise, dans sa langue d'adoption, dit un grammairien, ne dit pas » l'*Office des Morts*, la *prière pour les Morts*, le *jour des Morts* : elle ne parle que » des *Défunts*. Nos pères l'ont entendue; et ils ont dit les *Défunts*, ou les *Trépassés*, mot que la langue latine n'a point, mais qui marque d'une manière plus » précise la vie nouvelle sur laquelle la *mort* n'a plus d'empire. N'entendez-vous » pas encore ces cris publics qui éveillaient nos pères, en les avertissant de *prier* » *Dieu pour les trépassés?* Il n'y a qu'à pleurer sur les *morts*. N'avez-vous pas » encore vu, dans quelques provinces, ces femmes appelées *Semondeuses*, qui an» nonçaient dans les carrefours qu'*un tel était trépassé?* Et si vous leur deman» diez *qui était mort*, elles vous répondaient, que ce langage, impropre pour des » chrétiens, ne méritait pas une réponse sérieuse. N'abandonnons pas, n'abjurons » pas notre langage religieux, comme si nous voulions abandonner, abjurer la » religion. Reprenez l'esprit de l'Eglise, en reprenant l'exactitude de son lan» gage, et en exprimant par les mots propres ses grandes vues. » (*L'abbé* ROUBAUD, *Synonymes Français*; tom. IV, pag. 497, édit. de 1796.)

gairement appelées *Commendaces*, selon la coutume de chaque église.

5. La Messe se célèbre du rite Solennel-majeur. A la fin de la Prose, pendant la strophe *Pie Jesu*, le Célébrant se met à genoux sur le plus bas degré de l'autel, et le Chœur se tient debout et tourné vers l'autel. Après l'oblation, l'encensement se fait comme aux Messes solennelles, et le Célébrant est encensé. Le Thuriféraire encense à l'élévation, mais on ne fait pas d'encensement dans le chœur.

6. Il n'y a point d'Absoute à la suite de la Messe; elle a été faite à la Procession. On chante Sexte incontinent après. None se chante dans l'après-midi, et cette Heure termine l'Office des Défunts.

CHAPITRE VII.

Des Fêtes patronales de chaque église.

1. Un Indult pour la réduction des fêtes, donné par le Cardinal Caprara, Légat *à latere*, le 9 avril 1802, et publié par les Ordonnances de M. Jean-Baptiste de Belloy, Archevêque de Paris, des 3 et 15 juin suivant, prescrit de transférer les fêtes des Patrons de chaque église au Dimanche qui les suit immédiatement. Les règles de cette translation sont tracées en détail dans l'*Appendice* annexé aux Rubriques du Bréviaire, édition de 1836; et on les insère chaque année dans le *Bref*, afin qu'il y ait uniformité dans le diocèse pour célébrer ces fêtes. Au Bréviaire est joint un *Octavaire*, qui renferme les Leçons nécessaires pour faire l'Office de ces fêtes et de leurs Octaves selon le rite qui leur est propre.

ARTICLE PREMIER.

De la fête du Patron primaire, et de celle du Titulaire (*a*).

2. La fête du Patron primaire, et celle du Titulaire, s'il est

(*a*) La distinction du Patron primaire et du Titulaire vient de ce que des

différent du Patron, se célèbrent du rite Annuel-mineur, avec Octave de seconde classe, à moins qu'elle ne tombe en Carême, ou en un autre temps qui n'admette pas d'Octave. (*Rubric.* part. 1, n. 36.)

3. A la Messe du jour de la fête, hors le temps de la Septuagésime et du Carême, on dit une Prose, que l'on prend parmi les Proses communes, à la fin du Missel, quand la fête n'en a pas de propre. Cette Prose se dit aussi pendant l'Octave, quand la Messe est de l'Octave. On dit le *Credo* à la Messe, durant l'Octave, même aux Messes des fêtes qui l'emportent sur l'Octave; on ne le dit point à la Messe de la férie en Avent, quand on y fait mémoire d'une Octave. La Préface est celle de la Toussaint, à moins que la fête n'en ait une propre; et on la dit aussi aux fêtes qui arrivent pendant l'Octave, et qui n'en ont pas de propre, en exceptant toutefois l'Avent, où l'on dit aux fêtes occurrentes dans une Octave la Préface de ce temps, et non celle des Patrons.

4. Si l'on expose dans le chœur une châsse renfermant des reliques du saint, le Diacre, à la Messe, va les encenser après l'Offertoire. A Vêpres, le Célébrant et son assistant les encensent avant d'encenser les Choristes.

5. La fête du Patron titulaire de chaque paroisse est d'obligation pour toutes les églises ou chapelles de couvents, d'hôpitaux, colléges, et autres, qui existent dans l'étendue de la paroisse : on doit donc la célébrer dans les églises ou chapelles desdites maisons, le même jour qu'à la paroisse; et les

Saints, illustrés par leurs vertus et leurs miracles, ayant été inhumés dans des églises consacrées sous une autre invocation, les anciens Patrons furent insensiblement oubliés, quand les fidèles allèrent en foule honorer leurs nouveaux bienfaiteurs, et s'accoutumèrent à donner à l'église où reposaient leurs restes vénérés le nom de ces Saints dont ils avaient éprouvé le pouvoir auprès de Dieu. C'est ainsi qu'à Paris l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, bâtie par Clovis, ne fut plus connue que sous le nom de sainte Généviève; et que saint Germain de Paris fit oublier saint Vincent, Patron de l'église bâtie par Childebert. On sait aussi que quelques églises, construites sur l'emplacement qu'occupaient des églises ou chapelles plus anciennes, reçurent un nouveau nom en devenant paroissiales : ainsi, par exemple, saint Eustache fut substitué à sainte Agnès; saint Merry remplaça saint Pierre et saint Paul. Cependant le Clergé de ces églises n'oublia point l'ancien Patron, et il continua de célébrer sa fête avec la même solennité qu'auparavant. Mais en même temps il sentit bien que, pour contenter la piété des fidèles, il fallait que l'Office du nouveau titulaire fût célébré avec une égale pompe. L'abbé Lebeuf indique un exemple singulier de ce changement du Titulaire par rapport à l'église de Saint-Benoît. *Hist. du Diocèse de Paris*; tom. 1, pag. 212.

Prêtres attachés à ces églises ou chapelles en réciteront l'Office, sans Octave, du rite Solennel-majeur, à moins que la fête ne soit d'un rite supérieur dans le diocèse, ou qu'elle ne tombe un Dimanche qui admettrait les seuls Annuels; auquel cas ils le feraient du même rite que la paroisse.

ARTICLE II.

Des fêtes secondaires des Patrons, et de la fête du second Patron.

6. Les fêtes secondaires du premier Patron ou du Titulaire, comme sont la Chaire de saint Pierre, la Conversion de saint Paul, saint Jean devant la Porte Latine, sainte Geneviève-des-Ardents, et semblables, sont célébrées du rite Double-majeur dans les églises consacrées sous l'invocation de ces mêmes Saints. Les fêtes établies en mémoire d'une translation de reliques, sont du même rite. Elles ne doivent pas être transférées au Dimanche sans une permission par écrit de M. l'Archevêque; mais quand elles arrivent le Dimanche, on en fait l'Office, à moins que ce Dimanche ne soit privilégié.

7. Plusieurs églises ont un second Patron, et on considère aussi comme tel le Titulaire d'une paroisse supprimée, dont le territoire est réuni à une paroisse existante. Leurs fêtes sont célébrées du rite Solennel-mineur.

8. Suivant une coutume assez ancienne, et autorisée par les Archevêques de Paris, le Clergé des principales paroisses honore comme son patron spécial un saint Pontife ou un saint Prêtre, dont il célèbre la fête du rite Solennel-majeur, sans Octave, un Dimanche libre. On a mis en question, si les Prêtres sont tenus à réciter l'Office de ce patron. Il semble qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute; car en quoi l'honoreront-ils, s'ils ne récitent pas son Office? D'ailleurs ils en disent la Messe; et en bonne règle on ne dit la Messe d'une fête, que parce qu'on en a récité l'Office.

9. Quant aux fêtes de Saints ou Saintes qui ont dans quelque église une chapelle dédiée sous leur invocation, elles ne peuvent être célébrées, dans cette église, d'un rite plus élevé que celui qui précède immédiatement le degré qu'elles ont dans le diocèse; en sorte qu'une fête Semidouble dans le reste du diocèse, aura dans cette église le rite Double-mineur, et ainsi des autres. On ne changera pourtant rien aux fêtes qui

sont du rite Annuel ou Solennel-majeur dans le diocèse. Pour les fêtes des Saints ou Saintes dont il n'est fait aucune mention dans le Bréviaire ou dans le Missel, on les célèbre du rite Simple, le jour où ils sont mentionnés dans le Martyrologe, ou bien un autre jour, si celui-ci est occupé chaque année par une fête qui n'admette aucune mémoire. Mais au jour fixé pour la fête desdits Saints ou Saintes, soit qu'on en fasse l'Office au chœur ou qu'on n'en fasse rien, on peut toujours en dire la Messe basse, ou haute sous le rite Double-majeur, mais uniquement dans la chapelle qui porte le nom desdits Saints ou Saintes.

10. Les fêtes des Patrons titulaires de Confréries érigées dans quelque église ou chapelle par l'autorité de M. l'Archevêque, se célèbrent ou au chœur, ou dans la chapelle de chaque Confrérie, du rite Solennel-majeur, selon les règles prescrites dans les Rubriques du Missel, Ire part. art. V, §. 2; mais on ne les doit point transférer au Dimanche, selon l'art. IV, §. I, n. 10. Cependant les Archevêques ont plusieurs fois permis de célébrer ces fêtes, même le Dimanche; parce que les membres de ces pieuses associations trouveraient assez difficilement aujourd'hui le moyen d'assister à un Office qui se ferait un autre jour de la semaine. Toutefois cette célébration ne doit pas nuire à l'Office paroissial. Les fêtes des Patrons secondaires des Confréries qui en auraient quelqu'un, sont du rite Double-majeur. Au reste, on suit en tout, pour ces fêtes, les règles des Messes votives qu'on vient d'indiquer.

CHAPITRE VIII.

De la Fête de la Dédicace d'une église.

1. Le jour même de la Consécration et Dédicace d'une église se célèbre du rite Annuel-majeur, avec le plus grand appareil, et le plus de magnificence qu'il est possible d'y mettre. Ce jour a une Octave du premier ordre,

qui admet seulement les Doubles occurrents. L'Office du Dimanche qui se rencontre dans cette Octave est tout entier de la Dédicace; et le jour même de l'Octave est Double-majeur.

2. L'Anniversaire de la Dédicace est du rite Solennel-majeur, avec une Octave du troisième ordre. En vertu de l'Indult du Cardinal Caprara mentionné plus haut, ch. VII, cette fête se célèbre, dans toutes les églises, le Dimanche qui suit l'Octave de la Toussaint, et son Octave le Dimanche d'après, du rite Double-mineur.

3. Pendant l'Office on allume douze cierges devant les douze croix sur lesquelles l'Evêque a fait les onctions, et deux cierges sur chaque autel. Au *Magnificat,* dans quelques églises, le Célébrant et son Assistant encensent ces croix, chacun de son côté, avant d'aller encenser les Choristes.

SECTION TROISIÈME.

DE QUELQUES CÉRÉMONIES ET OFFICES QUI SONT HORS DE L'ORDRE CANONIAL.

CHAPITRE PREMIER.

De l'exposition du très-saint Sacrement, et des Messes célébrées en sa présence, hors de l'Octave de la Fête-Dieu.

Comme l'exposition du très-saint sacrement précède ordinairement la Messe qui se célèbre en sa présence, il était naturel de tracer les règles qui concernent l'exposition, avant de décrire les rites de la grand'Messe. C'est ce qui a été fait, conformément au Missel, ci-dessus chap. II, art. v de la seconde partie. Ce qui regarde la Fête-Dieu et son Octave a été aussi expliqué dans la première section de cette troisième partie, chap. XVI. Il ne s'agit donc ici que des

Messes et cérémonies votives qui ont lieu dans le cours de l'année.

ARTICLE PREMIER.

De la Messe votive du très-saint Sacrement, qui se célèbre le Jeudi de chaque semaine.

1. Cette Messe, qui doit toujours être une Messe chantée, se célèbre du rite Double-majeur, avec encensement comme aux Solennels, selon ce qui est marqué ci-dessus, IIe part. ch. II, art. v, § 3; et l'on ne peut appliquer à une Messe basse les priviléges accordés par les Rubriques à la Messe haute. Pour l'exposition du très-saint sacrement, on se conforme en tout à ce qui est dit au même article, § 2.

2. La Messe est celle qui se trouve parmi les Messes votives, *Mandavit Deus,* avec le *Gloria in excelsis*, l'Epître et l'Evangile propre à chaque mois, le *Credo,* et la Préface du Jeudi-saint. On peut aussi chanter la Messe *Cibavit,* du jour de la Fête-Dieu, excepté au temps de la Septuagésime et du Carême; mais on omet toujours la Prose, et la Préface est celle du Jeudi-saint.

3. Quand le Jeudi est occupé par une fête du rite Double-majeur et au-dessus, on dit la Messe de la fête, avec exposition du très-saint sacrement, si la Rubrique ne s'y oppose pas, et on prend les ornements de la couleur de la fête. (Consultez à cet égard l'art. v déjà cité, § 1, n. 168 et 169, pag. 164 et suiv.) Le Jeudi-saint, il n'y a point d'exposition, et on ne change rien à l'Office de ce jour.

4. Le Jeudi entre les Octaves de Pâque, de la Pentecôte et de Noël, les Vigiles de Noël et de l'Epiphanie, on chante la Messe de l'Octave ou de la Vigile, et non celle du très-saint sacrement. Mais dans toutes les Messes célébrées en sa présence, on en fait mémoire par l'Oraison de la Messe votive, pourvu que la Rubrique n'exclue pas les mémoires; et on dit toujours le *Credo,* même aux fêtes auxquelles il n'est pas marqué.

5. Après la Messe, pour renfermer le très-saint sacrement dans le tabernacle, on observe ce qui est marqué au même art. v, § 4, ci-dessus pag. 168.

6. Pour la Messe votive du sacré Cœur de Jésus, qui se

célèbre en plusieurs églises le premier Vendredi de chaque mois, on suit absolument les mêmes règles que pour celle du très-saint sacrement.

ARTICLE II.

Des Prières de Quarante Heures.

7. Ces prières ont été instituées en Italie, avant le milieu du seizième siècle. Saint Charles Borromée les fit célébrer souvent pendant le cours de son épiscopat; le Pape Clément VIII en autorisa la forme, et les établit à perpétuité dans la ville de Rome, par sa bulle *Graves et diuturnæ*, du 25 novembre 1592 (1). Depuis cette époque, plusieurs souverains Pontifes ont accordé une indulgence plénière, applicable aux défunts, à tous ceux qui, ayant rempli les conditions ordinaires, visitent, les trois jours qu'elles durent, le très-saint sacrement exposé à la vénération des fidèles. Mais ils ne peuvent gagner cette indulgence que dans les églises où il demeure exposé toute la journée.

8. Ces mêmes Prières se font généralement dans les églises de Paris, le Dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants. Le Dimanche, la Messe est celle du jour, avec les ornements violets. Le Lundi et le Mardi, on dit la Messe votive du très-saint sacrement, ou celle de *la Réparation des injures*, à moins que la fête de saint Matthias, Apôtre, ne se rencontre un des deux jours. On observe, en exposant le très-saint sacrement, tout ce qui est prescrit ci-dessus.

9. Si la fête de la Présentation de Notre-Seigneur tombe le Dimanche de la Quinquagésime, l'exposition ne se fait qu'après la bénédiction des cierges et la Procession; ou bien, dans les églises où l'exposition a lieu dès le matin pour durer tout le jour, on voile l'ostensoir durant la Procession. A la Messe de la fête, on fait mémoire du Dimanche et du très-saint sacrement. Si l'on chante deux Messes, la première est du Dimanche, en ornements violets, et sans mémoire quand l'exposition n'est pas encore faite; la deuxième est

(1) *Instructio*, Clementis XI jussu edita, *pro expositione SS. Sacramenti in Oratione XL Horarum*. Extat in *Collect. Decret. Congreg. sacr. Rituum*; tom. VI, part. 2. Romæ, 1825, in-4°.

de la fête, avec l'Oraison du très-saint sacrement qui se dit sous la même conclusion.

10. Lorsque les Prières de Quarante Heures se font en vertu d'un Mandement de M. l'Archevêque, chaque Curé les annonce au Prône, autant qu'il se peut, le Dimanche qui les précède, et exhorte les fidèles à y assister. Si le Mandement prescrit quelque Oraison pour des nécessités publiques ou particulières, on ne manquera pas de la dire à toutes les Messes.

11. Le soir, ces Prières se terminent par un Salut, après lequel on renferme le très-saint sacrement dans le tabernacle. On ajoute de même à ce Salut les Antiennes, Psaumes, Répons, etc. qui seraient prescrits par le Mandement.

ARTICLE III.

Des Saluts du très-saint Sacrement.

12. Les Supplications qui ont lieu le soir, à certains jours, en présence du très-saint sacrement, et qu'on appelle communément *Saluts*, ne se font pas de la même manière dans toutes les églises; et à voir la diversité qui s'y rencontre, il semblerait que chacun a la liberté de les ordonner comme il lui plaît. Cette diversité vient des fondations multipliées, faites surtout dans les deux derniers siècles, et des usages introduits dans beaucoup d'églises, avant que l'autorité diocésaine eût prescrit des règles pour ces sortes de prières publiques.

13. Dans le Cérémonial publié en 1662, par Martin Sonnet, Prêtre et Bénéficier de l'église métropolitaine, et approuvé par les Vicaires-généraux du Cardinal de Retz, l'auteur a tracé des règles pour le Salut, selon qu'il se donne avec ou sans exposition du très-saint sacrement. Ces règles tirées du Processionnal de 1653, et observées généralement à l'époque où le livre parut, sont encore suivies dans les anciennes églises.

14. En tête du Cérémonial de Paris, que M. le Cardinal de Noailles publia en 1703, on a développé tout l'ordre des Saluts, qui diffère peu de celui du Cérémonial de Sonnet; mais comme on y indiqua des Leçons, et qu'on y joignit des Cantiques qui ne se trouvaient imprimés dans aucun des livres à l'usage du diocèse; ce mode de Saluts paraît n'avoir jamais été mis en pratique.

15. A la fin du Processionnal publié en 1739 par M. de Vintimille, le même qui est maintenant en usage, on a mis tout au long les Répons et les Psaumes qu'on doit chanter, dans les calamités et nécessités publiques, aux Saluts prescrits ordinairement par un Mandement de M. l'Archevêque; et on y indique aussi l'ordre général des Saluts.

16. Enfin, dans le Rituel imprimé en 1839 (1), M. l'Archevêque, pour prévenir les abus, et faire cesser ceux qui se seraient introduits, veut que, dans chaque église, on dresse un tableau des Saluts qui se donnent dans le cours de l'année, à raison, soit de quelque *fondation* établie légitimement, soit d'ancienne coutume, soit d'une permission de l'Ordinaire. Ce tableau, après qu'il aura été approuvé par M. l'Archevêque, doit demeurer exposé dans la sacristie, afin qu'on ne puisse s'en écarter.

17. Selon les règles de tout temps prescrites, et renouvelées dans le Cérémonial de 1703, ainsi que dans le Rituel, on ne doit rien chanter au Salut qui ne soit tiré du Bréviaire, ou du Missel, ou de l'Antiphonaire et du Processionnal de Paris. Toute autre prière, quelque usitée qu'elle soit, doit être approuvée expressément par M. l'Archevêque.

18. Lorsque le Salut se donne à la suite d'un Office, le Dimanche ou un jour de fête, on se sert des ornements de l'Office, à moins qu'ils ne soient violets ou noirs; et en ce cas on prend des ornements rouges. Au Salut du Jeudi, si l'on a chanté la grand'Messe d'une fête ou d'une Octave, par exemple dans les Octaves de Pâque ou de Noël, on garde au Salut la couleur de la Messe; et on suit cette règle, même dans l'Octave de la Fête-Dieu, comme il est marqué ci-dessus sect. Ire, chap. Ier, art. V, n. 29.

19. Pour l'exposition du très-saint sacrement, on se conformera en tout aux règles tracées dans le Missel, et répétées ci-dessus chap. II, art. V de la deuxième partie. Après l'Antienne ou l'Hymne du très-saint sacrement, et celle de la sainte Vierge, on peut chanter quelque Antienne, Répons, Hymne ou Prose de l'Office du jour; puis l'Antienne ou le Trait pour la rémission des péchés; enfin les Antiennes pour le Roi et pour la Paix. A chaque Antienne, Hymne, etc. on

(1) *De Sacr. Euchar.* n. 105 et seq. pag. 141.

ajoute le Versicule et l'Oraison convenable, sans *Dominus vobiscum* auparavant.

20. Dans plusieurs églises, au Salut des grandes fêtes, comme Noël, l'Epiphanie, etc. avant l'exposition on commence par chanter ce qui est propre à la fête; ensuite l'exposition se fait en chantant quelque Antienne ou Hymne du très-saint sacrement; et on termine par la bénédiction. Cela s'observe généralement, et en particulier dans l'église métropolitaine, au Salut du saint jour de Pâque.

21. En présence du très-saint sacrement, on ne doit chanter ni Psaume, ni Antienne, ni Répons pour les défunts. S'il y a quelque fondation ou une coutume pour chanter le Psaume *De profundis,* ou quelque autre chose, il faut le chanter ou le réciter à voix basse, quand le très-saint sacrement est renfermé dans le tabernacle.

22. Si dans le cours du Salut on chante le *Magnificat* ou le *Benedictus,* on ne fait point l'encensement de l'autel; et on n'encense aucune personne, pas même M. l'Archevêque présent.

23. Quand M. l'Archevêque ordonne des prières publiques, ordinairement terminées par un Salut, le Curé ou supérieur de chaque église exécute de point en point tout ce qui est prescrit par le Mandement du Pontife. Personne d'ailleurs n'a le droit d'ordonner, sans son autorité, ces sortes de prières.

24. Lorsque, pendant le Salut, on doit faire la Procession du très-saint sacrement, elle a lieu dans l'enceinte de l'église; et le Célébrant revêtu du surplis avec l'étole et la chape, (sans jamais prendre la chasuble) porte l'ostensoir sous le dais; le Diacre et le Sous-Diacre peuvent l'accompagner. Le Clergé, portant des cierges allumés, précède le dais; quatre Céroféraires sont aux quatre coins avec des flambeaux; et deux Thuriféraires encensent de temps en temps le très-saint sacrement. Le dais est porté par des ecclésiastiques en habit de chœur, ou même en ornements, ou bien par des laïques, selon les moyens de chaque église. A la fin, le Célébrant donne la bénédiction, et l'on serre ensuite le très-saint sacrement, suivant le rite ordinaire.

25. Les églises dans lesquelles, suivant une coutume ancienne et approuvée, se donne chaque jour la bénédiction avec le saint ciboire, après les prières du matin et du soir,

peuvent conserver cet usage. Il faut au moins deux cierges allumés, pour cette bénédiction, et le Prêtre la donne sans proférer aucune parole; mais on peut chanter quelque strophe d'Hymne ou Antienne du très-saint sacrement.

26. De même, si quelquefois, d'après un usage approuvé, ou par permission de M. l'Archevêque, on bénit le peuple, dans un Salut moins solennel, seulement avec le saint ciboire; cette bénédiction se donne sans rien dire, pendant que l'on chante une Antienne ou quelque strophe d'Hymne.

CHAPITRE II.

Des grand'Messes votives.

Les règles générales des Messes votives ont été exposées dans la première partie, chap. III, art. VI. Il reste à dire ici quelque chose des Messes hautes.

1. La Rubrique range les Messes votives en deux classes :

La première comprend les Messes des Mystères, celles des Saints, et quelques autres, savoir, pour l'Eglise, pour rendre grâces à Dieu, pour les Fruits de la terre, celle du Mariage, etc. Le rite en est au moins Semidouble. On a exposé, dans le chapitre précédent, ce qui concerne les Messes votives du très-saint sacrement, et du sacré Cœur de Notre-Seigneur. Les autres Messes, par exemple, celles de Saints honorés dans certaines paroisses, quoiqu'ils ne soient pas Patrons, ou invoqués pour des besoins publics ou particuliers, celle pour les Fruits de la terre, du Mariage, et semblables, se célèbrent ordinairement du rite Double; on y dit le *Gloria in excelsis*, à moins que le contraire ne soit marqué; on y fait mémoire de la Messe qu'on aurait dite ce jour-là conforme à l'Office, lorsque cette Messe n'a pas été dite dans l'église par un autre Prêtre, auquel cas on peut l'omettre; mais le *Credo* ne se dit qu'aux Messes où il est marqué.

2. La seconde classe renferme les Messes qui ont trait à quelque nécessité ou calamité, tant publique que particulière. On les célèbre selon le rite des féries du Carême, sans

Gloria in excelsis ni *Alleluia*; mais on y dit le Trait, et quelquefois le *Credo,* s'il est marqué.

3. Il y a, dans le Missel, en tête de plusieurs des Messes de l'une et de l'autre classe, des Rubriques qui leur sont propres : il est nécessaire d'en prendre connaissance avant de quitter la sacristie. Les Prêtres qui n'ont pas cette attention se trouvent quelquefois embarrassés étant à l'autel, ou bien ils s'exposent à omettre des choses prescrites pour ces Messes.

4. Dans les Messes votives que pour une cause grave on célébrerait du rite Solennel-majeur ou Annuel, avec la permission, ou d'après un Mandement de M. l'Archevêque, on omet la mémoire de la Messe du jour, quand ce n'est pas une fête Double ou au-dessus, ou une Férie majeure, comme celles de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps, des Rogations, ou même une Vigile, ou bien encore un jour dans l'Octave d'une fête Annuelle; et alors cette mémoire se fait sous une même conclusion. Hors le temps de la Septuagésime et du Carême, on dit la Prose propre, s'il y en a une, ou bien on prend parmi les Proses communes, celle qui convient à la Messe. On y dit toujours le *Credo*.

CHAPITRE III.

De la première Messe d'un Prêtre nouvellement ordonné.

1. Cette Messe se célèbre du rite Solennel-mineur, à moins qu'elle ne se dise le jour d'un Solennel-majeur, ou d'un Annuel.

2. Comme le nouveau Prêtre pourrait être embarrassé, ou même se troubler, le Maître des cérémonies, ou un Prêtre des plus instruits, fait les fonctions de Diacre, et se tient à côté du Célébrant, afin de le diriger, quand il en sera besoin; mais il se bornera à l'avertir, s'il s'aperçoit qu'il va omettre quelque chose d'essentiel : s'il le voit hésiter, il lui suggèrera par signes plutôt que par paroles ce qu'il faut faire; et prendra surtout garde de le déconcerter par des avis réitérés, remettant après la Messe à lui faire connaître

les points dans lesquels il aurait manqué. Le même Maître des cérémonies ou un autre Prêtre, en surplis avec l'étole et la chape, peut faire l'office de Prêtre assistant; et c'est ce qui se pratique plus ordinairement.

3. Avant de commencer la Messe, le Célébrant, au milieu des ministres sacrés, se met à genoux sur le plus bas degré de l'autel, et après une inclination profonde il impose l'Hymne *Veni creator Spiritus,* que le Chœur continue en se tenant tourné vers l'autel.

4. L'Hymne finie, le Célébrant se relève, chante le Versicule *Emitte Spiritum tuum... Oremus,* et l'Oraison *Deus qui corda fidelium,* dans le livre que les ministres soutiennent devant lui. Il la termine par la petite conclusion; puis, ayant baisé le livre des Evangiles, que le Sous-Diacre lui présente, il commence la Messe.

5. Pendant la communion des fidèles, c'est le Prêtre assistant, s'il y en a un, qui tient la patène sous le menton des communiants.

CHAPITRE IV.

Des Processions.

ARTICLE PREMIER.

Des rites communs à toutes les Processions.

1. Il est de règle générale, qu'à toute Procession la croix processionnelle soit portée par un Acolyte, ou autre Clerc, qui a soin de tourner le Christ vers le Clergé.

2. Les Choristes, s'ils sont en chapes, imposent, tête nue, les Répons et les Antiennes, les Psaumes et les Hymnes, et le Chœur les continue.

3. Quand la Procession commence, tous en sortant de leurs stalles font une inclination profonde vers l'autel, et marchent ensuite dans les files, selon leur rang. Ils observeront la modestie et la gravité, feront en sorte que chaque file soit égale

en nombre, marcheront dans le même ordre d'un pas uniforme, laissant toujours une égale distance entre celui qui précède et celui qui suit.

4. Aux Processions où l'on porte des cierges, des rameaux, ou chose semblable, ceux qui sont à droite les tiennent de la main droite, et ceux qui sont à gauche les portent de la main gauche.

5. Tous ont la tête découverte, pendant l'été, aux Processions qui se font dans l'église; en hiver, ils se couvrent de leur camail. Ceux qui portent le bénitier, la croix et les chandeliers ont toujours la tête nue. Aux Processions qui se font hors de l'église, le Clergé se couvre en été; mais on se découvre aux versets *Gloria Patri* et *Sicut erat,* aux Cantiques évangéliques, au *Te Deum,* et à la dernière strophe des Hymnes. Aux Processions où l'on porte le très-saint sacrement, on marche toujours nu-tête.

6. Si l'on passe devant un autel pendant qu'on y fait l'élévation du très-saint sacrement, ou que l'on y donne la communion, tous font une profonde inclination, la tête découverte, et continuent leur marche. Mais le Sacristain veillera à ce qu'on ne dise point de Messe, durant la Procession, aux autels devant lesquels elle doit passer.

7. Toutes les fois qu'il faut sortir, entrer, ou passer par un lieu étroit, le plus jeune ou le moins digne précède le plus âgé ou le plus digne. Si, en traversant le chœur, on passe devant le grand autel, on fait une inclination profonde. Hors de l'église, on se découvre en été, lorsqu'on passe devant une église ou une croix; mais on ne salue personne dans le chemin.

8. Quand, à la fin de la Procession, on fait station dans la nef de l'église, tout le Clergé se tourne face à face; excepté le Célébrant et ses ministres, les Choristes revêtus d'ornements, les Clercs qui portent le bénitier, la croix, et les chandeliers, enfin les Enfants de chœur, qui restent tournés vers l'autel.

9. Lorsqu'on rentre au chœur, chacun reprend sa place, après avoir fait une inclination profonde à l'autel.

ARTICLE II.

Quand doit-on faire Procession?

10. Outre les Processions qui se font le Dimanche des Rameaux, les Samedis avant Pâque et avant la Pentecôte pour la bénédiction des fonts; le jour de Pâque et les jours dans l'Octave, après Vêpres, en allant aux fonts; aux petites Litanies le 25 Avril, et aux grandes Litanies les trois jours avant l'Ascension, on fait aussi Procession tous les Dimanches, et les Fêtes du rite Annuel et Solennel-majeur; le Mercredi des Cendres, et le jour de la Commémoration des Trépassés.

11. Les Dimanches, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, le jour et l'Octave de la Fête-Dieu, la Procession se fait avant Tierce dans l'église métropolitaine; mais dans la plupart des autres églises, elle se fait ordinairement après Tierce.

12. On fait encore, le jour de l'Assomptiou de la sainte Vierge, après Vêpres, une Procession en exécution du vœu fait par Louis XIII, en 1638, pour mettre la France sous la protection de la sainte Vierge; et le jour de la Toussaint, après les Vêpres, on va aux autels en procession. Dans plusieurs églises, on fait aussi au Salut du très-saint sacrement, une Procession à laquelle on le porte sous le dais, avec solennité, certains Dimanches et Fêtes, suivant un usage immémorial, ou avec permission de M. l'Archevêque.

13. Avant 1792, toutes les églises de la ville et des faubourgs allaient en procession à l'église métropolitaine, et de là à celle des Grands-Augustins, le 22 mars, en mémoire de la réduction de Paris sous l'obéissance de Henri IV, à pareil jour de l'an 1594. Les mêmes églises se rendaient aussi en Procession à Notre-Dame, le Dimanche de la Quinquagésime avant la Messe, pour la permission d'user de lait et de beurre pendant le Carême, accordée par M. François de Harlay, Archevêque de Paris, en 1685.

ARTICLE III.

De l'ordre et de la disposition des Processions.

§ 1. *De la Procession qui se fait avant la Messe, dans l'église ou proche de l'église.*

14. A la tête, dans l'église métropolitaine, (et ailleurs où cet usage existe) marche l'Exorciste, ou l'Enfant de chœur qui porte le bénitier avec l'aspersoir; suivent les deux Acolytes portant des chandeliers avec les cierges allumés; après, viennent le Collectaire portant le livre, les Enfants de chœur deux à deux, puis le Crucigère portant la croix processionnelle : si l'on porte des reliques, elles sont portées, après la croix, par des Diacres en Dalmatique, ou par des Clercs en tuniques; ensuite marche le Sous-Diacre, en aube, manipule et tunique; le Diacre en aube, manipule, étole transversale et dalmatique; le Célébrant, pareillement en aube, manipule, étole croisée, et chape (*a*); enfin les Choristes en chapes. Après eux vient le Clergé, les Clercs d'abord, et les Prêtres en dernier lieu. Le peuple, les hommes en tête, puis les femmes vont à la suite du Clergé.

15. Aux Annuels, tous sont revêtus de chapes et les Enfants de tunicelles, si l'église en est fournie. Cet usage, qui se gardait autrefois dans les cathédrales, ne s'observe plus maintenant qu'à la Fête-Dieu. Le Sous-Diacre porte le livre des Epîtres, et le Diacre celui des Evangiles. S'il y a des Induts, ce sont les deux derniers qui portent ces livres.

16. Dans les églises paroissiales, on suit, dans la marche, un ordre différent. Après la croix, viennent les Enfants, les Clercs, les Sous-Diacres, les Diacres, les Prêtres; puis les Chantres et les Choristes; enfin le Sous-Diacre, le Diacre, le Célébrant, et le peuple en dernier lieu.

(*a*) C'est la pratique de plusieurs églises, où l'on a conservé l'ordre prescrit dans le Processionnal de 1653 et dans le Cérémonial de 1662. En d'autres églises, aux Processions des simples Dimanches, le Célébrant et ses ministres n'ont par-dessus l'aube que l'étole et le manipule, quoique le Crucigère et les Choristes soient en chapes. Il est vraisemblable que ce dernier usage vient de ce que la Procession de l'église métropolitaine allait autrefois aux églises de Saint-Denis-du-Pas, et de Saint-Jean-le-Rond, où le Célébrant faisait l'aspersion. Au reste, la première pratique étant conforme aux Rubriques du nouveau Processionnal, elle sera bientôt suivie généralement.

§ 2. *Des Processions qui se font après Vêpres, dans l'église ou proche de l'église.*

17. A l'église métropolitaine, les Thuriféraires marchent à la tête; puis les Acolytes avec leurs chandeliers, le Collectaire, les Enfants de chœur, le Crucigère en chape, le Célébrant aussi en chape; derrière lui les deux Choristes en chapes, enfin le Clergé.

Mais dans les églises paroissiales, la Procession est rangée comme le matin, et le Célébrant marche après tous les autres.

18. Ce qui regarde la Procession du très-saint sacrement, qui se fait au Salut à certains jours, est exposé ci-dessus chap. I[er] de cette section, n. 24.

ARTICLE IV.

Des Stations.

19. Toutes les fois qu'il y a Procession, le Clergé avant de rentrer au chœur, fait une station dans la nef, à moins qu'il ne soit marqué autrement. On se range de la manière suivante.

20. Tous ceux qui composent le Clergé, divisés en deux chœurs, gardent leur rang, et se tiennent à côté les uns des autres, tournés face à face. Au milieu sont les Enfants de chœur, deux à deux, tournés vers le crucifix, ou bien vers l'autel ou l'image devant lesquels se fait la station. A la tête, est le Clerc qui porte le bénitier ou l'encensoir; puis les Acolytes, le Collectaire; ensuite les Enfants de chœur, le Crucigère; après celui-ci le Sous-Diacre, le Diacre et le Célébrant, derrière lequel viennent les Choristes, et tous sont tournés vers le crucifix.

Mais dans les églises paroissiales, avant la Messe, le Sous-Diacre, le Diacre et le Célébrant se tiennent derrière les Choristes; et à Vêpres, le Célébrant se place aussi après eux.

21. Si à la Station on chante un Répons ou une Antienne, les Choristes se promènent pour régir le Chœur.

22. Aux Stations qui se font après Vêpres, on ne porte pas de croix, à moins qu'on ne doive faire Procession.

23. Lorsque la Station d'avant la Messe doit se faire à un autel, le Sacristain aura soin qu'on ne célèbre point de Messe à cet autel, en ce moment-là.

ARTICLE IV.

Des Processions qui se font loin de l'église.

24. A la tête, on porte la bannière, sur laquelle est l'image du Saint titulaire de l'église. Ensuite marche l'Exorciste portant le bénitier; mais on ne porte ni encens, ni chandeliers avec des cierges. Le Crucigère, nu-tête, porte la croix en habit de chœur, à moins que les Choristes ne soient en chapes; auquel cas, il prend aussi une chape. Si la Procession se fait le matin, le Sous-Diacre porte le livre des Évangiles appuyé contre sa poitrine.

25. On chante ce qui est marqué dans le Processionnal; ou bien, si c'est une Procession extraordinaire, ce qui aura été réglé d'avance; mais tout doit être prévu avant le départ, afin qu'il n'y ait point de désordre, ni de confusion.

26. Les Processions qui se trouveraient à la rencontre de celle de l'église métropolitaine, s'arrêteraient pendant qu'elle passe, et interrompraient le chant jusqu'à ce qu'elle fût passée.

27. Si la Procession s'arrête à quelque église, le Clergé, en entrant dans le chœur, fait une inclination profonde vers l'autel, et se met dans les stalles; puis on chante à l'aigle l'Antienne avec le Versicule et l'Oraison du Patron de cette église. On fait la même chose quand on s'arrête devant la porte de quelque église sans y entrer; ensuite on reprend ce que l'on avait interrompu, et la Procession se continue.

28. Lorsque la Procession est arrivée dans l'église stationale, elle entre dans le chœur; on chante à l'aigle l'Antienne avec le Versicule et l'Oraison du Patron; et on célèbre ensuite la Messe du rite convenable, ou un autre Office. Après la Messe, si l'église a deux Patrons, on chante au chœur l'Antienne avec le Versicule du second Patron, avant les Litanies que l'on chante au retour : sinon, on commence de suite les Litanies des Saints, et la Procession part après *Sancta Maria*. Pendant le retour, les Enfants, ou autres qui chantent les Litanies, marchent nu-tête au milieu des Chantres, afin que l'on puisse leur répondre plus facilement.

29. La Procession étant rentrée dans son église, on chante dans le chœur l'Antienne avec le Versicule et l'Oraison du Patron; après quoi tous se retirent.

ARTICLE V.

Des Processions auxquelles on porte des reliques ou des images de Saints.

30. Pour ces Processions, le Sacristain prépare, en temps convenable, entre l'autel et le chœur, une table élevée, ou une crédence, qu'il couvre d'une nappe de toile blanche et propre, qui pende de tous côtés jusqu'à terre. Sur cette table, il place un brancard couvert d'étoffe de soie élégamment drapée; puis il met sur le brancard la châsse des reliques ou l'image que l'on doit porter. Il l'y attache solidement, ou avec des crampons de fer, ou avec des cordons de soie; et de chaque côté il met deux chandeliers avec des cierges allumés.

31. Dans la Procession, deux Prêtres, ou même plus, en chapes, ou des Clercs revêtus de tuniques, portent la châsse ou l'image. Deux ou plusieurs Clercs en aubes ou en surplis, avec des flambeaux allumés, accompagnent les reliques de chaque côté.

Pour le reste, on observe le même rite que ci-dessus.

32. Quant aux Processions pour la translation de reliques, ou pour gagner l'indulgence du Jubilé, comme elles sont ordinairement indiquées par un Mandement qui prescrit les prières qu'on doit chanter, et le cérémonial à observer, il n'y a pas lieu d'en parler ici.

ARTICLE VI.

De quelques choses à observer dans le chant.

33. Tout ce qui se chante est d'abord entonné par les Choristes, tête nue, même en hiver. Ils entonnent aussi le verset du Répons, et le Chœur le continue sans cadence ou périélèse, comme il est noté dans le Processionnal.

34. Quand on intercale un Psaume ou un Cantique au milieu d'un Répons, alors le verset du Répons est repris par tout le Chœur; et en ce cas on omet la cadence ou périélèse qu'on y ferait d'ailleurs, si le verset était entonné par les Choristes; c'est ce qui se pratique le saint jour de Paque, à la Procession que l'on fait aux fonts après Vêpres.

35. Les Enfants de chœur chantent le Versicule avec neume à la fin, et le Chœur ne répond point.

36. Avant l'Oraison, le Célébrant ne dit qu'*Oremus;* la Collecte se chante sur le ton des Vêpres, et se termine par la petite conclusion.

CHAPITRE V.

De l'Office des Défunts.

ARTICLE PREMIER.

Des Vêpres et des Vigiles.

1. A l'Office des Défunts (1), on ne dit point le *Domine labia*, ni le *Deus in adjutorium;* mais on commence par l'imposition de la première Antienne. On n'y dit point d'Hymne. A la fin des Psaumes et des Cantiques, au lieu du *Gloria Patri,* on dit *Requiem æternam,* etc. en un seul verset. Aux Vigiles, il n'y a point d'Invitatoire, et on n'y dit ni le Psaume *Venite,* ni Absolutions, ni Bénédictions avant les Leçons, qui se lisent sans titre, excepté le jour de la Commémoration de tous les fidèles défunts, auquel on dit un Invitatoire, avec le Psaume *Venite,* et on lit les titres des Leçons au II[e] et au III[e] Nocturne.

2. C'est le Célébrant qui impose la première Antienne des Vêpres, des Vigiles, et des Laudes; le reste se chante et s'observe comme aux fêtes, selon le degré des Offices.

3. On chante les Vêpres la veille de l'inhumation d'une personne élevée en dignité ou ecclésiastique, ou civile, ou militaire; et alors le Célébrant prend une chape pendant le *Magnificat,* comme il est dit ci-après n. 5.

4. Aux funérailles et au premier anniversaire, si on les fait au moins du rite Double, on peut chanter les Vigiles à trois Nocturnes; puis les Laudes, et même les *Commendaces.* Mais lorsque l'Office de l'inhumation se fait du rite Semidouble ou Simple, on ne dit qu'un Nocturne; ou seulement les Laudes ou les Vêpres, selon la volonté des parents du défunt.

5. Lorsque, après les Vigiles, on ne chante point Laudes

(1) Voyez la note, du chap. VI de la II[e] section; ci-dessus pag. 251.

de suite, le Célébrant, pendant le neuvième Répons, va prendre une chape à la sacristie, revient au chœur, et chante à l'aigle le Versicule *Requiem æternam,* avec les suivants, et l'Oraison *Absolve :* après qu'il a dit *Requiescant in pace,* il retourne à la sacristie.

6. Il est à propos de faire remarquer, qu'on ne change jamais rien aux Versicules, et qu'ils se disent toujours au pluriel à Vêpres, aux Vigiles, et à Laudes. Ce n'est qu'à la cérémonie de l'inhumation, qu'on les dit au singulier, pour un seul défunt.

7. Il n'y a point d'encensement à Vêpres, ni aux Vigiles, ni à Laudes.

8. Les *Commendaces* se disent avant la Messe. Le Célébrant, revêtu de l'aube, avec l'étole croisée sur la poitrine, et le manipule, se tient debout à l'aigle, tête nue, pendant le Répons *Domine,* et en disant les Oraisons. Lorsque le Psaume est entonné, il s'assied et se couvre, comme il est marqué dans le Rituel. Il se tient également debout et tête nue, lorsqu'il dit les autres Versicules et Oraisons.

ARTICLE II.

De la grand'Messe.

9. Le Célébrant doit connaître parfaitement les rites de la Messe basse pour les défunts, expliqués dans la Ire partie, ch. IV, art. IV. Du reste, les cérémonies se font comme dans les autres grand'Messes, à l'exception de ce qui suit.

10. On ne porte point la petite croix à l'autel, et le Sous-Diacre ne présente pas au Célébrant le livre des Evangiles à baiser avant qu'il commence la Messe.

11. On n'encense pas l'autel avant l'Introït.

12. Après l'Epître, le Sous-Diacre ne baise point la main du Célébrant, et ne reçoit pas la bénédiction.

13. Pendant la Prose, à la strophe *Pie Jesu,* le Célébrant se met à genoux sur le plus bas degré de l'autel. Et si l'Evangile se chante dans le sanctuaire, le Diacre, le Sous-Diacre, et les Induts quand il y en a, s'agenouillent aussi.

14. Avant l'Evangile, le Diacre, ayant à l'ordinaire récité le *Munda cor meum,* ne demande pas la bénédiction; mais après avoir salué l'autel et le Célébrant, il va au pupitre.

15. La croix et les chandeliers précèdent le Diacre; mais on ne porte pas l'encens. A la fin de l'Evangile, le Diacre donne le livre fermé au Sous-Diacre; et celui-ci le reporte sur l'autel sans le faire baiser au Célébrant.

16. Les ministres, quand ils donnent quelque chose au Célébrant, ne baisent ni la chose ni sa main; et de même lorsqu'ils reçoivent de lui quelque objet, comme l'encensoir, etc.

17. S'il y a offrande du Clergé et du peuple, quand l'Offertoire a été imposé par les Choristes, le Célébrant présente aux assistants la patène à baiser, en disant à chacun : *Requiescant in pace,* au pluriel; et on répond *Amen.*

18. Le Sous-Diacre, avant de verser l'eau dans le calice, ne dit pas *Benedic Pater,* et ne présente point la burette au Célébrant.

19. Si la Messe se célèbre du rite Solennel, le Célébrant, ayant dit l'Oraison *Veni, sanctificator,* bénit l'encens, et encense l'hostie et le calice, en disant : *Incensum istud,* etc. puis l'autel, en disant : *Dirigatur Domine,* etc. en la manière accoutumée, et il est ensuite encensé par le Diacre; mais on ne fait aucun encensement dans le chœur. En ce cas, le Thuriféraire encense à l'autel, pendant l'élévation de l'hostie et du calice.

20. Aux Messes célébrées du rite Double ou Semidouble, on ne fait aucun encensement.

21. On ne donne jamais la paix.

22. Quand, après la Messe, on doit faire l'inhumation ou l'Absoute, le Célébrant ayant dit le *Placeat* baise l'autel, et va au coin de l'évangile réciter l'Evangile de saint Jean. Puis il dépose au même endroit sa chasuble sur l'autel, aidé par les ministres, et descend au bas des degrés, au milieu, où il reçoit une chape. Si c'est un autre Prêtre qui doit faire l'Absoute, le Célébrant descend au bas de l'autel, dès qu'il l'a baisé après le *Placeat,* et récite l'Evangile en revenant à la sacristie.

23. Aux Messes Solennelles pour le Roi, pour les Princes, pour M. l'Archevêque, ou pour quelque dignitaire ecclésiastique ou séculier, quatre Induts servent à l'autel.

24. Quand il doit y avoir une Oraison funèbre, elle se fait après l'Evangile; l'Orateur ne demande pas la bénédiction.

25. A la Messe quotidienne, qui est toujours du rite Simple,

le Diacre prend la dalmatique, et le Sous-Diacre la tunique. Deux Acolytes servent à l'autel; mais on ne porte pas la croix.

ARTICLE III.

Des Obsèques.

26. L'Eglise catholique notre sainte mère a coutume d'observer, dans les obsèques de ses enfants, des cérémonies sacrées et respectables, fondées sur la plus ancienne tradition, et sur les règles établies par les souverains Pontifes (1). Les Curés et les chefs des églises doivent donc s'appliquer avec un grand zèle à observer ces cérémonies, et à les perpétuer par l'usage, comme de vrais mystères de la religion, comme des signes de la piété chrétienne, et comme des soulagements très-salutaires aux fidèles défunts.

27. En exécutant ces cérémonies, le Clergé mettra tant de décence et de dévotion, qu'il paraisse persuadé que ces rites sacrés ont été établis et pour le salut des défunts, et aussi pour exciter la piété des vivants.

28. Et d'abord on conservera, autant qu'il sera possible, un usage qui remonte à la plus haute antiquité; c'est de célébrer la Messe en présence du corps du défunt, avant de le mettre dans le tombeau; excepté pourtant les trois jours avant Pâque, et les fêtes du rite Annuel et Solennel-majeur, le jour de la solennité quand elles sont transférées : en ces jours-là, s'il est urgent d'inhumer le corps, l'inhumation se fera le soir, et on célébrera la Messe du service un jour libre le plus proche. Si néanmoins on doit, ces mêmes jours, dire la Messe pour le défunt, elle sera de la fête.

29. S'il y a quelque enterrement les autres jours de fête et les Dimanches, on peut célébrer une grand'Messe des Défunts le corps présent, pourvu que la grand'Messe et les autres Offices de paroisse ne soient jamais omis. Ainsi, dans les églises où il n'y a qu'un seul Prêtre, l'inhumation doit se faire ou après la Messe ou après les Vêpres : de telle sorte néanmoins que le corps du défunt ne soit pas dans l'église pendant les Offices paroissiaux.

(1) Ritual. Paris. ann. 1839 edit. *De Exequiis*, n. 3 et seq. pag. 534.

30. C'est aussi une coutume très-ancienne, de porter au convoi des défunts des cierges allumés; et l'Eglise veut qu'on la garde soigneusement.

31. Les statuts synodaux ne permettent pas de conduire le corps d'un défunt au lieu qu'il a choisi pour sa sépulture, à moins qu'il n'ait été présenté auparavant à l'église de sa paroisse : ce qu'il faut observer même quand le corps doit être transféré dans un autre lieu où se feront les obsèques. Toutefois le Curé peut dispenser de cette présentation. En conséquence, il est défendu à tout Ecclésiastique d'accompagner à la sépulture un corps, qui, sans dispense préalable, n'aurait pas été présenté à l'église paroissiale. De même aucun Ecclésiastique ne peut assister au convoi d'un défunt qui serait inhumé dans un lieu non bénit. Mais lorsque, après les obsèques célébrées à l'église paroissiale, le corps doit être transporté dans un autre lieu pour y recevoir la sépulture, il est tout-à-fait convenable qu'un Prêtre, ou au moins un Clerc l'accompagne, et le remette au Curé du lieu.

32. En outre, aucun Prêtre ne doit, ni dans l'église, ni dans le cimetière, faire l'éloge funèbre d'un défunt, pendant les obsèques, sans une permission de M. l'Archevêque; ni même être présent aux discours que des laïques prononcent quelquefois sur la tombe du défunt : ce qui d'ailleurs ne doit se faire que quand les prières de l'inhumation sont entièrement achevées (1).

ARTICLE IV.

Des Funérailles des adultes.

33. Au temps marqué pour porter le corps à l'église, on convoque par le son des cloches le Clergé et tous les autres qui doivent assister aux funérailles, et ils se rassemblent à l'église; ensuite ceux qui composent le Clergé vont à la maison du défunt deux à deux, en silence, précédés d'un Clerc qui porte le bénitier, et d'un autre qui porte la croix processionnelle.

34. Mais dans la ville de Paris, et dans les lieux où les cérémonies des obsèques ne se font point hors des églises, le

(1) Ritual. Paris. *De Exequiis*, n. 12 et 13; pag. 536.

Célébrant et le Clergé se rendent à la porte de l'église pour recevoir le corps du défunt, que l'on a dû y apporter. Là ils se rangent sur deux files tournés face à face, jusqu'à ce que l'on commence le Répons. Dans l'église, les Choristes sont en chapes, s'ils doivent les porter à la Messe ou à l'Office qui suit.

35. Quand on est arrivé près du corps du défunt, le Célébrant en habit de chœur avec une étole noire par-dessus, (ou bien, s'il doit célébrer la Messe aussitôt après la levée du corps, ayant revêtu l'aube, avec le manipule et l'étole croisée) s'arrête aux pieds du défunt, entre le Clerc qui porte le bénitier, et celui qui porte le livre. Alors, s'étant découvert, il reçoit l'aspersoir, et jette de l'eau bénite en forme de croix sur le corps, en chantant *Requiescat in pace;* ou le disant à haute voix, si l'Office se fait sans chant.

36. Ensuite le premier Choriste commence le Psaume *De profundis,* qui se chante à deux chœurs, avec *Requiem æternam,* etc. à la fin en un seul verset. Le Psaume terminé, le Célébrant chante *Requiescat in pace,* avec les Versicules et l'Oraison, comme dans le Rituel ou dans le Processionnal; puis il fait une nouvelle aspersion sur le corps, en disant *Requiescat in pace,* et dit ensuite sans chanter *Suscipiat te Christus,* etc.

37. Dès que le Répons *Libera me* est entonné, on porte le corps à l'église, le Porte-croix marchant à la tête du convoi; le Clergé suit avec des cierges allumés, et les enfants portent aussi autour du corps des chandeliers avec des cierges allumés, si c'est la coutume des lieux. Celui qui porte le bénitier marche au milieu du Clergé, et à la fin vient le Célébrant. Si le défunt était Prêtre ou dans les ordres sacrés, quatre personnes du chœur entre les plus dignes tiennent les quatre coins du drap mortuaire : coutume qui s'observe aussi pour les laïques élevés en dignité; et ce sont les plus dignes entre les laïques du convoi, qui remplissent cet office.

38. Le convoi étant arrivé à l'église, le Clergé se place dans la nef ou dans le chœur, selon l'usage et la disposition des lieux. A l'entrée de l'église, le Célébrant, ayant reçu l'aspersoir, jette de l'eau bénite, en forme de croix, sur le corps du défunt, en disant sans chanter : *Aperite mihi,* etc. Si le corps est déjà dans l'église, il fait cette cérémonie avant qu'on le dépose au lieu où il doit être pendant l'Office qui va suivre.

Ensuite, le corps étant déposé au lieu préparé, on range tout autour les chandeliers avec les cierges allumés.

39. Le Rituel veut que les corps des Prêtres et des autres Ecclésiastiques soient conduits dans le chœur; et que ceux des laïques demeurent dans la nef, à moins que la disposition des lieux ou quelque circonstance particulière n'exige le contraire. Les corps des Prêtres doivent être placés de telle sorte, que la tête soit du côté de l'autel; tandis que pour tous les autres ce sont les pieds qui sont proches de l'autel.

40. Il est convenable que l'on attache sur le drap mortuaire quelque signe qui donne à connaître la dignité du défunt. Ainsi le Prêtre est désigné par une étole violette ou noire, comme pendante; le Diacre, par une étole de même couleur, mais placée en travers, comme si elle tombait de l'épaule gauche au côté droit; le Sous-Diacre par un manipule; les autres Clercs par un surplis.

41. On peut aussi placer sur le cercueil des personnes revêtues d'une dignité civile ou militaire, les insignes de cette dignité; mais il est absolument défendu d'y attacher les signes de quelque corporation ou association que ce soit, ou condamnée par l'Eglise ou prohibée par l'Etat.

42. Si l'enterrement se fait le matin, depuis quatre heures jusqu'à midi, on célèbre la Messe, autant qu'on le peut.

43. S'il y a quelque empêchement, le matin on chantera un des Nocturnes, selon la férie, ou bien les Laudes; et alors, après le troisième Répons, ou après l'Antienne du *Benedictus*, le Célébrant dit les Versicules et l'Oraison qui sont marqués dans l'Office des Défunts.

44. Quand l'enterrement se fait depuis une heure après-midi, jusqu'au coucher du soleil, on chante les Vêpres des Défunts.

ARTICLE V.

De l'Office de l'inhumation.

§ 1. *De l'inhumation des Laïques.*

45. Après la Messe ou l'Office, le Clergé se range sur deux files autour du cercueil, de manière que les moins dignes soient les plus proches de l'autel. Le Porte-croix, au

milieu des deux Acolytes portant leurs cierges allumés, s'arrête aux pieds du défunt, vers lequel il tourne le crucifix. Le Célébrant revêtu d'une étole et d'une chape, ayant à sa droite le Diacre, le Thuriféraire, s'il a servi à la Messe, le Clerc qui porte le bénitier, et le premier Choriste; à sa gauche le Sous-Diacre, le Clerc portant le livre, et le second Choriste se place à la tête du défunt, et tous les ministres forment avec lui une espèce de demi-cercle.

46. Si l'enterrement est du rite Simple, le Célébrant ne prend point de chape, et il n'est accompagné que des Clercs qui portent le bénitier et le livre. Le Porte-croix, sans Acolytes, est aux pieds du défunt.

47. Quand tous sont ainsi rangés, le Célébrant, tête nue, chante, sur le ton des Oraisons des petites Heures, *Non intres in judicium,* etc.

48. Le Chœur ayant répondu *Amen,* les Choristes imposent le Répons *Domine omnipotens;* et on porte le corps au lieu de la sépulture, ou à l'entrée de l'église si le Clergé ne doit point aller au cimetière. Si ce Répons ne suffit pas, on chante le Répons *Solum,* comme dans le Processionnal, ou bien un des Psaumes de la Pénitence.

49. Lorsque le corps est déposé près de la fosse, ou à la porte de l'église, le Porte-croix se met aux pieds du défunt vers lequel il tourne l'image du crucifix; le Clergé se range des deux côtés; et le Célébrant se place en face de la croix.

50. Après le Répons ou le Psaume, les Choristes commencent *Kyrie eleison;* on dit tout bas le *Pater noster,* et à la fin le Célébrant chante *Et ne nos inducas,* avec les Versicules qui suivent. Ensuite on chante le Psaume *De profundis,* (ou le Psaume *Miserere,* s'il n'a pas été chanté pendant le convoi) et à la fin *Requiem æternam.*

51. Pendant le Psaume, le Célébrant jette de l'eau bénite sur la fosse (ou sur le corps); et le cercueil y étant descendu, il jette de la terre dessus en forme de croix, en disant : *Revertitur pulvis,* etc. puis il jette de l'eau bénite sur le corps dans la fosse.

52. S'il y a plusieurs corps à inhumer, le Célébrant les asperge séparément; ensuite il jette de la terre sur chacun d'eux, en disant une seule fois : *Revertitur pulvis,* etc. Il les asperge encore chacun séparément, et dit au pluriel *Requiescant in pace,* toutes les fois qu'il faut le dire.

53. Après le Psaume, le Célébrant chante les Versicules *Requiescat in pace*, etc. et l'Oraison *Omnipotens*, à la fin de laquelle il ajoute le verset, *Animæ omnium fidelium*, etc. comme dans le Rituel; puis, ayant fait une nouvelle aspersion, il se retire, et précédé de la croix, revient à l'église ou à la sacristie.

54. Dans les lieux où le Clergé n'accompagne pas le corps au cimetière, si néanmoins quelque Prêtre doit l'y conduire, on fait à l'église ce qui est marqué ci-dessus, excepté qu'après avoir aspergé le corps, on ne jette pas de terre sur le cercueil, et on ne dit pas *Revertitur pulvis*. Pendant qu'on transporte le cercueil dans le corbillard, le Prêtre et les Clercs qui l'accompagnent, montent dans la voiture préparée, qui doit précéder le corbillard.

55. En se rendant au cimetière, le Prêtre récitera quelques prières pour le défunt, ou méditera sur le néant des choses humaines. Il veillera en même temps à ce que les Clercs ou les laïques qui l'accompagneront, observent la gravité et la modestie qui sied à ceux qui sont attachés au service de l'église (1).

56. En arrivant au cimetière, dès que le cercueil est descendu du corbillard, le Prêtre l'asperge d'eau bénite, en disant : *Requiescat in pace*; puis on porte le corps au lieu de la sépulture, en chantant ou en récitant le Psaume 50 *Miserere mei*; ensuite on fait tout ce qui est marqué ci-dessus, n. 50 et suiv. en commençant à *Pater noster*.

57. Si le lieu de la sépulture n'est pas bénit, le Célébrant bénit la fosse en récitant l'Oraison *Omnipotens*, comme dans le Rituel, et y jette ensuite de l'eau bénite.

58. Lorsqu'aucun Prêtre ne va au cimetière, on fait à la porte de l'église toutes les cérémonies marquées n. 48 et suiv.

§ 2. *De l'inhumation des Diacres et des Sous-Diacres.*

59. Après que le Célébrant a récité la prière *Non intres*, les Choristes imposent le Répons *Dominus pars*, que le Chœur continue. Le Répons étant fini, les Choristes commencent *Kyrie eleison*.

(1) Ritual. Paris. *De Exeq.* pag. 552.

60. Pendant que l'on dit tout bas le *Pater noster,* le Célébrant, ayant mis de l'encens dans l'encensoir, comme il est dit ci-après n. 64, reçoit d'abord l'aspersoir, et fait trois aspersions de chaque côté du cercueil, puis de même trois encensements, en s'inclinant chaque fois qu'il passe devant la croix.

61. Étant retourné à sa place, il chante : *Et ne nos inducas,* et les Versicules qui suivent, avec l'Oraison *Imploramus.*

62. On transporte ensuite le corps en chantant le Répons *Domine omnipotens,* et le reste comme à l'enterrement des laïques.

§ 3. *De l'inhumation des Prêtres.*

63. Après la Messe ou autre Office, le Clergé s'étant rangé autour du corps, comme ci-dessus n. 45, le Porte-croix et les deux Acolytes avec leurs cierges allumés, se placent à la tête du défunt; et le Célébrant se tenant aux pieds, tourné vers l'autel, avec le Diacre et le Sous-Diacre, dit absolument : *Non intres,* etc. A la fin, le Chœur répond *Amen;* et les Choristes imposent le Répons *Immolavi.* Lorsqu'il est achevé, les Choristes commencent *Kyrie eleison,* etc. puis on dit tout bas *Pater noster.*

64. Auparavant, vers la fin du Répons, le Diacre et le Thuriféraire présentent selon l'usage la navette et l'encensoir, mais sans rien baiser; le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir, et le bénit. Le Répons fini, il reçoit l'aspersoir de la main du Diacre, qui ne baise rien; et après avoir fait une inclination profonde vers la croix, il fait trois aspersions sur le cercueil, d'abord du côté droit, et autant du côté gauche. Pendant ces aspersions le Diacre et le Sous-Diacre soulèvent le bord de sa chape; et quand ils passent devant la croix, ils font avec lui l'inclination. Le Célébrant étant de retour à sa place rend l'aspersoir au Diacre, qui le remet au Clerc. Alors le Diacre, sans rien baiser, donne l'encensoir au Célébrant, qui fait de chaque côté du cercueil trois encensements, selon le même rite que pour l'aspersion; puis il rend l'encensoir au Diacre.

65. Lorsqu'il est revenu aux pieds du défunt, il chante *Et ne nos inducas,* avec les Versicules, et l'Oraison *Deus cui soli competit,* comme dans le Rituel.

66. Après l'Oraison, les Choristes entonnent le Répons *Domine,* que le Chœur continue, et on va au lieu de la sépulture. Quand le Répons est achevé, les Choristes commencent *Kyrie eleison;* puis on dit tout bas le *Pater noster.*

67. Dans l'intervalle, le corps étant déposé près du tombeau, le Porte-croix se tient à la tête du défunt, vers lequel il tourne le crucifix; le Clergé se range de chaque côté, et le Célébrant se met aux pieds. Pendant le *Pater,* le Célébrant, sans quitter sa place, fait aspersion en forme de croix d'abord sur la tombe, puis sur le cercueil; ensuite il encense de trois coups le tombeau et le cercueil : après quoi, il chante *Et ne nos inducas,* avec les Versicules qui suivent, et l'Oraison *Debitum humani corporis,* etc.

68. A ces mots de l'Oraison, *præsta ut corpus,* on descend le corps dans la fosse; et après l'Oraison on chante le Psaume *De profundis.* Pendant ce Psaume, le corps étant dans la fosse, le Célébrant jette trois fois de la terre en forme de croix sur le corps, en disant une fois *Revertitur pulvis,* etc.

69. Le Psaume étant fini, après le verset *Requiem,* le Célébrant chante *Requiescat in pace... Domine exaudi... Dominus vobiscum,* et l'Oraison *Omnipotens;* et en dernier lieu *Animæ omnium fidelium,* etc. faisant en même temps une aspersion d'eau bénite, en forme de croix, sur la tombe; puis, précédé de la croix, il retourne à la sacristie.

70. Quand l'inhumation se fait après les Vêpres, le Nocturne ou les Laudes, le Célébrant, ayant par-dessus l'habit de chœur l'étole et la chape noire, fait tout ce qui est marqué ci-devant; et alors c'est l'Exorciste qui lui présente l'aspersoir, et le Thuriféraire l'encensoir, comme ci-dessus.

71. Si le Clergé n'accompagne point le corps au cimetière, on chante en allant à la porte de l'église le Répons *Domine,* puis le Psaume *De profundis.* Le Célébrant récite tout bas *Pater noster,* et fait durant ce temps-là l'aspersion et l'encensement sur le cercueil; il dit ensuite *Et ne nos inducas,* et les Versicules, comme ci-dessus, n. 69; mais au lieu de l'Oraison *Debitum,* etc. il dit l'Oraison *Deus, qui inter dispensatores,* etc. puis *Animæ omnium fidelium,* en faisant une dernière aspersion.

72. Lorsque le Prêtre et les Clercs qui vont au cimetière y sont arrivés, le Célébrant jette de l'eau bénite sur le corps, en disant *Requiescat in pace;* et en allant au lieu de la sépul-

ture on chante ou l'on récite le Psaume 50 *Miserere mei*. Enfin, commençant à *Pater noster,* avec les Versicules qui viennent après, il dit l'Oraison *Debitum,* et ce qui la suit.

§ 4. *De l'inhumation des Évêques.*

73. Dans l'église métropolitaine, on suit, pour les obsèques des Archevêques de Paris, le rite du Pontifical Romain, et l'on fait cinq Absoutes, pourvu néanmoins qu'un Evêque officie, comme il est dit ci-après § 7. Le rite suivant s'observe pour les autres Evêques.

74. Après la Messe ou autre Office, le Porte-croix et les Acolytes étant placés à la tête du défunt, et le Clergé rangé de chaque côté du cercueil, le Célébrant, précédé du Diacre et du Sous-Diacre, se met au milieu d'eux, aux pieds du défunt. Les Induts, s'il y en a, sont aux quatre coins du catafalque, tournés face à face, et ils laissent devant eux un espace pour le passage du Célébrant aux aspersions et aux encensements. L'Exorciste et le Thuriféraire, qui ont dû précéder la croix, se placent à la droite du Diacre, entre celui-ci et le premier Choriste.

75. Quand le Célébrant a dit *Non intres,* les Choristes imposent le Répons *Dominus pars,* pendant lequel le Célébrant peut s'asseoir, s'il le veut. Le Répons fini, les Choristes commencent *Kyrie eleison,* et on dit tout bas le *Pater noster*. Le Célébrant, ayant auparavant bénit l'encens, fait trois aspersions et trois encensements de chaque côté du cercueil, comme il est marqué n. 64; puis il dit : *Et ne nos inducas,* avec les Versicules qui suivent, et l'Oraison *Imploramus Domine,* comme dans le Rituel.

76. Après cette Oraison, les Choristes imposent le Répons *Immolavi*; on dit ensuite *Kyrie eleison,... Pater noster*; et le Célébrant bénit encore l'encens, puis fait une autre aspersion et un nouvel encensement, dit *Et ne nos inducas,* les Versicules, et l'Oraison *Deus cui competit.*

77. On chante, pour la troisième Absoute, le Répons *Impinguasti,* puis *Kyrie eleison*; et pendant le *Pater noster* le Célébrant fait encore l'aspersion et l'encensement comme aux deux premières : enfin, après *Et ne nos inducas,* et les Versicules, il dit l'Oraison *Supplices te rogamus.*

78. Si M. l'Archevêque, ou un autre Evêque, est présent,

il fait la dernière Absoute. La première est faite par le chef de l'église, ou autre des plus dignes; la seconde, par celui qui a célébré la Messe.

79. Le Chœur ayant répondu *Amen* à l'Oraison, on porte le corps au lieu de la sépulture, et tout se fait comme à l'inhumation des Prêtres, ci-dessus n. 66 et suiv.

80. Si le Clergé n'accompagne pas le corps au cimetière, on dit, dans les prières qui se font à la porte de l'église, l'Oraison *Deus qui inter apostolicos Sacerdotes,* au lieu de l'Oraison *Deus qui inter dispensatores,* marquée n. 71.

§ 5. *Du transport du corps dans une autre église.*

81. Quand le corps d'un défunt doit être transporté dans une autre église, accompagné du Clergé, après que le Célébrant a dit *Non intres,* on se met en marche, le Porte-croix en tête, le Clergé rangé sur deux files, et ensuite le Célébrant en étole noire par-dessus l'habit de chœur. Tous se couvrent en été, dès qu'on est sorti de l'église. Le corps et les personnes du convoi viennent à la suite.

82. Pendant la marche, on chante d'abord le Répons *Domine;* ensuite *Solum,* ou bien le Psaume 6, *Domine ne in furore,* et les autres Psaumes de la Pénitence, selon la longueur du chemin. Afin de ne pas fatiguer les Chantres, on fait une longue médiante au milieu des versets, et une plus longue pause après chaque verset; mais, pour éviter tout désordre, il est nécessaire qu'un Choriste, dans chacune des files, soit chargé de commencer le verset après la longue pause, et les Chantres le suivront.

83. Le Clergé étant entré dans l'église où l'on transporte le corps, on chante le Psaume *De profundis,* après lequel le Curé du défunt, ou son Vicaire, chante *Requiescat in pace,... Domine exaudi,... Dominus vobiscum,* et l'Oraison *Absolve.*

84. Alors ce même Curé adresse au chef de l'église, dans laquelle le corps doit être inhumé, une courte allocution, et le chef de l'église y répond brièvement; après quoi, le Clergé qui a accompagné le corps s'étant retiré, on commence la cérémonie de l'inhumation, en disant : *Non intres,* etc. à moins qu'on ne doive célébrer auparavant la Messe, ou quelque autre Office.

85. Si le transport du corps se fait dans une autre église

sans Clergé, aussitôt après que le Célébrant a dit *Non intres*, on va au corbillard en chantant le Répons *Domine omnipotens*; puis, à la fin, après *Kyrie eleison*, etc. on dit le *Pater noster*, tout bas; ensuite, *Et ne nos inducas... Domine exaudi... Dominus vobiscum,...* l'Oraison *Absolve*, et en dernier lieu *Animæ fidelium*, etc. Quand le corps est dans le corbillard, le Célébrant l'asperge d'eau bénite, et le Clergé se retire.

86. Ordinairement un Prêtre accompagne le corps du défunt; et lorsqu'il est arrivé à l'église où se fait la sépulture, il le remet au chef de cette église, en observant ce qui est marqué ci-dessus, n. 84.

§ 6. *Des Services après l'inhumation.*

87. On appelle *Service* la grand'Messe qui se chante pour un défunt après le jour de l'inhumation, ou à l'anniversaire de son décès.

88. La Messe étant finie, le Célébrant reçoit une chape, et sans dire *Non intres*, les Choristes imposent, pour un laïque, le Répons *Libera me*, que le Chœur continue; mais on ne chante que le dernier verset *Proposuit*, avec la réclame *Intende*.

89. Pour un Prêtre ou un Evêque, au lieu de *Libera me*, on chante le Répons *Immolavi*.

90. Quand le Répons est achevé, les Choristes commencent *Kyrie eleison*, puis on dit tout bas le *Pater noster*; ensuite le Célébrant chante *Et ne nos inducas*, et les Versicules qui suivent dans le Rituel, avec l'Oraison *Absolve*, et à la fin *Requiescat in pace*.

91. S'il y a une représentation du cercueil, le Clergé se range autour, comme à l'inhumation; et quand l'Office est Solennel, on fait à la représentation les aspersions et les encensements marqués ci-dessus § 3, n. 64.

§ 7. *Des Absoutes solennelles pour les Pontifes et les Princes.*

92. Lorsqu'un Evêque officie aux obsèques d'un Cardinal, d'un Archevêque dans sa province, de l'Evêque diocésain, du Roi, ou d'un Prince, et au premier Service célébré pour ces mêmes personnes, dans une autre église que celle où se sont faites les obsèques, on fait après la Messe cinq Absoutes,

selon l'ordre marqué dans le PONTIFICAL ROMAIN ; et cet ordre a été observé dans l'église métropolitaine, aux obsèques de M. de Quélen, et du Duc d'Orléans; et aux Services faits pour les papes Pie VII et Léon XII, et pour le roi Louis XVIII. Mais ces Absoutes solennelles n'ont lieu que quand l'Office se fait par un Evêque. On ne les fait qu'une fois pour le défunt : ainsi aux Anniversaires, on se contente d'une seule Absoute, comme il est marqué au § 6.

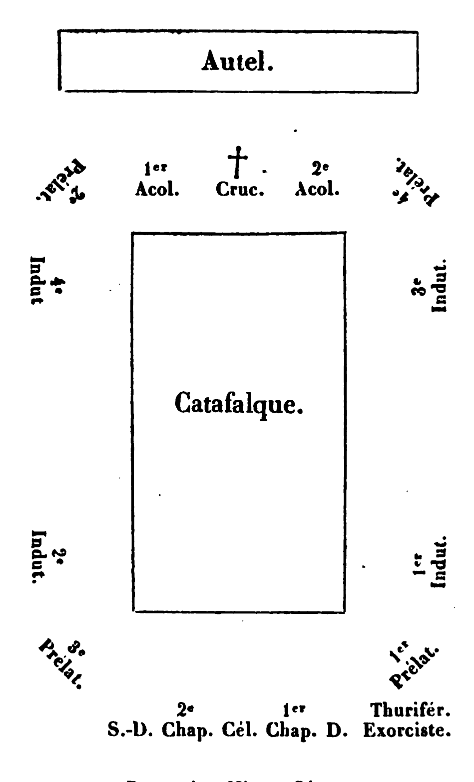
93. On prépare devant le catafalque, du côté opposé à l'autel, et au milieu, un fauteuil pour le Pontife officiant; on met aux quatre coins, pour les quatre Prélats ou autres qui doivent faire les Absoutes, des siéges tournés vers les angles du catafalque; et près du fauteuil de l'Officiant, d'autres siéges, s'il se peut, pour ses deux Chapelains et pour le Diacre et le Sous-Diacre.

94. La Messe étant finie, le Pontife officiant descend à son siége du côté de l'épître, quitte la chasuble, et même, s'il le veut, les tunicelles, et reçoit une chape.

95. Un peu avant la fin de la Messe, quatre autres Prélats, s'il y en a parmi les assistants, sinon quatre Chanoines ou dignitaires, se rendent à la sacristie ou autre lieu où les ornements sont préparés, pour y recevoir chacun une étole et une chape noire. Ils reviennent de suite au chœur, précédés de l'Exorciste, du Thuriféraire, et du Crucigère. Alors les Acolytes avec leurs chandeliers se joignent au Crucigère, et l'on va se ranger autour du catafalque pour les Absoutes, en cet ordre :

96. L'Exorciste portant le bénitier, et le Thuriféraire avec la navette et l'encensoir, vont à l'extrémité opposée à l'autel, du côté droit. Le Crucigère, au milieu des Acolytes, se place entre le catafalque et l'autel, auquel ils tournent le dos; et ils laissent devant eux un espace suffisant pour le passage des Prélats pendant les Absoutes. Les Induts se mettent de chaque côté du catafalque, tournés l'un vers l'autre. Les quatre Prélats se placent aux quatre angles, le plus digne à la droite de l'Officiant, le deuxième à l'angle opposé plus près de l'autel, le troisième à la gauche de l'Officiant, et le quatrième à l'angle opposé; ils ont à leur droite chacun un Clerc pour porter leur mitre. Si ce sont des Chanoines, ils tiennent à la main leur bonnet. Le Prélat officiant se met au milieu, au bas et à quelque distance du catafalque, le visage tourné vers l'au-

tel, ayant à sa droite, sur la même ligne, son premier Chapelain et le Diacre; à sa gauche, le deuxième Chapelain et le Sous-Diacre. Les Porte-insignes du Pontife se rangent derrière lui. Le tableau suivant indique la position de chacun.



97. Lorsque tous sont placés, le Pontife officiant quitte sa mitre, et les autres en font autant; puis il dit : *Non intres in judicium*, etc. Le Chœur ayant répondu *Amen*, tous s'asseyent, et reçoivent la mitre. Si les assistants sont des Chanoines, ils se couvrent de leur bonnet. En même temps les Choristes imposent le Répons *Defecerunt*. On a indiqué dans le Rituel, et dans l'*Office des Morts*, les Répons à chanter,

parce que ceux du Pontifical ne se trouvent dans aucun livre de Paris.

98. Vers la fin du Répons, le Diacre et le Sous-Diacre, avec l'Exorciste et le Thuriféraire, s'approchent du plus digne Prélat ou Chanoine, qui est à la droite du Célébrant; le Diacre lui présente la navette, et le Thuriféraire l'encensoir. Le Prélat y met de l'encens et le bénit. Quand le Répons est terminé, les Choristes commencent *Kyrie eleison,* et le Prélat, ayant quitté la mitre, dit *Pater noster,* puis continue tout bas la prière. En même temps, ayant reçu l'aspersoir du Diacre, il fait de chaque côté du catafalque trois aspersions, après lesquelles il rend l'aspersoir au Diacre, reçoit de lui l'encensoir, et fait trois encensements de la même manière. Le Diacre ne baise rien en donnant et en recevant ces objets; mais pendant les aspersions et les encensements, il soulève le bord de la chape conjointement avec le Sous-Diacre. En passant devant la croix, tous font une inclination, et une autre aux Prélats, quand ils passent devant eux.

Le Prélat étant de retour à son siége, rend l'encensoir, chante *Et ne nos inducas,* et les Versicules qui sont à la suite dans le Pontifical, puis l'Oraison *Deus, cui omnia vivunt.*

99. Après cette Oraison, tous s'asseyent, reprennent leurs mitres, et les Choristes imposent le Répons *Scio.* Vers la fin, le Diacre, le Sous-Diacre, l'Exorciste et le Thuriféraire s'approchent du deuxième Prélat, qui est à l'angle opposé au premier, à l'autre extrémité du catafalque. Celui-ci fait les mêmes aspersions et encensements qu'a faits le plus digne, et suit absolument les mêmes rites. A la fin, il dit l'Oraison *Fac quæsumus.*

100. On chante ensuite le Répons *Dominus pars*, après lequel le troisième Prélat, qui est à la gauche du Célébrant, répète les mêmes cérémonies qu'ont faites les deux premiers, assisté pareillement par le Diacre et le Sous-Diacre. Il dit à la fin l'Oraison *Inclina, Domine.*

101. Le quatrième Prélat, après le Répons *Immolavi,* fait la quatrième Absoute, de la même manière; et après les Versicules, il chante l'Oraison *Absolve... ab omni,* etc.

102. La dernière Absoute est faite par le Pontife officiant, selon le même rite, après le Répons *Impinguasti.* Il la termine par l'Oraison *Absolve... ut defunctus,* etc. puis il dit : *Requiem æternam,* etc. le Chœur répond : *Et lux perpe-*

tua, etc. A la fin, les Choristes chantent *Requiescat in pace*, à quoi on répond *Amen*.

103. Alors les Prélats, ayant repris leurs mitres, retournent, dans le même ordre qu'ils sont venus, à la sacristie ou autre lieu, pour y quitter les ornements.

104. Pour un Cardinal qui n'est que Prêtre, on chante à la troisième Absoute le Répons *Ad Dominum*; à la quatrième, *Dominus pars*, et à la dernière *Immolavi*. Pour celui qui n'a que l'ordre du Diaconat, on chante à la troisième Absoute, le même Répons *Ad Dominum*; à la quatrième, *Domine omnipotens*; à la dernière *Dominus pars*.

105. Aux Services pour le Roi, ou pour un Prince, on chante le Répons *Defecerunt* à la première Absoute, *Ad Dominum* à la deuxième, *Domine omnipotens* à la troisième, *Scio* à la quatrième, *Libera me*, avec le seul verset *Proposuit*, à la dernière.

ARTICLE V.

Des Obsèques des petits enfants.

106. Le Rituel fait observer que le rite suivant ne s'emploie que pour la sépulture des Enfants baptisés qui n'ont point atteint l'âge de raison. Ceux à qui on aurait conféré le sacrement de l'Extrême-Onction, sont censés avoir atteint cet âge, et doivent être inhumés comme adultes.

107. A l'heure du convoi, le Clergé se rend au lieu où le corps est exposé, et se range dans l'ordre marqué ci-dessus art. IV, n. 34. Le Célébrant, en étole de couleur blanche par-dessus son habit de chœur, ou même en aube avec l'étole et le manipule blancs, s'il doit de suite célébrer la Messe, étant debout aux pieds du défunt, jette sur le corps de l'eau bénite en forme de croix, en disant à haute voix : *Sit nomen*, etc. Ensuite on chante à deux chœurs le Psaume *Laudate pueri*, avec le verset *Gloria Patri*.

108. Après le Psaume, le Célébrant chante le Versicule *Me autem*, et les suivants, et l'Oraison *Omnipotens et mitissime Deus*; puis il jette une seconde fois de l'eau bénite sur le corps, en disant à voix moyenne : *Accipiet benedictionem*, etc.

109. Ensuite on porte le corps à l'église; ou bien, si on le reçoit à l'entrée, en le portant au lieu où il doit être déposé

pendant la Messe ou l'Office, on chante le Répons *Scio*; et s'il ne suffit pas, on y ajoute le Psaume *Cœli enarrant*, avec le *Gloria Patri* à la fin.

A l'entrée de l'église, ou si le corps y est déjà, avant qu'on ne le dépose à l'endroit où il doit être pendant la Messe, le Célébrant l'asperge d'eau bénite, en disant : *Aperite mihi portas justitiæ*, etc.

110. Si l'on célèbre la Messe, ce sera la Messe propre *Venite benedicti*, (à moins que, selon les Rubriques, on ne doive dire la Messe du jour) et avec des ornements blancs. On suit ce qui est marqué dans le Missel.

111. Après la Messe, ou si on ne la célèbre point, dès que le corps est placé dans l'église, le Célébrant impose. pour les obsèques, l'Antienne *Sinite*. Ensuite le premier Choriste entonne et le Chœur chante le Cantique *Benedicite* avec *Gloria Patri*, puis les trois Psaumes qui le suivent : on peut néanmoins omettre ces Psaumes, quand on a célébré la Messe devant le corps; et alors on chante l'Antienne *Sinite*, après le Cantique.

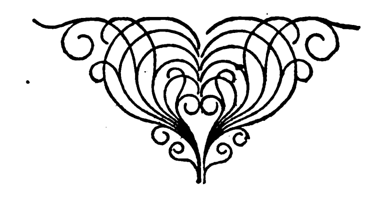
112. L'Antienne finie, on porte le corps au tombeau, en chantant le Répons *Salvos nos fecit*. Le corps étant déposé près de la fosse, le Clergé se range autour, comme ci-dessus art. v, n. 49. Les Choristes commencent *Kyrie eleison*, après lequel on dit tout bas le *Pater noster* : le Célébrant chante à la fin *Et ne nos inducas*, avec les Versicules suivants; puis on chante le Psaume *Domine Dominus noster*, avec *Gloria Patri*.

113. Pendant ce Psaume, le Célébrant fait une aspersion sur la fosse; et quand le corps y est descendu, il jette de la terre dessus, en forme de croix, en disant : *Revertitur pulvis*, etc. ensuite il fait une nouvelle aspersion d'eau bénite sur le corps dans la fosse.

114. Quand le Psaume est achevé, le Célébrant chante *Domine exaudi,... Dominus vobiscum*, et l'Oraison *Omnipotens sempiterne Deus*; puis, ayant fait une dernière aspersion sur la fosse, il dit : *Animæ omnium fidelium*, etc. on répond *Amen*, et tous reviennent à l'église.

115. Dans les lieux où les cérémonies des funérailles ne se font pas hors de l'église, après l'Antienne *Sinite*, on conduit le corps à la porte de l'église en chantant le Répons *Salvos*, et le reste marqué ci-dessus n. 112. Si néanmoins un

Prêtre doit accompagner le corps au cimetière, on ne jette pas de terre sur le cercueil, et on ne dit pas *Revertitur pulvis*. En arrivant au cimetière, le Prêtre fait une aspersion sur le corps, en disant : *Sit nomen Domini benedictum,* comme à la levée du corps ; et en allant au tombeau, on chante ou l'on récite le Psaume *Laudate pueri,* après lequel le Prêtre, commençant au *Pater noster,* fait tout ce qui est marqué aux n. 112 et suiv.





QUATRIÈME PARTIE.

DES DIVERS MINISTRES.

CHAPITRE PREMIER.

Du Célébrant.

ARTICLE PREMIER.

Ses fonctions à la Bénédiction et l'Aspersion de l'eau, et à la Procession.

1. Tous les Dimanches, excepté ceux de Pâque et de la Pentecôte, (auxquels on fait l'aspersion avec l'eau qui a été bénite la veille) le Célébrant en aube, avec le manipule et l'étole croisée, bénit l'eau au milieu du chœur; ou bien dans la sacristie aux fêtes du rite Annuel et Solennel-majeur, et quand on ne peut commodément faire au chœur cette bénédiction. Il est assisté au moins d'un Clerc, qui porte le bénitier, lui présente le sel et l'aspersoir, et lui répond aux Oraisons.

2. Le Prêtre fait sur lui-même le signe de la croix, en chantant sur le ton de l'Oraison des petites Heures, comme il est noté dans le Missel, *Adjutorium nostrum*, etc. Lorsqu'il prononce les Exorcismes, tant du sel que de l'eau, il tient la main droite étendue au-dessus de l'objet qu'il exorcise, et la gauche sur sa poitrine; pendant les Oraisons, il a les mains jointes. Après ces mots, *Commixtio salis*, etc. qu'il dit à voix moyenne, il jette le sel dans l'eau en trois fois, et en forme de croix autant qu'il peut, disant en même temps, *In nomine Patris*, etc.

3. Ayant achevé la dernière Oraison, il s'approche de l'autel, s'incline profondément, reçoit l'aspersoir, le trempe dans le bénitier, s'agenouille sur le plus bas degré, asperge

trois fois l'autel, 1° au milieu, 2° du côté de l'évangile, enfin du côté de l'épître, et fait une nouvelle inclination. S'étant relevé, et tenant toujours l'aspersoir, il monte à l'autel, qu'il baise au milieu, sans poser les mains dessus, de peur de mouiller la nappe avec l'aspersoir : après quoi, il salue l'autel, descend au bas des degrés, et s'incline profondément. Lorsque le très-saint sacrement est exposé, le Célébrant se met à genoux et fait l'inclination avant de prendre l'aspersoir, puis asperge seulement le marchepied, et non pas l'autel; étant monté, il fait une génuflexion avant de baiser l'autel, et une autre après l'avoir baisé.

4. Le Célébrant va ensuite asperger le crucifix à l'entrée du chœur, ou d'autres autels, ou même les reliques des Saints exposées dans la nef, selon l'usage des églises; après quoi, il prend de l'eau bénite, et se signe lui-même. De retour au chœur, il donne d'abord l'eau bénite aux deux Choristes, puis au côté droit du Chœur, en commençant par les plus dignes. Il asperge de la même manière l'autre côté, sans omettre l'inclination profonde vers l'autel toutes les fois qu'il passe vis-à-vis du milieu, et le salut au Clergé avant de commencer l'aspersion de chaque côté. Il se rend ensuite dans la nef, et donne l'eau bénite aux fidèles qui sont à sa droite, tant en allant vers la porte qu'en revenant sur ses pas. S'il ne doit point revenir par le même chemin, il asperge, à chaque pas, des deux côtés alternativement. En rentrant au chœur, il va au lieu où il a bénit l'eau; et dès que l'Antienne est finie, il chante l'Oraison, qu'il termine par la petite conclusion, sans *Dominus vobiscum* ni avant ni après.

5. Lorsque M. l'Archevêque ou un autre Prélat se trouve dans le chœur, en rochet et mozette, le Célébrant avant d'aller aux Choristes, s'approche de lui, s'incline profondément, et lui remet l'aspersoir, après l'avoir baisé ainsi que l'anneau du Pontife. Celui-ci ayant pris de l'eau bénite, asperge le Célébrant, et lui rend l'aspersoir, que le Célébrant baise encore après qu'il a baisé l'anneau. Si le Curé, ou autre supérieur du lieu, est en étole à sa place, le Célébrant lui présente seulement le bout de l'aspersoir, afin qu'il prenne de l'eau bénite, et le salue avant et après; puis il va aux Choristes, et fait l'aspersion comme il est dit ci-dessus.

6. La Procession a lieu tous les Dimanches, et toutes les fêtes du rite Annuel et Solennel-majeur. Comme le Di-

manche, elle se fait après l'aspersion de l'eau bénite; le Célébrant reçoit la chape au chœur, lorsqu'il a chanté l'Oraison *Exaudi nos;* et ses ministres viennent le joindre pendant cette Oraison. Mais, aux jours de fêtes qui tombent dans la semaine, comme il n'y a point d'aspersion, il prend la chape à la sacristie, et il va au chœur précédé du Diacre, du Sous-Diacre et des autres ministres. Dans le cours de la Procession, le Célébrant marche ordinairement après tout le Clergé, ayant devant lui le Diacre et le Sous-Diacre. A la Métropole, le Célébrant (à moins que ce ne soit M. l'Archevêque) et ses ministres suivent la croix processionnelle; les Choristes et le reste du Clergé vont après eux.

7. A la fin de la Procession, on fait ordinairement une station dans la nef, ou même dans le chœur à certains jours, selon qu'il est marqué dans le Processionnal. Le Célébrant y chante l'Oraison, toujours terminée par la petite conclusion, sans *Dominus vobiscum* ni avant ni après; puis, sans saluer le chœur, il salue l'autel s'il passe devant en retournant à la sacristie, où ayant fait l'inclination à la croix, et aux ministres qui l'accompagnent, il quitte sa chape.

ARTICLE II.

Fonctions du Célébrant à la Messe des Dimanches et Fêtes Doubles et au-dessous.

8. Il convient que le Prêtre, avant de célébrer la grand'-Messe, prévoie ce qu'il doit chanter, et ce qu'il peut y avoir de particulier dans la Messe du jour.

9. Il ne saurait mettre trop de modération et de gravité dans l'exercice de ses fonctions, pour donner aux ministres sacrés la facilité de remplir les leurs à propos, avec décence et modestie; en sorte qu'ils puissent aisément faire les inclinations, les génuflexions, et se relever en même temps que lui, sans jamais être obligés d'agir à la hâte et précipitamment.

10. Ce qu'on dit à voix haute, sans chanter, il le lit d'un ton de voix qui ne trouble point le Chœur. Qu'il prenne garde aussi, en se hâtant trop lui-même, de forcer le Chœur à précipiter le chant.

§ 1. *De la préparation, et de l'entrée à l'autel.*

11. Un peu avant l'heure marquée, le Célébrant se rend à la sacristie, s'il doit y faire sa préparation. S'il l'a faite dans l'église auparavant, après une courte prière, il se revêt des ornements sacerdotaux, aidé par le Diacre et le Sous-Diacre, qu'il salue avant de prendre l'amict, s'ils sont déjà revêtus de leurs ornements.

Quand il doit bénir l'eau avant la Messe, il prend seulement l'étole et le manipule, et ne revêt la chasuble qu'au retour de la Procession.

12. Lorsque le Célébrant a pris la chasuble, s'il doit porter la petite croix à l'autel, (on la porte les Dimanches, dans les églises où cet usage est établi) il la reçoit des mains du Diacre, auquel il rend le salut, la tient des deux mains par le pied qui est enveloppé d'un voile, de manière que la relique ou le Christ soit tourné vers lui, et que le voile pende en dehors. Au plus tard, lorsqu'on chante au chœur le *Gloria Patri* de l'Introït, il fait une inclination profonde à la croix de la sacristie, une médiocre au Diacre et au Sous-Diacre; et se tournant sur sa droite, il s'avance vers l'autel, précédé du Diacre, qui a dû prendre le bonnet du Célébrant. Si celui-ci ne porte pas la petite croix, il prend lui-même son bonnet; et après les saluts marqués ci-dessus, il se couvre, et joint les mains.

13. Quand il est au pied de l'autel, il fait, à genoux sur le plus bas degré, une inclination profonde, et remet la croix avec son voile au Diacre, qui la porte sur l'autel : puis il se relève, et sans autre salut, commence la Messe dès que le Diacre est descendu. Si le Prêtre n'a pas porté la croix, il se découvre en arrivant, donne son bonnet au Diacre, se met à genoux, s'incline profondément, et s'étant relevé commence aussitôt la Messe. Lorsque le très-saint sacrement n'est point dans le tabernacle, le Célébrant fait seulement une inclination profonde, sans se mettre à genoux.

§ 2. *Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'Offertoire.*

14. Le Célébrant récite le Psaume *Judica* comme à la Messe basse. Pendant le *Confiteor*, à ces paroles, *vobis fratres*, et *vos fratres*, restant incliné, il se tourne un peu d'abord vers le Diacre, puis vers le Sous-Diacre. Il récite au

bas des degrés la prière *Aufer à nobis;* ensuite, tourné vers le Sous-Diacre, qui lui présente la petite croix, il la baise en disant : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per crucem tuam redemisti mundum.* S'il ne doit pas baiser la croix, il dit *Aufer à nobis* en montant les degrés; et ayant récité, les mains jointes et posées sur l'autel, la prière *Oramus te,* il le baise à ces mots, *quorum reliquiæ hìc sunt,* va au coin de l'épître, où il récite seul l'Introït; puis il dit le *Kyrie eleison,* alternativement avec ses ministres.

15. S'il veut s'asseoir, il se rend au milieu de l'autel, et y fait l'inclination avec ses ministres. De là, il se rend à son siége par le chemin le plus direct, s'assied entre le Diacre et le Sous-Diacre, reçoit son bonnet du Diacre, se couvre, et tient les mains étendues au-dessus des genoux, les doigts joints ensemble. S'il ne s'assied pas, il attend, au coin de l'épître, que le Choriste soit venu lui annoncer le *Gloria in excelsis;* ou bien, si l'on ne dit pas cette hymne, il y reste jusqu'au dernier *Kyrie.*

16. Le Choriste étant arrivé à l'autel, le Célébrant se découvre, se lève, rend au Choriste ses saluts avant et après l'intonation, puis se rassied. S'il ne s'est point assis, il se tourne vers le Choriste, lui rend ses saluts, et se retourne ensuite vers le Missel. Lorsqu'on chante au chœur le dernier *Kyrie,* il donne son bonnet au Diacre, se lève, va par le plus long chemin au bas de l'autel, qu'il salue au milieu d'une inclination profonde, y monte; et le *Kyrie* fini, entonne *Gloria in excelsis,* étendant en même temps, puis élevant et rejoignant les mains, et inclinant la tête au mot *Deo.* Il achève l'hymne à voix moyenne, avec le Diacre et le Sous-Diacre, qui doivent le réciter à voix basse. A la fin, ayant fait le signe de la croix sur lui à *cum sancto Spiritu,* etc. et une inclinanation profonde à l'autel, le Célébrant retourne à son siége par la voie la plus courte, s'assied, et se couvre. Au verset *Adoramus te,* et autres auxquels on doit s'incliner, il se découvre et incline la tête. Il doit être attentif à ne point se rendre à son siége durant le chant de ces versets. Etant assis, quand le Diacre ou un autre ministre se lève pour quelque fonction, et qu'il salue le Célébrant, celui-ci fait seulement une inclination de tête, sans se découvrir.

17. Lorsqu'on chante au chœur *cum sancto Spiritu,* le Célébrant se lève, et se rend à l'autel, comme il est dit ci-dessus

n. 16. Après l'*Amen* du *Gloria in excelsis,* ou si l'on ne chante pas cette hymne, à la fin du dernier *Kyrie,* il baise l'autel, et tourné vers le peuple chante, sans inflexion, *Dominus vobiscum.* De là il va au coin de l'épître chanter la Collecte et les autres Oraisons, s'il y en a plusieurs.

18. Aux Messes des Quatre-Temps et de quelques autres féries, quand le Diacre chante *Flectamus genua*, avant les Collectes, le Célébrant demeure seul debout tandis que tous les autres font la génuflexion; et après *Levate,* il dit l'Oraison.

19. Il récite ensuite l'Epître, le Graduel, l'*Alleluia* ou le Trait, et la Prose, si on doit en dire une; puis dit au milieu de l'autel : *Munda cor meum,* et va au coin opposé lire l'Evangile. Il ne baise point le livre à la fin, et ne dit pas *Per evangelica dicta;* mais, ayant fait au milieu une inclination profonde à l'autel, il retourne, s'il veut, à son siége, comme il a été dit n. 16.

20. Le Célébrant ne fait pas la génuflexion, prescrite quelquefois dans l'Evangile, lorsqu'il le lit en particulier. Il attend, pour la faire, que le Diacre chante l'Evangile, et il se tourne alors vers l'autel, sur lequel il pose les mains.

21. Au moment où le Diacre, accompagné du Thuriféraire, vient se mettre à genoux pour demander la bénédiction, le Célébrant se découvre, se lève, et tenant son bonnet des deux mains, il le bénit en disant *Dominus sit;* à ces mots, *in nomine Patris,* etc. il fait sur le Diacre un signe de croix; puis un autre sur la navette que lui présente le Thuriféraire, disant en même temps : *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis. Amen;* après quoi, il se rassied et se couvre.

22. Quand M. l'Archevêque, ou un Evêque en rochet et mozette, assiste à la Messe, c'est le Pontife qui bénit le Diacre et l'encens. Le Célébrant demeure à sa place, et se borne à rendre au Diacre ses saluts, la tête couverte. L'Evangile étant chanté, il baise le livre après le Prélat. Mais devant un évêque nommé, et non sacré, le Célébrant bénit le Diacre, et il baise l'Evangile avant le Prélat.

23. Vers la fin de l'*Alleluia,* ou du Trait, ou de la Prose, le Célébrant se lève, pose son bonnet sur son siége, monte à l'autel par le chemin le plus court, se place au milieu de l'espace qui est entre le tabernacle et le coin de l'épître, et fait

en arrivant une inclination à la croix. Aussitôt que le Diacre commence *Dominus vobiscum,* le Célébrant se tourne vers lui; et à ces mots, *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii,* il fait avec le pouce de la main droite trois signes de croix, à l'ordinaire, sur son front, sa bouche et sa poitrine. Pendant que le Chœur répond *Gloria tibi Domine,* il se tourne vers l'autel, puis se retourne vers le Diacre, et incline la tête de ce côté aux noms de Jésus et de Marie ou du Saint dont on célèbre la fête, s'ils se rencontrent dans l'Evangile; mais c'est vers l'autel qu'il fait la génuflexion, quand elle est prescrite, comme il est dit n. 20.

24. Si le Célébrant est à l'autel lorsque le Diacre vient y poser le livre avant le *Munda cor meum,* il se retire un peu du côté de l'évangile, et se tourne ensuite pour bénir le Diacre et l'encens; il doit même, pour cette bénédiction, interrompre, s'il est nécessaire, la lecture de l'Evangile, afin de ne point retarder le départ du Diacre. Si l'on chante une Prose à la fin de laquelle il y ait une ou plusieurs strophes en forme d'invocation adressée à Dieu ou aux Saints, le Célébrant se découvre, et restant assis s'incline un peu durant cette invocation, à moins que la rubrique du Missel ne prescrive de se mettre à genoux, comme à la Prose *Lauda Sion,* pour lors il s'agenouille près de son siége; mais s'il est à l'autel, il s'agenouille au milieu sur le marchepied. Il pratique la même chose au verset *Veni, sancte Spiritus,* et au verset *Adjuva nos* du Trait *Domine, non secundùm,* quand on les chante.

25. Dès que le Diacre a fini l'Evangile, le Célébrant (quand on ne doit pas faire le Prône) va au milieu de l'autel, et entonne le *Credo,* si on doit le dire; sinon il baise l'autel, et chante *Dominus vobiscum,* comme il est marqué ci-après n. 27. Si néanmoins l'Evangile se chante tout près de l'autel, il n'entonne le *Credo,* ou ne dit le *Dominus vobiscum,* qu'après avoir baisé le texte. Lorsque le Sous-Diacre lui présente le livre et lui dit: *Hæc sunt verba sancta,* il baise le commencement de l'Evangile du jour, et répond *Credo et confiteor,* en s'inclinant vers le Sous-Diacre. Il achève ensuite le Symbole, s'il l'a commencé auparavant, faisant seulement une inclination au verset *Et incarnatus est,* etc. Après le signe de croix qu'il fait à ces mots, *Et vitam,* etc. il va s'asseoir, toujours par la voie la plus courte. Pendant que l'on chante au

chœur *Jesum Christum,... Et incarnatus est*, etc... *simul adoratur,* il se découvre et s'incline. Si, au moment du verset *Et incarnatus est*, etc. le Célébrant se trouve à l'autel, il salue la croix, et descend à ces mots *descendit de cœlis,* se tient à genoux sur le plus bas degré durant tout le verset, puis remonte à l'autel, ou va s'asseoir.

26. Lorsqu'on doit faire le Prône, le Célébrant retourne à son siége dès qu'il a baisé le texte de l'Evangile. Si c'est lui qui doit le faire, il dépose sa chasuble sur l'autel au coin de l'épître, reçoit son bonnet, et ayant salué la croix, il s'avance vers la chaire, précédé d'un ministre qui porte le *Rituel*. Après le Prône, il revient à l'autel, fait un salut au bas des degrés, y monte, salue de nouveau; puis, ayant repris sa chasuble, il entonne le Symbole.

§ 3. *Depuis l'Offertoire jusqu'à la Communion.*

27. Pendant que le Chœur chante *Et vitam,* etc. le Célébrant, s'il est assis, retourne à l'autel par le plus long chemin, le baise, et chante *Dominus vobiscum* et *Oremus*. Quand il a lu l'Offertoire, il reçoit la patène des mains du Diacre, qui lui baise la main droite. (Celui-ci doit faire la même chose chaque fois qu'il présente au Célébrant quelque objet qui a rapport au saint sacrifice.)

28. Le Prêtre ne doit commencer, sous aucun prétexte, l'oblation du pain et du vin, que le Diacre n'ait terminé l'Evangile, et même que le Chœur n'ait achevé le Symbole, si on doit le chanter. L'offrande du Clergé ou du peuple, quand elle a lieu, se fait toujours pendant que le Chœur chante l'Offertoire, avant l'oblation de l'hostie, et ne doit jamais être retardée jusqu'au *Lavabo*.

29. S'il y a offrande du Clergé ou du peuple, le Célébrant reçoit la patène enveloppée du purificatoire, la fait baiser successivement au Diacre, au Sous-Diacre, et aux autres ministres de l'autel, en disant à chacun, *Pax tibi;* et il a soin de l'essuyer chaque fois avec le purificatoire. Si le reste du Clergé vient à l'offrande, le Célébrant, ayant à ses côtés le Diacre et le Sous-Diacre, descend sur le plus bas degré de l'autel ou à l'entrée du sanctuaire, selon l'usage des lieux : là, il présente aux Prêtres, et aux ministres qui sont dans les ordres sacrés, la patène du côté concave; aux

ministres inférieurs et aux fidèles, du côté convexe; après quoi, il rend au Diacre la patène et le purificatoire. S'il faut bénir le pain, il se signe en disant : *Adjutorium nostrum*, etc.; puis dit l'Oraison les mains jointes, et au mot *benedicere*, il forme un signe de croix avec la main droite étendue vers le pain. L'Oraison finie, et ayant reçu du Diacre l'aspersoir, il jette en forme de croix de l'eau bénite sur le pain, rend l'aspersoir, et remonte à l'autel pour continuer la Messe, sans donner aucune bénédiction, ni avec la patène, ni avec la main.

30. Le Prêtre fait seul l'oblation de l'hostie, en disant *Suscipe, sancte Pater*. S'il y a des hosties à consacrer dans un ciboire, il veille à ce que le Diacre l'ouvre, le tienne un peu élevé pendant cette oblation, et qu'après il le place derrière le calice ou à la droite, pour le couvrir et le découvrir plus facilement, selon la rubrique du Missel, part. II, chap. III, n. 180. Il met ensuite la patène sous le corporal, à l'ordinaire, et joint les mains. Lorsque le Sous-Diacre présente la burette de l'eau, en disant, *Benedic, Pater reverende*, le Célébrant pose la main gauche hors du corporal; et se tournant un peu vers le Sous-Diacre, il fait de la main droite un signe de croix sur l'eau pendant que celui-ci la verse dans le calice, disant en même temps, *Deus, qui humanæ substantiæ*, etc. et achève cette prière les mains jointes. Puis il reçoit le calice des mains du Diacre; et tenant les yeux élevés, dit l'Oraison *Offerimus tibi*, que le Diacre récite avec lui. Quand celui-ci couvre le calice, le Célébrant met ses mains sur le pied, de peur d'effusion; et jusqu'à la communion, il fait la même chose, chaque fois que le Diacre ou le Sous-Diacre le découvre et le couvre.

31. Après l'Oraison *Veni sanctificator*, le Célébrant salue la croix, descend, et se met à genoux sur le plus bas degré. Ayant reçu l'encensoir des mains du Diacre, il encense de trois coups le très-saint sacrement en même temps que les dons offerts, sans réciter aucune prière; mais il balance l'encensoir entre chaque coup, et fait une inclination profonde avant et après l'encensement. Il remet ensuite l'encensoir au Diacre, monte à l'autel, et le salue au milieu; puis se retirant un peu du côté de l'évangile, il se tourne vers le Diacre, qui l'encense de trois coups, avec les saluts accoutumés que le Célébrant doit rendre Si le très-saint sacrement n'est

point à l'autel, le Célébrant, debout sur le marchepied, encense de trois coups simples sans balancement, la croix et les dons offerts, et n'omet point l'inclination profonde avant et après; ensuite il est lui-même encensé, comme on vient de le dire. L'encensement fini, il salue au milieu, et se rend au coin de l'épître, où il se lave les mains en récitant le Psaume *Lavabo*. Au *Gloria Patri*, il s'incline vers la croix, et revient au milieu pour dire l'Oraison *Suscipe, sancta Trinitas*, et ce qui la suit jusqu'à la Préface, qu'il doit chanter.

32. Le Célébrant récite le *Sanctus* et le Canon comme il fait aux Messes basses; mais il doit être attentif à ne point prononcer les paroles de la consécration sur l'hostie, que le Chœur n'ait achevé le *Sanctus*. S'il y a des hosties à consacrer, il veille à ce que le Diacre découvre le ciboire à ces mots *Qui pridie*, et qu'il le recouvre avant d'ôter la pale. Il chante l'Oraison Dominicale, le *Per omnia secula* après *Libera nos*, et ensuite *Pax Domini*, etc.

33. Après avoir récité la première Oraison avant la communion, *Domine Jesu Christe, qui dixisti*, le Célébrant baise l'autel; puis soutenant des deux mains l'instrument de paix que le Diacre lui présente, il le baise, en donnant la paix au Diacre, par ces paroles qu'il dit en même temps : *Pax tibi, frater, et Ecclesiæ sanctæ Dei.*

§ 4. *Depuis la Communion jusqu'à la fin de la Messe.*

34. Quand le Célébrant doit donner la communion, dès qu'il a pris le précieux sang, il pose sur le corporal, un peu vers la gauche, le calice que le Sous-Diacre couvre de la pale; et ayant fait une inclination, il va se mettre à genoux sur le bord du marchepied, du côté de l'évangile, pendant que le Diacre tire le ciboire du tabernacle. Le ciboire étant découvert, le Célébrant se relève, fait la génuflexion au milieu de l'autel, et y demeure debout tandis que le Diacre récite le *Confiteor*. Vers la fin du *Confiteor*, il fait une nouvelle génuflexion, se tourne à demi pour dire *Misereatur*, etc. à l'ordinaire, et donne la sainte communion à ceux qui se présentent. Tous étant communiés, il remonte à l'autel, pose le ciboire au milieu du corporal, fait une génuflexion, et va se remettre à genoux sur le bord du marche-

pied, comme avant la communion. Lorsque le Diacre a remis le ciboire dans le tabernacle et en a fermé la porte, le Célébrant se lève, revient au milieu de l'autel; et ayant reçu du vin dans le calice, il y fait tomber les parcelles qui sont tant sur la patène, que dans le ciboire s'il doit être purifié. Quand il a pris l'ablution des doigts, il met le purificatoire sur le calice, qu'il laisse au Sous-Diacre pour l'essuyer, et se rend au coin de l'épître où il lit l'antienne de la Communion, après laquelle il se tient devant le Missel jusqu'à ce que le Chœur l'ait chantée, et même pendant le *Domine salvum,* quand on le chante.

35. Le Célébrant revient ensuite au milieu de l'autel, le baise, se tourne vers le peuple, chante *Dominus vobiscum,* et va derechef au coin de l'épître pour y dire la Postcommunion, une ou plusieurs, comme il a fait la Collecte. Toutes les fois que l'on a chanté au chœur le *Domine salvum,* il joint à la Postcommunion, ou à la dernière s'il y en a plusieurs, et toujours sous une même conclusion, l'Oraison *Quæsumus,* pour le Roi.

36. Dans les féries du Carême, s'il n'y a pas de Diacre, le Célébrant chante lui-même *Humiliate capita vestra Deo,* avant l'Oraison sur le Peuple.

37. Après la dernière Oraison, le Célébrant, laissant au Diacre le soin de fermer le Missel, va au milieu de l'autel, le baise, chante de nouveau *Dominus vobiscum;* et ayant dit d'une voix intelligible, *Ite, Missa est,* comme pour avertir le Diacre qu'il doit le chanter, il reste tourné vers le Diacre jusqu'à ce que le Chœur commence à répondre *Deo gratias.* Alors il se retourne vers l'autel, sur le bord duquel il pose les mains jointes, pour dire *Placeat tibi,* etc. La prière finie, il baise l'autel, et donne la bénédiction comme aux Messes basses, ou bien en chantant *Benedicat vos,* et même *Adjutorium nostrum,* selon l'usage des églises, ainsi qu'il est marqué dans le Missel. Si, au lieu d'*Ite, Missa est,* on doit dire *Benedicamus Domino,* le Célébrant demeure tourné vers l'autel pendant que le Diacre chante le *Benedicamus.*

38. A la Messe célébrée devant M. l'Archevêque, c'est le Pontife qui donne la bénédiction, pendant laquelle le Célébrant et ses ministres se tournent vers lui et s'inclinent. Mais devant un autre Evêque le Célébrant la donne lui-même; il salue seulement le Prélat auparavant, s'il est près

de l'autel, et en la donnant il se tourne un peu du côté opposé.

39. Le Célébrant, ayant donné la bénédiction, se tourne vers l'autel, prend la petite croix qu'il tient de la même manière qu'en venant à l'autel, descend au bas des degrés, et fait à genoux (ou debout si le très-saint sacrement n'y est pas) une inclination profonde. S'étant relevé, il dit *Dominus vobiscum,* puis *Initium sancti Evangelii,* etc. en faisant les signes de croix ordinaires; et sans aucun autre salut, il retourne à la sacristie en récitant l'Evangile de saint Jean. Mais, quand le Célébrant n'a pas porté la croix, aussitôt après la bénédiction il descend au bas de l'autel, fait l'inclination, etc. comme ci-dessus, et tient son bonnet dans les mains en retournant à la sacristie, s'il récite l'Evangile; sinon, il s'en va la tête couverte.

40. En arrivant dans la sacristie, le Célébrant fait la génuflexion à ces mots *Et Verbum caro factum est.* Quand il a achevé l'Evangile, il salue profondément la croix de la sacristie, remet au Diacre la petite croix, s'il l'a portée, fait à celui-ci et aux autres ministres une inclination médiocre, et va quitter ses ornements. S'il faut lire un Evangile propre, il le lit à la sacristie, dans un livre que tiennent devant lui le Diacre et le Sous-Diacre; puis il rend la croix et fait les saluts comme ci-dessus.

ARTICLE III.

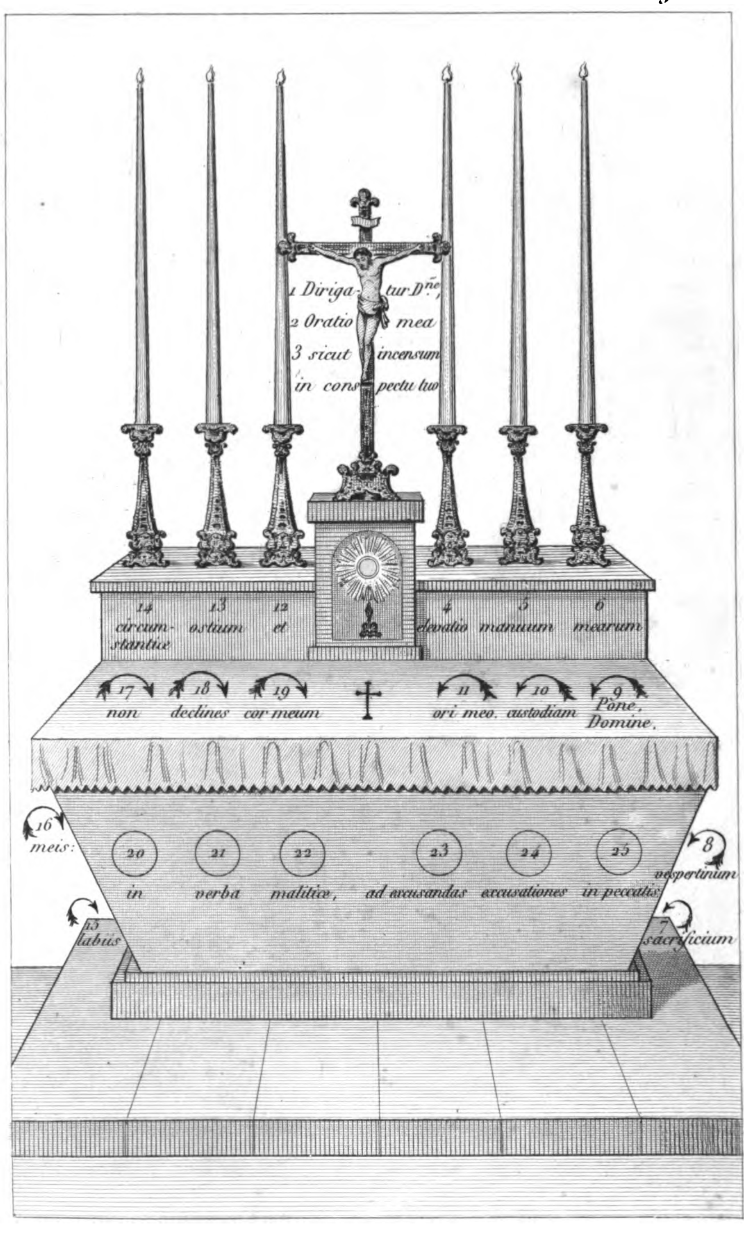
Fonctions du Célébrant à la Messe des Fêtes Annuelles et Solennelles.

Les cérémonies sont les mêmes qu'à la Messe des Dimanches, avec quelques modifications.

41. Dès que l'on commence l'Introït au chœur, le Célébrant, revêtu de ses ornements, se tourne vers le Diacre, reçoit de lui la cuillère, avec laquelle il prend dans la navette, par trois fois, de l'encens qu'il met autant de fois dans l'encensoir; ayant rendu la cuillère, il fait de la main droite un signe de croix sur l'encensoir, en disant : *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis. Amen.* Il reçoit alors des mains du Diacre la petite croix, qu'il porte toujours à l'autel, à moins que le très-saint sacrement ne soit exposé; et fait les saluts ordinaires à la croix de la sacristie et à tous les ministres. En

Tableau de l'encensement de l'Autel.

Page 303.



se rendant à l'autel, il marche après le Diacre, et est suivi du Prêtre assistant (s'il y en a un) qui porte le bonnet du Célébrant avec le sien.

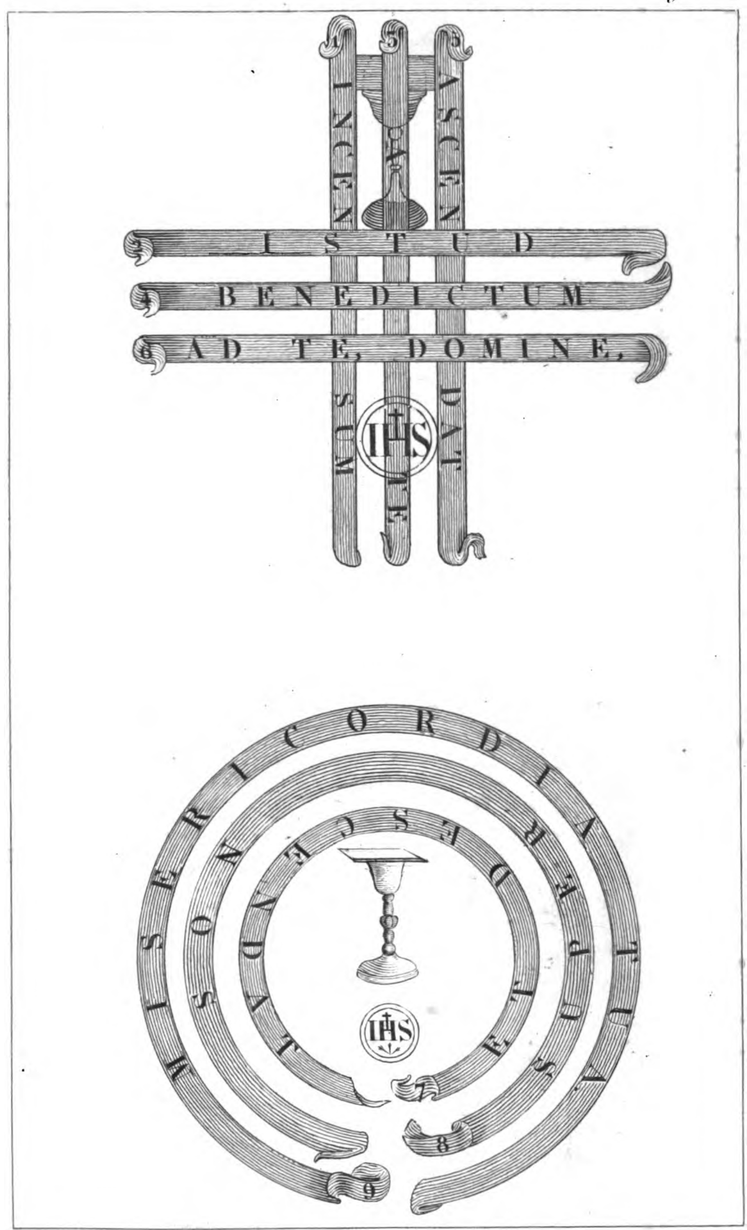
42. Arrivé au bas de l'autel, le Célébrant, après l'inclination d'usage, remet la petite croix au Diacre, se relève, se tourne du côté du Sous-Diacre, qui lui présente le livre des Evangiles, dont il baise la couverture sans rien dire; puis, dès que l'Indut (ou le Sous-Diacre, s'il n'y a pas d'Induts) a reporté le livre, il commence la Messe à l'ordinaire. Après avoir dit au bas de l'autel la prière *Aufer à nobis,* il baise la croix que le Sous-Diacre lui présente, et dit en même temps, *Adoramus te,* etc. comme ci-dessus n. 14. Lorsqu'il a baisé l'autel, il se tourne vers le Diacre, qui est à sa droite, et bénit l'encens, comme il est marqué n. 41. Aussitôt que le Thuriféraire a remis l'encensoir au Diacre, le Célébrant descend, se met à genoux sur le plus bas degré; puis reçoit l'encensoir du Diacre, qui en le donnant doit lui baiser la main. Alors il procède à l'encensement de l'autel, ainsi qu'il suit.

43. Tenant le haut des chaînes entre l'index et le pouce de la main gauche, il appuie cette main contre sa poitrine; et prenant, entre l'index et le doigt du milieu de l'autre main, le bas des chaînes, un peu au-dessous du milieu, il tient l'encensoir de manière qu'il puisse commodément l'élever vers les objets qui doivent être encensés, et le ramener à lui. Il pose d'abord l'encensoir à terre, pour saluer profondément l'autel; puis, sans réciter aucune prière, il encense le très-saint sacrement qui est dans le tabernacle, en élevant trois fois l'encensoir, et le balançant entre chaque coup. (Si le très-saint sacrement n'est point à l'autel, le Célébrant, debout sur le bord du marchepied, encense la croix de trois coups égaux, sans balancer l'encensoir, mais s'inclinant profondément avant et après l'encensement.) Après une nouvelle inclination, il se relève, et tenant toujours l'encensoir des deux mains, monte à l'autel, qu'il salue encore au milieu; ensuite il s'avance au coin de l'épître, en donnant à égale distance, depuis le milieu, trois simples coups d'encensoir vers le fond de l'autel, comme s'il encensait le gradin sur lequel posent les chandeliers, (*Voyez, dans le tableau ci-joint, les* n. 4, 5, 6.) sans néanmoins élever la main, mais conduisant l'encensoir en ligne directe vers le gradin, parce qu'il encense la table de

l'autel par derrière, et non les chandeliers. Quand il est au coin de l'épître, il donne deux coups d'encensoir sur le côté de l'autel, le premier vers la partie inférieure en abaissant la main, l'autre vers la partie supérieure en la relevant. (n. 7 et 8.) Alors il se tourne vers le milieu de l'autel, et encense le dessus de la table par devant, en conduisant trois fois l'encensoir comme en demi-cercle, de droite à gauche, depuis le coin jusqu'au milieu, (n. 9, 10, 11.) où étant arrivé il s'incline profondément. Ensuite il encense le côté de l'évangile de la même manière que celui de l'épître, conduisant d'abord trois fois l'encensoir vers le gradin, (n. 12, 13, 14.) puis au côté de l'autel vers la partie inférieure en abaissant la main, et vers la partie supérieure en la relevant: (n. 15, 16.) après quoi, il donne trois coups en demi-cercle de gauche à droite, au-dessus de la table sur le bord, (n. 17, 18, 19.) sans néanmoins s'avancer jusqu'au milieu de l'autel, mais retirant le pied gauche, comme s'il voulait rétrograder vers le coin de l'évangile. Enfin, abaissant un peu la main, il encense de trois coups, donnés à égale distance, le devant de l'autel, en allant du coin de l'évangile au milieu, (n. 20, 21, 22.) levant la main en ligne droite, de peur de heurter l'autel avec l'encensoir; et ayant fait comme auparavant une inclination profonde, il encense en dernier lieu, de trois coups, l'autre partie du devant de l'autel, (n. 23, 24, 25.) en s'avançant du milieu jusqu'au coin de l'épître. Là, il rend des deux mains l'encensoir au Diacre, qui en le recevant lui baise la droite : il se tourne aussitôt par sa gauche vis-à-vis du Missel; et quand le Diacre est arrivé au côté de l'évangile, il se tourne vers lui, est encensé de trois coups, lui rend ses saluts avant et après l'encensement, puis récite seul l'*Introït*, et le *Kyrie* alternativement avec ses ministres : ensuite il va s'asseoir, s'il le veut.

44. Lorsqu'après avoir chanté l'Epître, le Sous-Diacre revient à l'autel, et se met à genoux aux pieds du Célébrant, celui-ci se tournant lui présente sa main à baiser, en la posant à cet effet sur le haut du livre, puis fait sur lui un signe de croix pour le bénir; mais si le Célébrant, ayant lu l'Evangile, est déjà assis quand le Sous-Diacre revient, il le bénit à son siége, sans se découvrir.

45. Il bénit le Diacre avant l'Evangile, comme il est marqué ci-dessus, n. 21; et après avoir formé le signe de la croix


1
5
3
INCEN
A
ASCEN
2
ISTUD
4
BENEDICTUM
6
AD TE, DOMINE,
SUM
TE
DAT
IHS
MISERICORDIA
TUA
SUPER
NOS
ET
DESCENDAT
IHS
7
8
9

sur lui, en disant *Dominus sit,* etc. il pose sa main droite sur le haut du livre, afin que le Diacre puisse la baiser; ensuite il bénit l'encens, à l'ordinaire. L'Évangile chanté, il baise le livre que lui présente le Sous-Diacre; et dès que le Diacre s'est mis à genoux du côté de l'évangile, le Célébrant se tourne vers lui pour être encensé de trois coups, avec les saluts accoutumés, qu'il rend au Diacre. S'il y a offrande, le Célébrant fait baiser la patène au Prêtre assistant avant tous les autres.

46. Après l'Oraison *Veni sanctificator*, il se tourne sur la droite, reçoit du Diacre la cuillère, avec laquelle il prend trois fois de l'encens dans la navette, le met chaque fois dans l'encensoir, comme il est dit n. 41, et récite en même temps la prière *Per intercessionem beati Archangeli,* marquée dans le Missel. Ayant rendu la cuillère, il fait, en prononçant *benedicere*, un signe de croix sur l'encensoir. Alors il se tourne vers l'autel, reçoit l'encensoir des mains du Diacre, et sans faire aucune inclination, encense le calice et l'hostie conjointement, en formant au-dessus trois croix avec l'encensoir, puis trois cercles à l'entour, savoir, deux de droite à gauche, et un de gauche à droite. Pendant cet encensement, le Célébrant récite la prière suivante, dont il partage ainsi les mots; au premier signe de croix, il dit : *Incensum istud;* au deuxième, *à te benedictum;* au troisième, *ascendat ad te, Domine:* au premier cercle, *et descendat;* au deuxième, *super nos;* au troisième, *misericordia tua.* (Voyez le tableau ci-joint.) Il fait ensuite une inclination à l'autel, en tenant toujours l'encensoir, descend au bas des degrés, se met à genoux, et encense le très-saint sacrement; (ou bien la croix, étant debout sur le marchepied, si le très-saint sacrement n'est pas réservé) puis il encense l'autel, comme il est prescrit ci-dessus n. 43. En même temps il dit la prière *Dirigatur*, etc. dont il distribue les paroles de telle sorte, qu'il ne les achève qu'avec l'encensement. (*Voyez le tableau, ci-dessus p.* 303.) En rendant l'encensoir au Diacre, il lui dit: *Accendat in nobis Dominus ignem sui amoris, et flammam æternæ caritatis. Amen;* puis il se tourne par la gauche vers le Diacre, qui l'encense de trois coups. S'étant ensuite lavé les doigts, il continue la Messe, comme aux Dimanches.

47. Pour la Messe soit Double soit Solennelle, qui, dans les petites églises, se célèbre ordinairement sans Ministres

sacrés, le Célébrant observe tout ce qui est marqué ci-dessus. IIe part. ch. II, art. IV, pag. 160 et suiv.

ARTICLE IV.

Fonctions du Célébrant à la Messe et au Salut en présence du très-saint Sacrement exposé.

48. Lorsqu'on doit exposer le très-saint sacrement avant la Messe, le Célébrant, revêtu de ses ornements, sort de la sacristie avec tous les ministres qui doivent servir à l'autel selon le rite de la Messe, se rend dans le sanctuaire, et se met à genoux au bas de l'autel, tandis que le Prêtre-sacristain, ou le Diacre, tire le très-saint sacrement du tabernacle, et le place dans l'ostensoir. Le Célébrant s'étant relevé, se tourne à demi par la droite, met de l'encens dans l'encensoir, et le bénit comme il est dit n. 41; mais le Diacre ne lui baise pas la main quand il présente la cuillère et l'encensoir : ce qui se pratique pendant toute la Messe. S'étant remis à genoux, il encense le très-saint sacrement de trois coups, en balançant l'encensoir à chaque coup, et s'inclinant profondément avant et après l'encensement, Il observe ceci chaque fois qu'il encense le très-saint sacrement.

49. Il monte ensuite à l'autel, accompagné du Diacre et du Sous-Diacre, qui font avec lui la génuflexion. Pour donner la bénédiction, le Célébrant ayant pris l'ostensoir, de la main droite par le nœud, de la gauche par le pied, tourne du côté opposé la partie de l'ostensoir qui est par devant; et tenant l'ostensoir élevé devant sa face, il se tourne lui-même vers le peuple par le côté de l'épître, et forme de ce même côté un premier signe de croix en cette sorte : D'abord il élève lentement l'ostensoir; quand le nœud est à la hauteur des yeux, il l'abaisse et le porte vers son épaule gauche, puis en ligne directe vers son épaule droite, enfin le ramène devant sa face. Il fait un second signe de croix de la même manière, au milieu, étant entièrement tourné vers la nef. Le troisième se fait du côté de l'évangile; et lorsqu'il est achevé, le Célébrant se tourne derechef au milieu vers la nef, tandis que les Thuriféraires encensent continuellement le très-saint sacrement. Après qu'il est demeuré quelques instants dans cette posture, il se tourne vers l'autel par le côté de l'évangile en achevant le cercle, retourne l'ostensoir et le pose sur l'autel; puis, ayant

fait la génuflexion avec le Diacre et le Sous-Diacre, il descend au bas des degrés, et encense de nouveau, comme avant la bénédiction. S'il doit faire la Procession, il demeure au milieu de l'autel, tenant l'ostensoir entre ses mains, ou bien il le pose sur l'autel, et se tient du côté de l'évangile, à demi-tourné vers le très-saint sacrement, jusqu'au moment du départ.

50. Quand le très-saint sacrement a été exposé d'avance, le Célébrant sort de la sacristie après avoir bénit l'encens, si c'est une fête Solennelle; mais il ne porte jamais la petite croix. S'il marche la tête couverte, il se découvre, ainsi que ses ministres, dès qu'ils sont à la vue du très-saint sacrement, et ils ne se couvrent point durant la Messe. Du reste, il observe les cérémonies marquées dans les articles précédents, selon que la Messe se célèbre un jour de Dimanche ou autre Double, ou bien un jour de fête Solennelle ou Annuelle; mais dans tous les cas l'encensement se fait comme à la Messe solennelle, n. 43 et 46, si ce n'est que le Célébrant se met à genoux sur le bord du marchepied pour encenser le très-saint sacrement. Le Célébrant fait aussi la génuflexion, au lieu de l'inclination, quand il arrive au milieu de l'autel, et avant de le quitter, et encore lorsqu'étant au milieu il doit se tourner vers le peuple, enfin après qu'il s'est retourné vers l'autel, ainsi qu'il est prescrit pour la Messe basse.

51. Après les prières qui se disent au bas de l'autel, le Célébrant, étant monté, fait la génuflexion et baise l'autel à ces mots, *quorum reliquiæ,* etc. puis, sans nouvelle génuflexion, il se retire un peu du côté de l'évangile, et se tourne à demi pour bénir l'encens à l'ordinaire; après quoi, il fait la génuflexion et s'agenouille sur le plus haut degré pour encenser le très-saint sacrement. Il procède ensuite à l'encensement de l'autel en la manière accoutumée, faisant la génuflexion chaque fois qu'il passe au milieu. Lorsqu'il a rendu l'encensoir au Diacre, il descend une marche au coin de l'épître, se retourne par la gauche pour éviter de tourner le dos au très-saint sacrement, et c'est là qu'il se tient tandis qu'il est encensé par le Diacre à genoux au bas des degrés du côté de l'épître, le dos tourné au peuple. Après cet encensement, le Célébrant remonte, et lit l'Introït, sans faire auparavant la génuflexion.

52. Dans les Solennels et au-dessus, après l'Epître, le Célébrant bénit le Sous-Diacre, qui baise sa main à l'ordinaire, il bénit de même le Diacre avant qu'il aille chanter l'Evangile. Lorsqu'il est chanté, le Célébrant ayant baisé le texte, est encensé selon l'usage, mais sans quitter sa place ; puis il entonne ou continue le *Credo*, qui se dit toujours en présence du très-saint sacrement, à quelque Messe que ce soit.

53. Le Diacre baise la main du Célébrant en lui présentant la patène et le calice. Après l'Oraison *Veni sanctificator*, le Célébrant bénit l'encens, et encense l'hostie et le calice, sans faire auparavant la génuflexion. Il la fait seulement avant de quitter l'autel, pour s'agenouiller sur le marchepied, d'où il encense le très-saint sacrement, puis observe ce qui est marqué n. 51. Après avoir été lui-même encensé, il demeure à la même place, tourné vers le peuple, pour se laver les doigts.

54. Il continue ensuite la Messe en la manière accoutumée. A la fin, quand il donne la bénédiction, il se tient du côté de l'évangile, à demi tourné vers le peuple ; et aussitôt après, sans faire de génuflexion, il descend au bas de l'autel, se met à genoux, s'incline profondément, et retourne à la sacristie en récitant l'Evangile de saint Jean. S'il est venu la tête couverte, et qu'il ne dise pas l'Evangile, il se couvre lorsqu'il est hors de la vue du très-saint sacrement.

55. Lorsqu'après la Messe on doit renfermer le très-saint sacrement dans le tabernacle, le Célébrant ayant récité la prière *Placeat*, etc. descend au bas de l'autel, bénit l'encens, encense le très-saint sacrement, et donne la bénédiction, comme il est marqué n. 48 et 49, en disant à voix médiocre : *Benedicat vos*, etc. pendant que le Chœur chante *Tantum ergo*, ou une autre strophe, ou une Antienne, comme il est dit ci-dessus IIe part. ch. IV, art. V, n. 199 ; ou bien en chantant ce qui suit, selon l'usage des lieux. Il fait d'abord lentement sur lui le signe de la croix, ayant la main gauche posée sur l'autel, et chante en même temps : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*. Pendant que le Chœur répond, *Qui fecit*, etc. il met sa main droite sur l'autel ; puis faisant avec le pouce droit un signe de croix sur sa poitrine seulement, et non sur l'autel, il dit : *Sit nomen Domini benedictum* ; ℟. *Ex hoc nunc*, etc. Enfin levant les yeux, et étendant les mains qu'il élève et rejoint aus-

sitôt, il dit : *Benedicat vos omnipotens Deus,* et fait la génuflexion ; alors, se tournant vers le peuple, il continue *Pater,* en faisant avec l'ostensoir le premier signe de croix vers le côté de l'épître ; *et Filius,* lorsqu'il fait le deuxième au milieu ; *et Spiritus sanctus,* en faisant le dernier, vers le côté de l'évangile. La bénédiction donnée, le Célébrant encense de nouveau le très-saint sacrement, et quand il est renfermé dans le tabernacle, il retourne à la sacristie.

56. Au Salut qui se donne après les Vêpres ou les Complies, le Célébrant doit toujours être en chape pour les encensements et les bénédictions, et il y observe ce qui est dit ci-dessus n. 48. Quand on donne la bénédiction au commencement, c'est pendant que le Chœur chante une Hymne, ou une strophe, ou une Antienne, et le Célébrant ne dit rien en la donnant. S'il doit chanter plusieurs Oraisons, il ne dit pas *Dominus vobiscum* avant la première, et il fait la grande conclusion à la dernière seulement, après laquelle il ajoute *Dominus vobiscum.... Benedicamus Domino,* et même *Fidelium animæ,* si aucun autre Office ne suit immédiatement le Salut. Enfin il donne la bénédiction en chantant *Adjutorium nostrum,* comme ci-dessus n. 55.

Pour la bénédiction qui se donne avec le ciboire, il observe ce qui est prescrit ci-dessus, IIIe part. sect. III, ch. I, n. 25 et 26, pag. 261.

ARTICLE V.

Fonctions du Célébrant à la Messe pour les Défunts.

57. Le Célébrant doit savoir les rites de la Messe basse pour les Défunts, parce qu'ils s'observent aussi à la grand'-Messe. Quelque solennelle que soit cette Messe, les cérémonies sont en général les mêmes qu'aux Doubles, avec les modifications suivantes :

58. Pendant la Prose, le Célébrant se met à genoux au bas de l'autel près de son siége, à la strophe *Pie Jesu,* etc. Il ne bénit pas le Diacre avant l'Evangile, et ne baise point le livre après qu'il est chanté ; mais il dit de suite *Dominus vobiscum,* et *Oremus.*

59. S'il y a offrande du Clergé et du peuple, le Célébrant, en présentant la patène à chacun, dit *Requiescant in pace.*

60. Le Diacre ne baise la main du Célébrant en aucune circonstance. Le Sous-Diacre ne lui présente pas la burette, et verse de l'eau dans le calice sans demander la bénédiction, pendant que le Célébrant récite l'Oraison *Deus, qui humanæ substantiæ*, etc.

61. Aux Messes solennelles, après l'Oraison *Veni sanctificator,* le Célébrant bénit l'encens en disant : *Per intercessionem,* etc. et fait l'encensement, tant des oblations que de l'autel, en récitant les prières *Incensum istud,* etc. *Dirigatur,* etc. comme il est dit n. 46; puis le Diacre l'encense lui-même en la manière accoutumée. Dans les Messes du rite Double et au-dessous, on ne fait aucun encensement.

62. On ne donne point la paix. Après avoir dit au Diacre *Requiescant in pace,* le Célébrant se tourne aussitôt vers l'autel, et récite l'Oraison *Placeat,* etc. après laquelle, ayant baisé l'autel, il descend sans donner la bénédiction. En retournant à la sacristie, il récite, à l'ordinaire, l'Evangile de saint Jean.

63. Si, après la Messe, le Célébrant doit faire l'absoute ou l'enterrement, il récite l'Evangile à l'autel, dépose sa chasubleau coin de l'évangile, et descend au bas des degrés, au milieu, où il reçoit une chape.

ARTICLE VI.

Fonctions du Célébrant à Vêpres.

64. Le Célébrant se tient debout, et la tête entièrement découverte, lorsqu'il entonne quoi que ce soit, ou qu'il chante le Capitule, les Versicules et les Oraisons. Du reste, quand il est à sa place dans les stalles, il observe les cérémonies générales du Chœur.

65. Pour les Vêpres, ayant dit tout bas, à sa stalle, le *Pater* et l'*Ave,* lorsque le Choriste s'approche de lui, et le salue pour l'inviter à commencer l'Office, il se découvre, se lève, et rend au Choriste son salut. Celui-ci étant de retour à sa place, le Célébrant, tourné vers l'autel, entonne *Deus, in adjutorium meum,* etc. et fait en même temps le signe de la croix sur lui-même; après l'intonation, il se remet de suite sur sa stalle, et se couvre en hiver. Vers la fin de la dernière Antienne, il chante le Capitule, étant pareillement debout, et tourné vers l'autel.

66. Aux fêtes Doubles et au-dessus, dans les grandes églises, le Célébrant, pendant l'Hymne, quitte sa place, accompagné d'un autre Prêtre qui doit faire l'encensement avec lui. Ils s'avancent tous deux de front dans le haut du chœur, s'inclinent profondément vers l'autel; et, s'étant rendus à la sacristie, ils saluent la croix, se saluent mutuellement, et reçoivent chacun une chape. Ayant fait de nouveau les mêmes saluts, ils sortent de la sacristie, précédés des Thuriféraires, etc. assez à temps pour se trouver à l'autel au commencement du *Magnificat*. En arrivant, ils s'inclinent profondément vers l'autel tous deux ensemble, se mettent à genoux sur le plus bas degré, forment le signe de la croix chacun sur l'encensoir que le Thuriféraire leur présente, et bénissent l'encens, en disant, *Ab illo benedicaris*, etc. Ils reçoivent ensuite l'encensoir, encensent de trois coups le très-saint sacrement qui est dans le tabernacle, en balançant l'encensoir entre chaque coup, et saluant profondément avant et après l'encensement; puis, tenant toujour l'encensoir, ils montent à l'autel, le baisent, font une inclination profonde, et se tournant l'un vers l'autre, descendent directement dans le chœur. Ils s'arrêtent au bas des degrés du sanctuaire pour saluer l'autel et le Chœur, vont se placer de chaque côté de l'aigle, et encensent les Choristes de trois coups, sans omettre le salut ordinaire avant et après. Alors ils rendent les encensoirs aux Thuriféraires, et se tournent face à face du côté de l'autel pour être eux-mêmes encensés.

67. Si, en quittant le maître-autel, le Célébrant et son Adjuteur doivent encenser d'autres autels, ou des reliques exposées soit dans la nef soit ailleurs, ou bien le crucifix à l'entrée du chœur, ils se rendent ensemble ou séparément, suivant les localités, à chacun des endroits où doit se faire quelque encensement. Ils donnent avec l'encensoir trois coups simples, sans balancement, à la croix des autels où le très-saint sacrement n'est pas, ainsi qu'aux reliques et aux personnes, et font chaque fois les saluts d'usage. En revenant au chœur, ils saluent l'autel et le Chœur au bas des degrés du sanctuaire, s'ils en sont proches. Mais s'ils rentrent par la grande porte, ils s'arrêtent avant d'arriver aux siéges des Choristes, et font là les saluts d'usage, tant du côté de l'autel que du côté de la porte du chœur; puis vont encenser les Choristes, etc. comme il est dit n. 66. Quand le

très-saint sacrement est exposé, on ne fait aucun encensement hors du chœur.

68. Lorsque M. l'Archevêque, ou un autre Évêque, en rochet et mozette, se trouve au chœur, le Célébrant et son Adjuteur, après avoir fait à l'autel et au Chœur les inclinations prescrites, s'avancent vers le Prélat, et l'encensent de trois coups, en le saluant profondément avant et après; ils encensent ensuite les Choristes.

69. Le Célébrant et son Adjuteur ayant été eux-mêmes encensés, se saluent mutuellement. Ensuite, tandis que le Célébrant va se placer vis-à-vis de l'aigle, entre les deux Choristes, l'Adjuteur s'avance vers le haut du chœur pour y faire l'inclination d'usage à l'autel et au Chœur. De là, il retourne à la sacristie, y dépose sa chape, et revient à sa place.

70. Après l'Antienne du *Magnificat*, le Célébrant chante *Dominus vobiscum... Oremus*, et la Collecte, qu'il termine toujours par la grande conclusion, et répète encore *Dominus vobiscum*. S'il y a quelque Commémoraison, après le Versicule qui suit l'Antienne, il dit *Oremus*, et l'Oraison, qu'il termine aussi par la grande conclusion, s'il n'y a qu'une mémoire; mais s'il y en a plusieurs il ne fait la grande conclusion qu'à la dernière de toutes, puis dit encore *Dominus vobiscum*. Quand le Chœur a répondu *Deo gratias*, après le dernier *Benedicamus Domino*, le Célébrant dit, sans chanter, (si aucun autre Office ne doit suivre les Vêpres, sinon il omet ceci) *Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace*. Ensuite il s'avance vers le haut du chœur, où, placé au milieu des Choristes, il salue l'autel et le Chœur; de là il retourne à la sacristie, marchant le premier en avant des Choristes. Dans les églises paroissiales, le Célébrant marche à la suite des Choristes. En arrivant, il salue la croix de la sacristie, puis les Choristes, quitte sa chape, et se retire ou revient au chœur.

71. Quand on fait station après les Vêpres, le Célébrant termine par la petite conclusion la dernière Oraison, s'il y a des mémoires. Dès que les Choristes ont imposé le Répons ou l'Antienne de la station, il va dans la nef, à la suite des Enfants de chœur dans l'église métropolitaine, et dans les églises paroissiales à la suite des Choristes. Arrivé dans la nef, il se place au milieu des deux files du Clergé, en avant

des Choristes, ou derrière eux, selon qu'il est venu. Là, il reçoit l'encensoir, et encense de trois coups le crucifix ou l'image de la sainte Vierge, selon la coutume des lieux, s'inclinant avant et après l'encensement. Il chante ensuite, tête nue, l'Oraison, qu'il termine par la grande conclusion, dit *Dominus vobiscum,* et retourne au chœur pendant le *Benedicamus Domino;* le Chœur ayant répondu, le Célébrant fait tout ce qui est marqué au n. précédent.

72. Dans les petites églises, (et même dans les grandes, lorsque la sacristie est tout près de l'autel) le Célébrant ne quitte sa place qu'après avoir entonné l'Antienne du *Magnificat,* et revient à l'autel dès qu'il a reçu la chape. Dans les petites églises, il fait seul les encensements, et le reste, comme il est marqué ci-dessus.

73. Aux fêtes Semidoubles, aux Simples et aux féries, on ne prend point de chape; mais le Célébrant se découvre, et descend près de l'aigle pour dire les Oraisons.

74. Lorsqu'on dit les Prières à genoux, le Célébrant s'agenouille dans sa stalle, et les récite, tête nue, tourné vers le Chœur. Au verset *Exurge,* il va près de l'aigle, et y dit les Oraisons, debout et tourné vers l'autel.

ARTICLE VII.

Fonctions du Célébrant à Complies.

75. Le Célébrant, debout à sa stalle, et tourné vers l'autel, fait sur sa poitrine un signe de croix en commençant *Converte nos.* En disant *Deus in adjutorium,* il se signe à l'ordinaire avec la main étendue; après *Alleluia,* ou *Laus tibi,* il impose l'Antienne, et fait une inclination médiocre. Dans les petites églises, s'il n'y a là qu'un Prêtre, il commence les Complies et impose l'Antienne après le dernier *Benedicamus* des Vêpres, et il ne retourne à la sacristie, pour déposer la chape, que quand le premier Psaume est entonné.

76. L'Hymne finie, le Célébrant dit le Capitule, tourné vers l'autel, et s'incline médiocrement. Après le Versicule du Répons bref, il impose l'Antienne du *Nunc dimittis;* et il reste à sa stalle, tourné vers l'autel, pour dire l'Oraison *Visita* et le reste, jusqu'à *Fidelium animæ* inclusivement, à moins que le Salut ne suive.

77. Lorsque après le Cantique on doit réciter les Prières sans se mettre à genoux, l'Officiant chante les Versicules près de l'aigle; mais il dit le *Confiteor,* avec *Misereatur* et *Indulgentiam,* ainsi que *Gratia Domini,* à la fin, d'une voix moyenne.

Quand on dit les Prières à genoux, il se découvre, et s'agenouille à sa stalle, tourné vers le Chœur. Il se lève et se tourne vers l'autel pour dire *Dominus vobiscum* et l'Oraison.

78. Pendant l'Antienne à la sainte Vierge, il se conforme au Chœur; mais il est toujours debout et tourné vers l'autel pour dire l'Oraison. Il dit ensuite tout bas le *Pater,* l'*Ave* et le *Credo.* En récitant la prière *Sacrosanctæ,* il faut être à genoux pour gagner l'Indulgence.

ARTICLE VIII.

Fonctions du Célébrant à l'Office de la Nuit et à Laudes.

79. Après avoir dit tout bas le *Pater,* l'*Ave* et le *Credo,* le Célébrant debout à sa stalle, tourné vers l'autel, se signe les lèvres avec le pouce, et dit *Domine labia mea;* puis chante *Deus in adjutorium,* en faisant le signe de la croix sur lui, et s'incline médiocrement.

80. Dans les Solennels-mineurs et au-dessus, le Célébrant et un autre Prêtre, tous deux revêtus de chapes, encensent l'autel, au commencement du premier Psaume de chaque Nocturne, de la même manière qu'à Vêpres, ci-dessus n. 66; mais ils n'encensent que l'autel et les Choristes. Si néanmoins il y a des reliques exposées dans le chœur à cause de la solennité, on les encense au premier Nocturne seulement.

81. Après le Versicule de chaque Nocturne, le Célébrant dit tout bas *Pater noster,* et à la fin, tourné vers le Chœur, il chante *Et ne nos inducas,* puis l'Absolution et les Bénédictions, et fait une inclination médiocre après chacune.

82. Il lit la neuvième Leçon, ou la troisième dans le temps Pascal, aux Doubles et au-dessus; et même, dans les Offices de trois Leçons, quand la dernière est un Evangile avec Homélie, c'est lui qui la lit. Aux Annuels, il prend une chape pour chanter la Leçon.

83. C'est le Célébrant qui impose le Cantique *Te Deum,* quand on doit le dire; et alors il est debout à sa stalle, tourné

vers le Chœur. A la fin, il se tourne vers l'autel pour dire le Verset sacerdotal.

84. Si les Laudes ne suivent pas immédiatement, le Célébrant, après la neuvième Leçon, aux Annuels, va déposer sa chape à la sacristie, et revient à sa place. Aux autres fêtes, comme il ne prend point de chape pour les Leçons, il y revient de suite après qu'il a chanté la dernière. Vers la fin du *Te Deum*, aux Doubles et au-dessus, il va prendre une chape, et revient près de l'aigle, entre les Choristes, pour dire le Verset sacerdotal, puis l'Oraison, précédée et suivie du *Dominus vobiscum*. Lorsque les Enfants ont chanté le *Benedicamus*, il dit *Fidelium animæ*, et retourne à la sacristie.

85. A Laudes, le Célébrant se conduit en tout comme il est marqué ci-dessus pour les Vêpres.

ARTICLE IX.

Fonctions du Célébrant à Prime, Tierce, Sexte et None.

86. Pour Prime, ayant dit tout bas le *Pater* et l'*Ave*, le Célébrant, tourné vers l'autel, commence *Deus in adjutorium*, et fait une inclination médiocre.

87. Quand l'Hymne est finie, il impose l'Antienne, tourné vers le Chœur. A la fin des Psaumes, après que l'Antienne est chantée, il dit le Capitule, tourné vers l'autel, et s'incline médiocrement.

88. Il descend près de l'aigle pour dire l'Oraison *Domine Deus*, et même les Prières qui précèdent cette Oraison, les jours auxquels elles se disent debout; mais quand on doit les dire à genoux, il s'agenouille à sa stalle, tourné vers le Chœur, se conduisant, du reste, comme il est marqué ci-dessus à Complies, n. 77.

89. Pour l'Office du Chapitre, il descend près de l'aigle, s'il a dû rester à sa stalle pour les Prières, et s'assied pendant la lecture du Martyrologe et du Canon ; mais il est debout le reste de cet Office. Après le Canon, il chante *Adjutorium nostrum*, sans se signer; puis dit à voix moyenne *Benedicite*, et quand le Lecteur a répondu *Deus*, il fait sur celui-ci le signe de la croix en disant : *Deus pacis aptet nos*, etc.

90. Les autres Heures, Tierce, Sexte et None, se commen-

cent de la même manière que Prime. Pour les Prières, quand on les dit, le Célébrant est à genoux à sa stalle, tourné vers le Chœur; mais il récite toujours l'Oraison debout, et tourné vers l'autel.

Il doit observer que le *Dominus vobiscum,* l'Oraison, etc. aux petites Heures, se terminent en abaissant la voix de l'*ut* au *la,* comme il est noté à la fin du Bréviaire.

CHAPITRE II.

Du Prêtre assistant.

1. Le Prêtre assistant ne sert à l'autel qu'à la Messe solennelle. Sa principale fonction est d'indiquer au Célébrant tout ce qu'il doit lire ou chanter. Pour cela, il prévoit tout d'avance, et place les signets à chaque endroit du Missel où il faut chercher quelque chose. Dans les moments où l'on n'est point assis, il se tient à l'autel, ordinairement près du livre, et fait avec le Célébrant et ses ministres les inclinations que prescrit la Rubrique. A la Messe en présence du très-saint sacrement exposé, il fait la génuflexion au lieu de l'inclination prescrite vers la croix.

2. Un peu avant le commencement de la Messe, il se rend à la sacristie, s'y revêt d'un surplis, et reçoit une chape pardessus. Il ne prend point d'étole, à moins qu'il n'assiste un Prêtre qui célèbre sa première Messe. Lorsqu'on chante l'Introït, ayant pris en main son bonnet, avec celui du Célébrant si celui-ci doit porter la petite croix, il se place à gauche entre le Célébrant et le Sous-Diacre, se tourne vers le Thuriféraire pour la bénédiction de l'encens, fait ensuite avec les autres ministres une inclination à la croix de la sacristie; et ayant salué le Célébrant, il marche immédiatement après lui pour se rendre à l'autel. Si le Célébrant ne porte pas la croix, tous vont à l'autel la tête couverte, et ils se découvrent en entrant dans le sanctuaire.

3. En y arrivant, le Prêtre assistant se met à genoux derrière le Célébrant, fait une inclination profonde, et donne à

l'Acolyte les deux bonnets qu'il tient entre ses mains; s'étant relevé, il demeure à la même place, et répond aux prières comme les autres ministres.

4. Après que le Célébrant a baisé la croix, le Prêtre assistant la baise aussi en montant à l'autel, et disant *Adoramus te,* etc. puis, ayant salué le Sous-Diacre, il se place près du livre.

5. Quand on se met à genoux pour l'encensement, il s'agenouille au coin de l'épître, sur le plus bas degré, la face tournée vers le côté opposé, fait les mêmes saluts que les autres ministres, se relève en même temps qu'eux, salue la croix; et ayant pris le Missel, il descend au bas des degrés, où il se tient, tourné vers le côté de l'évangile, jusqu'à ce que le côté de l'épître ait été encensé. Alors il reporte le livre sur l'autel, salue encore la croix, et descend au bas des degrés. Dès que le Diacre a repris l'encensoir, il se place entre le Célébrant et le Sous-Diacre, faisant une même ligne avec eux, et tourné comme eux vers le Diacre, pendant que celui-ci encense le Célébrant.

6. L'encensement fini, le Prêtre assistant se met à la droite du Célébrant, et lui indique l'Introït. Il récite ensuite le *Kyrie* alternativement avec lui, l'accompagne au milieu de l'autel, salue la croix, et se rend par la voie la plus directe à son siége, qui est ordinairement placé à la droite de celui du Diacre, un peu en retour, de manière qu'étant assis il ait la face tournée vers le Chœur. Avant de s'asseoir, il fait passer sa chape derrière son siége, salue le Célébrant, s'assied et se couvre; ce qu'il réitère chaque fois qu'on vient s'asseoir. Il se découvre et se lève comme les autres, dès que le Choriste salue le Célébrant pour lui annoncer le *Gloria in excelsis*. Après cette annonce, il rend le salut au Choriste, et s'assied de nouveau.

7. Lorsqu'on chante au chœur le dernier *Kyrie,* il se découvre, se lève, pose son bonnet sur son siége, salue le Célébrant, puis l'autel près de sa place, y monte directement, et se met à quelque distance du Célébrant, pour laisser la place au Diacre, qui vient réciter le *Gloria in excelsis*. A la fin, il fait le signe de la croix sur lui, et va s'asseoir, comme il est dit n. 6.

8. Au verset *Cum sancto Spiritu,* chanté par le Chœur, le Prêtre assistant retourne à l'autel près du livre, afin d'in-

diquer les Oraisons, l'Epître, le Graduel, et ce qui suit. Quand le Sous-Diacre, après l'Epître, vient recevoir la bédiction, le Prêtre assistant s'écarte un peu; mais s'il n'est point arivé au moment où le Célébrant a achevé l'*Alleluia,* la Prose ou le Trait, le Prêtre assistant transporte de suite le Missel à l'autre coin, n'omettant pas de saluer la croix lorsqu'il passe entre le Célébrant et le Diacre. Pendant la lecture de l'Evangile, il se tient à la gauche du Célébrant, ensuite il porte le Missel près du milieu de l'autel, salue la croix, et descend pour s'asseoir à l'ordinaire. Il se lève quand le Diacre vient demander la bénédiction, et s'assied derechef jusqu'à la fin de l'*Alleluia,* de la Prose ou du Trait. S'il y a une invocation dans la Prose, il se découvre ou se met à genoux, selon que le Célébrant fait l'un ou l'autre.

9. Quand celui-ci retourne à l'autel, le Prêtre assistant l'aide à monter en relevant son aube, salue avec lui la croix, et se place au côté opposé de l'autel, étant tourné vers le Diacre, s'il chante l'Evangile dans le chœur, ou à l'ambon, ou au milieu du sanctuaire. Mais si, dans cette place, le Prêtre assistant doit intercepter au Célébrant la vue du Diacre, il se met alors à la gauche du Célébrant. Il se tourne vers l'autel et reste près du livre pendant la récitation du *Credo,* laissant un espace libre au Sous-Diacre quand il s'approche pour le réciter. A la fin, il retourne à son siége et s'assied.

10. Lorsque le Chœur chante *Et vitam venturi seculi,* il monte à l'autel; et passant entre le Diacre et le Célébrant, il se place près du Missel pour indiquer l'Offertoire. S'il y a offrande du peuple, le Prêtre assistant, ayant salué le Célébrant, baise le premier la patène, et répond *Et cum spiritu tuo;* puis il salue de nouveau, et retourne au livre.

11. A l'encensement qui suit l'oblation, le Prêtre assistant se comporte comme au premier encensement, (n. 5) et tient le Missel pendant que le Célébrant encense le côté de l'évangile. Ayant remis le livre à sa place, il demeure au coin de l'autel, du même côté, jusqu'à ce que le Célébrant ait été encensé. Il indique ensuite la Secrète et la Préface.

12. Quand le Sous-Diacre s'approche du Célébrant pour réciter le *Sanctus,* le Prêtre assistant s'écarte un peu. Quelques instants avant la consécration, il avertit le Diacre et le Sous-Diacre de se mettre à genoux; mais il attend, pour don-

ner cet avertissement, que le Chœur ait terminé le chant du *Sanctus*. Il s'agenouille lui-même à la gauche du Sous-Diacre, et ne se relève qu'après l'élévation du calice, lorsque le Célébrant a fait la génuflexion. A ces mots *Nobis quoque peccatoribus*, il se frappe la poitrine; et un peu après, quand le Sous-Diacre vient à côté du Célébrant, il lui cède la place, s'incline pendant la petite élévation, et indique ensuite le *Pater*.

13. Au *Libera nos*, il cède encore la place au Sous-Diacre; puis, lorsque le Diacre après avoir reçu la paix du Célébrant, fait la génuflexion, le Prêtre assistant la fait de son côté, passe devant le Sous-Diacre, baise l'instrument de paix, en répondant *Et cum spiritu tuo* au Diacre qu'il salue ensuite, et revient à sa place, où il fait une nouvelle génuflexion.

14. Si l'on donne la communion, le Prêtre assistant se met à genoux au coin de l'évangile, en même temps que le Célébrant, pendant que le Diacre tire le ciboire du tabernacle; s'étant relevé, il reste à l'autel, tourné vers le Célébrant, et un peu incliné au *Domine non sum dignus*. Quand le Diacre et le Sous-Diacre communient, il prend la patène sur l'autel, et placé à la droite du Célébrant, il la tient sous le menton du Diacre et du Sous-Diacre; et quand ceux-ci se sont relevés, il la donne au Diacre. La communion finie, il s'agenouille encore à la même place, jusqu'à ce que le ciboire ait été renfermé dans le tabernacle.

15. Après l'ablution des doigts, quand le Sous-Diacre prend la pale et le voile, le Prêtre assistant, passant entre le Diacre et le Célébrant, transporte le Missel au coin de l'épître, et salue la croix en traversant l'autel. Il indique ensuite l'Antienne de la Communion et les dernières Oraisons, lesquelles finies il ferme le livre.

16. Lorsqu'après l'*Ite, Missa est*, le Célébrant commence l'Oraison *Placeat*, le Prêtre assistant descend au bas des degrés, se place au milieu entre le Diacre et le Sous-Diacre, et s'incline pendant la bénédiction. Aussitôt après il prend le bonnet du Célébrant et le sien, se retire en arrière, se met à genoux derrière le Célébrant, s'incline comme avant la Messe, et retourne à la sacristie, dans le même ordre qu'il est venu.

17. En y entrant il se place à la gauche du Célébrant, dont il soutient le coude quand celui-ci fait la génuflexion

à la fin de l'Evangile *In principio*. Il salue ensuite, avec les autres, la croix et le Célébrant, et dépose sa chape.

18. Quand le Célébrant ne porte pas la petite croix, le Prêtre assistant revient de l'autel la tête couverte, si l'on doit réciter le dernier Evangile à la sacristie; pour lors il tient le livre conjointement avec le Diacre, et les saluts ne se font qu'après la lecture de l'Evangile.

CHAPITRE III.

Du Diacre.

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur ses fonctions.

1. Le Diacre servant à la grand' Messe ne doit avoir aucun livre entre les mains. Sa place à l'autel est derrière le Célébrant, sur le degré qui est au-dessous du marchepied; et quand il suit le Célébrant pour aller à un des coins de l'autel, et pour revenir au milieu, il marche sur ce même degré, du même pas que le Célébrant, et pour ainsi dire en le cotoyant.

2. Lorsqu'il est debout, il a la tête entièrement nue, et il tient les mains jointes au-dessous de la poitrine, le pouce droit croisé sur le gauche, et les autres doigts joints et étendus. Quand il est assis, il pose les mains étendues au-dessus des genoux, et sur la dalmatique. Il se frappe la poitrine au *Confiteor,* à *l'Agnus Dei,* etc. non avec la main étendue, mais du bout des doigts joints ensemble et un peu courbés; et pour lors il place l'autre main au-dessous de la poitrine : ce qu'il pratique aussi quand une des mains est occupée à quelque fonction.

3. Il fait une inclination profonde à la croix, toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel et qu'il le traverse, seul ou avec le Célébrant, et de même avant de quitter le milieu pour aller à un des coins ou à son siége : mais lorsque le Diacre va, de sa place, à côté du Célébrant, quand celui-ci est au milieu, ou qu'il quitte un des côtés du Célébrant pour aller à

l'autre, ou bien pour revenir à sa place ordinaire, il ne fait point en ce cas l'inclination à sa place; il la fait, au contraire, et en arrivant à côté du Célébrant, et avant de s'en retirer. Après la consécration, il fait la génuflexion là où il aurait fait l'inclination.

4. Quand le Diacre est à côté du Célébrant, il fait toutes les inclinations et génuflexions que fait celui-ci; et pendant les génuflexions, il met une main sous le coude du Célébrant, tenant l'autre appuyée sur sa poitrine. Il fait aussi le signe de la croix, quand le Célébrant se signe lui-même.

5. Le Diacre fait une inclination médiocre au Célébrant, chaque fois qu'il l'encense, avant et après l'encensement, et en plusieurs autres occasions, comme il est marqué ci-après. Quant aux ministres inférieurs, il leur fait aussi une inclination, mais un peu moindre, lorsqu'il reçoit d'eux quelque chose et qu'ils le saluent; mais il n'en fait pas au Thuriféraire, en recevant et en rendant la navette et l'encensoir.

6. Lorsqu'il présente au Célébrant l'encensoir, la patène et choses semblables, il baise premièrement l'objet, puis la main du Célébrant; et quand il reçoit quelque chose de celui-ci, il baise d'abord sa main et ensuite la chose.

7. Pour la bénédiction de l'encens aux Messes solennelles, le Diacre reçoit du Thuriféraire la navette dans la main droite, et la prenant aussitôt de la main gauche par le pied, il l'ouvre, et prend la cuillère vide, en baise le manche par lequel il la présente au Célébrant, dont il baise aussi la main; puis s'inclinant vers lui, et tenant des deux mains la navette ouverte de son côté, il lui dit : *Benedic, Pater reverende*. Il reprend ensuite la cuillère avec les baisements ordinaires, et ayant salué le Célébrant, il rend la navette au Thuriféraire.

8. Au moment de l'encensement, le Diacre reçoit l'encensoir du Thuriféraire; et le tenant de la main droite par le haut des chaînes, et de la gauche vers le milieu, il baise le haut des chaines qu'il place aussitôt dans la gauche du Célébrant, lui met le bas dans la main droite, en la soulevant un peu avec ses deux mains pour la baiser. Après l'encensement, le Diacre soutient de même avec ses deux mains la droite du Célébrant et la baise; puis, retenant dans sa main droite le bas des chaînes, il glisse par-dessous celle du Célébrant sa main gauche, avec laquelle il reprend le haut qu'il baise

aussi. Il descend ensuite au bas de l'autel, salue au milieu, se met à genoux sur le plus bas degré du côté de l'évangile, encense le Célébrant de trois coups simples sans intervalle entre eux, en le saluant avant et après; et pour faire ce salut, ayant mis sa main gauche au-dessous de la poitrine, il pose à terre le vase de l'encensoir, que le Thuriféraire lui reprend aussitôt après.

Aux Messes du rite Double et au-dessous, le Diacre, à l'Offertoire, présente et reprend l'encensoir de la même manière; mais il reste à genoux du côté de l'épître pour encenser le Célébrant.

9. Le Diacre répond au Psaume *Judica,* et à ce qui suit jusqu'au *Kyrie,* puis à l'*Orate fratres,* sur le même ton que le Célébrant. Il répond encore, mais à voix moyenne, au *Dominus vobiscum,* et aux autres choses que chante le Célébrant, quoique le Chœur doive y répondre. Il récite avec le Célébrant le *Gloria in excelsis,* le *Credo,* le *Sanctus,* l'*Agnus Dei,* et le *Domine, non sum dignus,* mais à voix plus basse que lui, et en le suivant plutôt que le précédant dans cette récitation.

10. Chaque fois qu'étant à l'autel, le Sous-Diacre doit aller près du Célébrant, c'est au Diacre à l'en avertir par un salut qu'il lui fait en se tournant vers lui, toujours du côté par lequel il doit monter. Si le Diacre est derrière le Célébrant, il fait ce salut avant de quitter sa place; s'il est à un des côtés et qu'il doive passer à l'autre, il le fait au milieu, en allant au côté opposé.

11. Le Diacre tâche aussi de faire au même moment, et avec uniformité les actions qui lui sont communes avec le Sous-Diacre et autres ministres, comme les génuflexions et inclinations; de même quand il faut s'asseoir, se lever, monter à côté du Célébrant, et choses semblables. Il observera toujours de ne se couvrir qu'après s'être assis, et de se découvrir avant de se lever.

12. Enfin le Diacre doit prévoir tout ce qui appartient à ses fonctions, afin de les remplir auprès du Célébrant au temps précis, faisant tout avec décence et modestie, sans retard ni précipitation. Il aura soin de lire d'avance l'Evangile qu'il doit chanter, surtout d'y observer la quantité des syllabes, les inflexions dans le chant, les repos selon la ponctuation, et de bien préparer le chant de l'*Ite Missa est.*

Il est nécessaire de faire remarquer, que quand il n'y a qu'un Prêtre et un Diacre pour remplir à l'autel les fonctions de Diacre et de Sous-Diacre, c'est au Diacre qu'il appartient d'exercer les fonctions propres de son ordre ; et alors le Prêtre remplit l'office de Sous-Diacre (1).

ARTICLE II.

De la préparation du Diacre, et de la Procession.

13. Dès que l'heure de la Messe est arrivée, le Diacre, après une courte prière dans l'église, se rend à la sacristie. Là, à moins qu'un autre n'en soit chargé, il prend le Missel, cherche la Messe, et met les signets aux endroits nécessaires ; il marque aussi avec un signet l'Evangile dans le livre qui doit lui servir, et fait porter l'un et l'autre sur l'autel, avec le pupitre du Missel, s'il n'y est déjà.

14. S'étant lavé les mains, il se revêt des ornements propres de son ordre, savoir : l'amict, l'aube, la ceinture ou cordon, le manipule, l'étole qui doit pendre de l'épaule gauche sous le bras droit, enfin la dalmatique. Il est convenable qu'il récite les prières marquées pour chaque ornement, et il doit baiser la croix de l'amict, du manipule et de l'étole.

15. Lorsque le Célébrant s'approche des ornements, le Diacre le salue, et conjointement avec le Sous-Diacre, l'aide à s'en revêtir. S'il doit y avoir procession, il prend la dalmatique au moment où le Célébrant reçoit la chape.

16. Tout étant disposé pour la Procession, qui a lieu tous les Dimanches, et aux fêtes du rite Annuel et Solennel-majeur, le Diacre prend le bonnet du Célébrant, et le lui présente ; puis ayant pris le sien, qu'il tient des deux mains devant sa poitrine, il se place à la droite du Célébrant avec lequel il salue la croix de la sacristie, lui fait ensuite une inclination, se rend au chœur à la suite du Sous-Diacre, et placé à la droite du Célébrant il y attend le moment du départ. Si, après l'aspersion de l'eau bénite, le Célébrant ne doit pas revenir à la sacristie, le Diacre en sort pendant l'Oraison qui suit cette aspersion, et va le joindre avec le Sous-Diacre.

17. Dans le cours de la Procession, il marche après le

(1) Quand le Pape officie, un Cardinal-Diacre remplit à la Messe l'office de Diacre. Le Sous-Diacre est un Auditeur de Rote, qui le plus souvent est Prêtre.

Sous-Diacre. A la station qui se fait dans la nef, il tient, avec celui-ci, le livre dans lequel le Célébrant chante l'Oraison. Au retour, en passant par le chœur, il salue l'autel avec le Célébrant et le Sous-Diacre; et à la sacristie, il fait les mêmes inclinations qu'avant d'en sortir.

18. Aux fêtes Annuelles, s'il n'y a pas d'Induts, le Diacre porte devant sa poitrine le livre des Évangiles. S'il y a des Induts, il se place au milieu entre le premier et le deuxième.

ARTICLE III.

Fonctions du Diacre à la Messe des Dimanches, et des Fêtes Doubles et Semidoubles.

§ 1. *Depuis la sortie de la sacristie jusqu'à l'Évangile.*

19. Le Diacre, s'il n'a pas encore la dalmatique, s'en revêt en même temps que le Célébrant prend la chasuble. Pendant le chant de l'Introït, si l'on doit porter la petite croix, il la prend avec son voile, la présente au Célébrant, vers lequel il tourne la relique ou le Christ, et lui fait une inclination. Ensuite il prend le bonnet du Célébrant avec le sien, salue la croix de la sacristie, puis le Célébrant, et le précède immédiatement en allant à l'autel. Si l'on ne porte point la croix, après les saluts ordinaires, il se couvre de son bonnet.

20. Etant arrivé au bas de l'autel, si le Célébrant doit passer devant lui, il se tient à quelque distance des degrés et le salue à son passage; sinon, il se tourne vers lui quand il arrive, se met à genoux à sa droite sur le plus bas degré, et fait une inclination profonde. Si le très-saint sacrement n'est pas à l'autel, on ne se met point à genoux pour cette inclination. Puis, ayant posé les deux bonnets sur le second degré, il prend la croix des mains du Célébrant, monte à l'autel, place la croix au milieu, et le voile plié au coin de l'épître, salue la croix, et revient à la droite du Célébrant. Si l'on ne porte pas la croix, il se découvre à l'entrée du sanctuaire, reçoit ensuite le bonnet du Célébrant, et fait la prostration ou l'inclination, comme ci-dessus.

21. Au commencement de la Messe, le Diacre fait le signe de la croix, et répond au Célébrant comme à la Messe basse. Il s'incline médiocrement, tourné vers lui, pour dire *Misereatur tui;* et profondément, tourné vers l'autel, pour réciter le *Confiteor :* en disant *tibi Pater,* et *te Pater,*

restant incliné, il se tourne un peu vers le Célébrant, et se frappe trois fois la poitrine à ces mots *meâ culpâ,* etc. Il se redresse après avoir répondu *Amen* au *Misereatur*, fait le signe de la croix à *Indulgentiam*, auquel il répond *Amen*; s'incline de nouveau médiocrement à *Deus tu conversus,* pour ne se redresser que quand le Célébrant aura dit *Oremus*.

22. En montant à l'autel, il soulève un peu l'aube du Célébrant; puis, si on a porté la croix, il se tourne vers le Sous-Diacre qui la lui présente, la baise en disant : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per crucem tuam redemisti mundum*, salue le Sous-Diacre, et se place derrière le Célébrant, qu'il suit au coin de l'épître.

23. Là il se met à sa droite, lui indique l'Introït, se signe lorsqu'il le commence, et s'incline vers la croix au *Gloria Patri*. Après le *Kyrie,* récité alternativement, le Diacre se remet derrière le Célébrant; ou si celui-ci veut s'asseoir, il va saluer au milieu avec lui, et l'accompagne à son siége par la voie la plus directe. Alors il relève la chasuble par-dessus le dossier du siége, présente au Célébrant son bonnet, le salue ayant le sien en main, s'assied à sa droite et se couvre. Il a soin, en s'asseyant, d'écarter un peu par derrière sa dalmatique, et il observe ce même ordre chaque fois que l'on s'assied.

24. Lorsque le Choriste vient annoncer le *Gloria in excelsis,* le Diacre se découvre et se lève avec le Célébrant. S'il est debout, il se tourne seulement vers le Choriste, auquel il rend ses saluts; puis se rassied, ou se retourne vers l'autel, selon qu'il était auparavant assis ou debout.

25. Au dernier *Kyrie*, le Diacre se découvre, se lève, reçoit le bonnet du Célébrant, qu'il pose sur son siége, (ce qu'il pratique toutes les fois qu'on se lève pour aller à l'autel) salue le Célébrant, et le précède en se rendant au bas des degrés; il se retire un peu pour lui laisser le passage, s'incline lorsqu'il passe, fait avec lui une inclination profonde, relève son aube. en montant les degrés, et se place derrière lui.

26. Dès que le Célébrant entonne le *Gloria in excelsis,* le Diacre se tournant vers le Sous-Diacre par la gauche, l'invite à monter, et va de suite à la droite du Célébrant, où il fait une inclination de tête au mot *Deo*, et continue l'Hymne avec lui et le Sous-Diacre, inclinant encore la

tête à ces mots, *Adoramus te.... Gratias agimus,* etc.... *Jesu Christe..... suscipe deprecationem nostram...*, enfin *Jesu Christe,* et faisant le signe de la croix à *Cum sancto Spiritu.* Alors il salue l'autel, et accompagne le Célébrant à son siége, ou se remet à sa place derrière lui. S'il est assis pendant que le Chœur chante le *Gloria in excelsis,* il se découvre et s'incline avec le Célébrant, aux versets *Adoramus te,* et autres marqués plus haut.

27. Quand le Chœur chante *Cum sancto Spiritu,* le Diacre se lève et se rend à l'autel avec le Célébrant, comme il est dit n. 25. Il se tient derrière lui pendant le *Dominus vobiscum;* puis il l'accompagne au coin de l'épître, se place à sa droite, lui indique les Oraisons dans le Missel, dont il tourne les feuillets s'il en est besoin, fait les mêmes inclinations que le Célébrant, répond *Amen* aux Collectes, et *Deo gratias* à la fin de l'Epître. Le Célébrant ayant lu le Graduel et ce qui suit jusqu'à l'Evangile, si le Sous-Diacre n'est pas de retour, le Diacre prend le Missel avec le pupitre, et le transporte au côté opposé, en faisant au milieu l'inclination prescrite. Il le place obliquement, en sorte que le dos regarde l'angle du gradin, indique au Prêtre le commencement de l'Evangile, demeure à sa gauche pendant qu'il le lit, et ensuite porte le livre vers le milieu près du corporal. Mais si le Sous-Diacre est là, c'est lui qui fait toutes ces choses. Après cela, si le Célébrant veut s'asseoir, il l'accompagne; sinon, il se tient debout derrière lui.

§ 2. *De l'Evangile, et de ce qui le suit jusqu'au* Sanctus.

28. Après le Graduel, ou, si l'on chante une Prose, après l'*Alleluia,* plus tôt ou plus tard, selon l'espace à parcourir pour se rendre au lieu où se chante l'Evangile, le Diacre se découvre, se lève, salue le Célébrant, va au milieu au bas des degrés, et après une inclination profonde, monte du côté de l'Evangile. Là il prend le livre des deux mains, ayant la tranche dans la gauche, revient au milieu de l'autel, sur lequel, après une nouvelle inclination, il pose le livre à plat, va se mettre à genoux en face du livre sur le bord du marchepied, et profondément incliné il récite tout bas le *Munda cor meum.* La prière étant finie, il reprend le livre, salue l'autel, et tenant le livre comme

auparavant, appuyé contre sa poitrine, il va, par la voie la plus courte, se mettre à genoux aux pieds du Célébrant, auquel il demande la bénédiction, en disant à voix moyenne : *Jube Domne benedicere.* Après la bénédiction de l'encens, il se relève, salue le Célébrant, retourne au milieu, où il fait une inclination profonde, et une autre au Célébrant, s'il est assis. Mais s'il est resté à l'autel, le Diacre place le livre à sa droite, et après la récitation du *Munda cor meum,* il se met à genoux à ses pieds pour recevoir la bénédiction. Puis, précédé du Sous-Diacre et des autres ministres, il s'avance par le côté droit du chœur, vers le lieu où se chante l'Evangile. Le Diacre, dès qu'il est en marche, glisse sa main droite le long du dos du livre jusqu'au haut, et le tient élevé transversalement, au niveau des yeux, la tranche en haut.

29. Si l'Evangile se chante à un ambon au bas du chœur, comme à l'église métropolitaine, ou à un pupitre placé entre l'aigle et la nef, le Diacre étant arrivé près de la grande porte du chœur, derrière les siéges des Choristes, se tourne vers l'autel, et salue d'une inclination médiocre, à droite et à gauche, chaque côté du Chœur; puis, se tournant vers le peuple, il réitère les mêmes saluts. Si l'Evangile se chante à l'aigle ou au milieu du chœur, le Diacre fait ces inclinations au bas des degrés du sanctuaire. Mais s'il se chante dans le sanctuaire même, après avoir salué le Célébrant, le Diacre va droit au pupitre, sans saluer d'autres personnes.

30. Lorsque l'on chante une Prose à la fin de laquelle se trouve une invocation adressée à Dieu ou aux Saints, le Diacre doit avoir quitté l'autel assez tôt pour ne pas être en marche durant cette invocation, pendant laquelle il se tient comme le Chœur, tourné vers l'autel. S'il est dans le sanctuaire, et que le Célébrant doive se mettre à genoux, il s'y met lui-même, et ne se relève qu'à l'*Amen* de la Prose.

31. Avant de mettre son livre sur le pupitre, le Diacre salue la croix qui l'a précédé, pose son livre, le salue, cherche l'Evangile, et joint les mains devant la poitrine. Dès que le chant du Chœur est fini, le Diacre commence *Dominus vobiscum;* en disant *Initium* ou *Sequentia,* il pose sa main gauche étendue sur le bord du livre ; et au mot *Evangelii* il trace avec le pouce droit, ayant les autres doigts étendus et joints en-

semble, un signe de croix sur le commencement du texte; puis, mettant sa main gauche au-dessous de la poitrine, il fait avec le même pouce un signe de croix sur son front, un sur sa bouche, et un sur sa poitrine, observant de ne rien dire lorsqu'il se signe la bouche. Pendant que le Chœur répond *Gloria tibi, Domine,* le Diacre se tourne vers le Thuriféraire, qui l'encense de trois coups, et il lui rend le salut avant et après l'encensement. Il continue l'Evangile, ayant les mains jointes, et faisant une inclination de tête aux noms de JÉSUS et de MARIE, et du Saint dont on dit la Messe, quand il les prononce.

32. L'Evangile fini, le Diacre prend des deux mains, par le bas, le livre ouvert, qu'il pose sur le bras gauche du Sous-Diacre, lui indique avec la main droite étendue le commencement du texte, ferme lui-même le livre, et retourne à l'autel par le même côté qu'il est venu. En revenant, il fait à la même place, les mêmes inclinations qu'il a faites avant l'Evangile. Ayant salué l'autel au bas des degrés, il monte à la droite du Célébrant pour réciter le *Credo,* si on doit le dire; sinon, il reste derrière lui jusqu'à ce qu'il ait dit *Dominus vobiscum* et *Oremus*. Après le *Credo,* il l'accompagne à son siége.

33. Lorsque le Chœur chante ces mots du Symbole, *Et incarnatus est,* etc. le Diacre se découvre et s'incline; et de même à *simul adoratur*. S'il est debout quand on chante *Et incarnatus est,* il descend et se met à genoux à la droite du Célébrant; à la fin, s'il est assis, il se lève à *Et vitam venturi seculi,* et précède le Célébrant à l'autel, comme il est dit n. 25.

34. S'il y a offrande du peuple, pendant que le Célébrant lit l'Offertoire, le Diacre monte à sa droite, prend le calice, et le pose à côté du corporal; puis, soulevant de la main gauche le voile et la pale ensemble, il prend de la droite la patène avec le purificatoire, pose l'hostie au bord du corporal, et donne au Célébrant la patène enveloppée du purificatoire. Aussitôt il se place devant le Célébrant qu'il salue, baise la patène, lui répond *Et cum spiritu tuo,* le salue de nouveau, et se met à sa droite. Il l'accompagne ensuite aux degrés du sanctuaire pour la bénédiction du pain, répond aux prières, lui présente avec les baisements ordinaires l'aspersoir qu'il reçoit d'un des Clercs auquel il le

rend, va faire l'inclination au bas des degrés, restant à la gauche du Célébrant; puis monte à sa droite, accompagné du Sous-Diacre.

35. En arrivant, le Diacre pose le purificatoire sur l'autel, remet l'hostie sur la patène, prend celle-ci des deux mains, la baise et la présente au Célébrant, dont il baise aussi la main. Alors il donne au Sous-Diacre le voile du calice, place la pale contre le gradin et sur le corporal, met le purificatoire sur le calice qu'il donne aussitôt au Sous-Diacre pour l'essuyer.

S'il y a sur l'autel un ciboire avec des hosties à consacrer, le Diacre le découvre avant de présenter la patène; et pendant la prière *Suscipe sancte Pater,* il le tient de la main droite, élevé au-dessus du corporal, sur lequel il le pose, ou derrière le calice, ou bien un peu du côté de l'épître, en même temps que le Célébrant pose l'hostie; ensuite il le couvre.

36. Lorsqu'il n'y a point d'offrande, le Diacre, après que le Célébrant a dit *Oremus,* se tourne vers le Sous-Diacre par sa droite pour l'inviter à monter à l'autel, monte lui-même à la droite du Prêtre, où il fait l'inclination; puis prenant le calice de la main gauche, en appuyant la droite dessus, il le pose près du corporal, qu'il déploie entièrement. Ayant donné le voile au Sous-Diacre, il présente la patène au Célébrant, et fait ce qui est marqué ci-dessus, n. 35.

37. Quand le Sous-Diacre a essuyé le calice, le Diacre le prend de ses mains avec le purificatoire; et les tenant l'un et l'autre de la main gauche, il appuie sur l'autel le calice un peu penché, arrête un des bouts du purificatoire entre son pouce et le bas de la coupe, et de la droite il prend l'autre bout du purificatoire qu'il étend sur l'autel, afin que s'il tombe quelque goutte des burettes la nappe n'en soit pas tachée. Après cela, ayant reçu la burette du vin, il en verse posément sur le côté de la coupe qui est penché une quantité suffisante, c'est-à-dire, au moins le tiers de la burette, qu'il rend de suite au Sous-Diacre. Celui-ci verse au même endroit quelques gouttes d'eau, après quoi le Diacre redresse le calice et l'appuie sur l'autel; puis, prenant le purificatoire par le milieu entre le pouce et l'index de la main droite, à l'aide du doigt du milieu il essuie les gouttes séparées qui pourraient être restées dans la coupe. Il pose ensuite sur la patène le

purificatoire plié en deux, prend de la main droite le calice au-dessous du nœud, de la main gauche le pied qu'il baise, et le présente ainsi au Célébrant dont il baise la main. Aussitôt qu'il l'a pris, le Diacre met sa main droite sous le pied du calice, la gauche sous le coude du Prêtre, et récite avec lui la prière *Offerimus,* pendant laquelle il tient les yeux élevés. L'Oraison étant finie, il couvre le calice.

38. Après la prière *Veni Sanctificator,* le Diacre ayant salué l'autel descend avec le Célébrant au bas des degrés, se met à genoux à sa droite, reçoit l'encensoir, qu'il lui présente avec les baisements ordinaires; puis, aidé du Sous-Diacre, il soulève un peu le haut de la chasuble par derrière tandis que le Célébrant encense, faisant avec lui l'inclination avant et après l'encensement, et restant à genoux au même endroit jusqu'à ce qu'il l'ait encensé, comme il est dit à la fin du n. 8. Mais si le très-saint sacrement n'est pas à l'autel, c'est debout que le Célébrant encense la croix, assisté du Diacre, qui ensuite se met à genoux pour l'encenser lui-même.

39. Le Diacre ayant rendu l'encensoir va au coin de l'épître, reçoit en passant le manuterge des mains de l'Acolyte, et placé à la droite du Sous-Diacre, il présente le linge au Célébrant, avec les saluts ordinaires. Au *Gloria Patri* du Psaume, il s'incline vers la croix, rend le manuterge à l'Acolyte qu'il salue, et va se mettre à sa place au milieu, où il fait l'inclination accoutumée.

40. S'il y a des reliques exposées en quelque endroit de l'église, le Diacre, après avoir encensé le Célébrant, va, précédé du Thuriféraire, au lieu de l'exposition, et les encense de trois coups, après lesquels il est lui-même encensé. Si ces reliques sont proche de l'autel, il porte l'encensoir; si elles sont à la porte du chœur ou dans la nef, le Thuriféraire le reprend, et le lui donne au moment de l'encensement. Il n'omet pas dans cette action les saluts prescrits.

41. A l'*Orate fratres,* le Diacre répond *Suscipiat,* etc. et en même temps se rend à la gauche du Célébrant pour lui indiquer les *Secrètes,* dans le même ordre qu'il a indiqué les Collectes. La dernière étant récitée, il cherche la Préface, salue l'autel, et retourne à sa place derrière le Célébrant. Au commencement de la Préface, après *Gratias agamus,* il incline la tête à *Deo nostro,* et reste incliné jusqu'à ce que le Chœur ait répondu, *Dignum et justum est.*

§ 3. *Depuis le* Sanctus *jusqu'à la Communion.*

42. À la fin de la Préface, le Diacre se retourne par la gauche vers le Sous-Diacre, pour l'inviter à monter à l'autel, et va lui-même à la droite du Célébrant, où se tenant incliné médiocrement il récite avec lui le *Sanctus*. En disant, *Benedictus,* etc. il se redresse et fait le signe de la croix ; ayant salué l'autel, il passe à la gauche où il salue derechef. Là il tourne, quand il en est besoin, les feuillets du Missel, en les prenant de la main gauche par les rubans qui y sont attachés.

43. Le Diacre ne s'incline pas au commencement du Canon. A l'Oraison *Quam oblationem,* il quitte le livre pour aller se mettre à genoux, et en passant, il avertit par un signe de tête le Sous-Diacre de s'agenouiller. S'il y a un ciboire avec des hosties à consacrer, il va d'abord à la droite du Célébrant, le découvre, et l'approche de la grande hostie ; puis il s'agenouille lui-même à la droite du Sous-Diacre, sur le marchepied, derrière le Célébrant. Quand celui-ci fait la génuflexion, le Diacre s'incline profondément ; pendant l'élévation de l'hostie, il lève un peu, de la main gauche, le bas de la chasuble. Il se relève aussitôt, pour faire la génuflexion avec le Célébrant, couvre ensuite le ciboire, le remet à sa première place, découvre le calice, et vient se remettre à genoux comme auparavant. Après la consécration du calice, il s'incline profondément tandis que le Célébrant fait la génuflexion, lève de nouveau la chasuble, et se relève assez à temps pour couvrir le calice dès qu'il est sur l'autel ; puis, ayant fait une nouvelle génuflexion avec le Célébrant et le Sous-Diacre, il va de suite à la gauche, y réitère la génuflexion, et tourne à mesure les feuillets du livre.

44. A l'Oraison *Supplices te rogamus,* il ne s'incline pas ; mais à la fin il fait le signe de la croix en même temps que le Célébrant, et se frappe aussi la poitrine à ces mots *Nobis quoque peccatoribus,* se tournant un peu vers le Sous-Diacre pour l'avertir de faire la même chose.

45. Pendant cette même prière, le Diacre ayant fait la génuflexion, invite le Sous-Diacre à monter à sa place, et va lui-même à la droite, où il attend, pour faire de nouveau la génuflexion, que le Célébrant ait achevé les trois signes

de croix sur le calice. Alors il le découvre, fait la génuflexion, s'incline profondément pendant la petite élévation, couvre le calice après que le Célébrant s'est purifié les doigts, fait avec lui une nouvelle génuflexion, et se retire derrière lui.

46. A ces mots de l'Oraison Dominicale, *Panem nostrum,* etc. le Diacre reçoit la patène du Sous-Diacre, qu'il salue ensuite; il la prend nue, de la main droite, et la tient élevée au niveau des yeux, la partie concave étant tournée du côté de l'évangile, jusqu'à ces mots *Et ne nos inducas,* etc. Il appuie alors la patène contre sa poitrine, se tourne par la gauche vers le Sous-Diacre pour l'inviter à monter près du livre, va lui-même à la droite, y fait la génuflexion, répond à voix moyenne, *Sed libera nos à malo,* essuie la patène avec le purificatoire, et en baise le bord extérieur; puis, s'étant mis à genoux, et tenant toujours la patène avec le purificatoire, il la pose droite sur l'autel afin que le Célébrant la puisse prendre facilement. Dès qu'il l'a prise, le Diacre se relève, pose le purificatoire à quelque distance du corporal, et quand le Célébrant se signe avec la patène, le Diacre en fait autant avec la main. Il découvre ensuite le calice pour la fraction de l'hostie, fait la génuflexion, répond à voix basse *Amen;* puis, *Et cum spiritu tuo,* après que le Célébrant a dit, *Pax Domini;* et quand il a mis la parcelle dans le calice, le Diacre le couvre, fait une nouvelle génuflexion, et récite avec le Célébrant les trois *Agnus Dei,* en se frappant chaque fois la poitrine au mot *nobis.*

47. Tandis que le Célébrant récite l'Oraison *Domine Jesu... qui dixisti,* etc. le Diacre prend un des instruments de paix dans la main droite, baise l'autel en même temps que le Célébrant, mais hors du corporal, et sans poser la main dessus; puis, s'étant mis à genoux, il présente au Célébrant l'instrument de paix. Après qu'il l'a baisé, le Diacre lui répond *Et cum spiritu tuo,* se relève, prend l'autre instrument, fait la génuflexion, et va derrière le Célébrant présenter l'instrument de paix au Sous-Diacre, en lui disant *Pax tecum;* celui-ci ayant répondu *Et cum spiritu tuo,* ils se saluent mutuellement. Alors le Diacre descend sur le dernier degré, présente au premier Acolyte un instrument de paix, en disant *Pax tecum,* et il retourne l'instrument pour le lui remettre. Ayant fait baiser et remis l'autre au deuxième Aco-

lyte, il baise successivement les deux instruments que les Acolytes lui présentent, répond à chacun d'eux *Et cum spiritu tuo*, leur fait un salut commun, et monte à la gauche du Célébrant, où après la génuflexion il s'occupe du livre.

§ 4. *Depuis la Communion jusqu'à la fin de la Messe.*

48. Le Diacre s'incline pour réciter trois fois, en se frappant la poitrine, *Domine, non sum dignus*, et il reste incliné jusqu'à ce que le Célébrant ait pris la sainte hostie. Quand il dit *Quid retribuam*, etc. le Diacre fait la génuflexion avec lui, et s'incline encore pendant qu'il prend le précieux sang.

49. Si l'on doit donner la communion, et que le ciboire soit sur l'autel, le Diacre va de suite à la droite du Célébrant, et après une génuflexion il le met au milieu et le découvre. S'il faut tirer le ciboire du tabernacle, le Diacre attend que le Sous-Diacre ait couvert le calice; alors il tourne un peu le dos à l'autel, pour laisser passer le Célébrant qui va se mettre à genoux. Après qu'il est passé, le Diacre ôte le canon qu'il met du côté de l'épître, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion ayant les mains jointes sans les poser sur l'autel, tire le ciboire, le place au milieu, et ne le découvre qu'après avoir fermé le tabernacle. Alors il se tourne vers le Célébrant pour l'inviter à monter, fait avec lui la génuflexion, et descend sur le second degré au coin de l'épître. Là, debout et profondément incliné vers le très-saint sacrement, il récite à voix haute le *Confiteor*, et toujours incliné répond *Amen* au *Misereatur* et à l'*Indulgentiam*. Après quoi, il monte à la droite du Célébrant, et ayant fait la génuflexion avec lui, il passe aussitôt au côté opposé, prend la patène, se retourne et s'incline vers le très-saint sacrement pendant le *Domine non sum dignus*, et placé à la droite du Célébrant, tient la patène sous le menton de ceux qui communient.

Si le Diacre doit communier, après avoir répondu à *Indulgentiam*, il se met de suite à genoux sur le bord du marchepied vers le milieu, prend la nappe, s'incline et se frappe la poitrine pendant le *Domine non sum dignus*. Après la communion, il fait la génuflexion, et se met à la droite du Célébrant pour tenir la patène.

50. Quand le Célébrant remonte à l'autel, le Diacre sou-

lève son aube, pose en arrivant la patène sur le corporal, et fait la génuflexion. Il couvre ensuite le ciboire, le met dans le tabernacle qu'il ferme après une nouvelle génuflexion, replace le canon, découvre le calice et le pose au milieu du corporal, puis se retire du côté de l'évangile comme auparavant, et salue le Célébrant, afin qu'il revienne achever la Messe.

51. Lorsque le Sous-Diacre prend le voile et la pale, le Diacre, de son côté, prend le Missel avec le pupitre qu'il porte au coin de l'épître; et tous deux saluent au milieu, en passant derrière le Célébrant. Le Diacre indique à celui-ci la Communion; et quand il l'a lue, il se place derrière lui pour aller au milieu de l'autel, répond *Et cum spiritu tuo* au *Dominus vobiscum,* puis revient au coin avec le Célébrant, auquel il indique les Postcommunions, dans le même ordre que les Collectes, et en dernier lieu l'Oraison pour le Roi, tournant les feuillets au besoin.

52. Après les Oraisons, le Diacre ferme avec les deux mains le Missel, dont il tourne la tranche vers sa gauche, va derrière le Célébrant au milieu de l'autel, lui répond à voix basse *Et cum spiritu tuo* après le *Dominus vobiscum,* et *Deo gratias* après l'*Ite, Missa est* ou le *Benedicamus Domino.* Alors, se tournant vers le Chœur, il chante lui-même *Ite, Missa est.* Mais si l'on doit dire *Benedicamus Domino,* il le chante tourné vers l'autel; après quoi, il descend au bas des degrés, se retire un peu du côté de l'épître, et s'incline pendant la bénédiction à laquelle il répond *Amen.*

53. Le Célébrant étant descendu, le Diacre se met à genoux, et prend son bonnet avec celui du Célébrant, si celui-ci porte la croix; sinon, il le lui remet en main. (Quand le très-saint sacrement n'est pas à l'autel, on ne se met point à genoux.) Après une inclination profonde, tous se relèvent, et le Célébrant ayant dit *Dominus vobiscum,* puis *Initium* etc. le Diacre lui répond *Et cum spiritu tuo,* et *Gloria tibi Domine.* Aussitôt, sans autre inclination, il se met en marche pour revenir à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Messe. En y arrivant, il se tourne vers le Célébrant, fait avec lui la génuflexion à ces mots, *Et Verbum caro factum est,* et après l'Evangile, auquel il répond *Deo gratias,* une profonde inclination à la croix de la sacristie. Le Diacre ayant reçu la petite croix, qu'il place ensuite en lieu conve-

nable, salue le Célébrant, l'aide à quitter ses ornements, dépose les siens, fait son action de grâces, s'il a communié ; sinon, il se retire après une courte prière.

54. Si on doit dire un Evangile propre, le Diacre se couvre en quittant l'autel, pourvu que le Célébrant ne porte pas la croix. En arrivant à la sacristie, il prend le livre pour lire l'Evangile, et aidé du Sous-Diacre il le tient ouvert devant le Célébrant ; puis il salue la croix, et fait le reste, comme ci-dessus n. 53.

ARTICLE IV.

Fonctions du Diacre à la Messe des Fêtes Simples et des Féries.

55. Ces fonctions sont les mêmes qu'à la Messe des Doubles, à l'exception de ce qui suit :

On ne porte point de croix en allant à l'autel, ni grande ni petite, pas même pour l'Evangile, qui se chante à l'aigle ou dans le chœur, mais non pas à l'ambon. Il n'y a d'excepté que le seul Mercredi des Quatre-Temps de l'Avent, auquel il se chante au lieu ordinaire, et avec la croix.

56. Dans les féries de l'Avent (excepté le Mercredi des Quatre-Temps) et du Carême jusqu'au Mercredi-saint inclusivement, aux Quatre-Temps de Septembre, et à la Vigile de saint Jean-Baptiste, le Diacre ne porte, par-dessus l'aube, que le manipule et l'étole.

57. Lorsqu'il faut fléchir le genou avant quelque Oraison, le Diacre attend que le Célébrant ait dit *Oremus;* alors, placé derrière lui, il chante *Flectamus genua,* en faisant une génuflexion prolongée, et après quelques moments de silence il se relève en chantant *Levate.*

58. Aux Messes du Carême, si l'Evangile se chante dans le sanctuaire, le Diacre pendant le Trait se met à genoux sur le plus bas degré, au verset *Adjuva nos.* Mais, dans le chœur, il se tient, comme les autres, debout et tourné vers l'autel.

59. En ce même temps, après les Postcommunions, il chante, les mains jointes, *Humiliate capita vestra Deo,* étant derrière le Célébrant, et tourné vers le peuple, sans faire auparavant aucune inclination, et se retournant par sa droite, c'est-à-dire par le côté qui regarde le coin de l'épître. Pendant l'Oraison qui suit, il reste à la même place, mais

tourné vers l'autel; et après la conclusion il va fermer le livre, à l'ordinaire.

ARTICLE V.

Fonctions du Diacre à la Messe des Fêtes Annuelles et Solennelles.

60. Ces fonctions sont au fond les mêmes que dans l'article III, avec les additions et modifications suivantes :

Aux fêtes du rite Annuel et Solennel-majeur, il y a ordinairement un Prêtre assistant qui accompagne le Célébrant à l'autel, pour le servir en diverses fonctions que le Diacre remplit aux Messes d'un rite inférieur. Tout ce qu'on va dire sur l'Office du Diacre suppose la présence du Prêtre assistant. S'il n'y en a point, le Diacre remplit ses fonctions ordinaires, comme il est marqué dans l'article III. Des Induts revêtus de tuniques servent aussi à l'autel, et présentent au Diacre le livre des Evangiles, la bourse, etc. Dans les églises où l'on ne peut avoir d'Induts, le Diacre va lui-même prendre ces objets.

61. A la Procession, le Diacre se place entre le premier et le deuxième Indut.

62. Pour la Messe, le Célébrant étant revêtu de ses ornements, le Diacre reçoit du Thuriféraire la navette, et fait bénir l'encens, comme il est dit ci-dessus n. 7. Ensuite il présente au Célébrant la croix avec son voile, n. 19. En allant à l'autel, il marche entre les deux premiers Induts, comme à la Procession. Il ne prend pas le bonnet du Célébrant; c'est le Prêtre assistant qui en est chargé.

63. En montant à l'autel après le Psaume *Judica,* il baise la croix à la suite du Prêtre assistant. Lorsque le Sous-Diacre reporte la croix sur l'autel, le Diacre monte à la droite du Célébrant, reçoit la navette, et fait bénir encore l'encens, comme il est dit n. 7. Ayant reçu l'encensoir du Thuriféraire, il descend avec le Célébrant, et s'étant mis à genoux à sa droite, il lui présente l'encensoir avec les cérémonies marquées n. 8. Durant l'encensement, le Diacre soulève de la main gauche le haut de la chasuble; il la quitte pour joindre les mains en saluant au milieu avec le Célébrant, et la reprend après chaque salut. Après l'encensement de l'autel, le Diacre reçoit l'encensoir et encense le Célébrant,

comme il est encore marqué n. 8. Ensuite il vient se placer au coin de l'épître, derrière lui, pendant qu'il lit l'Introït, le Prêtre assistant se tenant près du livre; et si le Célébrant va s'asseoir, le Diacre l'accompagne, et fait ce qui est prescrit n. 23.

64. Le Diacre récite à l'ordinaire le *Gloria in excelsis* avec le Célébrant; mais pendant la Collecte et ce qui la suit, y compris l'Evangile, il se tient derrière lui sur le degré au-dessous du marchepied.

65. C'est un Indut qui va prendre sur l'autel le livre des Evangiles. Quand il commence à descendre, le Diacre se lève, salue le Célébrant, et s'avance au milieu au bas des degrés. Là, il reçoit de l'Indut le livre, qu'il prend des deux mains, ayant la tranche dans la main gauche, et le haut appuyé contre la poitrine; après s'être salués mutuellement, ils font ensemble une inclination à l'autel. S'il n'y a pas d'Induts, ou si l'on ne s'assied point, le Diacre prend lui-même le livre. Ayant récité le *Munda cor meum,* il vient aux pieds du Célébrant demander à genoux la bénédiction, et baise ensuite sa main droite posée sur le haut du livre, qu'à cet effet le Diacre écarte un peu de sa poitrine. L'encens étant bénit, il salue le Célébrant, l'autel, et le Chœur, en observant tout ce qui est marqué ci-dessus n. 28 et suiv.

66. Après l'Evangile, le Diacre étant de retour à l'autel salue au milieu, et va aussitôt se mettre à genoux sur le plus bas degré du côté de l'Evangile. Ayant reçu l'encensoir, il encense le Célébrant de trois coups, avec le salut d'usage avant et après, rend l'encensoir, s'incline en passant au milieu, et monte de suite à la droite du Célébrant pour réciter le *Credo,* si on le dit; (on l'omet à quelques fêtes du rite Solennel-mineur) puis il l'accompagne à son siége.

67. Lorsqu'on a chanté au Chœur ces mots du Symbole, *et Homo factus est,* le Diacre se lève, salue le Célébrant, et va au bas des degrés recevoir d'un Indut la bourse du calice. Il la prend des deux mains par le bout des doigts, la tient ouverte de son côté, et élevée devant sa face comme si elle était posée à plat; puis il l'abaisse pour saluer l'Indut, et ensuite l'autel. Etant monté, il s'incline de nouveau, pose la bourse vers le fond de l'autel, en tire de la main droite le corporal, place la bourse droite contre le gradin, du côté de l'évangile, déploie ensuite le corporal tout entier au milieu

de l'autel, ayant soin de mettre par-devant le côté où est la croix, salue l'autel, et revient à son siége par le chemin le plus court. S'il n'y a pas d'Induts, le Diacre reçoit la bourse du premier Acolyte; ou bien il va la prendre lui-même, si la disposition des lieux ne permet point à l'Indut ou à l'Acolyte d'approcher de la crédence.

68. S'il y a offrande du peuple, le Diacre tire la patène avec le purificatoire de dessus le calice, que le premier Indut ou le Sous-Diacre apporte pendant que le Célébrant lit l'Offertoire. Le Diacre baise ensuite la patène après le Prêtre assistant, et observe tout ce qui est marqué n. 34 et suiv.

69. Dès que le Célébrant a récité l'Oraison *Veni Sanctificator,* le Diacre reçoit la navette et fait bénir l'encens, comme il est dit n. 7 et 8. Pendant l'encensement des offrandes, il met la main droite sur le pied du calice près de la tige, et de la gauche il tient le haut de la chasuble avec le Sous-Diacre. Il descend ensuite, et se met à genoux avec le Célébrant pour l'encensement de l'autel, qui se fait comme avant l'Introït, ci-dessus n. 63.

70. Après avoir encensé le Célébrant, si le Diacre doit aller encenser des reliques, comme il est dit n. 40, il est précédé de deux ou de quatre Induts, selon le degré de la fête.

71. A l'*Orate fratres,* il ne va point près du livre, mais il reste derrière le Célébrant jusqu'à la fin de la Préface, où conjointement avec le Sous-Diacre il monte pour réciter le *Sanctus;* après quoi il revient à la même place, et y demeure jusqu'à l'Oraison *Quam oblationem.* Il observe alors tout ce qui est prescrit n. 43 et suiv.

72. Ayant couvert le calice après l'élévation, il retourne encore derrière le Célébrant, et y reste jusqu'à *Nobis quoque peccatoribus.* Pendant cette prière, un peu avant que le Célébrant fasse les signes de croix sur le calice et l'hostie, le Diacre ayant averti le Sous-Diacre, ils montent l'un et l'autre de chaque côté du Célébrant, où le Diacre fait ce qui est marqué n. 45. Il revient ensuite à sa place jusqu'à la fin du *Pater.*

73. Lorsqu'il faut donner la paix, le Diacre fait d'abord baiser l'instrument au Prêtre assistant, puis au Sous-Diacre. Il descend sur le premier degré pour le présenter aux Induts, qui s'approchent deux à deux, enfin aux

Acolytes ; et il leur rend à tous successivement le salut. Après cela il retourne derrière le Célébrant, et y reste jusqu'à la fin de la Messe, excepté le temps où l'on donne la communion, observant alors ce qui est prescrit n. 49. Du reste, quand le Célébrant va au coin de l'épître et qu'il en revient, le Diacre le suit par derrière : mais il ne transporte pas le livre ; c'est la fonction du Prêtre assistant.

74. Après avoir chanté *Ite Missa est*, le Diacre descend au bas des degrés, et laisse entre lui et le Sous-Diacre une place pour le Prêtre assistant, qui est au milieu d'eux pendant la bénédiction.

75. En revenant à la sacristie, le Diacre marche entre le premier et le deuxième Indut; et il observe tout ce qui est marqué n. 53 et suiv.

ARTICLE VI.

Fonctions du Diacre à la Messe en présence du très-saint Sacrement.

76. On observe à cette Messe les cérémonies marquées dans les articles précédents, selon qu'elle se célèbre un Dimanche ou autre jour de fête Double, ou bien un jour de fête Solennelle et au-dessus. Il suffit d'exposer ici les différences qui s'y rencontrent, en petit nombre.

Le Célébrant et ses ministres vont ordinairement à l'autel tête nue; s'ils portent le bonnet, ils doivent se découvrir dès qu'on est à la vue du très-saint sacrement, et ils ne se couvrent point durant la Messe. On ne porte jamais la petite croix.

77. Si le très-saint sacrement n'est pas exposé quand on arrive, c'est le Prêtre-sacristain en étole (*Rubr.* part. II, n. 311.) qui porte l'ostensoir sur l'autel, et qui y insère le cercle ou bien la boîte où est renfermée la sainte hostie. Si le Diacre doit faire lui-même cette fonction, après la prostration qui se fait au bas des degrés, il monte à l'autel, salue au milieu, et pose l'ostensoir et la bourse du côté de l'évangile. Ayant étendu le corporal, il ouvre le tabernacle, fait une génuflexion, tire le ciboire ou la boîte qui renferme la sainte hostie, et fait une nouvelle génuflexion, après laquelle il pose l'ostensoir sur le corporal, y insère l'hostie, et le ferme avec soin. Il remet ensuite le ciboire ou la boîte dans le tabernacle dont il ferme la porte, fait encore une génuflexion,

et descend à la droite du Célébrant, auquel il présente la cuillère et la navette, en disant : *Benedic, Pater reverende;* puis l'encensoir, dès qu'il s'est mis à genoux, comme il est dit n. 7 et 8; mais sans aucun baisement.

78. Le Diacre fait, avant et après l'encensement, les mêmes inclinations que le Célébrant; et soulève un peu la chasuble, comme il est marqué n. 63 : ce qu'il doit faire chaque fois que l'on encense. Ayant repris l'encensoir sans baisement, il le rend au Thuriféraire, monte à l'autel avec le Célébrant, en soulevant son aube, fait avec lui la génuflexion en mettant la main gauche sous son coude, puis va se mettre à genoux sur le bord du marchepied pour recevoir la bénédiction, pendant laquelle il se tient profondément incliné. Il se relève aussitôt après, va faire la génuflexion avec le Célébrant, descend avec lui, et présente de nouveau l'encensoir. Après l'encensement, si c'est lui qui doit exposer le très-saint sacrement, il monte, place l'ostensoir dans la niche, faisant une génuflexion avant et après, et descend à la droite du Célébrant, qui commence la Messe de suite après l'exposition, à moins qu'il ne doive baiser le livre des Evangiles, ce qui n'a lieu qu'aux fêtes Solennelles.

79. Toutes les fois que, dans les autres Messes, il est prescrit de saluer l'autel, le Diacre, dans celle-ci, fait la génuflexion. Mais quand le Célébrant la fait avant de se tourner pour dire *Dominus vobiscum,* etc. le Diacre reste immobile, et il ne la fait que lorsqu'il doit immédiatement quitter le milieu de l'autel pour suivre le Célébrant à un des coins, et lorsque du coin il revient au milieu. Quand le Diacre fait seul la génuflexion, il a les mains jointes sans jamais les appuyer sur l'autel; s'il la fait avec le Célébrant, il met une main sous le coude de celui-ci, et l'autre sur sa poitrine.

80. Les encensements se font, même aux jours Doubles, comme aux Messes Solennelles; mais le Diacre ne baise ni la cuillère, ni la main du Célébrant, ni l'encensoir quand il le présente. Ainsi, après la confession faite au bas de l'autel, le Diacre y monte, et va faire la génuflexion à côté du Célébrant, puis il lui donne la cuillère, etc. pour la bénédiction de l'encens, comme il est marqué n. 7. Pour l'encensement on ne descend pas, mais on s'agenouille sur le bord du marchepied; à la fin, le Diacre ayant reçu l'en-

censoir, sans baisement, se met à genoux du côté de l'épître sur le plus bas degré, un peu en deçà du milieu, et c'est de là qu'il encense le Célébrant; ensuite, sans faire de génuflexion, il va à côté de lui pour l'Introït, à moins qu'il n'y ait un Prêtre assistant.

81. Pour réciter le *Munda cor meum* avant l'Evangile, il observe ce qui est dit n. 28, selon que le Célébrant est assis ou debout; et aux fêtes Solennelles, il baise sa main à l'ordinaire, lorsqu'il a reçu la bénédiction. Après l'Evangile, quand le Sous-Diacre a fait baiser le livre au Célébrant, le Diacre l'encense, se mettant à genoux du côté de l'épître, comme il est dit n. 80, et il monte de suite à sa droite pour réciter le *Credo*. Si le Célébrant ne va pas s'asseoir quand il l'a achevé, le Diacre reste à sa droite jusqu'à *descendit de cœlis;* alors, ayant fait la génuflexion, il va se mettre à genoux sur le bord du marchepied, se relève après *et Homo factus est,* et fait une autre génuflexion; puis, comme le calice est toujours placé sur la crédence, il reçoit la bourse, et déploie le corporal.

82. Le Diacre ne baise pas l'aspersoir à la bénédiction du pain; mais à l'oblation il baise la patène, le pied du calice et la main du Célébrant. L'encensement se fait comme aux fêtes Solennelles, et le Diacre s'y conduit comme il est marqué n. 80.

83. Pour chanter l'*Ite Missa est,* le Diacre, ayant fait la génuflexion, se retire un peu du côté de l'évangile, et se tourne à demi par sa droite; puis revenu à sa place il fait une nouvelle génuflexion. S'il doit chanter le *Benedicamus Domino,* il ne fait pas de génuflexion, et reste à sa place, tourné vers l'autel.

84. Si, après la Messe, on doit renfermer le très-saint sacrement dans le tabernacle, le Célébrant ayant récité l'Oraison *Placeat* descend au bas des degrés, et le Diacre l'assiste pour la bénédiction de l'encens et pour l'encensement, qui se fait comme ci-dessus n. 77. Il monte ensuite à l'autel, et fait avant, pendant et après la bénédiction du très-saint sacrement, ce qui est dit au même lieu. Si le Diacre est chargé de descendre l'ostensoir, il le fait aussitôt que le Célébrant a quitté l'autel; et après l'encensement qui suit la bénédiction il remonte, remet la sainte hostie dans le ciboire ou dans la boîte, qu'il renferme ensuite dans le tabernacle, et en ferme

la porte, sans omettre toutes les génuflexions marquées n. 77; puis il replie le corporal, et le met dans la bourse, qu'il laisse à plat sur l'autel, posant dessus la clef du tabernacle.

85. Le Célébrant et les ministres reviennent à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Messe. Quand même ils seraient venus la tête couverte, ils ne se couvrent point au retour, à cause de l'Evangile que le Célébrant récite.

ARTICLE VII.

Fonctions du Diacre à la Messe Pontificale.

Les cérémonies se font comme à la Messe des fêtes Annuelles, avec les modifications suivantes.

86. A la métropole, M. l'Archevêque prend ses ornements dans la sacristie. Dans les autres églises, il les prend ordinairement au trône, pendant que l'on chante Tierce au chœur; et les autres Prélats font de même.

87. Si le Pontife ne part point de la sacristie, ordinairement tous les ministres de la Messe vont, revêtus de leurs ornements, le recevoir à l'entrée de l'église. Dans l'un et l'autre cas, le Diacre porte la petite croix, et marche entre les deux premiers Induts. Celui qui reçoit le Pontife lui présente la croix à baiser, et le Diacre la reprend ensuite.

88. En arrivant à l'autel, si le Pontife a ses ornements, il commence de suite la Messe, après avoir baisé le livre des Evangiles présenté par le Sous-Diacre; et pendant ce temps-là le Diacre va déposer la croix sur l'autel. Il descend ensuite à la droite du Pontife, et répond au Psaume *Judica,* etc. Si, au contraire, le Prélat prend ses ornements au trône, le Diacre, après avoir porté la croix sur l'autel, va au siége qui lui est assigné à la droite du trône, et s'y tient jusqu'au moment où il faut se rendre au bas des degrés pour commencer la Messe.

89. Le Diacre soulève l'aube du Prélat en montant les degrés, et baise la croix après les deux Chapelains ou Prêtres assistants. Puis il se rend à la droite du Pontife, lui présente la cuillère et fait bénir l'encens, en disant : *Benedic, Pater reverendissime.* Après l'encensement de l'autel, il encense le Prélat; et ayant salué avec lui, au bas des degrés, il le précède

au trône. Là, il s'assied ou se tient debout, à la droite du premier Prêtre assistant, selon que le Prélat fait l'un ou l'autre.

90. Lorsque le Diacre a reçu de l'Indut le livre des Evangiles, il va le poser sur l'autel au milieu, et se rend directement au trône par la voie la plus courte. Il s'y place à la gauche du Thuriféraire, salue le Pontife, se met à genoux à ses pieds, reçoit la navette, et lui présente la cuillère à l'ordinaire, en disant : *Benedic, Pater reverendissime.* Le Prélat ayant mis de l'encens dans l'encensoir, le Diacre se relève, le salue après avoir rendu la navette, et retourne au bas des degrés et au milieu par le plus long chemin. Ayant fait une inclination profonde, il va se mettre à genoux sur le marchepied, récite le *Munda cor meum,* reprend le livre, revient au trône par le plus court chemin, et se met à genoux en disant : *Jube Domne benedicere.* Quand il a reçu la bénédiction, il baise l'anneau du Pontife, retourne à l'autel pour faire les saluts ordinaires, et de là se rend avec les autres ministres au lieu où il doit chanter l'Evangile. Après qu'il est chanté, le Diacre revient au trône, et encense à genoux le Prélat, dès qu'il a baisé le texte que le Sous-Diacre lui présente à l'ordinaire; puis il se remet à son siége.

91. Lorsque le Prélat a lu l'Offertoire, le Diacre le précède en allant à l'autel. S'il y a offrande et bénédiction du pain, il se met à genoux avec le Sous-Diacre pour baiser son anneau; et placé à sa droite, il lui présente l'aspersoir, etc. pour cette bénédiction.

92. Il monte ensuite à l'autel pour remplir ses fonctions ordinaires. En présentant la patène, il prend celle des hosties que le Prélat écarte, et la donne au Sous-Diacre. Après l'encensement, s'il ne doit point aller encenser des reliques, il demeure à sa place, pendant que les domestiques du Prélat lui donnent à laver.

93. Si le Pontife doit donner la bénédiction solennelle avant l'*Agnus Dei,* quand il a rompu l'hostie, il pose sur la patène la parcelle qu'il faut mettre dans le calice, et purifie ses doigts. Alors le Diacre, ayant couvert le calice et fait la génuflexion, va se placer derrière le Prélat, reçoit la crosse qu'il tient des deux mains posée à terre, et se tournant du côté de l'épître, il chante *Humiliate vos ad benedictionem,* comme il est noté dans le Missel. Après quoi, se mettant à genoux, et tenant toujours la crosse des deux mains, au-des-

sous de celle du Pontife, il s'incline pour recevoir la bénédiction. S'étant relevé, il rend la crosse, découvre le calice, fait la génuflexion, et le reste comme à l'ordinaire.

94. Quand le Diacre a répondu à l'*Ite Missa est* du Prélat, il se tourne vers le peuple, reçoit la crosse, et la tient des deux mains en chantant lui-même *Ite Missa est*. L'ayant rendue, il reste debout, ayant le Sous-Diacre à sa gauche, pour recevoir la bénédiction, si le Prélat ne l'a point donnée avant l'*Agnus Dei*. Le Diacre, après l'Oraison *Placeat*, ou après la bénédiction si le Prélat vient de la donner, reprend la petite croix, descend avec lui au bas des degrés, fait le salut ordinaire, et le précède en revenant au trône ou à la sacristie, comme il a fait avant la Messe.

ARTICLE VIII.

Fonctions du Diacre à la Messe en présence de M. l'Archevêque.

95. En allant à l'autel, si le Célébrant et ses ministres passent devant le Pontife, ils le saluent, la tête découverte.

96. Après avoir récité le *Munda cor meum*, le Diacre descend de l'autel par la voie la plus courte, et suivi du Thuriféraire, (et même, s'il faut sortir du sanctuaire, du Sous-Diacre et des Induts, avec lesquels il salue le Célébrant) va se mettre à genoux aux pieds du Prélat, auquel il demande la bénédiction, en disant : *Jube Domne benedicere*. L'ayant reçue, il baise son anneau, attend qu'il ait bénit l'encens, se relève, et le salue conjointement avec le Thuriféraire et les autres ministres qui l'accompagnent. Il fait ensuite les autres inclinations à l'autel et au Chœur, selon la place où il se trouve.

97. L'Evangile chanté, ayant remis le livre au Sous-Diacre, et fait au Chœur les saluts ordinaires, le Diacre va directement au Prélat ; et quand il a baisé le texte, il l'encense de trois coups, étant debout et tenant l'encensoir à mi-chaînes, sans omettre, avant et après l'encensement, les inclinations prescrites. Il se rend ensuite à l'autel pour encenser le Célébrant, si la Messe est du rite Solennel ; autrement il ne l'encense pas.

98. Lorsqu'il faut donner la paix, le Diacre fait baiser l'instrument au Sous-Diacre et aux deux premiers Induts, s'il

y en a; puis ayant salué l'autel avec les autres Induts, les Acolytes et les Thuriféraires, il va à leur suite porter la paix au Prélat, en lui disant à l'ordinaire, *Pax tecum*, le salue après qu'il a baisé l'instrument, et se tient à son côté pendant que les Thuriféraires l'encensent. Il revient ensuite aux ministres qui l'ont accompagné, fait baiser successivement l'instrument de paix aux Induts et aux Acolytes, baise lui-même les deux instruments, se retourne vers le Prélat qu'il salue avec eux, et revient à l'autel précédé des Induts. Mais si le Pontife est placé dans le sanctuaire, le Diacre lui porte la paix après avoir fait baiser l'instrument au Sous-Diacre, et il n'a avec lui que les Thuriféraires. Après l'encensement, il donne la paix aux Induts et aux Acolytes; et monte ensuite à sa place derrière le Célébrant, ou à sa gauche s'il n'y a pas de Prêtre assistant.

99. Les mêmes cérémonies se pratiquent à l'égard de tout Evêque qui assiste à la Messe en rochet et mozette.

S'il y a plusieurs Evêques, c'est le plus digne qui bénit le Diacre, et qui baise le premier l'Evangile et l'instrument de paix. Les autres les baisent successivement, et sont encensés séparément, selon le rang dans lequel ils sont placés.

S'il se trouve parmi eux un Evêque nommé, et non sacré, il reçoit les mêmes honneurs à la suite des autres; mais s'il est seul, il ne bénit pas le Diacre, et ne baise l'Evangile qu'après le Célébrant.

ARTICLE IX.

Fonctions du Diacre à la Messe des Défunts.

100. Les cérémonies de cette Messe sont les mêmes qu'aux fêtes Doubles avec quelques légères différences.

On ne porte jamais la petite croix.

101. Pendant la Prose, vers cette strophe, *Preces meæ non sunt dignæ,* le Diacre monte à l'autel, prend le livre des Evangiles, et récite le *Munda cor meum.* S'il y a des Induts, le second lui présente le livre. Il ne demande pas la bénédiction; mais après avoir fait l'inclination au bas des degrés, il la fait encore au Célébrant, s'il est assis; et précédé du Sous-Diacre, des Induts s'il y en a, du Crucigère et des Acolytes, il se rend au lieu de l'Evangile. Il fait dans le chœur les sa-



luts accoutumés, et se tourne vers l'autel pendant la strophe *Pie Jesu*; ou bien il se met à genoux, s'il est dans le sanctuaire. On ne porte pas l'encens. Après l'Evangile, il remet le livre fermé au Sous-Diacre, qui le reporte à l'autel.

102. Aussitôt que l'Évangile est chanté, le Célébrant dit *Dominus vobiscum.... Oremus,* et procède à l'oblation s'il n'y a pas d'offrande du peuple. Si cette offrande a lieu, le Diacre donne la patène au Célébrant, qui la lui présente à baiser en disant *Requiescant in pace*; il la baise et répond *Amen.* Il remonte ensuite à l'autel pour ses fonctions ordinaires; mais il ne baise, ni la patène, ni le calice, ni la main du Célébrant. Quand on fait l'encensement sur les offrandes, c'est toujours comme aux Messes solennelles, mais sans aucun baisement.

103. A l'*Agnus Dei,* on dit *dona eis requiem,* au lieu de *miserere nobis*; à la troisième fois, on ajoute *sempiternam,* et on ne se frappe pas du tout la poitrine. On ne donne point la paix.

104. Au lieu d'*Ite Missa est,* le Diacre chante *Requiescant in pace,* toujours au pluriel, et tourné vers l'autel.

105. Le Célébrant ne donne pas la bénédiction à la fin de la Messe. S'il doit faire l'absoute, le Diacre l'accompagne au coin de l'autel pour le dernier Évangile, l'aide ensuite à quitter sa chasuble, qu'il dépose sur l'autel, et descend avec lui au bas des degrés où il reçoit une chape.

106. Lorsqu'il est temps d'aller près du cercueil, le Diacre précède le Célébrant, et en arrivant se place à sa droite, tourné vers la croix qui est à l'opposite. A la fin du Répons, si on doit encenser, il présente la cuillère et la navette, sans rien baiser, et les rend au Thuriféraire quand le Célébrant a mis de l'encens dans l'encensoir. Il lui présente ensuite l'aspersoir sans baisement, et l'accompagne à l'aspersion qu'il fait autour du cercueil, soulevant sa chape de la main gauche, et rejoignant les mains pour saluer la croix quand il passe devant elle. Après avoir repris l'aspersoir, et l'avoir rendu au Clerc chargé du bénitier, il reçoit l'encensoir, le donne au Célébrant, sans rien baiser, et l'accompagne pour l'encensement comme il a fait pour l'aspersion.

107. Le Diacre ensuite, ayant remis l'encensoir au Thuriféraire, tient, s'il en est besoin, conjointement avec le Sous-Diacre, le livre dans lequel le Célébrant chante les Oraisons.

A la fin, il lui présente de nouveau l'aspersoir, lève sa chape pendant l'aspersion, et reprend l'aspersoir, qu'il donne au Sous-Diacre après avoir lui-même jeté de l'eau bénite. Puis il précède le Célébrant pour retourner à la sacristie, la tête couverte, fait en y arrivant les saluts ordinaires, et quitte ses ornements.

ARTICLE X.

Fonctions du Diacre au Salut du très-saint Sacrement.

108. Le Diacre prend pour le Salut les mêmes ornements que pour la Messe. Quand le Célébrant est revêtu de la chape, il fait avec lui les saluts d'usage, et le précède en allant à l'autel, où il se place à sa droite. Si c'est lui qui doit exposer le très-saint sacrement, il pratique ce qui est marqué ci-dessus, n. 77; sinon, il se borne à présenter la navette et l'encensoir, comme il est dit au même lieu, et il soulève la chape du Célébrant pendant l'encensement et en montant à l'autel : ce qu'il observe chaque fois que le Célébrant encense et monte.

109. Ayant fait avec lui la génuflexion, il se met à genoux sur le bord du marchepied pour recevoir la bénédiction; après laquelle il fait une autre génuflexion, descend au bas des degrés, et présente de nouveau l'encensoir.

110. Si la Procession doit suivre immédiatement, le Diacre ne descend point; mais il se tient en chœur avec le Sous-Diacre, sur le marchepied de l'autel, debout et un peu tourné vers le très-saint sacrement, jusqu'au moment du départ. Alors il fait une génuflexion, soulève la chape du Célébrant en le conduisant sous le dais, et se place lui-même en avant, à la droite et tout près du dais, pour suivre la Procession.

111. Si l'on fait une station à quelque chapelle, le Diacre emporte avec lui la bourse et le corporal, qu'il déploie sur l'autel où se fait la station, et qu'il replie ensuite pour le remporter.

112. Pendant le Salut, lorsqu'on est à l'autel, le Diacre se tient à la droite du Célébrant, lui présente le livre des Oraisons quand il faut les dire, et le soutient devant lui, aidé du Sous-Diacre.

113. A la fin, le Diacre fait encore bénir l'encens et présente l'encensoir. Après la dernière bénédiction, s'il doit re-

mettre le très-saint sacrement dans le tabernacle, il fait ce qui est prescrit ci-dessus n. 84. Puis il revient à la sacristie dans le même ordre qu'avant le Salut, et après les inclinations accoutumées, il dépose ses ornements.

114. Lorsque le Salut est donné par un Evêque assisté de deux Prêtres en chape, le Diacre, en arrivant, s'agenouille à la droite du premier, présente ensuite la navette et l'encensoir, tient la chape du Prélat pendant l'encensement, et monte à l'autel avec lui pour la bénédiction du très-saint sacrement. Après qu'il a encensé pour la seconde fois, le Diacre se retire à la droite du Prêtre assistant, et y reste jusqu'au dernier encensement, auquel il se conduit comme au premier.

CHAPITRE IV.

Du Sous-Diacre.

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur ses fonctions.

1. Le Sous-Diacre qui sert à la grand'Messe ne doit avoir aucun livre dans les mains. Sa place, quand le Célébrant est debout à l'autel, est au bas des degrés dans le plainpied du sanctuaire, derrière le Diacre, se tenant à la même distance du Diacre que celui-ci est du Célébrant; et lorsqu'il suit le Célébrant, pour aller à un des coins de l'autel et pour en revenir, il demeure toujours dans le sanctuaire, côtoyant, pour ainsi dire, les degrés de l'autel.

2. Quand le Sous-Diacre est à l'autel, il a la tête tout-à-fait nue. Il tient ordinairement les mains jointes un peu au-dessous de la poitrine, le pouce droit croisé sur le gauche, et les autres doigts joints et étendus. Lorsqu'il est assis, il pose les mains étendues au-dessus des genoux et sur la tunique. Il se frappe la poitrine au *Confiteor*, à l'*Agnus Dei*, etc. non avec la main étendue, mais du bout des doigts

qui doivent être joints ensemble et un peu courbés; et pour lors il place l'autre main au-dessous de la poitrine : ce qu'il pratique aussi quand l'une des mains est occupée à quelque fonction.

3. Il fait une inclination profonde à la croix, toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel et qu'il le traverse, (excepté après l'Evangile quand il porte au Célébrant le livre à baiser) seul ou avec le Célébrant; et de même quand il quitte le milieu de l'autel pour aller à l'un des coins ou à son siége. Mais lorsque, de sa place, il va à côté du Célébrant, celui-ci étant au milieu de l'autel, et qu'il quitte un des côtés pour aller à l'autre, et pour revenir à sa place derrière le Diacre, il ne fait point, en ces divers cas, l'inclination à sa place, mais il salue toujours en arrivant à côté du Célébrant, et aussi avant de s'en retirer. Après la consécration il fait la génuflexion aux mêmes lieux où il aurait fait l'inclination.

4. Chaque fois que le Sous-Diacre doit monter à côté du Célébrant, il est ordinairement averti par le Diacre. En général, il doit être à sa place au bas des degrés quand le Diacre se trouve à la gauche du Célébrant pour le servir au livre; mais quand le Diacre passe à la droite, le Sous-Diacre va aussitôt à la gauche, lors même que le Diacre omettrait de l'avertir. S'il y a quelque exception, elle est marquée en son lieu. Mais il observe, quand ils traversent tous deux l'autel en même temps, de céder toujours le pas au Diacre, et de ne point passer entre lui et le Célébrant.

5. Lorsque le Sous-Diacre se trouve à côté du Célébrant, il fait toutes les inclinations et génuflexions que fait celui-ci; et pendant les génuflexions il met une main sous le coude du Célébrant, tenant l'autre appuyée sur la poitrine; il fait également le signe de la croix quand le Célébrant le fait sur lui-même.

6. Quand le Sous-Diacre salue le Célébrant ou le Diacre, c'est par une inclination médiocre. Il fait aussi l'inclination, mais un peu moindre, aux ministres inférieurs, chaque fois qu'il reçoit d'eux quelque chose, ou que ceux-ci le saluent.

7. Il répond au Psaume *Judica* et aux prières qui suivent jusqu'au *Kyrie*, puis à l'*Orate fratres*, sur le même ton que le Célébrant. Il récite avec lui le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, et le *Domine, non sum dignus*, mais

à voix plus basse que lui, et en le suivant plutôt que le précédent dans la récitation.

8. Le Sous-Diacre tâche de faire au même moment, et avec uniformité, les actions qui lui sont communes avec le Diacre ou autres ministres, comme les inclinations, les génuflexions; de même quand il faut s'asseoir, se lever, monter à côté du Célébrant et choses semblables. Il observera toujours de ne se couvrir qu'après s'être assis, et de se découvrir avant de se lever.

9. Enfin il a soin de prévoir tout ce qui est de son office, afin d'en remplir les fonctions en temps opportun, avec décence et gravité, sans retard ni précipitation. Il lit d'avance l'Epître qu'il doit chanter, et tâche d'y observer la quantité des syllabes, les inflexions dans le chant, et les repos selon la ponctuation.

ARTICLE II.

De la préparation du Sous-Diacre, et de la Procession.

10. Dès que l'heure de la Messe est arrivée, le Sous-Diacre, après une courte prière dans l'église, se rend à la sacristie, se lave les mains, et se revêt des ornements propres à son ordre, savoir : l'amict, l'aube, la ceinture ou cordon, le manipule, et la tunique. Il est convenable qu'il récite les prières marquées pour chaque ornement; et il doit baiser la croix de l'amict et du manipule.

11. Lorsque le Célébrant s'approche des ornements, le Sous-Diacre le salue, et l'aide à s'en revêtir. Si on doit faire la Procession, il prend la tunique au moment où le Célébrant reçoit la chape.

12. La Procession se fait tous les Dimanches, et aux fêtes du rite Annuel et Solennel-majeur. Tout étant prêt pour le départ, le Sous-Diacre prend son bonnet, qu'il tient des deux mains devant la poitrine, se place à la gauche du Célébrant, avec lequel il salue la croix de la sacristie, lui fait une inclination, et se rend au chœur, en précédant le Diacre, pour y attendre le moment de partir. Si, après l'aspersion de l'eau bénite, le Célébrant ne doit pas revenir à la sacristie, le Sous-Diacre en sort pendant l'Oraison qui suit cette aspersion, et va le joindre avec le Diacre.

13. Dans le cours de la Procession, il marche devant le Diacre au milieu des deux files, après les Choristes. A la station qui se fait dans la nef, il tient avec le Diacre le livre dans lequel le Célébrant chante l'Oraison. Au retour, en passant par le chœur, il salue l'autel avec le Célébrant et le Diacre, et à la sacristie il fait les mêmes inclinations qu'avant d'en sortir.

14. Les Dimanches, le Sous-Diacre porte devant sa poitrine le livre des Evangiles; et aux fêtes Annuelles, quand il n'y a pas d'Induts, il porte le livre des Epîtres. S'il y a des Induts, il se place au milieu d'eux, entre le troisième et le quatrième.

ARTICLE III.

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe des Dimanches et des Fêtes Doubles et Semidoubles.

§ 1. *Depuis la sortie de la sacristie jusqu'à l'Évangile.*

15. Le Sous-Diacre, s'il n'a pas encore la tunique, la prend en même temps que le Célébrant revêt la chasuble. Puis, ayant en main son bonnet, il se tient à sa gauche, salue avec lui la croix de la sacristie, le salue lui-même, et va à l'autel en précédant le Diacre. Si on ne porte pas la petite croix, après les saluts il se couvre, et marche les mains jointes.

16. En arrivant au bas de l'autel, si le Célébrant doit passer devant lui, il le salue à son passage; sinon, il se tourne vers lui quand il arrive, se met à genoux à sa gauche sur le plus bas degré, et fait une inclination profonde. Si le très-saint sacrement n'est point à l'autel, on reste debout pour faire cette inclination. Ayant ensuite posé son bonnet sur le second degré, il se relève, et attend que le Diacre ait déposé la croix sur l'autel. Si l'on n'a pas porté la croix, le Sous-Diacre se découvre en entrant dans le sanctuaire, et fait la prostration ou l'inclination comme ci-dessus.

17. Au commencement de la Messe, le Sous-Diacre fait le signe de la croix, et répond au Célébrant comme à la Messe basse. Il s'incline médiocrement, tourné vers lui, pour dire *Misereatur tui*, et profondément, tourné vers l'autel, pour réciter le *Confiteor;* en disant *tibi Pater,* et *te Pater,* res-

tant incliné, il se tourne un peu vers le Célébrant, et se frappe trois fois la poitrine à ces mots, *meâ culpâ*, etc. Il se redresse après avoir répondu *Amen* au *Misereatur vestri*, fait le signe de la croix à l'*Indulgentiam* auquel il répond *Amen*, s'incline de nouveau à *Deus tu conversus*, pour ne se redresser que quand le Célébrant aura dit *Oremus*.

18. Mais si on a porté la petite croix, le Sous-Diacre ayant répondu *Amen* à l'*Indulgentiam* monte à l'autel, s'incline profondément, prend la croix de la main droite par le pied, et la tenant de la gauche au-dessous de la relique, il l'incline un peu, salue de nouveau, descend à la gauche du Célébrant, lui présente la croix à baiser, et le salue; puis il soulève son aube, en le conduisant jusqu'au marchepied. Alors, se tournant vers le Diacre, il lui fait aussi baiser la croix, descend un degré pour la présenter aux Acolytes, la baise lui-même en disant : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per crucem tuam redemisti mundum*, la reporte sur l'autel, et s'incline profondément.

19. Aussitôt qu'il l'a posée, ou bien, s'il n'y a pas de croix, dès que le Célébrant a baisé l'autel, le Sous-Diacre le suit au coin de l'épître, et se place à la droite du Diacre. Il fait un signe de croix au commencement de l'Introït, s'incline vers la croix au *Gloria Patri*; et après le *Kyrie*, qu'il récite alternativement avec le Célébrant, il descend à sa place au bas des degrés. Si le Célébrant va s'asseoir, le Sous-Diacre, ayant salué l'autel en même temps que lui, l'accompagne à son siége par le chemin le plus court. Là il relève le derrière de la chasuble sur le dossier du siége, prend son bonnet, salue le Célébrant, s'assied à sa gauche, et se couvre. En s'asseyant, il a soin d'écarter un peu sa tunique par-derrière, et il observe cet ordre chaque fois que l'on s'assied.

20. Lorsque le Choriste vient annoncer le *Gloria in excelsis*, le Sous-Diacre se découvre et se lève comme le Célébrant. S'il est debout, il se tourne seulement vers le Choriste, auquel il rend ses saluts; puis il se rassied ou se retourne vers l'autel, selon qu'il était auparavant assis ou debout.

21. Au dernier *Kyrie*, le Sous-Diacre se découvre, se lève, pose son bonnet sur son siége, salue le Célébrant, (ce qu'il pratique chaque fois qu'il quitte son siége) et le précède pour aller au bas des degrés, où, placé à sa gauche, il fait

une inclination profonde; ensuite il l'aide à monter en soulevant son aube, et descend à sa place derrière le Diacre.

22. Dès que le Célébrant entonne le *Gloria in excelsis,* le Sous-Diacre monte à l'autel avec le Diacre, et va de suite à la gauche du Célébrant. Là il fait une inclination de tête au mot *Deo,* et continue l'Hymne avec lui, en inclinant encore la tête à ces mots, *Adoramus te... Gratias agimus tibi... Jesu Christe... suscipe deprecationem nostram...* enfin *Jesu Christe,* et faisant le signe de la croix à *cum sancto Spiritu.* Après quoi, il salue l'autel, et accompagne le Célébrant à son siége, ou bien il descend à sa place au bas des degrés. S'il est assis pendant que le Chœur chante le *Gloria in excelsis,* il se découvre et s'incline, comme le Célébrant, aux versets *Adoramus te,* et autres marqués plus haut.

23. Lorsqu'on chante ce verset, *Qui sedes ad dexteram Patris,* le Sous-Diacre, ayant salué le Célébrant s'il est assis, et l'autel au bas des degrés, monte par la voie la plus directe, prend le livre des Epîtres, ayant la tranche dans la main gauche, et le haut appuyé contre la poitrine ; fait une inclination vers la croix, descend au milieu au bas des degrés, où il salue de nouveau l'autel, et le Célébrant s'il est assis. Quand on ne chante pas le *Gloria in excelsis,* il va prendre le livre au *Christe eleison,* ou même plus tôt, selon le chemin qu'il doit parcourir. Pour aller au lieu où se chante l'Epître, il marche par le côté droit du chœur.

24. Si l'Epître se chante à un ambon au bas du chœur, comme à l'église métropolitaine, ou à un pupitre placé entre l'aigle et la nef, le Sous-Diacre étant arrivé près de la grande porte du chœur, derrière les siéges des Choristes, se tourne vers l'autel, et salue d'une inclination médiocre, à droite et à gauche, chaque côté du Chœur; puis se tournant vers le peuple, il réitère les mêmes saluts. Si l'Epître se chante à l'aigle, ou au milieu du chœur, il fait ces inclinations au bas des degrés du sanctuaire, au milieu. Mais si elle se chante dans le sanctuaire même, le Sous-Diacre va droit au pupitre, sans saluer le Chœur.

25. En arrivant au pupitre, le Sous-Diacre pose son livre, et l'ayant ouvert, il attend que le Chœur ait répondu *Amen* à la dernière Collecte. Alors il étend les mains sur le bord du pupitre ou du livre, et chante l'Epître à voix haute et dis-

tincte, inclinant la tête aux noms de JÉSUS et de MARIE, et du Saint dont on dit la Messe, s'ils s'y rencontrent. L'Epître finie, il reprend le livre, et en retournant à l'autel par le même côté qu'il est venu, il fait à la même place les mêmes inclinations qu'il a faites avant l'Epître.

26. De retour à l'autel, il salue au milieu, remet le livre droit contre le gradin, à la place où il l'a pris, la tranche tournée vers le tabernacle; et si le Célébrant a commencé à lire l'Evangile, il va se mettre à la gauche du Diacre. Dès que l'Evangile est achevé, il prend le Missel avec le pupitre, et le soulève pour le placer vers le milieu de l'autel à la portée du Célébrant. Mais s'il n'a pas terminé la lecture de l'Epître et de ce qui la suit, au moment où le Sous-Diacre arrive, c'est celui-ci qui transporte au coin de l'évangile le pupitre avec le Missel; il le place obliquement, en sorte que le dos soit tourné vers l'angle du gradin, et indique ensuite au Célébrant le commencement de l'Evangile, avec la main droite étendue. A la fin, ayant approché le Missel au milieu, il va à sa place, au bas des degrés, derrière le Diacre, et s'y tient si le Célébrant reste à l'autel; sinon, il l'accompagne à son siége.

§ 2. *Ses fonctions depuis l'Evangile jusqu'au* Sanctus.

27. Au moment où le Diacre va prendre le livre des Evangiles, le Sous-Diacre se lève, et attend que le Diacre vienne demander la bénédiction. Alors, posant son bonnet sur son siége, il se tourne vers le Célébrant, le salue avec le Diacre, après que l'encens est bénit; puis va au milieu du sanctuaire, où placé derrière celui-ci il salue encore avec lui l'autel et le Célébrant. En allant au lieu de l'évangile, il précède le Diacre, marchant très-gravement, sans faire aucun salut dans le chœur. Si l'on ne s'est point assis pendant le Graduel, le Sous-Diacre monte près du Célébrant, quand, après le *Munda cor meum,* le Diacre se relève pour demander la bénédiction, descend avec lui, et fait le salut à l'autel seulement. Lorsqu'il est près du pupitre, il se place de manière à se trouver derrière le Diacre pendant l'Evangile.

28. Lorsque l'on chante une Prose terminée par une invocation adressée à Dieu ou aux Saints, le Sous-Diacre se

tourne vers l'autel, pendant cette invocation, en même temps que le Chœur. S'il est dans le sanctuaire, et que le Célébrant doive se mettre à genoux, il s'y met lui-même près du Diacre, et ne se relève qu'à l'*Amen* de la Prose.

29. Il se tient aussi tourné vers l'autel pendant que le Chœur répond *Gloria tibi, Domine;* et durant l'Evangile il s'incline aux noms de Jésus, etc. comme il est marqué pour l'Epître, n. 25.

30. Après l'Evangile, le Sous-Diacre va à la droite du Diacre, qui lui met le livre sur le bras gauche, et lui indique le commencement du texte. Quand le Diacre ensuite ferme le livre, le Sous-Diacre met un ou deux doigts à l'endroit de l'Evangile, pour l'ouvrir à la même place. Il revient par le même côté, à la suite du Crucigère; et sans faire aucun salut, même à l'autel, il va droit au Célébrant, ouvre le livre, lui indique de la main droite le commencement de l'Evangile, en disant, *Hæc sunt verba sancta,* le salue après qu'il l'a baisé, et reporte de suite le livre du côté de l'évangile, où il l'appuie contre le gradin, la tranche tournée vers le tabernacle.

31. Si on dit le *Credo,* le Sous-Diacre reste à la gauche du Célébrant jusqu'à ce qu'il l'ait achevé; si on ne le dit pas, il descend à sa place au bas des degrés, et y demeure jusqu'à ce que le Célébrant lise l'Offertoire. Pendant le *Credo,* il s'incline à *Jesum Christum... Et incarnatus est*, etc... *simul adoratur;* fait un signe de croix à la fin, en disant, *Et vitam venturi seculi,* puis s'assied ou reste debout, selon que le Célébrant fait l'un ou l'autre. Quand on chante au chœur ce verset, *Et incarnatus est,* etc. le Sous-Diacre, s'il est debout, s'agenouille à la gauche du Célébrant; s'il est assis, il se découvre et s'incline : ce qu'il fait pareillement à ces mots, *simul adoratur.* A la fin, il se lève à ceux-ci, *Et vitam*, etc. pour revenir à l'autel avec le Célébrant.

32. Celui-ci ayant chanté *Dominus vobiscum* et *Oremus,* le Sous-Diacre monte du côté de l'épître, à la droite du Diacre. Mais s'il y a offrande du peuple, il reste à sa place, et après que le Diacre a baisé la patène, ayant salué le Célébrant, il la baise lui-même, répond *Et cum spiritu tuo,* salue encore le Célébrant, et se met à sa gauche. Il l'accompagne ensuite aux degrés du sanctuaire pour la béné-

diction du pain, répond aux prières; et quand elle est faite, ayant salué l'autel avec le Célébrant et le Diacre, au bas des degrés, il monte du côté de l'épître.

33. S'il n'y a pas d'offrande, le Sous-Diacre étant à la droite du Diacre reçoit de lui le voile qu'il plie en trois et pose sur l'autel, puis le calice, qu'il prend de la main gauche par le bas de la coupe pour l'essuyer. Il enfonce d'abord le purificatoire au-dedans avec deux ou trois doigts de la main droite, mettant au dehors le pouce par-dessus, et le fait passer légèrement tout autour de la coupe; ensuite, retirant le purificatoire, il en arrête le bout avec son pouce gauche sur le nœud du calice, et tenant l'autre bout un peu élevé entre le pouce droit et l'index, il le présente ainsi au Diacre. Alors l'Acolyte lui ayant remis les burettes, il donne au Diacre celle du vin. Dès que celui-ci en a versé dans le calice, le Sous-Diacre présente au Célébrant la burette de l'eau, en s'inclinant un peu, et lui disant : *Benedic, Pater reverende ;* et il en verse aussitôt une ou deux gouttes sur le bord de la coupe, pendant que le Célébrant fait dessus un signe de croix. Après quoi il reprend la burette du vin, la rend avec celle de l'eau; et ayant fait un salut à l'Acolyte, un autre à la croix, il passe de suite à la gauche du Célébrant, où il salue de nouveau.

34. Lorsque le Célébrant a fait un signe de croix sur le calice, le Sous-Diacre ayant salué avec lui descend au bas des degrés, se met à genoux, fait une inclination, et pendant l'encensement lève un peu avec le Diacre le haut de la chasuble par derrière. Après l'encensement, il fait un nouveau salut, se relève avec le Célébrant, dont il soulève l'aube lorsqu'il monte, et se place à sa droite au bas des degrés du côté de l'évangile, vis-à-vis du Diacre, qu'il salue ensuite ; puis, ayant salué au milieu, il va au coin de l'épître, y reçoit la burette de l'eau avec le bassin, et se tenant à la gauche du Diacre, verse quelques gouttes d'eau sur les doigts du Célébrant, qu'il salue avant et après. Ayant rendu la burette à l'Acolyte avec le salut ordinaire, il descend à sa place, fait l'inclination prescrite, et y demeure jusqu'à ce qu'il faille monter à l'autel.

35. Si le Diacre, après avoir encensé le Célébrant, va encenser des reliques, le Sous-Diacre reçoit aussi le manuterge qu'il pose sur son bras gauche, et donne seul à laver au Cé-

lébrant ; puis il va à sa gauche pour tourner les feuillets du Missel, jusqu'à la Préface.

36. Le Sous-Diacre repond *Suscipiat Dominus sacrificium,* etc. à l'*Orate fratres;* et au commencement de la Préface, il se tient incliné depuis *Deo nostro,* jusqu'à ce que le Chœur ait répondu *Dignum et justum est.*

§ 3. *Depuis le* Sanctus *jusqu'après la Communion.*

37. A la fin de la Préface, le Sous-Diacre monte à la gauche du Célébrant, et s'inclinant médiocrement, il récite le *Sanctus* avec lui ; à ces mots, *Benedictus,* etc. il se redresse et fait le signe de la croix. Alors, ayant salué l'autel, il passe à la droite, tire la patène de dessous le corporal, l'essuie avec le purificatoire qu'il remet à la même place, prend la patène de la main droite, et la tenant appuyée sur sa poitrine, descend au bas des degrés. Là il la fait baiser en dehors au Crucigère, la baise lui-même en dedans, et la met au milieu du voile plié que le Crucigère tient dans ses mains : dans ces diverses fonctions, il fait toutes les inclinations prescrites et à l'autel et au Crucigère.

38. S'étant ensuite tourné vers l'autel, le Sous-Diacre demeure à sa place ordinaire, jusqu'à ce que le Diacre vienne se mettre à genoux avant la consécration, et il s'agenouille lui-même à sa gauche, sur le marchepied de l'autel. Quand le Célébrant fait la génuflexion, il s'incline profondément ; et pendant l'élévation de l'hostie, il se redresse pour lever un peu, de la main droite, le bas de la chasuble ; puis il se relève, va faire la génuflexion avec le Célébrant et le Diacre, tournè s'il en est besoin le feuillet du Missel, en le prenant de la main gauche par le ruban qui y est attaché, et vient se remettre à genoux comme auparavant. Après la consécration du calice, il s'incline, lève la chasuble, va faire encore une génuflexion, comme après la consécration de l'hostie, puis descend à sa place.

39. Pendant la suite du Canon, il fait le signe de la croix en même temps que le Célébrant, à ces mots, *omni benedictione,* etc. et se frappe la poitrine à ceux-ci, *Nobis quoque peccatoribus.* Dès que le Diacre quitte la gauche, le Sous-Diacre y monte pour le remplacer ; mais il ne fait la génuflexion

que quand le Diacre a découvert le calice. Il s'incline profondément pendant la petite élévation, tourne au besoin les feuillets du Missel, et après une nouvelle génuflexion revient à sa place au bas des degrés.

40. Dès que le Célébrant commence *Præceptis salutaribus,* etc. le Sous-Diacre se tourne vers le Crucigère, prend de la main droite la patène avec le voile, et tient la partie concave tournée vers sa poitrine jusqu'à ce que le Célébrant chante *Pater noster*. Alors, laissant tomber le voile pour couvrir sa main, il élève la patène au niveau des yeux, le dedans étant tourné du côté de l'évangile; à ces mots *Panem nostrum,* il appuie derechef la patène contre sa poitrine, monte à la droite du Diacre, la lui présente, et le salue. Ensuite il rend le voile au Crucigère, et se remet à sa place.

41. Vers la fin de l'Oraison Dominicale, il monte à la gauche du Célébrant en même temps que le Diacre se rend à la droite, fait la génuflexion, et tourne les feuillets du Missel à mesure qu'il en est besoin. Bientôt après, il récite l'*Agnus Dei* avec le Célébrant, en se frappant la poitrine au mot *nobis,* autant de fois qu'il le répète.

42. Lorsque le Diacre, ayant reçu la paix du Célébrant, fait la génuflexion, le Sous-Diacre la fait de son côté, et s'avance derrière le Célébrant, sur le marchepied; il baise là l'instrument de paix, répond au Diacre, *Et cum spiritu tuo,* le salue, et passant entre lui et le Célébrant va se placer à la droite de celui-ci, où il fait encore la génuflexion. Incliné vers le très-saint sacrement, il récite trois fois *Domine, non sum dignus,* en se frappant la poitrine à chaque fois, et demeure incliné jusqu'à ce que le Célébrant ait communié. Quand il abaisse les mains en disant, *Quid retribuam,* etc. le Sous-Diacre découvre le calice, pose la pale droite contre le gradin sur le corporal, fait la génuflexion avec le Célébrant, et s'incline pendant qu'il prend le sang précieux.

43. Si l'on doit donner la communion, le Sous-Diacre ayant couvert le calice le met au-delà du milieu, du côté de l'évangile, et toujours sur le corporal; puis il salue l'autel, passe derrière le Célébrant, et s'agenouille à sa gauche. Dès que le ciboire est sur l'autel, il se relève, fait la génuflexion, descend une marche au coin de l'évangile, où debout, et profondément incliné vers le très-saint sacrement, il récite

à voix basse le *Confiteor:* ensuite, restant incliné, il répond *Amen* au *Misereatur* et à l'*Indulgentiam.* Après quoi, il revient à la gauche du Célébrant, avec lequel il fait la génuflexion, passe de suite au côté opposé, se retourne et s'incline vers le très-saint sacrement pendant le *Domine, non sum dignus,* et suit le Célébrant tandis qu'il donne la communion.

Si le Sous-Diacre doit communier, après avoir répondu *Amen* à l'*Indulgentiam,* il s'agenouille de suite sur le bord du marchepied à la gauche du Diacre, prend la nappe, s'incline et se frappe la poitrine pendant le *Domine, non sum dignus.* Lorsqu'il a communié, il se lève, fait la génuflexion, et se met à la gauche du Célébrant.

44. Quand celui-ci remonte à l'autel, le Sous-Diacre relève son aube, fait la génuflexion, et se remet à genoux à sa gauche, pendant que le Diacre renferme le très-saint sacrement. S'étant relevé, il passe du côté de l'épître, y fait l'inclination ordinaire, prend de la main droite la burette du vin, et en verse dans le calice; puis, ayant pris de l'autre main la burette de l'eau, il verse successivement du vin et de l'eau, en petite quantité, sur les doigts du Célébrant. Il rend ensuite les burettes, sans omettre dans toutes ces fonctions les saluts d'usage.

§ 4. *Depuis l'Antienne de la Communion jusqu'à la fin de la Messe.*

45. Ayant rendu les burettes, le Sous-Diacre prend la pale avec le voile du calice, et va du côté de l'évangile, en saluant l'autel au milieu derrière le Diacre qui transporte le livre. Pendant que le Célébrant lit l'Antienne dite Communion, le Sous-Diacre, après avoir posé sur l'autel le voile et la pale, prend de la main gauche le calice par le bas de la coupe, y enfonce avec deux ou trois doigts le purificatoire, qu'il fait passer légèrement tout autour, en dedans et en dehors avec le pouce et l'index; puis, tenant toujours le calice, il retourne le purificatoire sans le déplier, l'enfonce jusqu'au fond de la coupe, et l'y promène encore une fois, afin qu'il n'y reste aucune humidité. Il pose alors le calice sur l'autel, et dépliant le purificatoire, il le place sur la coupe comme il était avant la Messe; y met ensuite la patène et la pale, plie le corporal, prend la bourse de la main

droite et la tient ouverte sur l'autel pour y déposer le corporal; après quoi, ayant couvert le calice du voile qui doit pendre par-devant, il met la bourse par-dessus, de manière que l'ouverture en soit tournée vers le fond de l'autel, et place le calice au milieu, ou bien le porte sur la crédence. Si on a porté la petite croix, il la met en avant du calice, et enveloppe le pied avec le voile qui a servi à cet usage.

46. Alors le Sous-Diacre descend à sa place au bas des degrés, et suit par derrière le Célébrant quand il va chanter les dernières Oraisons ou qu'il revient au milieu, en saluant l'autel, etc. lorsqu'il le faut. Après que le Diacre a chanté *Ite Missa est* ou *Benedicamus,* le Sous-Diacre se retire un peu du côté de l'évangile, et s'incline pour recevoir la bénédiction, à laquelle il répond *Amen.*

47. Le Célébrant étant descendu, le Sous-Diacre s'agenouille à sa gauche, prend son bonnet, fait une inclination profonde, se relève, et répond *Et cum spiritu tuo,* puis *Gloria tibi, Domine,* au commencement de l'Evangile. (Si le très-saint sacrement n'est point à l'autel, on ne se met pas à genoux.) Aussitôt, sans aucune autre inclination, il se met en marche pour retourner à la sacristie, dans le même ordre qu'avant la Messe. En y arrivant, le Sous-Diacre se tourne vers le Célébrant, fait avec lui la génuflexion à ces mots, *Et Verbum caro factum est;* et après l'Evangile, auquel il répond *Deo gratias,* une profonde inclination à la croix de la sacristie, et une autre au Célébrant. Puis il l'aide à quitter ses ornements, dépose les siens, fait son action de grâces s'il a communié; sinon, il se retire après une courte prière.

48. Si on doit lire un Evangile propre, le Sous-Diacre se couvre en quittant l'autel, pourvu que le Célébrant ne porte pas la croix. En arrivant à la sacristie, il tient avec le Diacre devant le Célébrant le livre dans lequel celui-ci lit l'Evangile; il salue ensuite la croix, et fait le reste comme ci-dessus, n. 47.

ARTICLE IV.

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe des Fêtes Simples et des Féries.

49. Le Sous-Diacre fait ce qui est marqué pour la Messe des Doubles, sauf quelques exceptions.

On ne porte point de croix à l'autel, ni grande ni petite.

50. Dans les féries de l'Avent (excepté le Mercredi des Quatre-Temps) et du Carême jusqu'au Mercredi saint inclusivement, aux Quatre-Temps de Septembre, et à la Vigile de saint Jean-Baptiste, le Sous-Diacre ne porte sur l'aube d'autre ornement que le manipule.

51. Avant les Oraisons précédées de *Flectamus genua*, il fait la génuflexion en même temps que le Diacre, et se relève quand celui-ci chante *Levate*. Aux féries marquées n. 50, l'Epître se chante à l'aigle ou au milieu du chœur, et non point à l'ambon.

52. Aux Messes du Carême, si l'Evangile se chante dans le sanctuaire, il se met à genoux à côté du Diacre pendant le verset *Adjuva nos* du Trait. Mais dans le chœur, il se tient comme les autres, debout et tourné vers l'autel.

ARTICLE V.

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe des Fêtes Annuelles et Solennelles.

53. Ces fonctions sont les mêmes, au fond, que dans l'article III, avec les additions et modifications suivantes.

Aux fêtes du rite Annuel et Solennel-majeur, il y a ordinairement un Prêtre assistant qui accompagne le Célébrant à l'autel pour le servir en diverses fonctions que le Sous-Diacre remplit aux Messes d'un rite inférieur. Ce que l'on va dire sur l'office du Sous-Diacre suppose la présence du Prêtre assistant. S'il n'y en a point, le Sous-Diacre fait ses fonctions ordinaires, telles qu'elles sont exposées dans l'article III. Des Induts revêtus de tuniques servent aussi à l'autel, et présentent au Sous-Diacre le livre des Epîtres, le calice, etc. Dans les églises où l'on n'en peut avoir, le Sous-Diacre va lui-même prendre ces objets.

54. A la Procession, le Sous-Diacre se place entre les troisième et quatrième Induts.

55. Pour la Messe, le Célébrant étant revêtu de ses ornements, le Sous-Diacre, pendant la bénédiction de l'encens à la sacristie, se tient à côté du Prêtre assistant, tourné vers le Thuriféraire. Avant de saluer la croix, il se place entre les troisième et quatrième Induts, tenant son bonnet entre les mains pour aller à l'autel, parce que le Célébrant porte la petite croix. S'il ne la porte pas, il marche la tête couverte.

56. En arrivant à l'autel, le Sous-Diacre ayant fait le salut, comme il est dit n. 16, se tourne vers l'Indut qui porte le livre des Evangiles, prend des deux mains ce livre par le bas, l'appuie sur sa poitrine, et salue l'Indut; puis il se tourne vers le Célébrant, lui présente le livre fermé, sans le pencher d'aucun côté, le salue après qu'il l'a baisé, et rend le livre à l'Indut qu'il salue pareillement.

57. Il répond au Célébrant au Psaume *Judica,* comme il est dit n. 17; ensuite, lui ayant fait baiser la croix, il la présente successivement au Prêtre assistant, au Diacre, aux Induts et aux Acolytes, et leur rend à tous le salut.

58. Ayant lui-même baisé la croix, et l'ayant mise sur l'autel, comme il est dit n. 18, il reste à côté du Célébrant pendant la bénédiction de l'encens, descend ensuite, se met à genoux à sa gauche, s'incline avec lui, et pendant l'encensement tient de la main droite le haut de la chasuble vers les épaules, en la soulevant un peu. Il la quitte, pour joindre les mains, chaque fois qu'il faut saluer l'autel, et la reprend quand l'encensement recommence. Lorsque le Diacre reprend l'encensoir, le Sous-Diacre se hâte de descendre, pour céder le pas au Diacre, qui doit toujours passer entre lui et le Célébrant. Il demeure tourné vers l'autel, jusqu'à ce que le Diacre soit rendu au côté de l'évangile; alors il se tourne vers lui, répond à ses saluts, et demeure à sa place pendant l'Introït, le Prêtre assistant étant au livre. Si le Célébrant va s'asseoir, le Sous-Diacre l'accompagne, et fait ce qui est dit n. 19.

59. Pendant le *Gloria in excelsis,* au verset *Qui sedes,* un Indut va prendre le livre des Epîtres. Dès qu'il commence à descendre les degrés, le Sous-Diacre se lève, salue le Célébrant, s'avance au milieu du sanctuaire, reçoit le livre qu'il appuie sur sa poitrine ayant la tranche dans la main

gauche, rend le salut à l'Indut, s'avance au bas des degrés, y fait une inclination à l'autel, une autre au Célébrant, et précédé des Induts, va au lieu où il doit chanter l'Epître, observant pour les inclinations à faire dans le chœur, en allant et en revenant, ce qui est marqué n. 24.

60. Après l'Epître, le Sous-Diacre ayant salué au bas des degrés, monte à la droite du Célébrant, s'agenouille à ses pieds dès qu'il a fini l'*Alleluia* ou la Prose, baise sa main qu'il appuie à cet effet sur le haut du livre, et reçoit sa bénédiction. Mais si le Célébrant a commencé de lire l'Evangile, le Sous-Diacre attend qu'il l'ait achevé pour se mettre à genoux, et lui baiser la main. Il replace ensuite le livre contre le gradin, du côté de l'épître. Si le Célébrant est assis quand il revient, il va se mettre à genoux devant lui, et rend le livre à l'Indut de qui il l'a reçu. C'est le Prêtre assistant qui transporte le Missel au coin de l'autel, et qui ensuite l'approche au milieu; le Sous-Diacre, s'il est à l'autel, se tient au bas des degrés derrière le Diacre, pendant que le Célébrant lit l'Evangile.

61. Quand le Diacre va au lieu où il doit chanter l'Evangile, le Sous-Diacre marche à la suite des Induts, et se place ou entre les deux premiers, ou un peu en avant derrière le Diacre lorsqu'il est rendu au pupitre, selon que le comporte la localité. Du reste, il observe tout ce qui est marqué n. 27 et suiv. Pendant l'encensement du Célébrant, il se tient à la gauche du Prêtre assistant au bas des degrés, tourné vers le Diacre, et reporte ensuite le livre sur l'autel.

62. Dans les Annuels et les Solennels-majeurs, après que le Chœur a chanté ces mots du Symbole, *et Homo factus est,* le Sous-Diacre se lève, salue le Célébrant, et s'avance au bas de l'autel pour recevoir le livre des Evangiles qu'un Indut lui présente, en même temps qu'un autre Indut remet la bourse au Diacre. Après l'avoir reçu, il salue d'abord l'Indut, puis l'autel en même temps que le Diacre, et enfin le Célébrant, s'il passe devant lui; après quoi, précédé du Thuriféraire, il va au premier Choriste, lui fait baiser le livre fermé, qu'il tient des deux mains par le bas, et qu'il élève un peu, en lui disant : *Hæc sunt verba sancta,* et le saluant après qu'il a répondu. Pendant que le Thuriféraire encense le Choriste, le Sous-Diacre se tient près de l'autre

Choriste, auquel il fait aussi baiser le livre dès que le premier a été encensé. Si le Curé ou autre supérieur du lieu est à sa place en habit de chœur avec l'étole, le Sous-Diacre lui présente le livre à baiser avant d'aller au premier Choriste. Quand le second a été encensé, le Sous-Diacre salue l'autel, et passant derrière le siége du premier, ou même devant lui si le siége est une longue banquette, il monte dans les stalles du côté droit, et fait baiser le livre aux Ecclésiastiques qui s'y trouvent en habit de chœur, en disant à chacun : *Hæc sunt verba sancta,* et le saluant après qu'il l'a baisé. Il revient par le même côté, va saluer au milieu derrière les Choristes, puis fait baiser le livre au côté gauche du Chœur, comme il a fait au côté droit. Il se rend ensuite au milieu du sanctuaire, fait baiser le livre à l'Indut qui vient le reprendre, en lui disant, *Hæc sunt,* etc. et le saluant après; puis il salue l'autel, et le Célébrant s'il est assis, et s'assied lui-même. Mais si le Célébrant est déjà à l'autel, le Sous-Diacre, ayant remis le livre à l'Indut, monte de suite au côté de l'épître pour y recevoir le calice. Cette cérémonie n'a pas lieu aux Solennels-mineurs; le Sous-Diacre se lève seulement quand le Diacre va recevoir la bourse, et se rassied lorsqu'il est revenu à son siége.

63. Pendant que le Célébrant chante *Dominus vobiscum* avant l'Offertoire, si le premier Indut n'a pas la permission de toucher les vases sacrés, le Sous-Diacre va prendre le calice sur la crédence, et le pose sur l'autel; puis, s'il y a offrande du peuple, il observe ce qui est dit n. 32. Si l'offrande n'a pas lieu, il essuie le calice qu'il vient de prendre, ou qu'un Indut a apporté, et ayant fait ce qui est marqué n. 33, il remet le voile et celui de la petite croix à l'Indut. Tandis que le Célébrant bénit l'encens, le Sous-Diacre se tient près de lui, et soulève la chasuble quand il encense les oblations; pour l'encensement de l'autel, il se conduit comme avant l'Introït, ci-dessus n. 58. Le Célébrant ayant été encensé, le Sous-Diacre, tourné vers l'autel, attend que le Diacre soit passé, et le suit au coin de l'épître, où un Indut lui remet la burette et le bassin pour le *Lavabo.*

64. Après les avoir rendus, le Sous-Diacre revient à sa place au bas des degrés, et y reste jusqu'à la fin de la Préface. Alors il monte à la gauche du Célébrant pour réciter le *Sanctus,* prend ensuite la patène, la donne au Crucigère,

et observe, du reste, pendant le Canon, tout ce qui est marqué n. 37 et suiv.

65. Le Sous-Diacre reçoit d'un Indut les burettes pour les ablutions ; il emporte la pale seule en allant au côté opposé, parce que l'Indut y porte les voiles. Ayant purifié et couvert le calice, il le donne au même Indut, si celui-ci est au moins tonsuré ; sinon, il le reporte lui-même sur la crédence, après avoir accommodé le voile sur le pied de la petite croix, qu'il place au milieu de l'autel ; puis il se rend à sa place ordinaire, où il observe ce qui est dit n. 46 et suiv.

66. En retournant à la sacristie il marche au milieu des Induts, comme il a fait en venant à l'autel ; et dans la sacristie, il se place, pour saluer la croix, à la gauche du Prêtre assistant.

ARTICLE VI.

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe en présence du très-saint Sacrement.

67. On observe, à cette Messe, les cérémonies marquées dans les articles précédents, selon qu'elle se célèbre un Dimanche ou autre jour de fête Double, ou bien un jour de fête Solennelle et au-dessus. Il suffit d'exposer ici les différences qui s'y rencontrent en petit nombre.

Le Célébrant et ses ministres vont ordinairement à l'autel tête nue ; s'ils portent le bonnet, ils doivent le quitter dès qu'on est à la vue du très-saint sacrement, et ils ne se couvrent point durant la Messe. On ne porte jamais la petite croix.

68. Si le très-saint sacrement n'est pas encore exposé quand on arrive, le Sous-Diacre, après la prostration, se relève, et assiste le Célébrant à la bénédiction de l'encens. Quand il commence à encenser, le Sous-Diacre soulève un peu le haut de la chasuble par-derrière, (ce qu'il doit faire chaque fois que l'on encense) et s'incline comme le Célébrant, avant et après l'encensement. Il accompagne le Célébrant lorsqu'il monte à l'autel, et ayant fait la génuflexion, il va se mettre à genoux sur le bord du marchepied à la gauche du Diacre, pour recevoir la bénédiction, pendant laquelle il s'incline profondément. Il se relève ensuite, va faire la génuflexion avec le Célébrant, descend avec lui, et l'assiste au deuxième

encensement. La Messe commence dès que le très-saint sacrement est dans la niche, à moins que le Célébrant ne doive baiser le livre, ce qui n'a lieu qu'aux fêtes Solennelles.

69. Toutes les fois que, dans les autres Messes, il est marqué de saluer l'autel, le Sous-Diacre, dans celle-ci, doit faire la génuflexion. Mais quand le Célébrant la fait avant de se tourner pour dire *Dominus vobiscum*, le Sous-Diacre reste immobile; il ne la fait que lorsqu'il doit immédiatement quitter sa place pour suivre le Célébrant à un des coins de l'autel, et lorsque du coin il revient au milieu. Quand le Sous-Diacre fait seul la génuflexion, il a les mains jointes sans les appuyer jamais sur l'autel; s'il la fait avec le Célébrant, il met une main sous le coude de celui-ci, et l'autre sur sa poitrine.

70. Les encensements se font, même aux Doubles, comme aux jours Solennels. Ainsi, après la confession faite au bas des degrés, le Sous-Diacre monte, et va faire la génuflexion avec le Célébrant, puis il assiste à la bénédiction de l'encens; mais, pour encenser, on ne descend pas, et on s'agenouille sur le bord du marchepied. Tandis que le Célébrant est encensé, le Sous-Diacre se tient à sa gauche au bas des degrés, tourné vers le Diacre, à la droite duquel il va se placer pour l'Introït, quand il n'y a pas de Prêtre assistant.

71. Après l'Evangile le Sous-Diacre ne fait pas de génuflexion avant de présenter le livre à baiser au Célébrant; mais quand celui-ci l'a baisé et qu'il a été encensé, il fait la génuflexion au milieu en reportant le livre au côté de l'évangile, et y demeure pour réciter le *Credo*. Si le Célébrant ne va pas s'asseoir quand il l'a achevé, le Sous-Diacre reste à son côté jusqu'à *descendit de cœlis;* alors, ayant fait la génuflexion, il va se mettre à genoux avec lui sur le bord du marchepied, se relève après *et Homo factus est,* fait une nouvelle génuflexion, et descend à sa place derrière le Diacre.

72. Après l'Offertoire, l'encensement se fait toujours comme aux fêtes Solennelles, et le Sous-Diacre se place à la fin comme il est dit n. 70.

73. Si à la fin de la Messe, on doit renfermer le très-saint sacrement dans le tabernacle, le Sous-Diacre laisse sur l'autel la bourse, avec le corporal dont il replie seulement la partie antérieure; puis quand le Célébrant, ayant récité l'Oraison *Placeat,* descend au bas des degrés, il l'assiste pour l'encen-

sement, qui se fait comme ci-dessus n. 68. Il monte ensuite à l'autel, et observe avant, pendant, et après la bénédiction, ce qui est dit au même lieu.

74. Le Célébrant et les ministres reviennent à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Messe. Quand même ils seraient venus la tête couverte, ils ne se couvrent point au retour, à cause de l'Evangile que récite le Célébrant.

ARTICLE VII.

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe Pontificale.

75. Les cérémonies sont les mêmes qu'à la Messe des fêtes Solennelles, avec les modifications suivantes.

A la métropole, M. l'Archevêque prend ses ornements dans la sacristie, et le Sous-Diacre porte le manipule du Pontife en allant à l'autel, excepté aux Messes des Défunts. Dans les autres églises, il les prend au trône, pendant que l'on chante Tierce au chœur; et les autres Prélats font de même.

Si le Pontife ne part point de la sacristie, ordinairement tous les ministres de la Messe, revêtus de leurs ornements, vont le recevoir à l'entrée à l'église; mais en ce cas le Sous-Diacre ne porte pas le manipule du Prélat.

76. En arrivant à l'autel, le Pontife, s'il a ses ornements, commence la Messe, après que le Sous-Diacre lui a fait baiser le livre des Evangiles. S'il prend les ornements au trône, le Sous-Diacre l'y précède, va au siége qui lui est assigné à la gauche du second Chapelain, et s'y tient jusqu'au moment où il faut se rendre à l'autel pour commencer la Messe. Après avoir fait baiser le livre au Prélat, il reste près de lui, et s'il n'a pas apporté son manipule, il le reçoit de l'Indut auquel il a remis le livre. Il lui répond au Psaume *Judica* et au *Confiteor*. Lorsqu'il a dit *Indulgentiam,* le Sous-Diacre baise le manipule au-dessous de la croix, le présente au Prélat qui le baise, et le Sous-Diacre, ayant baisé sa main gauche, le lui attache au bras.

77. Avant que le Pontife monte à l'autel, il lui fait baiser la croix, soulève son aube en montant, et présente ensuite la croix aux deux Chapelains ou Prêtres assistants, au Diacre, et aux autres ministres, à l'ordinaire. Pour l'encensement qui suit, il remplit ses fonctions, étant à la gauche du Prélat; les Chapelains se retirent alors aux deux bouts

de l'autel. Quand le Prélat a été encensé, le Sous-Diacre ayant salué au bas des degrés avec les autres ministres, précède le Diacre pour aller au trône. Là il s'assied ou se tient debout, à la gauche du second Prêtre assistant, selon que le Pontife fait l'un ou l'autre.

78. Pendant le *Gloria in excelsis,* ayant reçu le livre des Epitres, le Sous-Diacre salue l'autel, puis le Pontife. Après l'Epître, il se rend au trône, s'incline vers lui; et quand les ministres du bougeoir et du livre se sont retirés, il s'agenouille à ses pieds, baise son anneau, et reçoit sa bénédiction. L'ayant salué de nouveau, il rend le livre à l'Indut, puis s'assied et se couvre.

79. Lorsque le Diacre reçoit le livre des Evangiles, le Sous-Diacre, debout près de son siége, attend qu'il ait fait bénir l'encens et récité ensuite le *Munda cor meum.* Alors il se place derrière lui au bas du trône, fait au Prélat et à l'autel les mêmes inclinations que lui, et le précède au lieu de l'Evangile.

80. Après qu'il est chanté, le Sous-Diacre va faire baiser le texte au Pontife, en lui disant : *Hæc sunt verba sancta,* s'écarte pour laisser la place au Diacre qui l'encense, le salue avec celui-ci, et ayant rendu le livre à l'Indut, il se retire à son siége.

81. Quand le Pontife a lu l'Offertoire, le Sous-Diacre le précède, marchant devant le Diacre, pour se rendre au bas de l'autel. S'il y a offrande du peuple, il se met à genoux à la gauche du Diacre pour baiser l'anneau du Prélat, puis se tient à sa gauche, et lui répond pendant la bénédiction du pain.

82. Il monte ensuite à l'autel pour remplir ses fonctions ordinaires; mais, en présentant la burette de l'eau, il dit : *Benedic, Pater reverendissime,* et après l'encensement il se tient au bas des degrés, pendant que les domestiques du Prélat lui donnent à laver.

83. Si le Pontife doit donner la bénédiction solennelle avant l'*Agnus Dei,* le Sous-Diacre, qui est à sa gauche, fait la génuflexion dès que le Diacre a chanté *Humiliate vos, etc.* et se met à genoux vis-à-vis du Diacre, laissant entre eux deux un espace suffisant pour les ministres du livre et du bougeoir. Après la bénédiction, s'étant relevé, il va faire la génuflexion, tourne les feuillets du Missel, et le reste comme

à l'ordinaire. En ce cas, le Prélat ne donne point la bénédiction à la fin de la Messe.

84. Après l'*Ite Missa est,* le Sous-Diacre debout s'incline pour la bénédiction, si le Prélat ne l'a déjà donnée. Puis il salue avec lui au bas des degrés, et le précède en revenant ou au trône ou à la sacristie, comme il a fait avant la Messe.

ARTICLE VIII.

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe en présence de M. l'Archevêque.

85. En se rendant à l'autel, si le Célébrant et ses ministres passent devant le Pontife, ils le saluent, la tête découverte.

86. Si en allant chanter l'Epître le Sous-Diacre passe devant lui, il lui fait une inclination profonde, et une autre quand il revient.

87. Comme avant l'Evangile, c'est le Pontife qui bénit le Diacre; s'il est dans le sanctuaire, le Sous-Diacre, ayant salué le Célébrant, va joindre le Diacre quand il descend de l'autel après avoir récité le *Munda cor meum,* fait avec lui les inclinations au Prélat, à l'autel et au Célébrant; puis le précède au lieu de l'Evangile. Mais si le Pontife est dans le chœur, après les saluts faits à l'autel et au Célébrant, le Sous-Diacre marche à la suite du Diacre, et attend devant le Prélat qu'il ait bénit le Diacre et l'encens. Alors, l'ayant salué avec les autres ministres, il se rend, à la suite des Induts, près du pupitre où se chante l'Evangile.

88. Lorsqu'il est chanté, le Sous-Diacre ayant reçu le livre, va directement au Prélat, ouvre le livre, et sans aucun salut, lui indique le texte avec la main droite étendue, en disant : *Hæc sunt verba sancta.* Après qu'il l'a baisé, le Sous-Diacre lui fait une inclination, se met de côté pendant qu'il est encensé, et le salue de nouveau avec le Diacre, avant d'aller faire baiser le livre au Célébrant.

89. Les mêmes cérémonies se pratiquent à l'égard de tout Evêque qui assiste à la Messe en rochet et mozette.

S'il y a plusieurs Evêques, c'est le plus digne qui bénit le Diacre et qui baise le premier l'Evangile. Le Sous-Diacre le porte aux autres successivement, selon le rang dans lequel ils sont placés, et attend que le Diacre ait encensé le premier pour le faire baiser au suivant.

S'il se trouve parmi eux un Evêque nommé, et non sacré, il reçoit les mêmes honneurs à la suite des autres; mais, s'il est seul, il ne bénit pas le Diacre, et ne baise l'Evangile qu'après le Célébrant.

ARTICLE IX.

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe des Défunts.

90. Les cérémonies de cette Messe sont les mêmes qu'aux fêtes Doubles, avec quelques légères différences.

Le Célébrant ne porte point la petite croix.

91. Le Sous-Diacre va prendre le livre des Epîtres au premier *Christe eleison,* ou même plus tôt s'il a un long chemin à parcourir, et fait les saluts ordinaires.

92. Comme le Diacre ne reçoit pas la bénédiction avant l'Evangile, le Sous-Diacre se rend derrière lui, au moment où il descend de l'autel après avoir récité le *Munda cor meum,* fait à l'autel et au Célébrant les mêmes inclinations que lui, et le précède en allant au lieu de l'évangile. Quand on chante la Prose, il se tourne vers l'autel pendant la strophe *Pie Jesu,* s'il est dans le chœur; mais dans le sanctuaire il se met à genoux à côté du Diacre.

93. Lorsque l'Evangile est chanté, le Sous-Diacre reçoit le livre fermé, l'appuie sur sa poitrine, et le reporte de suite sur l'autel, ou le donne à un Indut (s'il y en a) en arrivant au bas des degrés. Le Célébrant ne le baise point.

94. S'il y a offrande du peuple, le Sous-Diacre baise la patène, et répond *Amen* à *Requiescant in pace.* Puis il se rend au coin de l'épître, reçoit le calice, et observe ce qui est marqué n. 33, excepté qu'en versant l'eau dans le calice il ne dit rien, et ne présente pas la burette au Célébrant. Quand on fait l'encensement de l'autel, il se conduit comme aux Messes solennelles, n. 63.

95. A l'*Agnus Dei,* on dit *dona eis requiem,* au lieu de *miserere nobis;* la troisième fois, on ajoute *sempiternam,* et on ne se frappe pas du tout la poitrine. On ne donne point la paix.

96. A la fin de la Messe, le Célébrant ne donne pas la bénédiction. S'il doit faire l'absoute, le Sous-Diacre l'accompagne au coin de l'autel, où il va réciter le dernier Evan-

gile, et se met à la gauche du Diacre, tenant le carton de l'Evangile devant le Célébrant, s'il en est besoin. Après qu'il l'a achevé, et qu'il a déposé sa chasuble sur l'autel, le Sous-Diacre descend au bas des degrés où le Célébrant reçoit une chape.

97. Lorsqu'il est temps d'aller près du cercueil, le Sous-Diacre l'y accompagne, en marchant par le côté de l'épître, et se place à sa gauche, tourné vers la croix, qui est à l'opposite. A la fin du Répons, il soulève de la main droite le devant de la chape, pendant que le Célébrant fait l'aspersion autour du corps, et de même pendant l'encensement, s'il a lieu; alors, chaque fois que l'on passe devant la croix, le Sous-Diacre quitte la chape, et joint les mains pour faire une inclination.

98. Après l'aspersion ou l'encensement, il tient, s'il en est besoin, conjointement avec le Diacre, le livre dans lequel le Célébrant chante les Oraisons. Il lève ensuite la chape pendant la dernière aspersion, jette lui-même de l'eau bénite après le Diacre; puis il retourne à la sacristie, marchant devant le Diacre, la tête couverte, fait en y arrivant les saluts ordinaires, et quitte ses ornements.

ARTICLE X.

Fonctions du Sous-Diacre au Salut du très-saint Sacrement.

99. Le Sous-Diacre prend pour le Salut les mêmes ornements que pour la Messe. Quand le Célébrant est revêtu de la chape, il fait avec lui les saluts d'usage, et précède le Diacre en allant à l'autel. Là il se place un peu au-delà du milieu, du côté de l'évangile, s'agenouille à la gauche du Célébrant, puis l'assiste pour la bénédiction de l'encens et pour l'encensement, en soulevant sa chape; ce qu'il fait encore lorsqu'il monte à l'autel, comme il est dit ci-dessus n. 68.

100. Au moment de la bénédiction, le Sous-Diacre, ayant fait la génuflexion à côté du Célébrant, se met à genoux sur le bord du marchepied pendant qu'il la donne; et après une autre génuflexion il descend au bas des degrés.

101. Si la Procession doit suivre immédiatement, le Sous-Diacre ne descend pas; mais il se tient en chœur avec le

Diacre, sur le marchepied de l'autel, debout, et un peu tourné vers le très-saint sacrement, jusqu'au moment du départ. Alors il fait une nouvelle génuflexion, soulève la chape du Célébrant en le conduisant sous le dais, et se place lui-même en avant, à la gauche et tout près du dais, pour suivre la Procession.

102. Si l'on fait une station à quelque chapelle, et qu'on y doive dire une Oraison, le Sous-Diacre porte le livre des Collectes.

103. Pendant le Salut, lorsqu'on est à l'autel, il demeure à la gauche du Célébrant, et tient devant lui, avec le Diacre, le livre des Oraisons, quand il les récite.

104. Pour la bénédiction de l'encens, et les encensements qui suivent, ainsi que pour la bénédiction du très-saint sacrement, le Sous-Diacre se conduit comme il a fait au commencement du Salut. Puis il revient à la sacristie dans le même ordre qu'il en est parti; et après les inclinations ordinaires il quitte ses ornements.

105. Lorsque le Salut est donné par un Evêque assisté de deux Prêtres en chape, le Sous-Diacre, en arrivant à l'autel, se met à genoux à la gauche du deuxième assistant; ensuite il vient, pour la bénédiction de l'encens et pour l'encensement, à côté du Prélat, dont il tient la chape à l'ordinaire, et monte à l'autel avec lui pour la bénédiction du très-saint sacrement. Après le second encensement, le Sous-Diacre se retire à la gauche du Prêtre assistant, et y demeure jusqu'au dernier encensement, auquel il se conduit comme au premier.

CHAPITRE V.

Des Céroféraires ou Acolytes.

Selon l'ordre marqué dans les Rubriques, le Diacre et le Sous-Diacre ont pour les servir à l'autel deux Clercs, qu'on appelle, ou Céroféraires, parce qu'ils sont destinés à porter les chandeliers et les cierges pendant le saint sacrifice; ou Acolytes, du nom d'un des Ordres mineurs, le plus élevé de tous, parce que celui qui en est revêtu a reçu en outre dans l'ordination, la charge de présenter à l'autel la matière de l'Eucharistie. C'est sous ce dernier nom qu'on les désigne ici, afin de les distinguer des Céroféraires qui leur sont adjoints pour l'élévation aux fêtes Solennelles, ou qui portent des flambeaux au Salut du très-saint sacrement.

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur leurs fonctions.

1. Les Acolytes, servant dans l'église à la Messe ou autres Offices, sont revêtus par-dessus la soutane, de l'amict ou d'un collet propre, et de l'aube, avec le cordon ou la ceinture dont les bouts doivent pendre sous le bras gauche. Ils peuvent aussi avoir le surplis en place de l'aube; mais ces vêtements devront toujours être propres et bien plissés. En hiver, ils mettent ordinairement le camail par-dessus l'aube et le surplis, les Dimanches seulement et les fêtes Doubles et au-dessous, si le très-saint sacrement n'est pas exposé. Ils déposent le camail au moment où ils prennent les chandeliers pour l'Evangile, ou au plus tard pendant la Préface; mais quand ils vont à l'autel et qu'ils en reviennent, et quand ils exercent quelque fonction, ils ont la tête entièrement nue. Pendant l'été, et en tout temps aux fêtes Solennelles et au-dessus, ils portent le bonnet, comme les autres ministres; ou si ce sont des enfants, ils n'ont que la calotte.

2. Lorsqu'ils ont le chandelier dans les mains, ils le tiennent droit devant eux, et non de côté, de manière que le

pied soit à peu près à la hauteur de la ceinture, et le haut, où se met le cierge, au niveau des yeux. Le premier, ou celui qui est à droite, met la main gauche sous le pied, et la droite au nœud du chandelier; le second, ou celui qui est à gauche, met la main droite sous le pied et la gauche au nœud; et si, en se tournant, ils changent de côté, ils changent en même temps la position de leurs mains : de telle sorte que la main qui est en dehors tienne toujours le nœud. Ils observent la même règle quand ils portent des torches ou flambeaux, ayant en dehors la main dont ils les tiennent. Mais c'est de la main droite qu'ils portent le bénitier, les instruments de paix, et choses semblables; et toutes les fois que l'une des mains est occupée, ils étendent l'autre sur la poitrine, par-dessus l'aube ou le surplis.

3. Toute leur contenance doit respirer la gravité et la modestie. Ils tiennent la tête droite, les yeux baissés; et en marchant leur pas doit être réglé et soutenu. S'il faut, en passant par quelque porte, abaisser les chandeliers, ils le font sans les incliner d'aucun côté; et s'ils ne peuvent passer tous deux ensemble, le deuxième doit aller en avant.

4. En tenant les chandeliers, ils ne se mettent jamais à genoux; s'il faut saluer, ils inclinent légèrement la tête sans remuer les bras. Quand ils ont les mains libres, ils croisent les bras devant la poitrine, par-dessus l'aube ou le surplis, et ils font, comme les autres ministres, les inclinations prescrites : une profonde à l'autel et au Célébrant, une médiocre au Diacre ou au Sous-Diacre, quand ils leur donnent ou qu'ils reçoivent d'eux quelque chose.

5. Les Enfants de chœur, qui remplissent communément les fonctions d'Acolytes, au lieu de l'inclination ou autre salut, font une révérence en écartant et pliant les genoux, sans incliner la tête ni le corps; mais pour que cette révérence unisse à un air de respect la bonne grâce, il faut la faire, non par soubresaut, mais d'une manière grave et posée.

6. Les Acolytes tâchent de faire ensemble et avec uniformité les actions qui leur sont communes : comme se lever, s'asseoir, se couvrir, s'incliner, faire la génuflexion ou la révérence, observant de ne pas se couvrir qu'ils ne soient assis, et de se découvrir avant de se lever. Lorsqu'ils sont assis dans le sanctuaire, si le Célébrant se découvre et s'incline pen-

dant un verset que le Chœur chante, ils se découvrent et s'inclinent avec lui. Si l'un des ministres supérieurs, comme le Diacre, le Sous-Diacre, et même un Indut se lève pour quelque fonction, les Acolytes doivent se lever et demeurer debout jusqu'à ce que l'autre ait quitté l'autel ou se soit assis. Mais quand ils sont dans le chœur, ils suivent les règles générales du Chœur.

ARTICLE II.

Fonctions des Acolytes à la Procession.

7. Un peu avant l'heure de la Messe, les Acolytes se rendent à l'église, et ayant fait une courte prière, ils vont à la sacristie pour y revêtir l'aube ou le surplis, etc. Là ils se tiennent à portée du Diacre et du Sous-Diacre pour les servir au besoin ; et ils allument leurs cierges, si personne ne doit le faire.

8. Lorsqu'il faut partir pour la Procession, ils saluent la croix de la sacristie, et portant leurs chandeliers avec les cierges allumés, ils vont au chœur, marchant de chaque côté et un peu en avant du Crucigère. Ils se placent ou au milieu du chœur derrière le Célébrant, ou à la porte par laquelle la Procession doit sortir, selon l'usage des lieux.

9. Quand le Répons est entonné, les Acolytes ayant salué, se tournent face à face, et se mettent aussitôt en marche, placés à une certaine distance l'un de l'autre selon l'espace qui leur est laissé, mais toujours sur une même ligne, ayant le Crucigère au milieu d'eux. S'il faut faire quelque détour, celui qui est à droite ralentit son pas, pendant que l'autre au contraire s'avance un peu plus vite pour se trouver toujours de front avec son confrère.

10. A la station qui se fait dans la nef, ils posent à terre leurs chandeliers, si elle doit être un peu longue. L'Oraison étant chantée par le Célébrant, ils rentrent au chœur ; et après que tout le Clergé a repris ses places, ils reviennent à la sacristie, demeurant près de la porte, tournés face à face jusqu'à ce que le Célébrant soit passé. Alors ils saluent avec lui la croix de la sacristie, et posent leurs chandeliers, en attendant qu'il faille partir pour aller à l'autel.

ARTICLE III.

Fonctions des Acolytes à la Messe.

§ 1. *De la Messe des Dimanches et des Fêtes Doubles et au-dessous.*

11. Pendant l'Introït, les Acolytes ayant repris leurs chandeliers, saluent la croix avec le Célébrant, et se rendent à l'autel, marchant devant le Crucigère. En arrivant dans le sanctuaire ils déposent leurs chandeliers sur la crédence, ou sur les marches de l'autel, ou en un autre lieu convenable, selon l'usage de chaque église, et vont aussitôt se placer, le premier à la droite du Diacre, et le second à la gauche du Sous-Diacre. Là ils se mettent à genoux, s'inclinent profondément, et se relèvent en même temps que le Célébrant; ils répondent ensuite aux prières, faisant les mêmes inclinations que le Diacre et le Sous-Diacre au *Confiteor* et au *Misereatur*, et le signe de la croix à l'*Indulgentiam*.

12. Quand le Célébrant monte à l'autel, le premier Acolyte ayant pris les bonnets du Diacre et du Célébrant, les pose sur leurs siéges, et s'avance au milieu du sanctuaire où son confrère lui remet celui du Sous-Diacre. Ils baisent tous deux la petite croix, si on l'a apportée à l'autel, en disant tout bas: *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per crucem tuam redemisti mundum.* Après avoir salué ensemble le Sous-Diacre qui la leur présente, ou l'autel s'ils n'ont pas baisé la croix, le second Acolyte donne à l'autre le bonnet du Sous-Diacre pour le mettre sur son siége, et ils vont tous deux se placer ou dans le sanctuaire ou dans le chœur, aux siéges qu'ils doivent occuper pendant la Messe, durant laquelle, pour s'asseoir et se lever, etc. ils se comportent comme le Célébrant, s'ils sont dans le sanctuaire; et comme le Chœur, si leur place y est marquée.

13. Pendant l'*Alleluia*, le Trait, ou la Prose, quand le Diacre monte à l'autel pour prendre le livre des Evangiles, ils vont prendre leurs chandeliers, passant derrière le Célébrant s'ils sont sur la crédence, et se placent de chaque côté du Crucigère. Dès que le Diacre, après avoir reçu la bénédiction, a salué l'autel, les Acolytes se tournent du côté du Crucigère, et le précèdent pour aller, en passant par le côté droit du chœur, au lieu où se chante l'Evangile. Si c'est à un pupitre

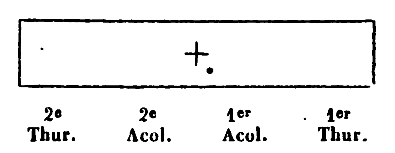
au milieu ou près de la porte du chœur, ils font le tour du pupitre, et se placent derrière sur une même ligne avec le Crucigère. Si c'est à un ambon ou à un pupitre appliqué contre le mur, ils se placent selon que le permet la disposition des lieux. L'Evangile chanté, ils partent sans délai, afin de se trouver devant le Sous-Diacre en revenant à l'autel, comme ils étaient en allant pour l'Evangile. Ayant déposé leurs chandeliers, ils vont reprendre leurs places.

14. Après le *Credo*, ou, si on ne le chante pas, après que le Célébrant a dit *Dominus vobiscum*, les Acolytes se réunissent au milieu du sanctuaire pour saluer l'autel. S'il y a offrande, ils baisent la patène à la suite du Sous-Diacre, et répondent *Et cum spiritu tuo*, saluant le Célébrant avant et après; sinon, ils se rendent à la crédence. Le premier prend les burettes de la main droite, et le bassin de la gauche, monte à l'autel, sur lequel il pose le bassin, remet l'une après l'autre les burettes au Sous-Diacre, sans aucun baisement, et les reçoit de même; puis, ayant fait un salut commun à l'autel et au Sous-Diacre, il les rapporte avec le bassin sur la crédence.

15. Pendant l'encensement de l'autel, les Acolytes se tiennent debout à la crédence. Dès qu'il est fini, le premier prend le manuterge, qu'il donne au Diacre; le second remet au Sous-Diacre la burette de l'eau avec le bassin. Ils reprennent ensuite ces objets pour les rapporter à la crédence, et n'omettent pas, en arrivant et en se retirant, les saluts d'usage. L'eau qui est dans le bassin se vide dans une cuvette placée sous la crédence.

16. Au commencement de la Préface, les Acolytes se réunissent pour saluer l'autel ensemble; après quoi, ils se rendent à la sacristie où ils reçoivent chacun un flambeau. En hiver, ils déposent auparavant le camail (s'ils l'ont gardé jusque-là). Ils sortent de la sacristie lorsqu'on commence le *Sanctus*, suivis du Crucigère; et ayant salué avec lui l'autel au milieu, ils se mettent à genoux sur le plus haut degré du sanctuaire, vis-à-vis chaque coin de l'autel. Pendant l'élévation de l'hostie et du calice, ils s'inclinent profondément, et médiocrement à la petite élévation avant le *Pater*. Ils se tiennent ensuite debout au bas des degrés, jusqu'à ce que le Crucigère ait reçu le voile; alors, ayant salué l'autel en même temps que lui, ils le précèdent pour retourner à la sacristie.

17. Lorsque le Célébrant chante *Per omnia secula* avant l'*Agnus Dei*, les Acolytes sortent de la sacristie suivis des Thuriféraires, avec lesquels ils vont faire une inclination près des degrés de l'autel, rangés sur une même ligne, en cet ordre :



Après que le Sous-Diacre a reçu la paix, les Acolytes baisent l'instrument que le Diacre leur présente, et lui répondent *Et cum spiritu tuo*. Le Diacre remet successivement un instrument de paix à chaque Acolyte, qui le lui fait ensuite baiser en disant *Pax tecum*. Dès qu'il les a baisés tous deux, les Acolytes lui font, ainsi qu'à l'autel, un salut commun; et portant de la main droite leur instrument, à la hauteur de la poitrine, ils vont, chacun de son côté, aux Choristes, leur présentent l'instrument en disant *Pax tecum*, les saluent après qu'ils l'ont baisé, et aussi après qu'ils ont été encensés. De là ils montent dans les stalles, chacun du côté où il se trouve, et présentent l'instrument à tous les Ecclésiastiques revêtus de l'habit de chœur, en observant les mêmes cérémonies.

18. Si le Curé, ou autre supérieur du lieu, est à sa place en habit de chœur avec l'étole, les Acolytes lui présentent successivement chacun leur instrument avec les mêmes cérémonies, et lorsqu'il a été encensé ils vont aux Choristes.

19. Mais si M. l'Archevêque, ou un autre Evêque revêtu du rochet et de la mozette assiste à la Messe, c'est le Diacre qui va lui présenter l'instrument de paix, après que le Célébrant l'a baisé. Alors les Acolytes précèdent les Thuriféraires en allant vers le Prélat, se tournent en chœur et s'écartent pendant qu'on l'encense; quand il a été encensé ils s'approchent du Diacre qui leur présente là les instruments; ils font ensuite tout ce qui est marqué ci-dessus, n. 17, à l'égard du Diacre, des Choristes, etc.

20. Celui des deux Acolytes qui a achevé le premier sa fonction, attend près des degrés du sanctuaire, tourné vers le côté opposé du chœur, que son confrère ait achevé la

sienne. Quand il arrive, ils se saluent mutuellement, se réunissent au milieu pour saluer l'autel, et se rendent à la crédence, sur laquelle ils déposent les instruments.

21. Si l'on doit donner la communion, les Acolytes se mettent à genoux sur le pavé du sanctuaire pendant que le Diacre tire le ciboire du tabernacle, et se tiennent debout et inclinés tandis qu'il récite le *Confiteor*. Ayant pris la nappe de communion, ils se placent à chaque bout de l'autel, sur le plus bas degré, s'il y a des Ecclésiastiques qui doivent communier, et la tiennent des deux mains tout-à-fait étendue devant eux. Ils font de même pour les laïques, mais ils descendent aux degrés du sanctuaire. Si la nappe est attachée à une balustrade, ils se contentent de la relever, afin que les communiants la prennent facilement. Quand ils doivent eux-mêmes recevoir la communion, ils s'approchent aussitôt après tous les ministres qui sont en ornements. Si les Acolytes ne tiennent pas la nappe, ils se mettent aux deux bouts de la balustrade, avec leurs chandeliers en mains, tandis que les fidèles reçoivent la communion. Tous ayant communié, ils plient la nappe, s'ils en ont le temps; et ils se remettent à genoux pendant que le Diacre renferme le ciboire dans le tabernacle.

22. Lorsqu'ils se sont relevés, ou, s'il n'y a pas eu de communion, quand ils ont déposé les instruments de paix, le premier Acolyte prend les burettes avec le bassin, comme il est dit ci-dessus n. 14, les présente au Sous-Diacre pour les ablutions, et les rapporte ensuite sur la crédence, sans omettre aucun des saluts prescrits.

23. A la fin de la Postcommunion, les Acolytes, ayant pris chacun leur chandelier, vont les poser à chaque coin de l'autel sur le plus bas degré. Le second emporte avec lui le bonnet du Sous-Diacre pour le lui remettre quand il sera à genoux. Pendant la bénédiction, ils s'inclinent tous deux profondément, ou font la révérence; et dès que le Célébrant s'est agenouillé avec ses ministres, le premier Acolyte, qui a dû prendre son bonnet et celui du Diacre, les donne tous deux au Diacre. Aussitôt après, les Acolytes ayant repris leurs chandeliers, se placent de chaque côté du Crucigère, s'il est là, et retournent à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Messe.

24. En y arrivant, ils se mettent aux deux côtés du Cruci-

gère, tournés vers le Célébrant, inclinent la tête ou font la révérence à ces mots, *Et Verbum caro factum est,* et à la fin le même salut au Célébrant; puis, ayant posé leurs chandeliers, ils aident le Diacre et le Sous-Diacre à quitter leurs ornements, et après une courte prière ils se retirent.

25. Aux Messes des féries, quand il n'y a qu'un seul Acolyte, comme le Mercredi des Cendres, il se met à la droite du Diacre au bas de l'autel pendant le *Confiteor.* Pour l'Evangile, il le précède à l'ordinaire, et arrivé au pupitre ou à l'aigle, il se place en face de lui. Dans les grandes églises, un autre Acolyte se joint au premier, pour porter les flambeaux au *Sanctus,* pour donner la paix, et tenir la nappe de communion.

§ 2. *De la Messe des Fêtes Annuelles et Solennelles.*

Les Cérémonies sont au fond les mêmes qu'aux fêtes Doubles, avec quelques modifications.

26. En allant à l'autel, les Acolytes sont précédés du Thuriféraire. Quand ils ont déposé leurs chandeliers, le second laisse un espace entre le Sous-Diacre et lui, pour l'Indut qui présente le livre. Ils baisent tous deux la croix à la suite des Induts; ensuite ils vont à leurs siéges, qui sont toujours dans le sanctuaire, et ils se conforment aux autres ministres pour s'asseoir, se lever, se mettre à genoux, etc.

27. Pendant l'encensement de l'autel, ils se mettent à genoux près de leurs siéges, et se relèvent en même temps que le Célébrant. Quand celui-ci vient s'asseoir, ils prennent chacun leur bonnet en main, saluent le Célébrant, s'asseyent en même temps que les autres ministres, et se couvrent : ce qu'ils observent chaque fois que l'on s'assied. Lorsque le Choriste vient apporter l'intonation du *Gloria in excelsis,* les Acolytes se lèvent, lui rendent son salut, comme les autres, et s'asseyent derechef jusqu'au moment où le Célébrant se lève pour aller à l'autel. Alors ils le saluent, posent leurs bonnets sur leurs siéges, et se tiennent debout tournés vers l'autel : ce qu'ils pratiquent encore toutes les fois que le Célébrant quitte son siége.

28. Lorsque le Diacre reçoit le livre des Evangiles, ils vont à la crédence ou autre lieu où sont leurs chandeliers, les prennent, et viennent se placer à côté du Crucigère, obser-

vant de ne jamais passer devant le Célébrant et les Induts. Du reste, ils font ce qui est marqué ci-dessus n. 13.

29. Pendant le *Credo*, après qu'on a chanté *et Homo factus est*, quand l'Indut ne vient point prendre la bourse sur le calice, le premier Acolyte, s'il est à portée de la crédence, se lève, y prend la bourse, la présente ouverte au Diacre, l'ouverture étant tournée du côté de celui-ci, et le salue.

30. A la fin du *Credo*, les Acolytes se rendent à la crédence, et donnent les burettes et les instruments de paix aux Induts qui viennent les chercher, ayant soin de mettre la main sur les burettes, si elles ne sont pas fixées sur le bassin, de peur d'effusion. Ils reçoivent ensuite, avec les burettes, le voile du calice, que le second place ou sur la crédence ou mieux sur le dossier du siége du Célébrant. Ils donnent encore aux Induts la burette de l'eau et le manuterge; mais quand il n'y a pas d'Induts, ce sont eux-mêmes qui présentent ces objets au Diacre et au Sous-Diacre, comme il est dit n. 15.

31. S'il y a offrande, les Acolytes baisent la patène à la suite des Induts.

32. Ils se rendent à la sacristie au commencent de la Préface, pour y prendre des flambeaux; et ils en sortent au *Sanctus*, précédés de deux Céroféraires qui portent aussi des flambeaux. Après qu'ils ont salué au bas des degrés du sanctuaire, tous sur une même ligne, le Crucigère au milieu, ils se mettent à genoux sur le plus haut degré, les Céroféraires étant aux extrémités; et ils reviennent à la sacristie pendant le *Pater*, comme il est marqué n. 16, les Céroféraires marchant les premiers.

33. Pour la paix, ils se conduisent comme il est dit ci-dessus n. 17; ils la reçoivent à la suite des Induts, derrière lesquels ils ont dû s'arrêter en arrivant.

34. S'il y a communion, ce sont les deux derniers Induts qui tiennent la nappe; mais le premier Acolyte la prend sur la crédence pour la leur donner, et la reprend ensuite.

35. Pendant l'*Ite Missa est*, le second va prendre sur leur banquette les bonnets des Induts, et les leur remet dans les mains. Il prend ensuite son chandelier, en même temps que son confrère prend le sien; et après avoir donné les bonnets au Prêtre assistant, au Diacre et au Sous-Diacre, ils

retournent à la sacristie, dans le même ordre qu'avant la Messe.

36. A la Messe célébrée devant le très-saint sacrement, les Acolytes ne portent point le camail. L'encensement se fait comme aux Messes solennelles, selon ce qui est dit n. 27. S'ils sont en surplis, ils font la génuflexion toutes les fois que dans les autres Messes, ils doivent faire l'inclination à l'autel. S'ils sont en aube, ils ne font d'autre salut que la révérence.

37. Dans les Messes célébrées sans Diacre ni Sous-Diacre, les Acolytes, debout à côté du Célébrant, lui répondent au Psaume *Judica,* et font du reste, autant qu'il se peut, toutes les fonctions détaillées ci-dessus. L'un d'eux chante l'Epître dans le chœur. Ce sont eux qui présentent au Célébrant le livre et l'aspersoir pour la bénédiction du pain, les burettes à l'Offertoire, au lavement des mains, et pour les ablutions.

Aux Messes Solennelles, pendant le chant de l'Evangile, ils se tiennent avec leurs chandeliers, le Crucigère, s'il y en a un, étant au milieu d'eux, au bas des degrés au coin de l'évangile, et tournés vers le Célébrant.

§ 3. *De la Messe des Défunts.*

38. Les Acolytes observent à cette Messe ce qui est prescrit dans le § 1, ci-dessus, avec les exceptions suivantes.

Le Célébrant ne porte jamais la petite croix. Ayant posé les bonnets des ministres sur leurs siéges respectifs, les Acolytes se retirent à leur place, et y demeurent jusqu'au moment de l'Evangile.

39. Après avoir, pendant le *Pater,* reporté les flambeaux à la sacristie, ils reviennent de suite à la crédence, et s'y tiennent jusqu'à ce qu'il faille présenter les burettes pour les ablutions, parce qu'on ne donne point la paix.

40. Si l'on fait l'absoute après la Messe, les Acolytes prennent leurs chandeliers, pendant que le Célébrant reçoit une chape. Ils le précèdent avec le Crucigère, en allant près du cercueil ou de la représentation, s'écartent un peu pour le laisser passer, et se placent ensuite à quelque distance du cercueil, ayant le dos tourné à l'autel, et le Crucigère au milieu d'eux. Pendant que l'on chante le Répons, etc. ils peuvent poser à terre leurs chandeliers; mais ils les repren-

nent avant la dernière Oraison. L'absoute terminée, ils reviennent à la sacristie, marchant devant le Crucigère.

ARTICLE IV.

Fonctions des Acolytes à Vêpres.

41. Quoique l'ancien Cérémonial marque qu'il n'y a point d'Acolytes à Vêpres, à moins qu'il n'y ait station après, néanmoins l'usage étant généralement établi que les Acolytes précèdent le Célébrant, même quand on ne fait pas de station après les Vêpres, il est nécessaire de décrire ici leurs fonctions.

42. Après avoir abaissé le camail en hiver, les Acolytes quittent leur place, saluent l'autel ensemble, et se rendent à la sacristie, ou à la dernière Antienne, ou pendant l'Hymne, selon qu'ils sont chargés ou non de préparer et d'allumer leurs cierges.

43. Lorsque le Célébrant et son Assistant, s'il en a un, ont reçu la chape, les Acolytes ayant pris leurs chandeliers, se mettent derrière eux ou de chaque côté, suivant la disposition des lieux, saluent avec eux la croix de la sacristie, puis s'avancent vers l'autel à la suite des Thuriféraires. En y arrivant, ils se séparent et vont se placer aux deux bouts près du plus bas degré. Là ils saluent l'autel ou font la révérence, et s'étant tournés aussitôt l'un vers l'autre, ils se saluent mutuellement.

44. S'il faut ensuite sortir du chœur pour encenser la chapelle du très-saint sacrement, ou le crucifix, ou bien les reliques des Saints, dès que le Célébrant a baisé l'autel les Acolytes sortent du chœur, chacun marchant par le côté où il est placé, et s'arrêtent à tous les lieux où il faut encenser, se tenant de chaque côté, et tournés vers les autels ou objets que l'on encense. Quand ils sont rentrés dans le chœur, ils se rendent aux degrés du sanctuaire, posent leurs chandeliers au milieu sur le plus bas, saluent l'autel, et demeurent à la même place tournés vers l'autel jusqu'au dernier *Benedicamus Domino*.

45. Si l'on ne fait aucun encensement hors du chœur, les Acolytes placés au bas de l'autel, comme il a été dit n. 43, tiennent en main leurs chandeliers pendant tout le *Magni-*

ficat. Au *Gloria Patri,* ils se saluent, descendent les degrés du sanctuaire, et posent leurs chandeliers au milieu, comme on vient de le dire.

46. A la station qui se fait après Vêpres, dans l'église métropolitaine, les Acolytes, dès que le Répons a été entonné, prennent leurs chandeliers, et descendent dans la nef à la suite du Thuriféraire, derrière lequel ils se placent, à quelque distance, entre les deux parties du Chœur, au lieu où se fait la station. Là, après une révérence, ils posent leurs chandeliers à terre; et quand le premier Choriste leur annonce le Versicule, ils lui font une révérence avant et après. Le Répons ou l'Antienne étant terminé, ils chantent le Versicule, et font une révérence. Après l'Oraison, ils retournent au chœur, saluent l'autel; puis, marchant devant le Célébrant et les Choristes, ils rentrent à la sacristie.

47. Quand il n'y a pas de station, les Acolytes reprennent leurs chandeliers au dernier *Benedicamus Domino,* s'écartent, et se tiennent tournés l'un vers l'autre, jusqu'à ce que le Célébrant et les Choristes aient salué le Chœur; ils les précèdent en retournant à la sacristie, et font en y arrivant les mêmes saluts qu'avant d'en sortir.

48. A l'Office de la Nuit, quoiqu'on fasse l'encensement aux fêtes Solennelles, les Acolytes ne portent point les chandeliers. Ils ne les prennent à Laudes, que quand on doit faire une station; et ils observent les mêmes cérémonies qu'à Vêpres.

ARTICLE V.

Fonctions des Acolytes, ou Clercs, qui font l'office de Céroféraires à la Messe solennelle, et au Salut.

§ 1. *Notions générales sur leurs fonctions.*

49. Les Clercs désignés pour remplir l'office de Céroféraires sont revêtus de l'aube ou du surplis, qui doivent l'un et l'autre être propres et bien plissés. Ils se découvrent la tête avant de quitter leur place du chœur, saluent l'autel ou font la révérence, comme il est dit ci-dessus n. 4 et 5, et déposent à la sacristie leur camail, ou leur bonnet, et leur calotte. En entrant, ils saluent d'abord la croix; ce qu'ils répètent avant d'en sortir. S'ils rentrent ensuite au chœur, c'est toujours

tête nue, et ils ne doivent se couvrir que lorsqu'ils sont de retour à leur place.

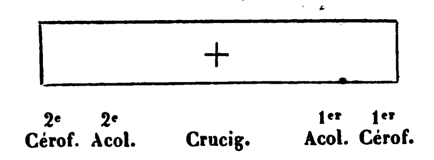
50. Quand ils portent les flambeaux, ils les tiennent droits, et toujours de la main la plus éloignée de leur vis-à-vis. Ainsi ceux qui sont à droite portent leurs flambeaux de la main droite, et ceux qui sont à gauche les tiennent de la main gauche. Si pour saluer, ou pour quelque autre évolution, ils changent de côté, ils doivent en même temps changer de main leurs flambeaux; et la main qui n'est pas occupée, ils la tiennent étendue sur la poitrine, par-dessus l'aube ou le surplis.

51. Pour la contenance extérieure, et pour les saluts ou révérences, ils observent tout ce qui est marqué ci-dessus n. 3 et suiv. Quand ils vont à l'autel et qu'ils en reviennent, ils marchent de front deux à deux; et toutes les fois que d'autres ministres doivent saluer avec eux, ils attendent que tous soient placés pour faire les saluts avec ordre et uniformité.

§ 2. *Leurs fonctions aux Messes Solennelles.*

52. Les deux Céroféraires qui doivent se joindre aux Acolytes de la Messe, sortent du chœur au *Per omnia secula* avant la Préface, saluent l'autel, et se rendent à la sacristie. Vers la fin de la Préface, ayant pris chacun leur flambeau, ils se rangent près de la porte, derrière le Thuriféraire, et se tournent vers la croix de la sacristie, qu'ils saluent avec les Acolytes et le Crucigère, quand on commence le *Sanctus*.

53. Alors ils s'avancent vers l'autel, à la suite du Thuriféraire, s'arrêtent au bas des degrés du sanctuaire, rangés en cet ordre :



puis ils montent sur le plus haut degré, si l'espace le permet, s'y mettent à genoux dans le même ordre; sinon, ils s'agenouillent au-dessous.

54. Pendant l'élévation tant de l'hostie que du calice, ils font une inclination profonde, et une médiocre durant la petite élévation.

55. Dès que le Célébrant chante *Per omnia secula* avant le *Pater,* ils se relèvent, et attendent au bas des degrés que le Crucigère ait reçu le voile. Quand il est descendu au milieu d'eux, ils font une inclination profonde, et retournent à la sacristie dans le même ordre qu'ils sont venus. Ayant salué la croix, ils déposent leurs flambeaux, reprennent leur camail ou leur bonnet, et reviennent au chœur.

§ 3. *Leurs fonctions au Salut du très-saint Sacrement.*

56. Les Céroféraires, s'étant rendus à la sacristie, y prennent des flambeaux, et se rangent en face de la croix, avec les autres ministres en cet ordre :

	†	
S. Diac.	Célébr.	Diac.
1er Chor.		2e Chor.
1er Cérof.		2e Cérof.
3e Cérof.		4e Cérof.
1er Thur.		2e Thur.

S'il doit y avoir Procession, et que les Acolytes aillent à l'autel avec les chandeliers dès le commencement, ils se placent entre les Céroféraires et les Thuriféraires.

57. Après avoir salué la croix, ils se tournent face à face, et s'avancent vers l'autel marchant deux à deux. S'ils ne peuvent aller de front, le quatrième passe le premier, et les autres vont à la suite dans leur ordre numérique. Etant entrés dans le sanctuaire, ils se mettent à genoux sur le plus bas degré de l'autel, aux deux bouts; ou si le peu d'espace s'y oppose, ils s'agenouillent sur le plus haut degré du sanctuaire, le premier, ayant à sa droite le troisième, du côté de l'épître; le deuxième, ayant à sa gauche le quatrième, du côté de l'évangile. Ils demeurent là tout le temps du Salut, et s'inclinent pendant la bénédiction.

58. Si l'on fait la Procession, ils se réunissent devant le

milieu de l'autel, et y font la génuflexion ou la révérence, en même temps que le Célébrant et ses ministres font la génuflexion. Ils précèdent ensuite le Célébrant qui se rend sous le dais, et se placent aux quatre coins, le premier et le second étant les plus près du très-saint sacrement.

59. Quand il y a station pendant la Procession, ils se rangent, au lieu où elle se fait, dans le même ordre qu'ils étaient à l'autel, et reprennent ensuite leurs places autour du dais; et de même en rentrant au chœur.

60. Lorsque le très-saint sacrement a été renfermé dans le tabernacle, ils saluent tous l'autel à genoux, en même temps que le Célébrant, et reviennent à la sacristie dans le même ordre qu'avant le Salut. Ils s'y tiennent tournés l'un vers l'autre jusqu'à ce que le Célébrant soit passé au milieu d'eux; alors, se tournant vers la croix, ils la saluent ainsi que le Célébrant; et ayant déposé leurs flambeaux, ils se retirent après une courte prière.

CHAPITRE VI.

Des Thuriféraires.

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur leurs fonctions.

1. Les Clercs chargés de remplir l'office de Thuriféraires, sont revêtus, par-dessus la soutane, de l'amict ou d'un collet propre, et de l'aube avec le cordon ou la ceinture, dont les bouts doivent pendre sous le bras gauche. Ils peuvent également avoir le surplis au lieu de l'aube; et ils veilleront à ce que ces vêtements soient toujours propres et bien plissés. En hiver, quand ils sont au chœur, ils ont le camail par-dessus l'aube ou le surplis, mais ils le déposent avant de prendre l'encensoir; et en se rendant de la sacristie au chœur, ou du chœur à la sacristie, ils vont toujours tête nue, et sans calotte.

Avant d'exercer leurs fonctions, ils doivent s'instruire à fond de la manière de porter l'encensoir, de l'ouvrir et de le fermer, de le lancer, et de marcher en encensant.

2. Chaque fois que les Thuriféraires partent de la sacristie, ils saluent d'abord la croix, et se saluent mutuellement : ce qu'ils observent aussi en y rentrant. Ils font également une inclination profonde à l'autel, lorsqu'ils arrivent dans le sanctuaire, et avant de le quitter, et encore quand ils passent vis-à-vis du tabernacle. Mais ceux qui sont en aube, les Enfants de chœur surtout, au lieu de l'inclination et de la génuflexion font une révérence, en écartant et pliant les genoux sans incliner la tête ni le corps. Pour que cette révérence unisse avec la bonne grâce un air de respect, il faut la faire non avec précipitation et par soubresaut, mais d'une manière grave et posée.

3. Tout leur maintien doit respirer la gravité et la modestie ; ils tiennent la tête droite, les yeux baissés ; en marchant, leur pas doit être égal et soutenu ; ils vont ordinairement de front, mais s'il faut passer par une porte étroite, le second précède. Quand ils n'ont pas l'encensoir dans les mains, ils croisent les bras devant la poitrine par-dessus l'aube ou le surplis. Ils tâchent de faire ensemble et avec uniformité les actions qui leur sont communes, comme les inclinations ou révérences, et les encensements.

4. Pendant la Messe, les Thuriféraires, en allant à l'autel, portent l'encensoir de la seule main droite, mettant le pouce dans le grand anneau, le doigt annulaire dans le petit, et tenant l'encensoir un peu ouvert pour conserver le feu. Ils ont la main gauche appuyée sur la poitrine, et les doigts joints et étendus quand ils ne portent pas la navette. Mais lorsqu'ils marchent dans le chœur, ou qu'ils font quelque inclination, et en toute circonstance pendant les Vêpres, ils portent l'encensoir des deux mains, ayant le haut des chaînes dans la droite qu'ils étendent sur la poitrine, et tenant de la gauche le bas des chaînes, à quelque distance du vase de l'encensoir. Ils doivent éviter soigneusement d'approcher l'encensoir de leurs vêtements, de peur de les brûler.

5. Le premier Thuriféraire sert seul à la Messe jusqu'à l'*Agnus Dei*. Lorsqu'il est debout à sa place dans le sanctuaire, il balance légèrement et sans bruit l'encensoir ouvert, afin que le feu ne s'éteigne pas. Quand il porte la na-

vette, il la tient par le pied; et s'il faut la présenter au Diacre, il l'ouvre et la tient du côté de l'ouverture, afin que celui à qui il la donne puisse la prendre par le pied. Avant de présenter au Célébrant l'encensoir pour qu'il y mette l'encens, le Thuriféraire fait d'abord avec la main gauche monter tout en haut l'anneau qui retient les chaînes, puis il élève autant qu'il peut le couvercle, en tirant avec l'index de la main droite l'anneau qui y est attaché; et sans quitter cet anneau, il prend de la même main les autres chaînes à une petite distance du vase, qu'il approche du Célébrant, laissant en même temps les chaînes pendre en feston. Quand le Célébrant a mis de l'encens, le Thuriféraire ferme l'encensoir de telle sorte qu'il ne puisse s'ouvrir; en le présentant il met le haut des chaînes dans la main droite du Diacre, le bas dans sa main gauche, et reprend ensuite la navette.

6. A Vêpres et aux autres Offices, ce sont les Thuriféraires qui présentent eux-mêmes l'encensoir au Célébrant et à son Adjuteur, étant placés à leur droite. Pour cela, ils baisent d'abord le haut des chaînes, qu'ils leur mettent dans la main gauche, et après avoir déposé dans la droite le bas des chaînes ils baisent aussi cette main. En reprenant l'encensoir, ils mettent les deux mains sous la droite de leur Célébrant et la baisent, et prennent ensuite les chaînes qu'ils baisent en dernier. Mais ces baisements s'omettent quand le très-saint sacrement est exposé. Les Thuriféraires doivent aussi, pendant les encensements, soulever un peu le devant de la chape, pour dégager le bras de celui qui encense, mais sans que la doublure de la chape paraisse.

7. Lorsque les Thuriféraires encensent le Célébrant ou quelque autre personne, ils tiennent le haut des chaînes dans la main droite, comme il a été dit à la fin du n. 4, et font d'abord un salut; puis ils lancent trois fois l'encensoir de toute la longueur des chaînes, et font un nouveau salut après avoir repris les chaînes par le bas. S'ils encensent à genoux, comme il se pratique pendant l'élévation à la Messe, etc. ils ont le haut des chaînes dans la main gauche, et les tiennent de la droite par le milieu pour lancer l'encensoir.

8. Dans les églises où deux Thuriféraires servent à la Messe solennelle, le second porte la navette, et la présente au Diacre chaque fois qu'on bénit l'encens. Si l'on doit encenser le Chœur au *Credo,* c'est encore le deuxième qui fait cette fonc-

tion; et quand il y a encensement à la Préface, les deux Thuriféraires encensent chacun un côté du Chœur.

9. De retour à la sacristie, toutes les fois que les encensoirs ne doivent plus servir, les Thuriféraires en ôtent les charbons, arrangent les chaînes autour du couvercle, de manière qu'elles ne se mêlent point, et replacent les encensoirs au même lieu qu'ils les ont pris.

ARTICLE II.

Fonctions des Thuriféraires à la Messe.

§ 1. *De la Messe des Dimanches et Fêtes Doubles, et au-dessous.*

10. Le premier Thuriféraire se rend à la sacristie à la fin du *Gloria in excelsis*, prépare l'encensoir, prend la navette, et veille à ce qu'elle soit garnie d'encens. Pendant le Graduel, ou la Prose si l'on en dit une, il va au sanctuaire, tenant l'encensoir de la main droite, et précédant celui qui doit porter la croix à l'Evangile. Ayant fait une inclination ou une révérence à l'autel, il se place du côté de l'épître et balance son encensoir.

11. Quand le Diacre portant le livre des Evangiles, se met à genoux devant le Célébrant pour recevoir la bénédiction, le Thuriféraire s'agenouille à la gauche du Diacre, si c'est à l'autel, à sa droite si c'est à son siége que le Célébrant la lui donne. Il ouvre la navette, et l'élève un peu en disant: *Benedic, Pater*. Dès que le Célébrant a fait un signe de croix sur l'encens, le Thuriféraire se relève, le salue en même temps que le Diacre, et va se placer derrière le Crucigère. Là il fait encore à l'autel et au Célébrant les mêmes saluts que le Diacre et le Sous-Diacre; puis, se tournant sur sa droite, il va au lieu où se chante l'Evangile, et s'y place de la manière la plus commode pour être à portée d'encenser le Diacre, eu égard à la disposition des lieux. Si l'on chante une Prose terminée par une invocation, et que le Diacre se tourne vers l'autel, le Thuriféraire le fait aussi. Il doit de même, pendant l'Evangile, incliner la tête aux saints noms de Jésus et de Marie, et du Saint dont on célèbre la fête, et faire la génuflexion si le Diacre la fait. Un moment avant l'Evangile, le Thuriféraire met de l'encens dans l'encensoir,

et pendant que le Chœur chante *Gloria tibi, Domine,* il encense le Diacre de trois coups, avec les saluts ordinaires; puis, ayant posé à terre l'encensoir, il se tourne vers le Diacre, et tient les bras croisés jusqu'à la fin de l'Evangile. Alors il reprend l'encensoir, retourne à l'autel qu'il salue, et s'en va à la sacristie avec le Crucigère, si l'on chante le *Credo;* si on ne le chante pas, il reste dans le sanctuaire et agite l'encensoir.

12. Après le *Credo,* le Thuriféraire revient de la sacristie; et s'il y a offrande du peuple, ayant posé l'encensoir à terre, il prend l'aspersoir, le livre ou le carton pour l'Oraison, et le plateau ou le bassin dans lequel on reçoit les offrandes. Quand les autres ministres de l'autel ont baisé la patène, il remet au Diacre l'aspersoir et le livre, qu'il reprend après la bénédiction du pain, avec le cierge offert, et reporte le tout sur la crédence ou à la sacristie. Si quelque autre est chargé de présenter ces objets, il ne s'en occupe pas.

13. Pendant que le Célébrant offre le calice, le Thuriféraire, ayant mis de l'encens dans l'encensoir, le ferme, va s'agenouiller à la droite du Diacre, lui présente l'encensoir, et fait les mêmes inclinations que les autres ministres. Après l'encensement du Célébrant, il le salue avec le Diacre lorsqu'il a repris l'encensoir; et s'il est besoin d'en renouveler le feu, il retourne à la sacristie et en revient de suite.

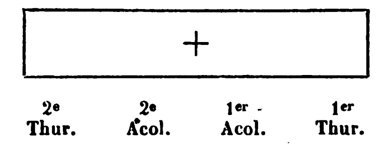
14. Au commencement de la Préface, il met encore de l'encens dans l'encensoir, et attend que le Chœur ait chanté *Dignum et justum est.* Alors il va droit au premier Choriste, qu'il encense de trois coups; et restant à la même place, il encense de même le second Choriste, avec les saluts ordinaires. Après quoi, s'avançant au fond du chœur, du côté droit, il fait un salut, se retourne, et fait un nouveau salut; puis, ayant donné d'abord trois coups d'encensoir sans marcher, il encense ensuite en marchant tout le long du chœur jusqu'à la fin des stalles. Là il s'arrête, et sans faire aucun salut, il se tourne vers le côté qu'il a encensé, revient au fond du chœur par le même côté, salue l'autel, en traversant derrière les Choristes; et encense le côté gauche du chœur en faisant les mêmes saluts qu'il a faits de l'autre côté.

Si le Curé, ou autre supérieur du lieu, est à sa place en habit de chœur avec l'étole, le Thuriféraire l'encense d'abord

de trois coups, en le saluant avant et après, et il va ensuite aux Choristes.

15. L'encensement du Chœur terminé, le Thuriféraire salue l'autel avant de monter dans le sanctuaire; puis il agite l'encensoir. Un peu avant la consécration, il met de l'encens dans l'encensoir, s'agenouille vers le coin de l'épître, près des degrés de l'autel, s'incline profondément chaque fois que le Célébrant fait la génuflexion, et encense continuellement pendant l'élévation tant de l'hostie que du calice. Il se relève ensuite, salue l'autel derrière le Crucigère, et se retire à la sacristie; mais s'il lui faut traverser le chœur, il attend, pour se mettre en marche, que le Clergé se soit relevé.

16. Après la petite élévation, dans les principales églises, un second Thuriféraire se rend à la sacristie, et se hâte de mettre du feu et de l'encens dans son encensoir; son confrère en fait autant. Dès que l'on commence l'*Agnus Dei*, ils sortent tous deux de la sacristie, précédés des Acolytes, avec lesquels ils viennent saluer près des degrés de l'autel, rangés sur une même ligne, en cet ordre :



après quoi, les Thuriféraires, restant à la même place, se tournent l'un vers l'autre, et se saluent mutuellement. Quand les Acolytes ont reçu la paix, les Thuriféraires se saluent de nouveau, et suivent chacun leur Acolyte qui va donner la paix au Choriste de son côté. Dès qu'il l'a donnée, le Thuriféraire encense le Choriste de trois coups, avec les saluts ordinaires. Les Acolytes étant montés dans les stalles, les Thuriféraires s'avancent au fond du chœur, jettent un coup d'œil l'un sur l'autre pour saluer ensemble, et pour lancer en même temps l'encensoir; puis, ayant encensé trois coups sans marcher, ils encensent en marchant tout le long du chœur jusqu'au bout des stalles, se joignent au bas des degrés, saluent l'autel, et retournent à la sacristie.

Si le Curé, ou le supérieur du lieu, est à sa place en habit

de chœur avec l'étole, les Thuriféraires se réunissent pour suivre les Acolytes qui vont lui donner la paix avant de la porter aux Choristes; et ils l'encensent tous deux ensemble. Le second Thuriféraire passe ensuite derrière les Choristes, pour encenser le deuxième après que l'Acolyte lui aura donné la paix, et le premier attend un peu afin que l'encensement se fasse en même temps. S'il n'y a qu'un Thuriféraire, il se comporte comme il est dit ci-dessus, n. 14.

17. Aux fêtes Simples et aux féries, quoiqu'il n'y ait qu'un seul Choriste, deux Acolytes et deux Thuriféraires, dans les principales églises, servent pour la paix et l'encensement à l'*Agnus Dei.* Les Thuriféraires vont à la suite des Acolytes, et par le même côté, et ils encensent tous deux ensemble le Choriste; puis ils se séparent pour encenser chaque côté du Chœur.

Dans les petites églises, où la Messe se célèbre sans ministres sacrés, il n'y a pas d'encensement les Dimanches ni les fêtes Doubles et au-dessous.

§ 2. *De la Messe des Fêtes Annuelles et Solennelles.*

18. Le premier Thuriféraire doit se rendre à la sacristie un peu avant la Messe, pour préparer l'encensoir et y mettre du feu. Si le second sert durant toute la Messe, comme il se pratique dans quelques églises, il est chargé de porter la navette. Quand le Célébrant a revêtu la chasuble, le Thuriféraire se place entre lui et le Diacre, un peu en arrière. Dès qu'il se retourne, le Thuriféraire présente au Diacre la navette ouverte, lève le couvercle de l'encensoir, et l'approche du Célébrant qui y met de l'encens et le bénit. Après cette bénédiction, le Thuriféraire, ayant fermé l'encensoir, reprend la navette, va se placer à la porte de la sacristie au-delà des Acolytes, et se tourne vers le Célébrant. Lorsqu'on commence au chœur le Psaume de l'Introït, il salue la croix, et précède les Acolytes pour se rendre au sanctuaire, portant l'encensoir de la main droite, et la navette de la gauche qu'il tient appuyée contre sa poitrine.

19. En arrivant dans le sanctuaire, il se place du côté de l'épître à quelque distance des degrés de l'autel, la face tournée vers le côté opposé. Il ne se met point à genoux avec les autres, mais fait seulement un salut profond ou une révé-

rence; pour le reste, il se conforme aux autres ministres, pendant les prières qui se disent au bas de l'autel, se tournant et s'inclinant quand il faut le faire. Il peut néanmoins balancer légèrement l'encensoir pour entretenir le feu, excepté lorsqu'il s'incline, et il omet les signes de croix.

20. Le Thuriféraire ne baise pas la petite croix; mais, pendant que les Acolytes la baisent, il monte à l'autel, qu'il salue ainsi que le Célébrant, présente la navette au Diacre, puis l'encensoir, afin que le Célébrant y mette de l'encens. Quand il l'a bénit, le Thuriféraire ferme l'encensoir, le donne au Diacre, reprend la navette, salue l'autel, pose la navette sur la crédence, et se met à genoux sur le plus bas degré. Il fait les mêmes inclinations que le Célébrant, se relève avec lui, et étant monté de suite à l'autel, qu'il salue encore, il prend le Missel avec le pupitre, descend au bas des degrés, où il demeure tourné vers le côté de l'évangile jusqu'à ce que le Célébrant ait encensé le côté de l'épître. Alors le Thuriféraire reporte le livre sur l'autel qu'il salue derechef, et ayant repris la navette il attend au bas des degrés que le Diacre ait repris l'encensoir. S'il y a un Prêtre assistant, c'est lui qui tient le livre durant l'encensement, et pendant ce temps là le Thuriféraire est près de la crédence à genoux ou debout, comme les autres ministres. Quand le Diacre va au côté de l'évangile, le Thuriféraire s'y rend aussi en passant derrière les Induts, salue au milieu avec le Diacre, et se place debout à sa droite un peu en arrière, tourné comme lui vers le Célébrant, qu'il salue avec le Diacre avant et après l'encensement; puis, ayant reçu l'encensoir, il retourne à la sacristie.

21. Pendant le Graduel ou la Prose, le Thuriféraire sort de la sacristie avec le Crucigère, et il observe tout ce qui est marqué n. 11. Mais après l'Evangile il attend dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, que le Diacre arrive, lui présente l'encensoir, se tient debout à sa droite tandis qu'il encense le Célébrant, comme il est dit n. 20. Ayant repris l'encensoir, il va à la sacristie, si c'est un jour de Solennel-mineur, et si l'on chante le *Credo*; mais dans les Annuels et Solennels-majeurs, et dans les Solennels-mineurs, quand on ne chante pas le Symbole, il se remet à sa place du côté de l'épître, en passant derrière les Induts.

22. Comme il est dans le sanctuaire pendant le *Credo*, aux

Solennels-majeurs et Annuels, il s'incline lorsqu'on chante ce verset, *Et incarnatus est*, etc. puis, ayant mis de l'encens dans l'encensoir, il va se placer près des degrés du sanctuaire au milieu, salue l'autel et le Célébrant, en même temps que le Sous-Diacre, et le précède dans le chœur. Il s'arrête un peu en avant du premier Choriste, laisse passer devant lui le Sous-Diacre, attend que celui-ci ait fait baiser le livre au Choriste, qu'il encense ensuite avec les saluts ordinaires; puis, sans quitter la place, il encense de même l'autre Choriste après qu'il a baisé le livre. Si le Curé, ou le supérieur du lieu, est à sa place en habit de chœur, on lui présente le livre et on l'encense avant les Choristes. Lorsque le Sous-Diacre est monté dans les stalles, le Thuriféraire s'avance au fond du chœur du même côté, salue vers le fond, puis vers l'autel, donne trois coups d'encensoir sans marcher; et encense ensuite en marchant jusqu'au bout des stalles. Là, sans saluer, il se tourne vers le côté du Chœur qu'il a encensé, va derrière les Choristes attendre le Sous-Diacre, fait avec lui un salut vers l'autel, et encense le côté gauche du Chœur de la même manière que l'autre côté. L'encensement fini, il se remet à sa place, ou s'il a besoin de renouveler le feu il va à la sacristie.

23. Après le *Credo*, le Thuriféraire, s'il est à la sacristie, revient à l'autel sans délai, et quand il y a offrande du peuple, il observe ce qui est marqué n. 12. Il se place ensuite dans le sanctuaire, de manière à ne pas gêner les Induts qui vont et viennent à la crédence pour leurs fonctions. Dès que le Célébrant a offert le calice, le Thuriféraire monte à l'autel pour la bénédiction de l'encens, et fait tout ce qui est dit ci-dessus n. 20. Ayant posé la navette sur la crédence, il passe derrière les Induts, salue au milieu, et se met à genoux en même temps que le Célébrant, mais du côté de l'évangile; puis, s'il n'y a pas de Prêtre assistant, il monte à l'autel, fait un salut, prend le Missel avec le pupitre, descend au bas des degrés, et y demeure tourné vers le côté de l'épître, jusqu'à ce que le Célébrant ait encensé le côté de l'évangile. Alors il remet le Missel dans la même place et la même situation où il l'a trouvé, salue encore l'autel, descend au bas des degrés pour attendre le Diacre, près duquel il se tient pendant que celui-ci encense le Célébrant, comme il est marqué n. 20. Lorsqu'il a repris l'encensoir, il retourne directement à

la sacristie, s'il a déjà encensé le Chœur pendant le *Credo*.

24. Aux Solennels-mineurs, comme le Thuriféraire doit encenser le Chœur pendant la Préface, il ne retourne pas à la sacristie; mais il attend à sa place, du côté de l'épître, que la Préface commence, et il encense alors le Chœur comme il est dit ci-dessus n. 14. S'il y a deux Thuriféraires, ils encensent chacun le côté où il est placé; et s'il faut encenser le Curé, ou autre supérieur, ils l'encensent tous deux ensemble, avant d'aller aux Choristes.

25. Depuis le *Sanctus*, les fonctions du Thuriféraire sont les mêmes qu'aux Messes des fêtes Doubles, ci-dessus n. 15 et suiv. Lorsque deux Thuriféraires servent à l'autel, ils précèdent les Céroféraires en y allant, s'ils sont alors à la sacristie; et placés de chaque côté près des degrés, ils encensent à genoux pendant l'élévation de l'hostie et du calice, comme il est marqué n. 15.

26. Aux Messes solennelles célébrées sans Diacre ni Sous-Diacre, dès que le Prêtre est monté à l'autel, le Thuriféraire lui présente la navette, puis l'encensoir après qu'il y a mis de l'encens; et en donnant et reprenant ces objets il les baise ainsi que la main du Célébrant. Pendant l'encensement de l'autel il tient le livre, et quand il a repris l'encensoir, il s'agenouille sur le plus bas degré du côté de l'évangile, et encense le Célébrant de trois coups. Avant l'Evangile le Thuriféraire fait bénir l'encens, en met lui-même dans l'encensoir tandis que le Célébrant chante *Dominus vobiscum*, et lorsqu'il a dit *Sequentia*, etc. il l'encense de trois coups, étant debout au bas des degrés au coin de l'évangile. Après l'Evangile, il l'encense de même, mais il se met à genoux. Il fait encore bénir l'encens après l'oblation du calice, et se comporte en tout comme à l'encensement qui a eu lieu avant l'Introït. Pendant l'élévation, et à l'*Agnus Dei* si l'on donne la paix, il fait les encensements ordinaires.

§ 3. *De la Messe en présence du très-saint Sacrement.*

27. Les Dimanches et fêtes Doubles; et les Jeudis auxquels on célèbre cette Messe, les Thuriféraires observent tout ce qui est prescrit dans le § précédent pour la Messe des Solennels-mineurs, excepté qu'on ne fait pas bénir l'encens à la sacristie. Ils font la génuflexion vers le très-saint sacrement,

toutes les fois qu'ils doivent saluer l'autel ; mais s'ils sont en aube, et qu'ils fassent habituellement la révérence, ils ne font pas d'autre salut. Aux fêtes Annuelles et Solennelles, ils observent tout ce qui est marqué ci-dessus.

28. Si le très-saint sacrement n'a point été exposé avant la Messe, le Thuriféraire, en arrivant dans le sanctuaire, s'approche du Célébrant dès qu'il s'est relevé, donne la navette au Diacre, présente l'encensoir, le ferme quand l'encens y est mis, et le reste, comme il est marqué n. 5. Le très-saint sacrement ayant été encensé, il reprend l'encensoir, se met à genoux au milieu, et encense continuellement pendant toute la bénédiction ; puis il donne de nouveau l'encensoir au Diacre, et le reprend après l'encensement. S'il y a deux Thuriféraires, le second présente la navette, le premier donne l'encensoir, et ils encensent tous deux à genoux côte à côte pendant la bénédiction.

29. Le Thuriféraire tient le Missel tandis que le Célébrant encense l'autel avant l'Introït, comme il est dit n. 20. Mais comme le Diacre se place du côté de l'épître pour encenser le Célébrant, le Thuriféraire se met derrière lui, du même côté : ce qu'il pratique aussi après l'Evangile, et à l'encensement sur les oblations après l'Offertoire, quoiqu'il doive alors passer du côté de l'évangile pour tenir le livre, à défaut de Prêtre assistant, pendant qu'on encense ce côté.

30. Après la Messe, si l'on renferme le très-saint sacrement dans le tabernacle, les Thuriféraires ne retournent point à la sacristie lorsqu'ils ont encensé le Chœur à l'*Agnus Dei,* à moins qu'ils n'aient besoin de renouveler le feu. Le Célébrant étant descendu au bas de l'autel après l'*Ite Missa est,* ils font bénir l'encens comme avant la Messe, et encensent à genoux pendant toute la bénédiction. Le premier donne ensuite l'encensoir au Diacre pour le dernier encensement ; et dès que le très-saint sacrement a été remis dans le tabernacle, ils retournent tous deux à la sacristie, en précédant les Acolytes.

§ 4. *De la Messe Pontificale.*

31. Quand M. l'Archevêque doit officier pontificalement dans quelque église, on va le recevoir à la porte, avec la croix, l'eau bénite et l'encens. Le Thuriféraire présente la navette

au Curé ou au Prêtre qui le reçoit; le Prélat met de l'encens dans l'encensoir, et après avoir reçu l'eau bénite, il est encensé de trois coups par le Curé ou autre. On encense de même un Cardinal, et le Nonce de Sa Sainteté, mais non pas un autre Prélat. Après l'encensement, le Thuriféraire à la tête des autres va dans le sanctuaire, et agite l'encensoir tandis que le Pontife prend ses ornements.

Dans l'église métropolitaine, M. l'Archevêque sort de la sacristie revêtu pontificalement, et il bénit l'encens avant de se mettre en marche.

32. Le Thuriféraire, pendant la Messe, exerce ses fonctions comme aux fêtes Annuelles, sauf l'exception qui suit :

Pendant le Graduel ou la Prose, lorsque le Diacre a posé sur l'autel le livre des Evangiles, le Thuriféraire le précède au trône du Pontife, et se met à genoux à sa droite. Il donne la navette au Diacre, approche l'encensoir afin que le Prélat y mette de l'encens, et ayant repris la navette, il salue le Pontife avec le Diacre. Quand celui-ci a été bénit, il va au lieu ou se chante l'Evangile; mais le Thuriféraire ne met pas d'encens dans l'encensoir. Après l'Evangile, il revient au trône, et donne l'encensoir au Diacre qui encense le Pontife.

§ 5. *De la Messe célébrée devant M. l'Archevêque.*

33. Le Thuriféraire, en se rendant à l'autel, s'il passe devant le Prélat, lui fait une inclination profonde, qu'il réitère chaque fois qu'il passe devant lui.

34. Le Diacre, après la récitation du *Munda cor meum,* ne demande point la bénédiction au Célébrant, mais il va la recevoir du Pontife. Lors donc qu'il est descendu de l'autel, le Thuriféraire fait avec lui les saluts ordinaires, et se rend ensuite au lieu où est le Prélat, en suivant le Sous-Diacre qui est lui-même précédé du Diacre; les Induts, s'il y en a, viennent après le Thuriféraire, mais celui-ci accompagne seul le Diacre, quand le Prélat est placé dans le sanctuaire. S'étant mis à genoux à la droite du Diacre, le Thuriféraire attend qu'il ait reçu la bénédiction, puis il présente la cuillère vide au Prélat, qui met lui-même l'encens dans l'encensoir. Auparavant le Thuriféraire baise la cuillère et l'anneau du Pontife, et en approchant de lui la navette il dit : *Benedic, Pater reverendissime;* ayant

repris la cuillère, il ne la baise qu'après l'anneau. Il va ensuite au lieu où se chante l'Evangile, marchant le premier, et il ne met pas d'encens avant d'encenser le Diacre.

35. Après l'Evangile, le Thuriféraire présente l'encensoir au Diacre, qui va encenser le Pontife, et il ne le reprend que quand le Célébrant a été encensé, s'il doit l'être : ce qui a lieu dans les Solennels-mineurs et au-dessus, et à la Messe devant le très-saint sacrement. Si c'est un jour de Dimanche ou de fête Double, le Thuriféraire se retire à la sacristie après l'encensement du Pontife.

36. C'est le Diacre qui va lui-même porter la paix au Prélat. S'il faut sortir du sanctuaire, les Thuriféraires vont à la suite des Acolytes se placer en face de lui, et lorsqu'il a baisé l'instrument, ils l'encensent de trois coups; puis ils encensent à l'ordinaire les Choristes et le Chœur.

37. On rend les mêmes honneurs à un Evêque qui assiste à la Messe en rochet et mozette; et s'ils sont plusieurs, les Thuriféraires les encensent l'un après l'autre, à mesure que le Diacre leur donne la paix.

§ 6. *De la Messe des Défunts.*

38. On ne fait ordinairement l'encensement qu'aux Messes solennelles des Défunts, et à l'Offertoire seulement. Le Thuriféraire prépare l'encensoir pendant l'Evangile, et aussitôt qu'il est chanté, il vient à l'autel, présente après l'oblation du calice la navette au Diacre, et observe du reste tout ce qui est prescrit ci-dessus n. 23. Ayant repris l'encensoir, après que le Célébrant a été encensé, il retourne à la sacristie.

39. Au *Sanctus*, il revient dans le sanctuaire, avec les Céroféraires, et encense à l'ordinaire pendant l'élévation tant de l'hostie que du calice, étant à genoux du côté de l'épître.

40. Après la Messe, si l'on fait l'absoute, le Thuriféraire sort de la sacristie avant le dernier Evangile, à la suite de celui qui porte le bénitier, et précède le Crucigère pour aller près du cercueil. Là, il se place à droite au-delà du bout le plus éloigné de l'autel. A la fin du Répons, il présente au Diacre la navette, et la reprend lorsque le Célébrant a mis et bénit l'encens; mais il attend, pour donner l'encensoir au Diacre, que celui-ci ait rendu l'aspersoir. Il demeure à la même place pendant l'encensement qui se fait autour du cercueil;

et quand il a repris l'encensoir, il va se placer derrière le Crucigère, qu'il précède encore en retournant à la sacristie après le Psaume *De profundis* et l'Oraison. Il remplit, s'il est nécessaire, la même fonction au lieu de la sépulture.

ARTICLE III.

Fonctions des Thuriféraires à Vêpres, à l'Office de la Nuit, et à Laudes.

41. Dans les grandes églises deux Thuriféraires, et un seul dans les petites, servent pour les encensements qui se font à Vêpres et autres Offices.

42. Au commencement de l'Hymne de Vêpres, et même plus tôt s'il est nécessaire, ils vont du chœur à la sacristie pour préparer leurs encensoirs. Quand le Célébrant et son Adjuteur ont reçu la chape, les Thuriféraires derrière eux, près de la porte, saluent la croix de la sacristie, et se rendent à l'autel marchant les premiers, et portant chacun leur navette avec l'encensoir ; à moins que, selon la pratique de plusieurs églises, ils ne mettent l'encens avant de partir, pour n'être pas embarrassés de la navette.

43. Arrivés à l'autel, ils se tiennent à quelque distance des degrés, si le Célébrant et son Adjuteur doivent passer devant eux. Quand ceux-ci sont à l'autel, chaque Thuriféraire ayant mis de l'encens, s'agenouille à la droite de son Prêtre, lui présente l'encensoir, en disant : *Benedic, Pater;* et lorsque chaque Célébrant a fait un signe de croix sur l'encensoir, le Thuriféraire le lui met entre les mains, comme il est dit ci-dessus n. 6. Après quoi, ils font tous deux, avec les Célébrants, une inclination profonde à l'autel, soulèvent, pendant qu'ils encensent, le devant de leur chape, font une nouvelle inclination, et s'étant relevés montent à l'autel avec eux, le premier à la droite du Célébrant, le second à la gauche de l'Adjuteur. Placés à chaque bout, ils lèvent ensemble les bords du tapis qui couvre l'autel, afin que les Célébrants puissent baiser la nappe, abaissent le tapis, et font encore une inclination à l'autel; puis ils suivent le Célébrant et l'Adjuteur dans le chœur, combinant leur marche de telle sorte, qu'au moment où ceux-ci s'inclinent vers l'autel, les Thuriféraires, tournés vers eux et éloignés de quelques pas, s'inclinent en même temps du côté du chœur.

44. Si, après le maître autel, on doit encenser d'autres autels, ou des reliques exposées soit dans le chœur, soit dans la nef, soit ailleurs, ou bien le crucifix à l'entrée du chœur, les Thuriféraires suivent chacun leur Célébrant aux endroits où doit se faire quelque encensement, soulèvent la chape chaque fois, et font les mêmes saluts qu'eux.

45. Lorsque M. l'Archevêque, ou un autre Evêque, en rochet et mozette assiste à l'Office, il est encensé après les autels et les reliques, etc. et avant les Choristes.

46. S'il n'y a pas d'encensement à faire hors du chœur, le Célébrant et son Adjuteur, ayant salué au-delà des degrés du sanctuaire, s'avancent, chacun par le côté où il est, vers les Choristes. Les Thuriféraires les suivent, soulèvent la chape, font les saluts ordinaires ; puis reprennent l'encensoir ; et s'étant placés chacun quelques pas en avant de son Célébrant, ils l'encensent de trois coups, en le saluant avant et après.

47. Quand l'Adjuteur est en marche pour retourner à la sacristie, les Thuriféraires s'avancent au fond du chœur, chacun de leur côté, font un salut, et se tournant dos à dos saluent encore vers l'autel ; après quoi ils donnent trois coups d'encensoir sans marcher, et encensent ensuite en marchant jusqu'à la fin des stalles. Là ils s'arrêtent, se réunissent près des degrés, au milieu, pour saluer l'autel, et rentrent à la sacristie.

48. A l'Office de la Nuit, l'encensement se fait au commencement du premier Psaume de chaque Nocturne, dans les fêtes Annuelles et Solennelles seulement. Les Thuriféraires observent tout ce qui est marqué ci-dessus pour les Vêpres. S'il y a des reliques exposées dans le chœur, on les encense au premier Nocturne seulement ; mais on ne va encenser aucun autel, etc. hors du chœur.

49. A Laudes, l'encensement se fait, pendant le Cantique *Benedictus,* absolument de la même manière qu'à Vêpres.

50. Dans l'église métropolitaine, quand il y a station après les Vêpres ou les Laudes, le premier Thuriféraire ne retourne point à la sacristie après l'encensement du chœur. Il attend le moment du départ, et marchant devant les Acolytes, il s'arrête dans la nef à quelque distance de la porte du chœur, présente l'encensoir au Célébrant quand il arrive, le reprend après l'encensement, se remet ensuite à sa première

place, et s'y tient jusqu'au *Benedicamus*. Alors il retourne à la sacristie en passant par le chœur.

ARTICLE IV.

Fonctions des Thuriféraires au Salut du très-saint Sacrement.

51. Lorsque le Salut se donne après les Vêpres, les Thuriféraires, ayant terminé l'encensement du Chœur, retournent à la sacristie pour y renouveler le feu de leurs encensoirs; et s'il se donne après les Complies, ou hors de l'Office, ils s'y rendent un peu d'avance afin de tout préparer.

52. Après avoir salué la croix avec le Célébrant, ils partent à la tête des autres ministres pour se rendre à l'autel. Si le très-saint sacrement n'est pas exposé, ils font pour l'exposition ce qui est prescrit pour la Messe, ci-dessus n. 28. S'il est exposé, ils font bénir l'encens, le second présentant la navette au Diacre, ou à défaut au Célébrant, mais sans aucun baisement. Le premier donne l'encensoir au Diacre ou au Célébrant, soulève la chape à défaut de Diacre; puis ils encensent tous deux ensemble pendant la bénédiction, se tenant à genoux au milieu du sanctuaire. Après la bénédiction, le premier présente derechef l'encensoir, à moins qu'on ne doive faire de suite la Procession.

53. Dans le reste du Salut, les Thuriféraires encensent de temps en temps le très-saint sacrement, pendant les Antiennes, Prose, Cantique, etc. mais ils n'encensent jamais pendant les Oraisons. On ne fait pas non plus d'encensement hors du sanctuaire, et on n'encense aucune personne, pas même M. l'Archevêque présent.

54. Quand on fait la Procession, les Thuriféraires, placés en avant du dais, à quelque distance, encensent de temps en temps le très-saint sacrement, tous deux ensemble, ou quelquefois séparément, faisant la génuflexion ou la révérence avant et après. Quand ils se reposent, ils se mettent dans les files de la Procession, de chaque côté, derrière les Choristes. Si l'on fait une station, et que le Célébrant doive y encenser le très-saint sacrement, le premier Thuriféraire présente l'encensoir; mais on ne fait pas bénir l'encens auparavant. Si l'on donne une bénédiction, ils encensent tous deux à genoux, comme à la première.

55. A la fin, avant de renfermer le très-saint sacrement dans le tabernacle, le Célébrant bénit de nouveau l'encens, fait les encensements et donne la bénédiction. Les Thuriféraires se comportent de la même manière qu'au commencement du Salut; mais quand le Célébrant a encensé pour la dernière fois, ils ne doivent plus encenser. Ayant ensuite salué l'autel avec les autres ministres, ils retournent à la sacristie, marchant à leur tête.

CHAPITRE VII.

Du Crucigère.

1. Le Clerc désigné pour cet office est revêtu de l'aube ou du surplis, et en hiver il met le camail par-dessus. Il observe les règles suivantes : 1° lorsqu'il doit se rendre du chœur à la sacristie, il se découvre avant de quitter sa place, et salue l'autel, puis lorsqu'il y revient il fait un nouveau salut à l'autel, et ne se couvre que quand il est rendu à sa place ; 2° il ne fait aucune inclination, et il a toujours la tête nue en portant la croix; 3° il tourne le Christ vers le Clergé qui suit quand il est en marche, et vers l'autel lorsqu'il est au bas des degrés.

2. Les Dimanches, pendant l'aspersion de l'eau bénite, et les autres jours au moment où le Célébrant revêt la chasuble, ou reçoit une chape s'il doit y avoir procession, le Crucigère reçoit lui-même la chape, et se place à la porte de la sacristie, tourné vers la croix qui s'y trouve. Quand, après les saluts ordinaires, on donne le signal pour se mettre en marche, le Crucigère élève la croix, et se rend au chœur avec les deux Acolytes, qui marchent un peu en avant. Il s'arrête au bas des degrés du sanctuaire ou se rend à la porte du chœur, selon les usages et la disposition de chaque église, si l'on doit faire la Procession ; si on ne la fait pas, il attache la croix du côté de l'épître ou ailleurs selon les localités, salue l'autel, et ayant déposé sa chape à la sacristie, il revient au chœur.

3. Pour la Procession, il part du chœur dès que le Répons est entonné, marchant entre les deux Acolytes au milieu, et un peu en arrière, d'un pas grave, sans tourner la tête de côté et d'autre. S'il y a sur son passage quelque lampe, ou lustre, ou réverbère, il y fait attention, et se détourne un peu pour ne pas les atteindre. De retour à la porte du chœur, où se fait ordinairement la station, il s'arrête, pose la croix à terre, et reste tourné vers l'autel, mais en laissant le crucifix tourné vers le Clergé. Après l'Oraison, il élève la croix, et revient à la sacristie en passant par le chœur. Il en sort bientôt après, quand le Célébrant a pris la chasuble, le précède à l'autel, attache la croix, et va déposer sa chape, comme il est dit n. 2.

4. Dès que l'Epître est chantée, le Crucigère se rend à la sacristie, et y reçoit la chape. Pendant le Graduel, ou, si l'on chante une Prose, à la fin de l'*Alleluia,* il revient au chœur, prend la croix au lieu où il l'a déposée, descend au bas des degrés du sanctuaire, et les Acolytes viennent l'y joindre. Lorsque, après la bénédiction de l'encens, le Diacre a salué l'autel, le Crucigère tourne le crucifix de son côté, élève la croix, et marchant à la suite des Acolytes va se placer derrière le pupitre préparé pour l'Evangile, à moins qu'il ne soit appliqué contre le mur, ou placé dans un ambon auquel il ne puisse monter : en ce cas, il se met dans la place la plus convenable, pour se trouver, autant qu'il se peut, en face du Diacre. Là il pose à terre la croix, le crucifix tourné vers le Diacre, jusqu'à la fin de l'Evangile. Alors il élève de nouveau la croix, et retourne au sanctuaire dans le même ordre qu'il est venu, c'est-à-dire, précédant le Sous-Diacre, et les Induts, s'il y en a. Ayant attaché la croix en son lieu, il va déposer sa chape.

5. Au commencement de la Préface, il va de nouveau prendre la chape, reçoit dans les mains un plat couvert d'un voile, et au *Sanctus* il revient au chœur à la suite des Céroféraires. Après qu'il a salué l'autel au milieu d'eux, il monte dans le sanctuaire, et quand le Sous-Diacre, portant la patène, descend de l'autel, il s'avance vers lui, baise la patène, et le salue ; puis, dès que le Sous-Diacre a mis la patène dans le voile, le Crucigère se retire sur le dernier degré du sanctuaire, derrière les Induts, s'il y en a. Lorsqu'on sonne pour annoncer la consécration, il se met à genoux, s'incline pen-

dant l'élévation tant de l'hostie que du calice, et se relève ensuite.

6. Après la petite élévation, quand le Célébrant commence *Præceptis salutaribus*, le Crucigère s'approche du Sous-Diacre, tourne de son côté le plat, afin qu'il prenne facilement le voile avec la patène, et reste derrière lui jusqu'à ces mots du *Pater, Panem nostrum,* etc. Alors il reçoit le voile sur le plat qu'il a dans les mains; et ayant salué derechef le Sous-Diacre, puis l'autel, comme il a dû faire chaque fois, il se retire à la sacristie, pour quitter la chape et déposer le plat.

7. La communion étant donnée, il va reprendre la chape, revient au chœur, prend la croix, et se tient au bas des degrés du sanctuaire jusqu'après la bénédiction. Alors il retourne à la sacristie avec les Acolytes, se place au milieu d'eux tourné vers le Célébrant quand il arrive; et celui-ci ayant fait la génuflexion en disant *Et Verbum caro factum est,* le Crucigère attache la croix à sa place, puis dépose sa chape.

8. Aux Messes des fêtes Simples et des féries, on ne porte pas la croix en allant à l'autel, ni à l'Evangile. Les fonctions du Crucigère se bornent à ce qui est prescrit depuis le commencement de la Préface jusqu'au *Pater,* ci-dessus n. 5 et 6.

9. Au Salut du très-saint sacrement, quand on doit faire la Procession, le Crucigère ayant pris une chape et la croix à la sacristie, vient au chœur un moment avant qu'elle commence, et lorsqu'elle est rentrée, il va déposer sa chape, en reportant la croix.

CHAPITRE VIII.

De l'Exorciste, ou Clerc qui porte le bénitier.

1. Le Clerc désigné pour cette fonction est revêtu de l'aube ou du surplis, comme il est marqué ci-dessus (chap. V, page 373) pour ceux qui font l'office d'Acolytes. Lorsqu'il porte le bénitier, il a la tête nue; c'est ordinairement de la

main droite qu'il le tient, et il appuie la gauche contre sa poitrine. Il le fait passer dans la main gauche au moment de donner l'aspersoir, dont il baise le manche en le présentant, ensuite il baise la main du Célébrant; au contraire, en le reprenant, il baise d'abord la main, puis l'aspersoir; et aussitôt il reprend le bénitier de la main droite. Quand il donne l'aspersoir au Diacre, ou autre qui assiste le Célébrant, il ne baise rien. Du reste, il observe les règles de modestie, et fait les inclinations ou révérences marquées au chapitre V déjà cité, n. 3, 4 et 5.

2. A la bénédiction de l'eau, qui se fait les Dimanches avant la grand'Messe, le bénitier est ordinairement posé sur une crédence ou un escabeau. Si l'Exorciste doit le tenir, il le prend de la main gauche, et tient le sel de la main droite. Au commencement, il répond, *Qui fecit,* etc... *Ex hoc nunc*, etc. comme dans le Missel, et *Amen* à la fin des Oraisons. Après que le Célébrant a récité les Exorcismes et les Oraisons sur le sel et sur l'eau, il lui présente le vase du sel, le reprend ensuite, et le remet à sa place. A la fin, il précède le Célébrant à l'autel, et s'agenouille à sa droite.

3. Après une inclination, il présente l'aspersoir, que le Célébrant trempe dans le bénitier; et pour cela l'Exorciste l'approche à sa portée. Quand il a aspergé l'autel, l'Exorciste se relève et se tient debout pendant qu'il y monte. Dès qu'il est descendu, il fait avec lui un nouveau salut, et le suit dans le chœur et dans la nef, tant que dure l'aspersion, se tenant à sa droite, un peu en arrière, et élevant le bénitier chaque fois que le Célébrant veut prendre de l'eau bénite. De retour au chœur, l'Exorciste, ayant reçu l'aspersoir, pose le bénitier en lieu convenable, s'il ne doit pas le porter à la Procession, et demeure à côté du Célébrant pendant l'Oraison *Exaudi nos*.

4. Si l'Exorciste porte le bénitier à la Procession, il se place derrière le Crucigère dès que celui-ci est entré dans le chœur. Au départ il se met en tête, marchant seul avant tous les autres. La Procession terminée, il pose le bénitier ou sur la crédence, ou dans un autre lieu marqué, s'il doit servir à la bénédiction du pain; sinon, il le reporte à la sacristie.

5. Pour la bénédiction des cierges, le jour de la Chandeleur, et pour celle des rameaux, l'Exorciste se tient au bas

des marches de l'autel, du côté de l'épître. A la fin de la dernière Oraison, il donne l'aspersoir au Diacre, et le reprend bientôt après. A l'aspersion qui se fait ensuite dans la nef, il se conduit comme il est dit ci-dessus n. 3. A la bénédiction des cendres, le Mercredi après la Quinquagésime, il se met à la droite du Célébrant ou de celui qui l'assiste, présente l'aspersoir à temps; et s'il doit tenir le plat où sont les cendres, il le prend dès qu'il a mis en place le bénitier.

6. Aux enterrements, l'Exorciste marche en tête devant la croix. A toutes les aspersions que doit faire le Célébrant, il est à droite, et présente l'aspersoir sans aucun baisement. Au cimetière, il demeure près de la fosse jusqu'à ce que ceux qui doivent jeter de l'eau bénite sur le cercueil l'aient fait; puis il rapporte le bénitier à l'église.

CHAPITRE IX.

Des Induts.

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur les fonctions des Induts.

1. Les Clercs désignés pour remplir à l'autel la fonction d'Induts sont revêtus de l'amict et de l'aube, sur laquelle ils mettent la tunique. Dès que l'heure de la Messe est arrivée, après une courte prière dans l'église, ils vont à la sacristie et se revêtent de leurs ornements.

2. Chaque Indut, ayant fait le signe de la croix, prend l'amict par les cordons, baise la croix qui est au milieu, le pose d'abord sur sa tête, et l'abaissant de suite sur les épaules, il l'arrange autour du cou, en sorte que le rabat et la soutane soient tout-à-fait couverts. Après avoir croisé le cordon de droite par-dessus celui de gauche, il les fait passer de chaque côté et les ramène par-devant, où il les arrête au-dessous de la poitrine par un simple nœud très-lâche. En prenant l'aube, il passe d'abord entièrement la tête, puis successivement les bras dans les manches, en commençant par le droit;

ensuite il l'ajuste proprement autour du cou, de manière que l'amict paraisse, et il noue les petits cordons du col, dont il cache les bouts par-dessous l'aube. La ceinture ou cordon, qu'il prend après, se met autour des reins, et non sur la poitrine ; il l'attache de telle sorte qu'il ne puisse se dénouer, et en relève les bouts de chaque côté sous les bras. En même temps, il ajuste l'aube de façon que les plis soient également distribués, et qu'elle ne dépasse pas la soutane. En se revêtant de la tunique, il a soin de mettre par-devant le côté qui est échancré, et prend ensuite le bonnet, qu'il tient des deux mains un peu au-dessous de la poitrine.

3. Toute la contenance des Induts doit respirer la gravité et la modestie. Ils tiennent le corps droit, ainsi que la tête, les yeux baissés; et quand ils vont deux à deux, ils marchent de front d'un pas égal : s'il faut monter à l'autel, ils retirent un des pieds en arrière, lèvent celui qui est près du degré, et par ce moyen ils évitent de marcher sur leur aube.

4. Lorsqu'ils sont debout, ils tiennent ordinairement les mains jointes un peu au-dessous de la poitrine, ayant le pouce droit croisé sur le gauche, et les autres doigts joints et étendus. Etant assis, ils posent les mains étendues, mais les doigts étant joints ensemble, sur chaque genou par-dessus la tunique, et quand une des mains est occupée, ils mettent l'autre sur la poitrine. Ils se frappent la poitrine au *Confiteor*, etc. non avec la main étendue, mais du bout des doigts, qui doivent être joints ensemble et un peu courbés.

5. Ils font une inclination profonde toutes les fois qu'ils arrivent à l'autel et qu'ils sont près de le quitter, et aussi quand ils traversent vis-à-vis du milieu. S'ils doivent faire ces saluts avec le Célébrant ou d'autres ministres, ils attendent que ceux-ci soient rendus à leur place pour s'incliner en même temps qu'eux; mais quand le Célébrant ou autre ministre fait un salut qui lui est particulier, les Induts restent immobiles. Ils se mettent à genoux en même temps que le Célébrant lorsqu'il arrive à l'autel, et de même pour les encensements, comme il est marqué ci-après.

6. Chaque fois que le Célébrant va s'asseoir, les Induts y vont de leur côté. Arrivés à leurs siéges, ils font avant de s'asseoir une inclination médiocre au Célébrant; et ils le saluent de même quand ils quittent leurs siéges, ou qu'ils y re-

viennent après quelque fonction, seuls ou avec d'autres. Ils saluent pareillement le Diacre et les autres ministres, toutes les fois qu'ils leur donnent ou qu'ils reçoivent d'eux quelque chose.

7. Lorsqu'il faut s'asseoir, les Induts prennent d'abord leur bonnet avant de faire le salut marqué ci-dessus, puis ils s'asseyent et se couvrent. Ils ne doivent jamais se lever avec le bonnet sur la tête; mais ils commencent par se découvrir, se lèvent, et posent le bonnet sur leur siége s'ils doivent le quitter; s'ils doivent se rasseoir bientôt, ils gardent le bonnet dans leurs mains.

8. L'Indut qui va prendre sur l'autel le livre des Epîtres ou celui des Évangiles, fait d'abord au bas des degrés une inclination profonde; puis monte à l'autel, prend des deux mains le livre, dont il appuie le haut contre sa poitrine, salue la croix de l'autel, et descend au bas des degrés. C'est là qu'il présente le livre au Diacre ou au Sous-Diacre, selon l'occurrence, en observant de lui mettre la tranche dans la main gauche; il le salue ensuite, et fait les mêmes inclinations que lui, tant à l'autel qu'au Célébrant s'il y a lieu.

9. Les Induts tâchent de faire ensemble et avec uniformité les actions qui leur sont communes avec d'autres Induts, ou avec tout autre ministre, comme les génuflexions, inclinations, etc. Lorsqu'étant assis le Célébrant se découvre et s'incline, pendant quelque verset où il faut être découvert, ils se découvrent et s'inclinent en même temps que lui. Si l'un des ministres supérieurs, comme le Diacre, ou même un Indut, se lève pour quelque fonction, tous ceux qui lui sont inférieurs doivent se lever pareillement, et rester debout jusqu'à ce que l'autre ait quitté l'autel ou se soit rassis.

10. Les Induts doivent savoir que, s'ils sont laïques, il ne leur est pas permis de toucher les vases et les linges sacrés, selon ce qui est marqué dans le Missel. (*Rubr.* part. III. *De Defect.* n. 51.)

ARTICLE II.

Fonctions communes à tous les Induts.

11. Pendant l'aspersion de l'eau bénite, ou bien, si on ne la fait pas, pendant que le Célébrant reçoit la chape, les In-

duts ayant en main leurs bonnets se rangent en cet ordre, tournés vers la croix de la sacristie :

	†	
S. D.	Cél.	D.
1		2
	6	
3		4
	5	

Après qu'ils ont salué la croix et le Célébrant, dès que le Diacre et le Sous-Diacre se sont placés au milieu d'eux, ils se rendent dans le chœur ou dans le sanctuaire selon la disposition des lieux, saluent l'autel, rangés dans le même ordre, et lorsque le Clergé est en marche pour la Procession, ayant derechef salué l'autel, ils y vont à la suite des Choristes. Quand l'Oraison est chantée, ils rentrent dans le chœur, saluent l'autel, et retournent à la sacristie, où rangés de chaque côté, face à face, ils saluent le Célébrant qui passe devant eux, puis la croix avec lui.

Il n'y a six Induts qu'aux fêtes Annuelles, et quatre seulement aux Solennels ; ceux-ci se placent dans le même ordre que les quatre premiers dans le tableau qui est ci-dessus, tant pour la Procession que pour la Messe.

12. Lorsque le Célébrant bénit l'encens dans la sacristie, les Induts se rangent dans le même ordre qu'avant la Procession, tenant en main leurs bonnets ; et ayant salué la croix de la sacristie et le Célébrant, ils se mettent en marche pour se rendre au sanctuaire. Si l'on entre dans le chœur par la grande porte, ils s'avancent tous par le côté droit sans se séparer. Le troisième et le quatrième s'arrêtent vers le milieu du sanctuaire, le premier et le deuxième passent devant ceux-ci, et se mettent plus haut de chaque côté, tous quatre tournés en chœur, c'est-à-dire face à face, jusqu'à ce que le Célébrant soit passé. Le cinquième et le sixième vont se placer à chaque coin de l'autel au bas des degrés ; et tournés aussi en chœur, ils attendent que le Célébrant soit arrivé au milieu; alors tous se tournent vers l'autel, s'agenouillent et s'inclinent profondément en même temps que lui. Le cinquième et le sixième, ayant exécuté ce qui leur est prescrit

ci-après n. 26, se mettent derrière le troisième et le quatrième ; et ils sont alors tous rangés sur deux lignes vis-à-vis chaque coin de l'autel, laissant entre eux quelque intervalle selon la grandeur du sanctuaire, en cette figure :

	+	
S. D.	Cél.	D.
2		1
4		3
6		5

Si les Acolytes ne viennent pas prendre leurs bonnets, ils les gardent dans leurs mains jusqu'à ce qu'ils aillent à leurs siéges, sur lesquels ils les déposent.

13. Au commencement de la Messe, les Induts font le signe de la croix, et répondent aux prières comme le Diacre et le Sous-Diacre. Ils se tournent vers le Célébrant, et s'inclinent médiocrement pour dire *Misereatur*; mais ils sont tournés vers l'autel et profondément inclinés en récitant le *Confiteor* et pendant le *Misereatur* qui suit, auquel ils répondent *Amen*. En disant, *tibi Pater* et *te Pater*, ils se tournent un peu vers le Célébrant, restant néanmoins inclinés, et se frappent légèrement la poitrine à ces mots *meâ culpâ*, etc. Ils se redressent à *Indulgentiam*, font le signe de la croix, et répondent *Amen*; puis s'inclinent de nouveau depuis *Deus tu conversus* jusqu'à *Oremus*.

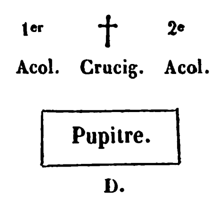
14. Le Célébrant étant monté à l'autel, les Induts se réunissent côte à côte au milieu, et dès que le Diacre a baisé la petite croix, ils s'approchent deux à deux du Sous-Diacre qui la leur présente. En la baisant, ils disent tout bas : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per crucem tuam redemisti mundum*, saluent le Sous-Diacre, et se tournent dos à dos pour revenir à leurs places respectives, où pendant l'encensement qui suit, ils se mettent à genoux en même temps que le Célébrant, et se relèvent avec lui. Tandis que le Diacre encense le Célébrant, ils se tournent face à face, et font ensuite une inclination comme les autres ministres : ils doivent observer tout ceci, chaque fois que le Célébrant est encensé. Si après avoir lu l'Introït, le Célébrant va s'asseoir, les Induts

saluent l'autel en même temps que lui, et se rendent à leurs siéges, qui sont ordinairement placés du côté de l'évangile, vis-à-vis du Célébrant. Le premier Indut est suivi du deuxième, celui-ci du troisième, et les autres s'avancent successivement, selon leur ordre numérique. Quand le Célébrant est assis, tous le saluent, puis s'asseyent eux-mêmes dans le même ordre qu'ils sont venus, et se couvrent de leurs bonnets. Ils gardent cet ordre toutes les fois qu'il faut s'asseoir.

15. Lorsque le Choriste vient annoncer le *Gloria in excelsis,* les Induts se lèvent et lui rendent ses saluts, comme les autres ministres; puis ils s'asseyent de nouveau jusqu'à ce que le Célébrant se lève pour aller à l'autel. Alors, s'étant levés aussi, ils posent leurs bonnets sur leurs siéges, et vont reprendre leurs places au milieu du sanctuaire, en marchant dans l'ordre opposé à celui qu'ils ont tenu pour venir s'asseoir; c'est-à-dire que le sixième part le premier, et que tous les autres le suivent. Ils tâchent d'être placés assez à temps pour saluer l'autel avec le Célébrant, lorsqu'il arrive au milieu, sans néanmoins agir avec précipitation; et ils observent le même ordre chaque fois que le Célébrant quitte son siége pour venir à l'autel. Quand le Célébrant a récité le *Gloria in excelsis,* ils saluent l'autel, et vont s'asseoir en même temps que lui. Pendant que le Chœur chante cette Hymne, ils se découvrent aux versets, *Adoramus te,* etc. selon ce qui est marqué n. 9. Au moment que le Sous-Diacre se lève pour recevoir le livre des Epîtres, tous se lèvent; mais les derniers seuls l'accompagnent, comme il est dit ci-après, n. 28, et les deux premiers se rasseyent dès que le Sous-Diacre a quitté l'autel.

16. Pendant l'*Alleluia,* le Trait ou la Prose, quand le Diacre après avoir récité le *Munda cor meum,* descend pour se mettre à genoux aux pieds du Célébrant, les Induts posent leurs bonnets sur leurs siéges, et vont de suite se ranger à leurs places devant l'autel. Bientôt après, ayant fait les mêmes inclinations que le Diacre, à l'autel et au Célébrant, ils s'avancent vers le pupitre où doit se chanter l'Evangile, marchant par le côté droit du chœur, d'un pas très-grave, pour donner au Diacre le temps de faire les saluts prescrits, quand le pupitre est au milieu du chœur; mais le plus souvent il est placé entre les Choristes et la nef. Le cinquième Indut s'arrête quelques pas avant d'être arrivé au pupitre du Diacre,

et le sixième s'avance au-delà, de manière à laisser entre eux deux un espace suffisant pour les autres Induts et le Sous-Diacre, qui se rangent au milieu en cet ordre, selon que l'espace le permet :



D.

6. 4. 2. S. D. 1. 3. 5.
Induts. Induts.

Si l'Evangile se chante à un ambon, et que les Induts ne puissent ni y entrer, ni se placer au bas sur une même ligne, ils se rangent derrière le Sous-Diacre, sur deux lignes dans le même ordre qu'à l'autel, c'est-à-dire, le premier et le deuxième étant les plus proches du Diacre, ou bien en demi cercle, selon l'espace et la position des lieux.

17. Lorsque M. l'Archevêque, ou un Evêque, revêtu du rochet et de la mozette assiste à la Messe, c'est lui qui bénit le Diacre. Si le Prélat est dans le sanctuaire, les Induts tournés vers lui attendent qu'il ait bénit l'encens, et s'avancent ensuite au lieu où se doit chanter l'Evangile. Mais si le Prélat est dans le chœur, les Induts vont à la suite du Diacre, du Sous-Diacre et du Thuriféraire. Les plus dignes marchent en tête, et arrivés en face du Prélat, ils demeurent là jusqu'après la bénédiction du Diacre et de l'encens. Puis, ayant salué le Pontife, ils se placent près du pupitre ou de l'ambon, comme il est dit ci-dessus n. 16.

18. Après l'*Alleluia,* si l'on chante une Prose terminée par une invocation à Dieu ou aux Saints, les Induts se tournent vers l'autel, comme le Chœur, durant cette invocation. S'ils sont dans le sanctuaire, et que le Diacre se mette à genoux pendant cette invocation, ils s'y mettent aussi. Les Induts sont encore tournés vers l'autel tandis que le Chœur répond *Gloria tibi Domine;* mais pendant l'Evangile, ils sont tournés vers le Diacre, inclinant la tête aux saints noms de Jésus et de Marie et du Saint dont on fait la fête, quand le Diacre les

de grâces, s'ils ont communié; sinon, ils font une courte prière avant de se retirer.

ARTICLE III.

Fonctions particulières de chaque Indut.

26. Le cinquième et le sixième Induts portent chacun un livre pendant la Procession. Dès qu'ils sont revêtus de la tunique, le cinquième prend le livre des Epîtres, ayant la tranche dans la main gauche; le sixième celui des Evangiles, ayant la tranche dans la main droite. Ils les portent appuyés contre la poitrine, et tiennent leurs bonnets au bas du livre. Pour la Messe, en arrivant à l'autel, ils se placent à chaque bout au bas des degrés, et demeurent tournés l'un vers l'autre pour attendre le Célébrant. Ils s'agenouillent et font l'inclination en même temps que lui. Dès qu'ils se sont relevés, le sixième Indut s'approche du Sous-Diacre, lui remet le livre des Evangiles, le salue, et se retourne vers l'autel en attendant que le Sous-Diacre ait fait baiser le livre au Célébrant; alors il reprend le livre, et ayant salué de nouveau le Sous-Diacre, monte directement à l'autel, où il pose le livre tout droit contre le gradin, au milieu de l'espace qui est entre le tabernacle et le coin de l'autel, la tranche tournée vers le tabernacle; il fait ensuite une inclination à la croix de l'autel, et se tournant sur sa droite descend à sa place derrière le quatrième Indut. Le cinquième Indut, de son côté, monte à l'autel en même temps que le sixième, y dépose son livre avec les mêmes cérémonies, et se tourne sur sa gauche pour aller se placer derrière le troisième Indut. Mais ceci ne s'observe que quand il y a six Induts.

27. Lorsqu'il n'y en a que quatre, les livres sont placés sur l'autel avant la Messe. En ce cas, le quatrième Indut, quand il arrive à l'autel, se rend au coin de l'évangile, et dès que le Célébrant s'est relevé, l'Indut y monte, prend le livre des Evangiles, salue la croix de l'autel, descend à côté du Sous-Diacre, lui remet le livre, et observe ensuite ce qui est prescrit ci-dessus pour le sixième Indut.

28. Pendant le *Gloria in excelsis*, après que le Chœur a chanté *suscipe deprecationem nostram*, le troisième Indut s'avance au milieu de l'autel, où il fait une inclination profonde, monte du côté de l'épître, y prend le livre des Epîtres,

se tourne sur sa gauche, et descend à la droite du Sous-Diacre, auquel il remet le livre en observant tout ce qui est marqué n. 8. Après avoir salué le Sous-Diacre, il passe derrière lui, et va se réunir aux quatrième, cinquième et sixième Induts (ou au quatrième s'ils ne sont que quatre) qui ont dû s'avancer à leurs places dans le sanctuaire, en même temps que le Sous-Diacre est venu recevoir le livre. Tous saluent avec lui l'autel et le Célébrant, puis se rendent au lieu où se doit chanter l'Epître, marchant avec gravité, pour donner au Sous-Diacre le temps de faire les inclinations d'usage, si elle se chante au milieu du chœur. Plus souvent elle se chante à un pupitre placé entre les Choristes et la nef, ou à un ambon près de la porte du chœur. Les Induts s'y rendent, chacun par le côté où il est, et se réunissent près et en avant du pupitre, le troisième et le cinquième à la droite, le quatrième et le sixième à la gauche, tournés face à face jusqu'à ce que le Sous-Diacre soit passé au milieu d'eux; alors ils se tournent vers l'autel : mais si le pupitre est attaché au mur, ils vont tous par le même côté, et se tiennent derrière le Sous-Diacre et tournés vers lui. Quand l'Epître se chante dans le sanctuaire, ils restent à leurs places. Ils inclinent la tête comme le Sous-Diacre, aux noms de Jésus et de Marie et du Saint dont on célèbre la fête, s'il les prononce. L'Epître achevée, les mêmes Induts précèdent le Sous-Diacre pour retourner au sanctuaire, dans le même ordre et par le même côté qu'ils sont venus. Arrivés à leurs places, ils s'y tiennent en chœur, jusqu'à ce que le Sous-Diacre soit passé au milieu d'eux; et le premier et le deuxième Induts, qui sont alors devant l'autel, doivent aussi se tourner face à face.

29. Durant le chant de la Prose, ou du Graduel, ou du Trait, ou même au commencement, selon la longueur du chemin que le Diacre aura à parcourir, le deuxième Indut, ayant fait une inclination au bas de l'autel, monte du côté de l'évangile, y prend le livre, et le remet au Diacre au bas des degrés, comme il est dit n. 8; puis salue l'autel avec le Diacre, et retourne à sa place. Bientôt après, quand le Diacre descend de l'autel, il revient avec les autres pour l'accompagner au lieu de l'Evangile, selon ce qui est marqué n. 16.

30. Quand le Célébrant a été encensé après l'Evangile, et que le Sous-Diacre revient au milieu du sanctuaire, le deuxième Indut va reprendre le livre, toutes les fois que le

Sous-Diacre ne monte pas à la droite du Célébrant pour réciter le *Credo* avec lui et le Diacre.

31. Dans les fêtes Annuelles et Solennelles, après que le Chœur a chanté ces mots du Symbole, *et Homo factus est*, si la crédence est placée de manière qu'on puisse y arriver facilement sans déranger aucun des ministres, le premier Indut s'avance au bas de l'autel au-delà du milieu, y fait l'inclination prescrite, en même temps que le quatrième la fait du côté opposé, comme il est dit plus bas. Après ce salut, le premier Indut, côtoyant le plus bas degré, se rend à la crédence pour y prendre la bourse. Il salue d'abord le Célébrant s'il passe devant lui, prend la bourse sur le calice, et la tenant des deux mains par l'extrémité des doigts, à la hauteur du visage, l'ouverture étant tournée en dehors, il revient au bas de l'autel, s'arrête du côté de l'épître en laissant devant lui le passage libre pour le Diacre qui vient se mettre à sa gauche. Dès qu'il est arrivé, l'Indut lui présente la bourse ouverte, le salue après qu'il l'a prise, et fait ensuite une inclination à l'autel conjointement avec lui et les autres ministres qui se trouvent là. Quand le Diacre est monté, le premier Indut passant derrière le Sous-Diacre, s'il est là, retourne à son siége, où il attend pour s'asseoir que le Diacre se soit assis. Au même moment, mais seulement dans les Annuels et les Solennels-majeurs, le quatrième Indut vient aussi à l'autel quand même le premier n'y viendrait pas, et il salue du côté de l'évangile, en même temps que son confrère; puis monte lentement, prend le livre des Évangiles, fait un salut à la croix, et descend à la gauche du Sous-Diacre, auquel il remet le livre avec le salut ordinaire, comme il est marqué n. 8. Il salue ensuite l'autel conjointement avec les autres ministres, puis le Célébrant, et retourne à sa place. Lorsque le Sous-Diacre revient au sanctuaire, quand même le Célébrant serait déjà à l'autel, le quatrième Indut va se mettre à la gauche du Sous-Diacre, baise le livre qui lui est présenté, répond : *Credo et confiteor;* puis, ayant repris le livre, il le reporte à la place qu'il occupait, sans omettre en cette occasion les saluts prescrits. Cette cérémonie n'a pas lieu dans les Solennels-mineurs.

32. Avant l'Offertoire, quand le Célébrant chante *Dominus vobiscum,* s'il y a offrande du peuple, le premier Indut seul, ayant salué l'autel à sa place, se rend à la crédence,

prend le calice de la main gauche en mettant la droite dessus, va par le plus court chemin le porter sur l'autel, où il le pose près du corporal, et revient à sa place. Mais s'il n'est pas au moins tonsuré, et qu'il n'ait pas la permission de toucher les vases sacrés, c'est le Sous-Diacre qui vient prendre le calice.

33. Après la bénédiction du pain, ou, s'il n'y a pas d'offrande, après le *Dominus vobiscum*, le premier et le troisième Induts vont à la crédence; le premier reçoit les instruments de paix, que l'Acolyte ou le Cérémoniaire lui donne; le troisième reçoit les burettes et le bassin qu'il prend de la main gauche, posant la droite sur les burettes, de peur d'effusion. Ayant salué le Cérémoniaire ou les Acolytes qui lui donnent ces objets, les deux Induts se tournent vers l'autel par leur gauche, montent sur le second degré, et remettent successivement au Sous-Diacre ce qu'ils ont dans les mains. Le Sous-Diacre ayant donné au premier Indut le voile du calice et celui de la croix, et rendu les burettes au troisième, ils se tournent par la droite, pour revenir à la crédence, et rendent les objets aux Acolytes, sans omettre dans cette occasion les saluts d'usage, tant à l'autel qu'au Sous-Diacre.

34. Quand le Célébrant est près d'achever l'encensement de l'autel, le troisième et le cinquième Induts, (ou le premier et le troisième, s'ils ne sont que quatre) saluent l'autel à leur place et s'avancent vers la crédence. Le troisième reçoit le manuterge qu'il tient des deux mains. Le cinquième reçoit le bassin avec la burette de l'eau, dont il tourne l'anse en dehors, et sur laquelle il pose la main droite. Ils vont alors se placer tous deux au bas des degrés au coin de l'épître, où ayant présenté au Diacre le manuterge, au Sous-Diacre la burette avec le bassin, ils reçoivent ensuite ces mêmes objets, les remettent aux Acolytes, et reviennent à leurs places après qu'ils ont fait les saluts ordinaires à l'autel et aux divers ministres.

35. Si, après l'encensement du Célébrant, le Diacre va encenser des reliques exposées dans le chœur ou ailleurs, le premier Indut se rend seul à la crédence; il y reçoit sur le bras gauche le manuterge, et dans les mains la burette de l'eau avec le bassin, qu'il reporte quand le Prêtre s'est lavé les doigts. Pendant ce temps là les quatre derniers Induts (ou les deux derniers, s'ils ne sont que quatre) précèdent

le Diacre qui va aux reliques, et ils saluent auparavant l'autel à leurs places. Ils se rangent des deux côtés du Diacre, les plus dignes étant plus proches des reliques, et font les mêmes saluts que lui. Quand le Diacre a été lui-même encensé, ils reviennent à l'autel en le précédant, et saluent de nouveau.

36. Au moment de la communion, les cinquième et sixième Induts (ou les troisième et quatrième s'il n'y en a que quatre) vont se mettre à genoux à chaque coin de l'autel pour tenir la nappe devant ceux qui communient, comme il est dit ci-dessus n. 24. Ils la tiennent par les quatre coins, bien étendue, afin que si le Célébrant laissait échapper une hostie, elle ne tombât point à terre. S'il faut tenir la nappe pendant la communion des fidèles, les deux Induts s'avancent avec la nappe vers les degrés du sanctuaire, et s'y agenouillent pendant que le Célébrant les communie; après quoi, ils rendent la nappe au premier Acolyte, et reprennent leurs places.

37. Aussitôt que le Diacre a fermé le tabernacle, le premier et le troisième Induts s'étant relevés, reviennent à la crédence. Le premier reçoit d'un des Acolytes les voiles, qu'il tient sur ses deux mains étendues à cet effet; le troisième reçoit les burettes et le bassin. Les deux Induts s'étant tournés du côté de l'autel, le troisième donne les burettes au Sous-Diacre; bientôt après il les reprend, et le premier ayant remis les voiles, ils retournent à leurs places.

Mais si le premier Indut doit reprendre le calice, ce qui a lieu quand il l'a apporté à l'Offertoire, alors, gardant les voiles entre ses mains, il suit le Sous-Diacre par derrière, fait en même temps que celui-ci une inclination profonde au milieu de l'autel, monte à sa gauche au coin de l'évangile, où il attend que le Sous-Diacre ait purifié et couvert le calice, le reçoit de lui, et va le déposer sur la crédence. Il est attentif en cette occasion à n'omettre pas les inclinations d'usage, tant à l'autel qu'au Sous-Diacre.

38. A la Messe pontificale, après que les Induts qui ont accompagné le Sous-Diacre pour l'Epître, ont au retour salué l'autel avec lui, ils saluent le Pontife; et le troisième, qui a donné le livre au Sous-Diacre, l'accompagne au trône où il va recevoir la bénédiction. L'Indut attend debout qu'il l'ait reçue, reprend le livre, le reporte sur l'autel après avoir salué le Pontife, et retourne à sa place. Après l'Evangile, le deuxième

Indut qui a donné le livre au Diacre, va le reprendre avec les mêmes cérémonies.

39. A la Messe célébrée en présence de M. l'Archevêque ou d'un Evêque en habit de chœur, le Diacre va lui-même porter la paix au Pontife. Quand il l'a donnée aux deux premiers Induts, les autres saluent l'autel avec le Diacre, les Acolytes et les Thuriféraires, et se rendent au lieu où est le Prélat. Là ils se placent en avant des Acolytes, tournés vers lui, et après qu'il a été encensé ils reçoivent la paix; puis, le Diacre l'ayant donnée aux Acolytes, les Induts retournent à l'autel avec lui : ils ont soin de faire, dans cette circonstance, les saluts ordinaires. Si le Prélat est dans le sanctuaire, tous les Induts, sans quitter leur place, se tournent vers lui, le saluent avec le Diacre, et reçoivent ensuite la paix.

40. Dans les églises où il n'y a pas de Diacre ni de Sous-Diacre, on met quelquefois deux Induts pour servir le Prêtre. Ils se tiennent debout à ses côtés, et répondent au Psaume *Judica,* etc. Le premier reçoit la navette du Thuriféraire, et la présente au Prêtre chaque fois qu'il faut bénir l'encens. Ils l'accompagnent tous deux aux encensements, et le premier l'encense ensuite, étant à genoux sur le plus bas degré du côté de l'évangile. Le deuxième chante l'Epître. Après l'Offertoire, le premier présente les burettes, qu'il reçoit des Enfants ou Clercs servant d'Acolytes, puis le manuterge au *Lavabo;* le deuxième verse l'eau. Pendant le Canon ils sont debout au bas des degrés, excepté au moment de l'élévation, où ils se mettent à genoux sur le marchepied pour lever la chasuble. Si on donne la paix, le premier présente l'instrument au Prêtre, qui le baise, et il lui répond ensuite, *Et cum spiritu tuo ;* puis il le fait baiser à son confrère et aux Clercs servants; après quoi il le remet à l'un d'eux, pour qu'il aille porter la paix aux Choristes.

ARTICLE IV.

Fonctions des Induts en présence du très-saint Sacrement.

41. Les Induts ne portent pas le bonnet. Si le très-saint sacrement n'est point encore exposé quand on arrive à l'autel, ils se tiennent à genoux pendant qu'on l'expose, et s'inclinent profondément durant la bénédiction. En ce cas, l'In-

dut qui doit présenter le livre au Sous-Diacre pour le faire baiser au Célébrant, ne va le prendre que quand on s'est relevé.

42. Si l'on s'assied pendant cette Messe, les cérémonies se font comme elles sont décrites dans les articles précédents, excepté que les Induts, partout où il est prescrit de s'incliner vers la croix et vers l'autel, font en place une génuflexion vers le très-saint sacrement; ce qu'ils observent aussi lorsqu'on ne s'assied point.

43. Avant l'Epître, si le Sous-Diacre est à l'autel, il prend lui-même le livre. Le Diacre fait la même chose avant l'Evangile, quand on ne s'est point assis pendant le Graduel.

44. Le troisième et le cinquième Induts, (ou le premier et le troisième s'ils ne sont que quatre) s'étant rendus à la crédence pour y prendre le manuterge et la burette de l'eau, comme il est dit n. 34, au lieu de monter par la voie la plus courte, s'avancent en côtoyant les degrés jusque vis-à-vis du coin de l'épître, de manière à tourner le dos au chœur; et c'est alors seulement qu'ils s'approchent du Diacre et du Sous-Diacre pour leur présenter ce qu'ils ont dans les mains; mais quand le Célébrant s'est lavé les doigts, ils reviennent à la crédence par le plus court chemin. Pour porter les burettes au moment des ablutions, ils se conforment à ce qui est marqué n. 37.

ARTICLE V.

Fonctions des Induts à la Messe des Défunts.

Il n'y a que quatre Induts. Les cérémonies s'observent à cette Messe comme elles sont marquées aux art. II et III, sauf plusieurs exceptions.

45. Le Célébrant ne porte pas la croix à l'autel; il ne baise point le livre avant la Messe, et il n'y a pas d'encensement avant l'Introït. Si l'on est assis pendant le *Kyrie,* le troisième Indut présente le livre des Epîtres au Sous-Diacre, lorsqu'on chante le premier *Christe eleison.*

46. Le deuxième Indut va prendre le livre des Evangiles vers cette strophe de la Prose *Preces meæ non sunt dignæ.* Le Thuriféraire ne vient point pour l'Evangile; ainsi les Induts précèdent seuls le Sous-Diacre. A la strophe *Pie Jesu,*

ils se tournent vers l'autel, selon ce qui est dit n. 18 ; mais si l'Evangile se chante dans le sanctuaire, ils se mettent à genoux comme le Célébrant et ses ministres.

47. Aussitôt après l'Evangile, le premier et le troisième Induts vont à la crédence à l'ordinaire. S'il y a offrande, ils baisent la patène après le Sous-Diacre, et le troisième va ensuite à la crédence, pour prendre les burettes.

48. On ne donne point la paix. S'il se présente quelques personnes pour la communion, le troisième et le quatrième Induts tiennent la nappe ; et après la communion, le premier et le troisième vont prendre sur la crédence le voile et les burettes.

49. Lorsqu'on fait l'absoute après la Messe, les Induts précèdent le Célébrant ; le troisième et le quatrième s'arrêtent, chacun de leur côté, au bout du catafalque qui est le plus proche de l'autel, tournés face à face, en laissant devant eux assez d'espace pour le passage du Célébrant. Le premier et le deuxième vont se placer de la même manière à l'extrémité opposée ; et ils restent là tout le temps que dure l'absoute. A la fin, ils précèdent le Célébrant à la sacristie, et s'en vont la tête couverte.

CHAPITRE X.

Des Choristes.

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur leurs fonctions.

1. Comme le devoir propre des Choristes est de diriger le Chœur en ce qui concerne le chant, ils doivent prévoir avec attention tout ce qu'ils auront à chanter, afin que pendant les divins Offices il n'y ait ni interruption, ni cacophonie qui puisse causer du désordre et troubler les fidèles. Revêtus de leur habit de chœur, ils vont prendre des chapes à la sacristie au Capitule de la petite Heure qui précède ordinairement la Messe et les Vêpres.

2. Chaque fois qu'ils sortent de la sacristie, revêtus de la chape, ils saluent la croix, et se saluent mutuellement, tête nue. S'ils ne peuvent marcher de front, le plus digne passe devant. En entrant au chœur, ils font au bout des stalles, près des degrés du sanctuaire, étant placés chacun à l'extrémité du côté qu'il doit régir, une inclination profonde à l'autel ; puis ils se retournent l'un vers l'autre pour saluer le Chœur par une inclination médiocre. De là s'étant rendus à leurs places respectives, ils se saluent mutuellement, puis saluent l'autel par une seule inclination semi-circulaire, mais un peu plus profonde vers l'autel. Les Choristes observent cette règle chaque fois qu'ils viennent à leur place, ou un seul, ou tous deux ensemble, et pareillement quand ils la quittent ; mais alors ils ne se saluent qu'après avoir salué l'autel. En hiver, ils croisent les bras sous le camail, quand ils ne tiennent pas de livre; en été, ils tiennent le bonnet des deux mains devant la poitrine.

3. Ils ont la tête entièrement nue, même en hiver, 1° toutes les fois qu'ils entrent au chœur et qu'ils en sortent; 2° quand ils entonnent quoi que ce soit, et qu'ils chantent seuls quelque verset ou autre partie de l'Office; 3° lorsqu'ils baisent le livre des Evangiles et l'instrument de paix, et quand on les encense. Du reste, ils suivent les règles générales du Chœur pour se couvrir et se découvrir, durant la Messe et les autres Offices. Quand ils sont à leurs siéges, ils se conforment pareillement au Chœur pour se tenir debout ou assis : mais ils sont toujours debout pour entonner quoi que ce soit, et pour chanter seuls un verset ou chose semblable.

4. Le Choriste qui doit annoncer une Antienne, ou autre chose, salue l'autel et son confrère, comme il est dit n. 2, s'approche de celui auquel il porte l'Antienne, et lui annonce les premiers mots, en le saluant avant et après. De retour à sa place, il fait les inclinations d'usage; et l'autre Choriste doit toujours rendre à son confrère les saluts qu'il reçoit de lui.

5. A chaque Office, la première fois que les Choristes quittent leur place pour se promener dans le chœur, ils font, en arrivant au bout des stalles, une inclination profonde vers l'autel; puis se tournant dos à dos ils saluent le Chœur par une inclination médiocre. Ils descendent ensuite au bas du chœur, saluent ceux qui sont au fond, et s'étant encore

tournés dos à dos, ils font du côté de l'autel une autre inclination au reste du Chœur : c'est alors seulement qu'ils se couvrent, si le Chœur doit être couvert.

6. Les Choristes, en se promenant, ne dépassent point les stalles qui sont près du sanctuaire. Ils marchent avec gravité, sans précipitation, jetant quelquefois un regard l'un sur l'autre, afin de se retourner et de s'arrêter ensemble. Quand, arrivés au bout du chœur, ils doivent se retourner en continuant à se promener, ils se tournent dos à dos, à moins que le très-saint sacrement ne soit exposé. Lorsque le Chœur doit se tenir debout et tourné vers l'autel pendant le chant de quelque verset, strophe d'Hymne ou de Prose, les Choristes reviennent à leur place avant qu'on les commence, et se tiennent comme le Chœur devant leurs siéges, ou à côté, puis recommencent à se promener, s'ils en ont le temps. Si le Chœur ne fait que se découvrir sans se lever, les Choristes se découvrent, mais ils ne s'arrêtent pas.

7. Celui qui entonne seul un Psaume ou une autre partie de l'Office se tourne vers le côté du Chœur où il est placé, et salue ensuite ce même côté. Quand les Choristes entonnent ensemble, ils sont tournés vers l'autel, et ne font pas d'inclination. Ils chantent les Psaumes, les Hymnes, etc. chacun avec le côté du Chœur où il se trouve, et tâchent de faire observer cet ordre par les autres. Quoique l'Office doive être chanté plus ou moins gravement selon le degré et la solennité des fêtes, sans néanmoins rien précipiter, ils éviteront de traîner le chant.

8. Toutes les fois que les Choristes doivent s'asseoir, si c'est sur de petites banquettes séparées, ils soulèvent auparavant leur chape pour la faire passer derrière la banquette, afin de ne pas froisser l'étoffe en s'asseyant dessus.

9. Quand le très-saint sacrement est exposé, les Choristes, en se promenant, se retournent toujours face à face. S'il faut saluer l'autel, ils ne font que l'inclination profonde, et non la génuflexion.

ARTICLE II.

Fonctions des Choristes à la Messe.

10. Les Dimanches, dès que le Célébrant se dispose à par-

tir pour la bénédiction et l'aspersion de l'eau, les Choristes font avec lui, dans la sacristie, les saluts ordinaires, et le précèdent en allant au chœur. Après les inclinations d'usage à l'autel et au Chœur, ils se rendent à leurs places, et après que l'eau a été bénite, ils entonnent ensemble *Asperges me,* ou *Effundam super vos,* dans le temps Pascal ; puis le Psaume et le *Gloria Patri,* et même une seconde fois l'Antienne, s'il est nécessaire. Quand le Célébrant vient à eux pour leur donner l'eau bénite, ils se découvrent, se mettent à côté de leurs banquettes, s'il y a un marchepied, et saluent le Célébrant avant et après l'aspersion.

11. Lorsqu'on doit faire procession, les Choristes entonnent tous deux le Répons, aussitôt que le Célébrant et ses ministres se sont placés au milieu vis-à-vis de l'autel. Ils marchent après le Célébrant, du moins dans l'église métropolitaine ; mais dans les églises paroissiales ils suivent les Prêtres, et pour cela ils quittent leurs places dès que ceux-ci commencent à défiler. A la station qui se fait ordinairement dans la nef, à la porte du chœur, les Choristes se tiennent tournés vers l'autel, tandis que le reste du Clergé se tourne face à face. En rentrant au chœur, ils se mettent de suite à leur place.

Aux fêtes qui tombent dans la semaine, comme on ne donne pas l'eau bénite, les Choristes, précédant tous les autres, sortent de la sacristie avec le Célébrant et ses ministres, à la suite du Crucigère, s'il doit y avoir procession ; sinon, ils viennent seuls au Chœur pendant l'Oraison de Tierce, et après les saluts ordinaires ils entonnent l'Introït, comme il suit.

12. Après la Procession, le Célébrant étant sorti du chœur, les Choristes font le signe de la croix, et entonnent ensemble l'Introït, qu'ils continuent avec le Chœur. Ils entonnent de même le Psaume, le *Gloria Patri,* et l'Introït pour la deuxième fois.

13. Quand il est fini, le premier Choriste, si on ne touche pas l'orgue, tourné vers le côté droit du Chœur, entonne le *Kyrie,* et fait ensuite un salut à ce même côté. Aussitôt les Choristes, s'étant salués, vont faire les inclinations marquées n. 5. Ils se promènent ensuite, et à la fin du dernier *Christe eleison* ils reprennent leurs places.

14. Alors le premier salue l'autel et son confrère, s'avance vers le sanctuaire, fait au milieu une inclination à l'autel,

une autre au Célébrant, et une aux Induts, s'il y en a, se met à genoux sur le plus haut degré, un peu du côté de l'évangile, annonce au Célébrant, d'une voix médiocre, le *Gloria in excelsis* sur le chant convenable, en lui faisant une inclination avant et après l'intonation; puis, s'étant relevé, il revient au milieu, réitère ses saluts au Célébrant et aux Induts d'abord, à l'autel en dernier lieu, et retourne à sa place. Si le Célébrant n'est point assis, le Choriste va s'agenouiller sur le plus bas degré de l'autel, du côté de l'évangile, évitant de passer au milieu des Induts quand ils sont debout devant l'autel, et alors il ne les salue point.

15. Le Célébrant ayant entonné le *Gloria in excelsis*, les Choristes reprennent, *et in terra pax*. Pendant que le Chœur continue l'Hymne, ils se promènent jusqu'à la fin, s'arrêtant néanmoins près de leurs siéges, et se tournant vers l'autel, comme il est marqué n. 6, pendant que l'on chante ces paroles, *suscipe deprecationem nostram*.

16. Pendant la Collecte, les Choristes se tiennent debout à leurs places, puis s'asseyent et se couvrent comme le Chœur durant l'Epître et ce qui suit, excepté lorsqu'ils entonnent le Graduel et qu'ils chantent le verset. Quand les Adjuteurs viennent à l'aigle, les Choristes leur rendent le salut, et chantent avec eux l'*Alleluia* ou le Trait, s'il est nécessaire; s'ils ne le chantent pas, ils s'asseyent. La Prose est entonnée par le premier Choriste.

17. A la Messe Pontificale, les Choristes, après avoir chanté le verset du Graduel, vont, la tête nue, se mettre à genoux sur le plus bas degré du sanctuaire, s'inclinent vers le Pontife qui leur donne la bénédiction; et ils font en arrivant et en se retirant le salut ordinaire à l'autel.

18. Lorsque le Diacre vient pour chanter l'Evangile, ils se lèvent avec le Chœur. Durant l'Evangile ils se tiennent près de leurs banquettes tournés vers le Diacre, et font le signe de la croix sur le front, sur la bouche et la poitrine, pendant qu'il chante *Sequentia* ou *Initium*, etc.

19. Après l'Evangile, ils reprennent leurs places, et quand le Célébrant a entonné le *Credo*, ils chantent tous deux ensemble *Patrem*, puis continuent le Symbole avec le Chœur, en se promenant jusqu'à *descendit de cœlis*. Alors ils reviennent à leurs places, et s'y tiennent tournés vers l'autel pendant tout le verset *Et incarnatus est*, etc. Au verset sui-

vant, ils recommencent à se promener jusqu'à la fin, dans les Solennels-mineurs et au-dessous.

Mais aux Annuels et Solennels-majeurs, après *et Homo factus est*, ils demeurent à leurs siéges, pour baiser le livre des Evangiles que le Sous-Diacre leur présente successivement; ils lui répondent, *Credo et confiteor*, en le saluant après qu'ils ont baisé le livre, et sont ensuite encensés par le Thuriféraire, qu'ils saluent avant et après l'encensement.

20. Le Célébrant ayant chanté *Dominus vobiscum* et *Oremus*, les Choristes entonnent l'Offertoire, et s'asseyent jusqu'à la Préface, à moins qu'ils n'aillent à l'offrande. En ce cas, ils se rendent de suite à l'autel, s'approchent du Célébrant, à la suite du Sous-Diacre, et des Induts s'il y en a, lui font une inclination, baisent la patène, répondent *Et cum spiritu tuo*, saluent de nouveau, et reviennent à leurs places.

21. Dans les Solennels-mineurs et au-dessous, après qu'ils ont chanté *Dignum et justum est*, le Thuriféraire vient les encenser, et ils lui rendent le salut avant et après l'encensement. La Préface terminée, ils entonnent ensemble le *Sanctus*, puis se promènent jusqu'à *hosanna in excelsis*, inclusivement.

22. Les Choristes se tiennent à genoux derrière leurs siéges, et s'inclinent profondément, pendant l'élévation tant de l'hostie que du calice. Ils se relèvent ensuite, et restent debout à leurs places, où ils entonnent *Benedictus*, etc. A la petite élévation avant le *Pater*, ils font, debout, une inclination profonde.

23. Dès que le Chœur a répondu *Et cum spiritu tuo*, à *Pax Domini*, etc. les Choristes entonnent ensemble successivement les trois *Agnus Dei*. Dans l'intervalle, ils baisent l'instrument de paix que leur présente un Acolyte, auquel ils répondent, *Et cum spiritu tuo*, en le saluant après avoir baisé l'instrument; puis ils sont encensés par les Thuriféraires.

24. Quand, à la Messe, il y a communion du Clergé, les Choristes viennent à l'autel avant le reste du Chœur. Ayant fait au bas des degrés une inclination profonde, ils montent après les Induts, s'il y en a, sinon après le Sous-Diacre, et s'étant mis à genoux sur le marchepied ils s'inclinent profondément avant de recevoir la communion et après l'avoir

reçue ; puis, s'étant séparés, chacun d'eux revient à sa place directement, et s'y tient debout derrière son siége : ce qu'ils pratiquent aussi toutes les fois que l'on donne la communion pendant la Messe.

25. Après que tous ont communié, ou si personne ne communie, après que le Prêtre a pris le précieux sang, ils entonnent ensemble l'Antienne de la Communion. Quand elle est chantée, le premier Choriste, tourné vers le côté droit du Chœur, entonne le *Domine, salvum fac Regem,* et salue ensuite ce même côté.

26. A la conclusion de la dernière Oraison, les Choristes, après s'être salués mutuellement, font au bas des degrés du sanctuaire les inclinations ordinaires à l'autel et au Chœur, et vont à la sacristie déposer leurs chapes ; puis reviennent au chœur pour la petite Heure, si l'on doit en chanter une.

27. Dans le Carême, si les Vêpres doivent suivre immédiatement la grand'Messe, les Choristes restent à leurs places, et quand le Célébrant a quitté l'autel, l'un d'eux annonce le *Deus, in adjutorium* au plus digne du Chœur, comme il est dit ci-après n. 35.

28. Aux Messes des fêtes Simples et des féries, un seul Choriste régit le Chœur, et il observe ce qui est marqué ci-dessus, avec les modifications suivantes :

29. Dans les Simples au temps de la Septuagésime, un Enfant de chœur impose le Graduel, et le Choriste chante le Trait. Dans les féries du Carême, le Choriste entonne le Trait *Domine, non secundùm,* et le Chœur le continue.

30. Dans le temps Pascal, il chante le premier *Alleluia,* avec son verset.

31. Dans les féries du Carême, le Choriste demeure à genoux, ainsi que tout le Chœur, depuis l'élévation jusqu'à ce qu'on ait répondu *Et cum spiritu tuo* après *Pax Domini,* etc. toutes les fois que les Vêpres suivantes sont de la férie. Si elles sont d'une fête, il se relève après l'élévation du calice.

32. A la paix, le Choriste baise les deux instruments, et répond à chaque Acolyte, *Et cum spiritu tuo ;* puis il est encensé par les deux Thuriféraires.

33. C'est un Enfant de chœur qui chante le *Domine, sal-*

vum fac Regem; et le Chœur répond, sur le ton des versicules, *Et exaudi nos*, etc.

34. Le Choriste se promène du côté droit du Chœur au *Kyrie* et au *Gloria in excelsis*, et du côté gauche au *Sanctus*.

ARTICLE III.

Fonctions des Choristes à Vêpres.

35. Les Choristes étant arrivés à leurs places, et tout étant prêt pour commencer, celui qui est du côté du Célébrant se découvre, salue l'autel et son confrère, s'approche du Célébrant, et sans rien dire ni faire le signe de la croix, il l'invite à commencer en lui faisant une inclination médiocre. Quand M. l'Archevêque, ou un autre Evêque, officie pontificalement, le Choriste s'incline profondément devant le Prélat, pour lui donner le signal de commencer l'Office ; puis il revient à sa place.

36. Au *Sicut erat* du *Gloria Patri* qui suit *Deus in adjutorium*, il va de la même manière à celui qui doit entonner le premier Psaume, et le lui annonce sur le ton convenable. Etant revenu à sa place, il attend que le Chœur ait chanté *Alleluia* ou *Laus tibi*, etc. Alors se tournant vers le côté droit du Chœur, il impose l'Antienne, salue ce même côté, et se retourne vers l'autel. Mais dans la plupart des églises, l'usage a établi que le Curé ou un des plus dignes du Chœur impose l'Antienne qui lui est annoncée par le Choriste, et que celui-ci entonne le Psaume. Il est encore à propos de faire observer que, le Célébrant se trouvât-il du côté gauche, l'Antienne est toujours imposée et le Psaume entonné par le Choriste, ou autre, du côté droit.

37. Au second verset du Psaume, les Choristes s'étant salués, tête nue, vont faire à l'autel et au Chœur les inclinations prescrites n. 5 ; puis ils se couvrent et se promènent. Vers la fin du Psaume ils reviennent à leurs siéges pour s'y trouver au *Gloria Patri*. Ils se promènent de même pendant les autres Psaumes, après le premier verset, excepté au Psaume *Laudate pueri*, des Vêpres du Dimanche, qu'ils commencent à marcher au troisième verset seulement. Au Psaume *In exitu*, ils doivent être à leurs siéges au verset *Sed nos qui vivimus* ; et quand on chante le Psaume *Laudate Dominum*

omnes gentes, ils ne se promènent point, à cause de sa brièveté.

38. Pendant la première Antienne, le second Choriste s'approche d'un des Prêtres de son côté, lui annonce la deuxième Antienne, et revient à sa place, sans omettre aucun des saluts prescrits n. 4. Après l'imposition de l'Antienne, le Choriste, tourné vers le côté gauche du Chœur, entonne le deuxième Psaume, et fait une inclination vers ce même côté. Il fait la même chose pour le quatrième Psaume, dont il porte l'Antiene à un autre Prêtre de son côté, mais plus haut placé que celui à qui il a porté la seconde. Le premier Choriste se comporte de même pour le troisième et le cinquième Psaumes, dont il annonce les Antiennes à deux Prêtres de son côté, en commençant par le moins élevé en rang, et réservant l'Antienne du *Magnificat* pour le plus digne, si le Célébrant se rend à la sacristie pendant l'Hymne.

39. Au Capitule, les Choristes se tiennent debout à leurs places. Aux premières Vêpres des fêtes Annuelles et Solennelles, le Répons est entonné par quatre Adjuteurs, qui chantent le verset, pendant lequel les Choristes sont assis comme le reste du Chœur. Au *Gloria Patri*, chanté aussi par les Adjuteurs, ils se tiennent debout. Dans les Doubles, ils entonnent le Répons assistés de deux Adjuteurs, avec lesquels ils chantent le Verset et le *Gloria Patri.*

40. Si l'on ne touche pas l'orgue, le premier Choriste entonne l'Hymne, étant tourné vers le côté droit qu'il salue ensuite ; puis l'un et l'autre se promènent jusqu'à la Doxologie, à moins qu'ils ne soient nécessaires à l'aigle pour chanter. Si dans l'Hymne se trouve une strophe pendant laquelle le Chœur doive être tourné vers l'autel, les Choristes ont soin d'être rendus à leur place avant qu'on ne la commence. Pendant la Doxologie le second Choriste s'avance au-delà de l'aigle, et annonce d'une voix moyenne, aux deux Enfants ou Clercs qui y sont, le Versicule qu'ils doivent chanter après l'Hymne, en les saluant avant et après l'annonce ; puis, sans saluer l'autel, il revient à sa place. En même temps le premier Choriste annonce au Célébrant, ou, si déjà il est allé à la sacristie, au plus digne du Chœur, l'Antienne du *Magnificat.* Si le plus digne n'est pas du côté du premier Choriste, le second lui porte l'Antienne, et le premier annonce le Versicule aux Enfants.

41. Quand M. l'Archevêque officie, le Choriste se met à genoux au bas du trône pour lui annoncer l'Antienne, et il fait avant et après une inclination profonde. Il agit de même envers un autre Evêque officiant pontificalement.

42. Après l'imposition de cette Antienne, le premier Choriste entonne le Cantique, à moins qu'on ne touche l'orgue, et demeure à son siége, debout, ainsi que son confrère, pendant le *Magnificat*. Lorsque le Célébrant et son Adjuteur, après avoir encensé l'autel, les reliques, etc. s'il y a lieu, s'avancent vers les Choristes, ceux-ci se placent à côté de leurs banquettes, et sont encensés par les Célébrants, auxquels ils rendent le salut avant et après l'encensement. Lorsque le Célébrant vient ensuite se placer au milieu d'eux, ils lui font une inclination médiocre.

43. S'il y a des Mémoires, ils les entonnent tous deux ensemble. Le premier Choriste va annoncer le Versicule de la première Mémoire au Clerc qui doit le chanter. Le second annonce le Versicule de la deuxième à l'autre Clerc, et ainsi alternativement s'il y a plus de deux Mémoires, en observant, pour les inclinations, ce qui est dit n. 40.

44. Aux fêtes Annuelles et Solennelles, quand on ne touche pas l'orgue, ce sont les Choristes qui chantent le dernier *Benedicamus Domino*. Les Clercs députés pour le Versicule chantent ce *Benedicamus* aux Doubles seulement.

45. Les Vêpres étant finies, les Choristes saluent le Célébrant, et s'avancent avec lui jusqu'au bout des stalles. Là ils saluent l'autel et le Chœur, comme ils ont fait en entrant; et retournent à la sacristie, à la suite du Célébrant qui marche le premier après le Collectaire. Dans les églises paroissiales néanmoins, les Choristes précèdent le Célébrant pour retourner à la sacristie.

46. Aux fêtes Semidoubles et Simples, ainsi qu'aux féries, les Choristes ne prennent point de chapes. Ils sont placés dans les stalles basses; et c'est de là que le premier Choriste aux Semidoubles et le seul Choriste aux Simples et aux féries annonce au Célébrant, en se tournant vers lui, le commencement des Vêpres, puis les Antiennes à ceux qui doivent les imposer. Ce sont eux aussi qui chantent les Versicules après l'Hymne et après les Mémoires.

47. Quand on fait Station après les Vêpres, les Choristes debout à leurs places entonnent le Répons ou l'Antienne,

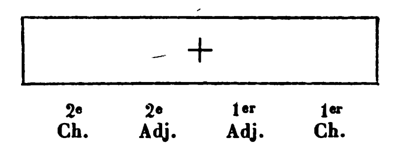
saluent l'autel, et vont aussitôt vers le lieu de la Station à la suite du Célébrant, ou, dans les églises paroissiales, marchant après les Prêtres. Le Répons fini, ils entonnent le verset. Au lieu de la Station, ils se tiennent derrière le Célébrant, ou derrière les Acolytes dans les églises paroissiales. Le premier Choriste annonce aux Acolytes le Versicule de l'Antienne ou du Répons. Si l'on chante une Prose pendant laquelle ils se promènent, ils font au commencement les saluts marqués ci-devant n. 5. Dans les Solennels et au-dessus, quand on ne touche pas l'orgue, ils chantent le *Benedicamus* comme il est dit n. 43, rentrent au chœur, et après le Versicule *Fidelium animæ,* si les Complies ne suivent pas, ayant fait à l'autel et au Chœur les inclinations d'usage, ils retournent à la sacristie comme il est marqué n. 45.

48. A la bénédiction pontificale, ils se tiennent près de leurs siéges, et s'inclinent profondément, la tête entièrement nue.

ARTICLE IV.

Fonctions des Choristes à l'Office de la Nuit et à Laudes.

49. Pour l'Office de la Nuit, aux fêtes Annuelles et Solennelles, les Choristes avec deux Adjuteurs se revêtent de chapes à la sacristie, et en entrant au chœur, ils saluent, rangés en cet ordre à l'extrémité des stalles, près des degrés du sanctuaire :



Là ils font vers l'autel une inclination profonde, une médiocre au Chœur, puis se rendent à l'aigle. Après une petite pause, le Choriste qui est du côté du Célébrant l'invite à commencer, en le saluant sans rien dire, comme à Vêpres, ci-dessus n. 35.

50. Après *Alleluia* ou *Laus tibi,* etc. les Choristes, avec les Adjuteurs au milieu d'eux, chantent tous ensemble l'Invitatoire ; et quand le Chœur l'a répété, ils chantent de même le premier verset du Psaume *Venite ;* puis les deux qui sont

à droite chantent le second et le quatrième versets, et les deux qui sont à gauche chantent le troisième et le cinquième; ensuite ceux de droite chantent le *Gloria Patri* jusqu'à *Sicut erat* qui est chanté par ceux de gauche ; enfin ils se réunissent tous pour chanter *et in secula seculorum. Amen.* Lorsque le Chœur a répété la réclame, ils reprennent tous ensemble l'Invitatoire, dont la dernière moitié est encore chantée par le Chœur. Alors les Adjuteurs saluent l'autel et le Chœur, et vont déposer leurs chapes.

51. Quand on ne touche pas l'orgue, le premier Choriste entonne l'Hymne comme à Vêpres. Ensuite ils se promènent, comme il est dit n. 40. Ils annoncent les Antiennes et entonnent les Psaumes tour à tour, chacun de leur côté, suivant le même rite qu'à Vêpres. A la fin de la troisième et de la neuvième Antienne, le premier Choriste annonce le Versicule aux Enfants ; et le second fait la même chose à la sixième Antienne.

52. Au premier Psaume de chaque Nocturne, les Choristes sont encensés comme à Vêpres, et ils observent ce qui est dit ci-dessus n. 42.

53. Aux Antiennes, aux Versicules et aux Absolutions, les Choristes sont debout, la tête nue en été. Pendant les Leçons ils s'asseyent comme le reste du Chœur, et de même aux Répons quand ils ne les chantent pas. Au *Gloria Patri* du troisième et du neuvième Répons, ils se lèvent et restent debout à leurs places jusqu'à la fin du Répons, la tête nue en été. Au *Gloria Patri* des autres Répons, dans les Annuels, ils se découvrent en été sans se lever. Ils sont encore debout, tournés vers le Lecteur, pendant la Leçon de l'Evangile.

54. Dans les églises où le nombre des Prêtres et des Chantres le permet, les Choristes ne chantent que le sixième Répons ; les autres sont chantés par les Adjuteurs de l'Invitatoire, et par d'autres personnes capables. Dans les petites églises, ce sont les Choristes qui entonnent les Répons et en chantent les versets.

55. Vers la fin du dernier Répons, le Choriste du côté du Célébrant lui annonce le *Te Deum,* suivant le même rite qu'à l'Antienne de *Magnificat ;* et quand M. l'Archevêque officie, le Choriste se met à genoux pour cette annonce, comme il est dit n. 41.

56. On ne chante plus les Matines, même dans les églises

cathédrales, aux fêtes Doubles et au-dessous, excepté le jour de la Commémoration des fidèles défunts. Les Choristes exercent leurs fonctions en chapes à cet Office; mais on n'en prend point pour chanter les Répons, si ce n'est le dernier, quand la saeristie en est assez fournie.

57. A Laudes, les fonctions des Choristes sont les mêmes qu'à Vêpres.

ARTICLE V.

Fonctions des Adjuteurs à la Messe, à Vêpres et à l'Office de la Nuit.

58. Les Clercs désignés pour remplir ces fonctions, dans les Annuels et les Solennels, sont revêtus de chapes à la Messe et à Vêpres. Dans les Doubles, ils n'en prennent que pour le Répons des premières Vêpres. Ils ont la tête nue pour entrer au chœur et en sortir, et pendant qu'ils chantent ce qui leur est assigné. En entrant, ils font à l'extrémité des stalles vers l'autel un salut profond; puis se tournant l'un vers l'autre, c'est-à-dire le premier vers le troisième, et le second vers le quatrième, ils saluent le Chœur : ce qu'ils répètent chaque fois qu'ils entrent au chœur et qu'ils en sortent. De là ils vont se placer au-devant de l'aigle, ou même à l'aigle avec les Choristes, s'ils sont nécessaires pour soutenir le chant; et alors ils saluent les Choristes, après s'être salués mutuellement.

59. A la Messe, ils sortent du chœur pendant l'Epître pour prendre leurs chapes, et ils y reviennent dès qu'elle est achevée. Quand le Graduel est terminé, ils chantent le premier *Alleluia,* puis le verset jusqu'à la reprise, et encore une fois *Alleluia.* Le Trait, qui depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque remplace l'*Alleluia,* est aussi chanté par les Adjuteurs, qui se mettent à l'aigle. Quand on chante une Prose, ils vont quitter leurs chapes après l'*Alleluia,* à moins qu'ils ne soient nécessaires au Chœur; et en ce cas, pendant l'Evangile ils se tiennent à la même place tournés vers le Diacre qui le chante : ce qu'ils pratiquent aussi après le Trait, et après l'*Alleluia* quand il n'y a pas de Prose.

60. A la Messe pontificale, après l'*Alleluia,* les Adjuteurs vont se mettre à genoux sur le plus bas degré du sanctuaire, s'inclinent vers le Pontife qui leur donne la bénédiction, et

se retirent ensuite à la sacristie pour déposer leurs chapes.

61. Dans les Doubles, les deux Adjuteurs qui chantent l'*Alleluia* ou le Trait ne prennent pas de chapes, et ils se tiennent à l'aigle.

62. Aux premières Vêpres, pendant l'avant-dernier Psaume, les quatre qui doivent chanter le Répons vont à la sacristie prendre des chapes, et ils en sortent au *Sicut erat* du dernier Psaume. Après les saluts ordinaires, ils se placent au-devant de l'aigle, et quand le Chœur a répondu au Capitule, ils entonnent le Répons; puis ils chantent le verset et le *Gloria Patri,* saluent l'autel et le Chœur, et vont quitter leurs chapes.

63. Dans les Doubles, deux Adjuteurs en chapes se tenant à l'aigle, entonnent le Répons, et chantent le verset et le *Gloria Patri* avec les Choristes, puis ils se retirent.

64. A l'Office de la Nuit, deux Adjuteurs sont adjoints aux Choristes pour chanter l'Invitatoire et le Psaume *Venite,* comme il est marqué ci-dessus n. 49. Les mêmes Adjuteurs chantent le troisième Répons, et ils vont prendre les chapes au commencement du troisième Psaume. Aux Annuels et Solennels-majeurs, si d'autres ne sont pas marqués pour cette fonction, ils chantent aussi le neuvième, ou le troisième dans le temps Pascal, avec les Choristes; et dans les Solennels-mineurs ils le chantent seuls.

CHAPITRE XI.

Du Cérémoniaire.

Le dernier chapitre du Cérémonial de Paris, qui expose avec ordre et lucidité les devoirs du Maître des Cérémonies, ne peut guère s'appliquer aujourd'hui qu'aux églises cathédrales et aux séminaires. Mais l'usage a établi, dans plusieurs églises paroissiales, un Cérémoniaire pour diriger les ministres de l'autel dans l'exercice de leurs fonctions. Il est convenable que ce soit un Prêtre qui remplisse cet office pendant la Messe.

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur les fonctions du Cérémoniaire.

1. Pour bien remplir son office, il est nécessaire que le Cérémoniaire connaisse à fond les diverses fonctions de chacun des ministres de l'autel, afin de pouvoir les avertir à temps, et les diriger pendant la Messe. Il est revêtu d'un surplis, qui doit toujours être très-propre; et en tout temps il porte le bonnet aux Messes solennelles, et en présence du très-saint sacrement, le tenant des deux mains devant la poitrine. Il a soin aussi d'être rendu le premier à la sacristie.

2. Sa contenance doit être grave, et il évitera la précipitation, surtout dans sa démarche. S'il est besoin de donner un avis, il parle à voix basse sans aucune démonstration extérieure, autant qu'il se peut, afin que les fidèles ne s'aperçoivent pas du manquement; et en général il doit plutôt laisser faire une faute, quand elle n'est pas essentielle, que de causer quelque confusion dans les cérémonies en reprenant celui qui la fait. Lorsqu'il remarquera quelque manquement, dont il croira devoir avertir un des ministres, il choisira le moment opportun, et pesera bien toutes ses paroles, de peur que la correction ne choque au lieu de profiter.

3. Le Cérémoniaire, en sortant de la sacristie ou en y entrant, fait chaque fois une inclination profonde à la croix. Il en fait une pareille à la croix de l'autel quand il arrive dans le sanctuaire, ou qu'il le quitte, et quand il passe, en traversant, au milieu de l'autel. Lorsqu'il salue le Célébrant, c'est par une inclination médiocre; et il salue aussi les autres ministres en leur remettant ou recevant d'eux quelque chose.

4. Il engage le Diacre et le Sous-Diacre, dès qu'ils sont arrivés, à se revêtir de leurs ornements, et les fait aider par les Acolytes. Ensuite, si le calice n'est pas sur l'autel ou sur la crédence, il l'y porte après l'avoir préparé, veille à ce que les burettes soient remplies et portées sur la crédence, fait préparer les instruments de paix, les encensoirs et la navette, la petite croix avec son voile, si le Célébrant doit la porter. Ayant ouvert le Missel sur l'autel, et placé les signets aux endroits où il faut recourir pendant la Messe, il marque aussi l'Epître et l'Evangile dans les livres du Diacre et du Sous-Diacre. Enfin, si les siéges du Célébrant et de ses ministres

ne sont pas rangés convenablement, ou s'il en manque quelqu'un, il fait tout mettre en ordre par les Bedeaux, ou autres qui en sont chargés.

5. Durant la Messe, lorsque le Célébrant étant assis doit se découvrir à quelque verset, au nom de Jésus ou d'un Saint, le Cérémoniaire s'incline sans le saluer directement. Mais s'il doit se lever et quitter sa place, le Cérémoniaire lui fait une inclination directe, et de même aux autres ministres qui ont une fonction à remplir.

6. Le signal du départ pour la Procession étant donné, après avoir conduit à l'autel le Célébrant et ses ministres, il se place en avant de la porte du chœur, au milieu du Clergé, fait sortir deux à deux ceux qui vont à la Procession, et s'il voit qu'il y a plus de personnes d'un côté, il en fait passer quelques-unes à l'autre côté avant que les Prêtres défilent. Pendant la Procession, il se tient près du Crucigère, ou au milieu des files entre les Choristes, selon que le besoin l'exige. S'il doit porter le livre des Collectes, il a dû s'en munir à la sacristie; si c'est un autre qui le porte, il cherche l'Oraison quand on est au lieu de la station, ou bien à défaut il prend un Processionnal que le Diacre tient devant le Célébrant qui y lit l'Oraison. A la rentrée de la Procession, il veille à ce que chacun reprenne sa place en ordre; puis il reconduit le Célébrant et ses ministres à la sacristie.

ARTICLE II.

Ses fonctions à la Messe solennelle.

7. Pendant que le Célébrant bénit l'encens à la sacristie, le Cérémoniaire fait ranger les Induts dans l'ordre qu'ils doivent garder en allant à l'autel, selon qu'il y en a quatre ou six, (ci-dessus ch. IX, n. 11) et placer ensuite le Sous-Diacre entre le troisième et le quatrième, tous découverts pendant la marche, si le Célébrant porte la petite croix. Il faut sortir au Psaume de l'Introït sans retard, et ne point s'arrêter dans le chœur au *Gloria Patri*. Le Cérémoniaire marche en tête, et se place au bord du sanctuaire, de manière à ne pas gêner les autres, à pouvoir aller et venir quand il le faut, et avoir l'œil à tout.

8. Après que le Célébrant a baisé le livre qui a été pré-

senté au Sous-Diacre par le quatrième ou le sixième Indut, et que celui-ci, l'ayant reporté sur l'autel, est de retour à sa place, le Cérémoniaire annonce par un ou deux coups de sonnette, si l'usage existe, le commencement de la Messe. Le Célébrant, avant de monter à l'autel, baise, s'il l'a apportée, la croix que lui présente le Sous-Diacre. Les autres ministres la baisent après, excepté le Thuriféraire; et le Cérémoniaire veille à ce que chacun d'eux reprenne ensuite sa place, et que les Acolytes posent sur les siéges du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre le bonnet de chacun d'eux. Les Induts gardent en main les leurs jusqu'à ce qu'ils s'asseyent. Pendant l'encensement de l'autel, il donne le signal pour se mettre à genoux, et pour s'incliner, en s'inclinant lui-même quand il le faut, puis pour se relever, et renvoie le Thuriféraire à la sacristie après cet encensement.

9. Lorsqu'au dernier *Christe eleison,* le Cérémoniaire voit que les Choristes sont de retour à leur place, il s'avance vers le premier Choriste, le salue, et le conduit au sanctuaire. Là il fait avec lui tous les saluts prescrits, tant à l'autel qu'au Célébrant et aux ministres; ensuite il le reconduit au chœur, le salue, et revient à sa place.

10. Au verset *Qui sedes* du *Gloria in excelsis,* il salue le troisième Indut, pour qu'il aille prendre sur l'autel le livre des Epîtres, et qu'il le donne au Sous-Diacre; puis il avertit le quatrième Indut, (ainsi que le cinquième et le sixième aux Annuels) qui avec le troisième doit précéder le Sous-Diacre au lieu où se chante l'Epître, et il les conduit s'il le juge nécessaire.

11. Pendant le verset du Graduel, ou bien, si l'on chante une Prose, huit ou dix strophes avant la fin, ou avant l'invocation s'il y en a une, le Cérémoniaire invite le deuxième Indut à monter pour prendre sur l'autel le livre des Evangiles qu'il doit remettre au Diacre au bas des degrés. Il fait ranger les Induts au moment où le Diacre va demander la bénédiction, et veille à ce que le Thuriféraire soit arrivé en même temps pour faire bénir l'encens. Il précède ensuite le Thuriféraire pour aller au lieu de l'Evangile, s'il a conduit le Sous-Diacre pour l'Epître, et fait ranger tous les ministres.

12. Dès que le Chœur a chanté ces mots du Symbole, *et*

Homo factus est, le Cérémoniaire salue le premier Indut afin qu'il se rende à la crédence, si la disposition des lieux le permet, pour y prendre la bourse; et il la lui donne, après l'avoir ouverte, l'ouverture étant tournée en dehors. Si l'Indut ne peut avoir accès à la crédence, il fait prendre la bourse par un Acolyte, ou bien il va lui-même la chercher, et la présente ouverte au Diacre, au bas des degrés, ayant soin que l'ouverture soit du côté de celui-ci.

13. Dans les Annuels et Solennels-majeurs il salue aussi le quatrième Indut, qui doit aller prendre sur l'autel le livre des Evangiles pour le donner au Sous-Diacre; et il veille à ce que tous fassent ensemble et avec uniformité les saluts prescrits.

14. A la fin du *Credo,* après avoir invité le Célébrant à monter à l'autel, il va lui-même à la crédence, s'il doit y avoir offrande du peuple, et donne de suite au premier Indut, à moins que celui-ci ne soit laïque, ou bien au Sous-Diacre à défaut d'Induts, le calice pour le porter sur l'autel; puis il remet au Thuriféraire le plat, l'aspersoir, et le livre ou le carton nécessaires pour l'offrande et la bénédiction du pain. Cette bénédiction faite, ayant salué le premier et le troisième Induts, le Cérémoniaire revient à la crédence, reçoit du Thuriféraire les objets qu'il lui a donnés, et remet au premier Indut les instruments de paix et à l'autre les burettes avec le bassin, les suivant même à l'autel pour les diriger, s'il le juge à propos. Après avoir rapporté le voile du calice et les burettes, les Induts retournent à leur place. Vers la fin de l'encensement de l'autel, les mêmes Induts, (ou le troisième et le cinquième s'ils sont six) reviennent à la crédence, et le plus digne prend le manuterge, l'autre la burette de l'eau avec le bassin.

15. Si, après l'encensement du Célébrant, le Diacre doit aller encenser des reliques exposées, le Cérémoniaire remet au premier Indut, qui vient seul à la crédence, le manuterge sur le bras gauche, et dans les mains la burette avec le bassin; puis il va au bord du sanctuaire attendre que le Diacre ait salué l'autel avec les Induts qui doivent l'accompagner. Alors il les précède au lieu où sont les reliques, fait ranger les Induts ou de chaque côté du Diacre, ou derrière lui, selon la disposition des lieux, et après que le Diacre a été encensé par le Thuriféraire, tous font ensemble une inclination aux

reliques, puis reviennent à l'autel dans le même ordre qu'ils sont allés.

16. Au commencement de la Préface, dans les Solennels-mineurs, le Cérémoniaire donne le signal au Thuriféraire pour aller encenser le Chœur. On n'encense pas dans les fêtes d'un degré supérieur, parce qu'on l'a fait pendant le *Credo*. Il veille ensuite à ce que les Céroféraires qui doivent se joindre aux Acolytes prennent leurs flambeaux dans la sacristie pour se rendre au sanctuaire avec le Crucigère, et le Thuriféraire si celui-ci n'est pas à l'autel, dès qu'on commence le *Sanctus*. A ce moment, il donne deux ou trois coups de sonnette, ou bien, si la sonnette est attachée au mur, il avertit celui qui doit sonner. Il en fait de même un moment avant la consécration, et pendant que le Célébrant élève l'hostie et le calice.

17. Pendant le Canon, il se met à genoux et y fait mettre les Induts au moment où le Prêtre fait les signes de croix sur l'hostie avant la consécration. Il se relève lorsque le calice est posé sur l'autel et couvert, après l'élévation. Avant le *Pater,* il fait seulement une inclination, et agite la sonnette, etc. comme ci-dessus.

18. Après la petite élévation, il avertit le Crucigère qui doit porter le voile et la patène au Sous-Diacre; et quand celui-ci a remis le voile sur le plateau, il fait partir pour la sacristie les Céroféraires avec le Crucigère, qu'ils ont dû attendre, se tenant debout au bas des degrés.

19. Si l'on donne la communion, le Cérémoniaire a soin de faire préparer la nappe qu'un Acolyte remet aux Induts, quand ce sont eux qui doivent la tenir; ou bien, si elle est attachée à une balustrade, il la fait relever au-dessus par les Acolytes; et après la communion celui qui l'a présentée la reprend et la plie.

20. Pour les ablutions, les mêmes Induts qui sont venus pour les burettes, etc. à l'Offertoire, reviennent à la crédence à ce moment. Le Cérémoniaire donne au plus digne les voiles, sur un plat s'il est possible, afin qu'il ne revienne pas les mains vides, et à l'autre les burettes avec le bassin, les suivant à l'autel pour les diriger, s'il le croit convenable; puis, de retour à la crédence, il reprend ce qu'ils ont dans les mains.

Mais si le premier Indut doit rapporter le calice, il va tou-

jours à l'autel en ce moment; et portant les voiles, il accompagne le Sous-Diacre au coin de l'évangile.

21. A la fin, le Cérémoniaire fait remettre par les Acolytes sur le second degré de l'autel les bonnets du Célébrant et des ministres sacrés, et a soin que le second Acolyte donne à temps aux Induts leurs bonnets dans leurs mains. En retournant à la sacristie, il fait observer le même ordre qu'en venant à l'autel, excepté qu'aux Annuels les cinquième et sixième Induts ne rapportent point les livres.

22. Lorsque M. l'Archevêque, ou un autre Evêque, revêtu du rochet et de la mozette, assiste à la grand'Messe, c'est lui qui bénit le Diacre et l'encens pour l'Evangile. Dès que le Diacre a récité le *Munda cor meum,* et qu'avec les autres ministres il a salué l'autel et le Célébrant, le Cérémoniaire les conduit directement au Pontife, en cet ordre : Le Diacre marche en tête; puis viennent le Sous-Diacre, le Thuriféraire, et (aux Messes solennelles) les Induts deux à deux, les plus dignes en avant. Le Diacre et le Thuriféraire se mettent seuls à genoux aux pieds du Pontife; le Sous-Diacre et les Induts demeurent debout tournés vers lui dans le même ordre qu'ils sont venus, et le Cérémoniaire les range selon l'espace et la disposition du lieu. Si le Pontife est dans le sanctuaire, le Sous-Diacre et les Induts restent devant l'autel, jusqu'à ce que le Diacre ait reçu la bénédiction. Ils suivent, pour aller au lieu de l'Evangile, l'ordre accoutumé; le Thuriféraire est en tête, et le Diacre marche le dernier. L'Evangile chanté, le Sous-Diacre, à la suite des Induts, vient faire baiser le livre au Pontife, et le Diacre l'encense debout; le Thuriféraire se place à la droite du Diacre, et les Induts comme avant l'Evangile. Le Sous-Diacre fait ensuite baiser le livre au Célébrant, et si la Messe est solennelle le Diacre l'encense; sinon, le Thuriféraire s'en va à la sacristie.

23. Pour la paix, le Diacre, après qu'il l'a reçue du Célébrant, fait baiser l'instrument au Sous-Diacre et aux deux premiers Induts. Alors, ayant salué l'autel avec les autres Induts, les Acolytes et les Thuriféraires, il va, marchant devant eux, porter la paix au Pontife. Le Cérémoniaire fait ranger sur deux files, ou autrement suivant la disposition du lieu, les Induts et les Acolytes, de manière que les Thuriféraires qui viennent après eux, aient entre les files un espace

libre pour encenser le Pontife quand le Diacre lui a présenté l'instrument. Après l'encensement, le Diacre, au même endroit, donne la paix aux Induts d'abord, puis aux Acolytes, la reçoit de ceux-ci; et tous ayant salué le Pontife, tandis que les Acolytes et les Thuriféraires s'en vont dans le chœur, le Cérémoniaire ramène à l'autel le Diacre, et les Induts, qui en revenant précèdent celui-ci. Si le Pontife est dans le sanctuaire, tous les Induts gardent leurs places jusqu'à ce qu'il ait été encensé, et le Diacre vient ensuite leur donner la paix à l'ordinaire.

ARTICLE III.

Fonctions du Cérémoniaire à Vêpres, à Matines et à Laudes.

24. Dans les églises où un Cérémoniaire précède le Célébrant lorsqu'il entre au chœur, le Clerc choisi pour cette fonction se rend à la sacristie pendant None. Quand on chante le Versicule après le Répons bref, il prend le Bréviaire du Célébrant, se place à la droite du premier Choriste, s'il se trouve là, et ayant la tête entièrement nue s'incline avec les autres vers la croix de la sacristie, puis salue le Célébrant, et le précède en marchant immédiatement devant les Choristes. Mais il est à propos de faire remarquer, que le Cérémoniaire ne précède ainsi que le Curé ou le supérieur du lieu, ou bien un autre Ecclésiastique élevé en dignité et qui porterait l'étole.

25. Etant arrivé auprès des degrés du sanctuaire, le Cérémoniaire laisse passer devant lui le Célébrant, qui se place au milieu des deux Choristes, pour saluer avec eux l'autel et le Chœur: et il fait les mêmes saluts qu'eux, placé en dehors des Choristes à la droite ou à la gauche, selon que la porte d'entrée est au côté de l'épître ou à celui de l'évangile. Après le salut, il s'avance vers le fond du chœur, s'arrête près de la stalle du Célébrant, lui laissant un passage pour y monter, et après lui avoir remis son Bréviaire, il le salue, et se place lui-même dans la stalle basse au-dessous de celle du Célébrant, ou ailleurs, selon les usages de chaque église et la disposition des lieux.

26. Au verset *Sicut erat* du dernier Psaume, il monte près du Célébrant qu'il salue, lui indique le Capitule dans le livre

des Collectes qu'il a dû prendre à la sacristie, comme il est marqué ci-après pour le Collectaire, sinon dans le Bréviaire. Quand le Célébrant a dit le Capitule, le Cérémoniaire, s'il n'y a pas de Répons, prend le livre, salue de nouveau le Célébrant dès que l'Hymne est entonnée, et le conduit à la sacristie. Si l'on chante un Répons, après le Capitule le Cérémoniaire revient à sa place.

27. Lorsqu'un autre Prêtre doit se joindre au Célébrant pour les encensements, un second Cérémoniaire salue en même temps le Prêtre qui doit remplir cette fonction, et qui est ordinairement le plus digne du Chœur après le Célébrant. Dans les églises où la sacristie est très-proche du chœur, et dans celles où l'on encense seulement le grand autel et les Choristes, le Célébrant et son Adjuteur ne vont à la sacristie que quand le *Magnificat* est entonné.

28. Avant de sortir du chœur, le Cérémoniaire et son confrère, ayant au milieu d'eux le Célébrant et le Prêtre adjuteur, font avec ceux-ci une inclination profonde, près des degrés du sanctuaire, et les précèdent ensuite, en observant de ne point passer entre eux et l'autel pour se rendre à la sacristie. En y arrivant ils saluent la croix, rangés de la même manière. Lorsque le Célébrant et son Adjuteur ont reçu des chapes, les Cérémoniaires, après les saluts accoutumés, les conduisent à l'autel, de suite si l'on chante le *Magnificat;* et après le Versicule si l'Hymne n'est pas terminée. Ils se mettent à genoux sur le plus bas degré, les Cérémoniaires à la gauche de chacun, laissant la droite aux Thuriféraires qui présentent les encensoirs, et pendant l'encensement ils soulèvent un peu le devant de la chape : ce qu'ils observent à chaque encensement. Quand le Célébrant et l'Adjuteur ont baisé l'autel, et qu'ils descendent dans le chœur, les Cérémoniaires font les saluts avec eux, se tenant toujours en dehors, et non au milieu. Ils les accompagnent ensuite aux chapelles, etc. où doit se faire quelque encensement, selon la pratique des églises et la disposition des lieux; puis ils reviennent au chœur pour l'encensement des Choristes. Après ceux-ci, le Célébrant et l'Adjuteur ayant été encensés, ils se saluent mutuellement; et alors le Célébrant se rend à la place où il doit dire l'Oraison, tandis que l'Adjuteur retourne à la sacristie conduit par son Cérémoniaire; le premier demeure auprès du Célébrant.

29. Quand on commence le dernier *Benedicamus Domino,* le Cérémoniaire, ayant salué le Célébrant, le conduit jusqu'aux degrés du sanctuaire. Là il se retire du côté de la porte par laquelle on doit sortir, laissant entre lui et le Célébrant une place pour le Choriste. Après les saluts d'usage à l'autel et au Chœur, le Cérémoniaire, en retournant à la sacristie, précède le Célébrant, ou immédiatement, comme à l'église métropolitaine, ou bien marchant devant les Choristes quand le Célébrant vient après eux, comme il se pratique dans les églises paroissiales. Si aucun Office ne suit immédiatement les Vêpres, le Célébrant doit dire à la fin *Fidelium animæ*, etc. et alors le Cérémoniaire ne le salue qu'au moment où le Chœur répond *Amen*. Au retour dans la sacristie, les saluts se font de la même manière qu'au départ.

30. A Matines, l'encensement se fait au commencement de chaque Nocturne dans les fêtes Annuelles et Solennelles, de la même manière qu'au *Magnificat,* excepté qu'on ne sort jamais du chœur pour encenser des chapelles ou des reliques. S'il faut éclairer ceux qui chantent les Leçons, c'est le premier Cérémoniaire qui éclaire au I Nocturne, et à la septième et la neuvième Leçon; le second Cérémoniaire le fait au II Nocturne, et à la huitième Leçon. Lorsqu'on prend des chapes pour chanter les Leçons, le deuxième Cérémoniaire conduit à la sacristie l'Adjuteur, qui chante ordinairement la huitième Leçon, le ramène au chœur et ensuite à la sacristie, d'où après avoir déposé sa chape il revient à sa place. Le Célébrant, qui dit toujours la dernière, est conduit de même par le premier Cérémoniaire.

31. A Laudes, tout se fait absolument comme à Vêpres.

CHAPITRE XII.

Du Collectaire.

1. Les fonctions du Collectaire ont du rapport avec celles du Cérémoniaire, traitées dans l'art. III du chapitre précédent. Voici en quoi elles consistent : Dans les églises où il y

a un livre renfermant les Capitules et les Oraisons que l'on dit aux divers Offices, le Clerc ou l'Enfant chargé de porter ce livre quitte sa place au deuxième ou au troisième Psaume des Vêpres; et ayant salué devant l'autel auprès des degrés du sanctuaire, il se rend à la sacristie pour préparer le livre, et y chercher le Capitule, et autres choses que le Célébrant doit chanter. Il a soin de tout marquer avec des signets.

2. Au commencement du dernier Psaume, ou même plus tôt s'il est court, il entre au chœur portant des deux mains le livre appuyé contre sa poitrine, et fait le salut ordinaire devant l'autel au milieu. Si le Célébrant est dans la première stalle de l'un ou de l'autre côté du chœur, il y monte par les degrés proches de la grande porte du chœur; en tout autre cas, il y monte par les marches qui sont vis-à-vis de l'aigle, dépose le livre devant le Célébrant, l'ouvre et lui indique le Capitule; puis il retourne à sa place.

3. Vers la fin du Cantique *Magnificat,* le Collectaire monte à la stalle du Célébrant, ferme le livre, le reprend, le porte à l'aigle, où il le met sur le pupitre, et l'ouvre à l'endroit convenable. Ensuite il se tient à la droite du Célébrant, pour lui indiquer les Oraisons, et il tourne les feuillets, s'il est nécessaire. Dans ces diverses occasions il fait, en arrivant et en se retirant, les saluts accoutumés.

4. Après le dernier *Dominus vobiscum,* il ferme le livre, salue le Célébrant, et reporte le livre à sa place.

5. Quand on fait Station après les Vêpres, le Collectaire s'y rend, marchant à la suite des Acolytes, se place derrière eux, tourné vers l'autel; et quand il faut dire l'Oraison, il s'approche du Célébrant, pour tenir le livre ouvert devant lui. La Station finie, il reprend sa place, et tenant le livre des deux mains, il retourne avec les autres à la sacristie.

CHAPITRE XIII.

Des Enfants de chœur.

1. On doit choisir pour cette fonction des enfants nés de parents catholiques et d'une famille honnête, ayant une voix

douce et sonore, qui ne soient ni estropiés ni difformes; mais, autant qu'il se peut, d'une figure agréable, et surtout d'un caractère d'esprit et de cœur qui donne lieu d'espérer qu'ils se porteront au bien.

ARTICLE PREMIER.

De la tenue et du maintien des Enfants de chœur.

2. Les Enfants de chœur doivent avoir les cheveux courts, la tête, le visage et les mains parfaitement propres, ainsi que la chaussure. Pour aller au chœur, ils sont revêtus d'une soutane de couleur rouge, violette ou noire, selon l'usage des diverses églises; et ils mettent par-dessus, 1° un amict, qu'ils croisent sous le menton, et dont ils nouent les cordons par devant, ou bien un collet garni de toile blanche, qui couvre le col de la soutane; 2° une aube propre et bien plissée, qu'ils tirent par devant et par derrière, en sorte que les plis soient également distribués de chaque côté; 3° un cordon pour tenir l'aube serrée sur la poitrine, à la place duquel les jours de fête ils ont une ceinture; 4° enfin le camail en hiver, et la calotte en été. Dans l'église métropolitaine, les Enfants de chœur ont un costume qui leur est propre.

3. Ils s'appliqueront à observer dans leur maintien, leur démarche, et dans tout leur extérieur, principalement quand ils feront quelques cérémonies, la modestie, la gravité, et la précision la plus exacte. C'est là ce qui frappe tous les yeux, et ce qui prouve leur bonne tenue, autant que leur sagesse et leur piété.

4. En quelque posture qu'ils soient, debout, assis ou à genoux, ils ont toujours le corps droit, les bras croisés, les yeux baissés, sans jamais laisser égarer leur vue de côté et d'autre. Ils éviteront toute posture peu convenable à l'église, qui est la maison de Dieu, et s'abstiendront surtout de parler, et de faire aucun geste déplacé, aucune action peu séante, comme de bâiller, étendre les bras, croiser les jambes, et autres semblables. S'ils ont besoin de cracher, ils crachent dans leur mouchoir, et non point à terre. Ils ne quitteront point leur place, pour aller, sans raison légitime, d'un endroit dans un autre. En allant et venant, en se tournant, en saluant, ils ne mettront aucune précipitation dans leurs mouvements; et

c'est ainsi qu'ils garderont la modestie et la gravité, qui les rendront recommandables devant Dieu et devant les hommes.

5. Pour observer la précision, quand ils devront, deux ou plusieurs, faire une même chose ensemble, comme la révérence, les inclinations, s'asseoir et se lever, se découvrir et se couvrir, se mettre à genoux et se relever, se tourner vers l'autel, etc. les Enfants de chœur seront attentifs à exécuter simultanément les mêmes mouvements. Et pour cela il est à propos que le Maître ou le premier d'entre eux donne un léger signal, qui puisse à peine être entendu, et qui les fasse pourtant agir tous ensemble et comme un seul homme. Le premier est le régulateur de tous les autres; et le second, en se modelant sur le premier, règle ceux qui sont de son côté.

6. Les Enfants de chœur ont habituellement les bras croisés; et pour les croiser, ils portent d'abord le bras droit sur la poitrine, en appuyant la main étendue sous le bras gauche; ils croisent ensuite ce même bras sur le droit, et placent sous celui-ci la main gauche étendue. S'ils ont une main occupée à porter le bénitier, à sonner pendant la Messe, etc. ils étendent l'autre sur la poitrine, à la hauteur de la ceinture, sans jamais la laisser pendre sur le côté. Quand ils tiennent un livre, c'est toujours des deux mains; et lorsqu'ils ont fini de lire ou de chanter, ils ne s'amusent point à le feuilleter, mais ils le ferment, et le prennent de la main gauche pour le tenir sous le bras droit : ce qu'ils font aussi à l'égard de la calotte, lorsqu'ils ne l'ont pas sur la tête.

7. La révérence est le salut propre aux Enfants de chœur. Pour la faire d'une manière décente et gracieuse tout ensemble, ils ont les pieds joints et immobiles, tiennent la tête et le corps droits, les yeux baissés, en même temps qu'ils plient les genoux en les écartant un peu l'un de l'autre, non par soubresaut, mais gravement et posément, et ils se relèvent de même. Ils font cette révérence plus ou moins profonde, selon la dignité des personnes ou des objets auxquels elle s'adresse.

8. Lorsque les Enfants de chœur se mettent à genoux, ils commencent par relever des deux mains le devant de l'aube et de la soutane; puis en s'agenouillant, ils veillent à ce que la soutane couvre les pieds par derrière. Etant à genoux, ils tiennent le corps droit et les bras croisés, sans jamais s'ap-

puyer sur leur siége ou sur autre chose, même quand ils font une inclination profonde.

9. Ceux qui remplissent dans le sanctuaire l'office d'Acolytes, de Thuriféraires, de Crucigère, etc. observent tout ce qui est marqué ci-dessus, dans les chapitres où sont décrites ces diverses fonctions. C'est leur Maître, ou un Prêtre désigné par le Curé ou le supérieur du lieu, qui assigne à chacun d'eux ce qu'il doit faire ou chanter.

10. En rentrant à la sacristie après l'Office terminé, les Enfants de chœur quittent leurs vêtements, plient leurs amicts, et rangent le tout avec ordre et propreté dans le lieu destiné à cet usage.

ARTICLE II.

De la manière de se conduire au chœur durant les Offices.

11. Les Enfants de chœur entrent ordinairement au chœur avant que l'Office commence. Ils se rangent tous sur une même ligne au bas des degrés du sanctuaire, en sorte que les deux premiers soient au milieu, et les deux plus jeunes aux extrémités. En hiver, ils ont la tête couverte, à moins que le très-saint sacrement ne soit exposé. Etant ainsi rangés, ils font une profonde révérence à l'autel, se mettent à genoux sur le plus bas degré, y récitent le *Pater* et l'*Ave*, se relèvent, font une nouvelle révérence; puis se tournant deux à deux, chacun en face de son plus proche voisin, ils se retournent vers le Chœur, avancent quelques pas, toujours sur une même ligne, se retournent vers l'autel, comme ci-dessus, font une inclination profonde, vont à leurs places, les plus jeunes marchant les premiers, et y font la révérence vis-à-vis les uns des autres.

12. Quand ils viennent après l'Office commencé, ils s'arrêtent près de la porte du chœur, récitent le *Pater* et l'*Ave*, y entrent ensuite, se rangent sur une même ligne, font une inclination profonde à l'autel, et se rendent à leurs places, comme il est dit n. 11.

13. Pendant les Offices, ils suivent, en hiver, pour se couvrir et se découvrir, les règles ordinaires du Chœur (IIe part. ch. Ier art. V.) Ils sont toujours découverts, ôtant même la calotte, quand ils chantent seuls ou deux ensemble; quand on leur annonce une Antienne et qu'ils l'imposent; quand ils quit-

tent leur place pour aller faire quelque fonction, chanter un Versicule ou autre chose, se rendre à la sacristie; et ils ne se recouvrent que lorsqu'ils sont de retour à leur place.

14. Toutes les fois que les Enfants de chœur sortent du chœur et qu'ils y rentrent, et qu'ils le traversent, ils font au milieu une profonde révérence vers l'autel. Ils font aussi la révérence avant et après, à l'aspersion de l'eau bénite; au Choriste qui leur annonce une Antienne, un Versicule, etc. Ceux qui vont près de l'aigle, ou ailleurs, deux ensemble, pour chanter ou pour quelque cérémonie, font la révérence l'un et l'autre avant de quitter leur place, et après qu'ils y sont revenus. Ils la font encore, dans l'église métropolitaine, lorsqu'ils passent devant un Chanoine ou qu'un Chanoine passe devant eux; de même dans les églises paroissiales, devant le Curé et les Vicaires. Enfin, quand un Evêque passe le long du chœur, tous les Enfants doivent se lever et lui faire la révérence.

Comme pendant les Offices, ils sont tantôt debout, tantôt assis, tantôt à genoux, il est nécessaire de tracer ici les règles qu'ils doivent suivre en ces diverses occasions.

§ 1. *Quand les Enfants de chœur doivent se tenir debout.*

15. Etant debout, les Enfants de chœur sont tournés ou face à face, ou bien vers l'autel.

16. Ils sont tournés face à face :

Pendant que le Clergé entre au chœur, jusqu'à ce que le Célébrant soit rendu à sa stalle; et pendant que le Clergé sort, jusqu'à ce que le Célébrant ait dépassé la grille : de même, lorsque le Curé ou supérieur du lieu, ou bien un Evêque en habit de chœur entre ou sort durant l'Office; ensuite lorsque les Choristes se promènent la première fois, jusqu'à ce qu'ils aient salué le Chœur devant les stalles qui sont près de la grande porte.

A la Messe : pendant l'aspersion de l'eau bénite; au départ de la Procession et à sa rentrée; pendant l'Introït jusqu'après l'intonation du *Kyrie;* durant tout le temps que le Diacre traverse le chœur avant ou après l'Evangile; (pendant le chant de l'Evangile ils se tournent vers le Diacre) pendant le *Credo* (excepté au verset *Et incarnatus est,* etc.) jusqu'après l'imposition de l'Offertoire; depuis le *Sanctus* jus-

qu'à la consécration; depuis l'élévation du calice jusqu'à la petite élévation; depuis la fin du *Pater* jusqu'à la communion des fidèles, ou jusqu'à la Postcommunion, s'il n'y a personne à communier; depuis la Postcommunion jusqu'à la fin de la Messe, excepté pendant la bénédiction, si elle est chantée.

PENDANT L'OFFICE : à *Domine, labia mea aperies... Deus in adjutorium.... Converte nos;* aux Versicules; aux Absolutions et Bénédictions; pendant l'intonation des Psaumes, et même pendant tout Psaume chanté en faux-bourdon; pendant les Antiennes; au Cantique *Te Deum,* excepté le verset *Te ergo quæsumus;* aux Cantiques évangéliques, *Benedictus, Magnificat,* et *Nunc dimittis* avec leurs Antiennes; aux Commémoraisons; aux Répons brefs; aux Prières de l'Office, lors même qu'on ne les dit pas à genoux; au *De profundis,* et aux autres prières de l'Office du Chapitre à Prime; à Matines, pendant l'encensement du Chœur, pendant la reprise des IIIe, VIe et IXe Répons aux Annuels, et du IXe aux Ténèbres; pendant l'Evangile qui précède l'Homélie avant la IXe ou la IIIe Leçon : à Vêpres du Dimanche, pendant les versets *Sanctum et terribile* du Psaume *Confitebor, Sit nomen Domini* du Psaume *Laudate pueri; Non nobis Domine,* et *Sed nos qui vivimus* du Psaume *In exitu :* à l'Office des Défunts, pendant le verset *Requiem æternam,* toutes les fois qu'on le chante; et pendant la reprise du Répons *Libera me,* aux Vigiles.

17. Les Enfants de chœur se tiennent debout tournés vers l'autel, toutes les fois que le Clergé se tient dans la même posture (IIe part. chap. Ier, art. IV, § 2.) et au *Gloria Patri* jusqu'après le *Sicut erat,* tant à la Messe qu'à l'Office, toutes les fois qu'on le chante. De plus,

PENDANT LA MESSE : à ces mots *Gloria in excelsis Deo;* depuis le *Dominus vobiscum* qui précède la Collecte, jusqu'à l'Epître; depuis *Per omnia secula* de la Préface, jusqu'à la fin, *sine fine dicentes;* depuis la petite élévation, avant le *Pater,* jusqu'à ce que le Chœur ait répondu *Sed libera nos à malo;* pendant la communion des fidèles, et la Postcommunion; à la bénédiction de la fin de la Messe, si elle est chantée. Pendant le Carême, aux Messes où le Clergé reste à genoux jusqu'à l'*Agnus Dei,* les Enfants de chœur se relèvent au *Pater,* pendant lequel ils s'inclinent profondément tournés vers l'autel; ensuite ils se remettent à genoux.

A l'Office : pendant le Capitule et les Oraisons ; pendant les Antiennes à la sainte Vierge après Complies ; pendant la Prose *Inviolata* et l'Antienne *Sub tuum præsidium ;* pendant le Verset sacerdotal de Matines ; pendant le *Veni creator* entier, toutes les fois qu'on le chante.

§ 2. *Quand ils doivent être assis.*

18. Les Enfants de chœur sont assis, 1° depuis leur entrée au chœur jusqu'à ce que l'Office commence, et après l'Office terminé, quand le Clergé est sorti jusqu'à ce qu'on leur donne le signal pour s'en aller ; 2° toutes les fois que le Clergé est assis sur les stalles baissées ; (IIe part. ch. Ier, art. IV, § 1.) 3° pendant le Prône et les lectures faites en chaire, excepté pendant les Prières du Prône et l'Evangile. En outre,

A la Messe : pendant le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis,* après l'intonation ; depuis que l'Offertoire est entonné jusqu'à la Préface.

A l'Office : pendant les Psaumes, depuis le deuxième verset, à moins qu'on ne les chante en faux-bourdon ; et lorsque plusieurs Psaumes sont chantés sous une seule Antienne, comme aux petites Heures, ils s'asseyent depuis le commencement du second Psaume et des suivants jusqu'au *Gloria Patri.*

Au Salut, on leur permet de s'asseoir, quand on chante un Répons, une Prose, ou de longs morceaux, comme le *Rorate* en Avent, l'*Attende* en Carême, et l' *O Filii* dans l'Octave de Pâque.

§ 3. *Quand ils doivent être à genoux.*

19. En se mettant à genoux, les Enfants de chœur observent soigneusement ce qui est dit ci-dessus n. 8. Ils sont à genoux toutes les fois que le Clergé s'y met. (IIe part. ch. Ier, art. IV, § 3.)

20. Etant à genoux, ils sont tournés vers l'autel, et profondément inclinés, à la Messe, pendant l'élévation tant de l'hostie que du calice ; toutes les fois qu'on donne la bénédiction du très-saint sacrement ; mais, lorsqu'on le porte à travers le chœur, ils sont à genoux face à face, et ils font l'inclination au moment où il passe devant eux.

§ 4. *Ce qu'ils ont à chanter.*

21. Les Enfants de chœur chantent deux ensemble, au devant de l'aigle, aux fêtes Doubles et au-dessus, et aux Semidoubles entre les Octaves, les Versicules après l'Hymne à Vêpres et à Laudes; ceux des Matines; le Répons bref de Prime et de Complies, avec le Versicule qui suit. Ceux qui ont chanté le Versicule à Vêpres et à Laudes, dans les Doubles, chantent aussi le *Benedicamus Domino;* mais non dans les Solennels et au-dessus, jours auxquels le dernier *Benedicamus* est réservé aux Choristes.

22. A l'Office de la Nuit, dans les Doubles et au-dessus, ce sont deux Enfants, qui, au devant de l'aigle, imposent le premier et le deuxième Répons, et qui chantent le verset, ainsi que le *Gloria Patri* aux Annuels où il se trouve.

23. Un seul Enfant, à sa place, chante les mêmes choses que ci-dessus n. 21, aux autres Semidoubles, aux Simples et aux Féries; et tous les jours le Répons bref avec le Versicule, à Tierce, Sexte et None. Les Versicules des Mémoires, aux Doubles, sont chantés alternativement par un des deux qui ont chanté le Versicule après l'Hymne.

24. A Prime, un Enfant de chœur, à l'Office du Chapitre, lit le Martyrologe et le Canon. Après le Canon, il fait la révérence vers l'autel, s'approche du Célébrant, lui fait la révérence, répond *Deus* après *Benedicite;* puis ayant fait une nouvelle révérence, il retourne à sa place.

25. A la Messe, dans les Semidoubles et les Simples, deux Enfants chantent, à l'aigle, l'*Alleluia* et son verset; et au temps Pascal le second *Alleluia.* Aux féries hors du temps Pascal, l'*Alleluia* est chanté par un seul. Aux féries de l'Avent et du Carême, un Enfant chante le Graduel après l'Epître, s'il n'est marqué autrement. (Voyez IIIe part. sect. I, ch. Ier, art. 1er; et ch. V, art. 1er.)

26. Les Enfants de chœur imposent aussi individuellement les Antiennes qui leur sont annoncées par les Choristes; et en tout ce qui précède, ils observent, pour se découvrir et pour les révérences, ce qui est marqué ci-dessus n. 13 et 14.

CHAPITRE XIV.

Du Maître des Enfants de chœur.

1. Le devoir du Maître des Enfants de chœur est de leur enseigner la manière de chanter bien et selon les règles; de leur apprendre les rites de l'Eglise, l'ordre et la suite des divins Offices, le Catéchisme, les premiers principes de la langue latine; et de les former à la pratique d'une vie pieuse, en leur inculquant les préceptes de la morale chrétienne

2. Pour les accoutumer à observer une prononciation exacte et selon les règles de la quantité, et les intervalles qu'il faut mettre entre les diverses ponctuations, le Maître les écoutera lorsqu'ils liront et chanteront, d'avance et en particulier, ce qu'ils auront à lire et à chanter à l'église, leur montrera les manquements qu'ils font, et les suivra avec attention en tout ce qu'ils liront et chanteront au chœur.

3. Il veillera soigneusement à ce qu'ils aient, dans l'église et au chœur, une tenue pieuse et modeste. Il prendra bien garde à ce qu'ils ne courent point çà et là par l'église, à ce qu'ils ne jouent ni ne causent dans la sacristie ou ailleurs. Ceux qu'il trouvera désobéissants, lâches, négligents ou paresseux, il les surveillera et les ranimera avec la vigilance et la tendresse d'un père, les reprendra, et même les punira, comme étant chargé de rendre compte de leur conduite à Dieu et aux hommes. Mais le moyen le plus efficace pour former ces enfants à l'honnêteté, à la politesse, à la modestie, et pour insinuer la piété dans leurs ames, c'est de joindre aux exhortations la pratique et le bon exemple.

4. Il les habituera à se confesser tous les mois; et quand ils seront parvenus à l'âge compétent, il les préparera à s'approcher de la table sacrée avec les dispositions qu'exige une si sainte action. Enfin il prendra les précautions les plus scrupuleuses pour leur faire conserver l'innocence de leur baptême.

5. Il leur fera donner des aubes blanches, les fêtes So-

lennelles, et même les Dimanches s'il se peut; aura soin qu'ils arrangent les aubes les uns des autres, ne dédaignant pas de le faire lui-même dans l'occasion; et il veillera à ce qu'ils remettent tout en ordre après les Offices.

6. C'est lui aussi qui doit leur enseigner la manière de bien servir la Messe, et tout ce qui concerne les fonctions qu'ils ont à remplir au chœur; en même temps il leur montrera comment il faut s'y prendre pour arranger les ornements et vêtements sacrés du Prêtre et des autres ministres.

CHAPITRE XV.

Du Maître des Cérémonies.

1. Pour célébrer les divins Offices avec toute la majesté et l'ordre qui leur conviennent, il est nécessaire que dans les grandes églises, auxquelles un Clergé plus nombreux est attaché, on établisse pour Préfet, ou Maître des Cérémonies, un homme très-versé dans les rites de l'Eglise, qui soit, autant qu'il se pourra, honoré du sacerdoce, ou au moins dans les ordres sacrés; et de plus doué d'une grande prudence et d'une politesse exquise, afin que tout le Clergé se porte plus volontiers à l'écouter et à lui obéir dans toutes les fonctions qui concernent le service divin.

2. C'est au Maître des Cérémonies qu'il appartient de régler en temps convenable tout ce qui regarde les saints Offices, et il pourvoira si bien à tout, qu'il n'arrive jamais de confusion. Il doit prendre garde à ce que tous et chacun des ministres s'acquittent exactement de leurs fonctions; et il fait observer avec une fidélité ponctuelle tout ce qui est prescrit dans les Rubriques et dans le Cérémonial. Il évitera de rien innover, sans une permission très-expresse de M. l'Archevêque; et c'est à quoi il fera surtout grande attention, à l'entrée en fonctions d'un Curé ou supérieur nouveau. Il est aussi de son devoir de connaître parfaitement tout ce qu'il faut chanter ou faire dans le chœur, et d'y donner ordre à propos, veillant à ce que l'on commence l'Office à temps et heure convenable, selon la qualité et la dignité des fêtes, et

à ce que tous les ministres qui doivent y concourir soient prêts à point nommé.

3. Le Maître des Cérémonies aura soin que le Chœur, autant qu'il sera possible, soit égal de chaque côté, et pour le nombre des Chantres, et pour la force des voix.

4. Dans les Processions, il veillera à ce que chacun garde son rang, et qu'il marche à distance égale et convenable de ceux qui sont proche de lui. Il indiquera aux Choristes, s'il en est besoin, ce qu'il faudra chanter.

5. Tous les Samedis, il affichera dans la sacristie, ou autre lieu, selon l'usage des églises, un tableau sur lequel seront marqués ceux qui, dans la semaine suivante, seront en tour pour chanter la Messe, et pour faire les autres fonctions du culte divin, assignant à chacun son office avec tant de sagesse, que personne ne soit surchargé, et que tous puissent s'acquitter avec zèle et piété des fonctions qui leur sont confiées.

6. Quand il y aura quelque Office ou cérémonie extraordinaire, comme Prières des quarante heures, Procession générale, etc. le Maître des Cérémonies fera un tableau particulier sur lequel il marquera en détail les fonctions de chacun; et pour l'exposition du très-saint sacrement, il désignera les heures auxquelles chacun, selon son rang, devra faire l'adoration au pied de l'autel. Et si, pour quelque cause imprévue, il est nécessaire de changer l'ordre marqué, il en avertira à temps les personnes que ce changement regardera.

7. Pendant le service divin, il aura l'œil à tout, examinant, sans qu'il y paraisse, ceux qui font les cérémonies, pour corriger avec prudence les omissions ou les méprises, s'il les juge importantes; car si elles sont légères, il n'y aura aucun égard. Il aidera quelquefois les ministres, et même, s'il le croit utile, il les avertira avec précaution et ménagement de ce qu'ils auront à faire; mais il donnera ces avis plutôt par signe que de vive voix, ou s'il ne peut le faire par signe il parlera à voix basse.

8. Une partie de son office est d'instruire les ministres qui ne sont point encore exercés. Il ne souffrira jamais que personne s'ingère de soi-même dans quelque fonction, sans s'être préparé soigneusement à la remplir comme il faut. Il exercera en particulier ceux qui auront été récemment promus aux saints ordres; mais son principal soin doit être d'in-

struire les nouveaux Prêtres, des rites et cérémonies de la Messe tant haute que basse, avant qu'ils s'approchent pour la première fois du saint autel.

9. Les jours où il se rencontre beaucoup de cérémonies propres seulement à ces jours-là, comme pendant la Semaine sainte, à un Office pontifical, et même les fêtes Solennelles, il pourra, s'il le juge nécessaire, se tenir près de l'autel, pour diriger chacun des ministres dans ses fonctions, et veiller à ce que tout s'exécute avec une régularité parfaite. Enfin, dans chaque Office, il portera son attention sur toutes choses avec tant de soin et de zèle, qu'il ne se passe jamais rien de contraire au respect dû à la maison de Dieu et à la majesté du culte sacré.

10. Mais si le Maître des Cérémonies, non content d'avoir une connaissance exacte des Rubriques et du Cérémonial, veut encore remonter à l'origine des rites de l'Eglise, afin de pouvoir en rendre raison, il devra étudier les livres qu'ont publiés, surtout depuis deux siècles, des auteurs distingués par leurs connaissances liturgiques, autant que par leur foi et leur piété. Les plus usuels sont :

Le Brun, *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*. Paris, 1716, 4 vol. in-8°; le tome premier seulement. Les trois autres volumes traitent des Liturgies orientales.

Bocquillot, *Traité historique de la Liturgie sacrée*. Paris, 1701, in-8°.

Grancolas, *Commentaire historique sur le Bréviaire Romain*. Paris, 1727; 2 vol. in-12.

J. Bona, *De rebus liturgicis,* et *De divina Psalmodia*. Les ouvrages de ce savant et pieux Cardinal ont été imprimés en 3 vol. in-8°, et en un vol. in-fol. et in-4°. Une édition plus complète a été publiée par Robert Sala; Turin, 1747-55, 4 vol. in-fol.

Barth. Gavanti *Thesaurus sacrorum Rituum, cum observationibus et additionibus* Caj. Mar. Merati. *Venetiis;* 2 vol. in-fol. Les éditions les plus nouvelles contiennent un plus grand nombre de Décrets de la Congrégation des Rites.

Benedicti PP. XIV. *De Sacrificio Missæ,* libri III.

Edm. Martene, *De antiquis Ecclesiæ Ritibus*. Rotomagi, 1702, 4 vol. in-4°. L'édition d'Anvers (ou plutôt de Milan), 1736-38, 4 vol. in-fol. est plus complète.



On consultera encore avec fruit les suivants :

Durandi *Rationale divinorum Officiorum.* 1 vol. in-4° ou in-8°.

J. Mabillon *Musei Italici* tom. II. Paris, 1689, in-4°. Ce volume contient les anciens *Ordres Romains* avec un Commentaire. — Ejusdem *De Liturgia Gallicana* lib. III. Paris, 1697, in-4°.

Les notes de D. Hugues Ménard sur le *Sacramentaire* de S. Grégoire-le-Grand, t. I des OEuvres de ce saint Pape.

Les *Préfaces* du Card. Tomasi sur le Responsorial, l'Antiphonaire, et le Missel de S. Gélase et de S. Léon.

Muratori, *Liturgia Romana vetus.* Venetiis, 1748, 2 vol. in-fol.

T. J. Romsée *Opera liturgica.* Mechliniæ, 1830, 5 vol. in-12.

Decreta authentica Congregationis sacrorum Rituum, ab Al. Gardellini collecta. Romæ, 1824-26, 7 vol. in-4°.

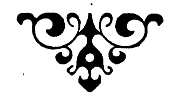
Cæremoniale Episcoporum. Il faut prendre l'édition revue par Benoît XIV; elle a été réimprimée à Rome en 1824, un vol. in-12, et depuis à Venise. L'édition faite à Toulouse, il y a peu d'années, n'est pas complète.

Les Commentaires de Catalani sur le *Pontifical,* 3 vol. in-fol. sur le *Cérémonial des Evêques,* 2 vol. sur le *Rituel Romain,* 2 vol. Ces livres servent plus pour l'érudition que pour la pratique.

Les anciennes Liturgies, et l'ancien Sacramentaire, publiés par Grancolas. Paris, 1697-99, 3 vol. in-8°.

Histoire des Sacrements, par D. Chardon, Bénédictin. Paris, 1745. 6 vol. in-12.

Voyages liturgiques de France, par le sieur de Moléon (Le Brun Desmarettes). Paris, 1718, in-8°.





APPENDICE.

DE L'OFFICE PONTIFICAL.

Lorsque M. l'Archevêque, ou un autre Prélat doit officier pontificalement dans quelque église, pour la Messe on prépare dans le sanctuaire, au côté de l'épître, une estrade, surmontée d'un badalquin pour M. l'Archevêque, et couverte d'un tapis de pied, sur laquelle on place un fauteuil entre deux siéges pour les deux Chapelains du Pontife, et deux autres un peu au-dessous pour le Diacre et le Sous-Diacre. De chaque côté, au bas de l'estrade, ou vis-à-vis, selon la disposition des lieux et l'espace qui reste, on met des banquettes ou des tabourets tant pour les Indûts que pour les Clercs chargés des insignes du Pontife.

Pour les Vêpres et les autres Offices, on pare avec des draperies de la couleur du jour la dernière stalle du côté droit proche de l'autel, et celle qui est au-dessous; on y met un tapis de pied et un coussin, avec un fauteuil. Mais si l'espace est trop resserré, le Pontife est placé à l'estrade qui a servi pour la Messe.

CHAPITRE PREMIER.

Du Pontife célébrant.

ARTICLE PREMIER.

De la Messe célébrée pontificalement.

1. Selon l'usage de l'église de Paris, le Pontife se rend à la sacristie pour y prendre ses ornements. S'étant assis, son valet de chambre lui met d'abord la chaussure de cérémonie,

de la couleur du jour; après quoi, il quitte sa mozette, sa croix pectorale, son anneau, et reçoit à laver de ses domestiques, qu'il bénit. Alors, ayant fait le signe de la croix, ses Chapelains lui donnent l'amict, dont il baise la croix, puis l'aube, la ceinture, la croix pectorale qu'il baise, ensuite l'étole qu'il baise aussi; et s'il doit assister à la Procession ou à la Station, il reçoit les gants, l'anneau, la chape, et la mitre précieuse. L'ordre de la Station est indiqué ci-après à Vêpres, n. 22. Après la Procession ou la Station, étant de retour à la sacristie, et ayant déposé la mitre; ou bien, s'il n'y a point assisté, aussitôt qu'il a pris l'étole, le Pontife reçoit la tunicelle, la dalmatique et la chasuble; et ses Chapelains ont soin de faire passer en dessus la croix pectorale, à mesure qu'il revêt les ornements : en même temps, le Porte-livre tient le Missel ouvert devant le Pontife, qui récite les prières marquées pour chaque ornement, et même celle du manipule, quoiqu'il ne le prenne qu'à l'autel après l'*Indulgentiam*. M. l'Archevêque reçoit en outre le *Pallium*; puis il s'assied pour recevoir la mitre, et l'anneau qu'il fait toujours baiser à celui qui le lui présente. Mais un autre Archevêque en officiant n'a point le *Pallium*, et on ne porte pas la croix devant lui.

2. Si en arrivant, le Pontife doit se rendre directement à l'estrade ou trône préparé, il prend ordinairement la chaussure dans le lieu où il descend avant de venir à l'église. Ensuite tous les ministres de la Messe, revêtus de leurs ornements, et le reste du Clergé viennent le recevoir à la porte. Là on lui présente la croix à baiser, l'eau bénite, et l'encens qu'il bénit; puis le Curé ou le plus digne l'encense. Cela fait, il s'avance vers l'autel, précédé du Clergé, se met à genoux sur un coussin préparé sur le plus bas degré; et après avoir fait sa prière il se rend au trône pour y prendre les ornements, qui sont disposés sur l'autel et au milieu. Ce sont le Porte-mitre et le Porte-grémial qui les présentent, et les Chapelains du Prélat l'aident à s'en revêtir, comme il est dit ci-dessus.

3. Tout Prélat officiant pontificalement, avec la permission de M. l'Archevêque, est reçu de même à l'entrée de l'église; mais on ne lui présente que la croix et l'eau bénite. On présente l'encens à un Cardinal et au Nonce de Sa Sainteté seulement.

4. Au moment de quitter la sacristie, le Pontife assis, et en

mitre, met trois fois de l'encens dans l'encensoir, sur lequel il fait un signe de croix, en disant : *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis. Amen.* C'est le Diacre qui tient la navette, et il baise l'anneau du Pontife en lui donnant la cuillère et en la reprenant. Alors le Pontife, ayant reçu la crosse. se rend à l'aûtel, en bénissant le peuple qui se trouve sur son passage. S'il a pris ses ornements au trône, il ne bénit pas l'encens; mais il reçoit la crosse pour venir à l'autel.

5. En arrivant au bas des degrés, il rend la crosse, dépose la mitre, se met à genoux si le très-saint sacrement est dans le tabernacle, et s'incline profondément. Lorsqu'il s'est relevé, il baise le livre des Evangiles présenté par le Sous-Diacre, et commence la Messe. Après l'*Indulgentiam,* il reçoit le manipule. Ayant dit *Aufer à nobis,* il baise la croix que le Sous-Diacre lui présente, fait une inclination, monte à l'autel; et après l'avoir baisé il reçoit la mitre, met de l'encens dans l'encensoir, et le bénit comme ci-dessus. Il quitte ensuite la mitre, salue la croix, descend au bas de l'autel où il se met à genoux, reçoit l'encensoir du Diacre, et procède à l'encensement comme il est marqué ci-dessus à l'office *du Célébrant,* n. 43, pag. 303.

6. L'encensement fini, le Pontife rend l'encensoir au Diacre, reçoit la mitre et la crosse, se tourne vers le Diacre, par qui il est encensé, et qu'il bénit après l'encensement. Alors, gardant la mitre et la crosse, il s'avance au milieu de l'autel, salue la croix, et se rend directement au trône. Y étant arrivé, il rend la crosse, quitte la mitre; et faisant le signe de la croix, il lit debout l'Introït, s'incline vers l'autel au *Gloria Patri,* récite le *Kyrie,* après lequel, s'étant assis, il reçoit la mitre et le grémial.

7. Quand le Choriste vient annoncer le *Gloria in excelsis,* le Pontife rend le grémial, se lève, reçoit la crosse, écoute l'intonation, et bénit le Choriste; puis il rend la crosse et se rassied. Au dernier *Kyrie,* il dépose la mitre, et debout, tourné vers l'autel, il entonne le *Gloria in excelsis.* Lorsqu'il l'a récité tout entier, il s'assied, reçoit la mitre et le grémial, et incline la tête quand on chante *Adoramus te, Gratias agimus tibi,* etc.

8. A l'*Amen* qui termine l'Hymne angélique, ayant rendu le grémial et quitté la mitre, il se lève, se tourne vers le Chœur, et chante *Pax vobis,* en ouvrant et fermant les mains; puis

tourné vers l'autel, il dit *Oremus* et chante l'Oraison. S'étant assis, il reçoit la mitre et le grémial, lit de suite l'Epître, le Graduel, etc. jusqu'à l'Evangile inclusivement, sans se lever pour dire *Munda cor meum,* et sans baiser le livre, ni rien dire à la fin. Dans l'intervalle, il bénit le Sous-Diacre qui se met à genoux devant lui après avoir chanté l'Epître, puis les Choristes après le Graduel, et leurs Adjuteurs après l'*Alleluia* ou le Trait.

9. Avant le chant de l'Evangile, le Pontife assis met de l'encens dans l'encensoir, et le bénit, comme ci-dessus; et quand le Diacre a récité le *Munda cor meum,* il lui donne la bénédiction en disant : *Dominus sit in corde tuo,* et en faisant sur lui un signe de croix à *In nomine Patris*, etc. puis il lui fait baiser son anneau.

10. Bientôt après, il rend le grémial, dépose la mitre, se lève, reçoit la crosse, qu'il tient des deux mains tout le temps de l'Evangile, pendant lequel il est tourné vers le Diacre, excepté lorsqu'on chante *Gloria tibi, Domine,* qu'il se tourne vers l'autel. L'Evangile chanté, il rend la crosse, et entonne de suite le *Credo,* qu'il continue debout, en faisant seulement une inclination à *Et incarnatus est.* Il baise ensuite le texte de l'Evangile que le Sous-Diacre lui présente en disant *Hæc sunt verba sancta,* répond *Credo et confiteor*; et ayant reçu la mitre et la crosse, il est encensé par le Diacre qu'il bénit après l'encensement. Alors il s'assied, reçoit la mitre et le grémial, et fait les inclinations ordinaires quand le Chœur chante *Jesum Christum... Et incarnatus est,* etc.

11. Le Symbole étant terminé, le Pontife rend le grémial, quitte la mitre, et tourné vers le Chœur chante *Dominus vobiscum,* puis *Oremus* en se tournant vers l'autel, et lit l'Offertoire; après quoi, il s'assied, reçoit la mitre, se lève, et ayant reçu la crosse il va au milieu du sanctuaire, où il salue l'autel sans quitter la mitre. Ensuite il rend la crosse, et s'il doit y avoir offrande des fidèles, il s'assied, tourné vers le Chœur, reçoit le grémial, présente son anneau à baiser à ceux qui viennent à l'offrande, et leur donne la bénédiction : puis, ayant quitté le grémial et la mitre, il se lève, et bénit le pain, en disant *Adjutorium nostrum*, etc. et l'Oraison, après laquelle il jette trois fois de l'eau bénite sur le pain. S'étant rassis, il reçoit de nouveau la mitre et le grémial, quitte l'anneau et les gants, et se lave les mains à la même

place. S'il n'y a point d'offrande, le lavement des mains se fait avant de quitter le trône pour venir à l'autel.

12. Après avoir repris l'anneau seulement, et déposé le grémial et la mitre, le Pontife monte à l'autel, salue la croix, reçoit la patène et fait l'oblation du pain, ayant l'attention d'écarter une des deux hosties qui sont sur la patène. Il offre ensuite le calice; et quand il a récité l'Oraison *Veni sanctificator,* il reçoit la mitre, et bénit l'encens en disant : *Per intercessionem beati Archangeli,* etc. Ayant quitté la mitre, il reçoit l'encensoir, et encense les offrandes, puis l'autel, en récitant les prières *Incensum istud,* etc. et *Dirigatur Domine,* etc. comme ci-dessus page 305; à la fin, il reçoit la mitre et la crosse pour être lui-même encensé. Après, ayant rendu la crosse, il se lave les mains, et dépose la mitre avant le *Gloria Patri* du Psaume; ensuite il continue la Messe jusqu'au *Libera nos* inclusivement.

13. Alors le Pontife rompt, à l'ordinaire, l'hostie en trois parties, et chante *Per omnia secula seculorum;* puis il pose sur le bord de la patène la particule qu'il tient, fait une génuflexion dès que le Diacre a couvert le calice, et demeure tourné vers l'autel pendant que le Diacre chante *Humiliate vos,* etc. et que le Chœur répond *Deo gratias.* Il fait alors une nouvelle génuflexion, se tourne vers le Chœur, et placé entre le milieu de l'autel et le coin de l'évangile, tenant entre l'index et les autres doigts de la main gauche la crosse présentée par le Diacre, il chante les trois prières de la Bénédiction, et ce qui les suit. En disant *Benedictio Dei omnipotentis,* il quitte la crosse, et fait une génuflexion vers le très-saint sacrement; s'étant relevé, il reprend la crosse, fait une inclination à la croix archiépiscopale, et ensuite trois signes de croix, le premier du côté de l'épître, le deuxième au milieu, le troisième du côté de l'évangile, disant en même temps *Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.* Après quoi, il quitte la crosse, se tourne vers l'autel, fait une génuflexion, reprend sur la patène la particule de l'hostie, avec laquelle il fait, à l'ordinaire, trois signes de croix au-dessus du calice, en chantant *Et pax + ejus... sit + semper... vobis- + cum;* puis ayant mis la particule dans le calice en disant *Hæc commixtio,* et fait la génuflexion, il récite l'*Agnus Dei.*

14. Lorsque le Pontife a dit la première Oraison *Domine...., qui dixisti,* il baise l'autel, puis l'instrument de paix qu'il

soutient du bout des doigts, et il dit en même temps au Diacre qui le lui présente : *Pax tibi, frater, et Ecclesiæ sanctæ Dei.*

15. Après qu'il a pris le précieux sang, s'il y a communion des fidèles, il pose le calice sur le corporal, du côté de l'évangile, et se met à genoux un peu à l'écart, du même côté, pendant que le Diacre tire le ciboire du tabernacle. Le tabernacle étant fermé, le Pontife se relève, fait la génuflexion, et la réitère lorsque le Diacre achève de réciter le *Confiteor*; il dit alors *Misereatur* et *Indulgentiam,* à l'ordinaire, et en donnant la communion, il présente son anneau à baiser à ceux qui la reçoivent; puis il s'agenouille de nouveau pendant que le Diacre remet le ciboire dans le tabernacle. Lorsqu'il a pris l'ablution dans le calice, il va au coin de l'épître, où il reçoit la mitre, qu'il quitte après avoir lavé ses mains. Il reprend ensuite les gants, lit l'Antienne de la Communion; et le *Domine salvum* étant chanté, il va au milieu de l'autel, chante *Dominus vobiscum,* et retourne au coin de l'épître pour dire la Postcommunion, à laquelle il joint, sous une même conclusion, l'Oraison pour le Roi.

16. Le Pontife revient au milieu pour le dernier *Dominus vobiscum*, dit à voix basse au Diacre *Ite, Missa est*, et demeure tourné vers le Chœur pendant que le Diacre chante ces mêmes paroles. Il récite l'Oraison *Placeat* les mains appuyées sur l'autel, qu'il baise ensuite; et aussitôt il descend au bas des degrés, se met à genoux, s'incline profondément, se relève, reçoit la mitre et la crosse; puis retourne à la sacristie, dans le même ordre qu'avant la Messe, en récitant l'Evangile *In principio*. En arrivant, il quitte la crosse et la mître, fait une génuflexion à ces mots, *Et Verbum caro factum est;* après l'Evangile, il salue la croix, et rend aux ministres qui l'ont accompagné le salut qu'il reçoit d'eux. Si l'on doit dire un Evangile propre à la fin de la Messe, le Pontife ayant quitté la mitre, le récite à la sacristie dans un livre que ses ministres tiennent devant lui.

17. Dans les églises où l'on n'a point le livre des *Bénédictions* pontificales, le Prélat omet tout ce qui est marqué ci-dessus n. 13, pour la bénédiction; et à la fin de la Messe il la donne en cette manière. Ayant récité l'Oraison *Placeat,* et baisé l'autel, il reçoit la mitre; et posant la main gauche sur l'autel, il fait sur sa poitrine le signe de la croix avec

le pouce de la main droite, en chantant : *Sit nomen Domini benedictum.* Pendant que le Chœur répond *Ex hoc nunc,* le Pontife pose aussi la main droite sur l'autel. En disant *Adjutorium nostrum,* etc. il fait le signe de la croix sur lui, et tient encore les mains sur l'autel tandis que le Chœur chante *Qui fecit,* etc. Il lève ensuite les yeux et les mains vers le ciel, en chantant *Benedicat vos,* rejoint les mains à *Deus,* et reçoit la crosse. Alors il se tourne du côté de l'épître, fait un signe de croix vers les assistants en disant *Pater,* un autre au milieu en disant *et Filius,* un troisième du côté de l'évangile en disant *et Spiritus sanctus;* après quoi il achève le cercle et salue la croix. Etant de suite descendu au bas de l'autel, il fait à genoux, tête nue, l'inclination comme il est dit n. 16; et prend la mitre pour retourner à la sacristie. S'il doit revenir au trône pour quitter ses ornements, il y va en récitant le dernier Evangile, après lequel il rend les ornements dans l'ordre où il les a pris, en commençant par le manipule. Avant de partir, il fait sa prière à genoux au bas de l'autel, et le Clergé le reconduit jusqu'à l'entrée de l'église, dans le même ordre qu'avant la Messe.

18. Il est à propos de faire observer que l'Evêque ne dit *Pax vobis* avant la Collecte, qu'aux jours où l'on a dit le *Gloria in excelsis;* et que les jours des Quatre-Temps, au *Flectamus genua* qui précède les Oraisons tant de l'Ordination que de la Messe, le Pontife demeure debout, tandis que les ministres qui l'assistent font la génuflexion.

ARTICLE II.

Des Vêpres célébrées pontificalement.

19. Pendant None, le Pontife vient à la sacristie, où il prend le rochet, la croix pectorale à reliques, l'étole, la chape, les gants, la mitre et la crosse. Ayant salué la croix de la sacristie, il se rend au chœur, précédé des Clercs qui portent les insignes, et bénit le peuple sur son passage. En entrant dans le chœur, il fait d'abord une inclination vers l'autel, au milieu, puis se tourne vers le Chœur dont il salue le côté droit et ensuite le gauche. Il monte alors à son trône, et s'assied en attendant que le Choriste vienne le saluer pour l'inviter à commencer les Vêpres. Celui-ci fait une inclination

profonde au Pontife, qui lui donne sa bénédiction ; quand il s'est retiré à sa place, le Pontife quitte la mitre, se lève, et tourné vers l'autel entonne *Deus, in adjutorium,* en faisant sur lui-même le signe de la croix, après lequel il se retourne vers le Chœur. Le *Gloria Patri* étant chanté, il s'assied, et reçoit la mitre simple, s'il le veut, au lieu de la mitre précieuse qui est plus pesante.

20. Quand on achève la dernière Antienne, le Pontife dépose la mitre, se lève, récite le Capitule, en se tournant vers l'autel, puis se rassied et reçoit la mitre. Si l'on chante un Répons, ceux qui l'ont chanté viennent se mettre à genoux devant le Pontife, et il les bénit sans se lever.

21. Vers la fin de l'Hymne, le Choriste vient lui annoncer à genoux l'Antienne du *Magnificat*. Le Pontife s'étant levé, reçoit la crosse, écoute l'intonation, bénit le Choriste, rend la crosse, et s'assied. Lorsque les Enfants chantent le Versicule après l'Hymne, le Pontife dépose la mitre, se lève, entonne l'Antienne, puis reçoit la crosse qu'il tient des deux mains pendant le Cantique. Au moment où les deux Prêtres qui ont encensé l'autel s'avancent pour l'encenser, il quitte un moment la crosse pendant qu'on lui met la mitre : il est debout, la crosse en main, durant l'encensement, et bénit ceux qui l'ont encensé. Après quoi il rend un moment la crosse pour déposer la mitre ; et l'ayant reprise, il continue de la tenir à deux mains jusqu'à la fin du Cantique. Le *Gloria Patri* étant chanté, le Pontife rend la crosse, s'assied, et reçoit la mitre. Vers la fin de l'Antienne, il quitte la mitre, se lève, et se tournant vers l'autel chante *Dominus vobiscum... Oremus,* et l'Oraison qu'il termine par la grande conclusion. Le Chœur ayant répondu *Amen,* le Pontife chante derechef *Dominus vobiscum,* s'assied, et prend la mitre pendant les Mémoires, s'il y en a. Il se lève pour les Oraisons, qu'il chante nu-tête, et termine la dernière par la grande conclusion ; puis dit encore *Dominus vobiscum,* s'assied et reçoit la mitre. Lorsque le Chœur a chanté *Deo gratias* après le *Benedicamus,* le Pontife se lève, et donne la bénédiction pontificale, en chantant *Sit nomen,* etc. comme il est marqué ci-dessus, n. 17. Après la bénédiction, il va saluer l'autel et le Chœur, comme en arrivant ; et retourne à la sacristie, où ayant fait les saluts marqués à la fin de la Messe, il dépose les ornements.

22. Pour la Station, quand elle se fait après les Vêpres, le Pontife observe ce qui est marqué ci-dessus, IVe part. ch. Ier, n. 71 ; il se rend en mitre au lieu de la Station, quitte la mitre pour encenser et pour dire les Oraisons, et la reprend ensuite. Il peut aussi prendre la crosse pour aller à la Station et pour retourner à la sacristie.

23. Quand le Pontife doit donner le Salut, il vient à l'autel avec tous les ministres comme à Vêpres, et quitte la mitre après avoir salué. Il se met à genoux pendant qu'on tire le très-saint sacrement du tabernacle, et fait ensuite ce qui est marqué pour l'exposition avant la Messe, ci-dessus IVe part. ch. Ier n. 48 et suiv. pag. 306. Durant le Salut, après l'Antienne ou l'Hymne du très-saint sacrement, il se tient debout devant l'autel, et récite les Oraisons convenables, dans le livre qu'on lui présente. A la fin, le Pontife donne la bénédiction, en chantant *Sit nomen* et *Adjutorium,* etc. comme il est marqué au chapitre déjà indiqué, n. 55 et 56. Le très-saint sacrement étant serré, il reçoit la mitre et la crosse pour revenir à la sacristie.

CHAPITRE II.

Des Prêtres assistants ou Chapelains, à la Messe Pontificale et à Vêpres.

Un Evêque qui officie pontificalement, est assisté de deux Prêtres qu'on nomme Chapelains. Ils sont revêtus de la chape, sans étole.

ARTICLE PREMIER.

Leurs fonctions à la Messe.

1. A la métropole, les Chapelains de M. l'Archevêque ayant pris leurs chapes à la sacristie, accompagnent, en allant à l'autel, le Pontife revêtu de ses ornements. Pendant la bénédiction de l'encens qui se fait à la sacristie, avant d'en sortir, c'est le Diacre qui présente la navette.

2. Dans les autres églises, si le Pontife doit prendre les ornements au trône qui lui est préparé, tous les ministres, revêtus comme pour la Messe, vont ordinairement le recevoir à l'entrée de l'église, et le précèdent à l'autel. En ce cas, les deux Chapelains peuvent être en chapes, s'ils viennent avec les autres ministres; mais s'ils sont venus avec le Prélat, ils ne prennent la chape qu'au trône, quand il est revêtu de la chasuble.

3. En arrivant à l'autel, ils se mettent à genoux avec le Pontife, qui commence de suite la Messe, s'il est venu de la sacristie revêtu de ses ornements. S'il doit les prendre au trône, les Chapelains l'y accompagnent, et l'aident à s'en revêtir. Ils nouent, chacun de leur côté, les rubans des tunicelles, veillent à ce que la croix pectorale et le cordon qui la porte soient en dessus de la chasuble, et tournent à mesure les feuillets du livre, selon qu'il est à la portée de l'un ou de l'autre. Du reste, ils font les mêmes saluts que le Prélat, s'asseyent quand il est assis, et se tiennent debout quand il se lève.

4. Selon le Cérémonial de 1703, qui est toujours en vigueur, et que l'on suit dans l'église métropolitaine, les Chapelains se tiennent derrière le Pontife quand il commence la Messe; le Diacre et le Sous-Diacre sont à ses côtés, pour lui répondre au Psaume *Judica*, etc. jusqu'à ce qu'il monte à l'autel, où ils l'accompagnent. A l'autel, les Chapelains le servent pour le livre, depuis l'oblation jusqu'aux dernières Oraisons; mais toutes les fois que le Diacre et le Sous-Diacre s'avancent près de lui pour l'encensement et autres fonctions, les Chapelains leur cèdent la place. Cet ordre est en effet rationnel, puisque le Diacre et le Sous-Diacre sont co-ministres du sacrifice; et il est confirmé par un Cérémonial à l'usage des Archevêques, qui paraît avoir été écrit sous M. de Beaumont.

5. Au trône, pareillement, le Diacre et le Sous-Diacre sont placés à côté du Pontife, et les Chapelains après eux. Néanmoins cette disposition a été changée depuis 1819, parce qu'au lieu d'avoir pour assistants ses Secrétaires, qui n'avaient autrefois aucun rang dans le Chapitre, aujourd'hui, le Pontife est assisté par les Archidiacres ou autres dignitaires; et au trône ils sont immédiatement à ses côtés. Il est naturel de suivre maintenant cet ordre, qui n'a été établi qu'après un mûr examen, et pour de justes raisons.

Mais outre les fonctions communes aux deux Chapelains, ils en ont chacun de particulières, qu'il faut exposer.

§ 1. *Fonctions particulières du premier Chapelain.*

6. Le premier Chapelain est chargé de mettre la mitre au Pontife, qui au trône la reçoit assis, et la quitte avant de se lever. Pour la bien mettre, le Chapelain tient les fanons relevés, presse la mitre par le bas afin de l'ouvrir, l'appuie sur le front, l'enfonce doucement par derrière, et laisse tomber les fanons. Pour l'ôter, il commence par relever les fanons; puis pressant la mitre il l'appuie un peu par derrière, et découvre en premier le front, de peur de déranger les cheveux du Prélat. Les moments auxquels il faut la mettre ou l'ôter sont indiqués ci-après n. 14.

7. Dès que le Pontife a revêtu la chasuble, il reçoit la mitre; le Chapelain la lui ôte au bas des degrés après qu'il a rendu la crosse, et se tient à la droite derrière lui pendant le Psaume *Judica*. En montant à l'autel, il baise la croix que le Sous-Diacre lui présente, donne la mitre si le Prélat veut l'avoir pour bénir l'encens, la lui ôte après qu'il l'a bénit, et se retire au coin de l'épître au dessous du marchepied, durant l'encensement, tourné vers son confrère, se mettant à genoux et se relevant avec le Prélat. Si le Porte-livre ne se trouve pas là, le Chapelain prend le Missel, et le tient hors de l'autel, en descendant un degré, pendant que le Prélat encense le côté de l'épître; puis il lui met encore la mitre quand il a rendu l'encensoir. Il descend de l'autel avec lui, salue au bas des degrés, l'accompagne au trône, où il lui ôte la mitre en arrivant, pour la lui remettre après qu'il a récité le *Kyrie eleison*; puis il s'assied à sa droite.

8. Lorsque le Pontife a lu l'Offertoire, ayant reçu la mitre, il se lave les mains; le Chapelain reçoit alors son anneau qu'il lui rend bientôt, en baisant sa main avant et après; puis ses gants qu'il dépose sur l'autel au coin de l'épître. S'il y a offrande du peuple, le Pontife va s'asseoir dans son fauteuil, qu'on a porté sur le marchepied. Les deux Chapelains se mettent ensemble à genoux devant lui, baisent son anneau, se placent de chaque côté tandis qu'il reçoit les offrandes, et demeurent à la même place quand il descend pour bénir le pain. (*Voyez* chap. I[er], n. 11, pag. 462.)

9. Le Pontife étant remonté à l'autel, le premier Chape-

lain se retire en arrière pour laisser au Diacre et au Sous-Diacre la liberté de faire leurs fonctions. A l'encensement qui suit l'oblation du calice, il se conduit comme avant l'Introït, ci-dessus n. 7. Lorsqu'il a ôté la mitre après le lavement des mains, pendant lequel il tient encore l'anneau, il se place à la droite du Pontife, en se retirant néanmoins chaque fois que les ministres s'approchent pour quelque fonction.

10. Au *Sanctus,* il ôte au Pontife sa calotte, et la fait porter sur la crédence. Au moment de la consécration, il se met à genoux à la droite du Diacre, et y reste jusqu'après l'élévation du calice; alors il revient près du Prélat, et fait une génuflexion.

11. Après l'*Agnus Dei,* il va avec son confrère baiser l'instrument de paix que le Diacre leur présente. Si l'on donne la communion, il se tient debout au coin de l'épître sur le marchepied, tourné vers son confrère. Pendant que le Pontife se lave les mains, il tient son anneau, puis lui remet ses gants, son anneau et sa calotte; ensuite, si le second Chapelain transporte le Missel, le premier va au milieu, et le prend pour le porter au coin de l'épître. Ayant indiqué les dernières Oraisons, il ferme le livre dès qu'elles sont achevées.

12. Si le Pontife n'a pas donné la bénédiction après le *Libera nos*, le Chapelain lui met la mitre aussitôt qu'il a dit la prière *Placeat,* et s'incline vers lui pendant qu'il la donne; puis il descend au bas des degrés, lui ôte la mitre pour saluer l'autel à genoux; et la lui ayant remise, il l'accompagne au trône ou à la sacristie.

13. Lorsque le Pontife se rend au trône pour y quitter les ornements, le premier Chapelain lui ôte la mitre en arrivant; et quand il a repris sa mozette, et fait sa prière au bas de l'autel, il l'accompagne comme avant la Messe.

14. Le Pontife reçoit la mitre :	Il la quitte :
1. A la sacristie ou au trône, après la chasuble.	1. Quand il a salué l'autel au bas des degrés.
2. A l'autel, avant de bénir l'encens.	2. Après qu'il a bénit l'encens.
3. Après qu'il a rendu l'encensoir au Diacre.	3. Au trône, dès qu'il y est revenu.
4. Au trône, quand il a dit le *Kyrie*.	4. Au dernier *Kyrie* chanté, ou touché par l'orgue.
5. Lorsqu'il a récité le *Gloria in excelsis*.	5. A l'*Amen* du *Gloria in excelsis*.

Le Pontife reçoit la mitre :	Il la quitte :
6. Après la Collecte.	6. Au dernier *Alleluia*, ou à l'*Amen* de la Prose, ou au dernier verset du Trait.
7. Lorsqu'il a baisé le texte de l'Evangile.	7. Quand le Diacre l'a encensé après l'Evangile.
8. Quand il a achevé le *Credo*.	8. A la fin du *Credo* chanté par le Chœur.
9. Après avoir lu l'Offertoire.	9. Avant la bénédiction du pain, s'il y a offrande.
10. Avant de bénir l'encens.	10. Après qu'il a bénit l'encens.
11. Lorsqu'il a rendu l'encensoir au Diacre.	11. Avant le *Gloria Patri* du Psaume *Lavabo*.
12. Après les ablutions, quand il va se laver les mains.	12. Après le lavement des mains qui suit les ablutions.
13. Avant de chanter *Sit nomen* pour la bénédiction, s'il ne l'a pas donnée après le *Libera nos*.	13. Après la bénédiction, s'il l'a donnée à la fin de la Messe, quand il va saluer à genoux l'autel, avant de retourner à la sacristie.
14. Lorsqu'après le *Placeat*, ou la bénédiction, il a salué l'autel à genoux.	14. Lorsqu'il est de retour au trône, s'il ne va pas de suite à la sacristie.
15. Après la Messe des Défunts, lorsqu'il a reçu la chape pour l'Absoute.	15. Avant le *Pater noster*, à l'Absoute pour les Défunts.
16. Après l'Oraison de l'Absoute.	16. De retour à la sacristie.

§ 2. *Fonctions particulières du second Chapelain.*

15. Aussitôt que le Pontife a reçu la mitre, à la sacristie ou au trône, le second Chapelain, étant à sa gauche, l'accompagne à l'autel, et se place derrière lui pendant la récitation du Psaume *Judica*. En montant à l'autel, il baise la croix que le Sous-Diacre lui présente; et durant l'encensement il se retire au coin de l'évangile, au-dessous du marchepied, tourné vers son confrère, se mettant à genoux et se relevant avec le Pontife. L'encensement terminé, il descend de l'autel avec lui, salue au bas des degrés, et l'accompagne au trône, où il se place à sa gauche. Le Pontife ayant récité le *Kyrie eleison,* les Chapelains s'asseyent à ses côtés.

16. A l'Offertoire, lorsque le Pontife s'est lavé les mains, les Chapelains vont à l'autel avec lui; et s'il y a offrande du peuple, ils se mettent à genoux ensemble à ses pieds, baisent son anneau, puis se placent de chaque côté pendant qu'il

reçoit les offrandes, et y demeurent lorsqu'il va bénir le pain.

17. Le Pontife étant remonté à l'autel, le second Chapelain se tient près du livre, cédant néanmoins la place au Sous-Diacre chaque fois qu'il vient pour quelque fonction. Durant l'encensement, il se tient comme il est dit ci-dessus, n. 15, observant toutefois de prendre le Missel, et de le tenir hors de l'autel, en descendant un degré, pendant que le Pontife encense le côté de l'Evangile; à moins que le Porte-livre ne se trouve là pour le suppléer. Après l'encensement, il revient près du livre, et indique la Secrète, la Préface, et ce qui suit.

18. Au moment de la consécration, il se met à genoux à la gauche du Sous-Diacre, et y demeure jusqu'après l'élévation du calice. Alors il se remet près du livre, et continue à tourner les feuillets.

19. Après l'*Agnus Dei,* il va avec son confrère baiser l'instrument de paix que le Diacre lui présente. Si l'on donne la communion, il reste debout sur le marchepied au coin de l'évangile, pendant ce temps-là, tourné vers son confrère. Ensuite, à défaut du Porte-livre, il prend le Missel, qu'il va remettre à son confrère, au milieu de l'autel, par derrière le Prélat. Pendant les dernières Oraisons il se tient à sa gauche, jusqu'à ce qu'il faille descendre pour revenir au trône ou à la sacristie, s'inclinant vers lui au moment de la bénédiction, s'il ne l'a pas donnée avant *Pax Domini.*

20. Lorsque le Pontife se rend au trône pour y quitter ses ornements, le second Chapelain l'aide à les déposer, et les remet aux Clercs qui viennent les prendre. Puis il l'accompagne au bas de l'autel pour y faire sa prière, et au retour, comme avant la Messe.

ARTICLE II.

Fonctions des Chapelains à Vêpres.

21. Pour Vêpres, les Chapelains prennent toujours leurs chapes à la sacristie. Le Pontife ayant revêtu la sienne, le premier Chapelain lui met la mitre, et l'accompagne au trône, en soulevant avec son confrère le devant de sa chape. Tous deux saluent avec lui l'autel et le Chœur.

22. Quand le Pontife a reçu au trône le salut du Choriste, il quitte la mitre, et commence *Deus in adjutorium*. S'étant assis après le *Gloria Patri* qui suit, il reçoit la mitre, et les Chapelains s'asseyent à ses côtés, observant ensuite pour se lever et s'asseoir le même ordre que le Prélat.

23. Le premier Chapelain est chargé de la mitre, comme à la Messe. Il indique aussi le Capitule et les Oraisons dans le livre que tient devant lui le Clerc qui en est chargé.

24. Le second Chapelain n'a rien de particulier à faire durant les Vêpres, à moins que le Prélat ne lui donne son Bréviaire à garder.

25. Après la bénédiction pontificale, qui termine les Vêpres, les Chapelains, ayant salué l'autel avec le Pontife, soulèvent sa chape en l'accompagnant à la sacristie.

26. Le Pontife reçoit la mitre :	Il la quitte :
1. A la sacristie, avant de saluer la croix.	1. Au trône, après qu'il a reçu le salut du Choriste pour commencer les Vêpres.
2. Au trône, après le *Deus in adjutorium,* dès qu'il s'est assis.	2. Pendant la dernière Antienne.
3. Quand il a dit le Capitule.	3. A l'*Amen* de l'Hymne.
4. Pendant le *Magnificat,* lorsqu'on vient l'encenser.	4. Après qu'il a été encensé au *Magnificat*.
5. Au *Gloria Patri* du même Cantique.	5. Vers la fin de l'Antienne du même Cantique.
6. Pendant les Antiennes des Mémoires.	6. Au Versicule qui suit les Mémoires.
7. A la fin des Vêpres, avant de donner la bénédiction pontificale.	7. A la sacristie, quand il a salué la croix, et rendu la crosse.

27. Lorsque le Pontife donne le Salut, si c'est immédiatement après les Vêpres, il quitte la mitre au bas de l'autel après avoir salué. Si le Salut en est séparé, il part de la sacristie, accompagné de ses Chapelains, dans le même ordre qu'avant les Vêpres. Arrivé à l'autel, il rend la crosse, et le premier Chapelain lui ôte la mitre; puis il se tient à sa droite, et le deuxième se met à sa gauche, étant, l'un et l'autre, debout ou à genoux, pendant le Salut, comme le Pontife. Pour la bénédiction de l'encens et l'encensement qui suit ils cèdent la place au Diacre et au Sous-Diacre, ainsi que pour la bénédiction qui se donne après l'encensement, et pendant

laquelle les Chapelains sont à genoux sur le bord du marchepied, en dehors du Diacre et du Sous-Diacre. Ceux-ci se retirent après le second encensement, et les Chapelains, aux côtés du Pontife, tiennent devant lui le livre à chaque Oraison. A la dernière bénédiction, ils se conduisent comme à la première ; et quand le très-saint sacrement a été renfermé dans le tabernacle, le premier Chapelain met la mitre au Pontife, qui revient à la sacristie, ainsi que ses Chapelains, dans le même ordre qu'avant le Salut. Ayant salué la croix et rendu la crosse, il dépose la mitre et les ornements.

CHAPITRE III.

Des Porte-insignes, à l'Office pontifical.

1. Le Cérémonial de 1703, en décrivant l'ordre dans lequel les Ministres se rendent à l'autel pour la Messe pontificale, et les fonctions que doivent remplir plusieurs d'entre eux, ne parle point des Clercs chargés des insignes, et ne marque pas les places qu'ils occupent soit à l'autel, soit près du trône. Le Cérémonial manuscrit, mentionné dans le chapitre précédent, n. 4, entre à ce sujet dans quelques détails, et indique sommairement les fonctions de chaque Porte-insigne. Il est vrai que, depuis 1819, époque à laquelle le Cardinal de Périgord occupa le siége de Paris, les Offices pontificaux, après une longue interruption, ayant été repris à Notre-Dame, on a introduit quelques modifications dans les usages antérieurs ; mais elles ont été établies par l'autorité compétente. D'ailleurs M. de Quelen, très-expert dans les cérémonies, qu'il avait bien étudiées, a déterminé ce qui regarde l'entrée du Pontife à l'autel, dans le livre de la Messe pontificale du Jeudi-saint, qu'il fit imprimer en 1832, parce qu'au saccagement de la sacristie de l'église métropolitaine en février 1831, les livres qui servaient à cette Messe furent mis en pièces. Ainsi rien n'est arbitraire dans les règles suivantes ; tout y est fondé sur la pratique, qui de plus est généralement conforme au *Cérémonial des Evêques*.

Avant de décrire les fonctions particulières de chaque Porte-insigne, il est à propos, pour éviter les répétitions, de tracer ici plusieurs règles qui sont communes à tous.

2. Dans les Offices pontificaux, les Clercs qui portent les insignes sont ordinairement revêtus de chapes par-dessus le surplis, et ils ont la tête découverte. Néanmoins, en hiver, ils peuvent garder la calotte quand ils sont assis, ou quand ils ne servent pas actuellement le Pontife.

3. En entrant dans la sacristie, et avant d'en sortir, ils font chaque fois une inclination au crucifix, et une autre au Pontife. Ils s'inclinent de même vers la croix de l'autel, quand ils arrivent dans le sanctuaire, et avant de se retirer pour aller à leurs siéges ou à la sacristie.

4. S'il arrive que M. l'Archevêque fasse quelque fonction extraordinaire, comme la consécration d'une église, ou de pierres d'autel, et même lorsqu'il donne la Confirmation, les Clercs qui le servent sont en surplis, mais propres et bien plissés.

5. La place de chaque Porte-insigne, soit à l'autel, soit au trône, est indiquée ici selon ce qui se pratique à l'église métropolitaine. La disposition des lieux peut amener, dans les autres églises, quelques modifications.

ARTICLE PREMIER.

Du Porte-croix.

6. Le Clerc qui porte la croix archiépiscopale la tient des deux mains, élevée quand il marche, et appuyée à terre quand il est en repos à l'autel ou à son siége; mais de telle sorte que le crucifix soit toujours tourné vers le Pontife. Quand celui-ci passe devant lui, ou que lui-même passe devant le Pontife, il le salue par une inclination de tête.

7. S'il y a station avant la Messe, le Porte-croix se conduit comme il est marqué ci-après à Vêpres, n. 11.

§ 1. *Fonctions du Porte-croix à la Messe.*

8. Dès que le Pontife a bénit l'encens dans la sacristie, le Porte-croix, qui a dû se placer près de la porte, salue avec les autres ministres, et marchant entre deux Acolytes, devant

le Sous-Diacre et les Induts, il va au sanctuaire, où il se range au bas des degrés de l'autel, au coin de l'épître, le visage tourné vers le côté opposé. Il se met à genoux en arrivant, comme les autres ministres, et se relève avec eux. Pendant le Psaume *Judica,* quand les autres s'inclinent, il ne fait qu'une inclination de tête, excepté au *Confiteor,* qu'il se tourne sans s'incliner. A l'encensement, il se met à genoux et se relève en même temps que le Pontife; et quand celui-ci a été encensé, le Porte-croix s'approche de son siége, qui est placé du côté de l'épître, un peu en retour, et y demeure debout ou assis, selon que font les autres ministres jusqu'à ce que le Pontife, ayant lu l'Offertoire, retourne à l'autel.

9. Lorsqu'il y est monté, le Porte-croix reprend sa première place du côté de l'épître, le visage tourné vers le côté opposé, laissant un espace libre aux Induts qui vont et viennent pour leurs fonctions. Durant le reste de la Messe, il est debout ou à genoux, comme les autres ministres. Si le Pontife descend pour donner la communion, il le précède pendant cette action. A la fin de la Messe, le Porte-croix retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu, se place au fond vis-à-vis la porte, et tient la croix devant le Pontife, jusqu'à ce qu'il ait quitté ses ornements; après quoi, il attache la croix à sa place, dépose sa chape : mais, s'il doit accompagner le Pontife au retour, il le précède en allant à la porte de l'église, et revient ensuite déposer la croix et la chape.

§ 2. *Ses fonctions à Vêpres, à Matines, et à Laudes.*

10. Pour les Vêpres, aussitôt que le Pontife a reçu la crosse, le Porte-croix le précède pour aller au chœur. En y arrivant, pendant que M. l'Archevêque salue, il attache la croix au côté droit du trône, et va de suite se placer au-dessous, près du siége qui lui est destiné. Là il se tient assis ou debout, comme le Pontife, tout le temps des Vêpres. Après la bénédiction pontificale, il reprend la croix, et retourne à la sacristie dans le même ordre qu'auparavant.

11. S'il y a station après les Vêpres, il attend que tout le Clergé ait défilé dans la nef, et il va devant le Pontife au lieu de la Station, le précédant lorsqu'il s'avance pour encenser à la chapelle de la sainte Vierge. Après l'encensement, le

Porte-croix vient se placer au milieu des deux files, derrière les Choristes. Au moment de la bénédiction, il se tourne vers le Pontife ; puis le précède, en traversant le chœur pour retourner à la sacristie.

12. A l'Office de la Nuit et à Laudes, le Porte-croix observe ce qui est marqué pour les Vêpres. On ne fait pas de station.

13. Lorsque M. l'Archevêque ne fait qu'assister à l'Office, le Porte-croix est en surplis. Après qu'il a attaché la croix en son lieu, il se met près du siége qui lui est destiné, et observe les cérémonies générales du Chœur.

ARTICLE II.

Du Porte-crosse.

14. Le Clerc désigné pour porter la crosse, la tient à deux mains, élevée lorsqu'il marche, et posée à terre quand il est en repos, de manière que la partie courbée soit tournée en dehors. C'est le contraire lorsqu'il la présente au Pontife ; le bout courbé est tourné vers le Porte-crosse, qui pour lors, ayant mis à terre le genou droit, baise la crosse, puis l'anneau du Pontife ; et en la reprenant, il baise d'abord l'anneau et ensuite la crosse, faisant, le genou à terre, une inclination avant de la donner et avant de la reprendre, et une autre après l'avoir ou donnée ou reprise.

§ 1. *Fonctions du Porte-crosse à la Messe.*

15. Quand il y a station avant la Messe, le Porte-crosse se conduit comme il est marqué pour les Vêpres, ci-après n. 23.

16. Pour la Messe, après que le Pontife a reçu la mitre à la sacristie, et bénit l'encens, il lui présente la crosse, fait les mêmes saluts que les autres ministres, et le suit immédiatement en allant à l'autel. Si le Pontife ne prend pas la crosse, il marche devant lui, seul, un peu en arrière du Porte-mitre, et au milieu. En arrivant au sanctuaire, il reprend la crosse, et va se placer du côté de l'évangile, au bas des degrés, le visage tourné vers le côté opposé. Il se met à genoux sur le plus bas degré, et se relève en même temps que le Pontife.

17. Pendant le Psaume *Judica* et dans le cours de la Messe, quand il est à cette même place, il incline la tête seulement quand les autres font une inclination plus profonde, excepté au *Confiteor*, qu'il se tourne vers le Pontife sans s'incliner. A l'encensement de l'autel, il se met à genoux et se relève comme le Pontife; et lorsque celui-ci rend l'encensoir au Diacre, le Porte-crosse se trouve là pour lui donner la crosse, et demeure au bas des degrés tourné vers le Diacre, tandis qu'il encense le Pontife. Après avoir salué l'autel avec les autres ministres, il va un peu au-delà du trône, attend que le Pontife y soit arrivé, reprend alors la crosse, et se place à son siége, qui est le troisième à la gauche du trône. Là il se tient debout ou assis selon que font les autres ministres.

18. Le Pontife ayant lu l'Offertoire, il lui donne la crosse, s'il veut la prendre pour aller à l'autel, et la reprend au bas des degrés; puis il se remet à sa première place du côté de l'évangile. S'il y a offrande, le Porte-crosse ne baise pas l'anneau du Pontife. Il se met à genoux au moment de l'encensement de l'autel; ensuite un peu avant la consécration, et se relève après l'élévation du calice. Il s'agenouille encore pendant la bénédiction pontificale, avant l'*Agnus Dei*; mais après il ne baise point l'instrument de paix. Si l'on donne la communion, il reste à sa place durant ce temps là, et se tourne vers le Pontife.

19. Pour donner au Porte-crosse le moyen de bien s'acquitter de son office, il a paru utile de tracer ici le tableau des moments auxquels il doit présenter et reprendre la crosse.

Il la présente :	Il la reprend :
1. A la sacristie, quand le Pontife a reçu la mitre.	1. Au bas des degrés, quand le Pontife a salué l'autel.
2. A l'autel, au coin de l'épître, lorsqu'il a rendu l'encensoir, et reçu la mitre.	2. Au trône, sitôt que le Pontife y est rendu.
3. Au trône, dès que le Diacre commence l'Evangile.	3. Quand le Sous-Diacre vient faire baiser le livre des Evangiles.
4. Après que le Pontife a baisé le livre des Evangiles.	4. Après que le Diacre a encensé le Pontife.
5. Quand il a lu l'Offertoire; ou bien, s'il n'y a pas d'offrande, dès qu'il a lavé ses mains au trône.	5. Au bas de l'autel, après qu'il l'a salué.

Il la présente :	Il la reprend :
6. A l'autel, dès que le Pontife a rendu l'encensoir et reçu la mitre. Le Porte-crosse se tient alors derrière lui, pour reprendre la crosse aussitôt après l'encensement.	6. Après que le Pontife a été encensé par le Diacre.
7. Après le *Libera nos* : mais c'est au Diacre qu'il la donne, sans aucun baisement ; et celui-ci la tient pendant la bénédiction. *Nota*. Les autres Evêques, faute de livre, ne donnant point cette bénédiction, le Porte-crosse reste à sa place.	7. Après la bénédiction donnée par M. l'Archevêque.
8. Au Diacre, avant l'*Ite Missa est*, mais sans baisements.	8. Après l'*Ite Missa est,* sans aucun baisement.
9. Au Pontife, pour la bénédiction, (s'il ne l'a pas donnée comme il est dit n. 7) lorsqu'il a chanté *Adjutorium*, etc.	9. Au bas de l'autel, avant que le Pontife se mette à genoux.
10. Quand le Pontife au bas des degrés se relève après qu'il a salué l'autel.	10. Au trône, si le Pontife y quitte ses ornements ; sinon, à la sacristie quand il a salué la croix.

20. En retournant à la sacristie, le Porte-crosse marche dans le même ordre qu'en venant à l'autel. Lorsqu'il a repris la crosse, il se range à la droite du Pontife, fait la génuflexion à ces mots *Et Verbum caro factum est,* si l'on dit l'Evangile de saint Jean ; et ayant ensuite attaché la crosse en son lieu, il quitte sa chape.

§ 2. *Ses fonctions à Vêpres, à Matines, et à Laudes.*

21. Le Porte-crosse, ayant pris une chape à la sacristie, attend que le Pontife ait reçu la chape et la mitre, pour lui présenter la crosse. Après les saluts ordinaires, on se rend au chœur dans l'ordre marqué ci-dessus pour la Messe. Le Porte-crosse, pendant que le Pontife salue le Chœur, le précède au trône, reçoit la crosse, et l'attache au côté gauche du trône ; puis il descend à son siége, et y demeure ou debout ou assis, tout le temps des Vêpres, selon que fait le Pontife.

22. Quand le Choriste s'approche pour annoncer l'Antienne du *Magnificat,* il présente la crosse au Pontife, et la reprend aussitôt après.

Il la présente encore au commencement du *Magnificat,* dès que le Pontife a quitté la mitre, la reprend avant qu'on lui remette la mitre pour l'encensement, la lui donne de nou-

veau après qu'il a été encensé et qu'il a déposé la mitre ; enfin la reprend au *Gloria Patri,* pour la garder jusqu'au moment de la bénédiction. Alors, quand le Prélat a chanté *Adjutorium nostrum,* etc. il lui remet la crosse, restant tourné vers lui pendant cette bénédiction, après laquelle il la reprend, à moins que le Prélat ne la retienne pour retourner à la sacristie, ou pour aller à la Station quand elle a lieu.

23. En allant à la Station, le Porte-crosse, s'il a la crosse entre les mains, marche à la suite du Porte-croix, et se place dans la nef vis-à-vis de celui-ci, sur la même ligne que les Chanoines, et tourné vers l'autel. Il y reste jusqu'à ce que le Pontife ait encensé l'autel de la sainte Vierge. Quand il est revenu, le Porte-crosse se place derrière le Porte-croix à quelque distance de celui-ci. Après la Station, il présente la crosse au Pontife, s'il veut la prendre, et retourne à la sacristie, en traversant le chœur, dans le même ordre qu'avant les Vêpres.

24. A Matines, les fonctions du Porte-crosse sont les mêmes qu'à Vêpres. Il présente la crosse au Prélat au premier Psaume de chaque Nocturne quand on vient l'encenser, et aussi quand le Choriste lui annonce le *Te Deum ;* puis, à Laudes, pour l'Antienne du *Benedictus,* enfin pour la bénédiction pontificale qui termine l'Office.

ARTICLE III.

Du Porte-mitre.

25. Le Porte-mitre, conjointement avec le Porte-grémial, est chargé de présenter au Pontife les ornements dont il doit se revêtir pour la Messe ; et lui-même ne prend la chape et les mitres qu'en dernier lieu. Il y a ordinairement deux mitres, qu'il tient des deux mains par le bas, les fanons relevés en dessous, et appuyés contre sa poitrine ; la précieuse est toujours par-dessus l'autre. C'est un des Chapelains du Prélat, ordinairement le premier, qui lui met la mitre ; le Porte-mitre s'approche de lui chaque fois qu'il faut la donner ou la recevoir, et il fait au Prélat une inclination en arrivant et une en se retirant.

26. S'il y a station avant la Messe, le Porte-mitre observe ce qui est marqué ci-après n. 34, pour la station des Vêpres.

§ 1. *Ses fonctions à la Messe.*

27. Aussitôt que le Pontife a reçu la chasuble, et le pallium s'il doit l'avoir, le Porte-mitre s'approche du Chapelain, lui donne la mitre, et se place du côté gauche, pour se trouver à droite en marchant. Après les saluts, il suit immédiatement le Pontife jusqu'à l'autel, et ayant repris la mitre, il se range du côté de l'épître, ayant à sa droite le Porte-livre, se met à genoux sur le plus bas degré, et se relève en même temps que le Pontife.

28. Pendant le Psaume *Judica*, il fait les mêmes inclinations que les autres ministres, et se tourne comme eux au *Confiteor*. Le Pontife ayant baisé l'autel, le Porte-mitre y monte, présente la mitre, et la reprend quand l'encens est bénit; puis il se met à genoux sur le plus bas degré, et se relève comme le Pontife : ce qu'il observe dans tout le cours de la Messe. Lorsque le Diacre reprend l'encensoir, le Porte-mitre monte, donne la mitre, descend aussitôt, salue l'autel, suit le Pontife au trône, et reçoit la mitre. Alors il va à son siége, qui est placé à la droite et près du trône, et s'y tient jusqu'à l'Offertoire debout ou assis comme le Pontife, excepté quand il faut donner la mitre ou la reprendre.

29. Il présente la mitre dès que le Pontife est assis, et la reprend avant qu'il se lève. Si, après l'intonation du *Gloria in excelsis*, le Pontife veut prendre la mitre simple, il la lui donne; mais il faut toujours présenter la précieuse, quand il va du trône à l'autel, ou qu'il est encensé, ou bien lorsqu'il reçoit les offrandes après avoir lu l'Offertoire.

30. Le tableau suivant indique les moments où il faut donner la mitre et la reprendre.

On la donne :	On la reprend :
1. Quand le Pontife a récité le *Kyrie eleison*.	1. Au dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, ou touché par l'orgue.
2. Après la récitation du *Gloria in excelsis*.	2. A l'*Amen* du *Gloria in excelsis*, chanté par le Chœur.
3. Après l'Oraison ou Collecte.	3. A l'*Amen* de la Prose, ou vers la fin du Trait.
4. Qand il a baisé le livre des Evangiles, avant qu'on l'encense.	4. Après l'encensement qui suit l'Evangile.
5. Après la récitation du *Credo*.	5. A la fin du *Credo* chanté par le Chœur.

On donne la mitre :	On la reprend :
6. Quand le Pontife a lu l'Offertoire.	6. Après que le Pontife a fait baiser son anneau, s'il y a offrande.
7. Après la bénédiction du pain, si le Pontife s'assied pour se laver les mains.	7. Après qu'il s'est lavé les mains au bas de l'autel.
8. Avant la bénédiction de l'encens.	8. Après qu'il a bénit l'encens.
9. Quand il a rendu l'encensoir au Diacre.	9. Lorsqu'il s'est lavé les mains au Ps. *Lavabo*.
10. Après les ablutions, avant qu'il se lave les mains.	10. Quand il s'est lavé les mains après les ablutions.
11. A tout autre Evêque, avant qu'il chante *Sit nomen*, etc. pour la bénédiction.	11. Quand il est de retour au trône ou à la sacristie.
Nota. M. l'Archevêque ne prend pas la mitre pour donner la bénédiction, à cause de sa croix.	

31. Lorsqu'après avoir lu l'Offertoire et reçu la mitre, le Pontife se rend à l'autel, le Porte-mitre va se remettre à sa première place au bas des degrés. S'il y a offrande, il ne baise pas l'anneau. Il se met à genoux pour l'encensement de l'autel, puis au moment de la consécration ; il se relève après l'élévation du calice, et s'agenouille encore pendant la bénédiction pontificale. A l'*Agnus Dei,* il ne baise pas l'instrument de paix ; et si on donne la communion, il reste à sa place, tourné vers le Pontife.

32. En revenant à la sacristie, il marche dans le même ordre qu'avant la Messe. Après les saluts, il reçoit la mitre, et la pose en son lieu avec celle qu'il tient ; puis, ayant quitté sa chape, il reprend les ornements du Pontife à mesure qu'il les quitte, aidé du Porte-grémial. Il observe tout ceci au trône, si le Pontife y revient pour déposer ses ornements.

§ 2. *Ses fonctions à Vêpres, à Matines et à Laudes.*

33. Pour les Vêpres, le Porte-mitre attend à la sacristie que le Pontife ait reçu la chape, et présente aussitôt la mitre. Il se rend au chœur dans le même ordre que pour la Messe ; mais pendant que le Pontife salue, il se tient au bas du trône, où il le suit bientôt après pour reprendre la mitre. Il y reste jusqu'à ce que le Pontife se soit assis, après le *Deus in adjutorium* des Vêpres, et présente de nouveau la mitre ; puis il descend, et s'assied lui-même au-dessous du trône, à côté du

Porte-crosse. A la dernière Antienne, il remonte, reçoit la mitre, et la redonne quand le Pontife a chanté le Capitule. Il la reçoit encore pendant l'*Amen* de l'Hymne, la donne quand on vient encenser le Pontife, la reprend après l'encensement; la présente derechef au *Gloria Patri* du *Magnificat*, pour la reprendre à la fin de l'Antienne. S'il y a des Mémoires, et que le Pontife veuille avoir la mitre pendant qu'on les chante, le Porte-mitre la présente à chaque Antienne, et la reprend au Versicule. Lorsque le Pontife a récité la dernière Oraison, il reçoit la mitre pour la bénédiction, après laquelle on revient à la sacristie, dans le même ordre qu'avant Vêpres, à moins qu'il n'y ait station.

34. En allant à la Station, le Porte-mitre suit le Pontife, et va avec lui à la chapelle de la sainte Vierge pour tenir la mitre pendant qu'il encense. Il la tient encore dans la nef pendant les Oraisons, la présente ensuite à la fin de la Station, et retourne à la sacristie, marchant après le Pontife.

35. A Matines, les fonctions du Porte-mitre sont les mêmes qu'à Vêpres. Le Pontife quitte la mitre avant de dire *Domine, labia mea aperies*; et la reprend dès qu'il s'est assis. Il la dépose aussi avant les Absolutions et les Bénédictions, pendant le *Te Deum*, avant le Capitule de Laudes, avant d'imposer l'Antienne du *Benedictus*, et la reprend après le *Gloria Patri*; la quitte encore pour chanter l'Oraison, et après la bénédiction pontificale il la reçoit pour revenir à la sacristie.

ARTICLE IV.

Du Porte-bougeoir.

36. Le Porte-bougeoir est chargé d'éclairer au Pontife toutes les fois qu'il doit lire quelque chose; et pour cela il se tient à la droite du Porte-livre quand celui-ci s'approche du Pontife, auquel il fait une inclination en arrivant et une en se retirant, toujours en même temps que le Porte-livre. Il tient le bougeoir de la main droite, et met la gauche par-dessous en l'appuyant contre sa poitrine. Il est debout quand le Pontife est debout, à genoux quand il est assis, mais toujours à une petite distance, de peur de gêner, puisqu'il n'est là que par honneur, et non par nécessité.

37. S'il y a station avant la Messe, il se conduit comme il est marqué ci-après, n. 46, pour la station qui a lieu après les Vêpres.

§ 1. *Ses fonctions à la Messe.*

38. Pendant que le Pontife prend ses ornements dans la sacristie, le Porte-bougeoir se place à côté du livre dans lequel il lit les prières. Dès que le Pontife a reçu la mitre, le Porte-bougeoir se place à droite, et après les saluts ordinaires, il suit le Porte-grémial pour aller à l'autel, et se met à la gauche de celui-ci, au bas des degrés; puis il s'agenouille sur le plus bas, et se relève en même temps que les autres ministres, auxquels il se conforme pour les inclinations pendant le Psaume *Judica,* et ce qui le suit: ce qu'il observe aussi durant la Messe.

39. Après l'encensement de l'autel, le Pontife étant descendu salue l'autel, et se rend au trône, où le Porte-bougeoir le suit. Dès qu'on lui a ôté la mitre, il s'approche de lui avec le Porte-livre afin qu'il lise l'Introït, et quand il a récité le *Kyrie,* le Porte-bougeoir va s'asseoir à côté du Porte-crosse. Il peut auparavant déposer le bougeoir sur la balustrade ou ailleurs, et le reprendre chaque fois qu'il faut aller au trône. Au dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, ou touché par l'orgue, il va devant le Pontife pour l'intonation du *Gloria in excelsis,* et revient à sa place quand il a récité l'Hymne. Il retourne au trône, lorsque le Chœur chante *cum sancto Spiritu,* et s'agenouille quand le Pontife a chanté l'Oraison; parce qu'il est assis pour lire l'Epître, le Graduel, et ce qui suit.

40. Lorsqu'après l'Epître, le Sous-Diacre vient recevoir la bénédiction, le Porte-bougeoir s'écarte un peu pour lui faire place, puis se remet à genoux jusqu'à ce que le Pontife ait lu l'Evangile. Après que le Diacre a chanté l'Evangile, le Porte-bougeoir se rend au trône pour l'intonation du *Credo,* et se retire à son siége quand le Pontife l'a récité. Il revient encore au trône pour l'Antienne de l'Offertoire, après laquelle il attend que le Pontife ait lavé ses mains, pour le précéder à l'autel.

41. S'il y a offrande du peuple, le Porte-bougeoir va de suite poser le bougeoir sur l'autel, du côté de l'évangile, et descend au bas des degrés, à la gauche du Porte-grémial, où

il se tient, sans aller baiser l'anneau. Après la bénédiction du pain, le Pontife étant monté à l'autel, le Porte-bougeoir reprend le bougeoir, et se tient à quelque distance du livre jusqu'à la bénédiction de l'encens. Il descend alors au bas des degrés, le bougeoir en main, et retourne près du livre quand le Pontife a été encensé.

42. Un peu avant la consécration, il pose le bougeoir sur l'autel, à quelque distance du livre, et se met à genoux sur le marchepied au coin de l'évangile. Après l'élévation du calice, il va reprendre le bougeoir, et reste là jusqu'à ce qu'on transporte le livre. Pendant la bénédiction solennelle, avant l'*Agnus Dei,* il se met à genoux; et si l'on donne la communion aux fidèles, il précède le Pontife avec le bougeoir, marchant devant le Diacre.

43. Lorsqu'on transporte le Missel, le Porte-bougeoir descend, fait une inclination au milieu de l'autel, en passant derrière les Induts, et va se placer au coin de l'épître, à la droite du premier Chapelain. Quand, après la dernière Oraison, celui-ci a fermé le Missel, le Porte-bougeoir descend au bas des degrés du même côté, et y demeure jusqu'après l'Oraison *Placeat*. Alors, ayant fait avec les autres ministres les saluts ordinaires, il retourne à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Messe. Si le Pontife y lit le dernier Evangile, il se tient près du Porte-livre, puis dépose le bougeoir en son lieu, et quitte sa chape. Néanmoins il tient encore le bougeoir pendant l'action de grâces, quand le Pontife en lit les prières. Il fait la même chose au trône, si le Pontife s'y rend pour quitter les ornements.

§ 2. *Ses fonctions à Vêpres, à Matines et à Laudes.*

44. Pour les Vêpres, aussitôt que le Pontife a reçu la mitre et salué la croix de la sacristie, il se rend au chœur dans le même ordre qu'avant la Messe. Le Porte-bougeoir se range au bas du trône, pendant que le Prélat salue l'autel et le Chœur. Il le précède ensuite au trône, attend au bas des marches qu'il se soit assis après avoir chanté le *Deus in adjutorium*, pose alors le bougeoir sur une des marches, et va s'asseoir à côté du Porte-mitre. Si néanmoins le Pontife a besoin de lumière pour réciter l'Office, le Porte-bougeoir se tient près de lui avec le bougeoir.

45. Quand le Porte-mitre ou le Porte-crosse doivent monter au trône, le Porte-bougeoir s'y rend avant eux pour prendre le bougeoir. Après le *Gloria Patri* du dernier Psaume, il accompagne le Porte-livre qui va présenter le livre pour le Capitule. Pendant l'Hymne et le *Magnificat,* il demeure à sa place, si le Pontife n'a pas besoin de lumière. A l'Antienne du Cantique, il se rend encore au trône, et tient le bougeoir pendant les Oraisons. La bénédiction donnée, il retourne à la sacristie, à moins qu'il n'y ait station.

46. En allant à la Station, il se met à côté du Porte-crosse, si celui-ci ne porte rien; et dans la nef, il se tient derrière le Pontife jusqu'au moment où le Porte-livre vient pour les Oraisons, et s'avance avec lui pour éclairer. Après la Station, il retourne à la sacristie dans le même ordre qu'avant les Vêpres.

47. A Matines, ses fonctions sont les mêmes qu'à Vêpres. Il éclaire au Pontife, pour les Absolutions et Bénédictions, pour la dernière Leçon, pour le Capitule et l'Oraison des Laudes, et toutes les fois qu'il en est besoin.

ARTICLE V.

Du Porte-livre.

48. Le Porte-livre est chargé de tenir devant le Pontife le Missel, ou autre livre, chaque fois qu'il doit réciter ou chanter quelque chose, étant au trône. Quoique le soin d'indiquer au Pontife ce qu'il doit lire ou chanter appartienne au second Chapelain, le Porte-livre fera bien de placer dans le Missel les signets aux endroits où il faut l'ouvrir quand il doit le présenter, savoir la Préparation, l'Ordinaire de la Messe pour le *Gloria in excelsis* et le *Credo,* la Messe du jour, la Préface, les Mémoires s'il y en a, et l'Oraison pour le Roi. S'il y a un autre livre pour la Préparation, il ne prend le Missel que pour la Messe.

49. Quand le Pontife doit lire ou chanter quelque chose, le Porte-livre tenant le livre des deux mains va au bas du trône, avec le Porte-bougeoir qui se place à sa droite, et fait avec lui une inclination médiocre. Il monte ensuite, tenant le livre ouvert appuyé sur sa tête, étant debout si le Pontife

est debout, et à genoux s'il est assis. Lorsqu'il se retire, il fait avec le Porte-bougeoir une nouvelle inclination.

50. S'il y a station avant la Messe, il observe ce qui est dit ci-après n. 59, pour la Station des Vêpres.

§ 1. *Ses fonctions à la Messe.*

51. Pendant que le Pontife prend ses ornements à la sacristie, le Porte-livre tient le Missel à sa portée, afin qu'il puisse y lire les prières prescrites pour chaque ornement. Quand il a reçu la mitre, le Porte-livre se range à gauche vis-à-vis du Porte-bougeoir; après les saluts ordinaires, il suit le Porte-mitre pour aller à l'autel, et se place à la droite de celui-ci au bas des degrés; puis il se met à genoux sur le plus bas, et se relève en même temps que les autres ministres, auxquels il se conforme également pour les inclinations pendant le Psaume *Judica* et ce qui le suit: ce qu'il pratique durant toute la Messe.

52. Après l'encensement de l'autel, il suit le Pontife qui se rend au trône. Dès qu'on lui a ôté la mitre, il lui présente le livre pour lire l'Introït, et quand il a récité le *Kyrie,* le Porte-livre va poser le Missel sur la crédence, puis s'assied à côté du Porte-mitre. Au dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, ou touché par l'orgue, il reprend le livre, va au trône pour l'intonation du *Gloria in excelsis,* et revient à sa place quand le Pontife a récité l'Hymne. Il retourne au trône lorsque le Chœur chante *cum sancto Spiritu,* et s'agenouille après que le Pontife a chanté l'Oraison, parce qu'il est assis pour lire l'Epître, le Graduel et ce qui suit.

53. Quand, après l'Epître, le Sous-Diacre vient recevoir la bénédiction, le Porte-livre se retire un peu pour lui faire place; puis se remet à genoux jusqu'à ce que le Pontife ait lu l'Evangile. Après que le Diacre a chanté l'Evangile, le Porte-livre se rend au trône pour l'intonation du *Credo,* et se retire à son siége quand le Pontife l'a récité. Lorsque le Chœur chante *Et vitam venturi seculi,* il revient près de lui pour l'Antienne de l'Offertoire, après laquelle il pose le Missel sur le pupitre; et quand le Pontife se rend à l'autel, passant derrière les Induts, il va porter le livre avec son pupitre du côté de l'évangile tout proche du corporal; puis il descend au bas des degrés du même

côté, et se met à la gauche du Porte-grémial. Pendant l'offrande du peuple, si elle a lieu, il ne baise pas l'anneau du Prélat.

54. Après la bénédiction du pain, le Porte-livre se tient à cette même place, se mettant à genoux et se relevant en même temps que les autres ministres durant l'encensement. Mais dès qu'il s'est relevé, il va prendre le Missel avec le pupitre, et le tient hors de l'autel jusqu'à ce que le côté de l'évangile ait été encensé; alors il le reporte à la place où il était. Au moment de la consécration il s'agenouille encore, et se relève dès que le calice a été remis sur l'autel.

55. Après le *Pater*, quand le Diacre chante *Humiliate vos,* le Porte-livre monte du côté de l'épître, prend le *Bénédictional,* se met à genoux près du Pontife, à demi tourné vers lui, et tient le livre élevé pendant qu'il chante les prières de la bénédiction; après laquelle il pose le livre sur la crédence, et retourne au côté de l'évangile. A l'*Agnus Dei,* il ne baise pas l'instrument de paix, et si on donne la communion il reste à sa place, tourné vers le Prélat.

56. Lorsque le Pontife a reçu les ablutions, le Porte-livre monte à l'autel, prend le Missel avec son pupitre, et va, à la suite du Porte-bougeoir, en passant derrière les Induts, porter le livre au coin de l'épître, sans omettre au milieu de l'autel l'inclination prescrite; il descend ensuite au bas des degrés.

57. Après les dernières Oraisons, il reprend le Missel, fait avec les autres ministres les saluts ordinaires, et retourne à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Messe. Si le Pontife y lit le dernier Evangile, il tient le livre devant lui; et de même pendant l'action de grâces, s'il veut en lire les prières. Il observe toutes ces choses au trône, si le Pontife s'y rend pour quitter les ornements.

§ 2. *Ses fonctions à Vêpres, à Matines et à Laudes.*

58. Pour les Vêpres, dès que le Pontife a reçu la mitre et salué la croix de la sacristie, il se rend au chœur dans le même ordre qu'avant la Messe. Le Porte-livre se range au bas du trône, pendant que le Pontife salue l'autel et le Chœur, pose en lieu convenable le livre des Collectes qu'il

a dû prendre à la sacristie, et remet au second Chapelain le Bréviaire du Pontife, si c'est lui qui l'a apporté. Après que le Pontife s'est assis, le Porte-livre s'assied lui-même à côté du Porte-bougeoir. Il ne monte au trône qu'à la dernière Antienne, pour tenir le livre pendant le Capitule, et descend ensuite à sa place. Pendant l'Antienne du *Magnificat* il se rend encore au trône, et tient le livre pour l'Oraison du jour, et pour celles des Mémoires si l'on en fait quelqu'une. La bénédiction donnée, il retourne à la sacristie, à moins qu'il n'y ait station.

59. En allant à la Station, il suit le Pontife, et se place dans la nef à côté du Porte-mitre; mais il ne va point à la chapelle de la sainte Vierge. Quand le Pontife en est revenu, il se met derrière lui à côté du Porte-bougeoir. Pendant les Versicules, il vient devant lui, et tient le livre des Collectes dans lequel il chante les Oraisons. A la fin, il retourne à la sacristie, dans le même ordre qu'avant les Vêpres.

60. A Matines, il se conduit comme à Vêpres. Il tient le livre, s'il en est besoin, pour les Absolutions et Bénédictions, pour la Leçon que chante le Pontife, puis pour le Capitule et l'Oraison des Laudes.

ARTICLE VI.

Du Porte-grémial.

61. Le Porte-grémial, conjointement avec le Porte-mitre, est chargé de présenter au Pontife les ornements dont il doit se revêtir pour la Messe; et il ne prend la chape et le grémial que quand le Pontife a reçu le pallium. Il commence par présenter sur un plat les bas et la chaussure; et quand le valet de chambre les a mis au Pontife, il présente les autres ornements, alternativement avec le Porte-mitre, faisant tous deux une inclination médiocre en s'approchant du Pontife, et une en se retirant. Pour prendre le grémial, il croise d'abord les bras sur la poitrine, et le tient par les extrémités avec chaque main, le laissant pendre devant lui tout déployé. Il le met sur les genoux du Pontife dès qu'il s'assied, et le lui reprend avant qu'il se lève, faisant chaque fois les inclinations marquées ci-dessus.

62. S'il y a station avant la Messe, le Porte-grémial va

dans la nef à la suite du Pontife, et se place dans la file gauche en attendant qu'il soit revenu de la chapelle de la sainte Vierge; alors il se place derrière lui, vis-à-vis du Porte-mitre, et après l'Oraison il retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu.

63. Lorsque, revenu dans la sacristie, ou avant d'en partir s'il n'y a pas station, le Pontife reçoit la mitre, le Porte-grémial, ayant le grémial entre les mains, se place vis-à-vis du Porte-mitre. Après les saluts, il suit le Pontife à l'autel, où il se range au bas des degrés, du côté de l'évangile, près du Sous-Diacre, ayant à sa gauche le Porte-bougeoir. Là il se met à genoux en arrivant, et se relève comme les autres ministres, auxquels il se conforme également pour les inclinations pendant le Psaume *Judica* et ce qui suit : ce qu'il observe durant toute la Messe.

64. Après l'encensement de l'autel, le Porte-grémial suit le Pontife au trône, et demeure au bas tandis qu'il lit l'Introït et dit le *Kyrie*. Dès qu'il s'est assis, le Porte-grémial monte, étend le grémial sur ses genoux, le salue, se retire à son siége, placé un peu en arrière du Sous-Diacre, et s'y tient assis ou debout selon que font les autres ministres. Au dernier *Kyrie* touché par l'orgue, il reprend le grémial, et attend, pour le redonner, que le Pontife ait récité le *Gloria in excelsis*. Il le reprend encore quand le Chœur chante *cum sancto Spiritu,* et le remet après l'Oraison.

65. A la fin de la Prose, ou de l'*Alleluia,* ou du Trait, il va reprendre le grémial, pour le redonner quand le Pontife a récité le *Credo*. Il le reprend pour la dernière fois lorsqu'on chante *Et vitam venturi seculi,* et le dépose sur la crédence.

66. Toutefois, s'il y a offrande du peuple, il donne le grémial lorsque le Pontife s'est assis, et que les ministres viennent baiser son anneau. Pour lui, il ne le baise pas; mais il prend le grémial dès qu'on ôte la mitre au Prélat, et va le déposer sur la crédence, comme il a été dit; puis il se remet à sa première place au bas des degrés.

67. Là, il se met à genoux pendant l'encensement de l'autel, ainsi qu'à la consécration, et à la bénédiction pontificale, comme les autres ministres, et se relève en même temps qu'eux. A l'*Agnus Dei*, il ne baise pas l'instrument de paix ; et si on

donne la communion, il reste à sa place, tourné vers le Prélat.

68. Il retourne à la sacristie dans le même ordre qu'avant la Messe. Après les saluts, il dépose sa chape; et aidé du Porte-mitre, il reçoit les ornements du Pontife à mesure qu'il les quitte. Il fait la même chose au trône, quand le Pontife y retourne pour déposer ses ornements.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE.

DE L'OFFICE PUBLIC DU CHŒUR.

TROISIÈME PARTIE.

RITES PARTICULIERS DES OFFICES DES DIFFÉRENTS TEMPS ET FÊTES DE L'ANNÉE.

QUATRIÈME PARTIE.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES RITES DE L'ÉGLISE DE PARIS

PAR UN PRÊTRE DU DIOCÈSE.



PARIS.
LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS DE N. S. PÈRE LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1846.

Cette *Notice* devait faire partie du *Manuel des Cérémonies selon le rite de Paris,* et lui servir d'introduction. Mais, à la suite de recherches multipliées, la matière s'étant étendue au-delà des limites d'une Préface, l'auteur a suivi le conseil de personnes judicieuses, et la publie à part.

Les rites anciens dont il donne une exposition assez circonstanciée, étaient communs non-seulement à la province de Sens, dont le diocèse de Paris faisait alors partie, mais encore, avec quelques modifications, à un très-grand nombre d'églises de France. Bien des personnes, qui voient pratiquer, dans la capitale, des cérémonies inusitées ailleurs, s'imaginent qu'on a innové à Paris. Le résumé qu'on va lire servira à les détromper ; et nous avons lieu d'espérer qu'elles voudront bien admettre, qu'ayant reçu de nos pères ces usages antiques, nous devons tenir à conserver la portion qui nous en est restée.

Une considération puissante nous détermine encore à publier ce travail. Les livres où sont contenus les rites décrits dans cette *Notice,* sont disséminés dans quelques bibliothèques publiques, et en fort petit nombre; il en est même dont on ne connaît qu'un seul exemplaire : que si le hasard fait qu'on en rencontre quelque autre chez les libraires, les curieux se le disputent, l'enlèvent aussitôt, souvent pour les pays étrangers; et il viendra un temps où de pareilles recherches ne seront plus possibles.

Au reste, l'auteur doit avertir qu'il n'a pas songé à entamer une polémique; il s'est borné à retracer les faits, et à exposer d'anciens usages ecclésiastiques avec les prières qui les accompagnaient, sans vouloir leur attribuer la prééminence sur d'autres coutumes aussi anciennes et aussi respectables.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES RITES DE L'ÉGLISE DE PARIS.

Les savants s'accordent à reconnaître que l'Eglise de France a eu autrefois ses rites et sa liturgie propres; elle les avait reçus de l'Orient, par le moyen des hommes apostoliques venus de ces contrées lointaines pour lui annoncer l'Evangile. Le petit nombre de monuments qui nous en restent, montre que ces rites et les prières qui les accompagnaient, différaient beaucoup de la liturgie de Rome (1). Comme il s'était introduit, par le laps du temps, une grande variété à cet égard dans les diverses Eglises (2), les rois Pepin et Charlemagne, au huitième siècle, établirent en France, dans la célébration des divins Offices, les usages et le chant Romain (*a*).

Néanmoins la plupart de nos Eglises, attachées à leurs anciennes coutumes, tout en adoptant les livres Romains, y firent bientôt des additions et des changements pour les approprier à leurs usages particuliers. On voit, par les écrits d'Agobard de Lyon et d'Amalaire de Metz (*b*), que ces corrections avaient commencé à s'exécuter dès le temps de Louis-le-Débonnaire. Les âges suivants amenèrent d'autres changements; et nos Eglises continuèrent d'user de la liberté qu'elles avaient eue auparavant, de retrancher, d'ajouter, de corriger dans leurs livres ce qu'elles trouvaient à propos (*c*).

Benoît XIV nous fournit la preuve qu'au onzième siècle les Eglises de France possédaient une liturgie particulière. Ce savant Pontife rapporte, que les Princes Normands ayant, vers le milieu

(1) Cette Note et les suivantes sont renvoyées à la fin.

(*a*) Longueval, *Hist. de l'Eglise Gallic.* liv. XII, an 758, 787; liv. XIV, an 830. — Bocquillot, *Traité hist. de la Liturgie*, liv. I, ch. X.

(*b*) Agobard. *De correct. Antiph.* — Amalar. *Prolog. de ordine Antiph.*

(*c*) Bocquillot, déjà cité.

de ce siècle, chassé les Sarrasins de la Sicile, s'y établirent à leur place, et qu'ils abolirent le rite Grec observé dans cette île, pour y substituer celui de l'Eglise de France. Ils appelèrent à cet effet de leur patrie des Evêques et des Prêtres. On a encore le Bréviaire *Gallo-Siculum,* corrigé par Matthieu Caldi, et imprimé à Venise en 1527 (3).

Le but de cette Notice n'est pas de rechercher ce qui existait à Paris à une époque si reculée. Nous savons seulement que l'ancien Bréviaire de cette Eglise, écrit sur vélin, et il en était de même du Missel, se gardait à l'église cathédrale (4). Les Prêtres qui en avaient besoin le copiaient sur cet original; et il se conservait ainsi sans altération. « Le Psautier était répandu dans les sept » jours de la semaine, et les Leçons de l'Ecriture étaient distri- » buées pour tous les jours de l'année : il n'y avait point d'Hym- » nes, et on n'y a introduit des Versets et des Répons que de » temps en temps. Il était tel qu'il est resté depuis le Mercredi- » saint jusqu'au Dimanche de Quasimodo; c'est l'ancienne forme » de cet Office, auquel on n'a rien changé (*a*). »

Mon travail a pour objet propre de faire connaître les rites pratiqués dans l'Eglise de Paris à la fin du quinzième siècle, en indiquant d'abord les livres qui les contiennent, la part que les Evêques eurent à la publication de ces livres; puis en exposant les rites de la Messe, ceux de l'Office divin et des Sacrements. J'explique ensuite les modifications qu'ils ont subies depuis le commencement du dix-septième siècle; enfin je parle des Cérémoniaux, auxquels les changements opérés dans les rites ont donné naissance.

ARTICLE PREMIER.

Des livres liturgiques de Paris, et de leur publication au quinzième siècle.

Ce fut sous l'épiscopat de Louis de Beaumont, prélat d'une vie austère, charitable envers les pauvres, assidu aux Offices de son église (5), qu'on imprima pour la première fois le Bréviaire, en 1479, un vol. in-8° presque carré; et le Missel en 1481, in-fol. (6). Une autre édition du Bréviaire fut publiée en 1492, un vol. in-fol. à la tête duquel on lit pour titre : *Breviarium magnum ad usum Parisiensem* (7). Le soin de revoir ces livres et d'en diriger l'impression fut confié à Jean Le Munérat (8), licencié

(*a*) *Lib. de Ritibus,* II part. cap. XVI. — Grancolas, *Comment. sur le Brev. Rom.* tom. I, pag. 61.

de la maison de Navarre, qui revit aussi le Martyrologe, imprimé en 1490, et il le dédia au pieux Evêque. Ces livres sont d'une belle exécution typographique; souvent les Préfaces, le Canon, et quelquefois l'ouvrage entier, sont imprimés sur vélin, avec des lettres capitales rehaussées d'or et de couleurs. Mais on ne se bornait point au matériel; on y insérait des instructions pour les Prêtres qui devaient en faire usage. Ainsi, à la tête du Missel de 1491, et des suivants jusqu'en 1559, on lit un *Speculum Sacerdotum* (*a*), contenant en une seule page le sommaire de ce que le Prêtre doit faire avant, pendant et après la Messe. Le livre est terminé par ces conseils, *De vita humana bene instituenda*, qui, dans leur simplicité, ne laissent pas de porter à de salutaires réflexions.

Mane Deo vitam commendet vir bonus omnem ;
Prædicet et laudes gratus ubique Deo.
Nocte memor culpæ, relegensque errata diurna,
Pœniteat ; veniam postulet ; inde cubet.

Quoique le Bréviaire et le Missel aient eu plusieurs éditions sous les successeurs de Louis de Beaumont, Jean Simon et les deux Poncher (Etienne et François), il ne paraît pas que ces Prélats soient intervenus dans ces réimpressions. Jean du Bellay, qui succéda à François de Poncher, fit revoir le Missel, en 1539, par des docteurs en théologie, députés par lui et par le Chapitre; et cette édition, ainsi revue, servit de modèle pour les suivantes. Il corrigea aussi le Bréviaire en 1543, sans pour cela rien changer au fond, et en conservant l'ancien rite dans son entier. Le Rituel, intitulé *Manuale Sacerdotum*, fut imprimé en 1497, sous l'épiscopat de Jean Simon, en un vol. in-4°. Etienne de Poncher le fit réimprimer en 1504. Eustache du Bellay le revit et y fit des additions en 1552.

Cependant le Concile de Trente, repris en 1551, avait été sollicité d'opérer une réforme dans la liturgie. Pie IV, sous qui fut continuée cette sainte assemblée, et qui eut la gloire de la terminer, fit remettre aux Pères les matériaux préparés sous Paul IV, son prédécesseur. Une commission fut nommée pour faire le travail; mais comme il fallait un très-long temps pour le mener à fin, le Concile, dans sa dernière session, renvoya l'affaire au saint-

(*a*) Ce *Speculum* se lit encore aujourd'hui dans le Missel des Chartreux.

siége. Le saint Pape Pie V, qui succéda à Pie IV en 1566, entreprit cette grande œuvre, et promulgua le Bréviaire réformé (9), par sa bulle *Quod a nobis,* du 9 juillet 1568. Deux ans après, il publia le Missel, par la bulle *Quo primum tempore*, du 14 juillet 1570 ; en assignant l'époque à laquelle toutes les églises qui suivaient le rite Romain devraient se servir des livres réformés. Toutefois il permet aux Eglises qui possèdent depuis deux siècles un Bréviaire et un Missel particuliers, de conserver leurs livres et leurs usages.

L'Eglise de Paris avait cette possession légitime ; aussi ne fut-il question à cette époque, d'aucun changement dans ce qui existait. Mais en 1583, Pierre de Gondy, évêque depuis 1570, fut vivement sollicité d'adopter le Bréviaire Romain, que le roi Henri III venait d'introduire dans sa chapelle. Ayant fait proposer l'affaire au Chapitre avec de grandes instances, ce corps vénérable voulut maintenir les rites de l'Eglise de Paris, à cause de leur antiquité, avec d'autant plus de raison que la Décrétale de Pie V l'autorisait à agir ainsi (10). Il se contenta donc de nommer le Chantre de la cathédrale et un Chanoine, qui devaient s'entendre avec le Grand-Vicaire de l'Evêque alors absent, pour corriger le Bréviaire. L'édition parut en 1584, sous ce titre : *Breviarium insignis Ecclesiæ Parisiensis restitutum ac emendatum,* deux vol. in-8°; et on lit à la tête un mandement du Prélat. On y a conservé les rites anciens propres à Paris, quoique, pour un assez grand nombre de Leçons, on ait suivi le Bréviaire Romain de1568. Le Missel fut publié en 1585; et les rites du diocèse y furent maintenus dans leur entier. Le Pontife, dans son Mandement, dit « qu'après la correction du Bréviaire, celle du Missel » est devenue si facile, que ce n'a été guère qu'un travail de » transcription; que les additions qu'il a faites pour remplir les » vœux des Prêtres et des fidèles et pour aider leur piété, sont » des Messes votives, des Oraisons et des Collectes en plus grand » nombre, eu égard aux différents besoins des hommes, et quel- » ques Proses. » On avait abandonné, dans l'impression du Bréviaire, le caractère gothique pour se servir du romain; il en fut de même pour le Missel, dans lequel aussi on rangea en meilleur ordre les parties qui le composent. Ce Missel est le dernier qui contienne les anciens rites de l'Eglise de Paris. Les Rubriques *De Defectibus* sont calquées sur celles du Missel Ro-

main. Pierre de Gondy donna aussi, en 1574 et 1581, des éditions du *Manuale Sacerdotum;* et il fut nécessaire de faire quelques changements dans les instructions écrites en français, à mesure que la langue se perfectionnait, et que les mœurs devenaient plus polies.

ARTICLE II.

Des Rites de l'Eglise de Paris.

I. Du Missel, et des Rites du saint Sacrifice.

On vient de voir que les premiers livres liturgiques furent imprimés à Paris vers la fin du quinzième siècle. La comparaison que j'ai faite de ces livres avec les manuscrits du siècle précédent, m'a montré qu'en les imprimant on conserva les rites dans leur intégrité; et par là confrontation des Missels imprimés depuis 1481 jusqu'en 1585, je me suis assuré qu'ils n'ont subi, dans cet intervalle, aucune altération notable.

Il ne faut pas s'attendre à trouver, dans les premiers Missels, des Rubriques rédigées avec l'ordre et la précision qu'on a tâché d'y mettre dans la suite. Le Missel de 1481 et ceux qu'on imprima jusqu'à la fin du quinzième siècle ne contiennent qu'un petit nombre de Rubriques *de Defectibus*. Les autres Rubriques, ainsi que les rites de la Messe, sont disséminés dans l'Ordinaire et dans le Canon. Mais ces règles sont précédées d'avis pieux et solides, que les Prêtres ne sauraient trop méditer. En voici un extrait :

Sacerdos celebraturus priùs apud se penset quæ sit celebrandi intentio, ut non propter vanam gloriam, lucrum, consuetudinem, aut verecundiam celebret. Sed intendat præcipuè latriam Domini colere, mortem Christi seu Passionem recolere, Ecclesiam totam ejusque membra... juvare. Intendat denique... se consecuturum peccatorum remissionem, augmentum divinæ dilectionis, suæque tandem assecutionem æternæ salvationis. At verò, ut prædictum finem seu fines consequatur, apud se considerare debet hujus mysterii veritatem ; videlicet, quid et quis recipit : *Quid*, considerando rei dignitatem, magnificentiam, immensam majestatem, atque ineffabilem clementiam... Denique consideret *quis* sit ipse qui sumere debet, quia creatura humana et rationalis, spiritualium omniumque quantò infimior et infirmior, tantò indignior. Sic igitur consideratio nostræ parvitatis ad timorem et reverentiam respectu tantæ majestatis inclinabit. Nam si ipsius clementiam, bonitatem et sanctitatem attendamus; quo major est dignatio sua, quàm indignitas nostra, eo ipso respectu tantæ bonitatis in amorem et devotionem simul accendemur ; ut et ibi simul sit cum fiducia timor non servilis, sed cum humilitate amor filialis. Sicque in spem misericordiæ

consequendæ erigemur; ut ab ipso auxilium securè postulemus, qui dixit : Petite, et accipietis; quærite, et invenietis. Quod maximè nobis in hac oblatione assequi credendum est, in qua Sacerdos pro se et aliis veniam et gratiam desursum postulat. Sed quoniam orantis non est satis divinum affectare subsidium, nisi proprium priùs recognoscat defectum et delictum; ideo Missam, quæ est orationum præcipua, debet præcedere de omissis et commissis generalis confessio, contritio, atque (saltem in proposito) satisfactio. Unde noverit Sacerdos, quod si cum conscientia certa vel probabili peccati mortalis Missam celebret, triplex ad minus mortale peccatum incurrit : primum, quod indignus præsumit accedere : secundum, quia indignus præsumit sacra tractare, sacramque hostiam conficere : tertium, quia corpus Christi et sanguinem indignè, et ad judicium sibi non formidat accipere.

Dans le Missel de 1504 et dans les suivants, on trouve, avant le Canon, des Rubriques un peu plus étendues, sous le titre de *Cautelæ Missæ*, dans lesquelles, après avoir inculqué les sentiments de piété dont le Célébrant doit être pénétré en offrant le saint sacrifice, on lui trace des règles pratiques, afin qu'il évite la précipitation, la longueur, et les autres défauts que l'on contracte insensiblement. Elles peuvent encore avoir aujourd'hui leur utilité.

Sacerdos Missam celebraturus conscientiam suam per puram confessionem optimè præparet, sacramentum vehementer desideret... Gestus valde compositos ac devotos habeat. Cùm enim quilibet teneatur Deum diligere ex toto corde, ex tota anima, ex totis viribus suis; hic Deum diligere non probatur, qui in mensa altaris, ubi Rex regum et Dominus omnium tractatur et sumitur, irreligiosus, indevotus, impudicus, distractus, vagus aut desidiosus apparuerit. Attendat igitur unusquisque Sacerdotum, quod ad mensam magnam sedeat. Cogitet qualiter eum præparari oporteat... Intellectum signis et verbis coaptet; quoniam magna latent in signis, majora in verbis, maxima in intentione... Signa faciat directè, non obliquè; alte satis, ne calicem evertat; non circulos pro crucibus... Quamvis autem Missa devotissimè sit celebranda, contemplationis causâ, est tamen modus habendus; ne protractione nimiâ vel acceleratione fiat homo notabilis. Nam acceleratio signum est incuriæ; protractio est occasio distractionis. Sed medio tutissimus ibit. Eo autem affectu est quælibet Missa habenda, et dicenda a quocumque Sacerdote, quasi primo dicatur, et nunquam ampliùs sit dicenda : tam magnum enim donum semper debet esse novum.

Venons maintenant au détail des rites.

Le Prêtre ayant récité l'Oraison *Actiones nostras.... aspirando præveni, etc.* se lave les mains en disant : *Ampliùs lava me ab iniquitate mea, et a peccato meo munda me*, et le reste du Psaume jusqu'à la fin.

Puis, l'autel étant découvert et préparé, il met le pain sur la patène, ensuite du vin et de l'eau dans le calice, s'il le veut,

mais au moins avant l'Evangile ; et il dit alors, en versant le vin : *De latere Domini nostri Jesu Christi exivit sanguis et aqua Baptismatis in remissionem peccatorum.* En mettant l'eau : *Commixtio vini et aquæ pariter fiat in nomine Patris*, etc. *Amen.*

Il prend ensuite l'amict en disant : *Pone, Domine, galeam salutis in capite meo, ad expugnandas diabolicas fraudes ; in nomine Patris*, etc.

En revêtant l'aube : *Indue me, Domine, vestimento salutis, et tunicâ justitiæ circumda me semper* (*a*).

En se ceignant : *Præcinge, Domine, cingulo fidei, et virtute castitatis lumbos cordis et corporis mei.*

En prenant le manipule : *Venientes autem venient cum exultatione portantes manipulos suos* (*b*).

En mettant l'étole sur le cou, et la croisant devant la poitrine ; *Indue me, Domine, stolâ gloriæ : jocunditatem et exultationem thesauriza super me.*

Ensuite, les cierges ayant été allumés, le Prêtre prend des deux mains la chasuble, et debout devant l'autel il s'en revêt en disant : *Indue me, Domine, veste nuptiali.*

Enfin il commence l'Antienne, *Et introibo ad altare Dei*, suivie du Psaume *Judica me ;* puis il répète l'Antienne, et ajoute : *Kyrie, eleison, Christe, eleison, Kyrie, eleison. Pater noster*, etc. *Et ne nos*, etc. *Confitemini Domino quoniam bonus :* ℟. *Quoniam in seculum misericordia ejus.*

Et ego reus et indignus Sacerdos

Confiteor Deo omnipotenti, et beatæ Mariæ Virgini, et omnibus Sanctis, et vobis fratres : quia ego miser peccator peccavi nimis cogitando, loquendo, operando, negligendo, omittendo, cum excommunicatis participando, et in cunctis viciis meis malis : meâ culpâ, meâ culpâ, meâ gravissimâ culpâ. Ideo precor te, gloriosissima Virgo Maria, et vos omnes Sancti et Sanctæ Dei, et vos fratres, ut oretis pro me ad Dominum Deum nostrum omnipotentem, et ipse misereatur mei.

Les Clercs assistants répondent :

Misereatur vestrî omnipotens Deus, et dimittat vobis omnia peccata vestra, et perducat vos Filius Dei ad vitam æternam. Amen.

(*a*) Dans le Missel de 1585, on a mis des Psaumes et des Oraisons pour la préparation. A la fin de cette prière et des suivantes, on marque *In nomine Patris*, etc. ce qui n'est pas dans les Missels antérieurs.

(*b*) En 1585, on donne l'option entre ces paroles et la prière actuelle *Merear*, etc.

Ensuite ils récitent le *Confiteor;* après lequel le Prêtre dit :

Amen, fratres. Per gratiam sancti Spiritûs Paraclyti, et per intercessionem beatæ et gloriosæ semperque virginis Mariæ, et per merita beatorum Apostolorum Petri et Pauli, et omnium Sanctorum et Sanctarum, misereatur vestrî omnipotens Deus, et dimittat vobis omnia peccata vestra; liberet vos ab omni malo, conservet et confirmet in omni opere bono : et perducat vos Christus Filius Dei ad vitam æternam. ℟. Amen.

Absolutionem et remissionem omnium peccatorum vestrorum, spacium veræ pœnitentiæ, et emendationem vitæ, gratiam et consolationem sancti Spiritûs, cor contritum et verè pœnitens, munditiam mentis et corporis, perseverantiam in bonis operibus, vitam bonam, et exitum beatum tribuat vobis omnipotens et misericors Dominus. ℟. Amen.

Deus, tu conversus, etc.

Ostende nobis, etc.

Sacerdotes tui induantur justitiam : ℟. Et Sancti tui exultent.

Ab occultis meis munda me, Domine : ℟. Et ab alienis parce servo tuo.

Domine exaudi... Dominus vobiscum.

Il s'approche de l'autel en disant : *Aufer a nobis*, etc. et élevant les mains il dit cette autre Oraison :

Conscientias nostras, quæsumus Domine, visitando purifica; ut veniens Jesus Christus Filius tuus Dominus noster, cum omnibus Sanctis, paratam sibi in nobis inveniat mansionem : Qui tecum vivit, etc.

Alors il baise l'autel; puis il ouvre le livre, et regardant l'endroit où est l'image du crucifix il dit :

Adoramus te, et benedicimus tibi, quia per crucem tuam redemisti mundum.
℣. Omnis terra adoret te, Deus, et psallat tibi : psalmum dicat nomini tuo.

Oremus. Perpetuâ, quæsumus Domine, pace custodi, quos per lignum sanctæ crucis redimere dignatus es, Salvator mundi : Qui cum Deo Patre et Spiritu sancto vivis, etc.

Il baise les pieds du crucifix ; et après il dit : *Adjutorium nostrum*, etc. *Sit nomen Domini benedictum*, etc. (*a*).

Ensuite il lit l'Introït, et le reste dans l'ordre marqué.

Avant l'Evangile, quand il faut bénir l'encens, le Clerc dit : *Benedicite.* Le Prêtre :

Dominus : ab illo sanctificeris in cujus honore cremaris. In nomine Patris, etc.

A la bénédiction pour l'Evangile, le Diacre dit : *Jube, Domine, benedicere.* Le Prêtre :

Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis ad pronunciandum sanctum Evangelium pacis. In nomine Patris, etc.

(*a*) En 1585 on ajoute, *In nomine Patris*, etc.

Après qu'il a lu l'Offertoire, le Prêtre dit, les mains jointes :

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?

Et tenant le calice il ajoute :

Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo.

Alors, élevant des deux mains le calice avec la patène et l'hostie, au-dessus du corporal, il dit :

Suscipe sancta Trinitas, hanc oblationem quam tibi offerimus in memoriam Incarnationis, Nativitatis, Passionis, Resurrectionis, et Ascensionis Domini nostri Jesu Christi; necnon et adventûs Spiritûs sancti Paraclyti : et in commendationem beatæ et gloriosæ semperque virginis Dei genitricis Mariæ, et in honorem omnium Sanctorum qui tibi placuerunt ab origine mundi : ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem, et ut illi omnes pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris. Per eumdem Christum, etc.

Ayant déposé la patène, mis l'hostie devant le pied du calice, et couvert le calice avec le corporal, il dit, les mains jointes :

Veni, ineffabilis sanctificator, et sanctifica hoc sacrificium in tuo nomine præparatum. In nomine Patris, etc.

A l'Offrande du peuple (11), il dit :

Centuplum accipietis, et vitam æternam possidebitis.

Il se lave les mains en disant : *Lavabo inter innocentes*, etc. Après quoi, au milieu de l'autel, ayant la tête et le corps inclinés, et les mains jointes, il dit :

In spiritu humilitatis... et sic fiat sacrificium nostrum, ut a te suscipiatur hodie, et placeat tibi, Domine Deus.

S'étant redressé, il baise l'autel du côté droit, et la face tournée vers le peuple, il dit :

Orate pro me, fratres et sorores, et ego pro vobis : ut meum pariter et vestrum in conspectu Domini sit acceptum sacrificium.

Puis, tourné vers l'autel, il dit les Secrètes; ensuite la Préface (12) et le *Sanctus*.

Voici ce qu'il y a de particulier dans le Canon (13).

En commençant, le Prêtre incline la tête, sans lever les yeux, à *Te igitur*. Après *accepta habeas*, s'étant redressé, il baise l'autel du côté droit, en disant, *et benedicas;* puis il fait les trois signes de croix à *hæc dona*, etc. Au *Memento* des vivants, après *circumstantium,* il ajoute, *atque omnium fidelium Christianorum.* Avant le *Communicantes,* il fléchit un peu les genoux. Après l'élévation de

l'hostie, on ne marque pas de génuflexion. Le Prêtre élève le calice en disant : *Hæc quotiescumque feceritis*, sans mention de génuflexion. Lorsqu'il a posé le calice sur l'autel, il étend les bras, pour faire quasi une croix de lui-même, et il dit en même temps, *Unde et memores*, etc. Il tient ainsi les bras jusqu'à *et datis*, et il les retire alors vers lui pour faire les signes de croix marqués. En disant, *Supra quæ propitio*, etc. il pose les mains sur tout le sacrifice, c'est-à-dire sur l'hostie et le calice, et élève les yeux. Il s'incline ensuite devant l'autel, ayant les mains sur la poitrine, et faisant d'elles comme une croix, pour dire *Supplices te rogamus*, etc. Au *Nobis quoque peccatoribus*, il se frappe la poitrine ou une ou trois fois. Après les signes de croix, il montre l'hostie au peuple de la seule main droite, couvre le calice, et dit, ayant les mains étendues : *Per omnia secula*, et ce qui suit jusqu'à *in tentationem*.

Prenant alors la patène entre l'index et le doigt du milieu, il l'élève en disant *Amen. Libera nos*, etc. Il touche avec la patène le pied du calice, en disant *Petro;* le milieu, au mot *Paulo;* le dessus du calice, à *et Andrea;* sa bouche à *cum omnibus Sanctis;* et il se signe les yeux en disant *Da propitius*, etc. Après la fraction de l'hostie, qui se fait à l'ordinaire en disant *Per eumdem*, etc. il fait trois signes de croix avec la parcelle, en disant *Pax Domini;* mais il ne la met pas dans le calice. Il paraît bien qu'il devait la tenir entre ses doigts pendant les trois *Agnus Dei;* car il n'est pas dit qu'il se frappe la poitrine en les prononçant. C'est après qu'il les a récités, qu'il met la parcelle dans le calice, en disant :

Hæc sacrosancta commixtio corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi, fiat mihi, et omnibus sumentibus, salus mentis et corporis, et ad vitam æternam capessendam præparatio salutaris. Per Christum, etc.

Ensuite, ayant baisé le corps de Notre-Seigneur, il donne le baiser de paix (excepté à la Messe des défunts) en disant :

Pax tibi, frater, et Ecclesiæ sanctæ Dei.

Il n'y a que deux Oraisons avant la communion ; la première est ainsi conçue :

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, da mihi hoc sacrum corpus et sanguinem Filii tui Domini nostri Jesu Christi ita dignè sumere, ut merear per hoc remissionem omnium peccatorum meorum accipere, et a tuo sancto Spiritu repleri et custodiri. Qui vivis, etc.

La deuxième est, *Domine Jesu Christe Fili Dei vivi*, qui se dit encore aujourd'hui.

En prenant l'hostie pour se communier, il dit :

Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat me, et perducat ad vitam æternam. Amen.

En prenant le calice :

Corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat me, et perducat ad vitam æternam. Amen.

Le Prêtre dit de suite, en se lavant les doigts sur le calice :

Quod ore sumpsimus, Domine, purâ mente capiamus, et de hoc munere temporali fiat nobis remedium in vitam æternam. Amen.

Puis il dit l'Oraison *Agimus tibi gratias, omnipotens Deus*, etc. le Cantique *Nunc dimittis* tout entier; ensuite l'Antienne de la Communion et la Postcommunion.

Après *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino;* ou bien, pour les défunts, *Requiescant in pace*, il dit : *Adjutorium nostrum*, etc... *Sit nomen Domini benedictum*, etc. et il donne la bénédiction avec la patène, en disant : *Benedicat vos*, etc. Prosterné devant l'autel, il récite la prière *Placeat tibi sancta Trinitas*, un peu différente de celle de nos Missels; et en quittant la chasuble, il dit, *Dominus vobiscum*, et récite l'Evangile *In principio* (14).

L'Evangile achevé, le Prêtre dit :

Te invocamus, te adoramus, te laudamus, te glorificamus, ô beata Trinitas.
℣. Sit nomen Domini benedictum; ℟. Ex hoc nunc, etc.

puis l'Oraison, *Protector in te sperantium*, qui est la Collecte du III° Dimanche après la Pentecôte : ou bien il peut dire d'autres Oraisons à dévotion. A la fin il ajoute :

Dominus vobiscum... Benedicamus Domino... Benedicite : Dominus. A subitanea et improvisa morte, et a damnatione perpetua liberet vos Pater, et Filius et Spiritus sanctus. Amen.

Pour action de grâces il dit tout bas le Cantique *Benedicite* avec l'Antienne, et diverses Oraisons à dévotion.

Dans le Propre du temps, je remarque ces particularités :

Le premier Dimanche de l'Avent, on lit l'Evangile, *Cùm appropinquassent* (15) de saint Matthieu, ch. XXI ; et l'Evangile *Erunt signa*, etc. se lit au deuxième. Les quatre Dimanches ont chacun une Prose propre. Au Samedi des Quatre-Temps, le Cantique *Benedicite* fait partie de la cinquième Leçon tirée de Daniel.

A la Vigile et aux trois Messes de Noël, il y a une Prophétie avant l'Epître, une Prose différente à chaque Messe ; et les Laudes font, comme à présent, partie de la Messe de minuit. A la fin de

la Messe du jour on récitait l'Evangile *Pastores*. Le Dimanche dans l'Octave a une Prose propre.

Au Mercredi des Cendres, les sept Psaumes avec les versets et les Oraisons, puis l'Absoute comme aujourd'hui ; ensuite la bénédiction des cendres, sur lesquelles le Célébrant jette seulement de l'eau bénite.

La Préface du Carême n'est marquée que pour les féries. Les Dimanches on dit la Préface commune.

Le Dimanche des Rameaux, la bénédiction des rameaux se fait sans encensement. La Passion est marquée pour être chantée à trois. A ces mots, *emisit spiritum*, il y a seulement *Prostratio*, sans dire qu'on baise la terre. Néanmoins il est vraisemblable que cet usage existait à Paris, puisque nous le trouvons dans le Missel de 1615, qui porte : *Hic deosculatur terra, et pausatur aliquantulum.*

Le Jeudi-saint, on psalmodie les sept Psaumes et on fait l'Absoute. On dit *Gloria Patri* à l'Introït ; mais le *Gloria in excelsis* et le *Credo* ne se chantent qu'à la Messe où se fait le saint chrême. Les Vêpres font partie de la Messe ; et après l'*Ite Missa est* ou le *Benedicamus*, et la bénédiction, on porte le corps de Notre-Seigneur au tombeau avec les luminaires et l'encens. Le lavement des autels, la cène et le lavement des pieds se font dans l'après-midi comme aujourd'hui.

Le Vendredi-saint, dans les Monitions et Oraisons qui suivent la Passion, il n'y en a point pour l'Evêque (16) ; mais il y a l'une et l'autre pour le Roi. A l'adoration de la croix, deux Prêtres, pieds nus, et revêtus de chapes brunes (*fuscis*) chantent les trois *impropères*, les mêmes qu'à présent ; deux Prêtres en chapes de soie chantent *Agios*, et le Chœur *Sanctus*. L'Antienne *Ecce lignum* se termine du sixième ton (17). A la Messe des Présanctifiés, le Célébrant montre l'hostie au peuple pendant le *Pater*, avant de dire *Panem nostrum*. On psalmodiait les Vêpres ; mais il paraît qu'on chantait les Antiennes ; car elles sont notées. Le Prêtre porte ensuite la croix *in secretarium* (18), en chantant l'Antienne, *O crux gloriosa*, etc. avec un verset et une Oraison.

Le Samedi-saint, le Prêtre étant à l'autel en chasuble, l'Office commence par la première Litanie, chantée par six Chanoines, trois Diacres et trois Sous-Diacres *sigillatim;* et le Chœur répète ce que chacun chante. Il n'est pas fait mention de la bénédiction du feu, ni des grains d'encens (19). La Litanie terminée, et toutes

les lumières étant éteintes, excepté une seule pour allumer le cierge pascal; l'encens étant aussi préparé, le Diacre, en dalmatique, bénit ce cierge, en chantant *Exultet* sur un chant particulier au diocèse, qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Ensuite on chante les quatre Leçons et les trois Traits, les mêmes qu'aujourd'hui (20). Après quoi on chante la seconde Litanie, pendant laquelle on va aux fonts. La bénédiction des fonts étant achevée, on revient en chantant la troisième Litanie; puis on chante la Messe et les Vêpres, sans *Gloria Patri* au Ps. *Judica*, ni au Ps. *Laudate*, ni à *Magnificat*.

Dans la semaine de Pâque, il y a une Prose propre à chaque jour. Le Dimanche de l'Octave, on marque la Messe de Pâque, avec mémoire du Dimanche et une Prose propre. La même Messe se lit à la suite avec une Epître propre, et la Prose *Victimæ*, qui ne commence qu'à la deuxième strophe *Agnus redemit oves*, pour ce qu'on appelait *Annotinum Paschæ* (21). L'Evangile de cette Messe est l'entretien de Notre-Seigneur avec Nicodème, au chap. III de saint Jean. La Messe *Quasi modò* se dit dans la semaine, mais sans Prose ; et l'Evangile est divisé en deux parties, qu'on lit alternativement aux jours suivants, auxquels on a mis des Epîtres propres.

Aux Dimanches après Pâque, on marque la Prose *Victimæ* en commençant à la deuxième strophe, comme ci-dessus. Avant *Scimus Christum*, on lit cette strophe : *Credendum est magis soli Mariæ veraci, quàm Judæorum turbæ fallaci*, qui se trouvait aussi dans le Missel Romain, màis qui a été supprimée.

A la Vigile de la Pentecôte, on lit quatre Leçons ou Prophéties seulement.

Le jour de la Pentecôte, Tierce se chante solennellement. Il y a une Prose propre à ce jour, et une à chaque jour de l'Octave. Le Samedi des Quatre-Temps, on dit le *Gloria in excelsis* de suite après le *Kyrie*; et la Prose *Veni, sancte Spiritus*, après le dernier *Alleluia*.

A la fête de la Trinité, on a mis pour Epître le dernier verset du chap. XIII de la seconde aux Corinthiens; pour Evangile celui de Noël, *In principio erat Verbum*; et à la fin de la Messe, *Cùm venerit Paraclet us*, du Dimanche après l'Ascension.

Pendant l'Octave du très-saint Sacrement, on divise la Prose en deux ou trois, pour en dire chaque jour une partie ; mais le

jour de la Fête, le Dimanche, et le jour de l'Octave on la dit tout entière.

Les Dimanches suivants sont appelés *post Trinitatem;* les Epîtres et les Evangiles ne se lisent pas dans le même ordre qu'on suit à présent, et qui est en général conforme au Romain. On ne dit point de Prose jusqu'à l'Avent, à la Messe du Dimanche.

Dans le cours du Missel, il y a, chaque semaine, des Epîtres et des Evangiles marqués pour le Mercredi et le Vendredi, et quelquefois pour d'autres jours, par exemple, dans la semaine de la Sexagésime.

La Dédicace termine le Propre du Temps; il y a trois Proses; *Jerusalem*, pour le jour de la Fête, plus longue que celle de nos Missels actuels, et un peu différente; les deux autres pour les jours dans l'Octave. L'Evangile est, *Non est arbor bona*, *quæ facit fructus malos*, de saint Luc, ch. VI, ℣. 43-48.

Viennent ensuite les Rubriques pour les jours où l'on doit dire le *Gloria in excelsis*, et le *Credo*. Pour le *Gloria in excelsis*, on suivait la règle de le dire quand on avait récité le *Te Deum* à Matines : mais on l'omettait aux fêtes des Saints pendant le temps de la Septuagésime et du Carême, excepté à celles de la sainte Vierge, du Patron, et de la Dédicace. On le disait aux Messes votives de la Trinité, du Saint-Esprit, du très-saint Sacrement, de la sainte Vierge, des Apôtres, et de tous les Saints, hormis depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque ; on l'omettait le jour des Innocents. Quant au *Credo*, on le disait tous les Dimanches, même aux fêtes auxquelles on ne l'eût pas dit dans la semaine. Quoiqu'on le récitât aux fêtes des Apôtres, la Chaire de saint Pierre, saint Marc et saint Luc sont exceptés. On le disait encore aux Messes votives de la Trinité, et autres marquées ci-dessus, même en Carême. On l'omettait aux fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Michel, et des saints Martyrs, Confesseurs, etc. à moins qu'ils ne fussent Patrons.

On a placé à la suite les Rubriques de la Messe sous le titre de *Cautelæ;* puis l'Ordinaire, les Préfaces, et le Canon décrits ci-dessus. Au *Communicantes* de la Pentecôte, on dit *linguis igneis apparuit*.

Voici ce que j'ai trouvé de plus remarquable dans le Propre des Saints.

Les fêtes Doubles (*a*) et même plusieurs Semidoubles ont une Prose, souvent propre, ou bien on renvoie au Commun.

Le 28 Janvier, quoiqu'on ne fît pas l'Office du bienheureux Charlemagne, on en disait la Messe du rite double à Notre-Dame.

La Purification de la sainte Vierge a une Vigile, avec Messe propre, et mémoire de saint Ignace. A la bénédiction des cierges, on les asperge d'eau bénite, mais on ne les encense pas. A la Messe, on marque la Préface de Noël.

Saint Ambroise est au 4 Avril, et beaucoup d'autres Saints sont aussi à la place qu'ils occupent maintenant dans notre calendrier.

Il y a deux Messes pour la Nativité de saint Jean-Baptiste; *Missa in mane,* à laquelle on dit à volonté la Prose du jour de l'Octave, différente de celle de la fête; et *magna Missa,* à laquelle on fait mémoire des saints Agoard et Aglibert.

La Visitation de la sainte Vierge est au 27 Juin. Dans le calendrier du Bréviaire de 1500, il est marqué que c'est à Notre-Dame seulement, et que dans le diocèse cette Fête se fait le 2 juillet; ce qui est confirmé par la Rubrique placée avant l'Office dans le Bréviaire.

Le jour de la Commémoration de saint Paul, on ne marque pas la mémoire de saint Pierre.

La Transfiguration de Notre-Seigneur est au 27 Juillet, avec cette note dans le calendrier, iij *Lect. quasi* ix; cela donne à penser que la Messe était du rite Double; aussi a-t-elle une Prose.

Le 6 août, la Rubrique porte que, le jour de saint Sixte, l'Eglise a coutume de célébrer avec du vin fait de fruits nouveaux, si l'on en peut trouver; sinon, on renvoie au premier jour que l'on pourra en avoir. Suit une Oraison pour la bénédiction des fruits nouveaux, sur lesquels on jette de l'eau bénite; et ensuite on en prend un ou trois grains dont on exprime le jus dans le calice, avec le vin et l'eau, selon la coutume.

L'Oraison de la fête de l'Assomption est, *Veneranda nobis,* la même qu'aujourd'hui. Il y a dans la Messe des Proses différentes pour chaque jour de l'Octave, pendant laquelle on ne faisait la fête d'aucun Saint. Ainsi saint Bernard est renvoyé au 26 Août (22) : ce qui a subsisté jusqu'en 1680.

Dans l'Octave de la Nativité de la sainte Vierge, on met une

(*a*) Voyez, sur le mot *Double*, la note (9) à la fin.

Messe différente à chaque jour, avec Prose propre. De même dans l'Octave de saint Denis ; mais on dit la Prose de la fête.

La Toussaint n'a point d'Octave. La Commémoration des Trépassés se célébrait même le Dimanche; et la Rubrique porte qu'en ce cas on fait la bénédiction de l'eau en lieu secret. On ne disait point à la Messe la Prose *Dies iræ.*

Saint Marcel a une Octave, qui finit le 8.

Saint Martin se célèbre aussi avec Octave ; et il y a une Messe propre à chaque jour qui n'est pas occupé par quelque fête.

Les Messes votives sont rangées diversement dans les diverses éditions. Outre les Messes de la Trinité, des Anges, etc. qu'on assigne à chaque jour de la semaine, comme il a été dit (23), on y trouve les suivantes : des cinq Plaies de Notre-Seigneur, de la Robe sans couture, de la sainte Larme, de la Compassion de la sainte Vierge ou Notre-Dame de Pitié (24), de saint Joseph, de l'Archange saint Raphaël, de saint Claude, de saint Antoine, de sainte Barbe.

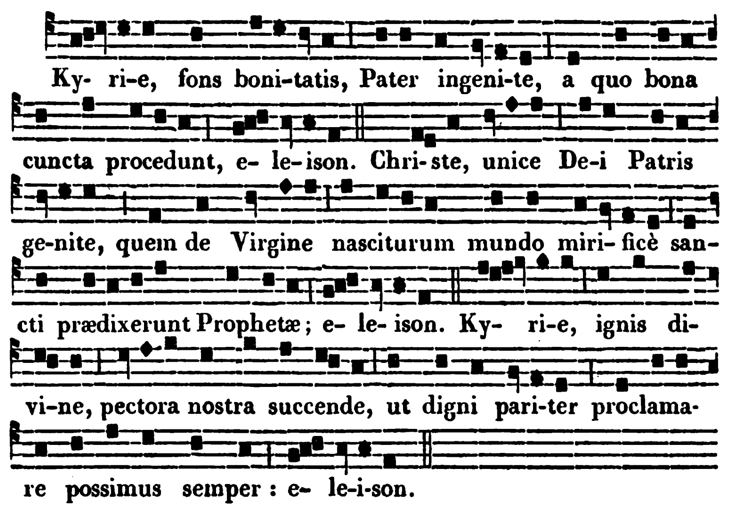
Une des plus touchantes est la Messe *pro semetipso Sacerdote.* Elle est remplie de sentiments de confiance en Dieu, de défiance de soi, et d'aveu de sa propre misère. C'est ce dernier sentiment surtout qu'expriment les Oraisons, qui sont fort longues; il suffit de citer la Collecte :

Suppliciter te, Deus, Pater omnipotens, qui es creator omnium rerum, deprecor : ut dum me famulum tuum coram omnipotentia majestatis tuæ me graviter deliquisse confiteor; manum misericordiæ tuæ mihi porrigas, quatenus dum hanc oblationem tuæ pietati pro peccatis meis offero ; quod nequiter commisi, tu clementissimè digneris absolvere. Per Dominum.

Il n'y a, pour les défunts, que la seule Messe *Requiem æternam*, dans laquelle on a mis quatre Epîtres et six Evangiles différents; et à la suite, des Oraisons selon la qualité et la diversité des personnes. La Prose *Dies iræ* ne s'y trouve pas. Elle est dans le Missel de 1585, à la suite des Oraisons pour les défunts, mais sans injonction de la dire. On l'a aussi insérée dans la Messe, en 1615, en laissant la liberté de l'omettre; et depuis lors jusqu'à nos jours, elle n'était d'obligation qu'à la Messe du 2 Novembre.

A la fin, sont les *Kyrie* paraphrasés ou *farcis,* pour les solennités des mystères et de la sainte Vierge, et pour les fêtes des Saints. Voici un fragment de ceux qu'on chantait à l'Epiphanie et à la Pentecôte. Le chant a été conservé aux Doubles-majeurs ; « mais il faut

» avouer, dit l'abbé Poisson (*a*), qu'il perd toute sa beauté et » toute sa noblesse en retranchant cette lettre intercalée. L'o- » reille ne s'accommode guère d'entendre répéter *Kyrie e e e e,* » au lieu qu'elle est contente de la mélodie avec la lettre. Il est » aisé de le sentir par les trois exemples suivants :



« Cet exemple, ajoute l'auteur cité, doit faire sentir que certaines » pièces ne sont véritablement belles, qu'en les laissant dans leur » premier état. Si on ne peut les conserver, il faut consentir à les » perdre, comme on a fait à Sens et à Auxerre pour celle-ci. »

Il y a aussi, mais pour la sainte Vierge seulement, un *Gloria in excelsis* farci, dans lequel on a fait ces intercalations :

Domine Fili unigenite, Spiritus et alme orphanorum Paraclyte. *Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris,* primogenitus Mariæ Virginis matris..... *Suscipe deprecationem nostram,* ad Mariæ gloriam..... *Quoniam tu solus Sanctus,* Mariam sanctificans. *Tu solus Dominus,* Mariam gubernans. *Tu solus altissimus,* Mariam coronans, *Jesu Christe.*

II. Du Bréviaire, et des rites de l'Office divin.

Après avoir exposé les rites de la Messe, et les modifications qui y furent introduites dans les derniers siècles, il faut maintenant

(*a*) *Traité du Plain-Chant appelé Grégorien.* Paris, 1750, in-8°; pag. 254.

parler de l'Office divin. Après m'être assuré que le Bréviaire de 1479 était conforme aux manuscrits du siècle précédent ; j'ai fait la comparaison de cette édition avec les suivantes jusqu'en 1557, la dernière où l'on ait laissé les anciens rites dans leur entier, et je n'y ai rencontré aucune différence notable (25).

Il est naturel de commencer cette exposition par le Psautier, quoiqu'il soit, dans plusieurs éditions du Bréviaire, placé au milieu du livre avec les Communs. La distribution n'en est pas tout-à-fait conforme à celle du Bréviaire Romain. Les différences proviennent de ce qu'à l'Office des Matines, on a employé presque tous les Psaumes jusqu'au 108ᵉ. Ainsi le 4ᵉ et le 5ᵉ font partie des Matines du Dimanche, quoique le 4ᵉ se dise tous les jours à Complies, et le 5ᵉ à Laudes du Lundi : de sorte qu'on a vingt Psaumes à réciter le Dimanche à cet Office. Il y en a dix-sept aux Matines du Vendredi ; les 89, 90, 91, 92 et 94ᵉ, sont de plus qu'au même jour dans le Romain (26). Les Psaumes 21, 22, 23, 24 et 25 se disent à Prime le Dimanche, quand on fait l'Office *de tempore*, depuis la Chandeleur jusqu'à Pâque, et depuis la Trinité jusqu'à l'Avent. Dans le reste de l'année et aux fêtes, on dit les Psaumes ordinaires, *Deus in nomine tuo, Beati immaculati*, etc.

A Prime, après les Psaumes, il n'y a ni Capitule ni ℟ bref, mais seulement un Versicule. Les Prières sont plus longues qu'aujourd'hui ; et aux jours de féries elles se terminent par le *Miserere ;* on dit pour Oraison *Omnipotens*, qui est à l'Office du Dimanche dans l'Octave de Noël. Suivent le ℣ *Pretiosa* et *Sancta Maria*, le *De profundis* et l'Oraison *Absolve ;* puis *Respice Domine* avec l'Oraison *Actiones nostras*, etc.... *Adjutorium nostrum.... Sit nomen.... Benedicamus Domino....* et à la fin : *Gaudium cum pace tribuat nobis Rex æternæ gloriæ. Amen. Fidelium animæ*, etc.

A Complies, on ne dit ni Capitule ni ℟ bref ; il y a pour chaque jour de la semaine une Antienne propre à *Nunc dimittis*. Les Prières sont aussi fort longues. Quand l'Office est *de tempore*, on ajoute le *Miserere* après les Prières, et on dit pour Oraison :

Illumina, quæsumus Domine Deus, tenebras nostras ; et totius hujus noctis insidias tu a nobis repelle propitius. Per Dominum.

Dans les fêtes, à moins qu'il n'y ait une Oraison propre, on dit la suivante :

Veritas tua, quæsumus Domine, semper maneat in cordibus nostris ; et omnis falsitas inimici destruatur. Per Dominum.

Je ne trouve nulle part les Antiennes à la sainte Vierge qui se chantent après Complies. On les disait seulement à dévotion, et cet usage a continué jusqu'à nos jours. Elles ne sont pas non plus dans les anciens Bréviaires Romains que j'ai vus (27).

Les Litanies qui suivent le Psautier sont très-longues ; après, il y a de nombreux Versets et Oraisons, dont quelques-unes sont prolixes, mais pleines de piété.

Les Communs, qui sont ordinairement joints au Psautier, renferment des Homélies pour chaque classe de Saints.

Le Propre du temps commence par une longue Rubrique, qui règle l'Office de l'Avent selon le jour auquel tombe la fête de Noël ; on indique, à la suite, quand il faut dire le *Te Deum*, le *Gloria in excelsis* et le *Credo*.

Il y a un Répons aux Vêpres du Samedi avant le I Dimanche de l'Avent. Les Leçons des premier et second Nocturne de ce Dimanche sont d'Isaïe. Dans le Bréviaire de 1492, la première est la Préface de saint Jérôme sur ce Prophète, qu'on lit encore à Notre-Dame. L'Evangile est *Cùm appropinquassent*, conforme au Missel ; et l'Homélie est du vénérable Bède. Il y a un Verset sacerdotal à Matines ; cet usage est propre à l'Eglise de Paris, de même que le neuvième Répons aux jours où l'on chante le *Te Deum*. A Laudes, après l'Oraison *Excita,* on fait mémoire des Saints dont on a des reliques ; l'Oraison est *Propitiare,* que nous disons encore aux Suffrages ; ensuite la mémoire de tous les Saints, terminée par l'Oraison *Conscientias nostras ;* et ces mémoires se font durant tout l'Avent, excepté aux fêtes. A Prime, on marque six Psaumes avant *Confitemini;* on ne dit *Gloria Patri* qu'après deux Psaumes ; puis le *Confitemini,* et les deux divisions du Psaume 118, le Symbole *Quicumque,* un Versicule et les Prières fériales. Les Vêpres se disent sous une seule Antienne. Dans les féries, il n'y a à Matines que trois Leçons d'Isaïe très-courtes, d'une dizaine de lignes environ. Les six jours qui précèdent Noël, des Antiennes propres se disent à Laudes, et cet usage est ancien à Paris (*a*). Il y a neuf Antiennes *O,* dont une propre au jour de saint Thomas ; la dernière est *O Virgo Virginum,* qui se trouve encore dans nos Processionnaux.

A Noël, on dit les Psaumes de la Férie, et on chante un Répons

(*a*) Voyez la note (9) à la fin.

aux I Vêpres, selon l'usage constant de Paris à toutes les fêtes Doubles. L'Oraison est celle de la Vigile, et à Complies on dit *Deus qui salutis æternæ*. A Matines, après la cinquième Leçon, tirée d'un Sermon sur le Symbole, attribué à saint Augustin, dans lequel le saint Docteur apostrophe les Juifs incrédules, on lit au chœur des vers pris dans les livres Sibyllins, qui annoncent l'incarnation du Roi du ciel, et le jugement dernier qu'il doit exercer à la fin des siècles; et comme, par une certaine combinaison des lettres qui commencent ces vers dans le grec, on y trouvait *Jesus Christus Filius Dei Salvator,* on adressait aussi aux Juifs cette apostrophe : *Credo jam vos, o inimici Judæi, tantis testibus ita obrutos confutatosque esse, ut nihil ultrà repugnare debeatis* (28). Avant le *Te Deum*, on chante la généalogie selon saint Matthieu, puis la Messe de minuit, dans laquelle les Laudes sont enchâssées. Les Psaumes et les Antiennes des Vêpres sont les mêmes qu'aujourd'hui ; mais au lieu d'Hymne il y a une Prose. Le Dimanche dans l'Octave a pour Laudes une Hymne propre, d'une poésie plus relevée que les autres du même temps. Elle se dit aussi à la Circoncision. En voici quelques strophes :

Veni, Redemptor omnium ;
Ostende partum Virginis ;
Miretur omne seculum :
Talis decet partus Deum...
Æqualis æterno Patri
Carnis tropheo accingere,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.
Præsepe jam fulget tuum,
Lumenque nox spirat novum,
Quod nulla nox interpolet,
Fideque jugi luceat.

Aux I Vêpres de l'Epiphanie, on dit les Psaumes et les Antiennes de Noël ; l'Oraison est celle de la Vigile, et cet usage est propre aux fêtes qui ont une Vigile. A Complies, il y a une Hymne propre, qui commence ainsi :

Nuncium vobis fero de supernis ;
Natus est Christus, dominator orbis,
In Bethlem Judæ : sic enim Propheta
Dixerat ante.

puis une Oraison propre. A Matines, on chante, avant le *Te*

Deum, la généalogie selon saint Luc. Pendant l'Octave, on dit à Matines l'Hymne *Hostis Herodes;* celle de Laudes est propre.

Depuis l'Octave de l'Epiphanie jusqu'à la Septuagésime, on lit le Dimanche et dans la semaine, quand l'Office est du temps, deux Leçons assez longues, *De Psalmodia*, tirées de l'explication du Psaume I[er] par saint Augustin. On ne marque aucune Leçon de l'Ecriture.

Le Dimanche de la Septuagésime, on commence la Genèse, et on la continue jusqu'au Dimanche de la Quinquagésime. Le Lundi et le Mardi suivant, on lit du livre de Ruth. En général, toutes les Leçons de l'Ecriture sont très-courtes; il est rare qu'elles passent dix à douze lignes. Celles des Pères ne sont guère plus longues.

Le Mercredi des Cendres, il n'y a pas d'Homélie; les trois Leçons sont d'un saint Père. Dans les autres féries du Carême, les deux premières Leçons sont d'un saint Père, sur l'Epître de la Messe; la troisième est une Homélie sur l'Evangile. Les Hymnes étaient celles du Psautier. Pour les Dimanches, il y a des Hymnes propres à Vêpres, à Complies, et à Matines. *Audi benigne Conditor* se dit à Laudes; voici deux strophes de celle de Complies; elles expriment les mêmes sentiments que celle de notre Bréviaire actuel.

Oculi somnum capiant,
Cor ad te semper vigilet;
Dextera tua protegat
Famulos qui te diligunt.
Defensor noster, respice;
Insidiantes reprime;
Guberna tuos famulos
Quos sanguine mercatus es.

Le premier Dimanche de Carême, les six premières Leçons sont d'un saint Père sur l'Epître du jour; le II et le III Dimanche, elles sont tirées de la Genèse; le IV, de l'Exode. Au III Nocturne, il y a un Evangile et une Homélie, et de même aux deux Dimanches suivants.

Le Dimanche de la Passion, on a mis un Répons aux I Vêpres. On commence le Prophète Jérémie, et on le continue dans la semaine; il n'y a point d'Homélie aux féries. Le Dimanche des Rameaux a aussi un Répons aux I Vêpres. Les six premières Leçons des Matines sont d'un saint Père. Les trois jours suivants,

on reprend Jérémie ; et on a mis à Laudes des Antiennes propres.

Les trois derniers jours de la Semaine sainte, l'Office est dans le même ordre qu'aujourd'hui. Après les Laudes on chante le *Kyrie* avec les versets, comme nous le faisons encore ; quelques-uns de ces versets diffèrent des nôtres, par exemple celui-ci : *Agno miti basia cui lupus dedit venenosa*. On les retrouve pareils dans tous les Bréviaires jusqu'en 1653. Le Samedi, on ne dit pas *Gloria Patri* à Complies, et il y a une Oraison propre.

Le saint jour de Pâque, à Matines, on lit l'Evangile et trois Leçons de l'Homélie de saint Grégoire. Après le troisième Répons, on fait la représentation du sépulcre, en dialogue. Les Anges, s'adressant aux saintes femmes représentées par des Chantres ou des Enfants, leur disent :

Quem quæritis in sepulcro, o Christicolæ?

Les femmes répondent :

Jesum Nazarenum crucifixum, o Cœlicolæ !

Les Anges :

Non est hic : surrexit, sicut prædixerat ; ite, nunciate quia surrexit.

Alors les femmes se tournent vers le Chœur, en récitant la Prose *Victimæ Paschali laudes*, jusqu'à *regnat vivus*. Puis le Chantre s'adresse aux femmes, en disant : *Dic nobis Maria*, etc. La première répond : *Sepulcrum Christi*, etc. la seconde, *Angelicos testes*, etc. la troisième, *Surrexit Christus*, etc. et tout le Chœur achève la Prose ; enfin on chante le *Te Deum*. A Prime, on dit les Psaumes *Deus in nomine tuo... Beati... Retribue*, avec un *Alleluia* à la fin ; puis *Hæc dies*, sans Prières, ni pendant l'Octave, et de même aux autres Heures. A Vêpres, trois Psaumes sous la dernière Antienne de Laudes ; après l'*Hæc dies*, l'*Alleluia* et son verset, on chante la Prose, mais en commençant à la seconde strophe *Agnus redemit oves*. A la Procession des fonts, on chante le ℟. *Christus resurgens* et autres ; on ne marque point de Psaumes. Le *Regina cœli* se chante à Notre-Dame avant Complies.

Pendant tout le temps Pascal, on ne dit que trois Psaumes et trois Leçons à Matines (29). Le Mardi après l'Octave de Pâque, on commence l'Apocalypse, et il y a une Antienne propre au *Benedictus* pour chaque jour de Férie. On a mis aussi une Hymne propre à Complies. Le Lundi et le Mardi de la quatrième semaine, on lit à Matines des Leçons tirées de l'Epître de saint Jacques ; le

Mercredi, de la première Epître de saint Jean; le Jeudi et le Vendredi, de la première Epître de saint Pierre, et le Samedi de saint Jean. Les trois jours des Rogations, les Leçons sont des saints Pères.

Aux Complies de l'Ascension, on a placé l'Hymne *Jesu nostra redemptio*, qui se dit aujourd'hui à Laudes, et elle sert pendant l'Octave de la Pentecôte.

Aux I Vêpres de la Pentecôte on ne dit que trois Psaumes, les 145, 146 et 147. A Tierce, pendant l'Hymne *Veni creator*, deux Prêtres encensent l'autel. Aux II Vêpres, il n'y a que trois Psaumes sous une seule Antienne.

L'Hymne des I Vêpres de la Trinité est celle de la Pentecôte, et de même à Complies, à Matines et à Laudes. Aux II Vêpres, les Psaumes du Dimanche sont marqués sous une seule Antienne, selon l'usage constant de Paris aux Fêtes : usage que l'on observe encore aujourd'hui pendant les Octaves, et au salut du très-saint Sacrement. Le lendemain de la Trinité, on commence le premier livre des Rois, que l'on continue après l'Octave de la Fête-Dieu.

Pendant le mois de Juillet, on lit les Proverbes et les livres Sapientiaux; Job, pendant le mois d'Août; Tobie, les quinze premiers jours de Septembre; ensuite Judith et Esther, chacun durant huit jours; les Machabées, dans le courant d'Octobre; Ezéchiel, pendant le mois de Novembre jusqu'à l'Avent. Mais on ne lisait de l'Ecriture sainte, que lorsqu'on faisait l'Office de la Férie. Dans les fêtes, c'était la légende du Saint; et aux grandes fêtes, comme celles des Apôtres, ordinairement les six premières Leçons sont tirées des saints Pères, sans titre, de sorte qu'on ne sait à quel Père elles appartiennent; au III Nocturne il y a un Evangile avec trois Leçons d'Homélies, souvent tirées du vénérable Bède

Dans le Propre des Saints, à la Conception, les six premières Leçons de Matines sont prises d'une lettre attribuée à saint Anselme, où le saint rapporte à quelle occasion cette solennité fut établie en Angleterre par Guillaume-le-Conquérant. A Vêpres et à Matines on dit l'Hymne *O quàm glorificâ luce*, peu différente de celle que nous disons encore, et qu'on retrouve à plusieurs fêtes de la sainte Vierge : de même que *Virgo Dei genitrix* marquée à Laudes.

Au 28 Janvier, il y a un Office à neuf Leçons, avec une Oraison propre pour saint Charlemagne. Mais son nom n'est pas dans le calendrier, et la Rubrique qui précède la fête marque qu'on ne la fait pas maintenant dans le diocèse.

A la Chandeleur, la même Hymne sert pour Vêpres et pour Matines; en voici quelques strophes :

Quod chorus Vatum venerandus olim
Spiritu sancto cecinit repletus,
In Dei factum genitrice constat
Esse Maria.
Hæc Deum cœli, dominumque terræ
Virgo concepit, peperitque Virgo;
Atque post partum meruit manere
Inviolata...
Tu libens votis petimus precantum,
Regis æterni genitrix, faveto;
Clara quæ celsi renitens Olympi
Regna petisti.

Après le neuvième Répons, on chante la Prose *Inviolata*, et ensuite le *Te Deum*. A Laudes, Hymne *Virgo Dei genitrix*.

A la Visitation, il y a une Hymne de treize strophes, qui se partage en deux. Elle est d'une assez bonne poésie.

A la fête de sainte Marie-Madeleine, on dit à Vêpres la Prose *Victimæ Paschali laudes*.

Dans la partie d'été du Bréviaire de 1557, on a mis en six vers, à la suite du Propre du Temps, la manière de conclure les Oraisons.

Per Dominum dicas, cùm Patrem Presbyter oras.
Principio Natum memorans, dicas *Per eumdem*.
Si circa finem, *Qui tecum* dicere debes.
Commemorans Flamen, *ejusdem* dic prope finem.
Si loqueris Nato, *Qui vivis* scire memento.
Expellens satanam, dicas in fine *per ignem*.

Ensuite vient un discours attribué à saint Augustin : *O veneranda Sacerdotum dignitas*, etc. puis dix-sept quatrains rimés, sous ce titre : *Dictamen sancti Augustini;* ils roulent sur la prééminence, les qualités et les devoirs des Prêtres. Enfin les vers suivants qu'on intitule : *De regimine Sacerdotum*.

Presbyter in mensa Christi quid agas bene pensa :
Aut tibi vita datur, aut mors æterna paratur.
Dum candela fluit, se destruit officiando;
Presbyter ita ruit si sit reus in celebrando.
Mors tua, mors Christi, fraus mundi, gloria cœli,
Et dolor inferni sunt memoranda tibi.

On a vu plus haut comment le Bréviaire de Paris fut corrigé

sous Pierre de Gondy en 1584. Le Psautier est distribué comme le Romain ; mais les Prières à Prime et à Complies, les Antiennes de *Nunc dimittis* sont restées comme dans les Bréviaires précédents. Les Litanies ont été raccourcies. Les Evangiles de Matines sont restés les mêmes. Le Ier Dimanche de Carême, on lit trois Leçons de la Genèse, et trois de la seconde Epître aux Corinthiens; les deux Dimanches suivants les six premières Leçons sont de la Genèse ; le IVe, on lit l'Exode. Dans les féries, il y a une Homélie pour chaque jour. En général, les Leçons sont plus longues que dans les anciens Bréviaires. Les trois derniers jours de la Semaine sainte, l'Office est, pour les Leçons, comme au Romain ; le reste au Parisien. Le Dimanche de *Quasimodo,* l'Office est comme le jour de Pâque, excepté l'Homélie de Matines et l'Oraison ; mais on ne fait pas la Procession aux fonts. Le Lundi, on reprend le chant des Hymnes ; et on commence l'Apocalypse à Matines. Dans l'Octave de l'Ascension, la première Leçon est prise des Actes des Apôtres; les deux autres sont d'un saint Père. A la Pentecôte, on lit cette Rubrique : *Nota quod ad Tertiam Episcopus debet incipere Tertiam, similiter et Hymnum.* A la Conception de la sainte Vierge, la quatrième et la cinquième Leçons sont tirées de saint Jean Damascène ; la sixième de saint Augustin, et c'est la même qu'on a mise dans cet Office en 1836. Les Rubriques sont très-abrégées. On a mis à la suite un Précis de la Doctrine chrétienne en vers latins, qu'il est nécessaire que tous les chrétiens sachent, et surtout les Clercs; puis des Oraisons de saint Ambroise et autres, pour la préparation à la Messe.

III. Du Rituel ou Manuel, et des rites des Sacrements.

Les prières et cérémonies des Sacrements se trouvent dans tous les Missels jusqu'à 1585 inclusivement. Mais comme un livre aussi pesant que le Missel embarrassait le Prêtre dans l'administration des Sacrements, on sentit la nécessité de faire un Rituel à part. Le premier fut imprimé en 1497, en un vol. in-4°. On a vu plus haut, que depuis, différents Evêques le corrigèrent successivement ; mais ces corrections n'ont point passé dans les Missels ; elles ne concernent guère que le langage, dans ce qui s'adressait au peuple, et le changement ou la suppression de certaines pratiques qui n'étaient plus d'accord avec les mœurs où l'on ne trouvait plus l'antique simplicité. Pour les formules des prières, elles n'ont jamais varié.

Le *Manuel* commence par la Bénédiction de l'eau. Je remarque, dans la dernière Oraison, qu'on lit *pietatis tuæ more sanctifices;* et c'est la véritable Leçon, qui a été rétablie dans les Missels depuis 1777 : à la suite sont placées la Bénédiction du cierge Pascal avec l'ancien chant de l'*Exultet*, et celle des fonts.

Les cérémonies du Baptême, qui viennent après, ne diffèrent point de celles de nos Rituels modernes. Il y a seulement quelques prières de plus, d'autres que l'on répète ; et comme il y a un ordre particulier pour les garçons, et un pour les filles, plusieurs Oraisons s'omettent, ou sont conçues en termes différents selon le sexe de l'enfant (30). Le Prêtre, revêtu du surplis et de l'étole, (sans mentionner la couleur de celle-ci) interroge en ces termes ceux qui présentent l'enfant :

Que vous a Dieu donné? ℟. Un fils.
Que demande il? Baptesme.
Comment ara il nom? Pierre ou Jehan (*a*).

Puis il dit : *Recede*, *diabole*, etc. et tout ce qui suit jusqu'aux interrogations sur le renoncement et sur la foi, qui sont en latin aussi bien que les réponses. Les onctions tant de l'huile des Catéchumènes que du saint chrême se font *cum baculo qui est in vase*. La Rubrique marque qu'avant de verser l'eau, le Prêtre *debet interrogare mulieres si infans fuerit undatus*, *aut non. Et tunc*, *si fuerit undatus, sub conditione baptizet* (*b*). *Abluat ergo semel vel ter* (*sine interruptione*, ajoute le Missel) *dicens verba quæ sequuntur :*

Si tu es baptizatus, ego non te baptizo : si nondum es baptizatus, ego baptizo te in nomine Patris, etc.

Après que l'enfant a été revêtu de l'habit blanc, on le porte sur l'autel; et là le Prêtre récite sur lui l'Evangile de saint Jean, puis l'Oraison *Protector in te sperantium*, précédée d'une invocation à la Trinité, et le bénit ensuite. Après quoi il adresse cette exhortation à ceux qui présentent l'enfant :

Vous, parrains et marraines, je vous en charge que vous disiez au père et à la mère de cet enfant qu'ils le gardent du feu et de l'eau, et de tout péril jusques à

(*a*) Le *Manuel* de 1581 ajoute : *Hic advertet Curio, ne Deo specialiter in Scripturis attributa, aut paganismi nomina,... baptizandis infantibus imponantur*.

(*b*) Le Missel porte qu'on demande à ceux qui présentent l'enfant, *si aliquid super infantem fecerint : quod si aliquid fecerint, sub conditione baptizet*.

sept ans; et que ils lui facent apprendre *Pater noster. Ave Maria*, et sa créance, ou que vous lui facez apprendre. Je vous en charge et men descharge.

Il est marqué qu'on peut baptiser plusieurs garçons à la fois, ou plusieurs filles; mais non pas garçons et filles ensemble, si ce n'est dans une extrême nécessité; et alors le Prêtre dit seulement: *Ego baptizo vos in nomine Patris*, etc. *dimissis aliis quibuscumque.*

Pour le Mariage (31), le Prêtre en aube, étole et manipule, commence par bénir, à la porte de l'église, où les époux se tiennent, l'anneau, qui est d'argent et posé sur un plat; cette bénédiction se fait en ces termes:

Manda, Deus, virtuti tuæ; confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis; a templo tuo, quod est in Jerusalem, tibi offerent reges munera. Increpa feras arundinis, congregatio taurorum in vaccis populorum; ut excludant eos, qui probati sunt argento. Gloria Patri, *etc.* Kyrie, eleison, *etc.* Pater noster, *etc.*

Et ne nos inducas, *etc.*

Salvos fac servum tuum et ancillam tuam; ℟. Deus meus, sperantes in te.

Mitte eis, Domine, auxilium de sancto; ℟. Et de Sion tuere eos.

Domine exaudi... Dominus vobiscum... Oremus.

Creator et conservator humani generis, dator gratiæ spiritalis, largitor æternæ salutis: tu, Domine, emitte Spiritum sanctum tuum Paraclytum super hunc annulum; ut quæ illum gestaverit, sit armata virtute cœlestis defensionis, et proficiat illi ad æternam salutem; Per Christum.

Après cette bénédiction solennelle, le Prêtre asperge d'eau bénite les futurs époux (*a*), et les encense; puis s'adressant aux assistants, il dit (23):

Bonnes gens nous avons faits les bans troys fois de ces deux gens (*b*); et encores les faisons nous: que sil y a aucun ou aucune qui sache empechement par quoy l'un ne puisse avoir l'autre par la loy de mariage, si le dye.

Les assistants répondent:

Nous ny savons que bien.

Le Prêtre prend la main droite de l'épouse, la met dans la droite de l'époux, et leur dit, en les nommant:

Vous Marie et vous Jehan, vous promettez, fiancez et jurez lung lautre a garder la foy et la loyauté de mariage: et garder lung lautre sain et malade a tous les jours de vostre vie: si comme Dieu la estably, lescripture témoigne, et saincte Eglise le garde.

Alors le Prêtre donne l'anneau à l'époux, et celui-ci le met d'a-

(*a*) 1581: le Prêtre asperge l'anneau et la pièce ou les pièces de monnaie, mais non les personnes.

(*b*) 1552, de ces deux personnages.

bord au pouce de son épouse, en disant après le Prêtre ces paroles (*a*) : « Marie de cest anel (*b*) te espouse : et de mon cors te » honore : et te done du douaire qui a esté devisé entre mes amis » et les tiens : *In nomine Patris ;* » deuxièmement à l'index, en disant, *et Filii;* troisièmement au doigt du milieu (*c*), en disant, *et Spiritûs sancti ;* et l'anneau y demeure. Ensuite le Prêtre étendant la main sur eux, dit deux Oraisons : d'abord, *Deus Abraham*, la même qu'aujourd'hui, sans *Dominus vobiscum* ni *Oremus* (*d*), et ensuite :

Respice, Domine, super hanc conventionem : et sicut misisti Angelum tuum Raphaelem pacificum Tobiæ, et Saræ filiæ Raguelis; ita mittere digneris, Domine, tuam benedictionem super hunc famulum tuum et famulam tuam, ut in tua voluntate permaneant et senescant, et multiplicentur in longitudine dierum; Per Christum.

Le Prêtre alors, tenant l'époux de la main droite, et l'épouse de la gauche (*e*), les introduit dans l'église, et fait sur eux le signe de la croix, en disant : *In nomine Patris*, etc. Puis on célèbre la Messe, qui est celle de la Trinité, avec l'Oraison pour les mariés (33). La Préface propre du Mariage, et la bénédiction après le *Pater*, sont les mêmes qu'aujourd'hui. Avant cette bénédiction on a mis la Rubrique suivante : *Antequam dicatur* Pax Domini, *sponsus et sponsa prostrati ante altare, pallio cooperiantur*. Le Prêtre, ayant dit l'*Agnus Dei*, donne la paix à l'époux qui la donne ensuite à son épouse. Le Clerc la porte aux assistants.

Après la Messe, le Prêtre bénit le pain, dans lequel les époux mordent l'un après l'autre, et le vin dont ils boivent un peu (*f*); puis le Prêtre les prenant par la main les introduit dans la maison.

(*a*) Selon le *Manuel* de 1581, le Prêtre demande séparément et l'un après l'autre le consentement de l'époux et de l'épouse, presque dans les mêmes termes qui sont dans nos Rituels. Puis il présente la pièce de monnaie à l'époux qui la donne à son épouse, en disant : *Je vous doue*, etc. après quoi il ajoute : *Je vous honore de mon corps ;* et de suite met l'anneau comme il est marqué dans la note (*c*), en disant : *Et de cet anneau vous espouse*, etc. *au nom du Père*, etc.

(*b*) 1552 : cet anneau.

(*c*) 1574 : touchant seulement ces doigts; ensuite il met l'anneau au doigt le plus proche du petit, et l'y laisse.

(*d*) Ils furent ajoutés en 1552; c'est à tort.

(*e*) 1581 : le Prêtre ordonne à l'époux de conduire sa femme à l'autel pour entendre la Messe.

(*f*) Les *Manuels* depuis 1497, disent : Le Prêtre donne un peu de pain et de vin.

Une dernière cérémonie, qui retrace la simplicité des mœurs antiques, nous fait voir en même temps la religion toujours mêlée aux usages ordinaires de la vie civile, pour les sanctifier par ses bénédictions. Le soir, les parents étant rassemblés, et les époux assis sur le lit nuptial, le Prêtre fait sur eux et sur le lit une aspersion d'eau bénite, et un encensement autour du lit, pendant que l'on récite le Psaume CXXVIII, *Beati omnes qui timent Dominum*. Après quoi, il bénit les époux, en récitant trois Oraisons, dont la première seule est conservée dans notre Rituel. Ensuite il fait apporter du vin, sur lequel il dit une Oraison, et qu'il asperge. Ayant fait une nouvelle aspersion sur les époux, sur le lit, et sur les assistants, il présente à boire à l'époux, puis à l'épouse; il boit lui-même (*a*), et les assistants après lui. Enfin il leur recommande de garder entre eux, sur toutes choses, la paix et la dilection mutuelle.

A la suite du Mariage, dans le *Manuel* de 1552, se trouve placée l'administration du Viatique, qui n'est pas mentionnée dans le *Manuel* de 1497. Après les versets, *Pax huic domui*,... *Ostende nobis*, etc. le Prêtre dit l'Oraison suivante :

Visita, quæsumus Domine, habitationem istam... et adsint Angeli tui sancti, qui me ministrum adjuvent, et infirmum in vera fide custodiant; Qui vivis.

Le Prêtre engage le malade à se confesser, s'il se sent coupable de quelque péché mortel; puis lui fait une exhortation, qu'il termine par les questions ordinaires sur sa croyance, etc. En donnant la sainte hostie, il dit : *Accipe corpus*, etc. Dans le *Manuel* de 1581, avant le *Domine non sum dignus*, le Prêtre demande au malade : « Croyez-vous qu'ici soit Jésus-Christ Sauveur du monde? » sans doute à cause de l'hérésie des Sacramentaires, alors fort répandue.

Pour l'Extrême-Onction, après les deux Oraisons *Exaudi nos*, et *Domine Deus qui per Apostolum;* le Prêtre commence l'Antienne *Intret*, suivie des Psaumes de la Pénitence; puis on dit les Litanies, moins longues dans le Missel que dans le Manuel. On a mis auparavant cette Rubrique : *Nota quod Psalmi Pœnitentiales cum Antiphona aliquando dicuntur eundo ad infirmum; sed semper*

(*a*) 1574 : l'encensement est supprimé; et on ne dit pas que le Prêtre boive après les époux.

Litania dicitur in præsentia infirmi. Après les Litanies, le Prêtre dit quatre Oraisons, dont nous n'avons gardé que la troisième, *Deus qui facturæ tuæ.* Enfin, il récite la formule d'absolution générale, telle qu'on la dit encore.

Les onctions se font avec le pouce, en disant les mêmes formes qu'aujourd'hui, *quidquid peccasti.* Les anciens Missels ne marquent que six onctions; les *Manuels* en ajoutent une, *ad renes viri.* Le Missel de 1585 met *ad pectus;* et c'est ce qui est resté. Après les onctions, le Prêtre se lave les mains avec du sel et de l'eau, qui doit être jetée contre la muraille ou dans la cheminée. Il récite encore quatre Oraisons, dont la première est fort longue; puis quatre Bénédictions assez prolixes, en faisant plusieurs fois le signe de la croix sur le malade avec la croix de l'église. Enfin il lui montre la croix, en disant, *Ecce signum crucis;* ou en français : « Mon amy, ou, ma mye, ici » est le signe de la croix en laquelle notre Sauveur et Rédem- » pteur Jésus-Christ a souffert pour nous mort et passion, pour » nous racheter des peines d'enfer. Voulez-vous pas vivre et » mourir en ceste foi (*a*)? » A quoi le Missel ajoute : *Et alia hortamenta, secundùm discretionem, dicat Sacerdos, et amici infirmi. De sacramento etiam Eucharistiæ petenti infirmo, sicut et cetera Sacramenta, ministretur; nec est magna vis de ordine. Si enim infirmus priùs petat sacramentum Eucharistiæ, sibi (priùs confessione factâ de peccatis) ministretur.*

Je ne trouve rien dans les *Manuels* sur le sacrement de Pénitence. Le Missel contient des avis courts, mais clairs et précis, pour inculquer au Prêtre qui vient se confesser les motifs de contrition, d'amour de Dieu, d'horreur du péché auxquels il doit s'exciter pour célébrer dignement; on en a vu un extrait ci-dessus, pag. 5. Après l'*Indulgentiam*, avant de donner l'absolution, le Prêtre dit :

Meritum Passionis Domini nostri Jesu Christi, suffragia sanctæ matris Ecclesiæ, bona quæ fecisti, et quæ per Dei gratiam facies, sint tibi in remissionem peccatorum. Amen.

L'Office des Défunts n'est pas en tout semblable à celui du Ri-

(*a*) Le *Manuel* de 1581 contient une suite de *demandes chrétiennes pour être faites au malade*, sur la foi, sur le regret de ses péchés, sur le pardon de ses ennemis, etc.

tuel Romain. A Vêpres, l'Antienne du *Magnificat* est différente ; il y a une Oraison pour les père et mère. Aux Vigiles, l'on ne marque pas l'Invitatoire ni le Psaume *Venite*. Les Psaumes, les Leçons et les Répons sont les mêmes ; mais les Répons sont dans un ordre tout autre, et le dernier est le grand *Libera*. A Laudes, l'Antienne du *Benedictus* diffère aussi. Cet Office a été conservé en 1646, quoique le titre du Rituel porte, *ad Romani formam expressum*. A la suite viennent les Recommandations de l'ame, vulgairement *Commendaces*. A l'exception du Répons, ces prières ont été constamment les mêmes jusqu'à nos jours.
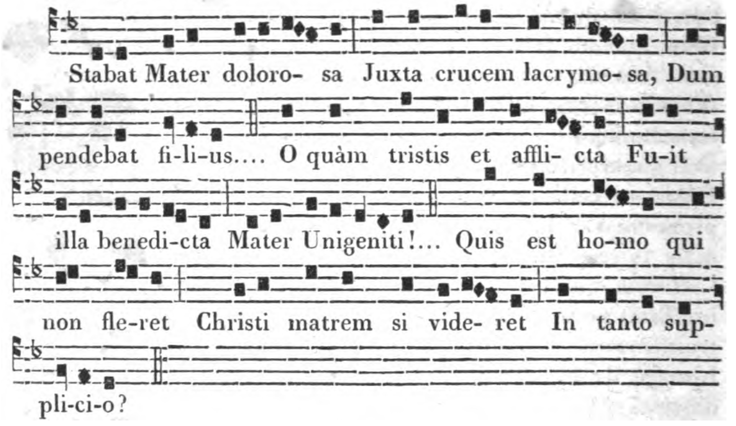
Il y a trois Messes marquées pour les défunts ; celle du Saint-Esprit et celle de la sainte Vierge sont avant les Vigiles. La première est du rite simple, sans *Gloria in excelsis* ni *Credo ;* mais la seconde est solennelle : on y dit le *Gloria in excelsis,* et l'*Alleluia,* que suivent plusieurs Proses selon les divers temps, et un Trait pour la Septuagésime et le Carême ; on dit le *Credo*. La troisième est la Messe *Requiem,* et la Prose *Dies iræ* y est notée (*a*). L'usage de dire ces trois Messes subsiste encore dans plusieurs diocèses (34).

Les prières de la sépulture sont d'une extrême longueur. Après *Non intres,* on chante dans l'église deux Répons, *Subvenite,* et *Antequam nascerer,* avec le *Kyrie*, le *Pater noster,* et une Oraison à la suite de chacun. En portant le corps en terre, on chante les Psaumes 117, *Confitemini ;* 41, *Quemadmodum ;* 131, *Memento,* avec une Antienne et une Oraison après chaque Psaume ; ensuite le 138, *Domine probasti me,* son Antienne, *Pater noster,* et onze Oraisons ; enfin le *De profundis* avec l'Oraison *Fidelium.*

Il n'y a d'autres Bénédictions, que celle de la besace et du bâton des Pélerins, et celle d'une cloche. On trouve, dans cette dernière, le *Te Deum* absolument noté comme dans nos livres actuels. C'est une nouvelle preuve, que l'on a toujours tenu, dans l'église de Paris, à conserver intacts les chants familiers au peuple, quoiqu'on trouvât peut-être plus d'agrément dans ceux d'autres diocèses : c'est un témoignage de la sagesse de nos pères.

(*a*) Il y a deux Evangiles à cette Messe ; on peut choisir. Dans le *Manuel* de 1552, on a mis trois Epîtres et quatre Evangiles.

La Prose *Stabat Mater* y est insérée comme se chantant à Notre-Dame le Vendredi-saint, après l'Office du matin. Le chant, qui respire la complainte et la tristesse, s'accorde bien avec les paroles. Comme dans les autres Proses, le même chant sert pour deux strophes. Les suivantes en donnent une idée.



La *Séparation des Lépreux*, qui vient après la bénédiction d'une cloche, a existé dans nos Rituels jusqu'en 1777 : mais la Rubrique des *Manuels* antiques a ceci de particulier, que le Prêtre conduisait le lépreux à l'église et de l'église à sa maison, comme un défunt, en chantant le *Libera*, et il était couvert d'un drap noir. On laisse au choix du Prêtre de dire la Messe pour les infirmes, ou bien la Messe propre pour cette séparation. Cette Messe est en partie celle d'un malade à l'agonie, de laquelle on prend l'Introït et la Communion ; presque tout le reste est de la Messe des infirmes.

On lit ensuite cette Rubrique, en 1497 :

Sensuit une confession et absolution générale composée par maistre Jehan Gerson, en son vivant chancelier de Paris. Et de son temps fut ordonné que chacun Curé ou son Vicare la liroit ainsi quelle est escripte, au peuple en son église, le jour de Pasques avant la communion. Aussi avant la confession liroit aucuns bons enseignements et monitions qui sensuivent.

Ces enseignements roulent sur l'Eucharistie et le devoir Pascal.

Après, vient la formule des Prières du Prône, qui se lisaient alors à la suite de l'Offertoire. Puis on lit :

En ce petit traictié est contenue l'examination de la conscience de chacune

personne. Et aussi la forme et maniere par quoy homme et femme peuvent vivre selon Dieu, compilé par maistre Jehan Jarson (*sic*) chancelier de Paris et maistre en theologie.

Ce traité est divisé en quatre parties : 1° la médecine de l'ame; 2° notables pour entendre comment confession se doit faire; 3° interrogations à faire à un malade; 4° remèdes aux tentations.

La Messe du saint Nom de Jésus termine le livre.

En 1552, après la formule du Prône, on a substitué à ce qu'on vient d'indiquer, une *Exposition doctrinale des Commandements de Dieu;* suivie d'une *Exhortation au peuple pour le disposer à recevoir le Sacrement de l'autel au jour de Pâque, avec la confession générale et l'absolution.*

ARTICLE III.

Des modifications introduites dans les rites de Paris depuis le commencement du dix-septième siècle.

On a vu que Pierre de Gondy sollicité d'adopter le Bréviaire Romain, avait fait proposer l'affaire au Chapitre; et que ce corps, attaché à ses usages antiques, jugea à propos de les conserver (*a*). Quoiqu'en réimprimant le Bréviaire, en 1584, on y eût inséré quelques Leçons tirées du Romain, les rites de Paris demeurèrent intacts. Mais il paraît qu'on réitéra les mêmes instances sous Henri de Gondy, neveu et successeur de Pierre.

Ce Prélat publia en 1615 un nouveau Missel, qu'il intitula : *ad formam sacrosancti Concilii Tridentini emendatum*, et comme il le dit dans son Mandement, *ad Romanum usum totum compositum*. En effet, l'Ordinaire de la Messe, les Introïts, Oraisons, Epîtres et Evangiles, Graduels, etc. sont conformes au Missel Romain, toutefois avec quelques exceptions. Ainsi, quoique les Rubriques soient calquées sur les Romaines, il y a pourtant bien des différences et pour l'ordre et pour le fond. Les rites de la Messe basse sont ceux du Missel Romain, mais, dans l'ordre de la Grand'Messe on a conservé une bonne partie des anciens rites de Paris. On garda l'ancien calendrier, en retranchant quelques Saints; plusieurs furent transférés à d'autres jours, et on en inséra de nouveaux, mais en petit nombre. On ne dit qu'une

(*a*) Voyez ci-dessus pag. 4, et ci-après la note (10).

Oraison aux Semidoubles, aux Simples et aux féries; on fait mémoire de la sainte Vierge quand on en a dit le petit Office. Le Vendredi après les Cendres, on marque la fête des cinq Plaies ; et le Vendredi de la Passion, celle de la Compassion de Marie, avec *Gloria in excelsis* et *Credo* à toutes les deux. La Vigile de l'Assomption est maintenue au Dimanche lorsqu'elle tombe ce jour-là. Il y a une Prose aux fêtes de la sainte Vierge, à la saint Denis, à la Toussaint. Les autres Proses des fêtes sont à la fin du Missel. Il y en a aussi pour les Communs des Saints; car, quoiqu'on ne les eût pas insérées dans les Messes, on continuait à les chanter. Les usages de Paris furent aussi conservés pour la couleur des ornements : ainsi le blanc est assigné depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à la Chandeleur, même quand la Septuagésime tombe avant cette fête; le cendré ou le violet, dans le Carême; le noir au temps de la Passion; le rouge, de la Trinité à l'Avent.

Dans les rites de la Messe basse, il est permis de se couvrir la tête de l'amict, depuis la Toussaint jusqu'à Pâque. Il n'est pas dit que, dans le reste de l'année, le Prêtre doive être couvert en allant à l'autel; le contraire est insinué. A la fin, il est marqué que dans les lieux où le Prêtre ne peut dire commodément à l'autel l'Evangile de saint Jean, il le récite en retournant à la sacristie, ou bien quand il y est arrivé.

Les différences de la grand'Messe sont plus nombreuses. Le Célébrant, dès qu'il a salué l'autel, baise le crucifix ou autre image, qui est sur la couverture du Missel présenté par le Sous-Diacre. Celui-ci, après le *Confiteor*, présente la croix à baiser au Célébrant avant qu'il monte à l'autel, puis aux autres Ministres. Avant l'Evangile, le Thuriféraire encense le Diacre. Au lavement des mains, c'est le Sous-Diacre qui verse l'eau, et qui présente le manuterge (35); le Diacre va, pendant ce temps-là, encenser les reliques. A Notre-Dame, un Enfant de chœur, revêtu d'une chape (36), reçoit du Sous-Diacre, sur un plat d'argent, la patène couverte d'un voile, et la tient jusqu'au *Pater*. Alors le Sous-Diacre la prend avec le voile, et la remet au Diacre à *Panem nostrum*. Le Diacre donne la paix aux Enfants, qui la portent au chœur. Le Sous-Diacre, à la droite du Célébrant, découvre le calice pour la communion, et verse ensuite le vin et l'eau pour les ablutions. Tous ces usages sont particuliers à Paris.

Les anciens rites ont été aussi maintenus pour les Laudes de Noël, qui font partie de la Messe de Minuit ; pour le Mercredi des Cendres, et les jours de la Semaine sainte. On a seulement ajouté au Samedi-saint, la bénédiction du feu et des grains d'encens, et le *Gloria Patri* aux Vêpres, qui font partie de la Messe de ce jour.

La Vigile de la Pentecôte n'a toujours que quatre Leçons ; et l'Oraison *Veneranda nobis* a été conservée à l'Assomption.

Pour les Messes votives, on retrouve la plupart de celles qui sont dans les Missels précédents. A la Messe du Mariage, la Préface propre est restée ; et celle qui se récite sur les époux, après le *Libera nos*, est toujours en forme de Préface, quoiqu'elle fût en forme d'Oraison dans le Missel Romain.

Le même Prélat, ayant, dans ses Statuts de 1618, recommandé l'observation des nouveaux rites, adressa à son Clergé, en 1619, un *Avertissement pour bien pratiquer les Cérémonies requises à la célébration de la sainte Messe;* livre d'autant plus nécessaire, que les Prêtres, formés aux anciens usages, avaient pour ainsi dire besoin d'un apprentissage pour s'accoutumer à ceux qu'on venait d'introduire (37). Il donna encore, en 1601, un *Sacerdotale* ou Rituel. Enfin il fit aussi réimprimer le Bréviaire en 1607, puis en 1617, en l'intitulant, comme le Missel, *ad formam sacrosancti Concilii Tridentini*, et il le rapprocha beaucoup du Romain (38). N'ayant trouvé ces Bréviaires dans aucune Bibliothèque, je ne puis parler des changements qui furent faits alors, que sur ce qui en subsiste dans les éditions données par Jean-François de Gondy, premier Archevêque de Paris.

Ce Prélat, ayant succédé en 1623 à Henri son frère, fit paraître la même année une édition du Missel conforme à celle de 1615 (39); et publia successivement trois éditions du Bréviaire. Dans un Mandement, daté du 20 décembre 1634, il annonce qu'il a revu le Bréviaire *septuplum*, avec le concours tant du Chapitre, que de personnages recommandables par leur doctrine et leur piété. La première parut en 1640, en un volume in-fol. ; la seconde en 1643, deux volumes in-8° ; la dernière en 1653, quatre vol. in-16. Ces éditions sont conformes entre elles ; et elles ne s'éloignent point de la précédente, puisque l'Archevêque, dans son Mandement, ne parle que d'une exacte révision, sans indiquer de changements. Tout en s'efforçant de l'accommoder au Romain, on

conserva néanmoins la plupart des anciens rites de Paris. Aussi les Rubriques diffèrent-elles beaucoup des Romaines. On a gardé le Répons aux I Vêpres des jours Doubles et au-dessus ; et le neuvième Répons à Matines, même quand on dit le *Te Deum*. Aux II Vêpres des fêtes, les Psaumes se disent sous une seule Antienne, excepté à Noël, et aux fêtes dont les Antiennes sont tirées des Psaumes. A Complies, on a laissé les Hymnes propres aux différents temps de l'année ; mais on a ôté les deux belles Oraisons, *Illumina* et *Veritas tua*, pour y substituer *Visita*, qui est restée (40).

Les Antiennes s'annoncent seulement ; et on ne les dit entières qu'après les Psaumes et les Cantiques.

Contrairement au Romain, on célèbre le Dimanche les fêtes de la Purification et de l'Annonciation, et l'anniversaire de la Dédicace, en Carême.

On a conservé les neuf Antiennes *O* avant Noël.

Le Vendredi après les Cendres, on fait l'Office des cinq Plaies de N. S. auquel on dit *Te Deum*, ainsi qu'à la Compassion de la sainte Vierge, marquée le Vendredi de la Passion ; et on dit les deux Hymnes composées pour cette dernière fête par Isaac Habert, Théologal de Paris.

A Laudes du Jeudi-saint, et des jours suivants, le *Kyrie* et les versets propres à Paris ont été maintenus.

La Procession des fonts du jour de Pâque est marquée pour cette fête et pour toute l'Octave, comme auparavant. Pendant tout le Temps Pascal, il n'y a que trois Psaumes à Matines.

Le jour de la Pentecôte, on dit à Tierce l'Hymne *Veni creator*; et elle ne sert point à Vêpres.

Saint Joseph a un Office Double, au 19 mars.

La Vigile de l'Assomption se fait le Dimanche, quand elle tombe ce jour-là.

On a mis aux fêtes de la sainte Couronne d'épines et de saint Louis les Hymnes composées par Isaac Habert.

A la Commémoration des Défunts, tout l'Office est de cette Commémoration, même le Dimanche ; et l'Office du Dimanche est anticipé au Mercredi précédent. Les Vêpres sont de saint Marcel ; mais ce saint n'a plus d'Octave, on fait celle de la Toussaint. Saint Martin a conservé la sienne.

Tout à la fin de la partie d'Été, on a placé un Office de l'Ange

gardien, pour être récité à dévotion le premier jour non empêché après la saint Michel; et celui de saint Charles pour le 4 Novembre, pareillement à dévotion.

Ce même Prélat donna, en 1646, le Rituel arrangé sur le Rituel Romain, tout en y conservant beaucoup de choses propres à Paris; et en 1653 le Processionnal, dont je n'ai pu voir que les Rubriques. Le Missel, revu par ses soins, parut après sa mort en 1655. Il y fit quelques additions; et on y trouve pour la première fois, à la Toussaint, la Prose *Sponsa Christi*.

Le célèbre Cardinal de Retz, son neveu, et qui était depuis dix ans son coadjuteur, lui succéda en 1654. Prisonnier au château de Vincennes, il ne put que prendre possession par procureur, et ses grands Vicaires gouvernèrent le diocèse. Ils approuvèrent en son nom le *Directorium Chori*, et le Cérémonial de Sonnet, qui sont décrits ci-après.

Hardouin de Péréfixe, qui devint Archevêque en 1664, après la démission du Cardinal de Retz, publia un Missel en 1666. Quoiqu'il soit conforme en général à celui de 1655, il y a néanmoins plusieurs additions. Les Rubriques y sont rédigées dans un ordre nouveau, principalement en ce qu'on a séparé tout-à-fait les rites de la Messe basse de ceux de la Messe haute. Elles sont calquées sur le Cérémonial de Sonnet, qui eut part à leur rédaction. Il est marqué au chap. IV, que le premier Jeudi de chaque mois, quand on fait l'Office de la Férie, excepté l'Avent et le Carême, la grand'Messe est du très-saint sacrement, et qu'on y renouvelle les saintes espèces. Le Célébrant consacre sept petites hosties, et consomme les anciennes. La Messe de la sainte Vierge, le Samedi, est du rite Semidouble. Au chap. V, la Prose *Dies iræ* est prescrite au jour de l'enterrement, et au premier Anniversaire; on doit la dire avant l'Evangile. Les rites de la Messe basse devant le très-saint sacrement, et devant M. l'Archevêque, sont exposés dans des chapitres à part. On décrit séparément les rites de la Messe haute Solennelle, et Double, et devant le très-saint sacrement, et pour les Défunts. Les Induts sont mentionnés comme servant à l'église métropolitaine. Les saints Anges gardiens et saint Charles sont dans le calendrier. M. de Péréfixe, dès 1670, s'était aussi occupé de la réformation du Bréviaire, et de concert avec le Chapitre, il avait entrepris cette grande œuvre; mais il ne put la mener à fin.

François de Harlay, son successeur, dès qu'il eut pris possession en 1671, fit continuer par les mêmes personnes qui avaient commencé le travail, et par d'autres qu'il leur adjoignit, la correction du Bréviaire (41), se croyant obligé, comme il le dit dans son Mandement, par les conciles de sa province (42), d'examiner avec soin tous les livres de la liturgie, d'en retrancher tout ce qui paraîtrait peu convenable à la majesté du culte divin, d'y ajouter les choses jugées nécessaires, enfin de n'y laisser que ce qui s'accorde avec la dignité de l'Eglise, et avec les usages antiques. Ce Bréviaire parut en 1680, quatre vol. in-12. La saine critique faisait alors de grands progrès; on avait commencé à donner des éditions correctes des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques, en distinguant les écrits qui leur appartenaient véritablement, de ceux qui leur étaient faussement attribués. Le Cardinal Bona, et d'autres savants liturgistes, étudiaient l'antiquité, tiraient de l'oubli les anciens Sacramentaires, et faisaient connaître les rites observés dès les premiers siècles chretiens. Mettant à contribution tous ces auteurs, le Prélat changea dans le Bréviaire les Homélies qui n'étaient pas authentiques, corrigea les légendes douteuses, substitua aux vieilles Hymnes d'un style dur et peu châtié, d'autres Hymnes qui unissaient l'élégance à la piété. Ce travail était à peine achevé, qu'il en entreprit un nouveau sur le Missel. Dans celui de 1615, on avait supprimé les Epîtres et les Evangiles propres, qui de toute antiquité se lisaient dans l'Eglise de Paris le mercredi et le vendredi de chaque semaine; il rétablit ces leçons, et dans le choix qu'il fit, il s'efforça de mettre celles des féries en rapport avec celles du Dimanche. Il choisit également pour les Messes des mystères et des saints, des lectures variées et appropriées aux fêtes, de telle sorte que le Nouveau-Testament se lisait presque entier dans le Missel. Tout ce qui se chante fut pris dans l'Ecriture sainte, parce qu'il parut convenable d'employer dans la célébration de l'auguste sacrifice des paroles inspirées par l'Esprit saint. Pour les Oraisons, on en prit un grand nombre dans les anciens Sacramentaires, et celles qu'on y ajouta, furent composées dans le même esprit (*a*). Dans les rites de la Messe, l'*Orate fratres* est marqué comme se disant tout entier à voix moyenne; les Induts, à la grand'Messe, sont indiqués sans dis-

(*a*) Tout ceci est exposé dans son Mandement du 13 novembre 1684.

tinction pour servir dans toutes les églises. Parmi les additions faites au calendrier, on remarque saint François de Sales, *Simple;* S. Clet, Pape; S. Pothin, Evêque de Lyon et martyr; saint Norbert, instituteur des Prémontrés; une Octave à la Conception; la mémoire des saints Josse, François-Xavier, et Ignace. Les Proses nouvelles sont celles de l'Ascension, *Solemnis hæc festivitas;* de l'Annonciation, *Humani generis;* de saint Denis, *Exultet Ecclesia.* On a mis une Messe propre à la Commémoration des Défunts; et dans un supplément, les Messes de sainte Marie de Béthanie, au 19 janvier; de saint Denis l'Aréopagite, au 3 octobre (43); *de sancta Veronica D. N. J. C.* pour le Mardi de la Quinquagésime. L'édition fut achevée en 1685. A la suite parut, en 1686, un nouveau Processionnal. Il fallut nécessairement composer un chant pour l'adapter à de nouveaux textes. On en chargea l'abbé Chastelain (44), Chanoine de Paris, et il l'exécuta à la satisfaction générale. Enfin le même Pontife, après avoir tenu, en 1673 et 1674, deux synodes dans lesquels il dressa des Statuts sur divers points de discipline, et aussi pour régler le culte divin, réprimer les abus qui s'y glissaient, pourvoir à l'entretien et à l'ornement des temples, recueillit et réunit en corps d'ouvrage, sous le titre de *Synodicon* (42), tous les Statuts et Ordonnances de ses prédécesseurs, et les publia avec les siens, en 1674.

Une nouvelle édition du Bréviaire fut donnée en 1700, par Louis-Antoine de Noailles, successeur de François de Harlay. Il y fit très-peu de changements. La deuxième année de son épiscopat, en 1697, ce Prélat publia un Rituel, préparé et même presque achevé par son prédécesseur. C'est celui qu'on a suivi jusqu'à nos jours; et dans le dernier, publié en 1839, presque rien n'a été changé par rapport à l'administration des Sacrements. Le Cérémonial, qu'il mit au jour en 1703, est sans contredit un des livres les plus utiles qu'il ait laissés au Diocèse. Avec les Statuts du synode que ce Prélat tint en 1697, on a réuni dans le *Synodicon* (pag. 305 et suiv.) les Ordonnances qu'il a faites sur la discipline, dont plusieurs concernent la célébration de la Messe, l'administration des Sacrements, et autres matières qui tiennent à la liturgie. Dans le Missel, réimprimé en 1706, les corrections avaient pour but, comme il le dit dans son Mandement, d'en rendre l'usage plus commode au Célébrant. Les Rubriques furent

mises d'accord avec le Cérémonial. Les additions se bornent à quelques Messes, aux Proses de la Chandeleur, *Ave plena gratiâ;* de l'Assomption, *Induant justitiam;* de la Nativité, *Gaudii primordium.* Dans la Messe de saint Denis, l'Epître tirée de la I aux Thessaloniciens, ch. II, a été substituée au discours de saint Paul devant l'Aréopage. On a mis des Epîtres et Evangiles propres à la Messe votive du très-saint sacrement, pour différents temps de l'année; de même aux Messes des défunts, pour les jours de la semaine. A la fin, il y a un très-grand nombre de Proses nouvelles pour les fêtes des Saints, et autres (46). Une édition du Bréviaire fut encore donnée par ce Prélat en 1713; et ce fut alors qu'on supprima les Répons de saint André, de sainte Agathe, de sainte Cécile et autres tirés des Actes des Martyrs. Vers la fin de sa vie, en 1727, il fit réimprimer le Martyrologe de son Eglise, dont il n'existait qu'une édition, celle de 1490. Il énonce dans son Mandement les additions qu'il y a faites. La principale est une suite de Canons sur le dogme et la discipline, pour être lus à la fin de Prime chaque jour de l'année.

Charles Gaspar de Vintimille, dès qu'il fut monté sur le siége de Paris, en 1729, se trouva dans la nécessité de faire réimprimer tous les livres de son Eglise, dont les exemplaires manquaient entièrement; il voulut en même temps continuer l'œuvre de perfectionnement commencé par ses prédécesseurs. Il avait d'ailleurs sous les yeux les exemples des Eglises de Sens, de Rouen, d'Orléans et autres, qui depuis peu d'années avaient réformé leur liturgie (47). Le P. Viger, Oratorien, après avoir, sous M. de Noailles, rédigé le Martyrologe, s'était aussi occupé de la rédaction du Bréviaire; il l'acheva par ordre de M. de Vintimille. Son travail fut revu par les Vicaires généraux de ce Prélat, MM. de Romigny, Regnauld et Robinet, avec lesquels se concertèrent les commissaires du Chapitre, l'abbé de Harcourt, Doyen, à leur tête (*a*); et le Bréviaire fut publié en 1736. On trouva, dans ce livre, un heureux emploi de l'Ecriture, principalement aux fêtes des mystères, où les textes des deux Testaments rapprochés font apercevoir la figure, d'abord montrée de loin, réalisée ensuite; et la vérité prédite, accomplie au temps marqué. Les livres saints, dont on ne lisait auparavant que des morceaux peu

(*a*) Note manuscrite de l'abbé Reverdy. Voyez la note (41).

liés entre eux, furent distribués pour chaque jour en lectures suivies, qui renferment les parties les plus notables et les plus utiles de ces livres divins, tant historiques que moraux et prophétiques. Les Sermons et Homélies des Pères, propres à chaque fête, tout en montrant la manière dont ces saints docteurs instruisaient les fidèles, fournissent aussi aux Prêtres un aliment pour la piété, et un modèle pour traiter dignement la parole de Dieu. En retouchant le style des Hymnes anciennes, on en conserva les pensées et les pieux sentiments. De nouvelles furent jointes à celles qui avaient été insérées dans les deux Bréviaires précédents; et on y trouve le même esprit de piété, avec le même goût de bonne latinité (48). Les Canons de Prime, qui n'étaient, dans le Martyrologe, que pour les églises où on le lisait à Prime, furent insérés dans le Bréviaire, afin que les Clercs dans les ordres sacrés pussent acquérir une connaissance sommaire des matières de dogme et de discipline traitées dans les conciles dès la plus haute antiquité.

Plusieurs Evêques, de concert avec leurs Chapitres, adoptèrent ce Bréviaire dès qu'il parut; beaucoup d'autres, et des provinces ecclésiastiques (49) entières l'ont aussi successivement adopté. Mais la critique ne se fit point attendre. A peine était-il publié, qu'on l'attaqua vivement dans trois Lettres ou Remontrances, attribuées par les uns au Docteur Jean-Noël Gaillande, et par d'autres au P. Hongnant, l'un des rédacteurs du Journal de Trévoux. Le P. Viger y opposa trois Lettres, où il réfute son adversaire avec autant de solidité que de modération (50). « Ces » Lettres sont très-bonnes, dit un contemporain (*a*); et peuvent » servir de canevas à une défense complète du Bréviaire de Pa- » ris. La meilleure défense de ce Bréviaire est la fermeté de » M. de Beaumont à ne point faire travailler à sa révision, mal- » gré toutes les démarches et les sollicitations employées pour y » engager ce digne Prélat. »

Le Missel ayant suivi de près le Bréviaire, en 1738 (51); on en prit les Collectes des fêtes, et on les inséra dans la seconde édition du Bréviaire en 1745, afin qu'il y eût une conformité entière dans toutes les parties de l'Office. L'Antiphonaire et le Gra-

(*a*) L'abbé Drouard, traducteur du Cérémonial. Voyez la *Préface du Manuel des Cérém.* page XII, *note*.

duel avaient été donnés pour le Chœur en même temps que le Bréviaire et le Missel (52); on les imprima aussi d'un format portatif, pour que non-seulement les Clercs, mais encore tous les fidèles pussent s'unir au Chœur et chanter les louanges de Dieu. La facilité de se procurer ces livres, dont on fit des abrégés en faveur des laïques, surtout de la campagne, contribua à ranimer le zèle du peuple pour l'assistance aux Offices. On ne voulut rien changer au chant des Hymnes, *Kyrie, Gloria in excelsis*, *Te Deum*, et autres pièces que le peuple était accoutumé à chanter, et que bien des fidèles savaient par cœur. Le Processionnal parut en 1739. Un grand nombre des paroisses de la ville, et plusieurs dans le reste du diocèse, firent composer des Offices propres de leurs Patrons, sur le modèle des nouveaux livres; mais on s'aperçoit que plusieurs ont été faits trop vite.

Les successeurs de Charles de Vintimille, Christophe de Beaumont et Antoine-Éléonor de Juigné ont laissé intacte l'œuvre de leur prédécesseur. Le premier approuva deux différents Offices du sacré Cœur de Jésus, autorisant la fête dans le diocèse, sans toutefois l'établir, à cause des oppositions qu'il prévoyait. Après la canonisation de sainte Jeanne de Chantal, il fit insérer deux Leçons dans le Bréviaire, avec une Messe propre dans le Missel, et fixa sa fête au 23 août. Le Rituel fut réimprimé par son ordre, en 1777, et on y mit l'Office des Défunts conforme au Bréviaire. M. de Juigné avait dessein de faire ajouter un Commun des Prêtres, et d'élever quelques Saints à un degré supérieur (53). On a donné suite à ce projet tant dans l'édition du Bréviaire préparée sous le Cardinal de Périgord, et publiée après sa mort par M. Hyacinthe-Louis de Quelen en 1822, que dans celle du Missel en 1830.

Les Rubriques du Missel, surtout dans la seconde partie qui concerne les rites de la Messe, avaient déjà modifié, en 1738, quelques points du Cérémonial de 1703. D'autres corrections jugées nécessaires furent faites en 1830. Ces modifications sont peu de chose; mais l'étude des rites a été rendue plus facile, en ce qu'on a séparé ceux de la Messe basse de ceux de la grand'Messe, et qu'on a réglé divers points dont le Cérémonial ne parle pas, ou qui y sont laissés dans le vague. On a même publié ces Rubriques à part, pour la commodité des Prêtres.

ARTICLE IV.

Des Cérémoniaux.

Il ne paraît pas qu'on ait composé aucun Cérémonial à Paris avant le dix-septième siècle. Mais lorsqu'en 1615, on eut introduit dans le Missel des rites nouveaux, et qu'à la grand'Messe surtout les anciens eurent été délaissés en grande partie, il fallut bien donner aux Prêtres le moyen de se former aux nouvelles cérémonies. Ce fut le but de l'*Avertissement aux Prêtres,* publié en 1619, et mentionné ci-dessus; il ne concerne que la Messe basse. N'en ayant trouvé aucun exemplaire, je n'en puis rien dire.

La nécessité d'un Cérémonial proprement dit se faisant sentir, Martin Sonnet, Prêtre Parisien, et depuis Bénéficier de Notre-Dame, composa par l'ordre de J. Fr. de Gondy, premier Archevêque de Paris, le *Directorium Chori, seu Cæremoniale sanctæ et metropolitanæ Ecclesiæ ac diœcesis Parisiensis*, etc. *Lutetiæ,* 1656; in-8°, de 584 pages. Ce livre est précédé d'une Préface pieuse et érudite, sur les rites sacrés, et en particulier sur ceux de Paris. L'auteur rapporte les louanges que le poète Fortunat (54), au sixième siècle, donnait à saint Germain, qui en était évêque, et au Clergé de son église, pour le bel ordre qu'on y voyait, la magnificence des ornements, l'exécution du chant des Psaumes et des Hymnes sacrés.

L'ouvrage est divisé en cinq parties. La première traite de ce qui concerne le chant de toutes les parties des Heures canoniales; la deuxième, de ce qui appartient au chant de la Messe; la troisième, de la Psalmodie; la quatrième, du chant de l'Epître et de l'Evangile; la cinquième est la seule qui ait pour objet les rites et cérémonies; mais cette matière est traitée bien succinctement, parce que l'auteur renvoie aux Rubriques du Missel publié en 1655. Voici ce que j'y ai trouvé de plus remarquable.

Dans le chapitre v de la seconde partie, l'auteur nous apprend que l'on commença à chanter l'*O salutaris*, à l'élévation de la sainte hostie, sous le règne de Louis XII. Ce Prince, voyant son royaume attaqué de toutes parts par les puissances liguées contre lui, eut recours à Dieu pour réprimer leurs efforts, et demanda aux Evêques de France de faire chanter cette strophe à la

Messe. Quelques auteurs disent qu'on chantait aussi alors cette autre strophe :

O verè digna hostia,
Spes unica fidelium ;
In te confidit Francia,
Da pacem, serva lilium.

Et cela s'observe encore aujourd'hui, ajoute Sonnet, dans plusieurs diocèses de France. Aux Messes des Défunts, à l'élévation, on chante *Pie Jesu* trois fois dans la plupart des églises ; mais à Notre-Dame on ne chante rien.

Dans le chapitre VI, il dit que les Curés de la ville et de quelques paroisses du diocèse, selon l'ancienne coutume, mais contre la Rubrique du Missel, bénissent trois fois le peuple à la grand'-Messe, après l'*Ite Missa est*, en chantant à la manière des Evêques ; que quelques-uns pourtant chantent seulement *Benedicat vos*, et ne bénissent qu'une fois (55).

Au chapitre VII, il rapporte que sous le règne de Henri IV, tous les jours, après la grand'Messe, à l'église cathédrale, le Clergé étant à genoux, on chantait le Psaume *Exaudiat*, avec le Versicule, et l'Oraison *Quæsumus*. Après la mort de ce Prince, depuis environ l'an 1614, aux fêtes Doubles et au-dessus, on chanta en musique *Domine salvum fac Regem*, à cause des guerres civiles qui s'élevèrent pendant la minorité de son fils. Les jours de Semidoubles et au-dessous, on le chante une seule fois en manière de Versicule, et le Célébrant ajoute l'Oraison *Quæsumus* à la dernière Postcommunion. On suit la même pratique dans les grandes églises, où on le chante du cinquième ou du sixième ton. Mais dans celles où l'on ne fait pas l'Office canonial, le *Domine salvum* se chante après la Messe, avec *Gloria Patri* et *Sicut erat;* puis le ℣. *Mitte ei*, ou *Fiat manus*, et l'Oraison susdite.

Le chapitre XII de la troisième partie, traite de la concordance qui doit exister entre le commencement des Antiennes, et la terminaison de chaque verset des Psaumes et Cantiques. En lisant ce chapitre, on se convainc de plus en plus de l'attention constante que l'on a eue de retenir ce qui était consacré par le temps ; car quoique dans la suite on ait ajouté quelques terminaisons nouvelles dans la Psalmodie, elles s'accordent, ainsi que les Antiennes, avec les règles tracées dans ce livre. Ceux qui sont chargés de

conduire le Chœur dans les différentes églises, gagneraient à les méditer.

Dans le chapitre XVIII de la dernière partie, consacré aux Enfants de chœur, l'auteur remarque qu'on les choisit fort jeunes, afin qu'ils se forment de bonne heure aux rites sacrés et au chant ecclésiastique. D'habiles maîtres les exercent aux cérémonies de l'autel et du chœur, sans les perdre jamais de vue; et ce long et fréquent exercice les rend tellement habiles en cette matière, qu'on a souvent recours à eux dans le doute, pour savoir ce qu'il faut faire.

Les orgues sont la matière du XIXe. On ne les touche à Notre-Dame qu'aux fêtes Annuelles et Solennelles, et aux Doubles pour lesquels il y a une fondation; et encore à Vêpres et à la Messe seulement, jamais à Matines ni à Laudes. A Vêpres, l'orgue ne se fait entendre qu'à l'Hymne, à la Prose *Inviolata*, qui se chante à la Station, et au *Benedicamus*. Pour la Messe, on touche l'Antienne de la sainte Vierge, pendant la Procession qui se fait autour du chœur; le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, la Prose, l'Offertoire, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, et la réponse à *Ite Missa est*.

L'auteur avait eu souvent le dessein d'ajouter à son livre, en forme d'appendice, un chapitre sur plusieurs cérémonies particulières, observées dans certaines églises collégiales et paroissiales, parce que ces cérémonies avaient d'ailleurs quelque chose de raisonnable et de solennel. Il en avait même conféré avec des Maîtres des cérémonies qui l'avaient aidé de leurs conseils. Mais, tout bien considéré, il n'a osé rien mettre par écrit; parce que, selon les Canons, auxquels se joint le consentement unanime et général des maîtres, les moindres églises doivent se conformer à l'église mère dont elles tirent leur origine, et que d'ailleurs ces rites particuliers sont incertains et douteux. D'où il conclut que toutes les églises sont tenues de se conformer à l'église métropolitaine et pour les cérémonies et pour le chant; et sa conclusion est confirmée par un statut d'Eudes de Sully, évêque de Paris (*a*).

J. Fr. de Gondy, qui avait mis Sonnet à l'œuvre, était mort en 1654. Le cardinal de Retz, son neveu et son successeur, après avoir été enfermé à Vincennes et à Nantes, parvint à sortir de France. Ainsi le livre fut approuvé par les vénérables Doyen,

(*a*) Voyez le *Synod. Paris.* in-4° pag. 8.

Chanoines et Chapitre de l'Église de Paris, à qui l'auteur l'avait dédié. De plus, les Maîtres des cérémonies et Maîtres de musique de la même église, et deux Docteurs de la Faculté de Théologie, y joignirent leur approbation. L'ouvrage est recommandé comme très-utile, et même nécessaire à ceux qui exercent des fonctions ecclésiastiques dans le diocèse.

Après le *Directorium Chori*, Sonnet fit paraître, en 1662, un Cérémonial complet, sous ce titre : *Cæremoniale Parisiense, ad usum omnium Ecclesiarum collegiatarum, parochialium, et aliarum urbis et diœcesis Parisiensis, juxta sacros et antiquos ritus sacrosanctæ Ecclesiæ metropolitanæ Parisiensis;* un vol. in-8° de 666 pages. Il le dédia aux Curés de la ville ; et il nous apprend, dans son Epître dédicatoire, qu'il fut pressé de composer ce livre par les avis et les instances unanimes de ces pasteurs, auxquels s'unirent les Vicaires-généraux du Cardinal de Retz, Archevêque de Paris. Il engage donc les Curés à faire pratiquer, dans les divins Offices, les seules cérémonies prescrites par l'Eglise, en abolissant tous les rites incertains, ou plutôt les altérations, les abus et les erreurs qui existeraient dans leurs paroisses. Le moyen qu'il leur propose c'est d'établir, chacun dans son église, un Ecclésiastique habile, zélé pour les cérémonies, et qui veille à leur exécution, comme il se pratique à Notre-Dame.

La base de son travail a été le Missel et le Bréviaire de Paris, et les autres livres du diocèse, et principalement les rites de l'église métropolitaine, qu'il s'est appliqué à étudier à fond depuis plusieurs années, ayant été élevé au rang de bénéficier de cette église. Dans sa préface, il montre d'abord l'antiquité des rites de Paris ; puis il explique la fin et le sens des diverses cérémonies, fait voir quelle précision et quel accord il faut mettre dans leur exécution ; et donne enfin le plan et la division de son livre.

Il a mis à la tête un traité qui contient en abrégé : 1° la signification des ornements ; 2° celle des cérémonies ; 3° les mystères de la Messe ; 4° les additions qui y ont été faites par les Apôtres et les souverains Pontifes ; 5° une exposition mystique de la Messe, selon l'ordre de la vie de Jésus-Christ, qu'elle représente. Quoique toutes ces explications soient tirées d'auteurs ecclésiastiques, il faut pourtant avouer qu'elles sont quelquefois forcées, ou prises dans des écrivains qui s'attachaient à des traditions douteuses, ou à des allégories mystiques peu fondées. Mais on découvre toujours

dans l'auteur le Prêtre pieux, zélé pour le culte divin et pour la gloire de la maison de Dieu. Ces qualités se font remarquer partout; il n'y a point de chapitre qu'il ne fasse précéder d'un texte de l'Ecriture adapté au sujet qui y est traité, et par là bien propre à élever le cœur vers Dieu, tout en s'occupant de ce qui est pour ainsi dire matériel dans l'exécution des cérémonies. Il y insère aussi, rarement à la vérité, des réflexions de saints Pères qui ont le même objet (*a*).

Comme ce Cérémonial a servi de fondement à celui que le cardinal de Noailles publia quarante ans après, ce serait un double emploi que d'en faire l'analyse, puisque les cérémonies étant au fond les mêmes, le nouveau Cérémonial n'a fait qu'y mettre plus d'ordre. On y a retranché les digressions et réflexions superflues dans un ouvrage didactique, et on l'a complété par l'addition de détails nécessaires ou utiles, que Sonnet avait omis. Je me borne à consigner ici quelques particularités, qu'il ne faut pas laisser périr dans l'oubli.

Sonnet a vécu avec des personnes qui n'avaient pas vu sans peine les changements opérés sous Henri de Gondy. On s'en aperçoit à certaines réflexions piquantes qui lui échappent quelquefois. Cela montre comment de bons esprits vont quelquefois jusqu'à blâmer des usages qui contrarient leurs habitudes. Ainsi, au chapitre XVII de la première partie, en parlant des diverses inclinations, il ajoute : « La génuflexion est une révérence nou-» velle (*b*), introduite dans quelques nouvelles églises, et qu'ont » inventée, quasi par ignorance, des gens qui, sous prétexte » de plus grande dévotion, suivant la mode de ce temps, mettent » absolument toute leur dévotion dans une génuflexion extérieure, » croyant que l'inclination diminue le culte divin, et ravale la » majesté de Dieu; ce qui est faux, selon l'Ecriture sainte. Dans » l'ancien Testament, tous adoraient en se courbant, comme on » le voit dans une multitude de passages. C'est pour cela que, dès » l'origine de l'Eglise, tous les Prêtres et autres Clercs faisaient » toujours l'inclination dans les divins Offices, comme l'Eglise l'a-

(*a*) Par exemple, en traitant de la Psalmodie, ce texte de S. Augustin : « Cum » Deum laudatis, toti laudate : cantet vox, cantet vita, cantent facta. » *In Ps.* 148, *n.* 2.

(*b*) On a vu ci-dessus, pag. 9 et 10, que les anciens Missels ne marquent aucune génuflexion, même avant et après la consécration et l'élévation.

» vait institué. Et on le voit encore aujourd'hui dans les rites ob-
» servés par tous les Enfants de chœur de toutes nos églises cathé-
» drales, collégiales et paroissiales du royaume, qui ne font jamais
» de génuflexion, même en présence du très-saint sacrement
» exposé, et à la Messe après la consécration; mais toujours ou
» ils s'inclinent, ou bien ils font une révérence en ployant un peu
» les genoux. » L'auteur cite à l'appui de son assertion, tous les anciens qui ont écrit sur les rites ecclésiastiques, (*Biblioth. PP.* tom. x.) les antiques Missels de Paris et de toute la France; l'usage des Chartreux, qui n'ont jamais changé. Il ajoute : « Depuis
» que la génuflexion est prescrite dans le Missel aux ministres de
» l'autel, les Enfants de chœur ne la font pas même depuis la
» consécration, non plus que ceux qui entrent au chœur en ce
» même temps, à moins, quant à ceux-ci, que le très-saint sacre-
» ment ne soit exposé : car alors il est convenable que ceux qui
» entrent au chœur ou qui en sortent fassent la génuflexion, ex-
» cepté néanmoins ceux qui sont en chapes. » Cet usage est encore en vigueur aujourd'hui.

Chap. XVIII. A Notre-Dame, l'encensement du Chœur était doublé chaque fois; le Thuriféraire encensait d'abord les Chanoines dans les stalles hautes, en allant depuis l'ambon jusqu'au sanctuaire; puis il descendait dans le chœur pour encenser les Chanoines Sous-Diacres et Minorés, les Bénéficiers et autres, qui étaient dans les stalles basses.

Chap. XXIII. Le plus souvent les secondes Vèpres des fêtes, même très-solennelles, se chantaient sous une seule Antienne. Alors les Choristes se promenaient pendant les quatre premiers Psaumes, en se découvrant seulement, sans s'arrêter, au *Gloria Patri*, et ils ne revenaient à l'aigle qu'au *Gloria* du dernier Psaume.

Le chapitre Ier de la première partie est consacré aux fonctions du Maître des Cérémonies. Comme celles du Sacristain s'en rapprochent assez, l'auteur commence la deuxième partie par les fonctions de ce dernier. Il entre dans tous les détails qui peuvent être utiles aux ecclésiastiques qui remplissent ces offices pour s'en acquitter dignement. La lecture de ces chapitres sera profitable à ceux qui auront le loisir de les étudier.

Au chapitre XII, en décrivant l'office du Prêtre asistant, il observe que l'Eglise de France n'a point l'usage de ce ministre

à la Messe, si ce n'est pour les Evêques, qui sont assistés par leurs Chapelains ou Aumôniers. Mais comme la coutume de mettre un Prêtre assistant aux Messes solennelles des fêtes, et aux premières Messes des nouveaux Prêtres, commençait à s'introduire dans les paroisses, l'auteur expose ses fonctions selon le Cérémonial Romain, puisqu'il n'en est pas fait mention dans le Missel de Paris. L'usage étant établi à Notre-Dame, que le Doyen et le Chantre eussent, en officiant, un Prêtre assistant, il décrit ce qui se pratiquait dans cette église; et cette pratique est la même qui subsiste encore. Il marque expressément que ce Prêtre ne prend point d'étole.

Le chap. XV parle des Enfants de Chœur. On leur rasait la tête avec le rasoir, tous les quinze ou vingt jours environ; vingt-une fois dans l'année. On ne leur laissait qu'une couronne étroite de cheveux, qui régnait tout autour de la tête. L'auteur entre dans les plus menus détails sur la conduite de ces Enfants.

Dans le chap. XVII, en exposant ce qu'il faut faire à la première Messe d'un nouveau Prêtre, il fait ces deux remarques: 1° selon un usage antique et vénérable de l'Eglise de France, on chantait solennellement avant la Messe le *Veni Creator,* pendant lequel on encensait l'autel comme au jour de la Pentecôte. 2° Après la Messe, le nouveau Prêtre présentait d'abord le pouce et l'index de chaque main à baiser au Clergé rangé sur les degrés de l'autel, et imposait ensuite les mains à chacun, en disant: *Deus misereatur tuî,* et on répondait: *Et benedicat tibi;* ou bien le Prêtre disait: *Super ægros manus imponent, et bene habebunt.* ℟. *Amen.* Il faisait la même chose aux laïques au bord du sanctuaire; et si le nombre était considérable, il faisait baiser chaque main séparément à deux à la fois, et les imposait de même. Cette coutume existe encore dans quelques diocèses.

III° partie, chap. II. Pour Noël, à l'élévation de la Messe de Minuit, avant l'*O salutaris*, deux Clercs chantaient gravement, *recto tono*, une fois *Noël*, et le Clergé le répétait deux fois de la même manière. L'auteur fait observer qu'il est permis à tout Prêtre de célébrer à sa volonté les trois Messes, même avant Laudes, et que pour cela il doit emporter trois pains avec lui, et le Servant du vin en quantité suffisante. Mais selon l'ordre de l'Eglise, et les statuts de la métropole, on ne doit commencer les Messes basses qu'après la consécration faite à la Messe solennelle

4

de cette nuit. Aux secondes Vêpres, la mémoire de saint Etienne se faisait très-solennellement. Le Grand-Chantre, ou le premier Choriste, s'approchant du plus ancien Chanoine Diacre, ou à son défaut de celui qui faisait Diacre d'office, lui annonçait l'Antienne avec les saluts ordinaires avant et après. Ce Diacre l'entonnait, et le Chœur la continuait en contrepoint, d'une mesure lente et grave.

Chap. III. Le jour de saint Etienne, les Diacres remplissaient toutes les fonctions du Chœur, excepté celle de Sous-Diacre à la Messe. Le jour de saint Jean, les Prêtres faisaient la même chose ; mais un Diacre et un Sous-Diacre servaient à l'autel, à l'ordinaire. Le jour des Innocents, c'était le tour des moindres Clercs et des Enfants de chœur, qui remplissaient l'office de Choristes à Vêpres, puis à Matines, où ils chantaient les trois premières Leçons et tous les Repons; ensuite à la Messe.

Chap. V. A la fête de la Chandeleur, le Célébrant va à l'autel en chape, avec le Diacre et le Sous-Diacre en dalmatique et tunique de couleur blanche; et ayant bénit les cierges, le Diacre les lui présente afin qu'il les distribue au Clergé, en commençant par les plus dignes. Tous les reçoivent debout, en baisant d'abord la main du Célébrant, puis le cierge. Mais il paraît bien que c'était une coutume qu'on tâchait d'introduire, et qu'elle n'était pas établie, puisque l'auteur termine cet article en disant, que si la distribution des cierges n'est pas faite par le Célébrant, c'est le Maître des cérémonies, ou le Clerc de la fabrique, ou le Sacristain qui les distribue, selon l'ordre de chacun, au Clergé qui est dans les stalles (*a*). A la Messe, on conservait l'ancien usage de dire la Préface de Noël, et non celle de la sainte Vierge.

Chap. VII. Le Mercredi des Cendres, et les trois jours suivants, on se servait d'ornements rouges à l'Office et à la Messe; on ne changeait de couleur qu'aux Vêpres du Samedi. A la bénédiction des cendres, le Célébrant avait l'étole noire. Il donnait les cendres avec une espèce de pinceau fait en crin (*b*); et on était en silence pendant qu'il les distribuait. L'Antienne *Exaudi*

(*a*) Le Missel de 1655 dit simplement qu'on les allume et qu'on les distribue au Clergé. Sonnet inséra, dans l'édition de 1666, la Rubrique de son Cérémonial; mais elle n'a pu prendre racine.

(*b*) « Virgulis honestis, ad id expresse accommodatis, ex crine factis. » Le Missel n'en dit rien.

nos, avec le premier verset du Psaume *Salvum me fac*, se chantait avant la Procession.

Chap. VIII. Le Samedi qui suit, avant Vêpres, on couvrait toutes les images, les châsses des Saints, les croix, même celles des Processions, avec des étoffes violettes ou cendrées. On étendait un grand voile de même couleur entre le chœur et l'autel, pendant l'Office des jours de férie seulement, comme il se pratique encore à Notre-Dame. On ôtait toutes les tapisseries qui ornaient les églises, même les tapis de pied des autels.

Le 22 mars, le Clergé de toutes les églises de la ville et les Religieux se réunissaient à Notre-Dame, à huit heures du matin, pour aller en procession à l'église des Grands-Augustins, où le Chapitre de l'église métropolitaine chantait une Messe solennelle de la sainte Vierge, en mémoire de la réduction de Paris sous l'obéissance de Henri IV, à pareil jour en 1594. Le Parlement, les magistrats de la ville, et tous leurs officiers y assistaient. Cet usage a subsisté jusqu'en 1790.

Chap. IX. Pour la bénédiction des rameaux, l'auteur renvoie à la bénédiction des cierges; mais l'ancienne coutume de distribuer les rameaux dans le chœur s'est maintenue.

Au chap. XII, il dit que le Jeudi-saint, en portant le très-saint sacrement au tombeau, on chante l'Hymne *Pange lingua;* ce n'était pas la coutume antique, car le Missel même de 1666 n'en fait aucune mention.

Chap. XIII. Au Vendredi-saint, il fait remarquer que la Monition et l'Oraison pour M. l'Archevêque ont été omises dans le Missel à l'impression, par inadvertance; et il en donne le texte, approuvé en 1660 par les Vicaires généraux du Cardinal de Retz. Elles furent ajoutées au Missel, en 1666, par M. de Péréfixe. En rapportant l'hostie au chœur pour la Messe des Présanctifiés, on chantait le *Vexilla Regis* ou un Répons. Les Missels n'en disent rien. Après l'Office du matin on découvrait toutes les croix de l'église.

Le chap. XXIV est employé à exposer ce qui est particulier aux fêtes des Saints dans le cours de l'année.

Le 4 Décembre, on célébrait à Notre-Dame la *Susception des saintes Reliques*, qui y avaient été transférées de l'antique basilique de Saint-Etienne, dans laquelle s'était tenu le sixième Concile de Paris, sous Louis-le-Débonnaire (56). Ces reliques étaient

renfermées dans une châsse que l'on portait souvent aux Processions. La fête des saintes Reliques fut ensuite étendue à tout le diocèse, et en 1736 on la fixa au jour de l'Octave de tous les Saints.

Le 19 Mars 1661, la fête de saint Joseph fut chômée pour la première fois par le peuple. Louis XIV et la reine Marie-Thérèse, sa femme, avaient témoigné le désir de la voir établir, par leurs lettres du 12 de ce mois, adressées aux Vicaires généraux du Cardinal de Retz; et ceux-ci accédèrent à la demande du Prince, en l'établissant dans le diocèse par leur Mandement du 14 mars. Mais il paraît que la ferveur du peuple se ralentit bientôt; car on ne la trouve plus marquée au rang des fêtes chômées dans le calendrier du Bréviaire de 1680.

Le 29 septembre, fête de saint Michel, l'encensement solennel de l'autel, pendant l'Offertoire de la Messe, se faisait comme aujourd'hui.

Le 1er Novembre, aux Matines de la Toussaint, ceux qui chantaient les Leçons étaient désignés dans un ordre contraire à celui qu'on suit ordinairement. Ainsi, le plus digne après l'Officiant chantait la première, et on descendait graduellement pour les autres, jusqu'à la huitième qui était dévolue au moins digne ou au plus jeune; le Célébrant lisait la neuvième. La couleur des chapes pour les Répons variait aussi. Le rouge servait au 1er, qui était de la Trinité; le blanc, aux 2e, 3e et 4e, qui étaient de la sainte Vierge, des Anges, et de saint Jean-Baptiste; le rouge, aux 5e et 6e, qui étaient des Apôtres et des Martyrs; pour le 7e, qui était des Confesseurs, on prenait le vert; le blanc, pour le 8e, qui était des Vierges; le rouge au dernier, qui était de tous les Saints. A la Procession, on portait les reliques, et elles restaient exposées à la vénération des fidèles pendant la grand'Messe. Après les Vêpres, en faisant la Procession aux autels, on chantait devant chacun l'Antienne, le Versicule et l'Oraison du titulaire.

Chap. xxv. A la fête de la Dédicace, on allumait, comme on le fait encore, douze cierges devant les douze croix marquées sur les piliers que l'Evêque avait oints du saint chrême en consacrant l'église; et pendant le *Magnificat* le Célébrant et son assistant allaient les encenser, en commençant par les plus proches de l'autel, et descendant jusqu'à la porte de l'église. Cet encensement

s'est conservé, quoiqu'il ne soit pas marqué dans le Cérémonial de 1703.

Pour les fêtes des Patrons, l'auteur fait remarquer qu'une Bulle de Grégoire XIII, de l'an 1573, oblige les Réguliers à célébrer l'Office solennel du Patron et du Titulaire du lieu, et les fêtes propres de chaque diocèse, comme à Paris saint Denis, saint Marcel et sainte Geneviève.

Dans la quatrième partie, au chap. Ier, il traite du mobilier de l'église, des ornements, de leur forme, et de leur mesure ou ampleur. Ce chapitre est utile à consulter. Parmi les nombreux détails qu'il renferme, j'ai observé ce qui suit.

Comme on gardait alors l'amict sur la tête pendant la Messe jusqu'à la Secrète, depuis la saint Denis jusqu'à Pâque, on pouvait l'orner de dentelles, et c'était la pratique de Notre-Dame ; elle a duré jusqu'en 1790.

Les burettes doivent être de verre ou de cristal, selon la Rubrique ; on ne permet les burettes d'argent que pour la grand'-Messe.

Il faut que la coupe du calice, étroite au fond, aille en s'élargissant jusqu'au bord, qui ne doit pas être recourbé. Les ornements du nœud seront disposés de telle sorte que le Prêtre puisse prendre le calice commodément, surtout quand le pouce et l'index sont unis (57).

La mode des pales dont le dessus était brodé, n'existait point à cette époque (58). L'auteur ne parle que de deux linges, entre lesquels on met un carton pour les soutenir, et une très-petite dentelle autour pour l'ornement.

Il veut qu'au fond des ciboires, il y ait quelque proéminence, afin qu'on puisse prendre plus facilement les hosties.

Au chap. III, en parlant de la forme et de l'agencement des autels, il fait remarquer que l'usage des grandes églises est de tenir des lampes ou des cierges allumés devant le très-saint sacrement, ou sept, ou cinq, ou trois, mais une lampe au moins (59).

Il se plaint, en termes énergiques, de ceux qui, sous prétexte d'orner les églises, y bouleversent tout. « Des gens de notre temps, » dit-il, en se mêlant de constructions, ont par ignorance, par » amour de la nouveauté, ou démangeaison du changement, trou- » blé et ruiné tout, dans l'ordre ecclésiastique. Beaucoup de laï- » ques, marguilliers, intendants ou économes des biens de l'église,

» ignorant les règles et la discipline, ont à leur gré, sans conseil » des doctes, et sans ordre des supérieurs, presque tout détruit, » rebâti et changé, depuis douze ans environ ; et ce qui crève le » cœur, c'est que bien des ecclésiastiques, et même des supérieurs » d'églises, passionnés pour la nouveauté, ont donné les mains à » ces dépravations et à ces abus. »

L'auteur parle ensuite de la réserve du très-saint sacrement, et de la manière dont elle était suspendue au-dessus du maître-autel dans un vase doré, fait en forme de couronne, ou de crosse, ou de colombe, etc. : coutume qui a persévéré dans l'église de Paris jusqu'en 1790.

Au chap. IV, il s'étend avec assez de détails sur la propreté de l'église, du chœur, des chapelles, de la sacristie, et de tous les objets employés au culte divin. Ceux à qui est commis le soin de la sacristie dans les églises, tireraient du profit de la lecture de ces instructions.

Dans les Appendices qui terminent l'ouvrage, Sonnet donne 1° le texte des Statuts d'Eudes de Sully, sur le respect qu'on doit porter au très-saint sacrement ; 2° un Mandement de Henri de Gondy, du 7 mai 1619, touchant l'observation des cérémonies ; 3° une *Instruction pour les Sacristains*, extraite du livre intitulé, *Avertissement sur les cérémonies de la Messe*, publié par le même Evêque, et dont il a été parlé plus haut ; 4° divers statuts et réglements du même Prélat, concernant les Prêtres, les Chapitres et Bénéficiers ; 5° les statuts du Chapitre de l'Eglise de Paris, touchant les rites à observer au chœur, tels qu'ils furent renouvelés en 1560.

A la suite il a placé une espèce de dissertation sur les rites propres aux diverses églises dans chaque contrée, et sur la variété qui règne dans toute l'Eglise à cet égard. Il en conclut que cette diversité a existé de tout temps, et qu'elle n'a jamais été improuvée ; et il apporte en témoignage des textes de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Grégoire-le-Grand, de Fulbert de Chartres, etc. textes qui sont très-connus, et qui d'ailleurs ont été réunis avec bien d'autres, par le savant Cardinal Bona, dans son traité *De rebus Liturgicis*, lib. I, cap. VI.

L'auteur recueillit des approbations très-honorables de Docteurs, Chanoines et Curés de Paris, et d'un professeur de Sorbonne. En conséquence, les Vicaires généraux du Cardinal de Retz approu-

vèrent son Cérémonial par un Mandement exprès, qui est rapporté à la tête du livre ; mais quand le livre fut imprimé, ils donnèrent, le 11 janvier 1662, un nouveau Mandement, en français, dans lequel ils enjoignent à tous Doyens, Chanoines, Abbés, Prieurs, Curés, Vicaires, et Supérieurs d'églises, etc. de se servir des livres à l'usage du diocèse, qui venaient d'être réimprimés, et notamment du Cérémonial composé par maître Martin Sonnet, afin qu'il soit facile à toutes les églises du diocèse de garder l'uniformité, selon l'usage et les cérémonies de l'église de Paris, à laquelle elles doivent se conformer (a). Le livre avait été imprimé aux dépens de l'auteur, mais avec une telle négligence pour la typographie, qu'il a cru devoir en demander pardon au lecteur, et réclamer sa patience pour corriger les fautes.

Il serait superflu de s'étendre ici sur le Cérémonial de 1703, puisque le *Manuel des Cérémonies* auquel cette *Notice* est une sorte d'introduction, n'est que ce même Cérémonial traduit presque de mot à mot. Mais il y a, dans le chapitre préliminaire de ce livre, plusieurs remarques importantes sur les parties dont se composent la Messe et l'Office ; et ces observations doivent nécessairement trouver ici leur place. On les lira d'ailleurs avec intérêt.

La plupart des auteurs pensent que le mot *Missa, Messe*, vient du verbe *mittere*, et signifie la même chose que *missio, renvoi*; que néanmoins ce renvoi n'est pas tant le second, par lequel on permet aux fidèles de sortir de l'église quand les saints mystères sont achevés, que le premier renvoi qui se faisait jadis après la lecture et l'explication de l'Evangile, lorsqu'on commandait aux Catéchumènes, aux Energumènes, et aux Pénitents de sortir de l'église. Il reste encore un vestige de cet usage dans le Prône, où après avoir dénoncé certaines personnes comme excommuniées, on leur ordonne de sortir de l'église sur-le-champ (b).

Il s'ensuit que la Messe se divise avec raison en deux parties, dont la première est nommée Messe des Catéchumènes ; la deuxième, Messe des Fidèles. Cette dernière a trois parties : la première commence au Symbole quand on doit le dire, sinon à l'Offertoire, et va jusqu'au Canon ; la

(a) Le texte de ce Mandement est rapporté dans le livre *De Ritibus*, pag. 392 et suiv. Sur ce livre, et son auteur, voyez ci-après la note (9) pag. 62.

(b) Cet ordre se lit encore dans le Rituel de 1777.

seconde comprend le Canon; et la troisième la Communion avec les prières qui la précèdent et qui la suivent.

On appelait autrefois Messes *du matin*, celles qui se célébraient après la troisième heure du jour, à laquelle on disait Tierce; et Messes *du soir*, celles qui se disaient après la sixième heure, ou Sexte, les jours de petit jeûne, et après la neuvième heure, ou None, les jours de grand jeûne. De là vient l'usage qui s'observe encore aujourd'hui, en suivant non pas l'heure du jour selon l'ancienne manière de diviser les heures, mais suivant l'heure de l'Office canonial. Ainsi, dans les petits jeûnes, hors la semaine de la Pentecôte, la Messe de la Férie se dit après Sexte; et dans les grands jeûnes, comme est celui du Carême, après None, que l'on anticipe un peu avant midi.

Or, pour faire comprendre plus facilement ce que nous avons à dire sur chaque partie de la Messe, il ne faut jamais perdre de vue, que la Messe, tant des Catéchumènes que des Fidèles, est composée de lectures, de prières et de chant; et qu'autrefois dans les Gaules, avant le temps de Charlemagne, sous le règne duquel, l'ancien rite Gallican ayant été aboli, toutes les Eglises adoptèrent le rite de l'Eglise Romaine réglé par les saints Papes Gélase et Grégoire-le-Grand; les lectures, les prières et les parties chantées de la Messe étaient disposées dans un ordre différent de celui qui est maintenant en usage, et conçues parfois en d'autres termes. Il reste encore aujourd'hui bien des vestiges certains de ce rite Gallican (*b*).

1° Suivant ce rite antique, on faisait à chaque Messe trois Lectures, outre quelques Actes des Martyrs qui se lisaient en certains jours. La première Lecture était de l'Ancien Testament; la deuxième, des Épîtres des Apôtres; la troisième, de l'Evangile.

A ces Lectures, qui étaient faites par un Clerc, un Sous-Diacre, ou un Diacre, il faut joindre certaines Monitions que le Prêtre même ou l'Evêque adressait, et adresse quelquefois encore, soit aux Catéchumènes avant de les baptiser, soit aux Clercs, Sous-Diacres, Diacres, Prêtres ou Evêques avant leur ordination.

2° Cet ancien rite avait un grand nombre de prières ou Oraisons, desquelles il n'est pas nécessaire de parler ici en détail. Il faut néanmoins que l'on sache, qu'après que le Prêtre, par ce mot *Oremus*, avait recommandé de prier, tous priaient en silence pendant quelques moments, se tenant debout les Dimanches, les fêtes, et durant le temps Pascal; à genoux les autres jours, selon la monition donnée par le Diacre en ces termes, *Flectamus genua*. Ensuite, tout le monde étant debout, le Prêtre

(*a*) L'usage de célébrer deux grand'Messes les jours de jeûne a subsisté en France jusqu'en 1790, dans les cathédrales et les collégiales.

(*b*) Voyez le P. Mabillon, *De Liturgia Gallic.* lib. III. Paris. 1697, in-4°.

concluait à haute voix l'Oraison, et tous la complétaient en chantant tout d'une voix *Amen*.

Ces prières se nommaient Collectes, Collections, Absolutions ou Bénédictions. Quant au mot *Amen*, le peuple l'employait encore à d'autres endroits de la Messe, comme après l'Evangile, et avant de recevoir l'Eucharistie.

Il faut aussi ranger parmi les prières ces actions de grâces solennelles que le Prêtre prononce à la Messe. On les appelait jadis *Immolation* ou *Contestation*; c'est aujourd'hui la *Préface* avant le Canon. Le Canon lui-même est une prière, ainsi que les formules en usage dans l'ancien rite Gallican.

3° Pour ce qui regarde le chant, si nous exceptons les Litanies ou *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le Symbole, le *Sanctus*, l'Oraison Dominicale, et l'*Agnus Dei*; on ne chantait presque partout dans les Eglises que des Psaumes; et cela de quatre manières différentes.

Selon la première manière, le Lecteur commençait seul le Psaume. que tout le peuple continuait en chantant ensemble jusqu'à la fin. C'était ainsi que les fidèles d'Hippone chantaient les Psaumes, avant que saint Augustin leur en fît l'explication. De même aujourd'hui, dans l'Eglise de Paris, on chante le Symbole entier, non à deux Chœurs alternativement, mais tout le monde ensemble : de même encore, en cette Eglise, l'Introït, l'Offertoire et la Communion sont chantés par tout le Chœur ensemble à toutes les fêtes Doubles et au-dessus, et à tous les Dimanches *per annum* depuis Pâque jusqu'à la Septuagésime; et c'est pour cela qu'on les appelle Dimanches *in turba*. Au contraire, aux Dimanches depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque, et à tous les Semidoubles et au-dessous, l'Introït, l'Offertoire et la Communion se partagent entre les deux Chœurs.

La seconde manière est de faire chanter un Psaume par chacun des deux Chœurs alternativement; et c'est maintenant l'usage de presque toutes les Eglises.

Selon la troisième manière, une seule personne récite ou chante le Psaume entier, pendant que les autres écoutent en silence. Cassien, dans ses *Institutions*, parle de cette pratique. De là le rite actuel du chant des Traits, qui tiennent lieu de l'*Alleluia* depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque. Car alors le Psaume se chante, pour ainsi dire, d'un seul trait, sans interruption de verset, sans répétition d'antienne.

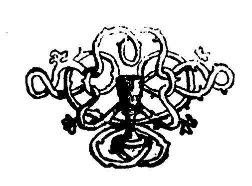
Enfin la quatrième manière a lieu lorsqu'un Chantre ou deux entonnent un Psaume, et en continuent les différents versets, et tout le peuple répond ensemble, en répétant toujours, après chaque verset, un verset déterminé du même Psaume. Eusèbe (*a*) rapporte un exemple très-cé-

(*a*) Ce n'est point Eusèbe qui rapporte ce fait; il était mort avant le règne de

lèbre de cette pratique. Lorsque par ordre de Julien l'Apostat on transféra les reliques de saint Babylas, les Chantres marchaient devant, et chantaient le Psaume 96e : après chaque verset, le peuple leur répondait en chantant ce verset du même Psaume : « Qu'ils soient confondus tous » ceux qui adorent de vaines idoles, et qui mettent leur gloire dans » leurs simulacres. » Nous faisons de même encore aujourd'hui le jour de la Purification pendant la distribution des cierges; et même tous les jours à l'Office de la Nuit, lorsqu'après chaque verset du Psaume 94e, *Venite exultemus*, tout le Chœur reprend en entier ou en partie un verset appelé Invitatoire.

Telle est la première origine de l'usage des Répons et des Antiennes dans l'Eglise, usage qui par le laps du temps a souffert quelque changement : telle est celle des Antiennes qui précèdent ou qui suivent presque tous les Psaumes de l'Office du jour ou de la nuit, et même le Psaume de l'Introït, de l'Offertoire et de la Communion à la Messe : enfin celle des Répons après les Leçons des Nocturnes, et des Graduels qui se chantent après l'Epître. Dans tous ces chants, le Chœur et quelques Chantres se répondent en quelque sorte mutuellement.

Julien. Mais S. Jean-Chrysostôme, Théodoret, Sozomène, etc. l'attestent. Voyez Godescard, *Vies des Pères*, etc. au 24 janvier, S. Babylas.



NOTES.

Note (1) *pag.* 1. Voyez le Concile d'Agde, en 506, et les autres Conciles tenus en France au sixième siècle. — Grégoire de Tours, souvent cité par le P. Mabillon, *De Liturg. Gallic.* lib. I, cap. III, IV, etc. —Bona, *De rebus Liturgicis*, lib. I, cap. XII. — *Expositio brevis Liturgiæ Gallicanæ*, publiée par Dom Martène, qui l'attribue avec fondement à saint Germain, Evêque de Paris. (*Thesaur. anecdot. novus;* Paris. 1717, tom. V, col. 85 et seq.) Le Père Le Brun, qui publia son *Explication des Cérémonies de la Messe* en 1716, n'a pas connu cette pièce; et Grancolas, qui écrivait dix ans plus tard, n'en fait aucune mention.—Krazer, *De antiquis Liturgiis;* sect. II, cap. IV. Aug. Vindelic. 1786, in-8°.

Note (2) *pag.* 1. Walafrid. Strab. *De rebus Eccles.* cap. XXV. Cet auteur ne dit pas que cette variété existât de son temps, comme Bocquillot le lui attribue, mais qu'elle existait avant qu'on n'introduisît les usages romains.

Note (3) *pag.* 2. Il existe à Rome un exemplaire de ce Bréviaire, parmi les livres laissés au collége de S. Silvestre par le B. Cardinal Tomasi. Voyez le Bref de Benoît XIV à l'Archevêque de Messine, du 28 février 1747, sur le culte de S. Luc Casale. On peut aussi consulter le P. Papebroch, *Acta SS. Junii;* tom. IV, die 23, *in festo S. Agrippinæ.* — Joannes a Joanne, *De divinis Siculorum Officiis,* cap. XII; Panormi, 1736.

Note (4) *pag.* 2. Le roi saint Louis, au rapport de Geoffroi de Beaulieu son confesseur et son historien, récitait tous les jours l'Office divin avec son Chapelain, selon l'usage de Paris, et il le faisait célébrer de même dans sa chapelle, en quelque lieu qu'il fût. Les rois ses successeurs conservèrent cette coutume. A la Sainte-Chapelle de Paris, fondée par le saint roi; à celles de Vincennes, de Dijon, de Champigny au diocèse de Chartres, de Châteaudun, de Bourges; dans plusieurs collégiales, à S. Maclou de Pontoise, à S. Clément de Compiègne, et dans un grand nombre d'autres églises, on disait aussi l'Office selon le rite de Paris. Les actes de fondation le voulaient ainsi. On peut consulter Jean du Tillet, dans ses recherches sur les *Rois de France,* liv. 2. *Lib. de Ritibus,* part. II, ch. XVII; et Grancolas, *Comment. sur le Brév. Rom.* tom. I, pag. 64. Ce n'est guère qu'au commencement du dix-septième siècle, que l'usage Romain fut admis dans plusieurs de ces églises.

On sait que Louis XIII récitait habituellement l'Office divin, dans le Bréviaire du Cardinal Quignonez. L'exemplaire dont il se servait se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine.

Une pieuse princesse de la famille de saint Louis a, presque de nos jours, donné le même exemple. C'est la vénérable Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI, et qui, devenue reine de Sardaigne, mourut en odeur de sainteté. « Elle avait pris l'usage, dit son historien, de réciter chaque jour l'Office divin, » à moins qu'elle ne fût grièvement malade. Quand elle n'était qu'indisposée, » ou elle le disait avec son Confesseur, ou bien celui-ci le récitait tout haut, et » elle s'y unissait avec beaucoup d'attention et de recueillement. Ce Confesseur » avouait même, qu'il n'avait peut-être jamais eu plus de dévotion en récitant » l'Office, que lorsqu'il l'avait dit avec la pieuse Reine. Et elle-même ne le réci-

» tait pas seulement de bouche; car, étant très-versée dans la langue latine, elle » comprenait les sublimes expressions des Psaumes, la valeur des prières, et les » enseignements qu'offrent les Leçons soit morales, soit historiques. Pour ne se » point tromper, elle avait étudié les Rubriques tant du Bréviaire que du Missel; » et elle les possédait si bien, que si, pendant la Messe, elle s'apercevait de » quelque faute qu'eût faite le Célébrant, comme il arrive par distraction, elle » l'en avertissait après, toutefois avec le respect et les égards convenables. Elle » prenait en dégoût les Prêtres qui célébraient avec trop de précipitation, et qui » montraient dans leur extérieur peu de retenue et de révérence. » (*Vita della ven. serva di Dio Maria Clotilde*, ec. da L. Bottiglia, Postulatore; part. I, cap. IV, pag. 22; part. II, cap. II, pag. 157. *Roma*, 1816, in-4.) La cause de sa béatification est pendante depuis 1808.

NOTE (5) *pag.* 2. Ce Prélat mourut en 1492, la quarante-cinquième année de son âge, et la vingtième de son épiscopat. Il assistait même à Matines, qui se chantaient alors à minuit. Cet usage, interrompu sous le règne du roi Jean, à cause des troubles du royaume, fut repris bientôt après, et se conserva jusqu'au mois d'août 1790, où de nouveaux troubles le firent cesser, probablement pour jamais.

NOTE (6) *pag.* 2. Le Bréviaire n'a point de titre. A la fin on lit : *Ordinarium seu Breviarium Parisiensi Ecclesiæ accomodatum. Anno Domini* MCCCCLXXIX, *in Vigilia Annunciationis Dominicæ, ante Pascha. Deo gratias.* Pour le Missel, avant la Messe du premier Dimanche de l'Avent, on a mis seulement : *Incipit Missale secundùm usum Ecclesiæ Parisiensis.*

NOTE (7) *pag.* 2. On conserve dans la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, une édition du Bréviaire que l'on conjecture avoir été imprimée vers 1480. C'est un volume petit in-8° presque carré; malheureusement il manque à la fin plusieurs feuillets, sur lesquels doit se trouver la date. On peut toutefois l'inférer à peu près de cette Rubrique placée avant l'Office de l'Annonciation : « Anno MCCCVII, IV » kal. Aprilis, Annunciatio Domini fuit in Vigilia Paschæ. Tunc in Capitulum Pari- » siense fuit ordinatum, quod die Lunæ in crastino Octavæ Paschæ, fieret de An- » notino; feriâ IV de Annunciatione, et feriâ V de S. Ambrosio... Ita etiam accidit » anno Domini MCCCCLXXIIII; et ita fuit factum ut dictum est. » Selon notre manière de compter ce serait 1475, parce qu'alors l'année commençait à Pâque. Comme cette fête tomba le même jour en 1486, ce livre a dû être imprimé avant cette dernière année, puisqu'il ne dit rien de ce qu'on y fit pour la même fête. On trouve dans ce Bréviaire le *Speculum Sacerdotum* dont il est parlé pag. 3; et on y a encore inséré plusieurs Messes, qu'on appelle *communes et familiares*, savoir, de la Trinité, des Anges, du Saint-Esprit, du très-saint Sacrement, de la sainte Vierge, de tous les Saints, de S. Sébastien, et des Défunts; après lesquelles sont placés l'*Ordo Missæ* et le *Canon*, enfin la Messe de S. Roch. Comme le Missel n'était pas encore imprimé, et que les manuscrits étaient dispendieux, il paraît bien que, dans les petites églises, on disait le Dimanche la Messe de la Trinité, et dans la semaine les autres dans l'ordre tracé ci-dessus. Au Mercredi était assignée la Messe des Défunts. D'ailleurs on n'avait point alors le moyen de se procurer des livres notés, et on savait par cœur le chant de ces Messes. La coutume de les chanter subsiste encore dans les campagnes en plusieurs diocèses. Une autre édition curieuse du Bréviaire fut publiée en 1500, deux vol. in 32, sous ce

titre : *Breviarium secundùm usum Parisiensem summa cum diligentia revisum, ac emendatum ; in Parisiorum academia impressum per Thielmannum Kerver, expensis honesti viri Symonis Vostre.* La partie qui contient l'Office de la Trinité à l'Avent se trouve, imprimée sur vélin, dans la Bibliothèque de l'Arsenal. Le calendrier note les différences qui existent, pour l'Office, entre la cathédrale et le reste du diocèse. On cite encore un Psautier imprimé en 1494, in-4°. Il ne s'en trouve aucun exemplaire dans les Bibliothèques que j'ai visitées.

Il existe aussi un Missel de Paris imprimé à Venise en 1487, un vol. in-8°. Il est conforme à la première édition de 1481, faite à Paris.

Note (8) *pag.* 3. J. le Munérat donna successivement plusieurs éditions du Missel. On en conserve encore de 1489, 91, 96 et 97. A la fin du Propre des SS. du Missel de 1481, on lit : *Orate pro Magistro Johanne* Le Munerat, *ordinatore hujus Missalis. Requiescat in pace. Amen.* La même prière est dans le Bréviaire.

Note (9) *pag.* 4. On ne se douterait pas que le Bréviaire Romain ait fait des emprunts à celui de Paris, si Gavantus n'en rendait témoignage. Ce savant Rubricaire, après avoir parlé des grandes Antiennes *O*, qui se chantent les jours avant Noël, ajoute : « Præcedunt has Antiphonas aliæ ad Laudes, quasi præparatoriæ » ad Majores, de quibus Amalarius (*lib.* IV, *cap.* XXX), ut renovemur, ait, paulò » ante Nativitatem. Habebantur de his in Breviariis antiquioribus quædam » Tabulæ Parisienses, cum hac Rubrica, ut scilicet, si festum occurreret, » completis omnibus de festo, rursus dicerentur Laudes cum his Antipho- » nis, et Psalmis ferialibus; quæ Tabulæ mutatæ sunt in Rubricam com- » modiorem, quà quinque Feriæ complentur; et quæ in die S. Thomæ occur- » runt, in Sabbato collocantur. » (*In Rubr. Breviar.* sect. VI, cap. II, n. 5.) Sur quoi Sonnet fait cette observation : « A Paris, on disait deux fois Laudes, pour la » révérence et la dévotion qu'on avait à ces Antiennes, et le Pape a ôté ces doubles » Laudes, et a mis en la Rubrique qu'on ne les dirait qu'une fois. Voilà ce que » Gavantus appelle une Rubrique *plus commode.* » Il poursuit : « Sur ces mots » de nos anciennes Tables du Bréviaire de Paris, *Completis Laudibus de festo,* » *rursus dicerentur Laudes cum his Antiphonis, et Psalmis ferialibus,* il faut » remarquer qu'anciennement on disait toujours le Bréviaire *de Dominica et* » *Feriis,* et on ne le disait point des Saints. Mais, dans la suite des temps, le » Clergé et les fidèles se voyant convertis à la foi par le sang des Martyrs, eurent » une si grande dévotion auxdits Martyrs, qu'ils commencèrent à chanter l'Office » en leur honneur le jour de leur martyre, sans pour cela ôter ni diminuer l'Of- » fice ordinaire dominical, ou férial : on chantait deux Offices, d'où vient encore » le mot duquel nous nous servons aujourd'hui, *Officium Duplex*... Et dans les » siècles suivants, il y eut tant de Martyrs, (et même on y admit des Confesseurs » et des Vierges, et autres) que le Clergé et le peuple se trouvèrent chargés de ces » deux Offices quasi tous les jours : on ordonna donc que quand il arrive l'Office » d'un Saint, on quitterait l'Office férial; et le mot *Duplex* nous est toujours » demeuré, quoiqu'on ne fasse plus deux Offices. On a toutefois réservé certains » jours, desquels on fait toujours l'Office ou mémoire en quelque fête que ce soit, » comme les Dimanches, les féries majeures de l'Avent, du Carême, et des Qua- » tre-Temps; et dans ces féries du Carême et des Quatre-Temps, quand il y a » l'Office d'un Saint, on dit deux Messes. Et une marque de cette antiquité,

» c'est ce qui se pratique encore exactement en l'Eglise de Paris, en certaines » fêtes des saints Patrons de quelques églises de la ville et faubourgs d'icelle, » lorsque le Clergé y va processionnellement en chantant, y dire Tierce, la grand'- » Messe et Sexte; et revient aussi processionnellement en chantant, ayant chanté » au chœur, auparavant que de partir, tout l'Office canonial du jour entier, » comme si on ne devait point faire de Procession; et quelquefois on commence » Prime à quatre heures, ou à cinq et à six heures, selon la longueur du chemin. » Ceci s'observait encore avant 1791, à l'église métropolitaine.

« Les Répons de l'Office des Défunts ont été composés par Maurice de Sully, » Evêque de Paris, mort en 1196; et l'Eglise Romaine et les autres les ont pris » de notre Bréviaire, dit encore Sonnet. » Gavantus le rapporte (*in Rubr. Brev.* sect. IX, cap. II, n. 2.) sur l'autorité de saint Antonin.

Walafride Strabon est un témoin plus ancien. « Et quia Gallicana Ecclesia vi- » ris non minus peritissimis instructa, sacrorum Officiorum instrumenta habebat » non minima, ex eis aliqua Romanorum Officiis immixta dicuntur, quæ plerique » et verbis et sono se a ceteris cantibus discernere posse fateantur. » *De rebus Eccles.* cap. XXV. Cet auteur est mort en 849.

Le livre dont je tire ces témoignages est intitulé : *De Ritibus liber, in quo de sacris Ecclesiæ cæremoniis, et de Breviario et Missali diœcesanis;* in-24, de 557 pages, plus les tables, sans nom d'auteur ni de lieu, ni date d'année. On a arraché le frontispice de l'exemplaire que j'ai consulté, et je ne connais le titre que par le Catalogue latin de la Bibliothèque de Le Tellier, Archevêque de Reims, où il est inscrit à la première colonne de la page 210. L'abbé Lebeuf (*Hist. du dioc. de Paris*, tom. XV, pag. 335) attribue ce livre à Martin Sonnet, d'abord Chanoine de Champeaux en Brie, en 1635, puis Bénéficier de Notre-Dame, qui est auteur de deux Cérémoniaux décrits ci-dessus pag. 43 et suiv. Ce livre fut imprimé vers 1667. Il est divisé en deux parties; la première, qui traite des rites en général, renferme, en douze chapitres, les autorités de l'Ecriture, des Pères, et des théologiens, pour montrer leur importance et leur antiquité. La deuxième a trente-un chapitres, employés à exposer l'origine et l'obligation du Bréviaire; la source des variétés qui existent dans les Offices parmi les diverses Eglises, les réformes qu'on y a faites. L'auteur montre ensuite que Pie V n'a pas voulu obliger les Eglises particulières à abandonner leur liturgie, quand elle remontait à plus de deux siècles; et à ce propos il entre dans le détail sur les anciens Bréviaires et Missels de Paris, il indique leurs différentes éditions, il rapporte des actes et des autorités, entre autres la délibération du Chapitre en 1583 pour appuyer le maintien des usages antiques. (Voyez la note suiv.) Sonnet mourut en 1679. Grancolas, dans son *Commentaire sur le Bréviaire*, s'est beaucoup servi de ce livre.

NOTE (10) *pag.* 4. Attentâ antiquitate Breviarii et Missalis Parisiensis, ex Decretali novissimi usûs Romani permissa; deinde cæremoniis ac ritu, in quibus Ecclesia Parisiensis præ ceteris Galliæ, atque adeo totius ferè orbis christiani Ecclesiis hucusque claruit, et ab omnibus videntibus et audientibus in summa admiratione, non sine gloria Dei, habetur; multis denique aliis considerationibus : ex parte DD. Decani et Capituli deputati essent ex ipsis, qui deliberationem referrent ad dictum Rev. D. (Episcopum) ipsumque rogarent veterem usum istis de causis in sua Ecclesia continuari. *Ex actibus Eccles. Paris. seu ex Registr. ven. Capituli ejusdem Eccl.* die Mercurii 11 mensis Maii 1583.

Note (11) *pag*. 9. La coutume de présenter les offrandes du Clergé et du peuple après l'oblation du calice, persévéra encore long-temps après. Elle était en vigueur lorsque Sonnet publia son Cérémonial en 1662; et on eut bien de la peine à établir qu'elle se fît aussitôt après la lecture de l'Offertoire, avant l'oblation de l'hostie.

Note (12) *pag*. 9. Il y a une Préface propre pour la Dédicace, et une pour la Messe du Mariage, la même que nous disons encore.

Note (13) *pag*. 9. On lit cet avis dans les *Cautelæ Missæ*, avant le Canon : « Consulimus ut Canonem Presbyter memoriter sciat, quia devotiùs dicitur : » semper tamen liber habeatur, ut ad ipsum recurratur. »

Dans le Missel de 1516, les Rubriques *de Defectibus* ne sont pas à la suite des autres avant le Canon. On les a placées à la fin du Propre des Saints, et à la suite on lit ces vers :

O felix mortale genus, si semper haberet
Æternum præsentem Deum, finemque timeret.
Nam erras, si speres quod te plus diligat hæres
Sub terra positum, quàm mente diligas ipsum.
Hoc est nescire, sine Christo plurima scire.
Si Christum bene scis, satis est, si cetera nescis.
Quisquis in hoc presso divina volumine tractas,
Pro directore te rogo funde preces.

Les deux derniers vers se lisent dans les Missels de 1491 et 1496.

Le goût de la poésie s'est étendu jusqu'au Calendrier, surtout dans les Missels du seizième siècle. Auparavant on s'était borné à esquisser d'un seul mot, ou en deux ou trois au plus les usages de chaque mois. Ainsi dans le Calendrier de 1489, et dans les suivants, on lit en tête de Janvier, *Poto*; en Février, *Ligna cremo*; en Mars, *De vite superflua demo*; en Avril, *Do gramen gratum*; en Mai, *Michi flos servit*; en Juin, *Michi pratum*; en Juillet, *Spicas declino*; en Août, *Messes meto*; en Septembre, *Vina propino*; en Octobre, *Semen humi jacto*; en Novembre, *Michi pasco sues*; en Décembre, *Michi macto*.

Au bas de la page, on rappelle les principaux Saints du mois, en deux vers, où souvent on s'est borné à une syllabe du nom, afin que tous pussent trouver place. Dans les deux vers de Janvier qui suivent, j'ai mis en caractère italique ce qui doit être suppléé pour avoir le nom dans son entier.

Cir*cumsio*, Ge*novefa*, Janus, Epy*phania*, sibi Guil*lelmus* dat et Hyl*arius*, Fe*lix*; Mau*rus*, Mar*cellus*, Sul*pitius*,
Prisca, Fab*ianus*, Ag*nes*, Vicenti*us*, Paulus, Juli*anus*que, Batil*dis*.

A la suite des vers indiquant les Saints de Février, on a mis en un seul vers la manière de connaître par quelle lettre (Dominicale) commence chaque mois :

A. dan. de. ge. bat. er. go. ci. fos. a. dri. fos.

Après, viennent trois autres vers, pour indiquer comment on trouve l'année bissextile :

Quadrentur Domini per partes quattuor anni.
Si nichil excrescat, bissextum regula monstrat.
Posteriori die celebrantur festa Mathiæ.

Le Missel de 1481 n'a rien en tête du Calendrier, non plus que le Bréviaire de 1492; mais les vers des noms des Saints, se trouvent au bas de chaque mois. Dans le Bréviaire, on lit à la première page les trois vers suivants:

Adventus sponsos differt; Felix quoque confert.
Septuagena vetat; Pasche lux nova relaxat.
Letania vetat; sed trinum Numen adunat.

On voit par-là, que le temps prohibé pour les mariages s'étendait alors plus loin qu'aujourd'hui. Le mot *Felix* indique le 14 Janvier, auquel tombait la fête de ce Saint.

Dans le Missel de 1504 et dans les suivants, jusqu'en 1557, un vers ou un hémistiche caractérise le mois :

Pocula Janus amat, — et Februus algeo clamat.
Martius arva fodit; de vite superflua demit.
Aprilis florida nutrit.
Ros et flos nemorum Maio sunt fomes amorum.
Dat Junius fena ; — Julio resecatur avena.
Augustus spicas, — September conterit uvas.
Seminat October; — spoliat virgulta November.
Quærit habere cibum, porcum mactando, December.

Après les vers qui indiquent les Saints, quatre autres donnent des préceptes d'hygiène pour chaque mois. On peut douter que l'École de Salerne les avouât tous.

En Janvier :

In Jano claris calidisque cibis potiaris,
Atque decens potus post fercula sit tibi notus.
Lædit enim medo tunc potus uti bene credo.
Balnea tutius intres, et venam findere cures.

En Février :

Nascitur occulta febris Februario multa.
Potibus et escis si cautè minuere velis,
Tunc cave frigora : de pollice funde cruorem.
Suge mellis favum, pectoris morbos qui curabit.

En Juillet :

Qui vult solamen Julio hoc probat medicamen :
Venam non scindat, nec ventrem potio lædat;
Somnum compescat, et balnea cuncta pavescat.
Prodest recens unda, allium cum salvia munda.

En Octobre :

October vina præbet cum carne ferina.
Necnon avicina caro valet et volucrina :
Quamvis sint sana, tamen est repletio vana,
Quantum vis comede, sed non præcordia læde.

Ces citations suffisent. Il y en a que je ne transcris point, parce que les expressions sentent un peu trop la naïveté de nos bons aïeux.

NOTE (14) *pag.* 11. Dans un Missel manuscrit du treizième siècle, la Messe

se termine ainsi : « Lavet manus suas in piscina; erigat se, et cum calice et patena signet se; et postea benedicat populum dicens : *Adjutorium nostrum*, etc. » His itaque finitis, inclinet se Sacerdos ante altare, dicens : *Placeat tibi sancta Trinitas*, etc. » sans aucune mention de l'Evangile de saint Jean.

NOTE (15) *pag*. 11. Cet Evangile se lisait autrefois à Rome ce même Dimanche, comme on le voit par un très-ancien calendrier de l'Eglise Romaine, publié par le P. Martene, dans le tom. V de son *Thesaur. anecdot.* pag. 63 et suiv. Beaucoup d'autres Evangiles sont indiqués dans ce calendrier, aux mêmes jours que dans nos Missels du quinzième siècle. Le savant Bénédictin prouve la haute antiquité de cette pièce, parce qu'on n'y voit marquée d'autre fête de Pape que saint Silvestre. La Purification et l'Assomption sont les deux seules fêtes de la sainte Vierge dont il y soit fait mention; et il n'y a aucun Saint dans le Carême.

NOTE (16) *pag*. 12. Elle fut ajoutée en 1666, sous M. de Péréfixe.

NOTE (17) *pag*. 12. Il paraît que la faute qui est dans nos Processionnaux actuels vient de celui de 1550, où l'Antienne se termine du quatrième ton.

NOTE (18) *pag*. 12. C'était le lieu de la sacristie où se gardaient les vases sacrés. Voyez Du Cange, *Gloss. mediæ et inf. Latinit.* à ce mot.

NOTE (19) *pag*. 13. C'est de là sans doute qu'est venu l'usage de faire cette bénédiction dans la sacristie, ou dans le vestibule de l'église.

NOTE (20) *pag*. 13. On sait que, dans le Missel Romain, il y a toujours eu douze Leçons à cet Office.

NOTE (21) *pag*. 13. On donnait ce nom à l'anniversaire du Baptême, qui se célébrait après l'an révolu, pourvu que ce ne fût point en Carême : ce qui ordinairement le faisait remettre au jour d'après l'Octave de Pâque, c'est-à-dire au Dimanche de *Quasimodo*, ou au lundi suivant. Voyez le *Glossaire* de Du Cange, tom. V, et le Supplément de D. Carpentier, tom. III, au mot *Pascha annotinum*.

NOTE (22) *pag*. 15. On lit dans le Calendrier, au 20 : *Hic cadit festum S. Bernardi; sed transfertur propter Octavam.*

NOTE (23) *pag*. 16. Voyez ci-dessus la note (7).

NOTE (24) *pag*. 16. Dans le Missel de 1511, on trouve une Messe, *In festo Recollectionis festorum B. Mariæ.* On a mis dans celui de 1585, les Messes des Reliques de la Sainte-Chapelle, des Joies de la sainte Vierge, de S. Gabriel, de l'Ange gardien, de S. Job, Confesseur et Prophète, de S. Hilaire et de sainte Radegonde, de S. Lazare, Evêque et Martyr. Ce Saint est même indiqué dans le calendrier au 2 septembre, dans le Missel de 1557, Double à Notre-Dame, mais il n'a pas de Messe à ce jour dans le Propre des Saints. Il fut inséré dans le Calendrier, avec une Messe propre, en 1615.

NOTE (25) *pag*. 18. On trouve à la tête du Bréviaire de 1479, *Oratio præambula Nicolai Clemengii ad canonicum servicium septem Horarum;* et on y a joint, dans celui de 1492, *Devota protestatio coram Deo, a D. Petro de Alliaco Cardinali Cameracensi.*

NOTE (26) *pag*. 18. On ôta, en 1584, ces Psaumes de surcroît, ainsi que les deux du Dimanche.

NOTE (27) *pag*. 19. Gavantus dit qu'il n'a point lu chez les anciens les Antiennes à la sainte Vierge. Elles se trouvent dans un Bréviaire imprimé à Venise

en 1521. Jean de Parme, dans une lettre écrite en 1249 aux Frères Mineurs dont il était général, parle de la coutume qu'avaient ces Religieux de chanter ces quatre Antiennes après Complies. Wading (*Annal. Min.* hoc anno, n. 2.) rapporte cette lettre. Voyez Gavant. *in Rubr. Breviar.* sect. v, cap. xxii, n. 5.

Note (28) *pag.* 20. Ce *Sermon sur le Symbole* est la seconde pièce de l'Appendice du tome VIII des Œuvres de S. Augustin. La Leçon du Bréviaire est tirée du chap. xi, et les vers Sibyllins du chap. xvi. Ces vers sont encore cités par le saint Docteur *De Civ. Dei*, lib. xviii, cap. xxiii. Ils sont en forme d'acrostiche, dans le grec, et une lettre commence chaque vers. On a tâché d'imiter cette forme dans des traductions latines. Voyez Eusèbe, *De Vita Constantini, Or. ad SS. cœtum*, cap. xviii. — *Biblioth. Patrum*, tom. II, pag. 521. On n'a inséré ces vers que dans le Bréviaire de 1492, fait pour le chœur; il n'en est pas fait mention dans les autres. On voit, par un Canon du concile de Narbonne, tenu en 1609, qu'on les lisait encore à cette époque, puisqu'on défend cette lecture. Ce Canon est à Prime de la Vigile de Noël, dans le Bréviaire de Paris.

Note (29) *pag.* 22. L'usage de ne dire à Matines que trois Psaumes et trois Leçons, durant le temps Pascal, est ancien dans beaucoup d'églises, et notamment à Paris. On le trouve autorisé dans une Bulle d'Innocent IV, qui après avoir en 1253 fixé la fête de S. Pierre de Vérone, Martyr, au 29 avril, prescrit, l'année suivante, son Office à neuf Leçons, en ajoutant : « Illi verò qui non » consueverunt, Paschali tempore, festum aliquod cum novem Lectionibus ce- » lebrare, juxta mores et modum suum solitum de Martyre ipso agant. » Cette Bulle est du 8 août 1254. Voyez les *Acta SS. April.* tom. III, pag. 703.

Note (30) *pag.* 26. Cet usage n'est point particulier à Paris. Je l'ai trouvé dans un *Manuel* à l'usage de Sens, qui date du commencement du seizième siècle.

Note (31) *pag.* 27. Le Manuel de 1552 donne l'ordre des fiançailles. Le Prêtre, après les interrogations ordinaires sur la liberté, sur les vœux, le consentement des parents, demande séparément aux parties la promesse du futur mariage; puis leur dit : *Ego affido vos*, etc. et fait sur eux l'aspersion d'eau bénite. Les bans doivent être publiés par trois dimanches, ou jours de fête divisés, entre les fiançailles et le mariage.

Note (32) *pag.* 27. Comme, depuis le Concile de Trente, il y avait stricte obligation de publier les bans, cette admonition, dans le *Manuel* de 1581, est conçue presque dans les mêmes termes qu'aujourd'hui, et on déclare excommuniés ceux qui ne révéleraient pas les empêchements venus à leur connaissance.

Note (33) *pag.* 28. Dans le Missel de 1585, on a inséré aussi la Messe *pro Sponso et Sponsa* du Missel Romain; mais il n'est pas prescrit de la dire à la place de l'ancienne, qui est à la suite avec toute la cérémonie décrite ici.

Note (34) *pag.* 31. Ces Messes sont dans les Missels actuels de Sens, de Rouen, et de Beauvais. J'ai assisté à un anniversaire, dans lequel après avoir chanté les Vigiles entières, les Laudes, les Commendaces avec le Ps. *Beati immaculati* tout entier, les trois Messes furent célébrées solennellement. Cet Office, commencé à huit heures du matin, ne finit que vers une heure.

Note (35) *pag.* 34. Cette cérémonie remonte à une haute antiquité, puisqu'il en est fait mention dans les Constitutions apostoliques, lib. viii, cap. xi. « Unus

» Hypodiaconus ministrat aquam Sacerdotibus ad lavandas manus, quod est si-
» gnum puritatis animarum. » L'Eglise de Paris l'a pratiquée depuis le quatrième siècle, selon ce qui est marqué dans la Vie de saint Marcel, écrite par Fortunat. Ce Saint, n'étant que Sous-Diacre, et remplissant, un jour de l'Epiphanie, son ministère à l'autel, versa, sur les mains de l'Evêque, de l'eau puisée dans la Seine, et cette eau se trouva changée en vin. Un autre jour, comme il exerçait la même fonction, l'eau qu'il versait exhala une telle odeur de parfum, que l'Evêque fut obligé de se laver une seconde fois les mains avec d'autre eau. Voyez la quatrième Leçon de S. Marcel, au 2 novembre, dans le Bréviaire.

Note (36) *pag*. 34. Cette chape, appelée *Soc*, avait une forme particulière. Eudes de Sully, mort en 1208, en parle dans ses Statuts.

Note (37) *pag*. 35. Ce livret n'est dans aucune des Bibliothèques publiques de Paris. Sonnet en donne quelques extraits dans son Cérémonial.

Note (38) *pag*. 35. On a vu (pag. 4, et note 10) qu'en 1584, le Chapitre de Paris s'était opposé à la substitution qu'on voulait faire du Bréviaire Romain à celui du doicèse. Les corrections qu'on fit à ce dernier en 1617, pour le rapprocher du Bréviaire Romain, donnèrent encore lieu à des réclamations. Un contemporain, André du Saussay, alors Prêtre, et depuis Grand-Vicaire de Paris, ensuite Evêque de Toul, en parle dans ses *Notæ in Breviarium Parisiense*. 1631; 50 pag. in-4°. Ces notes n'existent pas dans les bibliothèques que j'ai visitées; mais le livre *De Ritibus*, en donne quelques courts extraits. « Qui Breviarium Parisiense recensuere, » dit du Saussay, (*Observ*. XIX) nimio in multis studio Romanum æmulati sunt; » nimirum in ipsis rebus, quibus proprium Parisiensis Ecclesiæ ritum, non modò » æquum sed et necesse erat propagare illibatum... Breviarium procuderunt, quod » nec Romano consonat, nec Parisiensis, cujus præfert titulum, specimen exhi- » bet; tantum abest ut rem ipsam exerat, cujus typum prodit. » Les choses dont il se plaint, sont la suppression de la plupart des rites propres à Paris; la substitution, dans le calendrier, de Saints inconnus en France, aux Saints tutélaires du diocèse; l'introduction de certaines Oraisons moins convenables que celles qu'on a supprimées, etc. Du Saussay paraît avoir fait ces notes pour une nouvelle édition du Bréviaire alors projetée, et pour laquelle l'Archevêque J. F. de Goudy donna un Mandement en 1634; mais elle ne fut imprimée qu'en 1640 in-fol.

Un autre écrit, dont on trouve des extraits dans le même livre, est intitulé : *Animadversiones in Romanum Breviarium et Missale quæque ad illud Gallicana formantur*. 1633. En voici quelques traits : « Romanæ diœceseos ritum, » cæremoniasque, et ipsas precandi formulas, post Tridentinum concilium, pas- » sim per reliquas reipublicæ Christianæ diœceses institui videmus. Sacerdotes » Ecclesiis præpositi multi, non satis memores suæ dignitatis, dum alienam et » peregrinam ambiunt, propria sacra antiquissima commutant, ut novos mores, » magnâ Christianæ plebis offensione, inducant. Unitatis sanctissimum nomen » obtendunt, quam intelligimus omnes in mentis animique consensione, in ejus- » dem fidei communione, in contesseratione fraternitatis, caritatisque conspira- » tione positam esse, non in definito vocularum numero consistere. Admittit et » unitas elegantiam ornatumque varietatis; nec minus una est Ecclesia, quod di- » vitias habet ampliores. Per omnes gentes sparsa fides suum a singulis testimo- » nium reposcit; coque cumulatior est, qui religioni tribuitur, honos, cùm a » pluribus suo modulo, propriæque diœceseos ritu unâ omnium mente defertur...

» Ita, qui nihil frequentius, quàm novitatem et mendacium, adversariis objiciunt, antiquitatem atque veritatem ne publicis quidem in precibus retineri » volunt. Iniquissimi verò sunt, qui suam unam precandi formulam omnibus re- » gionibus atque gentibus præscribunt,... et traditam a majoribus ut alienam » aversantur. » Du reste, ce sont à peu près les mêmes plaintes que fait Du Saussay, sur les changements du calendrier, sur la suppression de prières en usage depuis des siècles, sur les corrections faites à des Leçons et Oraisons très-anciennes, en 1568, et notamment en 1602 sous Clément VIII. L'auteur en cite plusieurs exemples assez notables, et il conclut par exciter ceux qui sont zélés pour la dignité de l'Eglise, à prendre garde « ut quas vident atque sentiunt insidias » vitent, et optimos ritus patrios, acceptas a majoribus cæremonias, probatamque » formam Deo supplicandi ne temere dimittant. »

Ces remarques sont écrites d'un ton d'amertume qui nuit à leur effet. Sonnet, en les citant, (*De Ritibus*, pag. 342 et seq.) aurait dû en faire l'observation.

Note (39) *pag*. 35. Je n'ai pu trouver ce Missel. Il ne doit pas différer de celui de 1615, à en juger par l'édition de 1655 dont il a été la base.

Note (40) *pag*. 36. L'Oraison *Visita*, ne se trouve ni dans les Bréviaires, ni dans les Ordres monastiques un peu anciens, si ce n'est chez les Chartreux, qui récitent les Complies dans leurs cellules, et hors de l'église. Chez d'autres Religieux on la disait pendant qu'on faisait dans le dortoir l'aspersion de l'eau bénite. Voyez Grancolas, *Comment. sur le Brév. Rom.* tom. I, pag. 260 et suiv.

Note (41) *pag*. 38. « M. de Péréfixe, voyant qu'il restait peu d'exemplaires de » la dernière édition du Bréviaire de Paris, choisit plusieurs personnes savantes, » auxquelles se réunirent des députés du Chapitre, pour travailler à la réforme » de l'ancien Bréviaire. La première assemblée des commissaires se tint à l'arche- » vêché le 31 juillet 1670. M. de Harlay, successeur de M. de Péréfixe, fit conti- » nuer ce travail, et joignit aux anciens commissaires M. L. de Benjamin, son » grand Vicaire et Official, M. Loisel, chancelier de l'Eglise de Paris et Curé de » S. Jean, et M. Gault aussi son grand Vicaire. Les commissaires s'adressèrent » aux principales Eglises du royaume, et même hors du royaume, et à Rome au » Cardinal Bona, pour avoir des lumières pour la perfection de leur travail, qui » fut achevé et le nouveau Bréviaire publié l'an 1680. Il parut aussitôt des cri- » tiques en forme de Remarques sur ce nouveau Bréviaire, auxquelles il fut fait » une bonne réponse. » Note manuscrite de l'abbé Reverdy, Vicaire-Général d'Angoulême sous M. de Broglie, qui occupa ce siége en 1754.

Note (42) *pag*. 38. Il cite le concile tenu à Paris en 1528; cap. XXI.

Note (43) *pag*. 39. Il est remarquable que dans la première édition du Martyrologe, en 1490, on lise à ce même jour : « Natalis S. Dionysii, Episcopi et » Martyris, qui post clarissimam confessionem fidei, post gravissima tormento- » rum genera glorioso martyrio coronatus est, ut testatur Aristides Atheniensis. » Au 9, saint Denis de Paris est dit envoyé par saint Clément; mais on le distingue de l'Aréopagite, tandis que dans les Bréviaires du seizième siècle on le confond avec lui.

Un Martyrologe de l'église cathédrale de la Sainte-Trinité de Dublin en Irlande, copié vers la fin du quatorzième siècle sur un manuscrit plus ancien, et publié en 1844 dans cette même ville, distingue aussi les deux saints Denis. Il

dit au 3, que le premier souffrit sous Adrien, sans marquer dans quelle ville; et au 9, que l'autre, envoyé par saint Clément, fut martyrisé à Paris, avec saint Eleuthère, Prêtre, et saint Rustique, Diacre.

Chastelain, *Martyrol. univ.* au 9 Oct. *note*, dit que le nom de S. Clément n'est pas dans les anciens Martyrologes. Voyez *Vetus Martyrologium Romanum*, publié par le P. Rosweyde; Anvers, 1613, in-fol. et celui d'Usuard, publié par D. Bouillard; Paris, 1718, in-4°.

NOTE (44) *pag.* 39. Claude Chastelain, né à Paris, avait des connaissances fort étendues en toutes sortes de sciences. Il possédait à fond la liturgie, le chant, les rites et les cérémonies de l'Eglise. Dans les voyages qu'il fit en Italie, en France et en Allemagne, il étudia les usages particuliers de chaque Eglise. Sous M. de Harlay il fit partie de la commission chargée de la correction du Bréviaire et des autres livres. L'abbé Chastelain composa en grande partie le chant, et plusieurs Evêques le prièrent de revoir les livres de leurs diocèses. M. de Noailles lui donna aussi sa confiance, et il eut grande part à la rédaction du Cérémonial. Il mourut en 1712, âgé de soixante-treize ans. On a de lui une traduction du Martyrologe Romain, avec des additions et des notes; les mois de janvier et de février sont les seuls qui aient paru. Mais il donna ensuite un *Martyrologe universel*; Paris, 1709, un vol. in-4°. Il a laissé un *Journal* de sa vie, où il rapporte grand nombre d'événements curieux arrivés de son temps. Ce Journal ayant péri dans le pillage de l'Archevêché en 1831, on trouvera bon que je consigne ici quelques faits que j'en ai recueillis, et qui ont du rapport avec cette *Notice*.

I. En 1685, un homme tira son épée dans l'église de Notre-Dame, s'approcha d'un Prêtre qui disait la Messe à l'autel de la sainte Vierge, et le perça de plusieurs coups. Le Prêtre tombe nageant dans son sang. Aussitôt tout le monde s'émeut, et poursuit l'assassin qui s'enfuyait: mais comme il brandissait son épée, on n'osait l'approcher. Il avait déjà gagné le parvis, lorsqu'un laquais s'avisa de tirer son habit, et de le lui jeter entre les jambes, ce qui le fit tomber à plat ventre. Ainsi on put se saisir de lui, on le mena au Parlement, où il fut jugé, séance tenante, et condamné au dernier supplice. Un fanatisme d'impiété l'avait porté à cet attentat, et il ne se reconnut point. Le Prêtre ayant été porté à l'Hôtel-Dieu, fut pansé, et guérit de ses blessures. Cependant, on acheva les Messes commencées; on transporta le très-saint Sacrement dans une des églises attenantes, et on ferma les portes. Le lendemain, M. l'Archevêque vint réconcilier l'église avec un grand appareil, et les fidèles s'y portèrent en foule pour réparer le sacrilége.

II. M. de Noailles, nommé à l'Archevêché de Paris, ayant reçu ses Bulles, fit dire au Chapitre qu'il irait prendre possession le 10 novembre 1695. On lui fit répondre qu'on était prêt à le recevoir; mais que, s'il n'avait pas reçu le *pallium* auparavant, la croix archiépiscopale ne paraîtrait pas. Le Prélat, qui avait dessein de se faire imposer le *pallium* avec solennité dans son église, changea d'avis, alla le matin de ce jour, dans l'église des Dominicains de la rue Saint-Jacques, où il le reçut de l'Evêque de Chartres. A dix heures, il vint au Chapitre; on lut ses Bulles, ensuite le Doyen le conduisit à l'église et le mit en possession. Quand la Bulle adressée au peuple eut été lue, on entonna le *Te Deum*, et la croix fut apportée.

III. Le 1er mai 1696, le même Prélat sacra son frère Gaston de Noailles, nommé pour lui succéder sur le siége de Châlons. La cérémonie se fit avec un appareil magnifique, dans la nef de l'église métropolitaine en avant du chœur. On avait

emprunté, dans toutes les communautés, les plus riches ornements brodés qui s'y trouvaient; et au moment de l'Evangile, il y avait quarante à cinquante ministres en fonctions revêtus de ces ornements. Beaucoup d'Evêques honorèrent aussi de leur présence cette consécration; ce qui contribua à donner un grand éclat à la cérémonie.

Note (45) *pag.* 39. Le *Synodicon* fut réimprimé en 1777, sous M. de Beaumont. Les Statuts du synode de 1674 n'y sont pas : c'est un oubli de l'éditeur. Au reste, ils ont été depuis renouvelés plusieurs fois; et la plupart sont conservés dans le Rituel, pag. 743 et suiv.

Note (46) *pag.* 40. François Vivant, né à Paris, d'abord Curé de Saint-Leu, puis Pénitencier, Chanoine, et Chantre de Notre-Dame, travailla avec Chastelain, au Bréviaire et au Missel. Il composa des Hymnes; et les Proses nouvelles, insérées dans le Missel en 1706, sont de lui. Il est mort en 1739, à soixante-dix-sept ans.

Note (47) *pag.* 40. On s'étonne de l'ardeur qu'on mit en plusieurs diocèses de France, surtout pendant la première moitié du dix-huitième siècle, à réformer les Bréviaires; mais il paraît qu'on y songeait aussi à Rome. M. Gabriel de Choiseul-Beaupré, Évêque de Mende, dans le Mandement qui est à la tête du Bréviaire de ce diocèse, en 1764, rapporte que Benoît XIV a souvent témoigné le désir qu'il avait de rédiger un nouveau Bréviaire, pour le rendre commun à toutes les Eglises.

Note (48) *pag.* 41. En 1836, une courte notice sur la plupart des auteurs de ces Hymnes fut insérée dans le Bréviaire, à la suite des Rubriques. L'auteur des nouvelles est Charles Coffin, né à Buzancy, diocèse de Reims, en 1676, bien connu pour ses talents poétiques, et pour son bon goût. Dans les attaques livrées au Bréviaire, la critique s'est exercée en particulier sur deux de ses Hymnes (*a*); celle de la Pentecôte à Matines, où on lit ce vers, *Heu mens nostra, Deus, te sine nil potest!* qui rend presque mot pour mot la parole de Notre-Seigneur : *Sine me nihil potestis facere*, et ce canon du second concile d'Orange : *Nemo habet de suo, nisi mendacium et peccatum.* L'autre est l'Hymne de la Chaire de saint Pierre aux I Vêpres, où le critique voit dans les deux premiers vers de la troisième strophe, au moins un sens équivoque, si ce n'est même la grâce nécessitante. La préoccupation l'a sans doute rendu inattentif aux deux premières strophes; et de là son accusation. En effet, le poète, après avoir montré que Dieu, pour fonder son Eglise n'a choisi ni les puissants, ni les riches, ni des hommes illustrés par leurs aïeux, en vient à saint Pierre qu'il lui destine pour fondement :

Petro divitiæ cymba, labor mare;
Gentes innumeras hic subigit tamen :
Et qui navigium piscibus antea
Orbem Christiadis replet.

Cette deuxième strophe l'amène naturellement à dire que Dieu, qui peut tout, fait aussi tout ce qu'il veut, et se sert des plus faibles instruments pour arriver à ses fins :

Tu nullius opis scilicet indigus,

(*a*) Ire *Lettre* sur le Bréviaire, pag. 6; et IIIe *Lettre*, pag. 9.

Unus cuncta potens vis simul et facis :
Uti debilibus te juvat, infimis
Gaudes ardua vincere.

C'est au lecteur à juger s'il y a dans ce texte la moindre tendance à l'erreur qu'on veut y découvrir. On sait d'ailleurs que la matière et l'idée principale des Hymnes étaient fournies à Coffin par un Bénéficier de Notre-Dame, choisi sans doute par la commission du Bréviaire. Au reste, je n'ai garde d'entreprendre sa justification; mais on peut croire que M. de Vintimille a pu mettre à profit les talents de ce poète, comme Bossuet, en son temps, s'était servi des talents de Nicole et de ses amis pour la défense de l'Eglise.

Note (49) *pag.* 41. M. Picot, dans un article du 17 janvier 1821, donne un résumé de ce qui s'est fait à Paris, au sujet du Bréviaire, depuis M. de Harlay jusqu'à l'époque où il écrivait, avec une liste des diocèses qui l'ont adopté depuis 1736; il faut ajouter à cette liste le diocèse de Lausanne en Suisse. Voyez *l'Ami de la Religion,* tom. xxvi, pag. 289 et suiv.

Note (50) *pag.* 41. François-Nicolas Viger, né à Paris, entra à l'Oratoire en 1697; il fut nommé assistant de sa Congrégation en 1746, et bientôt après supérieur du séminaire de Saint-Magloire, où il mourut au mois d'octobre 1752. Il avait composé le Martyrologe publié en 1727, et rédigea le Bréviaire à peu près seul. (Voyez la note 51.) « C'était un homme instruit, dit M. Picot; (art. cité) il » avait pris le parti de la soumission dans les disputes qui agitèrent l'Eglise de » son temps; « et, ajoute-t-il, les Lettres de ce Père justifient le Bréviaire des attaques qu'on lui livra. La plupart des écrivains l'appellent à tort *Vigier;* ses Lettres signées, et les Almanachs du temps donnent son vrai nom.

M. Picot dit que M. de Vintimille « paraît avoir laissé en grande partie la di- » rection du travail du Bréviaire à l'abbé d'Harcourt. » On voit qu'il parle en hésitant; et en effet l'abbé Reverdy, contemporain, (voyez pag. 40) nomme d'autres personnes comme ayant eu part à la révision du travail. Le même écrivain, parlant des cartons mis au Bréviaire, a suivi bonnement les *Nouvelles Ecclésiastiques,* recueil dicté par la passion, et autorité bien peu sûre. Quelques observations suffisent pour détruire l'échafaudage bâti par cette Gazette.

Les endroits cartonnés, sont 1° le Canon de Prime du Mardi de la IVe semaine de Carême, tiré du troisième concile de Tolède en 589; il y est dit: « qu'après » avoir accompli le temps de la satisfaction, celui qui se repent de son péché » sera rétabli à la communion, selon que le Prêtre le jugera à propos. » Evidemment il s'agit ici de la pénitence publique; et ce Canon ne favorise en rien les principes des Jansénistes sur le délai de l'absolution. On l'a remplacé par un canon tiré des Règles de l'Eglise de Milan, sous saint Charles. 2° L'Homélie de saint Chrysostôme, à la fête de saint Jacques, 25 juillet, à laquelle on a substitué une autre homélie du même Père. 3° La légende de S. Léon Pape, au 10 novembre, où l'on a rétabli une dizaine de lignes, supprimées à tort, dans lesquelles il est rapporté que le saint Pontife avait exigé des Pélagiens, outre la condamnation formelle des auteurs de leur hérésie, une souscription de leur propre main à tous les décrets qui les avaient anathématisés. 4° L'Hymne *Ave, maris Stella,* rétablie comme elle était dans les Bréviaires précédents.

En comparant le reste de ces cartons avec le texte qui les a remplacés, je n'y

ai trouvé autre chose, que des mots ou supprimés ou ajoutés dans des Antiennes, Répons, Oraisons, Canons; des fautes d'impression, transpositions de lignes, ou fausses indications, corrigées; des rubriques éclaircies; des omissions réparées. Un exemple montrera le but de ces corrections. Le Canon du Samedi de la VI[e] semaine après l'Epiphanie, tiré d'un concile de Poitiers de 1078, commençait par ces mots: *Filii Presbyterorum et celeri non legitimè nati.* Pour ne pas donner l'idée que des Prêtres eussent autrefois contracté des mariages, bien qu'illicites et notoirement nuls, on a retranché les premiers mots, et on a mis simplement: *Qui non sunt legitimè nati.* Les autres corrections sont du même genre. J'ai tous ces cartons, au nombre de cent environ, reliés en un volume par les soins d'un Prêtre dont le nom est en tête du livre: ainsi j'en puis parler pertinemment.

Mais, quand même le P. Viger, dans sa seconde Lettre en réponse au critique, n'affirmerait pas que les endroits attaqués avaient été la plupart cartonnés avant qu'il s'élevât aucune réclamation, il est facile de montrer que la chose est ainsi. La première édition du Bréviaire ne fut, pour ainsi parler, qu'un essai. Les compositeurs du chant, les traducteurs des livres destinés aux fidèles, devaient avoir d'avance un texte correct. Et quel moyen de le leur donner, qu'en l'imprimant? Sans cela, il eût fallu une copie pour chaque personne, outre celle qu'on mettait entre les mains de l'imprimeur. On prit donc le parti d'imprimer le Bréviaire, et il n'est pas douteux qu'il était achevé dès 1733, puisqu'à la fin de 1734, comme on le verra bientôt, le chant était composé, et les dispositions préalables à l'impression des livres étaient accomplies.

On conçoit facilement que ceux à qui le Bréviaire fut remis pour leurs travaux, l'aient communiqué à d'autres personnes; que M. de Vintimille en ait lui-même donné des exemplaires à des Chanoines et des gens habiles, afin d'avoir leur avis. Il est naturel de penser, que les membres de la commission auront fait, en lisant l'imprimé, des remarques sur des endroits qui ne les avaient pas frappés auparavant. Des observations furent alors présentées au Prélat, et il se détermina à faire dresser des cartons pour corriger ce qu'on jugeait défectueux. Ces cartons étaient certainement imprimés, quand on s'occupa du chant; car on ne voit pas qu'on ait rien changé dans l'Antiphonaire et dans le Psautier du chœur; livres dans lesquels il n'y a aucun vestige de cartons, quoiqu'il s'en trouve dans le Bréviaire, pour des Répons, pour l'*Ave maris Stella*, etc.

Pierre Simon, imprimeur de M. l'Archevêque, obtint, le 31 décembre 1734, un privilége de vingt-cinq ans pour l'impression des livres à l'usage de Paris. Dès le 5 janvier suivant il associa à son entreprise plusieurs de ses confrères, entre autres Coignard et Hérissant, imprimeurs renommés à cette époque; et tous tinrent à honneur de procurer la bonne et prompte exécution de ces livres. Simon imprima deux éditions du Bréviaire: l'in-4° en noir et rouge; l'in-12 en noir seulement; et il n'y a aucun carton dans l'une ni dans l'autre. Coignard exécuta l'Antiphonaire en trois énormes volumes in-fol. et le Diurnal in-18, dont il fit deux tirages, l'un noir et rouge, et l'autre noir. Il fallut faire encore des abrégés de l'Antiphonaire pour les églises de la campagne; imprimer en six vol. in-12 l'Antiphonaire manuel pour les Bénéficiers et les Chantres. Point de traces de cartons dans ces livres. Toutes les paroisses au nombre de 479, les collégiales, les chapelles d'hôpitaux, de colléges, etc. devaient être pourvues au Dimanche de la Trinité 1736, jour auquel, d'après un Mandement du 17 mai, on était tenu de se ser-

vir du Bréviaire et des livres correspondants. Les imprimeurs n'avaient point alors les moyens de prompte exécution que nous possédons aujourd'hui; force leur fut donc de déployer la plus grande activité, pour fournir à tant d'établissements et de personnes les livres non-seulement imprimés, mais reliés; et cela à peu près au bout d'une année. Le Mandement mis à la tête du Bréviaire est du 3 décembre 1735. C'est la dernière chose que l'on imprime; et aussitôt, c'est-à-dire, dans les premiers mois de 1736, le livre fut entre les mains du public. Si alors s'élevèrent les premières réclamations, comme le veulent les critiques, qu'ils nous expliquent comment en deux ou trois mois, on a pu réimprimer deux éditions du Bréviaire, un Diurnal, etc. C'est pourtant, selon eux, ce que l'on a dû faire.

Mais non; la première Lettre critique est datée du 25 mars 1736; il a fallu le temps de la composer. Le Bréviaire était donc divulgué avant le mois de mars. Les exemplaires vendus alors furent ceux de la première édition, auxquels on avait mis les cartons. Les libraires tenaient à s'en débarrasser, parce que cette édition, faite sur manuscrit en bonne partie, est fort incorrecte. Outre les cartons, par lesquels on a fait disparaître les fautes et discordances qui pouvaient embarrasser dans la récitation, il y a une page d'*Errata* à chaque volume; et toutes les fautes n'y sont pas notées. Le Prêtre dont j'ai parlé, qui a réuni les cartons, y a ajouté à la main un *Errata* beaucoup plus ample; et ces fautes furent corrigées dans les deux éditions suivantes, in-4° et in-12. Ainsi le P. Viger a eu raison d'affirmer qu'on avait d'avance fait droit aux critiques.

On a encore blâmé le Bréviaire de Paris, et ceux qui furent rédigés vers la même époque, d'avoir changé la distribution du Psautier. Mais quand l'ancienne division fut faite, il y avait très-peu de fêtes; on ne lisait que quelques Leçons de l'Ecriture, très-courtes, même dans le moyen âge. Lorsqu'on introduisit grand nombre de Saints dans le calendrier, on statua en même temps qu'on ne dirait que neuf Psaumes à leurs Matines, et on abrégea les Laudes, etc. pour ne pas accabler les Prêtres obligés de chanter l'Office. On ne fit, au dix-huitième siècle, qu'étendre à tous les jours de la semaine ce qui se faisait aux fêtes des Saints. Et aujourd'hui, n'est-ce pas pour la même raison, que le saint-siége permet aux Missionnaires de réduire le nombre des Psaumes aux Matines du Dimanche, et que les Evêques des diocèses où le Bréviaire Romain est en usage demandent la même faveur? (Voyez la note (9) ci-dessus.)

NOTE (51) *pag.* 41. François-Philippe Mesenguy, né à Beauvais en 1677, mort en 1763, fut chargé de presque tout le travail du Missel. Dans un *Mémoire* sur sa vie, placé à la tête du Catalogue de sa bibliothèque, on dit qu'il eut peu de part à la première édition du Bréviaire, mais qu'il fut chargé de revoir la seconde publiée avec des améliorations, en 1745. Il rédigea aussi le Processionnal, dont il composa même le chant. Le Missel ne paraît pas avoir essuyé de critiques. M. l'Archevêque de Toulouse, dans son *Examen* de la Défense de D. G. (*pag.* 78), cite les paroles d'un Evêque, qui lui écrit que le célèbre théologien Muzzarelli, exilé en France par Napoléon, à cause de son attachement au saint-siége, lui *avouait qu'il se servait avec délices du Missel de Paris.* Le Cardinal Dugnani, exilé à la même époque dans la capitale, assistant à la Messe dans une chapelle le jour de saint Barnabé, fut si touché de la Postcommunion de la Messe de ce Saint, qu'il voulut la faire copier pour la conserver.

NOTE (52) *pag.* 42. Le principal compositeur du chant fut Jean Lebeuf, né à

Auxerre en 1687, et mort à Paris en 1763. Passionné dès son jeune âge pour les antiquités ecclésiastiques, il avait étudié à fond le chant Grégorien et la musique ancienne. Il débuta, à peine âgé de vingt-quatre ans, par la composition de l'Antiphonaire de Lisieux, qui fut reçu par l'Evêque et le Chapitre en 1711. Laborieux écrivain, il a donné l'*Histoire du Diocèse de Paris*, en quinze volumes in-12; cinq autres volumes de Dissertations et Ecrits divers sur l'Histoire ecclésiastique et civile de cette capitale, et sur divers points de l'Histoire de France; outre un grand nombre de dissertations insérées dans des Journaux, et dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, dont il était membre. Dulaure et autres, qui de nos jours ont écrit sur l'histoire de Paris, ont puisé dans ses ouvrages l'érudition qu'ils étalent dans leurs livres, sans faire mention de celui qui la leur a fournie. Lebeuf composa l'Antiphonaire entier; mais il n'a fait qu'une partie du Graduel, parce qu'on voulut conserver beaucoup des anciennes pièces, dont les paroles étaient restées dans le Missel. Il parle de ses études et de ses travaux dans son *Traité historique et pratique sur le Chant ecclésiastique*, qui parut en 1741, in-8°.

On peut voir dans ce même livre (*pag.* 122 *et suiv.*) les Epîtres et autres pièces *farcies* qu'on chantait à l'église dans le treizième siècle. Comme elles ne sont dans aucun livre imprimé pour le chœur, je n'en ai pas fait mention.

Note (53) *pag.* 42. Ce Prélat publia, en 1786, un *Pastorale Parisiense* 3 vol. in-4°, dont le dernier contient le Rituel; mais ce livre essuya des contradictions. D'un côté, des magistrats jansénistes voulaient qu'on en arrêtât la vente; d'autre part, le Clergé répugnait à s'en servir, parce qu'on avait changé les prières de l'administration des Sacrements, les Oraisons des Bénédictions, la formule du Prône, etc. Il resta donc comme non avenu.

Note (54) *pag.* 43. Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, vint d'Italie en France, où il fut Evêque de Poitiers. C'était le poète le plus distingué de son temps. On a onze livres de ses poésies, outre la Vie de S. Martin en quatre livres; et quelques autres Vies de Saints écrites en prose. Parmi ses poèmes on distingue dans le livre Ier les Hymnes de la Passion *Vexilla Regis*, et *Pange lingua gloriosi prælium certaminis;* celle qu'on chante le Jeudi saint *O Redemptor sume carmen*, en l'honneur du saint chrême; une de saint Denis, où il autorise la tradition que ce saint Apôtre fut envoyé par saint Clément Pape. La 13e pièce du livre II est un éloge du Clergé de Paris, et surtout de son Evêque saint Germain, dont il loue la foi, la piété, la sollicitude pastorale. Dans la 14e il célèbre la magnificence de la basilique de Sainte-Croix, qu'il élève au-dessus du temple de Salomon; le zèle et la libéralité du roi Childebert fondateur de cette église, qui est aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés. La 10e du liv. X, est l'expression de sa constante amitié pour Ragnemode, successeur de saint Germain, et un remercîment au nom de sainte Radegonde, d'un présent que ce Prélat lui avait fait. Dans la 11e, après un éloge de l'abbé Droctovée, disciple de saint Germain et son fidèle imitateur, il se recommande aux prières du saint Abbé. Voici quelques traits de la pièce sur le Clergé de Paris :

In medio Germanus adest Antistes honore
  Qui regit hinc juvenes, subrigit inde senes.
Levitæ præeunt, sequitur gravis ordo ducatum ;
  Hos gradiendo movet, hos moderando trahit.

Ipse tamen sensim incedit, velut alter Aaron,
Non de veste nitens, sed pietate placens.
Non lapides, coocus cidarim, aurum, purpura, byssus,
Exornant humeros, sed micat alma fides...
Sollicitus quemquam ne devoret ira luporum,
Colligit ad caulas pastor opimus oves.
Assiduis monitis ad pascua salsa vocatus,
Grex vocem agnoscens, currit amore sequax...
Pervigiles noctes ad prima crepuscula jungens,
Construit angelicos turba verenda choros.
Gressibus exertis in opus venerabile constans,
Vim factura polo, cantibus arma movet...
Hinc puer exiguis attemperat organa cannis,
Inde senex largam ructat ab ore tubam.
Cymbalicæ voces calamis miscentur acutis,
Disparibusque tropis fistula dulce sonat.
Tympana rauca senum puerilis tibia mulcet,
Atque hominum reparant verba canora lyram.
Leniter iste trahit modulos, rapit alacer ille,
Sexus et ætatis sic variatur opus...
Pontificis monitis Clerus, plebs psallit, et infans,
Unde labore brevi fruge replendus erit.

Fortunat mourut au commencement du septième siècle. Voyez Longueval, *Hist. de l'Egl. Gallicane*, liv. VII, au 568 et suiv.— Godescard, *Vies des Pères*; 1er novembr. *Vie de S. Marcel*, note.

NOTE (55) *pag.* 44. Le P. Le Brun, dans son *Explication de la Messe*, tom. Ier, VIe part. art. IV, s'étend au long sur cette bénédiction, et sur les diverses manières dont on la donne.

NOTE (56) *pag.* 51. Cette église fut détruite dans le douzième siècle, pour bâtir la cathédrale actuelle, commencée vers 1163 par l'Evêque Maurice de Sully, et dont le Pape Alexandre III posa la première pierre cette même année. Sonnet se trompe en disant que ces reliques venaient de l'église de Saint-Etienne-des-Grès. Voyez la Leçon IV du Bréviaire au 3 août; et Lebeuf, *Hist. de Paris*, tom. I, pag. 6, 8, 9 et suiv. et 224.

NOTE (57) *pag.* 53. Les Prêtres, depuis ce temps-là, ont laissé les orfèvres exécuter les calices à leur fantaisie; et ceux-ci ont cherché à plaire aux yeux par la forme extérieure, sans s'embarrasser de la commodité. On voit beaucoup de calices dont la coupe est à la fois étroite et profonde, de manière qu'on peut à peine y enfoncer les doigts avec le purificatoire pour les essuyer. Aussi recherche-t-on maintenant les calices de forme antique, et on en fait sur ce modèle.

NOTE (58) *pag.* 53. Il est donc contraire aux règles, de broder une croix rouge ou bleue au milieu des pales, comme on le fait souvent. Un autre usage, qui ne remonte guère qu'à la fin du dix-septième siècle, est de couvrir le carton destiné à soutenir la pale, au lieu de linge, d'une étoffe d'or, d'argent ou de soie, avec des broderies plus ou moins riches, quand elle doit être jointe à un ornement précieux.

Mais par suite de cette coutume, les fabricants d'ornements d'église se sont imaginé qu'une pale couverte d'une étoffe pareille au reste, était dans les ornements communs un accessoire obligé; et vous n'en trouverez pas un aujourd'hui, qui ne fournisse, avec l'ornement, une pale de cette façon. C'est un véritable abus, qu'ont laissé introduire les Ecclésiastiques qui n'en savaient pas plus long. En Italie, les pales se composent d'un double linge bien empesé, sans aucune broderie. Lorsqu'en 1805 le Pape Pie VII était à Paris, un amateur, qui avait un talent particulier pour exécuter à la plume des dessins d'un fini achevé, offrit au Pontife, pour servir à une pale, un très-beau dessin de ce genre, qui représentait des attributs du saint sacrifice. Le saint Père accueillit l'artiste avec bénignité, et lui fit remettre un chapelet de prix; mais il dit en même temps : Voilà un bel ornement de cabinet.

Les Prêtres qui font faire des ornements devraient bien aussi en surveiller la coupe et la forme ; car on en trouve qui sont tellement étriqués, que la chasuble couvre à peine le dos et les épaules.

Note (59) *pag.* 53. En 1644, les paroissiens de Saint-Sulpice ornèrent leur église de sept lampes magnifiques pour brûler devant les autels où reposait le très-saint sacrement. *Vie de M. Olier*, Paris, 1841, I part. liv. III, tom. I, pag. 496.

FIN.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.